Octobre 2021

En bac pro, et après ?

Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne

Rapporteur·e·s

Jean-Marc CLERY et Lydie PORÉE

Région Bretagne

CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

En bac pro, et après ?

Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est un acteur essentiel de la démocratie participative. Il est composé d'hommes et de femmes issus d'horizons divers, qui représentent tous les courants de la société civile organisée et se réunissent pour débattre et construire.

Par sa composition pluraliste et ses méthodes de travail participatives, le CESER émet des propositions originales en prise directe avec les préoccupations des citoyens et des citoyennes. Instance consultative, il est un partenaire des élus régionaux et un outil d'aide à la décision politique. Ses avis et travaux éclairent et enrichissent l'élaboration des politiques publiques.

Les avis et travaux du CESER sont publics, disponibles en ligne et largement diffusés sous différentes formes. Ils peuvent faire l'objet d'une présentation publique par les rapporteurs, sur demande adressée au président du CESER.

Pour mieux connaître le CESER et suivre son actualité, consultez le site **ceser.bretagne.bzh**

Ce rapport a été présenté par les rapporteur·es devant l'assemblée du CESER réunie en session plénière le 4 octobre 2021. Les interventions en séance des membres du CESER relatives à ce rapport sont consignées dans le document « Avis » publié le même jour et disponible sur le site du CESER ceser.bretagne.bzh.

Les derniers rapports de la commission *Formation, emploi et éducation* du CESER :

- *L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous (2018)*
  Rapporteur·e·s : Anne LE MENN et Gilles MATHEL
- *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne (2017)*
  Rapporteur·e·s : Valérie FRIBOLLE et Joël SIRY
- *Les formations aux métiers pour conforter la Bretagne comme grande région maritime (2015)*
  Rapporteurs : Michel CLECH et Thierry LENEVEU

Publication sous licence ouverte
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne
7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 - 35069 RENNES Cedex
Octobre 2021

Avant-Propos

Dernier créé des baccalauréats en 1985, le baccalauréat professionnel a connu de nombreuses évolutions tant dans son organisation que dans ses objectifs – la poursuite d'études après son obtention est désormais autant une possibilité que l'insertion professionnelle. Parler « du » bac professionnel est d'ailleurs réducteur tant ses filières sont nombreuses et variées.

Le « bac pro » qui a grandement contribué à atteindre l'objectif des 80% de bacheliers souffre cependant d'un certain nombre de représentations - choix par défaut, bac moins valorisant que le général et le technologique - autant de préjugés qui affectent également celles et ceux qui le préparent. Le « bac pro » souffre peut-être encore davantage de sa relative invisibilité : ainsi lorsqu'on parle des lycéens et lycéennes ou du bac on ne pense jamais vraiment aux jeunes des lycées pro, et d'un autre côté lorsqu'on évoque la formation professionnelle des jeunes ce n'est pas non plus à eux que l'on pense d'abord. Pourtant « les jeunes du bac pro » représentent en Bretagne plus du quart des lycéens et lycéennes préparant un bac et rien que dans les établissements bretons relevant de l'Éducation nationale, ils et elles sont cinq fois plus nombreux que les apprenti·e·s préparant ce même diplôme dans notre région. A cette invisibilité il faudrait ajouter la méconnaissance de la réalité des lycées professionnels et de la manière dont concrètement les jeunes s'y forment.

La formation professionnelle des jeunes constitue sans conteste un sujet d'intérêt régional sur lequel notre CESER a toutes les raisons de se pencher, et pourtant notre commission *Formation, emploi et éducation* n'avait jamais pris les lycées professionnels pour objet d'étude. Sans doute parce que le caractère national des politiques scolaires échappe au cadre régional des études du CESER. Mais sans doute aussi en raison d'une certaine réticence à entrer dans la « boîte noire » du système éducatif et à examiner des politiques scolaires aux enjeux complexes et suscitant parfois d'âpres débats.

Pour autant la formation professionnelle des jeunes dans nos lycées constitue un sujet d'intérêt majeur au plan régional, ne serait-ce qu'au regard de la compétence que la Région y exerce et du poids que représente le budget consacré aux lycées. Alors pourquoi s'interdire plus longtemps d'investir un sujet aussi décisif, surtout après que la loi du 5 septembre 2018 *Pour choisir son avenir professionnel* a bouleversé le champ d'intervention régional en matière de formation professionnelle ? C'est précisément ce que nous nous sommes dit.

Dès le début de notre travail nous avons décidé que l'éclairage à apporter sur les jeunes des « lycées pro » devrait porter sur leurs parcours et sur leur orientation *avant et après* le bac. Il s'agissait pour nous de vérifier quelques hypothèses (ou du moins quelques intuitions de départ), entre autres sur la manière dont la « double vocation » du baccalauréat professionnel peut jouer dans les parcours de ces lycéen·ne·s *pas tout à fait* comme les autres, ou encore sur le poids des déterminants socio-scolaires, géographiques ou de genre sur leurs choix d'orientation. Il s'agissait également d'éclairer les politiques régionales, par exemple en

regardant comment les jeunes s'informent et quels sont leurs besoins, mais aussi en voyant comment s'organise leur relation avec le monde économique. L'éclairage sur les politiques régionales nous a également semblé pouvoir provenir d'une analyse de la réalité des parcours des jeunes de la voie professionnelle en Bretagne mise au regard d'un des objectifs du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) à savoir : « *Conforter l'articulation entre l'enseignement secondaire professionnel et l'enseignement supérieur en référence au schéma Régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) dans une logique de parcours du bac-3 à bac+3 et, plus globalement dans une ambition d'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à bac+5* ».

Si toutes nos intuitions ou hypothèses de départ ne se sont pas forcément vérifiées, il en est une en revanche qui ne s'est jamais démentie : c'est l'intuition que les jeunes de la voie professionnelle ont leur propre façon d'appréhender leur parcours et leur orientation et qu'il était essentiel d'aller à leur rencontre pour les écouter. Plus de 80 jeunes ont accepté de nous parler de leur parcours et de leur projet, qu'ils·elles en soit ici vivement remercié·e·s. Leur parole, leurs réflexions, leurs analyses, largement mises en avant dans ce rapport, éclairent les données issues d'études, ainsi que de statistiques, dont certaines d'ailleurs étaient jusqu'à présent inédites.

Enfin, de nombreux·se·s expert·e·s ont répondu aux questions des conseiller·e·s lors d'auditions passionnantes. Nous les remercions chaleureusement, d'autant plus que la majeure partie de l'étude a été réalisée en situation de crise sanitaire, compliquant les possibilités de rencontres, de réunions et freinant le déroulement de l'étude. Les conséquences de cette crise sur les jeunes scolarisés en terminale au cours des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 sont également abordées dans cette étude.

Qui sont les jeunes de la voie professionnelle, quels besoins expriment-ils et elles, quels sont les défis auxquels ils et elles font face ? La présente étude vise à apporter des réponses à ces questions et à permettre, à travers une soixantaine de préconisations, à chaque structure actrice de leur accompagnement ainsi qu'aux institutions en position de décider et d'agir, de se saisir de pistes d'amélioration. Plusieurs d'entre elles concernent l'égalité entre les filles et les garçons, qui n'est particulièrement pas atteinte dans la formation professionnelle, avec les conséquences que l'on sait sur l'insertion professionnelle, les inégalités salariales, la précarité plus grande des femmes.

Grâce à la mobilisation des personnes rencontrées lors des auditions ou dans les établissements scolaires, grâce à l'engagement et la ténacité des membres de la commission en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire, cette étude voit enfin le jour. Sa qualité doit beaucoup à l'immense travail fourni, d'une part, par Françoise BOUJARD, précédente présidente de la commission et, d'autre part, par Virginie GICQUEL, cheffe du pôle « Formation, emploi et éducation ».

Nous remercions également l'actuelle présidente Chantal JOUNEAUX pour sa forte implication dans les derniers mois de travail.

Rapporteur·e·s : Jean-Marc CLERY et Lydie POREE

Membres de la commission Formation, emploi et éducation

David ALIS	Universités de Bretagne
Joseph-Bernard ALLOUARD	Agir Tous pour la Dignité (ATD) – Quart monde
Jean ARDEVEN	Par accord entre l'UDES et l'UNIFED
Nelly BUDET	Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne
Olivier CHAPALAIN	Par accord entre l'UDES et l'UNIFED
Michel CLECH	Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB)
Jean-Marc CLERY	FSU Bretagne
David COCAULT	Union régionale Solidaires de Bretagne
Isabelle CONAN-ROUSSEAU	Union régionale interprofessionnelle - CFDT Bretagne
M'Hamed DRISSI	Conférence des directeur·trices des Grandes écoles de Bretagne
Catherine GUILLEAU	Union régionale interprofessionnelle – CFDT Bretagne
Norbert HELLUY	URI – CFDT Bretagne
Chantal JOUNEAUX	URI – CFDT Bretagne
Edwige KERBORIOU	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
Marie-Françoise LE HENANF	Bureaux départementaux des Fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)
Jean LE TRAON	Institut de recherche technologique IRT B-COM
Fabrice LERESTIF	Coordination régionale CGT-FO de Bretagne
Thierry MERRET	Personnalité qualifiée
Filipe NOVAIS	Jeune de moins de 30 ans désigné par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
Franck PELLERIN	Personnalité qualifiée
Philippe PLANTIN	Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat
Lydie POREE	Fédération régionale du Planning familial
Florence PRIGENT	Comité régional CGT de Bretagne
Yannick SAUVEE	Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne
Virginie TEXIER	Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) académique de Rennes
Daniel TUNIER	Mouvement des entreprises de France de Bretagne
Emmanuel THAUNIER	Chambre de commerce et d'industrie de la Région Bretagne
Jean-Claude THIMEUR	Par accord entre l'Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) et le Centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptées (CREAI)
Quentin TIREL	Jeune de moins de 30 ans sur un siège partagé entre la Fédé B, la FAGE et l'UNEF
Gaëlle URVOAS	Comité régional CGT de Bretagne

La commission remercie tous les membres ayant participé à ses travaux jusqu'en janvier 2021 :

Françoise BOUJARD	URI – CFDT Bretagne
Anne LE MENN	Personnalité qualifiée
Antoine PIERCHON	Siège partagé entre la Fédé B, la FAGE et l'UNEF
Marylène SIMON	Par accord entre l'URAPEI et le CREAI
Marielle TARTIVEL	Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Accompagnement technique

Virginie GICQUEL	Cheffe du pôle Formation, emploi et éducation
Magali GUERIN	Assistante du pôle

L'essentiel

Synthèse du rapport

Le CESER propose avec cette étude une approche nouvelle et approfondie des parcours des jeunes de la voie professionnelle en Bretagne, depuis la construction de leur orientation en bac professionnel jusqu'aux débouchés post-bac, qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle directe ou d'une poursuite d'études.

Pour cela, il a souhaité donner la parole aux jeunes eux-mêmes et s'est rendu dans plusieurs lycées professionnels, situés dans différents territoires, pour aller à leur rencontre individuellement, mais aussi en classes entières, et pour échanger avec les équipes éducatives et les équipes de direction. Les témoignages ainsi collectés guident les analyses contenues dans l'étude et sont, tout au long du rapport, présentés en complément des données statistiques. L'objectif de cette double analyse est de formuler à l'attention du Conseil régional de Bretagne, dans le champ de ses compétences et des politiques emploi-formation, des préconisations pour mieux accompagner les jeunes de la voie professionnelle dans leur parcours.

Le baccalauréat professionnel comme le CAP revêtent une importance particulière pour les politiques « emploi-formation » car s'ils sanctionnent un parcours scolaire, ils constituent aussi les premiers niveaux de qualification en emploi. Les jeunes qui préparent un bac professionnel peuvent le faire en apprentissage ou sous statut scolaire, mais la part de l'apprentissage est faible : 9 jeunes sur 10 le font par la voie scolaire, et par conséquent dans un lycée.

La question des lycées professionnels intéresse l'Education nationale mais aussi la Région car elle y assume des compétences essentielles (bâti, accueil, hébergement, entretien général et technique, équipements, restauration, maintenance informatique, accompagnement de projets pédagogiques) et y emploie plus de 2 100 agents. En plus de compétences à l'égard des lycées, la Région a en charge l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. A cela s'ajoute, depuis la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, une nouvelle mission qui consiste à organiser « *des actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.* » Cette mission se concrétise notamment par l'élaboration de la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions et, en lien avec les services de l'Etat, la diffusion de l'information et sa mise à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur.

La présente synthèse rend compte des principales conclusions de ce travail, en termes de constats, d'analyses et de préconisations. Elle ne reprend pas tous les éléments du rapport, et

en particulier les nombreuses statistiques dont certaines sont issues d'une exploitation inédite des données publiques de la plateforme Parcoursup, ni les témoignages, extrêmement riches et partiellement retranscrits dans l'étude, des élèves que nous avons rencontrés. Les personnes intéressées les trouveront dans le rapport complet qui est d'accès public sur le site du CESER.

1. Le bac professionnel au niveau national et en Bretagne

1.1. Historique du bac professionnel

Le bac professionnel est un diplôme relativement récent. Il a été créé en 1985 pour répondre au projet d'élever le niveau de qualification de la population et sa mise en place a coïncidé avec l'ambition du gouvernement d'amener 80 % des jeunes d'une classe d'âge au niveau du bac à l'horizon 2000. En tant que nouveau diplôme, il a rencontré un certain succès puisque le nombre de jeunes préparant un bac professionnel en lycée s'élevait en France à 1 300 en 1987 (au lendemain de sa création), puis à 162 480 en 1995 (au bout de dix ans d'existence) et à 522 986 en 2019.

En 35 ans, il a aussi connu plusieurs réformes. D'abord préparé en deux ans après un BEP ou un CAP, il est ensuite un diplôme préparé en 3 ans directement après la 3e. Puis, en 2018, les formations en 2de professionnelle sont regroupées en « familles de métiers » pour permettre une spécialisation plus progressive et d'autres adaptations interviennent pour mieux préparer les élèves à la réussite dans le monde professionnel et dans l'enseignement supérieur.

Initialement, le bac professionnel visait à préparer les jeunes à une insertion professionnelle directe, mais par la suite, la poursuite d'études a été affirmée comme l'une de ses deux finalités. Trente ans après sa création, l'ambition du gouvernement est de continuer à élever le niveau de formation des jeunes et à cet effet il fixe pour nouvel objectif de conduire 60 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 42 % en 2015). En 2013, la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche anticipe en prévoyant des quotas de places dans les sections de technicien supérieur (STS) pour les bacheliers professionnels alors que les STS accueillaient majoritairement jusque-là des bacheliers généraux et technologiques.

1.2. Les caractéristiques et les effectifs du bac professionnel

En Bretagne, à la rentrée 2019, selon les données du rectorat, les lycéen·ne·s préparant un bac professionnel dans un lycée de l'Education nationale, public ou privé sous contrat, représentaient 24 619 jeunes, soit 23,5 % des lycéen·ne·s préparant un bac. Ce pourcentage, stable depuis au moins 4 ans, est en réalité sous-estimé car il ne comprend ni les bacs professionnels de l'enseignement agricole (7 533 élèves, y compris le privé par alternance), ni ceux de l'enseignement maritime (494 élèves). Si on les comptabilise, cela porte le total à plus de 32 000 jeunes. On note au passage une difficulté à disposer de statistiques exhaustives.

A titre de comparaison, en 2019-2020, le nombre d'apprentis en Bretagne préparant un diplôme de même niveau, c'est-à-dire de niveau IV, s'élevait à 5 703.

Quelques caractéristiques générales du bac professionnel sont à relever :

- plus de 80 bacs professionnels ont été créées en 35 ans ;
- au niveau national, 41,6 % de lycéen·ne·s professionnel·le·s préparent un bac dans le secteur de la production et 58,4 % dans celui des services ;
- les filles sont moins nombreuses que les garçons et elles sont très concentrées dans un nombre limité de spécialités ;
- les élèves préparant un bac professionnel sont davantage issus d'un milieu modeste que les élèves des filières générales et technologiques. Cette surreprésentation est plus accentuée dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Des caractéristiques du bac professionnel en Bretagne peuvent également être notées :

- à la rentrée 2018, l'académie de Rennes compte 190 lycées, publics et privés sous contrat, hors les enseignements agricole et maritime : un lycée sur deux propose un enseignement professionnel ;
- la forte présence de l'enseignement privé est une caractéristique bien connue du système éducatif breton. Hors enseignement agricole, le privé scolarise 42 % des élèves du second degré (collèges et lycées) contre 22 % au niveau national (métropole). Cette plus forte présence du privé se retrouve dans la voie professionnelle (41 % en Bretagne contre 35 % en moyenne nationale). L'enseignement agricole, très présent dans la région, renforce cette caractéristique : un peu plus de 80 % des élèves y sont scolarisés dans le privé ;
- les lycées professionnels sont en moyenne plus petits que les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ; en Bretagne ils scolarisent en moyenne 310 élèves contre 750 élèves pour les LEGT. Mais ceci ne tient pas compte, encore une fois, des établissements d'enseignement agricole (en moyenne 180 élèves), ni des lycées maritimes (en moyenne moins de 200 élèves). On notera que l'écart de taille entre établissements publics et privés est moins important dans la région qu'en moyenne nationale ;
- le maillage des lycées professionnel publics et privés sous contrat (+ les Maisons familiales et rurales) est dense, avec une plus forte concentration sur le littoral et dans les plus grandes villes. Certains établissements privés sont de petites tailles et localisés dans des petites communes car ils ont été créés à partir d'initiatives locales par des fondateurs catholiques ou laïques. L'implantation et la construction des lycées professionnels publics, qui sont de la compétence des régions depuis 1983, ont davantage obéi à une logique globale d'aménagement du territoire ;
- en dépit de la densité du maillage, selon une étude de l'Insee, les élèves des lycées professionnels (LP) parcourent en moyenne une distance lycée-domicile plus importante en Bretagne : 73,7 % y parcourent une distance de plus de 10 km contre 56,1 % en moyenne nationale (métropole) ;
- en Bretagne, les élèves des LP sont également plus éloignés de leur lycée que les élèves des LEGT (51 % des élèves des LEGT parcourent plus de 10 km) ;
- parmi les autres caractéristiques régionales, on peut rappeler que l'académie est toujours en bonne position dans les classements régionaux en termes de réussite au bac, qu'il s'agisse du bac général, technologique ou professionnel. En 2019, 88,4 % des candidats ont obtenu le bac professionnel en Bretagne, contre 82,3 % en moyenne nationale. Comme dans les autres voies, les filles ont un meilleur taux de réussite que les garçons (91,4 % contre 86,6 %).

2. L'orientation en bac professionnel, puis l'accompagnement des jeunes dans leur parcours

2.1. L'orientation à la fin de la 3e ou de la 2de générale ou technologique

L'orientation des jeunes, relève de trois logiques avec des objectifs distincts :

- le processus de construction du projet d'un adolescent ou d'une adolescente et les différents éléments de contexte dans lequel celui-ci est construit ;
- la procédure d'orientation où la décision du conseil de classe confronte le projet de l'élève au regard porté par l'institution sur son parcours scolaire, ses possibilités, sa motivation etc. ;
- la procédure d'affectation qui confronte les demandes formulées par l'élève aux « capacités d'accueil » dans les établissements.

Elle est, par ailleurs, soumise à l'influence de nombreux facteurs : l'âge, le sexe, l'estime de soi, le niveau scolaire, l'origine sociale, l'implication des familles dans l'orientation. Certains facteurs extérieurs comme le type de territoire (urbain/rural) ou les caractéristiques de l'académie pèsent également sur les orientations.

2.2. Les taux d'orientation en voie professionnelle en Bretagne

En Bretagne, en 2020, 31,3 % des élèves issu·e·s d'une 3e générale dans un collège public de l'académie ont demandé une orientation dans la voie professionnelle (en 2de professionnelle ou en première année de CAP) et la part des élèves orientés en voie professionnelle a été de 32,2 %, ce qui situe la région dans la moyenne nationale (32,1 %). Il existe une différence avec la moyenne nationale si l'on ne retient que le bac professionnel (sans le CAP) : le taux de décision s'élève alors à 25,4 % dans l'académie contre 24,3 % en moyenne nationale. On notera par ailleurs que ce taux est nettement plus élevé pour les garçons (29,7 %) que pour les filles (21,1 %).

Les disparités entre académies sont régulièrement mises en évidence, et c'est une variable significative en matière d'orientation, tout particulièrement dans le cas des élèves qui présentent des difficultés scolaires. A chaque fois, l'académie de Rennes ressort comme une académie sélective.

En Bretagne, des disparités d'orientation existent entre départements (l'Ille-et-Vilaine se distinguant par un taux d'orientation en voie professionnelle plus faible) mais surtout entre bassins d'éducation et de formation (BEF) de l'Education nationale. Ainsi, pour l'enseignement public, dans le « BEF 22 Est » (de Quintin à Dinan et de Erquy à Loudéac), le taux de décision d'orientation vers la 2de professionnelle après la 3e générale est supérieur de 11,4 points à celui du « BEF 35 Rennes » (32,1 % contre 20,7 %). Mais l'écart est aussi de plus de 8 points entre ce dernier et le « BEF 56 Ouest » (secteur de Lorient-Quimperlé et de Scaër-Pontivy).

Les possibilités d'être affecté selon l'orientation choisie sont variables, notamment en fonction des bacs professionnels demandés, certains étant difficiles à obtenir alors que d'autres ne font pas le plein. En 2020, en Bretagne, le nombre de places en 2de professionnelle publique s'élevait à 5 639 alors que 6 284 élèves avaient demandé cette orientation en premier vœu. 86 % des candidats ont obtenu satisfaction mais les données du rectorat ne permettent pas de savoir combien ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu[1].

2.3. Quatre « profils » de parcours identifiés à partir des entretiens

Les 86 élèves que nous avons rencontré·e·s nous ont parlé de leur parcours, de leurs choix d'orientation et de l'accompagnement dont ils·elles ont bénéficié. Le travail d'analyse de ces entretiens a conduit à identifier quatre profils-types de parcours. Précisons que les élèves rencontré·e·s étaient tous en terminale, et donc au bout de leur parcours de lycéen·ne·s. Les profils n'intègrent donc aucun élève ayant quitté la voie professionnelle pour une autre voie ou ayant décroché en cours de formation.

Les profils montrent qu'**il n'y a pas une façon unique de réussir dans la voie professionnelle**.

Ainsi, les jeunes du **profil 1** ont choisi leur formation avec l'objectif d'exercer un métier auquel elle prépare. Certain·e·s disent qu'ils·elles ont « toujours voulu faire cela » car le métier visé correspond à une passion, un centre d'intérêt ou à ce qu'ils·elles connaissent dans leur environnement familial.

Les élèves du **profil 2** se sont engagé·e·s dans la formation sans en connaitre précisément les objectifs et les débouchés. Ils·elles ne visaient pas un métier en particulier. Certain·e·s ont surtout cherché à éviter la voie générale, pour des raisons variables selon les cas. Malgré les incertitudes de départ, ils·elles ont réussi dans cette formation et certain·e·s souhaitent poursuivre dans la même voie après le bac. Pour eux·elles, la voie professionnelle sous statut scolaire a présenté un net avantage par rapport à l'apprentissage car elle leur a permis de tester différents métiers grâce aux enseignements professionnels et à des stages diversifiés (à la différence de l'apprentissage, les lieux des stages en bac professionnel peuvent varier au cours des 3 ans de formation).

Les jeunes du **profil 3** ont pour objectif de décrocher un bac qui leur permettra de faire ensuite autre chose qu'une poursuite de formation dans la voie préparée ou une insertion professionnelle en lien avec le bac préparé. Certain·e·s ambitionnent de passer un concours, d'autres de poursuivre par une formation qui nécessite d'avoir un bac (n'importe lequel) et d'autres de travailler.

Les jeunes du **profil 4** n'ont pas choisi la voie professionnelle ou un bac en particulier à l'issue de la 3e. Leur parcours est constitué d'essais et parfois d'erreurs d'orientation. Ces élèves ont essayé des choses qui n'ont pas marché mais une fois inscrits dans la présente formation, ils ont commencé à construire un projet professionnel. La voie professionnelle sous statut scolaire, dans la plupart des cas, leur a permis de s'extraire d'une situation qui aurait pu les conduire à décrocher[2].

[1] Nous ne disposons pas de données équivalentes pour le privé.

[2] Les profils sont détaillés aux pages 114 et suivantes du rapport

2.4. Les déterminants des choix et les moyens de s'informer des jeunes

L'analyse des entretiens a aussi porté sur les déterminants des choix et sur les moyens de s'informer.

L'information sur les formations et les métiers participe de la construction du choix mais ce n'est pas le seul déterminant. Les témoignages font apparaitre d'autres déterminants qui sont dans l'ordre : la famille, les résultats scolaires ou le rapport à la scolarité, une pratique personnelle, un centre d'intérêt ou une activité de loisirs pratiquée au sein de la famille, les enseignants, la distance entre le domicile et le futur lycée avec la question de l'internat, la réputation du lycée ou de la spécialité, l'affectation, la formation antérieure, les copains et les pairs, le coût des études, et parfois la présence d'une section sportive dans le lycée.

S'agissant de leurs moyens de s'informer, les élèves ont mentionné diverses sources. Les Journées portes ouvertes des établissements sont le moyen le plus fréquemment cité. Arrive ensuite Internet, mais les informations sur Internet ne viennent souvent qu'en complément et la façon dont elles sont recherchées est rarement experte. Les sites dédiés à l'orientation sont très peu cités par les jeunes. Après Internet, sont mentionnés les échanges avec les professeurs et les conseillères d'orientation, les stages d'observation en 3e et les mini-stages organisés par les lycées professionnels pour permettre à des collégien·ne·s de découvrir une formation pendant deux ou trois jours. Les stages agissent sur les élèves comme les Journées portes ouvertes : dans les deux cas il s'agit d'une expérience directe. Enfin la famille et l'entourage familial, qui jouent un rôle très important dans la détermination des choix, jouent aussi un rôle important dans la recherche d'informations.

Les entretiens soulignent à quel point l'accompagnement des jeunes est essentiel, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, pas anodin dans la voie professionnelle (encadré ci-après).

FOCUS SUR LE DECROCHAGE

A propos du décrochage scolaire, l'observatoire régional relève qu'en 2018-2019, sur 2793 jeunes « décrocheurs » dans l'académie, 1000 étaient issus d'un bac professionnel. Le plus grand nombre avaient décroché en terminale (457). Ces 1000 jeunes pouvaient être en emploi (404), ou suivre une formation continue (53), ou n'être ni en emploi ni en formation mais accompagnés par une Mission locale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire ou la Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (423). D'autres, enfin, n'étaient ni en emploi ni en formation et de surcroît non accompagnés (120).

Certains avaient quitté la formation pour une insertion professionnelle rapide, mais d'autres causes peuvent être évoquées comme la grande difficulté scolaire, les difficultés sociales et financières, les accidents de la vie, l'affectation dans une formation non choisie.

S'agissant des effets de la crise sanitaire sur le décrochage scolaire, les éléments statistiques manquent encore mais les entretiens que nous avons réalisés permettent d'en identifier quelques-uns : difficultés à suivre les enseignements professionnels peu transposables pendant le confinement, difficultés avec les stages (conditions de travail particulières, secteurs en difficulté), etc.

3. Après le bac professionnel : insertion directe ou poursuite d'études ?

3.1. L'insertion professionnelle directe après le bac professionnel…

L'une des finalités du bac professionnel étant, par la formation à un métier, l'insertion sur le marché du travail, les élèves se voient proposer en année de terminale, au choix, un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat pour se préparer à l'entrée dans l'emploi ou un module de poursuite d'études.

La part des bacheliers qui ne poursuivent pas leurs études à la rentrée qui suit l'obtention du bac est, logiquement, nettement plus élevée dans la voie professionnelle (37 %) que dans la voie générale (3 %) ou technologique (9 %) (les chiffres sont en données nationales). Lorsqu'ils ne poursuivent pas d'études, les bacheliers professionnels sont 54 % à occuper un emploi au cours de l'année qui suit l'obtention du bac (données nationales).

Les taux d'insertion après le bac professionnel, variables selon la spécialité du bac (et notamment plus élevée dans la production que dans les services), sont toujours meilleurs pour les sortants diplômés. Et ils augmentent avec le niveau de diplôme : à 6 mois, ils sont plus élevés avec un BTS qu'avec un bac professionnel et plus élevés avec un bac professionnel qu'avec un CAP.

En Bretagne, le taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une dernière année de formation professionnelle est plus élevé (49 %) qu'en moyenne nationale (39 %), ce qui est corrélé aux données du chômage.

Dans l'étude du CESER, l'accent a été mis sur les poursuites d'études plutôt que sur l'insertion car le développement des poursuites d'études est un objectif du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022. En Bretagne, en effet, les autorités académiques, la Région et les partenaires sociaux se sont fixés pour objectif, à travers ce contrat, de : « *Conforter l'articulation entre l'enseignement secondaire professionnel et l'enseignement supérieur (…) dans une logique de parcours du bac-3 à bac+3 et, plus globalement dans une ambition d'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à bac +5* ».

On notera également que sur les 71 bacheliers et bachelières arrivées en terminale que nous avons interrogé·e·s, seulement 8 envisageaient de travailler immédiatement après l'obtention de leur bac. Leurs motivations sont variées mais la question des moyens financiers est souvent revenue.

3.2. … ou la poursuite d'études

A partir des interviews menées avec les jeunes que nous avons rencontrés dans les lycées, quelques éléments sont à souligner concernant les projets de poursuite d'études et les moyens de s'informer pour le post-bac.

- **Des moyens de s'informer sur les poursuites d'études jugés globalement insuffisants**

Même si les différences de profils qui avaient marqué leur entrée au lycée professionnel continuent de jouer dans leurs choix d'orientation post-bac, globalement, la façon dont les jeunes abordent leur orientation à ce moment-là n'est plus la même que lors du passage de la 3e au lycée.

Concernant leurs moyens de s'informer, ils ne citent plus en priorité les Journées portes ouvertes puis Internet, les professeurs et les conseiller·ère·s d'orientation, mais en premier lieu leurs professeurs, et ensuite la famille, Parcoursup, les professionnels rencontrés à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel (stages), les copains et les pairs…

Plusieurs élèves interviewés ont déploré de ne pas avoir eu toutes les informations nécessaires sur les possibilités d'études post-bac ou post-BTS, en particulier celles qui existent en dehors de leur lycée d'origine. Ils trouvaient aussi que les présentations dont ils ont bénéficié au sein de leur lycée au titre de l'accompagnement au parcours avec des intervenants extérieurs ne répondaient pas toujours à leurs besoins.

- **Des intentions de poursuites d'études majoritairement orientées vers le Brevet de technicien supérieur (BTS)**

La majorité des élèves désireux de poursuivre dans l'enseignement supérieur aspiraient à préparer un brevet de technicien supérieur (BTS). Le BTS, diplôme préparé dans les Sections de technicien supérieur (STS), est considéré comme une orientation « naturelle » pour les bachelier·e·s de la voie professionnelle.

Les autres souhaitaient préparer, selon les cas, le diplôme d'un Institut de soins infirmiers (IFSI) ou d'un Institut de formation d'aides-soignants (IFAS), un diplôme universitaire technologique (DUT), un brevet professionnel en apprentissage, le diplôme de l'Ecole Boulle ou un diplôme des Beaux-Arts, une mention complémentaire, une formation complémentaire d'initiative locale, une licence universitaire, un CAP, etc. Une proportion non négligeable envisageait d'intégrer une formation militaire (12 élèves dont 5 pour la gendarmerie, sur 71 jeunes rencontrés).

La grande majorité des lycéen·ne·s que nous avons interrogé·e·s ont intégré l'idée selon laquelle le bac professionnel permet des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. Mais qu'en est-il exactement de ces poursuites d'études en Bretagne ?

En 2019, selon le rectorat, 74,6 % des élèves inscrit·e·s en terminale professionnelle ont confirmé au moins un vœu dans Parcoursup, plateforme obligée de dépôt des demandes d'inscription en première année de l'enseignement supérieur. 88 % des vœux confirmés concernaient une inscription dans une STS.

Pour mesurer le poids relatif des bachelier·ère·s professionnel·le·s dans les différentes filières de poursuites d'études, nous avons exploité des données de Parcoursup, qui sont libres d'accès et disponibles pour les années 2018 à 2020.

- **Les statistiques de poursuites d'études des bachelier·ère·s professionnel·le·s en Bretagne**

En Bretagne, en 2019, plus de 3 100 nouveaux bachelier·ère·s professionnel·le·s ont été admis·es dans une filière de l'enseignement supérieur : 2 432 dans une STS, 427 à l'université (405 en licence générale et 22 en PACES), 34 dans un IFSI, 25 dans un IUT, 7 dans un établissement de formation en travail social (EFTS), et 182 dans une autre formation supérieure.

Ils représentaient 41,5 % des nouveaux bacheliers admis en STS (ou BTS), avec des variations en fonction des spécialités, du statut des établissements (privés ou publics) et du secteur. Leur poids est notamment plus faible dans les services, alors même que c'est dans les services que les bacheliers professionnels, et surtout les bachelières, sont les plus nombreux.

En 2013, la « loi Fioraso » a introduit plusieurs dispositions pour favoriser l'accès des bachelier·ère·s professionnel·le·s à l'enseignement supérieur, et notamment des quotas de places en STS. En Bretagne, ces dispositions ont été complétées par une expérimentation menée depuis 2017. Celle-ci a eu un effet visible sur le niveau des propositions d'admission puisque la part des bachelier·ère·s professionnel·le·s admises en STS est passée (pour les deux réseaux, public et privé) de 31,4 % en 2017 à 36,5 % en 2019. Qu'il s'agisse du réseau public ou privé, les quotas ont été généralement atteints, et même quelquefois largement dépassés. Quelques spécialités cependant peinent à les atteindre. Dans le classement des régions en fonction du pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en BTS, la Bretagne se situe dans la fourchette haute en 2019 et 2020. Cependant, depuis 2018, leur nombre a en réalité peu augmenté (seulement 35 de plus).

Tous les bachelier·ère·s professionnel·le·s intégrant un BTS ne vont pas jusqu'au bout de leur cursus. Selon une étude nationale, sur une centaine de jeunes ayant obtenu un bac professionnel en 2014, 2015 ou 2016 et ayant intégré une STS l'année suivante, 49 ont obtenu leur BTS en 2 ans.

Les taux de réussite des titulaires d'un bac professionnel sont moins élevés à l'université et ils·elles n'y bénéficient d'aucun accompagnement spécifique, à l'exception du diplôme universitaire *Rebond*.

La licence professionnelle est devenue une voie de poursuite possible pour les bachelier·ère·s professionnel·le·s après un BTS. A l'Université de Rennes 2, par exemple, leur part dans les licences professionnelles est passée de 3-4 % avant 2014 à 13 % en 2019 (29 étudiants en 2019).

Ainsi les poursuites d'études des bachelier·ère·s professionnel·le·s en BTS ont progressé à la fois dans les faits et dans les représentations des élèves, des familles et des enseignants. En revanche, cela reste difficile pour l'après-BTS.

Or l'ambition inscrite dans le CPRDFOP 2017-2022 est plus large que la seule poursuite en BTS pour ces bachelier·ère·s. Par conséquent, d'autres chantiers pourraient être ouverts à l'avenir pour continuer d'accroitre la part des diplômé·e·s de niveau bac+3.

4. La voie professionnelle en lycées, au cœur de la relation école-milieux professionnels

Le monde économique est **un partenaire de première importance pour l'enseignement professionnel initial**, à plus d'un titre : information sur les métiers, élaboration des diplômes professionnels, périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves, stages d'immersion en entreprise pour les enseignants, etc. Les échanges entre les lycées professionnels et les milieux professionnels se conçoivent à différents niveaux.

4.1. Des échanges au niveau de chaque lycée professionnel, des partenariats au niveau académique

Chaque lycée professionnel noue des relations avec les milieux professionnels de son environnement : les entreprises, les collectivités territoriales, les services publics, les associations. Ces partenariats locaux sont une dimension essentielle du fonctionnement de ces lycées : ils permettent l'organisation de visites d'entreprises, l'intervention de professionnels auprès des élèves, la participation d'entreprises aux dotations en équipements, la mise à disposition par les lycées de salles ou d'équipements, des actions de sponsoring, les opérations de collecte de la taxe d'apprentissage, la participation de professionnels aux jurys d'examens et l'organisation des stages.

A l'échelle académique, le rectorat noue d'autres partenariats, formalisés dans des conventions ou accords de coopération, avec des organisations professionnelles et des associations à vocation éducative. Ces partenariats couvrent de nombreux secteurs : la métallurgie, le bâtiment, la coiffure, les travaux publics, l'agro-alimentaire, la marine nationale, le secteur bancaire, etc. Sur cette base, la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat construit chaque année un programme d'actions « Ecole-Entreprise », proposé avec un calendrier à tous les lycées et collèges publics et privés sous contrat (ne sont pas concernés les établissements qui dépendent des ministères de l'Agriculture ou de la Mer). Depuis 2021, ce programme fait partie de la convention signée en 2019 entre l'Etat et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de leurs compétences respectives en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti. Les actions concernées visent à développer chez les élèves et/ou les enseignants, d'une part, la compréhension du monde économique et professionnel et, d'autre part, le sens de l'engagement et l'esprit d'entreprendre[3].

[3] On peut citer, par exemple, La semaine de l'industrie, Les coulisses du bâtiment, Mon ESS à l'école, Une entreprise dans votre lycée, la Mention régionale création d'entreprise, Témoignages d'entrepreneur·e·s, La semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, Je filme le métier qui me plait, etc.

4.2. D’autres échanges dans le cadre des contrats d’objectifs emploi-compétences-formation-orientation, des Lycées des métiers, des Campus des métiers et des qualifications…

La Région joue un rôle important dans plusieurs des actions sus-évoquées en qualité de partenaire. Elle déploie, de plus, des actions spécifiques, telles que l’élaboration des contrats d’objectifs emploi – compétences – formation – orientation avec les branches professionnelles et l’Etat, l’organisation des *Olympiades des métiers*, une aide à la recherche de stages sur la plateforme web IDEO (nom donné au service public régional de l’orientation et de l’évolution professionnelle, service coordonné par la Région).

Les relations entre lycées professionnels et milieux professionnels s’illustrent, par ailleurs, à travers les labels *Lycées des métiers* et *Campus des métiers et des qualifications*, voire aussi des campus non labellisés.

En Bretagne, la moitié des lycées professionnels sont aujourd’hui labellisés *Lycées des métiers.* Or la délivrance de ce label suppose l’existence d’un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion.

Par ailleurs, il existe quatre *Campus des métiers et des qualifications*, centrés sur des filières à fort enjeu économique régional (*Numérique et photonique*, *Industries de la mer*, *Bâtiment durable*, *Filière alimentaire*)[4]. Ce sont autant de réseaux d’établissements d’enseignement secondaire et d’enseignement supérieur, d’organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs.

4.3. Un enjeu essentiel, les périodes de formation en milieu professionnel

Un enjeu essentiel des relations lycées professionnels – milieux professionnels sont les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP plus communément appelées « stages ») que les élèves des lycées professionnels doivent réaliser (22 semaines au total). Ces périodes peuvent se dérouler dans des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, des administrations, des collectivités territoriales, des associations, des organismes divers, sans oublier les établissements de formation. Elles sont obligatoires, évaluées et constitutives de la formation des élèves. Or les entretiens et les auditions ont souligné les difficultés auxquelles ces derniers ainsi que les équipes pédagogiques sont régulièrement confrontés pour trouver des lieux où les réaliser (en dépit des listings entretenus par les établissements, en particulier pour les élèves mineurs.

Selon un rapport d’une Inspection générale[5], les principales difficultés sont constituées, en premier lieu par la faible mobilité des élèves. Viennent ensuite, les difficultés liées à l’environ-

[4] A ces quatre Campus labellisés s’ajoutent un campus situé en Bretagne et Pays de la Loire dans le domaine de l’aéronautique et un projet de nouveau campus dédié à l’éducation artistique et culturelle.
[5] IGÉSR, *La qualité de formation durant les périodes de formation en milieu professionnel*, janvier 2021.

nement socio-économique, aux problèmes financiers des élèves, à leur âge, au genre, à l'origine sociale, au handicap à la faiblesse des compétences sociales). Ce rapport souligne aussi, comme nous avons pu le constater, que les établissements et les équipes pédagogiques mobilisent leurs propres moyens ou ressources pour trouver des lieux de stages, de même que les élèves et leurs familles, mais que les réseaux tels que les *Lycées des métiers* ou les *Campus des métiers et des qualifications* ne sont pas mis à contribution. Il souligne aussi que ni les enseignants, ni les élèves ne prospectent en direction d'événements professionnels comme les salons ou les forums.

Les élèves interviewés ont témoigné notamment de l'extrême diversité des pratiques en matière de périodes de formation en milieu professionnel, de l'importance du rôle des tuteurs et tutrices, du fait que l'articulation entre la formation au lycée et ces périodes de formation en milieu professionnel n'est pas toujours évidente. Aussi peut-on s'interroger : les milieux professionnels sont-ils suffisamment mobilisés sur cette question ? de même que les branches professionnelles dont certaines déploient par ailleurs des moyens pour faire connaitre auprès des jeunes les métiers et notamment ceux qui peinent à recruter ?

5. L'offre de formation professionnelle initiale : une mise en cohérence nécessaire mais complexe

Il existe différents périmètres d'action publique en matière de formation et de relations emploi – formation : bassins d'éducation et de formation (BEF), bassins d'emploi, commissions territoriales emploi-formation (CTEF), etc.

En Bretagne, les bassins de l'Education nationale appelés BEF sont des organisations infra-départementales définies pour l'animation et la cohérence de l'action pédagogique. Chacun de ces bassins est ainsi « *le cadre privilégié de la réflexion, des échanges, de la coopération entre les écoles, collèges et lycées d'un territoire donné* ». Les BEF offrent aussi un cadre pour le développement des partenariats, notamment avec le milieu économique local. Juste avant la crise liée à la pandémie de Covid-19, le rectorat cherchait à mettre en place des comités locaux école-entreprise qui leur auraient été adossés. Ces comités ont vocation à constituer des lieux d'échanges et de ressources entre les établissements scolaires et les entreprises, sur la relation emplois-métiers-formations.

Il existe, par ailleurs, depuis 2016, au niveau infra-départemental, des commissions territoriales emploi-formation (CTEF) réunissant l'Etat, la Région et les partenaires sociaux (voire d'autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Pôle emploi, les Missions locales, Cap emploi, les chambres consulaires…). Ces CTEF sont un outil de gouvernance pour assurer la cohérence des actions dans le domaine de l'emploi et de la formation. Il s'agit, selon la Région, d'un « *cadre de concertation territoriale privilégié pour élaborer les stratégies conjointes sur la base de diagnostics partagés* ».

Par ailleurs, depuis janvier 2019, la Région et l'Etat marquent, au travers d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles, leur volonté conjointe de concourir à l'identification des enjeux en matière d'emplois et de compétences des différents secteurs économiques afin d'y apporter, de manière coordonnée, des réponses adaptées.

C'est ainsi que plusieurs contrats emploi-formation-compétences-orientation ont été signés, qui définissent des orientations pour une offre de formation adaptée et complémentaire, impliquant la mobilisation coordonnée des différentes voies de formation.

Le fait que ces différents périmètres d'action publique ne se recoupent pas complique le travail d'analyse qui doit permettre d'élaborer des diagnostics partagés et de planifier l'évolution des formations… complique le travail d'analyse qui doit permettre d'élaborer des diagnostics partagés et de planifier l'évolution des formations… Le CESER note aussi que, jusqu'à présent, la formation initiale en lycée professionnel est peu présente que ce soit dans les contrats emploi-compétences-formation-orientation ou dans les réflexions conduites au sein des CTEF. Sa prise en compte représente un enjeu, ce que soulignent ci-après plusieurs préconisations.

6. Préconisations

Nous n'avons retenu dans cette synthèse que les principales préconisations dégagées au terme de l'étude. Elles sont regroupées autour de 7 grandes thématiques.

6.1. Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel

L'étude montre que de nombreuses spécialités du bac professionnel sont des formations non-mixtes car elles comptent moins de 30 % et jusqu'à 0 % de filles ou de garçons. Ainsi les garçons sont très minoritaires dans des spécialités telles que les bacs professionnels *accompagnement, soins et services à la personne* ou *services aux personnes et aux territoires*, tandis que les filles le sont dans les secteurs de la production, et sont même pratiquement absentes dans 14 des 36 spécialités où le nombre de garçons est non négligeable : *aéronautique option systèm*es, *maintenance nautique*, *maintenance des matériels agricoles*, *maintenance des véhicules option motocycle*, *plastique et composite*, *technicien·ne du froid*, *géomètre topographe*, etc. On relève, de plus, que les filles sont très peu présentes, pour ne pas dire absentes, dans des formations liées aux évolutions numériques ou à la transition environnementale (par exemple 9 filles contre 240 garçons en 2de professionnelle dans la spécialité *systèmes numériques* à la rentrée 2020).

La même absence de mixité s'observe dans des formations de l'enseignement professionnel agricole : *production agricole, gestion et maîtrise de l'eau, forêt, travaux paysagers, élevage canin*, et dans les formations de l'enseignement professionnel maritime (actuellement 5 % de filles dans les 4 lycées professionnels maritimes en Bretagne et 6,5 % dans l'ensemble des 12 lycées professionnels maritimes en France).

Ces différences révèlent des inégalités, actuelles et à venir, pour les jeunes et les futurs adultes. Elles ne peuvent pas s'expliquer par la notion de libre choix car « *sans mixité, la liberté de choix d'un métier n'est que formelle du fait de la puissance des mécanismes de reproduction*

qui empêchent filles et garçons de se projeter dans des métiers perçus comme convenant prioritairement, voire exclusivement, soit au hommes, soit aux femmes » [6].

Le CESER invite donc à une mobilisation plus forte de l'ensemble des acteurs (Etat, Région Bretagne, branches professionnelles, etc.) dans la mise en œuvre de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024 afin de parvenir à une plus grande mixité dans les formations professionnelles.

Il préconise les actions suivantes :

- aller systématiquement à l'encontre des stéréotypes de genre dans les descriptifs et les visuels des métiers et des formations ;
- coordonner et mutualiser dans le cadre de l'espace numérique de travail *Toutatice* (outil qui dépend du rectorat et bénéficie d'un financement de la Région) et du service public d'information et d'aide à l'orientation IDEO, les outils et ressources existants sur la mixité filles-garçons, et aider à leur appropriation et utilisation par les équipes éducatives (référents égalité, etc.), les jeunes et leurs familles ainsi que les milieux professionnels et notamment les tuteurs et tutrices qui encadrent des stagiaires ;
- élaborer au niveau régional un label « égalité-mixité » pour les lycées professionnels qui auraient engagé des démarches en ce sens ;
- inciter et aider les lycées professionnels d'une part à analyser les causes qui font que des jeunes filles engagées dans des filières traditionnellement masculines abandonnent leur formation, et d'autre part à lever les freins identifiés ;
- dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, travailler la question de l'accueil des jeunes filles en entreprise, analyser les freins et les leviers, prévoir de former les tuteurs et tutrices et prévoir un financement public pour aider les entreprises à mettre en place les équipements nécessaires pour cet accueil (vestiaires, équipements de port de charge, etc.).

6.2. Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours de formation des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

Les entretiens le montrent, les profils des jeunes entrant dans la voie professionnelle et leurs motivations de départ sont variés : tous les élèves n'ont pas un projet professionnel précis, ni une « vocation » pour un métier, et une partie d'entre eux·elles arrivent en lycée professionnel en se sentant plus ou moins éloigné·e·s des « attendus scolaires ». Leurs motivations peuvent changer au long des trois années du bac professionnel et cela d'autant plus, qu'ils·elles étaient très jeunes lorsqu'ils·elles ont choisi la voie professionnelle (en 2019, 64 % des élèves ont 15 ans au plus à leur entrée en 2de professionnelle), et que les « années lycées » sont des années au cours desquelles les adolescent·e·s voient s'affirmer leur personnalité, leurs aspirations, leurs facultés réflexives et leur capacité à mettre une distance vis-à-vis de ce qui les a conduit·e·s à faire tel ou tel choix d'orientation. Il est donc capital que l'orientation scolaire

[6] IGAS et IGAENR, *Rapport d'évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers*, Avril 2017.

soit appréhendée comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central.

A cet effet, le CESER préconise de :

- créer des passerelles avec des dispositifs d'accompagnement pour les passages du lycée général et technologique vers le lycée professionnel mais aussi du lycée professionnel vers le lycée général et technologique ou encore de la voie scolaire vers l'apprentissage et l'inverse, afin de permettre et de faciliter le plus possible les réorientations souhaitées ;
- dans le cadre de la construction de nouveaux lycées ou de la restructuration du bâti des lycées existants, travailler sur la polyvalence des établissements afin d'offrir sur un même lieu des possibilités de formations diversifiées et de passerelles variées ;
- intégrer la problématique du droit aux changements d'orientation, de la fluidité des parcours et des poursuites d'études après le bac professionnel dans l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales en développant notamment une offre de formation élargie à l'échelle de bassins d'éducation et de formation (BEF) ;
- favoriser les échanges à l'international des élèves de la voie professionnelle pour ouvrir le champ des possibles ;
- faciliter les transports (train, covoiturage, cars, bus, permis de conduire, mise à disposition de véhicules, etc.), en particulier pour les jeunes du centre de la Bretagne, dans la perspective des changements d'établissement. Dans le même ordre d'idées : développer des internats de qualité et l'offre d'hébergement pour les élèves qui se réorientent loin de chez eux ; réfléchir aux possibilités de développer de l'accueil dans des familles ; prendre en compte la question des coûts de transport et d'hébergement.

6.3. Eclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, aider les familles à construire le projet d'orientation avec leurs enfants

Les entretiens ont souligné l'importance des parents et de la famille dans l'orientation après la 3e. Il est donc **indispensable de les associer à l'information sur les formations et les métiers**, de même qu'il est indispensable d'accompagner les familles pour qu'elles puissent au mieux aider les jeunes et ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation. Il est à noter que **l'information sur les métiers ne suffit pas** ; les jeunes et leurs parents ont également besoin d'une information sur les formations, leurs contenus et les possibilités de poursuites d'études. Comme le dit un jeune que nous avons interviewé : « *En fait les informations sur les métiers ça explique les métiers mais pas ce qu'on fait dans les bahuts, il faudrait bien expliquer comment ça marche* ».

On retient aussi que les adolescents et adolescentes ne font pas un usage expert des recherches d'informations utiles à l'orientation sur Internet, que le contact direct avec des professionnels ou d'autres jeunes en formation pèse beaucoup dans les choix, et enfin que très (trop) souvent ils·elles se cantonnent à ce qui existe dans leur entourage proche et à ce qu'ils·elles connaissent par l'intermédiaire du réseau familial.

Les préconisations ci-après pourraient répondre aux besoins qui découlent des constats mis en évidence lors des entretiens :

- dans le cadre de la Convention entre l'Etat et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de leurs compétences respectives en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti, développer les actions qui permettent aux jeunes des collèges et lycées professionnels de nouer des contacts directs avec les métiers et les formations (stages, mini-stages en lycées, Journées portes ouvertes, témoignages de pairs et de professionnels, visites d'entreprises, forums, …) ;
- à l'attention des enseignants développer des outils pour animer des séquences de formation destinées aux élèves de la voie professionnelle sur l'utilisation des ressources dédiées à l'orientation sur Internet ;
- développer la connaissance des outils d'orientation existants auprès des établissements scolaires, des CIO, des associations de parents d'élèves, des associations de jeunesse et d'éducation populaire et des partenaires du service public IDEO ;
- faire des parents une cible de la communication du service public IDEO ;
- associer les parents à la vie des établissements et aux temps forts de l'orientation dans les lycées professionnels, en s'appuyant notamment sur les associations de parents d'élèves ;
- permettre aux CIO, en leur en donnant les moyens, d'assurer un accompagnement individualisé qui puisse avoir une certaine continuité dans le temps (au lieu d'un seul rdv le plus souvent) ;
- aider à la prise en charge du transport et de l'hébergement afin que les jeunes ne se limitent pas dans leur projet d'orientation à l'offre de formation qui se trouve près de chez eux.

6.4. Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études

Au cours des entretiens et des auditions nous avons noté les faits suivants :

- lors d'entretiens, des jeunes regrettaient de ne pas bénéficier d'informations plus larges et plus complètes sur leurs possibilités de poursuites d'études (certain·e·s en BTS souhaitaient postuler dans des formations auxquelles leur BTS ne leur donne pas accès, ce qui montre qu'ils·elles étaient mal informé·e·s) ;
- les professeurs des lycées professionnels et les tuteurs et tutrices lors des stages sont des interlocuteurs importants pour les jeunes mais ils n'ont pas toujours une vision exhaustive des possibilités de formation ;
- l'orientation, qu'elle soit considérée comme « l'émergence progressive d'un projet » ou comme la « construction d'une capacité à s'orienter tout au long de la vie », nécessite non seulement que les jeunes aient accès aux informations sur les métiers et les formations, mais aussi qu'ils·elles acquièrent des capacités à s'orienter. La construction de ces capacités demande du temps, de l'autonomie, de la confiance en soi et une appropriation des codes de l'école et du monde professionnel, sans parler des « savoirs de base » (lecture, écriture, compréhension de la langue) ;

- les poursuites d'études des bachelier·ère·s professionnel·le·s ont encore besoin d'être accompagnées pour se développer.

Les préconisations suivantes viennent en réponse à ces constats :

- développer à l'attention des professeurs des lycées professionnels, des tuteurs et tutrices, des jeunes et de leurs familles, une information spécifique sur toutes les poursuites d'études possibles après le bac professionnel et après le BTS, détaillant notamment les contenus des formations, les attendus et les conditions d'entrée ;
- construire des ressources pour aider les professeurs des lycées professionnels dans l'accompagnement du projet de leurs élèves, dès la première année du bac professionnel et au cours de la première année de BTS ;
- aider à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques de remédiation sur les savoirs de base dans les lycées professionnels, savoirs indispensables pour la réussite des parcours ;
- développer dans les lycées professionnels un dispositif d'accompagnement (à l'image du dispositif *Karta*) dont le but serait de favoriser les projets collectifs permettant de travailler avec les lycéens et lycéennes sur la confiance en soi, l'estime de soi et les compétences psycho-sociales ;
- prévoir une démarche spécifique pour les bachelier·ère·s professionnel·le·s dans le cadre du projet de création d'un écosystème régional de l'orientation impliquant les lycées, les universités et les grandes écoles, intitulé BRIO (Bretagne Réussite Information Orientation) ;
- mettre en place des dispositifs pour mieux accompagner les bachelier·ère·s professionnel·le·s lors de la première année du BTS puisque c'est à ce moment-là que se concentrent leurs difficultés ;
- améliorer la connaissance, par les pouvoirs publics, de la réalité des poursuites d'études après le bac professionnel à l'échelle de la région, en analysant, avec les établissements, les formations qui n'atteignent pas les quotas de bachelier·ère·s professionnel·le·s en BTS pour en comprendre les raisons et lever les freins, et en demandant au GREF Bretagne de suivre l'évolution de leurs effectifs en BTS par apprentissage afin d'avoir une vision complète des poursuites d'études en BTS des bachelier·ère·s professionnel·le·s ;
- engager un travail de réflexion sur le repérage des bachelier·ère·s professionnel·le·s dans les licences générales à l'université, afin de leur proposer si nécessaire un accompagnement spécifique sur le modèle du « oui si » et généraliser le diplôme universitaire *Rebond* en sécurisant son financement ;
- travailler sur l'articulation BTS-Licence professionnelle dans le cadre d'un chantier du CPRDFOP et dans les contrats d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation ;
- ouvrir au niveau régional, dans le cadre du CPRDFOP et du schéma régional de l'enseignement supérieur et la recherche, un autre chantier sur l'augmentation des effectifs, l'accueil et l'accompagnement des bachelier·ère·s professionnel·le·s dans les IUT et les EFTS ;
- travailler l'accompagnement et le suivi des bachelier·ère·s professionnel·le·s dans les IFSI, où leur nombre a fortement augmenté entre 2019 et 2020 et va continuer d'augmenter.

6.5. Elargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e, les stages des lycéen·ne·s du bac professionnel et ceux des étudiant·e·s de BTS

Les entretiens soulignent l'importance du contact direct avec des professionnels et des stages. Or ces derniers se déroulent très souvent, faute de mieux, dans l'environnement proche de la famille, sans constituer des occasions d'élargir les perspectives et possibilités pour les jeunes.

Afin d'élargir les possibilités offertes aux élèves, le CESER propose plusieurs pistes dans le cadre du travail mené actuellement par la Région Bretagne et ses partenaires sur l'offre de stages pour les élèves et étudiant·e·s de la voie professionnelle, voire les élèves de 3e, accessible à partir de la plateforme Web IDEO :

- prévoir une entrée spécifique pour les élèves des lycées professionnels dès la page d'accueil du site ;
- donner une plus grande visibilité à la rubrique « recherche de stages » ;
- prévoir une réflexion spécifique pour les élèves de bac professionnel et les étudiants/étudiantes de BTS ;
- accompagner les enseignants et les établissements à l'utilisation de la plateforme IDEO avec leurs élèves ;
- apporter une attention particulière à l'actualisation des offres de stages sur la plateforme.

6.6. Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes de la voie professionnelle, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels

Les milieux professionnels qui peuvent être des entreprises, mais aussi des associations, des administrations, des collectivités et des organismes divers, pourraient s'impliquer davantage dans la question des stages des lycéen·ne·s de la voie professionnelle.

A cet effet, le CESER formule les préconisations suivantes :

- inciter les milieux professionnels à venir dans les établissements pour y présenter leurs offres de stages, et travailler avec les équipes éducatives pour anticiper les périodes des formations en milieu professionnel des lycéen·ne·s (les besoins, le calendrier, le contenu) ;
- réaliser un bilan et une évaluation des actions « Ecole-Entreprise » ainsi que des *Campus des métiers et des qualifications* en termes d'orientation et de parcours post-bac des bachelier·ère·s professionnel·le·s ;
- dans le cadre des *Campus de métiers et des qualifications* déployer une politique spécifique à destination des élèves de bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS ;
- développer la qualité des périodes de formation en milieu professionnel, en accompagnant et en formant les tuteurs et tutrices et en prévoyant des réunions

d'échange entre eux·elles et les professeurs, portant sur l'articulation entre la formation au lycée et en milieu professionnel.

6.7. Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes professionnel·le·s

Le CESER estime que la question des lycées professionnels et lycéen·ne·s de la voie professionnelle, avec les enjeux liés aux périodes de formation en milieu professionnel, à la mixité filles-garçons, aux poursuites d'études et à l'élévation du niveau de qualification des jeunes qui entrent sur le marché du travail, mériterait d'être plus présente dans le cadre des instances où se discutent les questions d'emploi et de formation au niveau régional ou territorial (en particulier le CREFOP - comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et les CTEF - commissions territoriales emploi-formation) ainsi que dans les contrats d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation. C'est pourquoi il formule les préconisations suivantes :

- créer une commission déléguée « lycées professionnels » au sein du CREFOP, rattachée à la commission « formation », pour donner un cadre permanent à ce qui doit être un sujet d'attention et prévoir la prise en compte de la parole des jeunes au sein de cette commission déléguée, en lien avec les commissions de la vie lycéenne des lycées professionnels et le Conseil régional des jeune lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ) ;
- créer un observatoire de la voie professionnelle qui réaliserait le recueil et la mise en cohérence des données relatives aux parcours dans la voie professionnelle (poursuites d'étude, mixité filles-garçons, insertion professionnelle), qui émanent des différents ministères et réseaux d'enseignement (public/privé/apprentissage). Cet observatoire pourrait aussi produire des études prospectives utiles pour adapter l'offre de formation, notamment dans la perspective de la carte régionale des formations professionnelles initiales ;
- créer les conditions d'une meilleure articulation entre les différents niveaux d'analyse de la relation emploi-formation, avec la prise en compte de la formation professionnelle initiale.

Sommaire
du rapport

Avant-propos des rapporteurs

L'essentiel (synthèse du rapport)

Introduction

Chapitre 1
L'enseignement professionnel en France et en Bretagne

1. Historique de l'enseignement professionnel **3**

1.1. La création du baccalauréat professionnel en 1985 3

1.2. Une croissance des effectifs en bac professionnel qui contribue à la généralisation de l'accès au baccalauréat 4

1.3. Un bac qui se distingue des autres 5

1.4. La rénovation du bac professionnel de 2009 et la disparition du BEP 6

1.5. Une multiplication des spécialités du bac professionnel dans la production, le bâtiment et les services 9

1.6. Une nouvelle réforme du bac professionnel en 2018 avec la création de « familles de métiers » 10

2. Les caractéristiques du bac professionnel et ses effectifs **16**

2.1. Le bac professionnel dans les lycées : les effectifs et leur évolution 16

2.2. La part relative de l'apprentissage et de la voie scolaire 20

2.3. La part relative des secteurs de la production et des services dans les bacs professionnels 26

2.4. Quatre spécialités du bac professionnel concentrent 60 % des effectifs scolarisés 28

2.5. Les filles et les garçons dans la voie professionnelle 30

2.6. L'origine sociale des bachelier·e·s professionnel·le·s 37

3. Les principales caractéristiques de l'enseignement professionnel en Bretagne **40**

3.1. Caractéristiques des établissements en Bretagne 40

3.2. L'enseignement professionnel agricole en Bretagne 44

3.3. L'enseignement professionnel maritime 47

3.4. Un maillage territorial relativement fin des lycées professionnels 49

3.5. La Bretagne se distingue par ses taux de réussite au bac professionnel 53

Chapitre 2
L'orientation en bac professionnel, le parcours et l'accompagnement des jeunes

1. L'orientation dans la voie professionnelle et ses enjeux 568

1.1. Ce que s'orienter veut dire 568

1.2. La procédure d'orientation post-3e 57

1.3. Les chiffres de l'orientation vers la voie professionnelle après la 3e ou la 2de générale et technologique 57

1.4. Des facteurs extérieurs aux jeunes qui influencent leur orientation 64

1.5. L'affectation dans une formation après la 3e 83

2. Comment s'orientent les jeunes qui choisissent la voie professionnelle : la parole des élèves 90

2.1. Un travail de terrain pour recueillir la parole des élèves 90

2.2. Quatre profils de parcours ou de stratégies 92

2.3. La famille et les résultats scolaires, des éléments déterminants de l'orientation 102

3. L'information et l'accompagnement à l'orientation dans le choix de la voie professionnelle et pendant la formation 110

3.1. Les conceptions de l'orientation, le Parcours avenir, les heures dédiées 111

3.2. En Bretagne, le rôle de l'Etat et de la Région dans l'information délivrée aux jeunes et aux familles 115

3.3. Le rôle des CIO et des conseillers d'orientation psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN) 119

3.5. Le rôle des équipes éducatives dans les collèges et lycées professionnels et ce qu'elles en disent 124

3.6. Le rôle des partenaires du monde économique dans l'orientation 131

3.7. Ce que les jeunes disent de leurs moyens de s'informer au collège avant de s'orienter dans la voie professionnelle 132

4. Le parcours des élèves en bac professionnel : difficultés, ressources, moyens de rebondir 140

4.1. Le décrochage dans la voie professionnelle sous statut scolaire 140

4.2. Quels effets de la crise et du confinement sur le décrochage en bac professionnel ? 143

Chapitre 3
Après le bac professionnel : insertion directe ou poursuite d'études ? Et quelles poursuites d'études ?

1. Ce que les élèves disent vouloir faire après le bac 153

1.1. Les différentes poursuites d'études qu'ils envisagent 153

1.2. Ceux qui envisagent de préparer un Brevet de technicien supérieur (BTS) 155

1.3. Ceux qui envisagent une autre poursuite d'études que le BTS 159

1.4. Ceux qui envisagent de travailler directement après avoir obtenu leur bac 162
1.5. Ceux qui envisagent de s'engager dans l'armée ou d'entrer dans la gendarmerie 164
2. Ce que les élèves nous disent à propos de leurs moyens de s'informer sur l'après-bac 164
2.1. Le premier moyen de s'informer : l'échange avec les professeurs du lycée 164
2.2. Et sinon des échanges avec des professionnels, des copains/copines, des pairs… 166
2.3. Plusieurs élèves soulignent des manques et des besoins en matière d'information sur l'après-bac et l'après-BTS 168
3. Les poursuites d'études des bacheliers et bachelières professionnels en Bretagne selon les statistiques 169
3.1. Comment les bacheliers et bachelières professionnels se répartissent dans les filières du supérieur selon une étude nationale 169
3.2. Le troisième rapport annuel du Comité éthique et scientifique de Parcoursup au sujet des bacs professionnels 170
3.3. Les néo-bacheliers professionnels admis dans les formations supérieures via Parcoursup : comparaison Bretagne/France et évolutions 2019/2020 172
4. Les bacheliers professionnels en STS en Bretagne 177
4.1. La Bretagne au-dessus de la moyenne nationale pour le pourcentage de bacheliers professionnels admis en STS, mais des inégalités fortes selon les réseaux et selon les secteurs professionnels 177
4.2. Les poursuites d'études des bacheliers professionnels : quelle progression dans l'académie ? 180
4.3. Les taux de réussite des bacheliers professionnels en Section de technicien supérieur (STS) 187
5. Les autres poursuites d'études des bacheliers professionnels dans l'académie de Rennes 189
5.1. Les bacheliers professionnels qui poursuivent dans les filières sélectives (IUT, IFSI et EFTS) 189
5.2. La poursuite d'études des bacheliers professionnels dans les filières non sélectives à l'université 193
6. Après le BTS : la licence professionnelle ? 201
6.1. Les bacheliers professionnels dans les licences professionnelles 201
6.2. Ce que nous apprennent un rapide sondage en ligne et les entretiens avec des étudiants 204
7. Une ambition du CPRDFOP à interroger 207
8. Les bacheliers professionnels qui ne poursuivent pas leurs études 210
8.1. L'insertion professionnelle directe après le bac professionnel 210
8.2. Et les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en poursuite d'études après un bac professionnel 214

Chapitre 4
La voie professionnelle en lycées, au cœur de la relation « école-monde professionnel »

1. Les relations lycées professionnels – milieux professionnels 217

1.1. La relation « Ecole-Entreprise » à l'échelle des établissements scolaires 217

1.2. Les partenariats et les actions « Ecole-Entreprise » organisés à l'échelle académique 221

1.3. Le dispositif Ingénieurs pour l'école 234

1.4. L'accueil d'enseignants dans les entreprises 235

1.5. Les actions spécifiques de la Région Bretagne 236

1.6. D'autres formes de relations « École-Entreprises » à l'échelle des établissements 238

2. Ce que nous ont dit les lycéens et lycéennes à propos de leurs stages 245

2.1. Comment ils·elles ont trouvé leurs stages 245

2.2. Une part importante des stages dans la proximité 250

2.3. Au dire des élèves, ce que les stages leur apportent 253

2.4. Les difficultés rencontrées par les jeunes lors des stages 256

2.5. L'articulation entre les cours et les périodes de formation en milieu professionnel (stages) 258

3. Structurer l'offre de formation professionnelle initiale en Bretagne : une mise en cohérence nécessaire mais complexe 261

3.1. Pour la Région, plusieurs logiques d'intervention s'agissant des lycées professionnels et des formations professionnelles initiales 261

3.2. Pour le rectorat, un pilotage par bassins d'éducation et de formation 262

3.3. Les Comités locaux École-Entreprise (CLEE) adossés aux bassins de formation 265

3.4. Les commissions territoriales emploi-formation (CTEF) 266

3.5. Un exercice de coordination Région/autorités académiques : la carte régionale des formations professionnelles initiales 268

3.6. Un autre exercice de coordination : les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation 273

Chapitre 5
Préconisations

1. Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel 279

2. Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle 281

3. Eclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, aider les familles à construire le projet d'orientation avec leurs enfants 284

4. Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études **285**

5. Elargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS **288**

6. Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels **289**

7. Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle **291**

Conclusion **293**

Remerciements **297**

Glossaire **301**

Liste des Annexes **305**

Liste des figures **329**

Table des matières **334**

Introduction

A la rentrée 2019, les élèves préparant un bac professionnel par la voie scolaire, représentent plus d'un quart des bacheliers et bachelières breton·ne·s. Ce diplôme permet l'insertion professionnelle, mais ces jeunes sont aussi un vivier important pour nourrir les formations post Bac et pour atteindre l'objectif de former 60 % d'une classe d'âge au niveau bac+3.

Le CESER a souhaité analyser les parcours de ces jeunes et questionner la double vocation de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, à la fois voie d'insertion professionnelle et voie de poursuite d'études dans le supérieur.

Cette étude aborde la manière dont cette double vocation peut venir mettre en tension des politiques publiques - ainsi en va-t-il de la politique en faveur de l'élévation du niveau de qualification qui viendrait se confronter à l'exigence de prendre en compte l'environnement économique et les besoins immédiats ou à plus long terme des milieux professionnels.

Par-delà la tension apparente entre ces deux exigences, l'enjeu est de parvenir à mieux les articuler dans une conception de la relation formation-emploi plus globale et prospective qui ne considère pas les bacs professionnels uniquement comme des diplômes d'insertion devant s'ajuster aux données économiques immédiates mais aussi comme un vivier pour les études supérieures. L'élévation du niveau de qualification des travailleurs et travailleuses de demain est à la fois un levier de transformation des filières et une réponse aux besoins de l'économie du futur. Cet enjeu est particulièrement important s'agissant de la construction de la Carte régionale des formations professionnelles initiales.

L'étude analyse, dans ce contexte, la façon dont les jeunes lycéens et lycéennes construisent leur parcours dans la voie professionnelle, en considérant ce qu'ils·elles disent à chaque étape, et les différents facteurs (territoriaux, institutionnels, économiques, sociaux, personnels…) qui peuvent influencer ou contraindre leurs choix.

Elle évalue les possibilités réelles, pour les bacheliers et bachelières professionnel·le·s de poursuivre leur formation dans l'enseignement supérieur et d'atteindre une qualification de niveau bac+3 en Bretagne. L'étude s'attache ainsi à analyser le continuum de bac-3 à bac+3 pour les jeunes de la voie professionnelle, rappelant que ce continuum est encouragé par l'Etat (y compris le rectorat), la Région Bretagne et les partenaires sociaux au travers du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2017-2022 (CPRDFOP).

Elle examine aussi les relations existantes entre le monde économique, les lycées professionnels, les jeunes et la manière dont s'organisent la réflexion et la concertation sur les territoires pour structurer l'offre de formation initiale professionnelle en Bretagne.

Le CESER souhaite que cette étude puisse nourrir un certain nombre de politiques régionales qui portent sur le lien emploi-formation, les partenariats économiques, l'égalité filles-garçons, les lycées, les transports, le décrochage, la construction de la carte régionale des formations, le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle, la mission d'information des jeunes, de leur famille et des équipes éducatives, la construction du nouveau CPRDFOP…

Une grande place a été accordée dans ce travail à la parole des jeunes, que des membres du CESER ont interviewés dans plusieurs lycées professionnels.

Le présent rapport s'appuie sur ces interviews, complétées par des auditions, des recherches documentaires, l'exploitation et l'analyse de données chiffrées et des discussions au sein de la commission *Formation, emploi et éducation* du CESER.

Après un rappel des évolutions et des caractéristiques de l'enseignement professionnel en France et en Bretagne (chapitre 1), on trouvera dans ce rapport un chapitre consacré à l'orientation en bac professionnel et à l'accompagnement des jeunes ayant choisi cette voie dans leur parcours de formation (chapitre 2). Le chapitre 3 porte sur l'après-bac professionnel, entre insertion directe dans l'emploi et poursuites d'études. Le chapitre 4 aborde un autre aspect qui est la relation entre les lycées professionnels et le monde professionnel et la question de l'animation de la réflexion institutionnelle sur les questions emploi-formation et la place de la voie professionnelle sous statut scolaire dans cette réflexion.

L'étude comprend des préconisations de nature à orienter la politique régionale dans le but d'améliorer l'accompagnement des jeunes ayant choisi de préparer un bac professionnel dans leurs recherches de formation, de réorientation, de stages ou de poursuites d'études.

Ces préconisations visent l'accompagnement de ces jeunes, l'information aux publics scolaires, la construction de l'offre de formation, les transports et les internats des lycées, la « prospective emploi-formation » à l'échelle territoriale…

On les trouvera tout au long du rapport, au fil des chapitres, et elles font, de plus, l'objet d'un chapitre 5 récapitulatif. Elles sont au nombre d'une soixantaine et s'articulent autour de 7 enjeux :

- Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel ;
- Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle ;
- Éclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles ;
- Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études ;
- Élargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du baccalauréat professionnel ainsi que des étudiants et étudiantes de BTS ;
- Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes dans le cadre des relations entre les lycées professionnels et les milieux professionnels ;
- Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle.

Chapitre 1

L'enseignement professionnel en France et en Bretagne

Ce premier chapitre comprend un rappel des évolutions et grands traits de l'enseignement professionnel, et plus particulièrement du baccalauréat professionnel, en France et en Bretagne. Ce baccalauréat, créé en 1985, a connu plusieurs réformes en 35 ans, des évolutions dues à la multiplication des spécialités et à une croissance presque constante de ses effectifs, avec des perspectives augmentant au fil du temps en matière de poursuite d'études.

Ce chapitre présente les principales caractéristiques de l'enseignement professionnel en Bretagne (nombre et taille des établissements, part relative des secteurs public/privé, poids des enseignements agricole et maritime, maillage territorial, distances domicile-lycée, résultats aux examens) et s'attarde sur la question de l'égalité filles-garçons dans les formations.

1. Historique de l'enseignement professionnel

On trouvera une chronologie sommaire des évolutions de la voie professionnelle à la fin du point 1 (pages 14-15).

1.1. La création du baccalauréat professionnel en 1985

Le bac professionnel a été créé en 1985, ce qui a constitué une réforme majeure du système éducatif en France.

Jusqu'alors, l'enseignement professionnel initial consistait à préparer, soit un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), menant directement à la vie active, soit un brevet d'études professionnelles (BEP), permettant d'entrer dans la vie active ou de poursuivre ses études (30 % des titulaires préparaient ensuite un bac de technicien[1]). Ces deux diplômes étaient de niveau V[2] et conduisaient, l'un comme l'autre, à exercer des emplois d'ouvriers et d'employés qualifiés. Ces derniers concernaient 60 % des actifs en 1982.

[1] Fabienne MAILLARD, « Les "petits" diplômes professionnels français dans la politique éducative et sur le marché du travail, in *Cahier de la recherche sur l'éducation et les savoirs n°3*, 2013.

[2] La nomenclature des certifications professionnelles a changé en 2019. Les CAP et BEP qui étaient des certifications de niveau V sont désormais de niveau 3.

Il est d'usage de dire que la création du bac professionnel relève à l'origine d'une demande patronale ou de la volonté du gouvernement socialiste d'élever le niveau de qualification et d'augmenter le nombre de bacheliers. En réalité, et plus profondément, cette création répondait à plusieurs enjeux :

- un essor du chômage et de la précarité dans les années 1980 qui touchait les moins qualifiés ;
- l'évolution technologique et industrielle se traduisant notamment par une baisse de la part des ouvriers dans la population active (37 % en 1975 et 33 % en 1982)[3] ;
- une volonté de promotion sociale ;
- une demande sociale : en 1972, 60 % des familles d'ouvriers aspirent à ce que leurs enfants aient un bac alors qu'ils n'étaient que 15 % en 1963[4] ;
- une volonté de revalorisation des formations professionnelles.

La création du bac professionnel a coïncidé avec l'annonce du gouvernement, en 1985, de l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat à l'horizon 2000.

1.2. Une croissance des effectifs en bac professionnel qui contribue à la généralisation de l'accès au baccalauréat

Au cours des années qui suivirent, le bac professionnel permit effectivement de généraliser l'accès au baccalauréat[5].

Ainsi le nombre de jeunes préparant un bac professionnel passa de 1 300 en 1987 à près de 100 000 en 1990[6]. En 1995, soit dix ans après sa création, leur nombre s'élevait à 162 480 (inscrits en 2de, 1re ou terminale). Les effectifs concernés n'ont cessé de croître par la suite, jusqu'à la période récente.

Cette augmentation s'accompagna d'un effondrement du nombre de CAP dans la population des lycées professionnels (435 000 en 1985 / 142 000 en 1990 à l'échelle de la France[7]).

Le graphique qui suit montre l'évolution au cours des années du poids des effectifs en bac professionnel dans l'ensemble des effectifs des jeunes préparant un bac.

[3] *Ibid*.

[4] Jean-Pierre TERRAIL et Tristan POULLAOUEC, *Les trois voies du lycée : repères socio-historiques*, 2017, sur le site du Groupe de recherche pour la démocratisation scolaire (GRDS) : https://www.democratisation-scolaire.fr.

[5] Guy BRUCY, « Un précurseur du baccalauréat professionnel : le baccalauréat de technicien », in F. MAILLARD et G. MOREAU (sous la direction de), *Le bac pro. Un baccalauréat comme les autres ?,* éd. Octarès, 2019.

[6] Fabienne MAILLARD, « Le bac pro de 1985 à 2015 : entre innovation et conformation », in F. MAILLARD et G. MOREAU (sous la direction de), in F. MAILLARD et G. MOREAU (sous la direction de), *Le bac pro. Un baccalauréat comme les autres ?,* éd. Octarès, 2019.

[7] *Ibid*.

Figure 1. Part de bacheliers par génération selon la voie (en %) en France

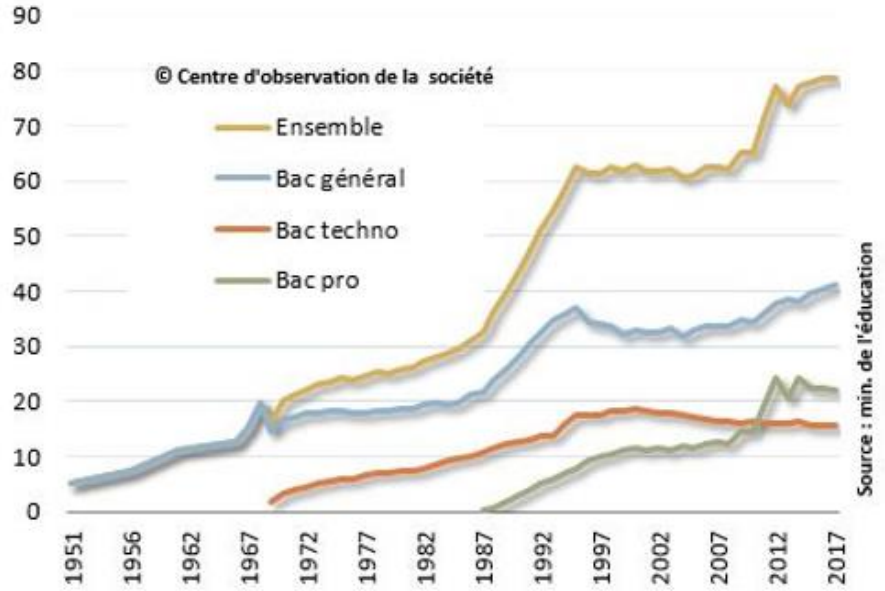

En 2020, le pourcentage de bacheliers dans une génération s'élève à 87 % en données provisoires à l'échelle de la France entière[8] alors qu'en 1984, le taux d'accès au niveau du bac et le pourcentage de bacheliers dans une génération s'élevaient respectivement à seulement 34 % et seulement 28,6% en France métropolitaine[9].

1.3. Un bac qui se distingue des autres

A sa création en 1985, le bac professionnel se distingue du bac général et du bac technologique par deux particularités au moins :

- il requiert une année de plus. En effet, tandis que le bac général et le bac technologique se préparent en trois ans après la 3e, le bac professionnel se prépare en deux ans après un diplôme professionnel de niveau V (généralement le BEP et plus rarement le CAP) dont l'obtention a déjà requis deux ans de formation après la 3e. Il s'ensuit que les bacheliers de la voie professionnelle sont un peu plus âgés que ceux des autres voies (ce qui est souvent dû aussi à des parcours scolaires atypiques et parfois difficiles).

- sa première finalité est l'insertion professionnelle, et non la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur contrairement aux deux autres bacs.

Ainsi, comme le souligne la sociologue Fabienne MAILLARD, à l'origine, « *son curriculum n'a aucune corrélation avec l'enseignement supérieur. Dans ses intitulés il est associé à la vente,*

[8] https://www.education.gouv.fr/resultats-de-la-session-de-juin-du-baccalaureat-2019-7385

[9] Le chiffre de 34% est cité par Fabienne MAILLARD, dans « Les "petits" diplômes professionnels français dans la politique éducative et sur le marché du travail, *op. cit*. Quant aux pourcentages de bacheliers dans une génération, ces données sont disponibles sur data.education.gouv.fr, la plate-forme Open Data de l'Éducation nationale. Les données de l'année 1984 n'y figurent que pour la France métropolitaine et non pour France entière.

la productique, le gros œuvre ou le second œuvre du bâtiment, le secrétariat, la propreté… termes jusque-là inhabituels pour définir un baccalauréat. Même si les baccalauréats de technicien visaient eux aussi la vie active en premier lieu, les savoirs technologiques y primaient sur les savoir-faire. Or, dans le cas du bac pro, c'est l'inverse qui se produit. Dans les premières années du diplôme, le ministère de l'Éducation nationale estime même que favoriser la poursuite d'études après le bac pro ne peut qu'aboutir à le « dénaturer » (BOUYX, 1996) »[10].

De plus, le bac professionnel comprend, à la différence des autres bacs, des périodes de formation en entreprises. Des stages en entreprises existaient déjà pour les BTS mais uniquement comme application des savoirs. Il s'agit donc d'une innovation qui marque un tournant dans les rapports entre l'école et les milieux professionnels[11].

Bien que le bac professionnel ne soit pas orienté au départ vers les études supérieures, la part des bacheliers professionnels cherchant à poursuivre leurs études a progressivement augmenté, passant de 17 % en 2000 à 23 % en 2005 puis à 26 % en 2010 (rien que pour les poursuites d'études sous statut scolaire)[12].

1.4. La rénovation du bac professionnel de 2009 et la disparition du BEP

1.4.1 La rénovation du bac professionnel en 2009

En 2007, une expérimentation d'un bac professionnel en 3 ans est lancée, avec un accès direct après la 3e. Le BEP devient alors un diplôme « intermédiaire » obtenu à la fin de la 1re professionnelle. La poursuite d'études est affirmée comme l'une des deux finalités du bac professionnel, même si sa structure n'est pas modifiée, ce qui fait dire à certains spécialistes qu'en réalité le bac professionnel ne prépare toujours pas aux études supérieures.

La réforme est généralisée à partir de la rentrée 2009, pour toutes les 2des professionnelles. Ainsi les derniers candidats à l'examen du BEP le passent en 2010 ; ils sont 55 044 cette année-là alors qu'ils étaient 427 781 en 2005, 445 256 en 2000 et 480 767 en 1995.

[10] Fabienne MAILLARD, « Regards croisés sur le baccalauréat professionnel », in *Revue française de pédagogie*, 2017/1 (N°298), p. 5-10.

[11] Gérard BODE, *Chronologie de l'enseignement technique, des origines à 2000*, publication en ligne du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) - UMR CNRS / ENS Lyon.

[12] Chiffres cités dans Valérie ILARDI et Emmanuel SULZER, « Le bac pro. Elargissement des publics et permanences des fonctions sociales », in Céreq Essentiels n°1, *20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions*, avril 2018.

1.4.2 Une hausse des effectifs en bac professionnel qui se poursuit

Après la réforme de 2009, les effectifs en bac professionnel continuent d'augmenter fortement : ils passent, au niveau national, de 191 444 en 2005 à 517 274 en 2010 (+325 830)[13].

Le graphique suivant montre l'évolution des effectifs en bac professionnel, en BEP et en CAP.

Figure 2. Les formations professionnelles dans les lycées relevant de l'Éducation nationale (hors enseignements agricole et maritime) : évolution des effectifs selon le diplôme préparé, base 100 en 1995 (France entière)

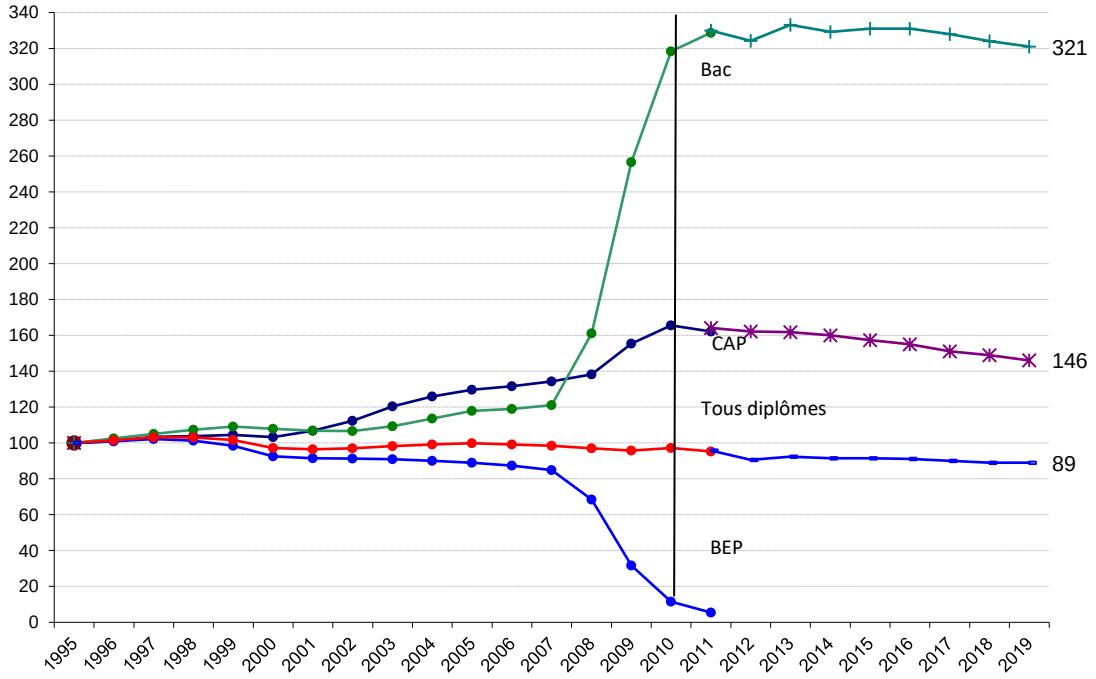

Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), ministère de l'Education nationale

En Bretagne, comme dans l'ensemble de la France, le bac professionnel a bénéficié de la disparition du BEP sans toutefois absorber l'ensemble du potentiel d'élèves de BEP. Ainsi, alors qu'en 2008, le bac professionnel et le BEP comptaient ensemble 70 % des effectifs de la voie professionnelle, ce pourcentage n'atteint que de 65 % en 2013.

Le CAP, premier niveau de certification professionnelle et désormais seule qualification accessible en deux ans après le collège, a lui aussi profité de la disparition du BEP[14].

[13] Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques 2020*. Champ : France métropolitaine + Départements et régions d'Outre-mer (Mayotte à partir de 2011), en comptant les établissements publics et privés (sous et hors contrat).

[14] GREF Bretagne, *L'apprentissage en Bretagne. Etat des lieux 2017 pour le plan régional de développement*, 2017.

Figure 3.Impact de la réforme du bac professionnel sur les effectifs en formation professionnelle en Bretagne

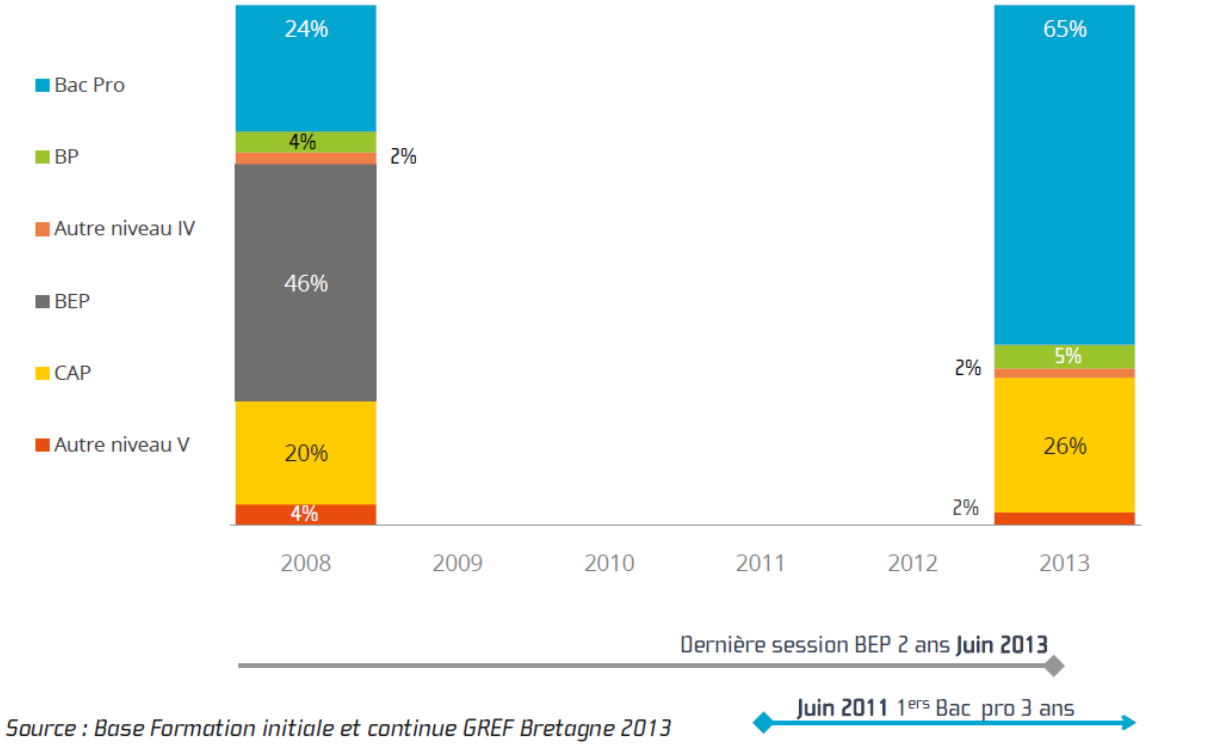

Source : Base Formation initiale et continue GREF Bretagne 2013

Source : GREF Bretagne

1.4.3 Un rajeunissement des bacheliers professionnels

La réforme du bac professionnel en 2009 a également eu pour effet d'entraîner un rajeunissement des bacheliers professionnels, même si une proportion non négligeable d'entre eux a 1 ou 2 ans de retard[15], puisque l'entrée en première année du bac professionnel se fait désormais dès la sortie de la 3e. La politique volontariste de réduction des redoublements a également accéléré ce rajeunissement[16]. Il s'ensuit que les bacheliers professionnels sont plus jeunes lorsqu'ils recherchent un stage ou lorsqu'ils cherchent à entrer directement sur le marché du travail après l'obtention de leur bac.

1.4.4 Des perspectives de poursuites d'études accrues

A mesure que le nombre des bacheliers professionnels s'accroit, leurs perspectives de poursuites d'études augmentent.

[15] DEPP, *Références et statistiques 2020*, Chapitre 4.06. La proportion d'élèves « en retard » diminue. La part des élèves âgées de 15 ans ou moins à leur entrée en bac professionnel en lycée est passée de 36,5 % en 2009 à 64,2 % en 2019. En CAP, même si cette part tend également à augmenter, elle n'est encore que de 36 % en 2019, ce qui signifie que la part des élèves « en retard » y est de 64 %.

[16] La baisse des redoublements, commencée au cours de la seconde moitié des années 1990, s'est poursuivie à un rythme très soutenu. Entre 1996 et 2011, les redoublements de la 5e ont été divisés par six, ceux de la 6e et de la 4e par trois, tandis que ceux de la 3e diminuaient de moitié. Source : DEPP, *Éducation & Formations n°85*, Novembre 2014.

En 2015, la nouvelle ambition énoncée par le gouvernement en matière de politique éducative est de continuer à élever le niveau de formation des jeunes qui entrent sur le marché du travail et l'objectif est désormais de conduire :

- 60 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur,
- 50 % d'une classe d'âge au niveau de la licence à l'horizon 2025.

Cet objectif concerne les bacheliers des trois voies, y compris donc les bacheliers professionnels.

Pour ces derniers, le développement des poursuites d'études passe par un accroissement du nombre de bacheliers professionnels en BTS (communément désigné comme le « supérieur professionnel court »). A cet effet, la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de 2013 instaure le principe de quotas de places en sections de technicien supérieur (STS) pour les bacheliers professionnels afin de leur permettre de préparer un BTS.

1.5. Une multiplication des spécialités du bac professionnel dans la production, le bâtiment et les services

Conçu à l'origine comme « *un diplôme transversal, menant à diverses activités professionnelles et pas à un métier spécialisé* »[17], le bac professionnel comptait au cours des premières années de son existence un très petit nombre de spécialités. Par la suite, de nouvelles ont été créées à l'initiative de l'Éducation nationale ou des organisations patronales et le nombre de spécialités a significativement augmenté.

En 2007, on en dénombrait 80 et en 2018, lorsqu'est intervenue une nouvelle réforme de la voie professionnelle, leur nombre s'élevait à une centaine[18].

La multiplication des spécialités a fini par générer une grande hétérogénéité avec, d'un côté, des bacs professionnels au spectre très large (par ex. commerce-vente) et, de l'autre, des bacs au contraire très spécialisés (par ex. artisanat et métiers d'art verrerie).

En 2018, il existait :

- 52 spécialités dans le secteur de la production ;
- 26 spécialités dans le secteur des services ;
- 11 spécialités dans le secteur du bâtiment.

Cette part relative de secteurs a peu varié au cours du temps. Le secteur de la production a toujours été le plus richement pourvu en spécialités. Ce fait s'expliquerait par l'influence exercée par les acteurs de l'industrie, et plus particulièrement de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), dans le processus de création du bac professionnel[19].

[17] Fabienne MAILLARD, « Le bac pro de 1985 à 2015 : entre innovation et conformation », in *op. cit.,* p. 42.

[18] Françoise KOGUT-KUBIAK et Emmanuel QUENSON, « Le bac pro en trois ans dans l'espace des diplômes professionnels et techniques », in *op. cit.,* p. 59. Noter qu'en 2007, une vingtaine de spécialités comptait moins de 100 élèves en terminale.

[19] *Ibid*., p. 59.

Toutefois, au cours de la période plus récente, le secteur des services est le seul à avoir continué à créer des spécialités. Selon les sociologues Françoise KOGUT-KUBIAK et Emmanuel QUENSON, les nouvelles spécialités ne seraient pas le fait des organisations patronales mais plutôt de *« la stratégie du ministère de l'Éducation nationale qui en a usé pour élever le niveau de formation, protéger du chômage une partie de la jeunesse et gérer les flux émanant de cette politique »*[20]. Ceci est sans doute vrai mais il n'en reste pas moins que les nouvelles spécialités de services trouvent aussi leur origine dans les évolutions technologiques, l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles activités, ainsi que l'externalisation de services de l'industrie.

Il est à souligner par ailleurs que si le secteur de la production a le plus grand nombre de spécialités, c'est le secteur des services qui attire le plus grand nombre d'élèves.

1.6. Une nouvelle réforme du bac professionnel en 2018 avec la création de « familles de métiers »

En 2018, une nouvelle réforme du bac professionnel est intervenue. Les principaux changements ont consisté à :

- regrouper les formations par familles de métiers en classe de 2de pour une spécialisation des élèves plus progressive ;
- relier les enseignements généraux et les enseignements professionnels pour donner plus de sens aux apprentissages ;
- systématiser les ponts entre apprentissage et voie scolaire ;
- préparer dès le lycée la réussite dans le monde professionnel et l'enseignement supérieur ;
- soutenir dans les sections de technicien supérieur (STS) la réussite des élèves issus de la voie professionnelle.

L'information donnée aux collégiens et à leurs familles au sujet de la nouvelle organisation a été délivrée à partir du premier trimestre 2019. La mise en œuvre de cette réforme s'est faite progressivement (la 2de professionnelle à la rentrée 2019, la 1re à la rentrée 2020 et la terminale à la rentrée 2021). Les élèves entrés en 2de professionnelle à la rentrée 2019 ont été ainsi les premiers à bénéficier du cursus rénové[21].

Un objectif important de la réforme de 2018 est de permettre aux élèves de se spécialiser progressivement et d'acquérir une connaissance élargie d'un champ professionnel avant de faire le choix d'une spécialité.

C'est la raison pour laquelle **la 2de est désormais structurée en « familles de métiers »**, lesquelles regroupent des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités (2

[20] *Ibid*., p. 60. Ainsi, selon ces auteurs, le bac professionnel bureautique, par exemple, aurait été créé en 1987 dans le but de donner des perspectives de poursuites d'études aux dizaines de milliers d'élèves inscrits en BEP, alors que le BEP les conduisait de moins en moins souvent à l'emploi.

[21] Même si des premiers éléments d'application de la réforme ont été mis en œuvre dès la rentrée 2018 : tous les élèves en 2de professionnelle, comme en 2de générale et technologique, ont réalisé un test de positionnement afin d'évaluer leurs besoins en français et en mathématiques.

à 6). Avec cette nouvelle organisation, le choix d'une spécialité se fait à l'issue de la première année du bac professionnel, et non plus dès l'entrée en première année.

Toutes les familles de métiers n'ont pas été constituées d'emblée. A la rentrée 2019, un élève de 3e souhaitant s'orienter en bac professionnel avait le choix entre :

- Trois familles de métiers dans les lycées de l'Éducation nationale (sur quatorze identifiées par les branches professionnelles) :
  - Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
  - Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
  - Métiers de la relation client

- Une famille dans les lycées de l'enseignement maritime :
  - Métiers de la mer

- Quatre familles dans les établissements de l'enseignement agricole :
  - Métiers de l'alimentation - bio - industrie - laboratoire
  - Métiers de la nature - jardin - paysage - forêt
  - Métiers des productions
  - Métiers du conseil vente

Plusieurs autres familles ont été mises en place l'année suivante :

- Métiers de l'aéronautique
- Métiers de l'alimentation
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers des industries graphiques et de la communication

Et d'autres, encore un peu plus tard :

- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers de la réalisation de produits mécaniques
- Métiers du bois
- Métiers du numérique et de la transition énergétique
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Pour les lycées professionnels, la constitution des familles de métiers n'est pas anodine. Ainsi, un lycée qui préparait aux métiers de la boulangerie-pâtisserie doit désormais proposer des formations correspondant à la famille des « métiers de l'alimentation », ce qui comprend non seulement la boulangerie-pâtisserie mais aussi les spécialités boucher-charcutier-traiteur et poissonnier-écailler-traiteur. Or un professeur en boulangerie-pâtisserie n'est pas nécessairement compétent dans les métiers de la boucherie et, par ailleurs, le lycée n'avait pas toujours l'ensemble des équipements nécessaires aux différents « métiers de l'alimentation » (laboratoires, …).

Certaines spécialités demeurent en dehors des familles de métiers. C'est le cas, par exemple, de l'accompagnement, des soins et services à la personne, ou de l'artisanat et des métiers d'art.

La réforme a également institué pour les élèves en 2de professionnelle, comme en 2de générale et technologique, des tests de positionnement visant à mesurer leur niveau de maîtrise en français et en mathématiques (deux passations de 50 minutes au mois de septembre). C'est la première étape de « l'accompagnement personnalisé » (Cf. chapitre 2, point 3).

Avec la réforme, en terminale, les élèves se voient dorénavant proposer au choix **un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat** pour préparer leur entrée dans l'emploi **ou un module de poursuite d'études** s'ils souhaitent continuer leur formation après le bac (Cf. chapitre 2).

Désormais, **les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)** que les élèves qui préparent un bac professionnel doivent obligatoirement réaliser représentent un total, de 22 semaines : de 4 à 6 semaines en 2de, de 6 à 8 semaines en 1re et de 8 semaines en terminale.

Par ailleurs, les élèves de deuxième année doivent initier la préparation d'un « chef-d'œuvre », de manière individuelle ou collective. Ce chef-d'œuvre est présenté à la fin de l'année de terminale devant un jury et a vocation à témoigner de l'acquisition des savoirs et des gestes propres à un métier.

La réforme de 2018 a aussi pour objectif de favoriser les poursuites d'études des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur (STS) pour y préparer un BTS. A cet effet, des classes passerelles ont été prévues pour ceux d'entre eux qui auraient demandé une admission en STS mais n'auraient obtenu aucune proposition d'admission, bien qu'ayant reçu un avis favorable en terminale. La classe passerelle vers le BTS est une année de préparation à l'entrée en STS : implantée dans des lycées professionnels, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de BTS. Elle ne constitue pas une année de préparation pour un BTS en particulier mais bien une année de préparation à l'entrée en STS. Dans chaque académie, l'ouverture de ces classes passerelles est décidée par le recteur d'académie, chaque année, en fonction du nombre constaté de bacheliers susceptibles d'être concernés à l'issue de la procédure d'admission en première année de l'enseignement supérieur via la plateforme Parcoursup[22]. A la rentrée 2020, il existait 42 classes passerelles dans toute la France ; il n'y en avait aucune en Bretagne[23].

La réforme vise également à développer l'apprentissage (dont la part avait baissé au bénéfice de la voie scolaire dans les orientations après la 3e, ainsi qu'il sera vu plus loin). A cet effet, elle prévoit que chaque lycée professionnel devra accueillir des apprentis et elle cherche à mieux articuler la voie professionnelle sous statut scolaire et l'apprentissage, notamment en favorisant la réversibilité entre les deux modalités de formation.

Le CAP est également concerné par la réforme : depuis la rentrée 2019, il peut être préparé en 1, 2 ou 3 ans, en fonction des profils des élèves.

[22] Circulaire n° 2018-089 du 18 juillet 2018. Présentation de la plateforme Parcoursup
[23] Sur le site de l'Onisep Auvergne Rhône-Alpes.

Figure 4. Parcours d'un élève entrant en baccalauréat professionnel en 2019

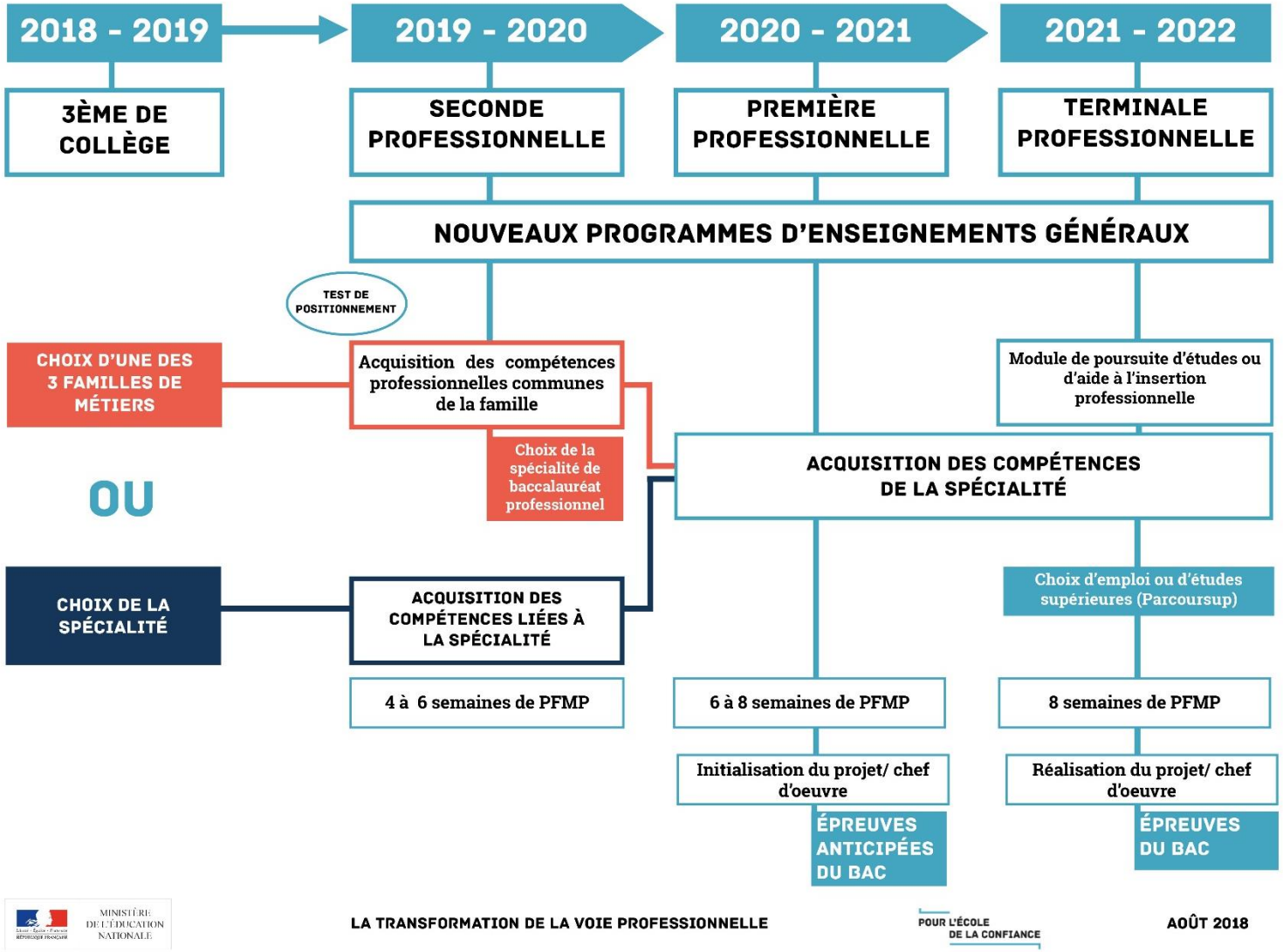

Chronologie sommaire des évolutions de la voie professionnelle

1919 : La « loi Astier » crée le CAP et instaure les cours professionnels obligatoires pour les apprentis

1920 : La direction des enseignements techniques (DET) chapeautant les différentes écoles professionnelles passe du ministère de l'Industrie au ministère de l'Instruction publique

1922 : Décret sur l'orientation professionnelle qui prévoit l'ouverture d'Offices d'orientation professionnelle

1925 : Création de la Taxe d'apprentissage pour le financement des cours professionnels

1926 : Création du brevet professionnel (BP) destiné aux adultes

1936 : Projet de Loi « Jean Zay » qui pose le principe d'une « école unique » pour tous – l'obligation scolaire est portée à 14 ans

1938 : Décret-loi sur la formation et l'orientation professionnelle qui lie la formation à l'orientation professionnelle – instauration de la « promotion ouvrière » (décret du 12 novembre 1938)
Première reconnaissance de la qualité professionnelle du diplôme du CAP dans une convention collective (métallurgie)

1939 : Création des Centres de formation professionnelle (CFP) pour la préparation au CAP

1942-43 : L'État acquiert le monopole de la délivrance de tous les diplômes y compris professionnels – la liste des diplômes délivrés par des examens publics est fixée par décret

1945-46 : Réorganisation de l'enseignement technique : création d'écoles de formation des professeurs des Ecoles nationales professionnelles (ENP) et des Collèges techniques - création des corps d'Inspection de l'enseignement technique

1947 : Présentation du Plan Langevin-Wallon qui prévoit, entre autres, de porter l'enseignement gratuit, laïc et obligatoire à 18 ans avec un tronc commun pour les élèves de 11 à 15 ans

1948 : Mise en place de Commissions nationales professionnelles consultatives (CNPC)

1949 : Les Centres de formation professionnelle (CFP) devenus centres d'apprentissage (CA) depuis 1944, acquièrent le statut d'établissements d'enseignement technique – le cursus de 3 ans pour la formation au CAP se généralise

1952 : Création du Brevet de technicien

1959 : La « loi Berthoin » allonge la scolarité obligatoire à 16 ans et prévoit la fin du système scolaire dual par l'unification progressive du secondaire

1960 : Nouvelle dénomination des établissements scolaires du second degré : création des Collèges d'enseignement général (CEG) qui intègrent les anciens cours complémentaires de fin de primaire et dispensent un « enseignement général court » (les « petits lycées » continuent quant à eux de préparer aux études longues) – les centres d'apprentissage (CA) deviennent des Collèges d'enseignement technique (CET) tandis que les Écoles nationales professionnelles et les anciens « collèges techniques » fusionnent pour former les Lycées techniques

1961 : Création des Centres de formation d'apprentis (CFA) qui remplacent progressivement les anciens cours professionnels

1962 : L'ancien Brevet de technicien devient le BTS – Brevet de technicien supérieur (décret du 26 février 1962)

1963-66 : La « réforme Fouchet-Capelle » relance le processus d'unification du second degré initié par la « réforme Berthoin » : création des Collèges d'enseignement secondaire (CES) organisés en trois filières (classiques, Moderne - long et court - et transition-pratique) avec un pallier d'orientation fixé en fin de 3e sauf pour l'entrée en formation professionnelle qui se fait après la classe de « 5e de transition » dans les CET la préparation du CAP est réduite à 2 ans – le projet d'un nouveau diplôme professionnel (BEP) qui serait préparé après la classe de 3e commence à être discuté

1965 : Création du baccalauréat de technicien

1966 : Création des IUT. Loi d'orientation sur la formation professionnelle qui instaure un comité national et des Comités régionaux de formation professionnelle pour coordonner les actions de formation

1969 : La mise en place des BEP annoncée dès 1966 devient effective : le diplôme concerne les élèves sortant du cursus général au niveau de la 3e. Le BEP prépare à un secteur professionnel alors que le CAP prépare à un métier. Il propose une formation plus poussée que le CAP

1970 : En collège un enseignement de technologie se généralise dans toutes les classes de 4e et 3e

1971 : Loi d'orientation sur l'enseignement technologique : l'enseignement technique devient « technologique »
Loi relative à l'apprentissage qui dispose que celui-ci « est une forme d'éducation » donnée aux jeunes ayant satisfait l'obligation scolaire
Loi sur la formation professionnelle continue (les GRETA sont créées en 1973)

1975 : La loi Haby prévoit la fusion des CES et CEG et la fin de l'organisation du collège en filières

1976 : Les CET deviennent Lycées d'enseignement professionnel (LEP)

1977 : Mise en place du « collège unique » et du « Brevet des collèges », diplôme national

1985 : Création du baccalauréat professionnel - transformation des LEP en LP et statut particulier des Professeurs de LP (PLP)

1986 : Création du baccalauréat technologique à la place des baccalauréats techniques (ou de technicien)

1993 : Possibilité d'ouvrir des sections d'apprentissage dans les établissements scolaires

2009 : Rénovation du baccalauréat professionnel et disparition progressive du BEP

2018 : « Réforme Blanquer » du lycée (LEGT et LP) et du baccalauréat (les trois voies)

2020 : Obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans (décret du 6 août 2020). Cette obligation était inscrite dans la loi pour une école de la confiance qui avait déjà abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans

2020 : Suppression du brevet d'études professionnelles (BEP) (décret du 20 octobre 2020)

Sources :
Vincent TROGER, « Les centres d'apprentissage de 1940 à 1960 : le temps des initiatives », in *Formation Emploi* 1989, Numéro spécial *L'enseignement technique et professionnel, repères dans l'histoire (1830-1960)*, p. 147-162.
Jean-Pierre TERRAIL et Tristan POULLAOUEC, *Les trois voies du lycée : repères socio-historiques*, *op. cit*.
Pierre MERLE, « Repères chronologiques », in *La démocratisation de l'enseignement*, éd. La Découverte, 2017, p. 112-114.
Gérard BODE, *Chronologie de l'enseignement technique*, publication en ligne LARHRA - UMR CNRS / ENS Lyon.

2. Les caractéristiques du bac professionnel et ses effectifs

2.1. Le bac professionnel dans les lycées : les effectifs et leur évolution

2.1.1 Les effectifs et leur évolution à l'échelle nationale

Entre 1995 et 2019, les effectifs de la voie professionnelle sous statut scolaire dans les lycées relevant du ministère de l'Éducation nationale ont diminué de 92 300 élèves, ce qui représente une baisse de -12,7 % (à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS)[30]. Cette baisse concerne la voie professionnelle sous statut scolaire dans son ensemble, c'est-à-dire tous diplômes confondus : CAP, bac professionnel et brevet des métiers d'art (BMA), BEP, mention complémentaire. Au sein de cet ensemble, les effectifs des jeunes en bac professionnel (y compris BMA), après avoir fortement augmenté au début des années 2000, ont baissé en 2017, en 2018 et en 2019.

Le tableau qui suit présente le détail de l'évolution des effectifs pour chaque diplôme de la voie professionnelle[31].

[30] DEPP, *Références et statistiques 2020*, Chap. 4.05. Les ULIS sont des Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Ces unités accueillent des élèves présentant un handicap et pouvant tirer profit d'une scolarisation en milieu scolaire ordinaire. Le dispositif existe à l'école, au collège et dans les lycées.

[31] On peut noter une baisse également, à la rentrée 2019, des effectifs en CAP en deux ans (- 600 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (-11,2 % à champ constant entre 2010 et 2019), succède à plus de quinze années de hausse (+65,6 % entre 1995 et 2010).

Figure 5. Evolution des effectifs de formations professionnelles en lycée (Éducation nationale, France entière)

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAP 1 an	**3 670**	**4 866**	**6 509**	**6 333**	**5 555**	**5 324**	**4 911**	**4 720**	**4 459**	**4 333**	**3 753**
dont Ulis (3)							*34*	*5*	*11*	*10*	*15*
CAP 2 ans											
CAP 1re année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 826	61 269	60 213	59 202	57 727	57 125	56 897
CAP 2e année	19 593	28 521	40 360	53 639	53 101	52 645	52 158	51 490	50 096	49 203	48 412
Ulis (3)							2 975	3 285	3 748	4 191	4 581
Total CAP 2 ans	**42 392**	**63 362**	**89 501**	**116 788**	**114 927**	**113 914**	**115 346**	**113 977**	**111 571**	**110 519**	**109 890**
CAP 3 ans	**28 424**	**8 730**	**593**	**189**							
BEP											
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131							
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958							
Total BEP	**480 767**	**445 256**	**427 781**	**55 089**							
Bac professionnel/BMA											
Seconde pro.	475	10	2 631	167 354	186 093	185 725	185 641	183 014	179 261	179 002	178 398
Première pro.	85 222	92 134	99 897	207 971	181 463	181 211	182 490	183 163	180 894	178 777	178 345
Terminale pro. (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	173 671	168 038	169 664	171 721	172 250	167 966	165 363
Ulis (3)							653	619	661	756	880
Total bac. Pro. / BMA	**162 480**	**175 251**	**191 444**	**517 274**	**541 227**	**534 974**	**538 448**	**538 517**	**533 066**	**526 501**	**522 986**
MC niveaux IV et V	**4 852**	**6 716**	**6 413**	**6 680**	**5 199**	**5 335**	**5 170**	**4 834**	**4 801**	**4 775**	**4 795**
dont Ulis (3)							*4*	*6*	*8*	*5*	*5*
Autres formations de niveaux IV et V	**2 716**	**1 180**	**1 712**	**3 183**	**3 363**	**3 444**	**3 118**	**3 142**	**3 067**	**2 723**	**2 339**
dont Ulis (3)										*3*	*5*
Total formations professionnelles en lycée	**725 301**	**705 361**	**723 953**	**705 536**	**670 271**	**662 991**	**666 993**	**665 190**	**656 964**	**648 851**	**643 763**
dont Ulis en cycle pro.							***3 666***	***3 915***	***4 428***	***4 965***	***5 486***

Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020. Chapitre 4.5

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS. Population concernée : établissements sous tutelle du MENJS, y compris EREA

(1) Y compris BEP 1 an

(2) Y compris les bacs pro en 1 an

(3) Les effectifs d'inscrits en Ulis ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège

Note : La réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2de BEP à partir de la rentrée 2011

En 2019, les effectifs du second cycle de la voie générale et technologique sont nettement plus nombreux qu'en 1995. Depuis 1990, ils oscillent dans une fourchette comprise entre 1,43 et 1,63 million d'élèves. Néanmoins ces effectifs aussi ont connu une baisse en 2018, puis en 2019[32]. En 2019, cette diminution a concerné le secteur public qui a perdu 5 900 élèves, alors que le secteur privé en revanche accueillait 3 700 élèves de plus (+1,1 %)[33].

[32] DEPP, *Références et statistiques 2020*, Chapitre 4.01.

[33] Ministère en charge de l'Éducation nationale, *L'état de l'Ecole*, édition 2020.

Le graphique qui suit permet de comparer les évolutions respectives des effectifs des différentes voies (en %) en intégrant également les lycées dépendant de l'Agriculture, sur une période d'un peu plus de dix ans.

Figure 6. Evolution des poursuites d'études à l'issue de la 3e de 2006 à 2008 (Éducation nationale et Agriculture, y compris SEGPA, EREA et ULIS) (en %)

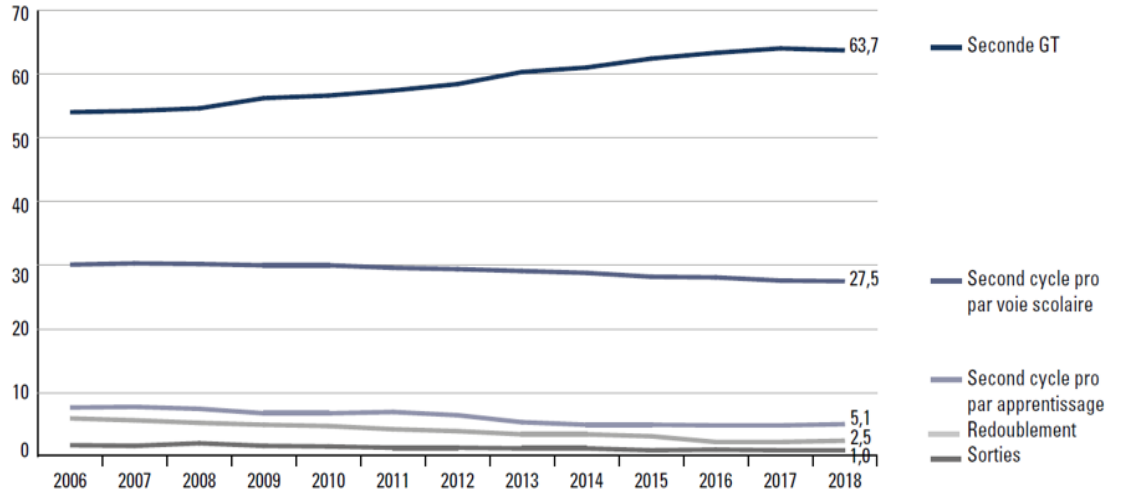

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.
Source : MENJS-MESRI-DEPP / Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, SI des centres de formations d'apprentis

Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020. Chapitre 4.25

En 2017, on recensait 843 000 élèves en 3e dans l'ensemble des établissements scolaires en France entière. L'année suivante, 32,6 % d'entre eux avaient intégré la voie professionnelle, tous niveaux confondus. Cette part s'élevait à 37,7 % en 2008, ce qui représente une baisse de 5 points en dix ans.

Toutes les composantes de la voie professionnelle n'ont pas connu la même évolution. En ce qui concerne le bac professionnel, 21,8 % des élèves inscrits en 3e en 2017 se sont orientés vers ce bac l'année suivante alors qu'ils n'étaient que 6,7 % dix ans plus tôt, en 2008.

Le graphique qui suit compare l'évolution en volume de la population des élèves en 3e au cours de l'année N-1 avec celle de la population des élèves inscrits en bac professionnel au cours de l'année N.

Figure 7. Evolution des effectifs en bac professionnel scolarisés au cours de l'année N comparée à l'évolution des effectifs scolarisés en 3e au cours de l'année N-1

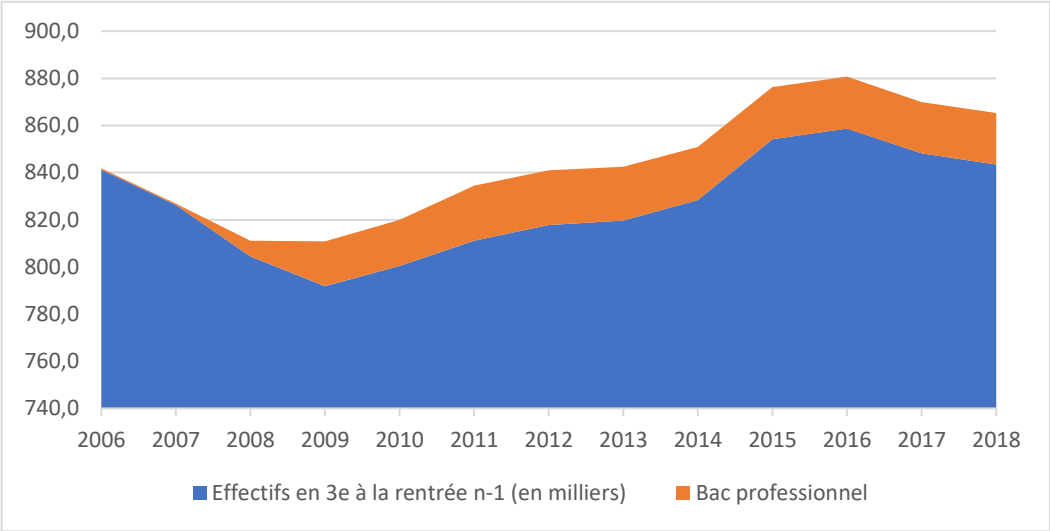

DEPP, Repères et références statistiques 2020. Chapitre 4.25

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.
Source : MENJS-MESRI-DEPP / Systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, des centres de formations d'apprentis (CFA).

A la rentrée 2020, le nombre d'élèves scolarisés dans la voie professionnelle (hors apprentis) dans les lycées de l'Éducation nationale a progressé légèrement[34], mais cette légère hausse ne doit pas faire illusion car elle s'explique par une baisse des taux de sortie, liée à la pandémie de Covid-19, et non par un afflux de nouveaux jeunes dans la voie professionnelle. En effet, les effectifs en première année de la voie professionnelle n'augmentent pas par rapport à 2019 ; ils diminuent au contraire de -3 700 en première année du bac professionnel (-2,1 %) et de -1 500 élèves en première année du CAP (-2,7 %). L'orientation vers la voie professionnelle à l'issue de la 3e concernait 24,5 % des effectifs à la rentrée 2019 ; elle en concerne 23,9 % à la rentrée 2020.

Une autre baisse s'observe : celle des orientations de la 2de générale et technologique vers la voie professionnelle, en 2020 par rapport à 2019.

2.1.2 Les effectifs du bac professionnel et leur évolution en Bretagne

Selon les données du rectorat de l'académie de Rennes, en Bretagne :

- 24 689 élèves préparaient un bac professionnel à la rentrée 2020 (ce qui représente 70 élèves de plus qu'à la rentrée précédente),
- 59,3 % de ces élèves étaient inscrits dans un lycée public,
- 40,7 % l'étaient dans un lycée privé sous contrat.

[34] DEPP, *Note d'information 20.37*, Pascal DIEUSAERT, Estelle GEORGE, Marina TILLY, « Les élèves du second degré à la rentrée 2020 : moins d'élèves en formations générales et technologiques mais plus en formations professionnelles en lycée », Novembre 2020. Comme à la rentrée précédente, la baisse des effectifs de la voie générale et technologique concerne uniquement le secteur public (-10800) alors que les effectifs du secteur privé augmentent (+2800).

En Bretagne, le nombre d'élèves préparant un bac professionnel, de même que leur répartition public/privé, est demeuré relativement stable au cours des quatre dernières années.

Figure 8. Evolution des effectifs d'élèves inscrits en bac professionnel ou en brevet des métiers d'art (BMA) par secteur public/privé, en Bretagne

	2017		2018		2019		2020	
	Nb d'élèves	**% d'élèves**	**Nb d'élèves**	**% d'élèves**	**Nb d'élèves**	**% d'élèves**	**Nb d'élèves**	**% d'élèves**
Public	14475	58,8%	14608	59,4%	14615	59,4%	14644	59,3%
Privé	10129	41,2%	9990	40,6%	10004	40,6%	10045	40,7%
Total	**24604**	**100,0%**	**24598**	**100,0%**	**24619**	**100,0%**	**24689**	**100,0%**

Source : Sysca, ministère de l'Education nationale, public et privé sous contrat, hors EREA, hors ULIS

A la rentrée 2019, en Bretagne, selon les statistiques communément publiées, les élèves préparant un bac professionnel représentaient **23,5 % des élèves préparant un bac préparent un bac professionnel**[35].

Ce pourcentage est sous-évalué, car les effectifs pris en compte pour le calculer n'intègrent pas les enseignements professionnels agricole et maritime. Or, en 2019, dans l'académie de Rennes, 7 533 élèves préparent un bac professionnel agricole (y compris le privé par alternance) [36] et 494 élèves préparent un bac professionnel maritime[37], ce qui, ajouté aux 24 689 élèves des lycées professionnels de l'Éducation nationale fait un total de plus de 32 700 élèves préparant un bac professionnel.

2.2. La part relative de l'apprentissage et de la voie scolaire

2.2.1 Un poids variable de l'apprentissage dans les bacs professionnels, les brevets professionnels (BP) et les CAP

Depuis la « loi Séguin » de 1987, tous les diplômes professionnels et techniques peuvent se préparer par la voie de l'apprentissage. Cependant, la part de l'apprentissage varie fortement selon le niveau de formation. Ainsi le CAP se prépare majoritairement en apprentissage tandis que le bac professionnel se prépare majoritairement sous statut scolaire. En 2019, au niveau national, seulement 8,3 % des jeunes préparant un bac professionnel contre 55,7 % des jeunes préparant un CAP le faisaient avec un statut d'apprentis[38].

[35] L'effectifs des élèves préparant un bac général ou technologique s'élevant à 80 730 élèves (47 750 dans le public et 32 980 dans le privé) selon le Compte rendu du Conseil académique de l'Éducation nationale, Académie de Rennes, 19 novembre 2019.

[36] DRAAF Bretagne, *L'enseignement agricole en Bretagne – données statistiques en formation scolaire 2019-2020.*

[37] Direction inter-régionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), ministère en charge de la Mer.

[38] Ministère de l'Éducation nationale, *L'état de l'école*, édition 2020. Champ : France métropolitaine + DROM, public et privé (sous et hors contrat), y compris l'Agriculture.

Parmi les diplômes professionnels, le brevet professionnel (BP) fait figure d'exception du fait qu'il ne se prépare en formation initiale qu'en apprentissage. A l'origine, il s'agit d'un diplôme de la formation continue, institué pour permettre l'accès aux fonctions hautement qualifiées ou d'encadrement[39]. C'est seulement depuis 1992, qu'il peut aussi se préparer en formation initiale. Selon le sociologue Gilles MOREAU, son basculement dans le champ de la formation initiale l'a placé en concurrence avec le bac professionnel car ce sont des diplômes professionnels de même niveau (niveau IV). Selon cet auteur, le fait que le BP se prépare en apprentissage explique que le bac professionnel se soit surtout développé sous le statut scolaire[40]. Il invoque une « bipolarisation » du niveau IV, avec d'un côté le BP et l'apprentissage, et de l'autre le bac professionnel et la voie scolaire.

Bien que le bac professionnel se prépare le plus souvent par la voie scolaire, il existe en apprentissage dans certains secteurs. Ainsi, on trouve des bacs professionnels en apprentissage dans les structures métalliques, la mécanique automobile, l'agroalimentaire, la cuisine, l'énergie et l'énergie climatique, le bâtiment - la construction et la couverture, la mécanique de précision.

On peut noter, par ailleurs, que certains secteurs paraissent particulièrement attachés au BP. C'est le cas de la coiffure, de la santé et du bâtiment (gros œuvre et finitions), des métiers de bouche, et dans une moindre mesure, de l'énergie et du génie climatique, de l'agroalimentaire et du bois. A l'inverse, on trouve très peu de BP dans le commerce, l'hôtellerie, l'électricité, les structures métalliques. Enfin, certains secteurs ont renoncé au BP : c'est le cas des moteurs et de la mécanique automobile (depuis 2000), de la mécanique générale et de précision (depuis 1998)[41].

2.2.2 Une hausse récente de l'apprentissage après des années de baisse

L'évolution des effectifs d'apprentis à l'échelle nationale

La part de l'apprentissage a diminué dans les poursuites d'études après la 3e, tous niveaux de diplôme confondus, entre 2009 (6,8 %) et 2019 (5,1 %). Le bac professionnel n'échappe pas à cette tendance ; 11 % des bacs professionnels se préparent en apprentissage en 2009 et ils ne sont plus que 8 % en 2019 (il s'agit de données pour la France métropolitaine, intégrant l'enseignement agricole)[42]. L'apprentissage a aussi reculé dans les préparations du CAP bien qu'il demeure ici prépondérant, comparé à la voie scolaire[43].

Le tableau qui suit montre la part de l'apprentissage dans les bacs professionnels et dans les CAP selon les secteurs, en France, en 2009 et en 2019.

[39] Gilles MOREAU, « Le bac pro « saisi » par l'apprentissage », in F. MAILLARD et G. MOREAU (sous la direction de), *op. cit*.
[40] *Ibid*.
[41] *Ibid*., p. 84.
[42] Ministère de l'Éducation nationale, *L'état de l'école*, édition 2020.
[43] Selon la même source : 58,7 % d'apprentissage en 2009 et 55,7 % en 2019, avec une baisse de 68,1 à 63,9 % dans la production et de 41,9 à 40,2 % dans les services.

Figure 9. Effectifs des élèves et des apprentis et part des apprentis selon le niveau de formation et selon le secteur (production/services) en France en 2009 et en 2019

	2009			2019		
	Apprentis	**Scolaires**	**Part des apprentis en %**	**Apprentis**	**Scolaires**	**Part des apprentis en %**
Bac professionnel	**57 638**	**462 573**	**11,1**	**53 594**	**595 607**	**8,3**
Bac pro en production	*37 457*	*208 068*	*15,3*	*39 429*	*265 094*	*12,9*
Bac pro en services	*20 181*	*254 505*	*7,3*	*14 165*	*330 513*	*4,1*
CAP	**177 290**	**124 628**	**58,7**	**154 093**	**122 368**	**55,7**
CAP en production	*131 940*	*61 785*	*68,1*	*115 649*	*65 247*	*63,9*
CAP en services	*45 350*	*62 843*	*41,9*	*38 444*	*57 121*	*40,2*
Ensemble du 2nd degré - voie professionnelle	**321 667**	**788 491**	**29,0**	**274 957**	**730 637**	**27,3**

Source : MENJS, L'état de l'Ecole, édition 2020

Champ : France métropolitaine + DROM, public et privé (sous et hors contrat), y compris l'Agriculture

Le graphique qui suit montre l'évolution des parts respectives de l'apprentissage et de la voie scolaire dans l'enseignement professionnel initial selon le diplôme.

Figure 10. Au niveau national, évolution depuis 1998 des effectifs des élèves et apprentis dans les formations professionnelles du secondaire de niveau inférieur ou égal au baccalauréat selon le niveau de formation (y compris Agriculture et CFA)

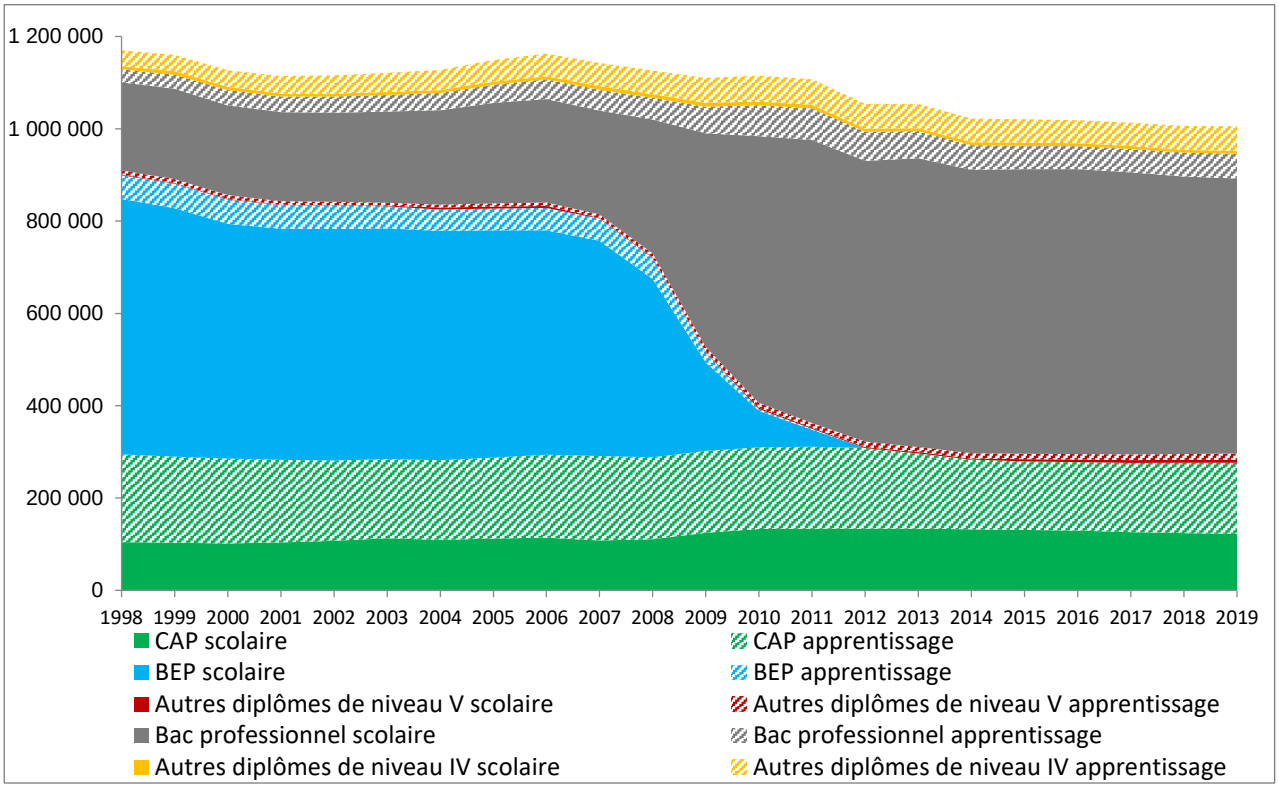

Source : MENJS, L'état de l'Ecole, édition 2020

Champ : France métropolitaine + DROM, public et privé (sous et hors contrat), y compris l'Agriculture
Autres diplômes de niveau V (ancienne nomenclature) : certificat de spécialisation, mention complémentaire
Autres diplômes de niveau IV (ancienne nomenclature) : brevet professionnel, brevet technique des métiers

Cependant il est à noter aussi que les effectifs d'apprentis ont augmenté entre 2017 et 2019 :

- dans toutes les formations du secondaire de niveau inférieur ou égal au bac (BP, bac professionnel, mention complémentaire, CAP), où cette hausse des effectifs contraste avec la baisse continue observée entre 2008 et 2016 (+2,7 % entre 2018 et 2019, soit +6 600 apprentis)[44],
- mais surtout dans les formations du supérieur (+18,1 %)[45].

Le graphique qui suit montre les évolutions des effectifs d'apprentis en France entière, entre 2000 et 2019, selon le niveau de formation.

Figure 11. Evolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation entre 2000 et 2019, en France entière

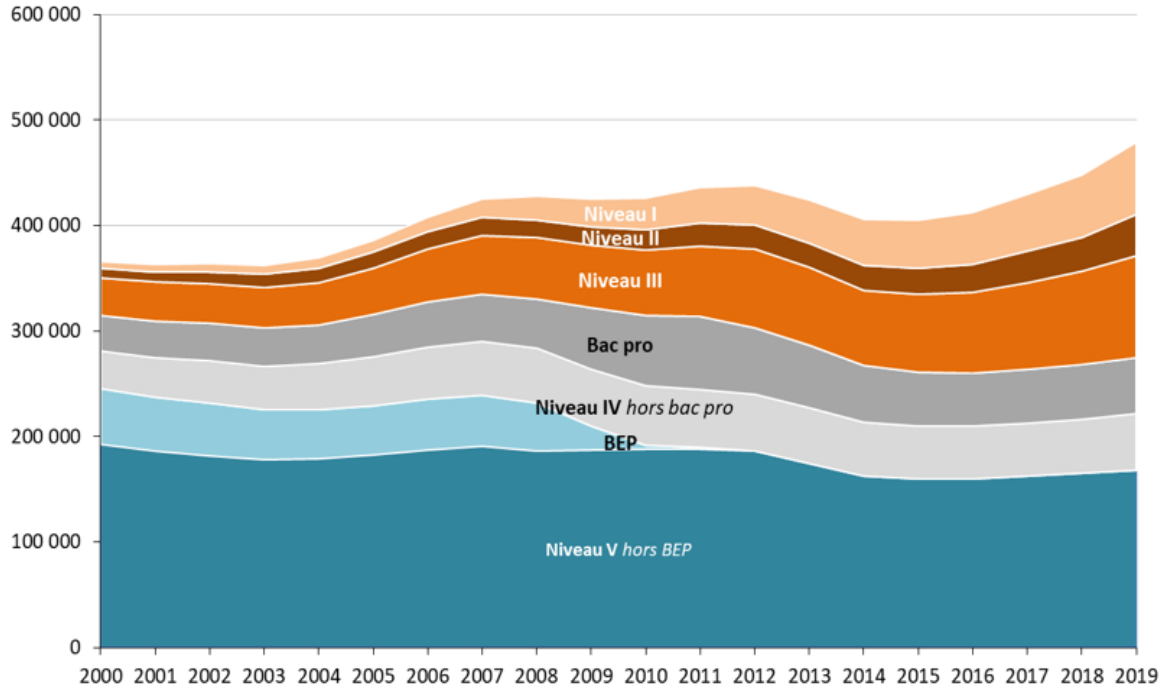

Source : DEPP, Note d'information, n° 20.27

Cette hausse de l'apprentissage entre 2017 et 2019 s'observe dans presque toutes les régions académiques.

L'évolution des effectifs d'apprentis en Bretagne

En Bretagne, les effectifs d'apprentis dans les formations du secondaire de niveau inférieur ou égal au bac ont augmenté de +5,3 % entre 2018 et 2019. Fin 2019, ils s'élevaient à 14 825 selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (DEPP).

[44] DEPP, tableaux de données associés à la *Note d'information 20.27*, Aurélie DEMONGEOT et Fabienne LOMBARD, « L'apprentissage au 31 décembre 2019 », Septembre 2020.

[45] En 2019, en France : 275 000 apprentis dans le secondaire de niveau inférieur ou égal au bac (57,4 % des appentis) ; 132 538 apprentis dans les formations du supérieur (42,6 % des apprentis)

La Bretagne est la deuxième région académique où cette hausse a été la plus forte (+6 %), après les Hauts-de-France[46].

Dans la région comme au niveau national, c'est dans les formations du supérieur que l'apprentissage a le plus fortement augmenté (+13,6 %).

Cependant, fin 2019, le poids du supérieur dans l'apprentissage s'élevait à 30,3 % en Bretagne, ce qui reste nettement inférieur à la moyenne nationale (sans les DROM) (42,6 %)[47].

Un autre indicateur de suivi de l'évolution de l'apprentissage est le nombre d'entrées en apprentissage, qui est calculé chaque année. Avec cet indicateur, nous nous intéressons aux entrants en apprentissage lors d'une année, sachant qu'il peut s'agir des apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage, soit pour la totalité d'un cursus, soit pour une partie du cursus et que ces apprentis peuvent provenir, soit de la voie scolaire, soit d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage), soit d'une autre situation (emploi, sans emploi, stage, etc.).

Il existe au moins deux sources pour connaitre cet indicateur.

Selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (DEPP), le nombre d'entrées en apprentissage s'élevait à 12 683 en Bretagne, fin 2019[48]. Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (DARES), ce nombre s'élevait à 17 323[49]. Les chiffres diffèrent sensiblement sans que l'on sache pourquoi[50].

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bretagne reprend logiquement les chiffres du ministère du Travail et retient donc que 17 320 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés en Bretagne en 2019[51].

Elle précise que 6 nouveaux contrats sur 10 concernent des jeunes qui sortent de scolarité, le plus souvent du collège et que les apprentis mineurs représentent 3 apprentis sur 10 en 2019 (36 % en Bretagne et 31 % en France).

La DIRECCTE souligne aussi une forte augmentation du poids du supérieur (+7 points en Bretagne et +4,5 points en France sur un an) avec, en contrepartie, une diminution du poids du niveau CAP-BEP (-5,5 points et -4 points).

[46] *Ibid*.
[47] *Ibid*.
[48] *Ibid*.
[49] https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/article/le-contrat-d-apprentissage
[50] https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2016/02/11/apprentissage-comme-d-habitude-les-chiffres-de-l-education-nationale-different-de-ceux-du-ministere-du-travail
[51] DIRECCTE Bretagne, Nicolas DEROZIERES, *L'Alternance en Bretagne en 2019*, Décembre 2020. La DIRECCTE Bretagne précise bien que les comptages et les répartitions des contrats résultent du système Ari@ne de gestion des contrats d'apprentissage. Seuls les contrats passés par ce système sont comptés et analysés.

Figure 12. Niveaux de la formation préparée par les nouveaux entrants en apprentissage en Bretagne en 2019 (au 31 décembre 2019)

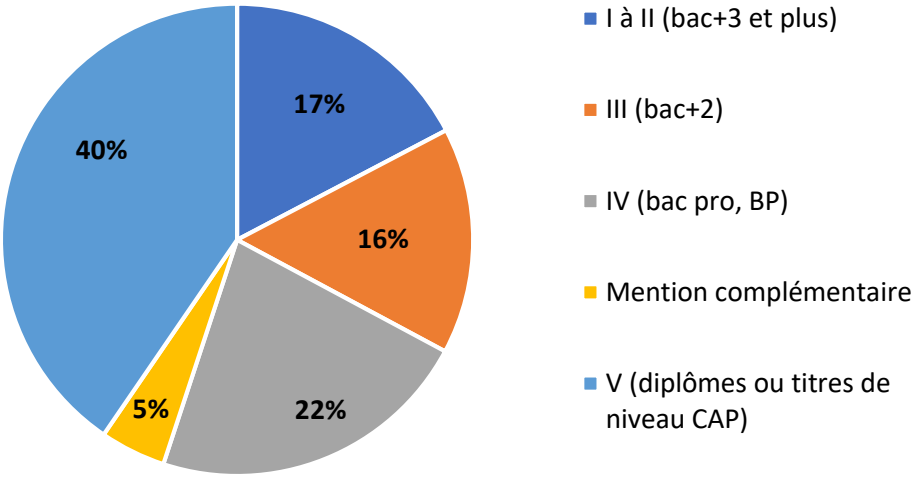

Ref. DIRECCTE Bretagne, L'Alternance en Bretagne en 2019, déc. 2020

Pour en revenir aux données de la DEPP, en 2019-2020, en Bretagne, le nombre d'apprentis qui préparaient un diplôme de niveau IV (essentiellement le BP et le bac professionnel) s'élevait à 5 703 (+391 par rapport à 2018-2019). Ce nombre est à comparer avec celui des élèves qui préparaient un diplôme de niveau IV sous statut scolaire : 32 743 (-82 par rapport à 2018-2019)[52].

2.2.3 De plus en plus d'apprentis dans les EPLE ?

Les apprentis se forment principalement dans les Centres de formation d'apprentis (CFA). Cependant, ils peuvent aussi le faire dans des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)[53], et la réforme du baccalauréat et du lycée en 2018 encourage d'ailleurs le développement de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels.

En 2019-2020, **en France entière**, 9,2 % de l'ensemble des apprentis et 16,2 % des apprentis préparant un bac professionnel étaient accueillis dans un EPLE. Ainsi 43 839 apprentis se formaient dans un EPLE (+1 630 par rapport à 2018-2019)[54].

En Bretagne, sur la même période, seulement 2,4 % de l'ensemble des apprentis, soit 513 apprentis, préparaient leur diplôme dans un EPLE. Ce pourcentage est nettement inférieur à la moyenne nationale (9,2 %). La région académique de Bretagne est celle où l'on relève la part la plus faible, très loin derrière la région académique où la part est la plus forte (Grand Est avec 22,4 %)[55].

[52] DEPP, *Références et statistiques 2021.*
[53] DEPP, *Références et statistiques 2020.* Les EPLE sont une catégorie d'établissements publics qui comprend les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale.
[54] DEPP, *Références et statistiques 2021.*
[55] Les données 2018-2019 sont issues de *Références et statistiques 2020* et les données 2019-2020 sont extraites de *Références et statistiques 2021*. DEPP, *Note d'information n°20.27, op. cit*.

2.3. La part relative des secteurs de la production et des services dans les bacs professionnels

C'est la production qui a créé le plus grand nombre de spécialités mais c'est dans les services que les jeunes sont les plus nombreux à préparer un bac professionnel[56].

Ainsi, **au niveau national,** à la rentrée 2019, sur 523 000 jeunes préparant un bac professionnel ou un brevet des métiers d'art (BMA) dans des lycées relevant de l'Éducation nationale, 41,6 % le font dans une spécialité de la production (217 753 jeunes) et 58,4 %, dans une spécialité des services (305 233 jeunes) (publics et privés, hors Agriculture)[57].

Si l'on ajoute à ces bacheliers, les élèves qui préparent un CAP (sous statut scolaire, hors apprentissage), le poids du secteur de la production est un peu plus élevé : 44 % des inscrits. Les parts relatives production/services ont peu évolué depuis plus de vingt ans[58], comme le montre le graphique qui suit.

Figure 13. Evolution de la répartition des effectifs préparant un bac professionnel, un BMA ou un CAP selon le secteur de formation en France (en %)

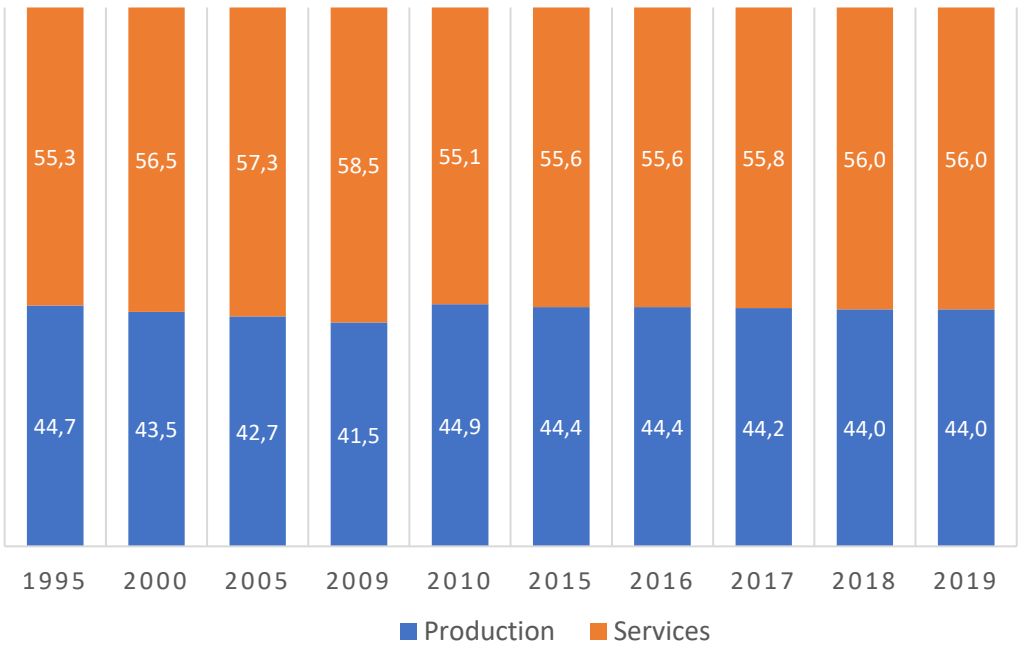

Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS
Population concernée : établissements sous tutelle du MENJS, y compris EREA.

[56] DEPP, *Repères et références statistiques 2020*. C'est le contraire pour le CAP : le secteur de la production y concerne 54,6 % des élèves et celui des services 45,4 %.
[57] *Ibid*. Champs : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat). La population concernée est celle des établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (y compris EREA).
[58] *Ibid*.

Si l'on ajoute les établissements relevant du ministère de l'Agriculture, le nombre d'élèves préparant un bac professionnel ou un BMA passe de 523 000 à 595 600 (hors apprentissage). Sur ce total, 44,5 % préparent un bac dans une spécialité de la production (contre 41,6 % hors agriculture)[59].

En Bretagne, ces rapports entre production et services varient selon le statut des établissements. Ainsi, comme le montre le graphique qui suit, plus de la moitié des jeunes formés dans le secteur de la production le sont dans un lycée public alors qu'ils ne sont que 26 % en apprentissage et 23 % dans les lycées privés sous contrat.

Figure 14. Part de la production et des services dans les formations professionnelles initiales en Bretagne en 2018-2019, statut scolaire et apprentissage (public, privé sous et hors contrat, hors les enseignements agricole et maritime)

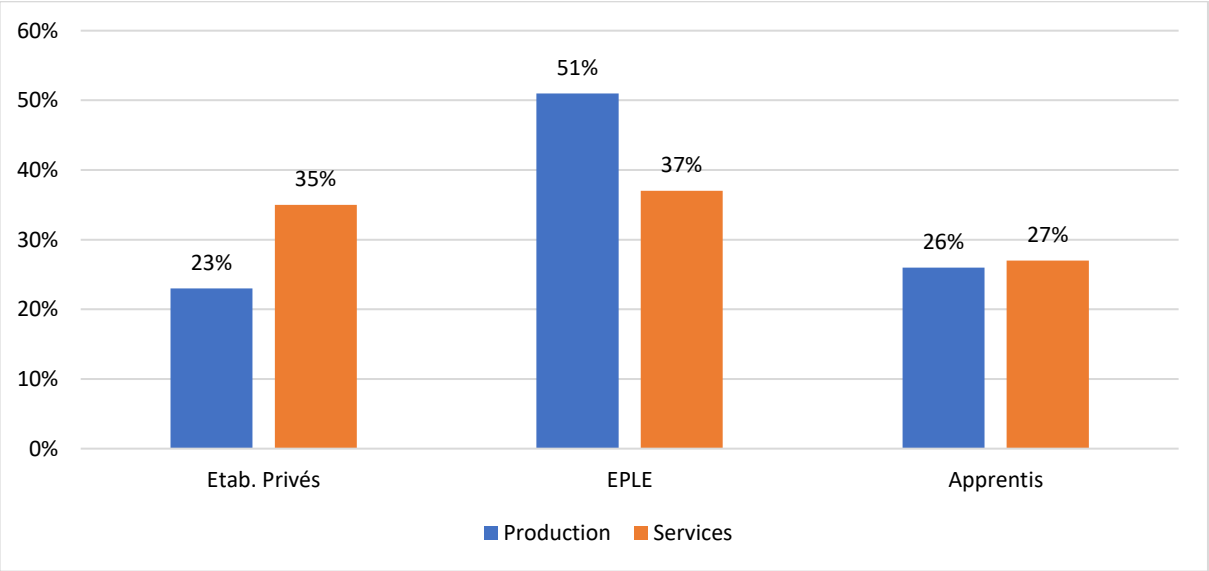

Source : Rectorat de l'académie de Rennes, SE3P CREN 2018, audition septembre 2019

Champs : Effectifs scolaires: 40 500 élèves, CAP, bac pro, BTS, mention complémentaire, formation d'initiative locale. EPLE 64 % et Etablissements privés sous contrat 36 %.

Ces statistiques intègrent l'apprentissage ; elles portent sur 14 500 apprentis en CAP, bac professionnel, BTS ou mention complémentaire[60].

[59] Ministère de l'Éducation nationale, *L'état de l'Ecole*, édition 2020.
[60] Conseil régional de Bretagne, session du 31 décembre 2017.

2.4. Quatre spécialités du bac professionnel concentrent 60 % des effectifs scolarisés

En 2019, **au niveau national**, quatre spécialités concentrent 61% des effectifs préparant un bac professionnel ou un brevet des métiers d'art (BMA) dans les lycées (hors Agriculture). Ces spécialités sont les suivantes :

- Commerce, vente (22 %) ;
- Spécialités plurivalentes des services (13,7 %) ;
- Electricité, électronique (13,2 %) ;
- Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (12,5 %).

Le tableau qui suit donne le détail de la répartition des effectifs par spécialité, et leurs évolutions de 2014 à 2019[61].

[61] DEPP, *Repères et références statistiques 2020*. Champs : France métropolitaine + DROM, public + privé (sous et hors contrat). Population concernée : établissements sous tutelle du ministère de l'Education nationale (y compris EREA).

Figure 15. Evolution des effectifs d'élèves en préparation d'un bac professionnel selon le domaine de 2014 à 2019 en France entière (Effectifs en milliers)

	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Spécialités Pluri-Techno de la Production	**3,2**	***0,6***	**3,2**	***0,6***	**3,4**	***0,6***	**3,2**	***0,6***	**3,2**	***0,6***	**7,0**	***1,4***
Agriculture, Pêche, Forêt	**0,7**	***0,1***	**0,7**	***0,1***	**0,7**	***0,1***	**0,6**	***0,1***	**0,7**	***0,1***	**0,7**	***0,1***
Transformation	**34,7**	***6,5***	**34,4**	***6,4***	**34,1**	***6,4***	**33,4**	***6,3***	**32,4**	***6,2***	**31,9**	***6,2***
Dont Agro-alimentaire, Alimentation, Cuisine	19,4	*3,6*	19,5	*3,7*	19,6	*3,7*	19,6	*3,7*	19,2	*3,7*	19,1	*3,7*
Dont Energie, Génie Climatique	10,6	*2,0*	10,2	*1,9*	9,7	*1,8*	9,1	*1,7*	8,7	*1,7*	8,3	*1,6*
Génie civil, Construction, Bois	**34,3**	***6,4***	**33,4**	***6,2***	**32,6**	***6,1***	**31,6**	***6,0***	**30,9**	***5,9***	**27,2**	***5,2***
Dont Travail du bois et de l'ameublement	12,9	*2,4*	12,3	*2,3*	12,2	*2,3*	11,9	*2,2*	11,7	*2,2*	11,5	*2,2*
Matériaux souples	**11,1**	***2,1***	**11,1**	***2,1***	**11,1**	***2,1***	**10,8**	***2,0***	**10,6**	***2,0***	**10,6**	***2,0***
Dont Habillement	10,3	*1,9*	10,2	*1,9*	10,3	*1,9*	9,9	*1,9*	9,7	*1,9*	9,7	*1,9*
Mécanique, Electricité, Electronique	**140,2**	***26,3***	**142,1**	***26,6***	**143,2**	***26,8***	**141,6**	***26,7***	**139,1**	***26,6***	**137,6**	***26,5***
Dont Electricité, Electronique	71,0	*13,3*	71,3	*13,3*	71,0	*13,3*	69,8	*13,2*	68,8	*13,1*	68,6	*13,2*
Dont Moteurs et Mécanique Auto	24,1	*4,5*	24,4	*4,6*	24,8	*4,6*	24,7	*4,7*	24,2	*4,6*	24,0	*4,6*
Dont Spécialités pluri-technologiques Mécanique-Electricité	22,2	*4,2*	22,8	*4,3*	23,3	*4,4*	23,3	*4,4*	23,1	*4,4*	22,5	*4,3*
Dont Structure métallique	12,8	*2,4*	12,9	*2,4*	13,1	*2,5*	12,9	*2,4*	12,6	*2,4*	11,9	*2,3*
Spécialités Plurivalentes des Services	**76,6**	***14,4***	**76,2**	***14,2***	**74,9**	***14,0***	**73,4**	***13,9***	**71,2**	***13,6***	**71,3**	***13,7***
Echanges et gestion	**123,7**	***23,2***	**125,1**	***23,4***	**126,3**	***23,6***	**126,7**	***23,9***	**127,5**	***24,4***	**125,8**	***24,2***
Dont Commerce, Vente	109,4	*20,5*	110,5	*20,6*	111,4	*20,8*	111,7	*21,1*	112,5	*21,5*	114,3	*22,0*
Dont Transport, Manutention, Magasinage	14,3	*2,7*	14,6	*2,7*	14,9	*2,8*	15,0	*2,8*	15,0	*2,9*	11,5	*2,2*
Communication et information	**8,8**	***1,6***	**8,8**	***1,6***	**8,8**	***1,6***	**8,7**	***1,7***	**8,6**	***1,7***	**8,7**	***1,7***
Services aux personnes	**93,3**	***17,5***	**93,4**	***17,4***	**92,5**	***17,3***	**91,1**	***17,2***	**89,6**	***17,1***	**89,1**	***17,1***
Dont Spécialités Plurivalentes Sanitaires et Sociales	67,7	*12,7*	67,9	*12,7*	67,6	*12,6*	66,8	*12,6*	65,6	*12,5*	65,1	*12,5*
Dont Accueil, Hôtellerie, Tourisme	12,1	*2,3*	12,3	*2,3*	12,1	*2,3*	11,7	*2,2*	11,4	*2,2*	11,2	*2,2*
Dont Coiffure, Esthétique et autres spécialités des services aux personnes	10,7	*2,0*	10,4	*2,0*	10,0	*1,9*	9,8	*1,8*	9,7	*1,9*	9,9	*1,9*
Services à la collectivité	**6,1**	***1,2***	**7,0**	***1,3***	**7,8**	***1,5***	**8,7**	***1,6***	**9,3**	***1,8***	**9,9**	***1,9***
Ensemble	**532,7**	***100***	**535,3**	***100***	**535,3**	***100***	**529,9**	***100***	**523,3**	***100***	**519,7**	***100***

Source : DEPP, Note d'Information n°20.29, septembre 2020

Lecture : en 2019, 137 600 lycéens préparent un baccalauréat professionnel dans le domaine de la mécanique, de l'électricité ou de l'électronique, soit 26,5 % des effectifs
Champ : élèves de 2de, 1re et terminale professionnelle. France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), enseignement public et enseignement privé, y compris hors contrat

Au niveau national, lorsque l'on distingue plus finement les spécialités, presque 70 % des effectifs en bac professionnel sont inscrits en mécanique, électricité, électronique (26,5 %), ou en échanges et gestion (24 %), ou dans les services aux personnes (17 %).

Les cartes suivantes montrent le poids de chacune de ces spécialités dans les différentes régions et permettent de comparer la Bretagne avec les autres régions ainsi qu'avec la moyenne nationale.

Figure 16. Part des lycéen·ne·s de la voie professionnelle dans les quatre domaines les plus représentés (en %) dans les régions en 2019-2020

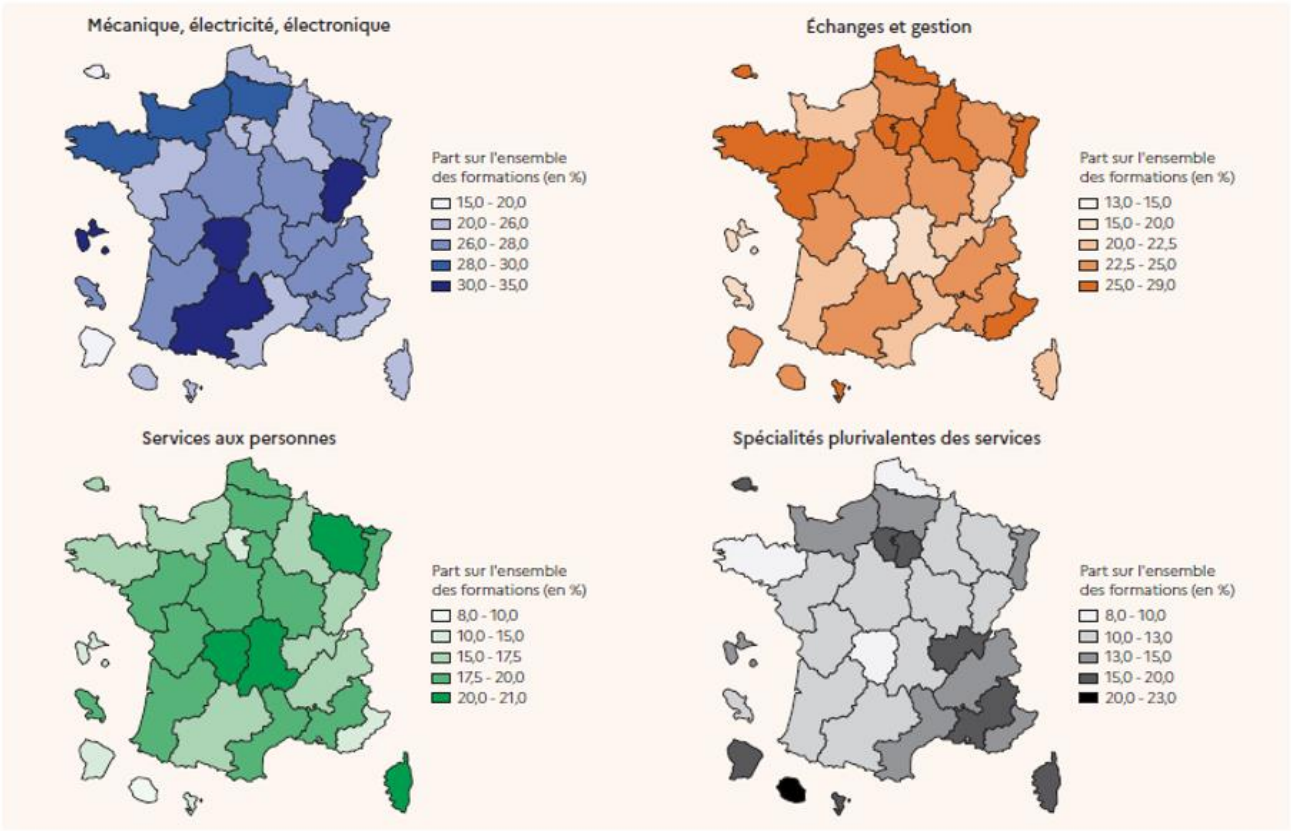

On peut noter que dans les lycées publics et privés (hors agriculture), les formations plurivalentes de services et les formations services aux personnes pèsent moins en Bretagne que dans la moyenne des régions.

2.5. Les filles et les garçons dans la voie professionnelle

2.5.1 La part relative des filles et des garçons dans les préparations d'un bac professionnel en France

Les filles sont moins nombreuses que les garçons dans les formations professionnelles en lycées, à la différence des formations générales et technologiques. Elles sont, de plus, concentrées sur un nombre très limité de spécialités.

Ainsi, à la rentrée 2019, à l'échelle de la France métropolitaine, leur part s'élevait à 42,9 %, sur 595 600 lycéens et lycéennes préparant un bac professionnel sous statut scolaire dans un lycée dépendant de l'Éducation nationale (public et privé, y compris privé hors contrat) ou de l'enseignement agricole[62].

Les filles représentaient par ailleurs 19,8 % des jeunes préparant un bac professionnel sous statut d'apprentis[63].

La proportion filles/garçons varie selon les secteurs (services/production) et les spécialités du bac professionnel.

Au niveau national, à la rentrée 2019, les filles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (12,9 % des effectifs d'élèves en bac professionnel ou BMA et 18,2 % en CAP) alors que dans les spécialités des services, six élèves sur dix sont des filles[64].

Dans le secteur de la production, elles sont majoritaires dans les spécialités liées à l'habillement (90,1 % de filles), la mode (*spécialités pluri-technologiques des matériaux souples*) (88,3 %), le textile, la peau et le cuir (82,5 %). Elles sont à part presque égale avec les garçons dans les formations « métallurgie » (47,1 %) ainsi que dans celles qui sont liées aux « matériaux de construction, verre, céramique » (46,6 %). La forte proportion de filles dans la métallurgie, qui peut surprendre à première vue, est liée aux brevets des métiers d'art (BMA) dans la bijouterie. Les filles sont minoritaires dans toutes les autres spécialités de la production[65].

Dans les activités de services, elles sont majoritaires dans les spécialités qui relèvent de la *coiffure, esthétique, autres services aux personnes* (99,3 %), ainsi que dans les activités regroupées sous l'intitulé *spécialités plurivalentes sanitaires et sociales* (90 %), ou celles dites *nettoyage, assainissement, protection de l'environnement* (64,7 %). Il est notable que le groupe de spécialités *nettoyage, assainissement, protection de l'environnement* regroupe la spécialité *hygiène, propreté, stérilisation*, où les filles sont nettement majoritaires mais aussi des spécialités comme *gestion des pollutions et protection de l'environnement ou technicien d'intervention sur les installations nucléaires*, où elles sont au contraire nettement minoritaires.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les *spécialités plurivalentes des services*, autrement dit *administration-gestion* (64,3 %) qui est la deuxième spécialité du bac professionnel en termes d'importance des effectifs (13,7 % des effectifs). Elles sont également un peu plus nombreuses (51,8 %) en *commerce - vente* qui est la spécialité la plus importante en volume avec 21,9 % des effectifs de bacheliers et bachelières[66].

[62] Ministère de l'Éducation nationale*, L'état de l'école*, édition 2020. On peut relever que les filles représentent 49,8 % des inscrits dans les formations au CAP sous statut scolaire à la rentrée 2019 et 24,3 % des inscrits dans les formations au CAP par apprentissage.
[63] *Ibid*.
[64] DEPP, *Références et statistiques 2020*, Chap. 4.08.
[65] Source : DEPP, données nationales liées à la rentrée 2019.
[66] DEPP, *Références et statistiques 2020*, Chap. 4.08.

Figure 17. Part des filles dans les effectifs des spécialités du bac professionnel et du brevet des métiers d'art du secteur de la production en 2019 en France (en %)

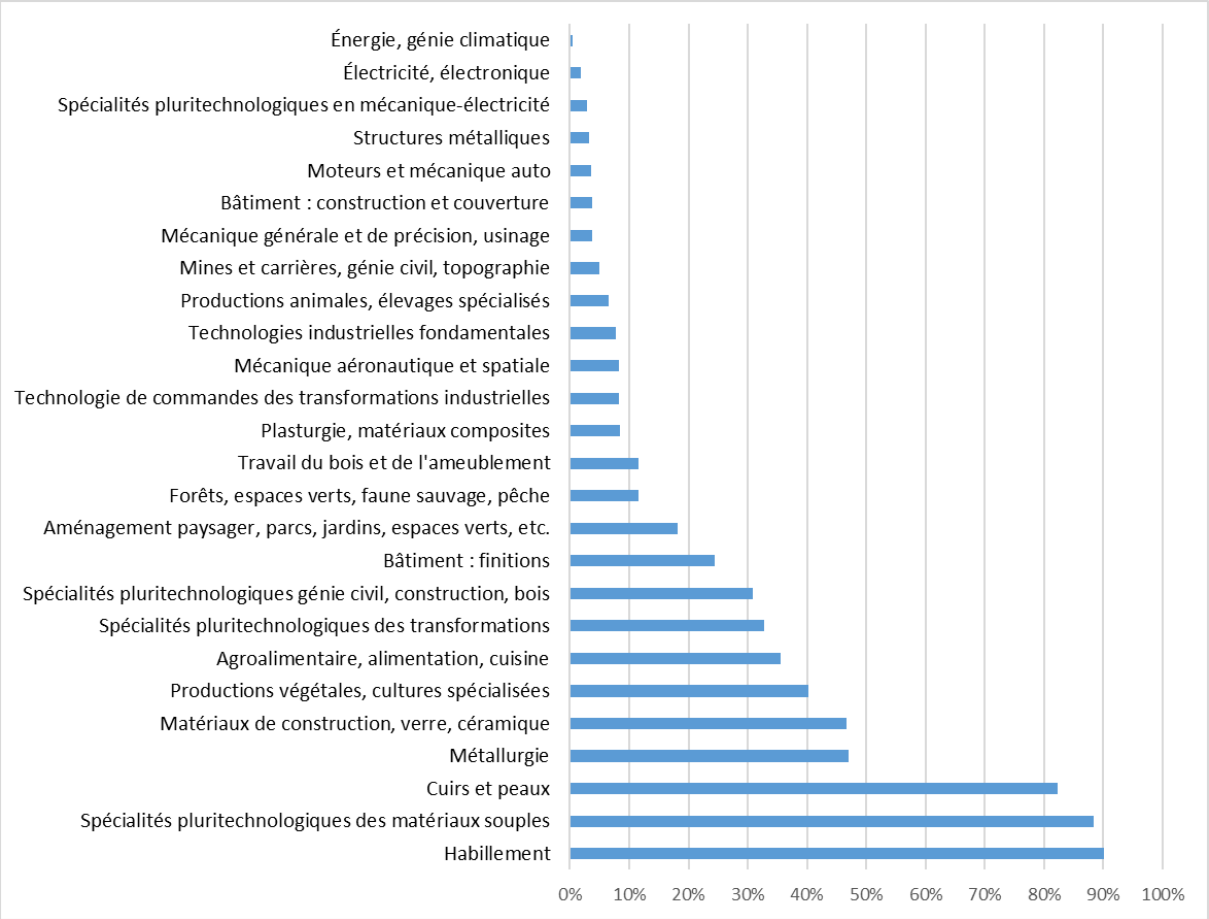

Champ : France entière, établissements du ministère de l'Education nationale (public et privé)
Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020

Figure 18. Part des filles dans les effectifs des spécialités du bac professionnel et du brevet des métiers d'art du secteur des services en 2019 en France (en %)

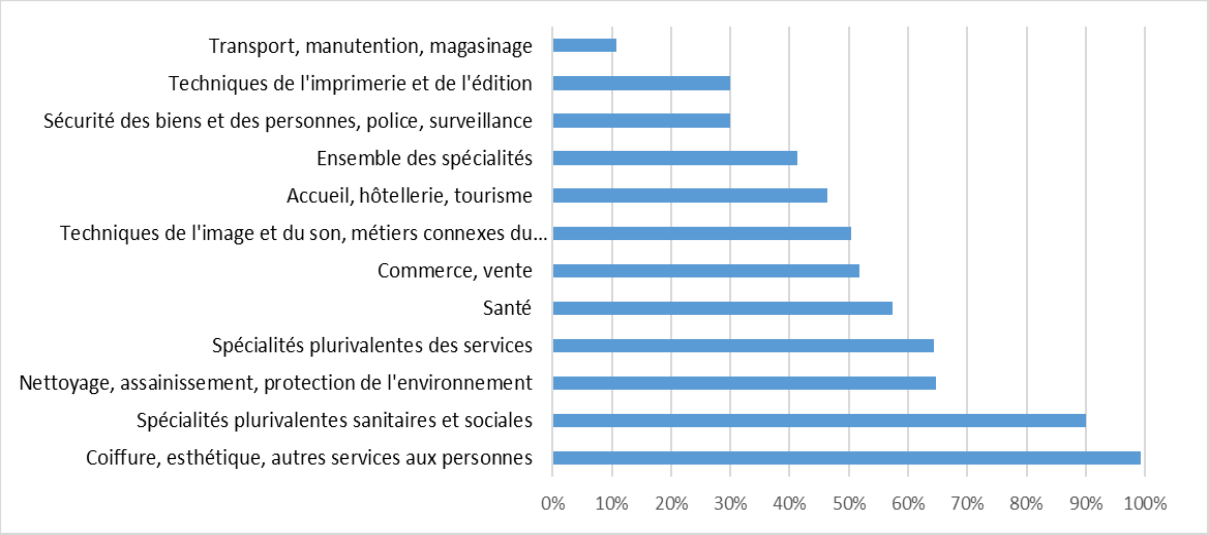

Champ : France entière, établissements sous tutelle du ministère de l'Education nationale (public et privé)
Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020

En France, le caractère « genré » des formations professionnelles évolue-il ?

Au cours de la période 2014-2019, la situation a légèrement évolué dans certaines spécialités. C'est ce que montre le graphique qui suit.

Figure 19. Evolution de la part des filles dans les effectifs des spécialités du bac professionnel par domaine de formation depuis 2014 (données nationales)

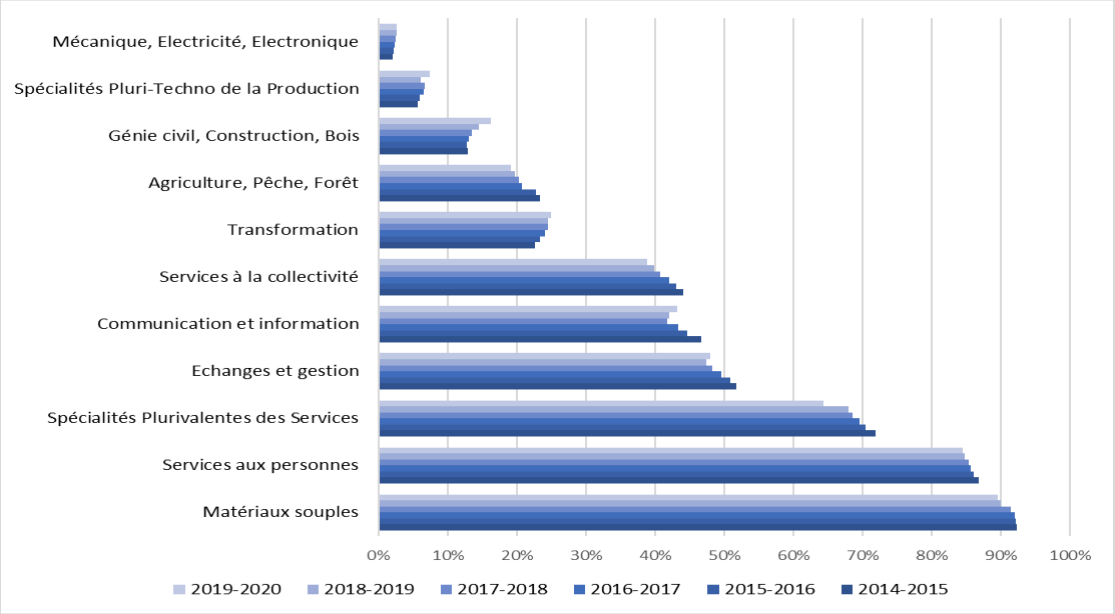

Source : DEPP, Statistiques en appui de la Note d'information n°20.29, septembre 2020

Champ : Elèves de 2de, 1re et terminale professionnelle. France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), enseignement public et enseignement privé, y compris hors contrat

On entend souvent dire que les parts respectives des filles et des garçons dans les formations professionnelles n'évoluent pas. Pourtant une observation fine sur une période longue montre que la situation a notamment changé dans les services où la proportion des garçons a progressé, en lien avec le développement du tertiaire et du numérique. Elle a aussi changé dans le secteur du bâtiment où la proportion des filles a augmenté avec le développement des activités d'aménagement, de finition, de menuiserie-agencement. Lorsqu'un métier très marqué par les hommes acquiert des attributs traditionnellement reconnus aux femmes (selon les stéréotypes), ce métier a plus de chances de bouger. Il faut regarder à l'échelle de 30 ans, et non de 5 ans, pour espérer voir des évolutions car il s'agit de processus lents, d'autant plus lents que la « demande sociale » est faible[67]. Partant de ce constat, deux Inspections générales, l'IGAS (affaires sociales) et l'IGAENR (administration de l'éducation nationale et de la recherche) ont estimé, dans un rapport en 2017, qu'une priorité doit être de clarifier les enjeux de la mixité des métiers[68]. Cette clarification nécessite, selon les inspections, de lever certains malentendus et de préciser que :

- l'égalité est inscrite dans la loi et son but n'est pas de produire de l'homogène mais de permettre à chacun et chacune de faire ses choix sans être déterminé par son genre ;

[67] Audition de Nicole GUENNEUGUÈS, Chargée de mission académique égalité filles-garçons au rectorat de l'académie de Rennes, le 19 novembre 2020.

[68] IGAS et IGAENR, *Rapport d'évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers*, Avril 2017.

- la mixité n'est pas la parité : l'objectif n'est pas d'atteindre 50 % de filles en sciences et techniques et 50 % de garçons en santé ou social, mais de faire moins peser les préjugés sur les compétences et choix d'orientation pour que chacun et chacune construise plus librement son parcours[69].

Les inspections soulignent que l'objectif de mixité des métiers devrait être mieux distingué de l'objectif de parité. Ce dernier vise à garantir l'égalité femmes-hommes dans la participation aux décisions, par une composition équilibrée des organes de direction/gouvernance des grandes entreprises, des institutions publiques, des assemblées délibérantes, des instances consultatives, des jurys de concours, des instances représentatives du personnel, etc.[70]

Quant à l'objectif de mixité des métiers, il recouvre des enjeux de trois ordres :

- un enjeu d'égalité professionnelle avec la question des rémunérations : la non-mixité a des conséquences sur l'écart moyen de rémunération entre femmes et hommes ;
- un enjeu de liberté effective dans les choix de vie : *« Sans mixité, la liberté de choix d'un métier n'est que formelle du fait de la puissance des mécanismes de reproduction qui empêchent filles et garçons de se projeter dans des métiers perçus comme convenant prioritairement, voire exclusivement, soit aux hommes soit aux femmes » ;*
- un enjeu économique : *« En limitant le vivier des candidat·e·s, la « ségrégation professionnelle » génère des difficultés dans certains métiers, et plus globalement peut faire obstacle à la fluidité du marché du travail (…)* ».

On pourrait ajouter un enjeu d'évolution des métiers, cette évolution étant souvent différente lorsque les métiers sont mixtes.

La mixité est une priorité des politiques éducatives en France ; on la trouve dans le code de l'Éducation (article L. 121-1), dans la loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'école ainsi que dans la *Convention interministérielle 2019-2024 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif* ainsi que dans le Parcours avenir (nom donné au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel mis en place de la classe de 6e à la classe de terminale) [71].

En Bretagne, elle constitue l'un des objectifs et l'un des dix chantiers que l'Etat, la Région, les autorités académiques et les partenaires sociaux ont inscrit dans le Contrat breton pour le développement de la formation, de l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022.

[69] Onisep Grand-Est, *Parcours avenir* : l'égalité filles-garçons en question, 2020.
[70] IGAS et IGAENR, *op. cit*.
[71] Le Parcours avenir est prévu par l'article L. 331-7 du code de l'Éducation. Mis en place de la classe de 6e à la classe de terminale depuis la rentrée 2015, il doit permettre, d'une part d'améliorer « *la réussite scolaire grâce à une prise de conscience des enjeux d'une orientation réfléchie et choisie, dégagée des stéréotypes sociaux et de genres* » et, d'autre part de favoriser « *une représentation équilibrée des filles et des garçons, des hommes et des femmes au sein des filières de formation et des métiers* ».

LES COMPETENCES DES REGIONS EN MATIERE D'INFORMATION SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS

Depuis la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, les régions ont pour mission d'organiser « *des actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires. Lorsque ces actions ont lieu dans un établissement scolaire, elles sont organisées en coordination avec les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants volontaires formés à cet effet.* »

Avec le concours de l'Onisep *« elle élabore la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions et, en lien avec les services de l'Etat, diffuse l'information et la met à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur »*.

2.5.2 La part des filles et des garçons dans les effectifs du bac professionnel en Bretagne, quelle comparaison avec la moyenne nationale ?

En Bretagne, le poids des filles dans les effectifs du bac professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA) dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Ainsi, à la rentrée 2019, les filles représentent 38,3 % des effectifs dans la région contre 41,4 % en moyenne nationale.

Les filles sont un peu plus présentes en Bretagne qu'en moyenne nationale dans les formations du secteur de la production : elles représentent 14,4 % des effectifs contre 12,5 % en moyenne nationale (il s'agit de pourcentages hors enseignement agricole)[72].

Les graphiques qui suivent permettent de comparer la Bretagne et la France entière dans chacune des spécialités du bac professionnel et du BMA.

Dans le secteur de la production, le graphique qui suit fait apparaitre des différences dans les spécialités de la métallurgie et du bâtiment – finitions, mais en ce qui concerne la métallurgie, l'écart avec la moyenne nationale n'est pas significatif car les effectifs sont très faibles tant au niveau national qu'au niveau régional (seulement 7 élèves en Bretagne dont 6 garçons)[73].

[72] Données fournies par le rectorat de l'académie de Rennes.

[73] Au niveau national, on compte 663 élèves dans cette spécialité et la part des filles s'élève à 47 % ; une part relativement élevée qui s'explique par les formations en bijouterie, lesquelles n'existent pas en Bretagne.

D'autres différences s'expliquent par l'absence de certaines formations en Bretagne. C'est le cas des spécialités :

- *technologie de commandes des transformations industrielles* (seulement 891 élèves dans toute la France) ;
- *spécialités pluri technologiques des matériaux souples* (77 élèves) ;
- *productions végétales – cultures spécialisées* (132 élèves).

On note peu de différences entre la Bretagne et la moyenne nationale s'agissant de la part des filles dans les effectifs des formations **du secteur des services**. La seule différence remarquable concerne la spécialité « santé » : les filles représentent 88,5 % des effectifs en Bretagne et 70,3 % des effectifs en moyenne nationale.

Figure 20. Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France (en %) – Secteur de la production

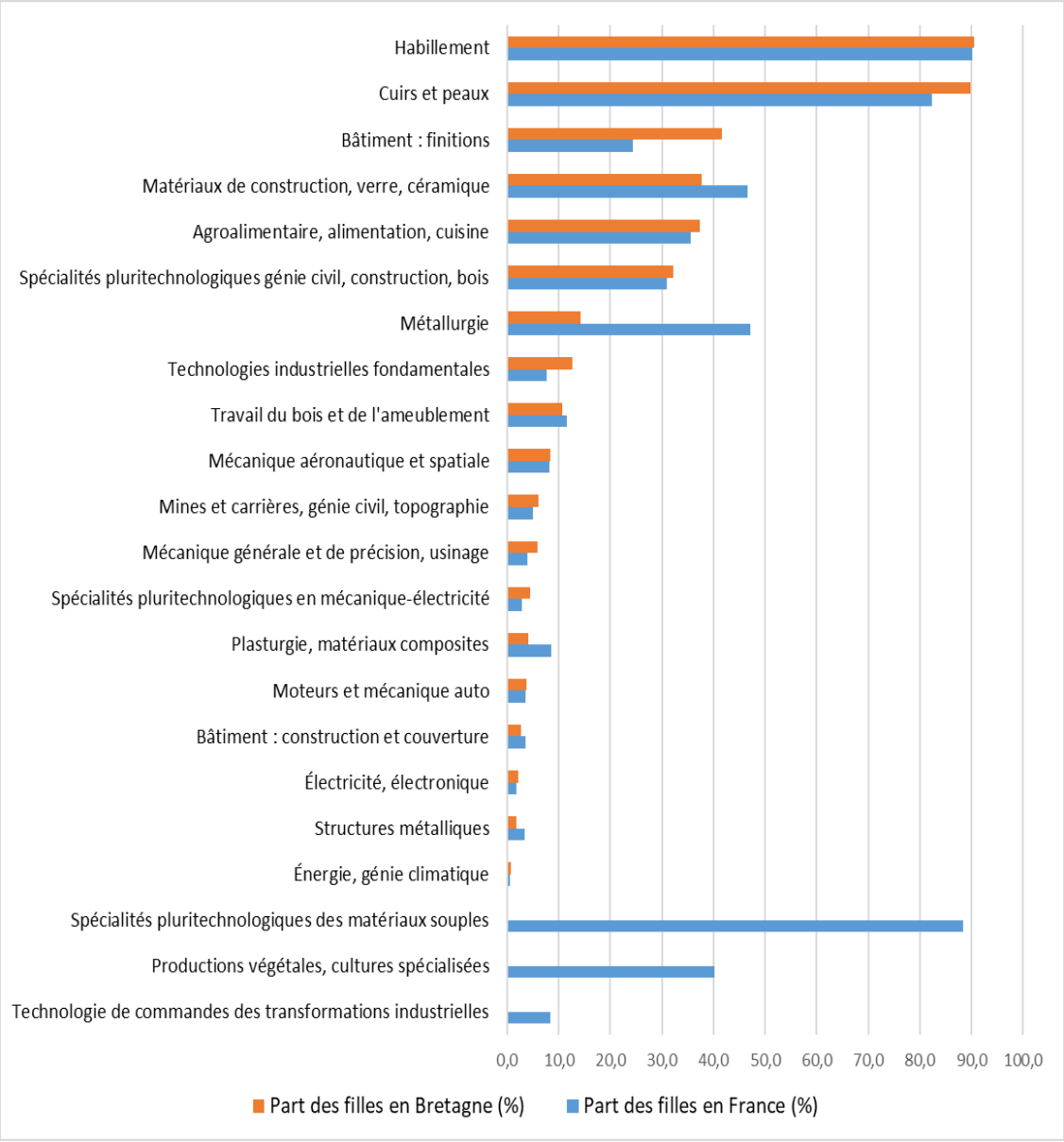

Source : Sysca, ministère de l'Education nationale, public et privé sous contrat, y compris EREA et ULIS

Figure 21. Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France (en %) – Secteur des services

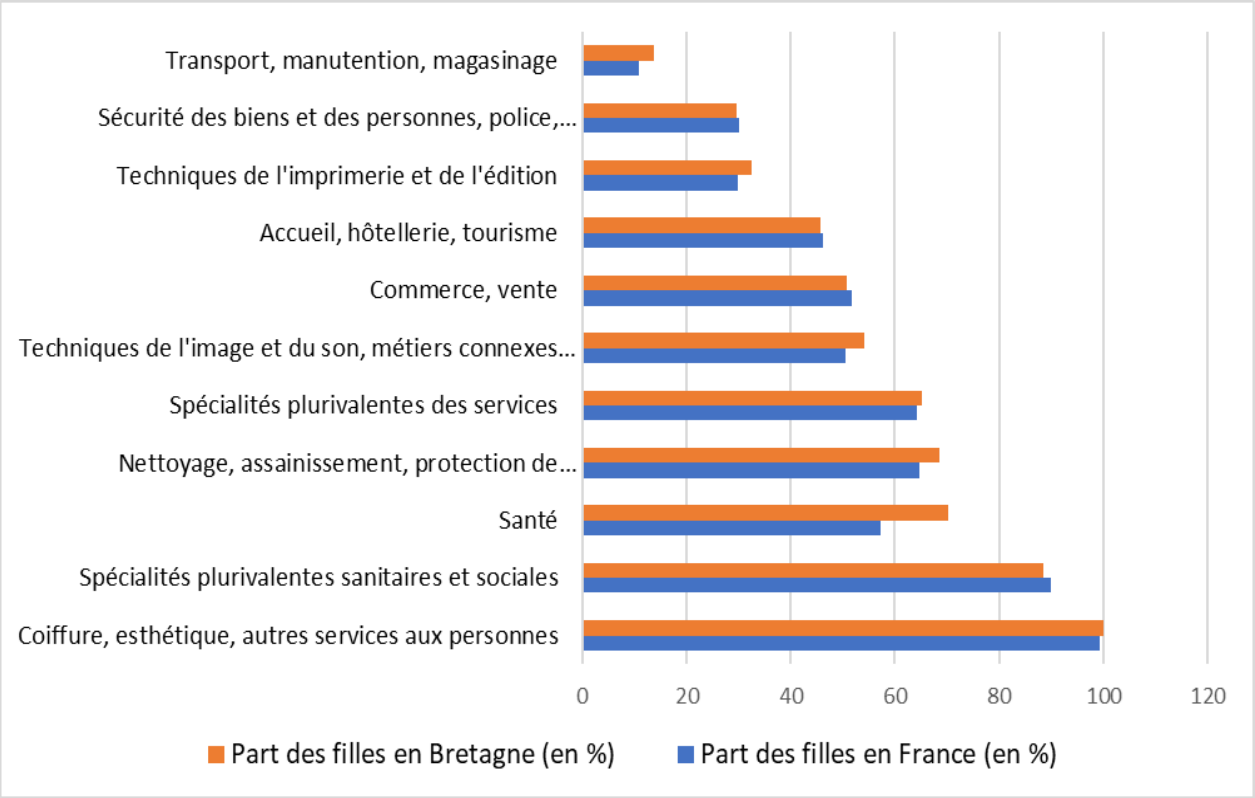

Source : Sysca, ministère de l'Education nationale, public et privé sous contrat, y compris EREA et ULIS

Un graphique comparant la part relative des filles et des garçons en fonction des spécialités du bac professionnel et du BMA dans l'académie de Rennes à la rentrée 2019 figure un peu plus loin.

De même, d'autres données sur la part relative des filles et des garçons dans les spécialités figurent plus loin dans le rapport lorsque sera abordée la question des disparités de genre en matière d'orientation.

2.6. L'origine sociale des bachelier·e·s professionnel·le·s

Les élèves préparant un bac professionnel de l'Éducation nationale sont davantage issus d'un milieu social modeste que ceux des filières générales et technologiques.

Les résultats tirés des évaluations nationales alertent régulièrement sur l'ampleur des inégalités sociales dans le système éducatif en France. Dans ce contexte, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) a construit un indice dérivé de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) des parents ou des responsables légaux pour appréhender l'origine sociale des élèves. La PCS est la variable la plus couramment utilisée dans le champ des études sur les inégalités sociales à

l'école[74]. La DEPP utilise régulièrement, pour des raisons pratiques, un regroupement des PCS en quatre catégories :

- très favorisée : les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professeurs des écoles ;
- favorisée : les professions intermédiaires (sauf les professeurs des écoles) ;
- moyenne : les agriculteurs exploitants, les artisans et commerçants, et les employés ;
- défavorisée : les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les autres inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

A l'échelle nationale, en 2019, 48 % des élèves qui préparent un bac professionnel sont d'origine sociale « défavorisée » tandis que 19 % sont d'origine « favorisée » ou « très favorisée ».

C'est la proportion inverse pour les élèves qui préparent un bac général ou technologique : 25 % sont d'origine « défavorisée » et 46 % sont d'origine « favorisée » ou « très favorisée »[75].

Figure 22. Comparaison de l'origine sociale regroupée des élèves préparant le bac en fonction du type de bac et du type d'établissement (public/privé) en France entière à la rentrée 2019 (en %)

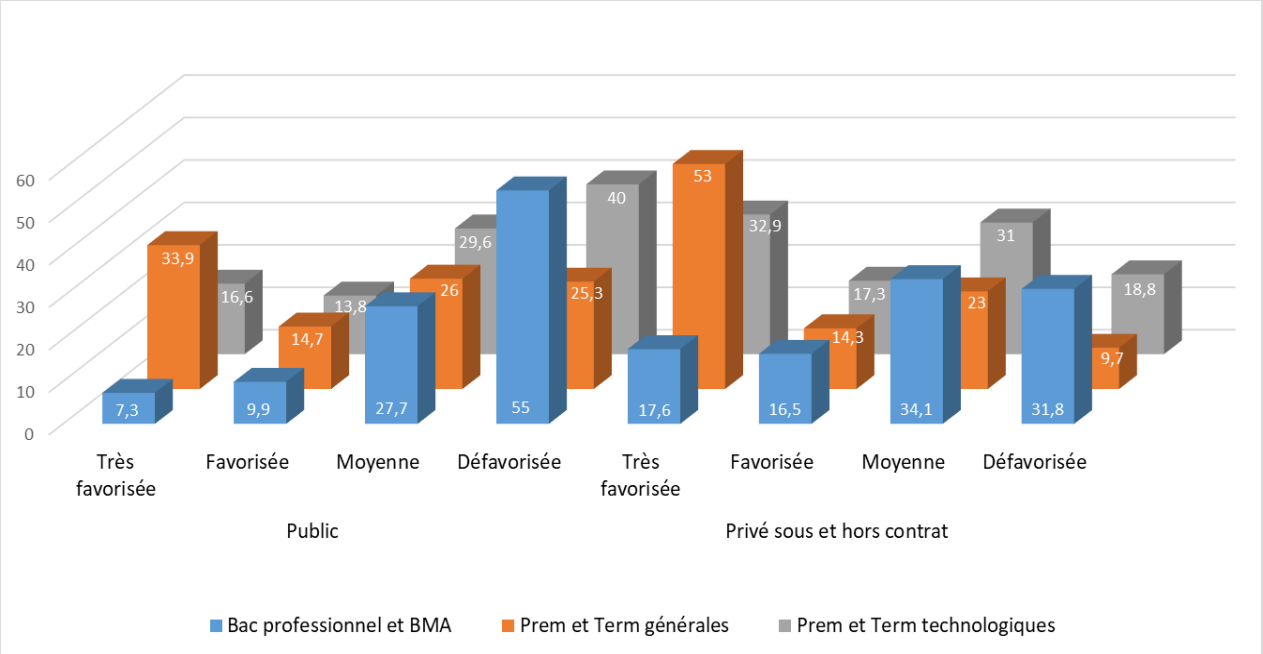

Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020

Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), enseignement public et enseignement privé, y compris hors contrat

[74] La nomenclature des PCS utilisée dans le système d'information du ministère de l'Éducation nationale comprend 32 postes (catégories). La DEPP a adapté la nomenclature « officielle » de l'Insee aux spécificités du domaine de l'éducation. Les regroupements qu'elle utilise constituent en réalité une hiérarchisation des PCS selon ce que l'on pourrait appeler leur « distance » à l'école. Voire à ce sujet : *Éducation & Formations n°90,* Thierry ROCHER, « Construction d'un indice de position sociales des élèves », 2016.

[75] DEPP, *Note d'information 20.29*, Pascal DIEUSAERT, « Baccalauréat professionnel à la rentrée 2019 : disparités territoriales en matière de domaines de formation », Septembre 2020.

Il y a donc une surreprésentation des milieux modestes parmi les élèves préparant un bac professionnel et elle reste constante depuis 2014[76].

Les études conduites au niveau national montrent aussi une différence entre les secteurs publics et privés. Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées : 39,8 % des élèves appartiennent à la catégorie « très favorisée » tandis que 20,9 % des élèves du public appartiennent à cette catégorie. La part des élèves de la catégorie « défavorisée » est de 17,3 % dans le privé alors qu'elle est de 39,5 % dans le public[77].

Une autre méthode, plus récente, est également utilisée pour décrire ce profil social des élèves. Elle repose sur l'indice de position sociale (IPS), un autre indicateur construit à partir de la profession des parents et de données comportant une description fine du milieu familial : diplôme des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc. A la différence de la méthode des PCS, la profession de la mère (dont on connaît l'importance dans la réussite scolaire) est ici prise en compte. L'IPS permet d'évaluer pour chaque élève s'il se trouve dans une position favorable aux apprentissages[78].

A notre connaissance, cet indice n'a pas été appliqué au niveau de l'académie de Rennes, mais il l'a été dans le cadre d'une étude réalisée pour l'académie de Nantes. Or cette dernière a des caractéristiques scolaires qui la rendent assez proche de celle de Rennes (importance de l'enseignement privé, importance de l'enseignement agricole, …). L'étude de l'académie de Nantes montre que :

- les élèves scolarisés dans un lycée professionnel sont en moyenne moins favorisés (indice moyen 90) que ceux qui le sont dans un lycée général et technologique (indice moyen 117) ;
- l'écart est plus marqué entre lycées professionnels/lycées généraux et technologiques qu'entre établissements publics/privés (indice moyen 105 dans le public et 114 dans le privé) ;
- la différence d'IPS entre public et privé est d'ailleurs plus réduite qu'au niveau national (les élèves du public de l'académie sont un peu plus favorisés qu'en moyenne nationale, les élèves du privé le sont un peu moins).

[76] *Ibid*.

[77] DEPP, *Repères et références statistiques 2020*. Chapitre 4.03.

[78] Académie de Nantes, *Etudes statistiques n°9*, Claire ROPERS, « L'indice de position sociale des élèves du second degré », février 2018. Pour chaque combinaison de professions (père et mère), il renvoie à une valeur numérique qui apprécie le contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Plus l'indice est élevé, plus la position de l'élève est considérée comme favorable aux apprentissages. Les valeurs possibles s'étendent de 38 (profession du père non renseignée et mère au chômage n'ayant jamais travaillé) à 179 (père ingénieur et mère professeure des écoles).

3. Les principales caractéristiques de l'enseignement professionnel en Bretagne

3.1. Caractéristiques des établissements en Bretagne

3.1.1 Un lycée sur deux propose un enseignement professionnel

A la rentrée 2019, l'académie de Rennes compte 190 lycées publics ou privés sous et hors contrat (hors enseignements agricole et maritime) :

- 66 d'entre eux (soit 34,7 %) sont des lycées professionnels (LP) ;
- 39 sont des lycées polyvalents (LPO) ;
- les autres sont des lycées d'enseignement général et technologique.

Les LPO font partie des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) mais dispensent également des formations professionnelles.

En additionnant les LP et les LPO, **55,3 % des lycées publics et privés sous et hors contrat** (hors enseignements agricole et maritime), proposent un enseignement professionnel à la rentrée 2019. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne nationale (56,6 % pour la France métropolitaine) et situe la Bretagne plutôt dans une fourchette basse[79].

La carte et le tableau qui suivent permettent de caractériser la situation de la Bretagne.

Figure 23. Nombre d'établissements publics/privés (collèges et lycées) dans l'académie de Rennes et comparaison avec la France entière

Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Privé hors contrat	Public + Privé
	Coll.	LP	LEGT	*dont LPO*	EREA	**Total**	Coll.	LP	LEGT	*dont LPO*	**Total**	Total	Total
Bretagne (Rennes)	210	36	61	*18*	5	**312**	171	16	61	*21*	**248**	25	585
France métrop. + DROM	5 289	806	1 618	*722*	78	**7 791**	1 658	351	875	*208*	**2 885**	704	11 380

Source : DEPP, Repères et références statistiques 2020

Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS

Sur les 25 établissements privés hors contrat de l'académie, 14 sont des lycées professionnels[80].

[79] DEPP, *Repères et références statistiques 2020,* Chapitre 2.06.

[80] Tableaux de statistiques publiés en ligne avec DEPP, *Repères et références statistiques 2020,* Chapitre 2.06.

Figure 24. Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2019 en pourcentage

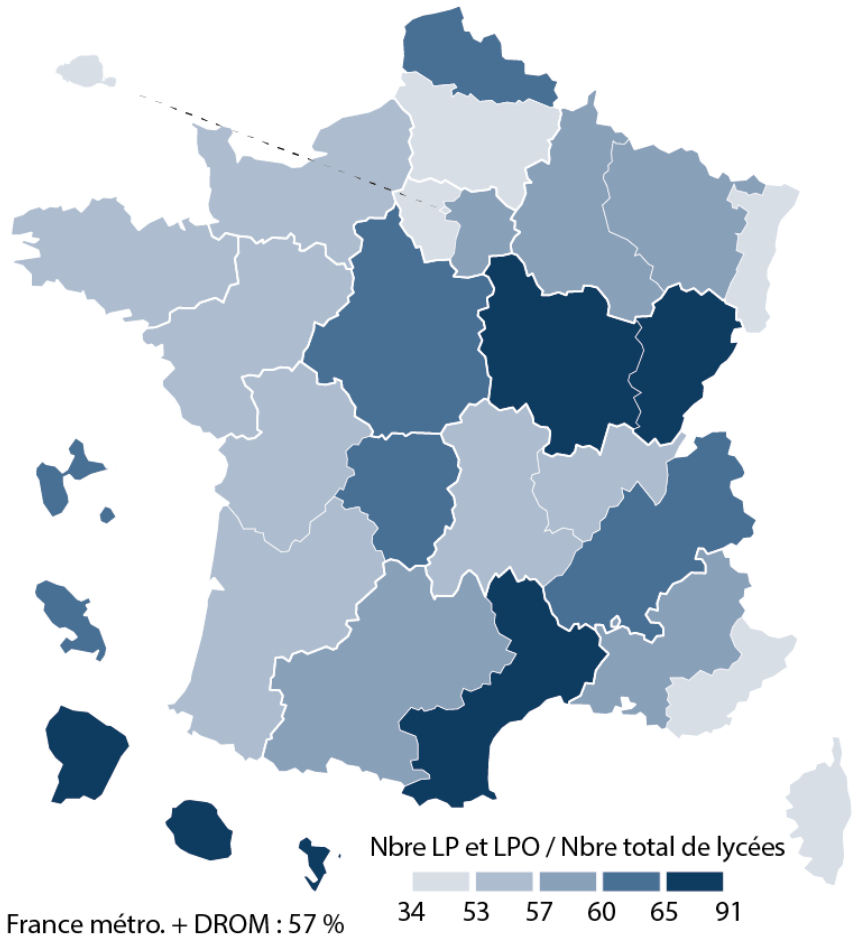

Source : DEPP et SD-SIES, Repères et références statistiques 2020

Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS

Cependant, l'offre de formation de la carte ci-dessus ne couvre pas l'ensemble de la formation professionnelle initiale en Bretagne puisqu'il y manque les lycées agricoles, les lycées maritimes, voire les établissements qui dépendent du ministère des Armées. Ces établissements sont hors de ces statistiques du fait qu'ils relèvent d'autres ministères de tutelle.

Or la Bretagne compte justement quatre lycées professionnels maritimes et un certain nombre de lycées agricoles qui délivrent des bacs professionnels.

La région compte plus d'établissements d'enseignement agricole que les autres régions en moyenne. Or ces établissements (61 dont 10 publics et 51 privés) ne sont pas comptabilisés pour la carte[81]. Leur prise en compte pourrait modifier la part des lycées proposant un enseignement professionnel.

Des précisions concernant l'enseignement agricole sont apportées plus loin.

[81] *Ibid*.

3.1.2 Un poids des établissements privés plus important qu'ailleurs

La forte présence du réseau d'enseignement privé est une caractéristique bien connue du système éducatif breton. Hors enseignement agricole et enseignement maritime, le privé scolarise en Bretagne 42,4 % des élèves du second degré (collèges + lycées) contre 22 % en France métropolitaine.

Figure 25. Effectifs d'élèves du second degré par secteur public et privé sous contrat et hors contrat, en Bretagne à la rentrée 2019 (hors enseignements agricole et maritime)

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Public + Privé	% Public
BRETAGNE	**160 213**	**116 966**	**909**	**278 088**	**57,6%**
Côtes-d'Armor	31 539	16 082	115	47 736	66,1%
Finistère	41 087	31 747	94	72 928	56,3%
Ille-et-Vilaine	57 236	38 070	418	95 724	59,8%
Morbihan	30 351	31 067	282	61 700	49,2%
FRANCE METROPOLE	**4 223 341**	**1 158 936**	**28 815**	**5 411 992**	**78,0%**

Source : DEPP et SD-SIES, Repères et références statistiques 2020

Champs : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat, MENJS

Les départements du Morbihan et du Finistère figurent parmi les quatre départements français où la part du privé est la plus importante (avec les départements de Vendée et du Maine-et-Loire).

Figure 26. Part du privé dans la scolarisation des élèves du second degré dans les établissements dépendant de l'Éducation nationale en 2019 par académie (France métropole)

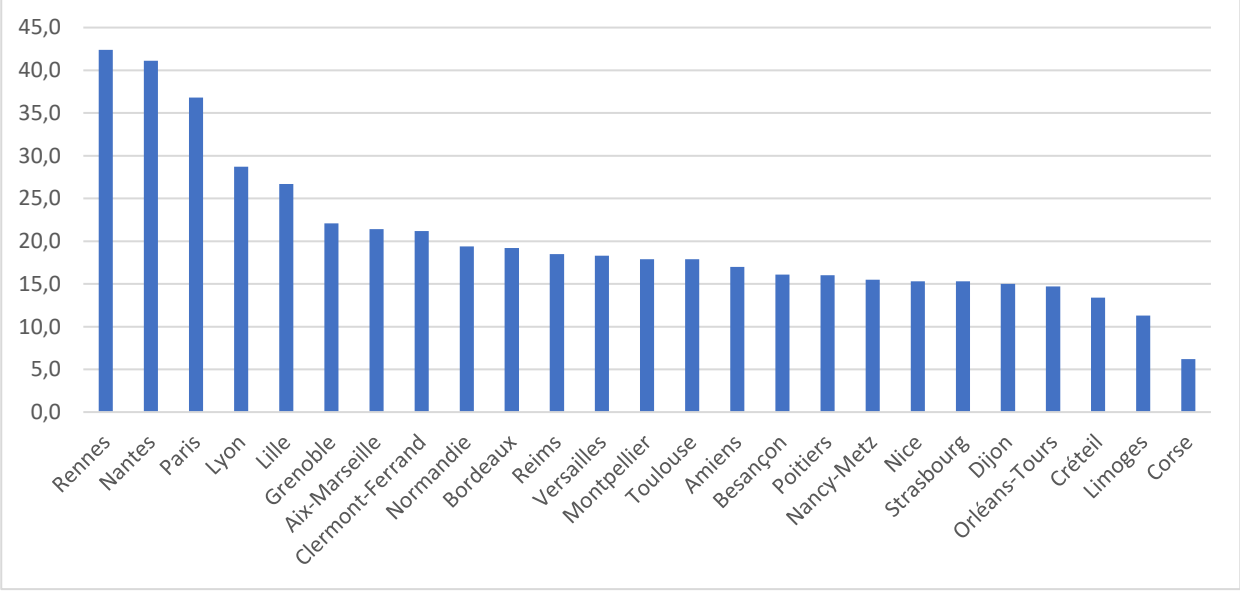

Source : DEPP, Références et statistiques 2020

La plus forte présence du réseau privé en Bretagne est un élément que les jeunes et leur famille ont à prendre en compte dans leur choix d'orientation.

Encore une fois, il est bon de souligner que les statistiques ici présentées ne tiennent pas compte notamment de l'enseignement agricole, particulièrement important en Bretagne (9 % des lycéens en 2019 et plus d'un quart des sites d'enseignement en lycées[82]), où la part du privé est largement prépondérante[83].

On peut noter d'ailleurs que la part du privé est plus importante dans l'enseignement agricole en Bretagne que dans l'enseignement agricole en moyenne nationale (83,5 % des établissements bretons contre 73 % en moyenne nationale[84]).

3.1.3 Des établissements en moyenne plus petits ?

La plus forte proportion d'établissements privés peut entrainer pour la région une autre caractéristique sachant qu'en moyenne nationale, les établissements privés sont plus petits que les établissements publics et comptent moins d'élèves par classe ; ce constat étant valable pour tous les types de lycées : lycées professionnels (LP), lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ou des lycées polyvalents (LPO)[85].

Selon une étude de l'Insee, les lycées bretons comptent en moyenne 636 élèves, soit un niveau très proche de la moyenne nationale (639), à la rentrée 2018. Mais en Bretagne, les écarts de taille entre public et privé sont plus resserrés. En effet, comme dans l'ensemble du pays, la taille moyenne des établissements bretons masque des disparités entre établissements publics et privés, et les premiers sont de plus grande taille (678 élèves en moyenne) que les seconds (582 élèves), mais cet écart y est moins important qu'au niveau national (respectivement 848 élèves dans le public et 334 élèves dans le privé pour la France métropolitaine)[86].

Les lycées professionnels sont de taille plus petite que les lycées d'enseignement général et technologique. En moyenne nationale, l'effectif moyen s'élève à 305 élèves en 2018 (416 élèves dans les LP publics et 154 élèves dans les LP privés sous et hors contrat), tandis que celui des LEGT s'élève à 817 élèves. En Bretagne, selon l'Insee, les lycées professionnels sont un peu plus grands puisqu'ils accueillent en moyenne 310 élèves (336 dans le public et 242 dans le privé), tandis que les LEGT sont plus petits puisqu'ils accueillent en moyenne 750 élèves.

---

[82] Insee Bretagne, *Dossier Bretagne n° 5*, Octobre 2019. Sur le champ de l'étude, hors niveau collège (4e, 3e) et post-bac (BTSA), les lycées agricoles regroupent 10 936 élèves. L'enseignement agricole représente ainsi 9 % des élèves des lycées bretons.

[83] En Bretagne, 51 des 61 établissements d'enseignement agricole sont des établissements privés et ils scolarisent un peu plus de 80 % des élèves à la rentrée 2019. Les 51 établissements privés se répartissent comme suit : 26 relèvent du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et 25 des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFREO).

[84] Insee Bretagne, *op. cit*. C'est en Bretagne et dans les Pays de la Loire que le poids de l'enseignement agricole privé est le plus élevé.

[85] DEPP, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* 2019

[86] Insee Bretagne, *op. cit*.

Les lycées polyvalents, relativement plus nombreux dans l'enseignement privé, sont de grands établissements comptant en moyenne 830 élèves.

Cependant, encore une fois, cette comparaison entre les tailles moyennes nationale et régionale repose uniquement sur les lycées qui relèvent de l'Éducation nationale. Or il faut y ajouter les établissements d'enseignement professionnel agricole et les lycées professionnels maritimes. En Bretagne, les premiers accueillent en moyenne 180 élèves (moyenne calculée en incluant les sites annexes, à la rentrée 2018)[87] et les seconds accueillent chacun moins de 200 élèves (tous niveaux d'études confondus, c'est-à-dire bacs professionnels mais aussi CAP et BTS, à la rentrée 2019), et moins de 150 élèves si on ne considère que les bacs professionnels[88].

Par conséquent si l'on tient compte des lycées agricoles et maritimes, les lycées professionnels pourraient être en moyenne plus petits en Bretagne que dans le reste de la France[89].

Selon les autorités académiques, dans les établissements plus petits, l'offre de formation et les équipes pédagogique sont plus restreintes ce qui peut être vu comme un inconvénient et comme réduisant le champ des possibles pour les jeunes[90], mais on peut penser aussi que cette petite taille est la contrepartie d'un meilleur maillage territorial. Par ailleurs, elle peut aussi favoriser une plus grande proximité et un meilleur accompagnement des élèves.

Ce point est à mettre au regard du point 3.4, sur le maillage territorial.

3.2. L'enseignement professionnel agricole en Bretagne

3.2.1 Le poids de la région Bretagne dans l'enseignement agricole

Selon la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), à la rentrée 2019, la Bretagne se classait en 5e position des régions en importance des effectifs de l'enseignement technique agricole initial ; en 3e position en part des effectifs de l'enseignement technique agricole scolarisés dans le privé et en 11e position pour les effectifs scolarisés dans le public.

Près de 10 % des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole en France fréquentent un établissement situé en Bretagne.

[87] Ibid. En ajoutant les effectifs des classes de 4e et post-bac, l'effectif moyen des lycées agricoles atteint 260 élèves. Plus de la moitié des établissements compte moins de 250 élèves. 8 établissements comptent moins de 100 élèves (tous niveaux confondus).

[88] A la rentrée 2019, les effectifs en bac professionnel étaient les suivants : lycée professionnel maritime de Saint-Malo : 148 élèves ; lycée professionnel maritime de Etel : 146 ; lycée professionnel maritime de Le Guilvinec : 108 élèves et lycée professionnel maritime de Paimpol : 92 élèves.

[89] Audition du PAUL QUENET, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), au rectorat de l'académie de Rennes, 9 septembre 2019.

[90] *Ibid*.

3.2.2 L'importance du bac professionnel dans l'enseignement agricole et le poids relatif des différents secteurs

Dans l'enseignement agricole à l'échelle nationale, plus des trois-quarts des élèves sont inscrits dans la voie professionnelle en 2019 (75,6 % des effectifs de l'enseignement agricole, soit 12 060 élèves à la rentrée 2019)[91].

L'enseignement agricole propose un large éventail de formations pour répondre aux besoins des territoires. On se représente assez bien ce que recouvrent les formations de la production (élevage, culture, etc.) mais il existe aussi des formations dans les services et là, l'enseignement agricole est parfois en concurrence avec des filières de l'Éducation nationale, même s'il y a toujours, dans les formations relevant de l'agriculture, une spécificité qui est l'animation du territoire (par ex. : le CAP *ventes en milieu rural,* le bac professionnel *services à la personne*)[92].

A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (au niveau régional, la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt - DRAAF).

Il regroupe l'enseignement technique agricole (de la 4e au BTSA et aux classes préparatoires) et l'enseignement supérieur agricole long (licences professionnelles, écoles d'ingénieurs, etc.).

Les cursus de formation se déclinent selon cinq voies : la formation initiale, scolaire ou par apprentissage, la formation continue, la formation à distance et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

« *De fait, plus que d'un enseignement agricole au sens strict, il s'agit aujourd'hui d'un enseignement orienté vers l'activité des territoires, en particulier ruraux, et dans les services aux personnes.* » [93] Ainsi, la spécialité *services aux personnes et aux territoires* regroupe 42 % des élèves, tandis que la spécialité *conduite et gestion de l'entreprise agricole* comprend « seulement » 20 % des élèves. Il existe douze autres spécialisations en Bretagne, qui regroupent chacune moins de 10 % d'élèves préparant un bac professionnel. Ces formations préparent à des métiers aussi divers que l'aménagement paysager, l'agroéquipement, la vente dans les domaines de l'alimentation, la vente dans les domaines des animaleries et du jardin, la gestion des milieux naturels[94].

[91] DRAAF Bretagne, *L'enseignement agricole en Bretagne, données statistiques en formation scolaire année 2019-2020*.
[92] Audition de Martine GARNIER, Cheffe du service régional de la formation et du développement à la DRAAF Bretagne, le 9 septembre 2019.
[93] *Ibid.*
[94] *Ibid.*

Figure 27. Répartition des bacs professionnels entre les quatre secteurs professionnels de l'enseignement agricole en Bretagne à la rentrée 2019

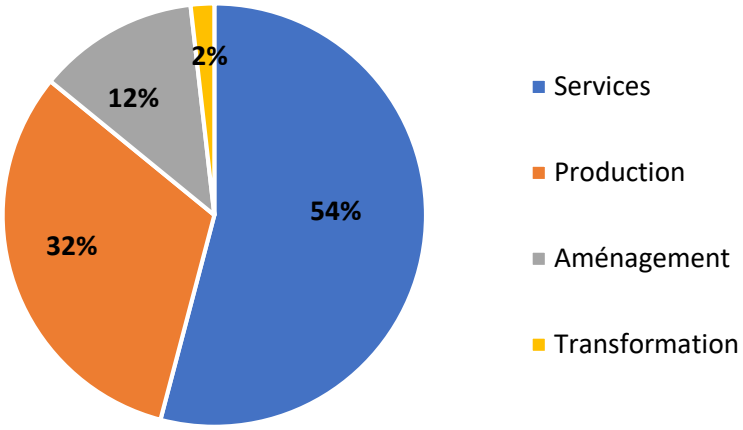

Source : DRAAF Bretagne, données statistiques 2019-2020

*Niveau 4 : 2de Générale et technologique, Bac Pro, Bac Techno, Bac Général
Légende :
-La production : production agricole, production horticole, agroéquipement, canin-hippisme ;
-Les services : services, commerce ;
-L'aménagement : aménagement de l'espace, gestion et maîtrise de l'eau, travaux paysagers, forêt ;
-La transformation : industrie agro-alimentaire, laboratoire.

Alors que la Bretagne est la première région agroalimentaire en France, le secteur de la transformation y représente moins de 2 % des effectifs en bac professionnel (et 0 % en CAP agricole, 10 % en BTS agricole) à la rentrée 2019[95]. Alors qu'il existe une forte demande des entreprises, ces formations sont peu attractives[96].

Il est à noter également que les formations professionnelles de l'enseignement agricole perdent des effectifs depuis 2015 (-660 élèves en 4 ans), ce qui est un point de préoccupation important de l'autorité académique (souligné par la DRAAF Bretagne).

3.2.3 Répartition territoriale des établissements d'enseignement agricole

Les lycées agricoles sont répartis sur l'ensemble du territoire régional, avec cependant une moindre densité dans le centre ouest Bretagne, où les élèves sont moins nombreux[97]. On compte 21 établissements en Ille-et-Vilaine, 17 dans le Finistère, 12 dans les Côtes d'Armor et 11 dans le Morbihan[98].

[95] DRAAF Bretagne, *op. cit*.
[96] Audition de Martine GARNIER, le 9 septembre 2019.
[97] Insee Bretagne, *Dossier Bretagne n° 5*, Magali FEVRIER, « Les lycéens en Bretagne », Octobre 2019.
[98] En Bretagne, 61 lycées agricoles à la rentrée 2018 : 10 établissements publics ; 26 établissements relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) ; 25 Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFREO).

Plus de la moitié des élèves de l'enseignement agricole (54 %) résident à moins de 25 km de leur lieu d'études[99]. Une petite partie des élèves (3,4 %) est originaire des départements voisins (Loire-Atlantique, Mayenne et Manche) et seulement 1,5 % des élèves viennent de plus loin, en particulier de la région parisienne.

Selon la DRAAF Bretagne : *« L'enseignement agricole possède […] la particularité de disposer d'une bonne capacité d'accueil des élèves en internat. Près de la moitié (45 %) des élèves de l'enseignement agricole bénéficient ainsi de cette possibilité, en particulier lorsque leur lieu de résidence est éloigné, mais pas uniquement : un cinquième des élèves résidant à moins de 25 km de leur lieu d'étude est interne ».*[100]

Ainsi qu'il a été mentionné, les établissements d'enseignement agricole dans leur ensemble sont souvent de taille inférieure à celle des lycées professionnels de l'Éducation nationale. Huit d'entre eux comptent ainsi par exemple moins de 100 élèves. Il s'agit essentiellement de Maisons familiales rurales (MFR). Cependant, six autres accueillent plus de 500 élèves ; il s'agit de lycées dépendant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), les deux plus importants étant les lycées La Touche à Ploërmel et Pommerit à Pommerit-Jaudy. Les plus grands lycées publics, le lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy et le lycée agricole du Rheu près de Rennes, dépassent 400 élèves[101].

3.3. L'enseignement professionnel maritime

Les lycées professionnels maritimes (LPM) sont accessibles à l'issue de la classe de 3e de collège pour les élèves désirant obtenir un CAP maritime matelot ou conchyliculture ou un bac professionnel dans le domaine de la navigation de commerce, de l'électromécanique navale, de la pêche ou des cultures marines. Il est également possible d'intégrer un LPM en formation post-bac, en BTS, à condition de suivre au préalable une classe de mise à niveau d'un an pour les bacheliers non titulaires d'un bac professionnel relevant de la formation professionnelle maritime.

Le réseau national de l'enseignement maritime est constitué de 12 lycées professionnels. Ces établissements relèvent du ministère de la Transition écologique et solidaire, et plus précisément de la Direction des affaires maritimes (Sous-direction des gens de mer / bureau des établissements d'enseignement maritime). L'autorité académique des lycées professionnels maritimes situés en Bretagne est la Direction inter-régionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO).

En Bretagne, ils sont au nombre de quatre, localisés à Paimpol, Etel, Saint-Malo et Le Guilvinec. Ils scolarisent ensemble un peu plus de 36 % des élèves de l'enseignement maritime en France (718 élèves à la rentrée 2019 tous niveaux de formation confondus, c'est-à-dire du CAP au BTSM)[102].

[99] DRAFF Bretagne, *L'enseignement agricole en Bretagne*, *op. cit*.
[100] Insee Bretagne, *Dossier Bretagne n° 5, op. cit*.
[101] *Ibid*.
[102] Ces chiffres ont été communiqués par la DIRM NAMO au Conseil académique de l'Éducation nationale du 19 novembre 2019, académie de Rennes, et figurent dans le compte rendu de la réunion.

En 2018, le bac professionnel y représentait 77 % des effectifs (542 élèves) ; les BTS et la préparation à l'entrée en BTS, 12 % (83 élèves) et les formations en CAP, 11 % (75 élèves)[103].

A la rentrée 2019, les quatre lycées scolarisent 494 élèves en 2de, 1re et terminale professionnelles[104], ce qui représente encore 76,7 % des effectifs (les autres élèves étaient 68 élèves en CAP et 68 élèves en BTS). Les bacs professionnels maritimes sont *conduite et gestion des entreprises maritimes* (ce bac comprend trois options : commerce, pêche ou plaisance), *électromécanicien de marine* et *cultures marines*.

Les lycéens et lycéennes fréquentant les établissements bretons sont originaires de la région dans près de 9 cas sur 10. Dans la grande majorité des cas, le lycée se situe dans leur département de résidence. Ceux qui ne sont pas originaires de Bretagne viennent essentiellement de départements limitrophes, en particulier la Manche et la Loire-Atlantique. Le choix de l'internat est plutôt fréquent puisqu'il concerne près de 60 % des élèves qui préparent un bac professionnel ou un CAP[105].

En 2019, les autorités académiques soulignent une légère érosion des effectifs. L'enseignement maritime doit lutter contre le déficit d'image et d'attractivité des métiers[106]. C'est ce qui a conduit le *Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer*, porté par le lycée Vauban à Brest (Cf. ci-après au sujet de ces campus) à créer un brevet d'initiation à la mer sur le modèle du brevet d'initiation aéronautique, destiné à encourager la découverte des métiers et formations en lien avec le monde maritime par des élèves des collèges et lycées. L'objectif de ce brevet est de favoriser la connaissance des métiers de la mer, préalable à une orientation scolaire puis professionnelle vers ce secteur. Après une expérimentation à la rentrée 2018 avec des élèves de 3e prépa-métiers et de classes préparant au CAP et au bac professionnel, un décret du 21 septembre 2020 relatif aux formations d'initiation à la mer a créé ce brevet d'initiation à la mer en même temps qu'un certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer.

[103] *Ibid*.

[104] Selon un document publié sur le site du ministère / Inspection générale des affaires maritimes, « Effectifs des lycées professionnels maritimes au 4 septembre 2019 ».

[105] *Ibid.*

[106] Compte rendu du Conseil académique de l'Éducation nationale, académie de Rennes, du 19 novembre 2019. La Direction des affaires maritimes lors d'un séminaire en 2019 a identifié cet enjeu ainsi que deux autres : permettre le renouvellement de la main d'œuvre ; simplifier des cursus de formation jugés trop complexes, pas assez connectés au monde professionnel.
Voir aussi : CESER Bretagne, *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime*, 2015, Rapporteurs : Michel CLECH et Thierry LENEVEU.

3.4. Un maillage territorial relativement fin des lycées professionnels

3.4.1 Des territoires marqués par des différences d'implantation en fonction des réseaux

La carte à l page suivante, produite par le CESER, montre la répartition sur le territoire breton des lycées préparant au moins un bac professionnel en fonction de leur statut (public, privé, Maisons familiales et rurales). Elle intègre l'enseignement agricole et l'enseignement maritime.

Apparait ainsi un maillage relativement dense de la Bretagne avec une offre de proximité importante. On note toutefois des différences à l'intérieur de cet espace avec une plus forte concentration sur le littoral et dans les grandes villes en lien avec la densité de population.

Par ailleurs, certains territoires sont marqués par des différences d'implantation assez nettes selon les réseaux. On trouve ainsi, par exemple beaucoup de Maisons familiales et rurales (MFR) dans l'ouest de l'Ille-et-Vilaine et le nord du Finistère.

Cette organisation est liée à l'histoire des réseaux d'enseignement et à l'origine de la création de ces établissements.

Comme l'indiquait Michel PELLE, représentant du CAEC, directeur diocésain d'Ille-et-Vilaine, certains établissements privés sont de petites tailles et localisés dans des petites communes car ils ont été créés à partir d'initiatives locales, par des fondateurs catholiques ou laïques[107]. Ainsi, la Jeunesse agricole catholique est à l'origine de nombreuses créations de Maisons familiales et rurales (MFR) dans les territoires ruraux, « *ses militants trouvant dans ce réseau, un média essentiel dans leur action de prise en charge de la formation professionnelle et générale de la petite et moyenne paysannerie catholique »* [108].

L'implantation et la construction des lycées professionnels publics, qui est de la compétence des régions depuis 1983, ont davantage obéi à une logique globale d'aménagement du territoire. En Bretagne, le dernier lycée professionnel construit par l'Etat est le lycée Roz Glas à Quimperlé, ouvert en 1988. Par la suite, ont eu lieu de nombreuses opérations de rénovation et de réorganisation des lycées professionnels mais aucune nouvelle construction ; les nouveaux lycées construits à Ploërmel et à Liffré n'offriront pas de formations professionnelles.

[107] Audition de représentants du Comité académique de l'enseignement catholique, le 11 février 2020.
[108] Franck SANSELME, Les Maisons familiales rurales. L'ordre symbolique d'une institution scolaire, Collection le Sens social, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Figure 28. Etablissements préparant un bac professionnel en Bretagne à la rentrée 2019 (découpage par département et par pays)

Source : Carte réalisée par les services du Conseil régional avec les données du CESER

Si le maillage des lycées professionnels est relativement dense en Bretagne, on ne peut pas néanmoins en conclure que tous les élèves trouvent près de chez eux la formation professionnelle qu'ils souhaitent. En effet, dans les territoires ruraux, les établissements sont de petite taille et l'offre de formation n'est pas toujours diversifiée, les lycées professionnels pouvant même être spécialisés (notamment lorsqu'ils labellisés *Lycées des métiers* - une cinquantaine en Bretagne).

3.4.2 Des distances domicile – lycée plus importantes pour les lycéens de la voie professionnelle

Selon une étude de l'Insee, les élèves des lycées professionnels bretons parcourent en moyenne une distance lycée - domicile plus importante que les élèves des lycées généraux et technologiques.

En Bretagne, 21 % des lycéens et lycéennes résident dans la même commune que l'établissement fréquenté et 45,3 % résident dans la même commune ou à moins de 10 km, mais avec une notable différence selon la voie d'enseignement. Ainsi cette part s'élève à 47,9 % pour les lycées généraux et technologiques et à seulement 26,3 % pour les lycées professionnels, ce qui signifie que 73,7 % des élèves du LP parcourent plus de 10 km contre 52,1 % des élèves des LEGT.

Selon l'Insee Bretagne : *« Ainsi, les lycéens inscrits dans une filière générale ou technologique étudient plus souvent dans un lycée situé dans leur commune de résidence que ceux inscrits dans une filière professionnelle. À l'inverse, ces derniers sont scolarisés dans un établissement plus éloigné de leur domicile. Cela s'explique par un maillage moins dense des lycées de l'enseignement professionnel. (…) Dans la voie professionnelle, seuls 14 % des lycéens scolarisés étudient dans leur commune de résidence. Parmi eux, près de la moitié sont rennais, brestois ou quimpérois. Ils sont plus d'un tiers à être éloignés de plus de 30 km et même un quart à plus de 40 km. Les lycéens les plus éloignés de leurs lieux d'études habitent en Centre Bretagne, mais également à la périphérie des BAPE [Bassins d'animation de la politique éducative[109]]. Par exemple, dans le BAPE de Carhaix-Morlaix, près de la moitié des inscrits en filière professionnelle sont éloignés de plus de 30 km de leur lycée. À l'ouest de Brest et sur la presqu'île de Crozon, les trois quarts des lycéens résident à plus de 20 km de leur établissement d'études, en raison notamment de configuration du réseau routier. Les distances sont également plus longues pour les jeunes résidant dans le BAPE de Pontivy-Loudéac ou pour ceux devant changer de BAPE pour se rendre dans leur lycée, comme au sud de Fougères-Vitré ».*[110]

[109] Jusqu'en 2018, l'académie de Rennes était divisée en 12 Bassins d'animation de la politique éducative (BAPE) qui regroupaient les unités pédagogiques et éducatives de base que sont les EPLE (lycées, lycées professionnels, collèges) et les écoles publiques, elles-mêmes regroupées en circonscriptions. Cette division était en principe fondée sur le parcours de l'élève, de la maternelle au post-baccalauréat. Toutefois, dans un souci de cohérence des logiques éducatives et formatives, pour mieux articuler les compétences de l'Etat et de la Région, il avait été décidé de tenir compte, dans la mesure du possible, du découpage du territoire régional en 22 pays, espaces de projet. Ainsi les BAPE pouvaient-ils recouvrir le territoire d'un pays, ou plus généralement regrouper plusieurs pays (ex. BAPE des pays de FOUGERES et VITRE). Ce choix devait permettre aux établissements et aux acteurs de bassin de mieux s'insérer dans les territoires de proximité, notamment en participant aux comités de développement des pays.

[110] Insee Bretagne, *Dossier Bretagne n°5*, « Les lycéens en Bretagne », Octobre 2019

3.4.3 Des distances plus importantes en Bretagne que dans la moyenne des régions

Une comparaison France métropolitaine/Bretagne des déplacements scolaires des élèves du second degré fait apparaitre des différences importantes.

En effet, tandis qu'en moyenne nationale (métropole), 21,3 % des lycéens et lycéennes de l'enseignement professionnel étudient dans leur commune de résidence, cette part s'élève à seulement 13,8 % en Bretagne. Et tandis qu'en moyenne nationale (métropole), ils sont 56,1 % à parcourir plus de 10 km, cette part est nettement plus élevée en Bretagne (73,7 %).

Ainsi, en Bretagne, les élèves des lycées professionnels parcourent des distances domicile-lycée plus importantes, mais ceci vaut aussi pour les élèves des lycées d'enseignement général et technologique (en moyenne métropolitaine 43 % parcourent plus de 10 km et en Bretagne 52 %).

On peut penser qu'il existe peut-être un effet de l'Ile-de-France sur les distances moyennes à l'échelle de la métropole c'est pourquoi il est intéressant d'isoler la région Ile-de-France. L'écart entre la Bretagne et les autres régions de métropole s'atténue alors, mais il ne disparait pas (Cf. tableau ci-après).

Figure 29. Répartition des lycéens et lycéennes selon la distance domicile-lycée parcourue, déclinée par voie d'enseignement. Comparaison France métropolitaine / Bretagne

	France Métropolitaine			**France Métropolitaine (Hors Ile-de-France)**			**Bretagne**		
	Total	**Ens. Gén. et Techno.**	**Ens. Pro.**	**Total**	**Ens. Gén. et Techno.**	**Ens. Pro.**	**Total**	**Ens. Gén. et Techno.**	**Ens. Pro.**
Au sein de la même commune	29,8%	34,0%	21,3%	26,6%	29,9%	20,4%	21,8%	25,7%	13,8%
Vers une autre commune :									
Jusqu'à 10 km	26,0%	28,2%	21,6%	23,3%	26,1%	18,0%	23,5%	22,2%	12,5%
Même commune et jusqu'à 10 km		*62,2%*	*42,9%*		*56%*	*38,4%*	*45,3%*	*47,9%*	*26,3%*
De 10 à 20 km	20,9%	21,0%	20,7%	23,1%	24,2%	21,1%	22,3%	29,0%	22,5%
De 20 à 30 km	9,7%	8,3%	12,5%	11,2%	9,9%	13,6%	13,7%	12,1%	17,0%
30 km et plus	13,6%	8,5%	23,9%	15,8%	10,0%	26,9%	18,7%	11,0%	34,2%
Ensemble	100,%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Rectorat, DEPP, base élèves 2013 – Insee Metric

Pour la bonne compréhension de ces chiffres : les déplacements visés ne comprennent que les déplacements scolaires, à savoir les déplacements des élèves inscrits dans un lycée pour suivre un cursus initial du second degré (de la 2de à la terminale en voie générale). En sont donc exclus les élèves inscrits dans un lycée pour suivre un enseignement supérieur.

Cette situation bretonne s'explique sans doute en partie par la dispersion de l'habitat[111].

On parle ici de la distance entre le domicile des élèves et leur lycée, mais il conviendrait également de parler de la durée des trajets. Nous ne disposons pas de données concernant les temps de trajets mais il est certain que les boucles de ramassage scolaire dans les territoires ruraux (lorsqu'un ramassage scolaire existe, ce qui n'est pas toujours le cas) accentuent les durées des trajets le matin et le soir.

3.5. La Bretagne se distingue par ses taux de réussite au bac professionnel

3.5.1 Des taux de réussite élevés au bac, toutes filières confondues

L'académie de Rennes est toujours en bonne position dans les classements des régions en termes de réussite au baccalauréat, qu'il s'agisse du bac général, du bac technologique ou du bac professionnel, ainsi que de réussite au diplôme national du brevet (DNB).

Le tableau qui suit permet de comparer les taux de réussite à la session de juin 2019[112].

Figure 30. Comparaison Bretagne / France entière des taux de réussite au baccalauréat dépendant de l'Éducation nationale - session 2019

Diplôme	Académie de Rennes (Bretagne)			France entière
	Filles	Garçons	Total	
Bac général	95,2% 10 574	92,3% 7 693	**93,9%** 18 267	**91,2%**
Bac technologique	94,6% 3 402	92,1% 3 634	**93,3%** 7 036	**88,1%**
Bac professionnel	91,4% 2 892	86,6% 4 643	**88,4%** 7 535	**82,3%**
Diplôme national du brevet (DNB)			**89,2%**	**86,5%**

Source : Rectorat de Rennes / SE3P et DEPP, pour les résultats en moyenne nationale

Champ : enseignement public et privé (sous et hors contrat)

3.5.2 Des résultats moins bons aux examens de l'enseignement agricole

En ce qui concerne l'enseignement agricole, 2 467 candidats se sont présentés aux épreuves du bac professionnel en Bretagne à la session 2019. 82,9 % ont réussi cet examen, ce qui est un résultat légèrement inférieur à la moyenne nationale (83,4 %). A la session 2018, les résultats des élèves bretons étaient au contraire très légèrement supérieurs (84,7 % contre 84,5 %)[113].

[111] En lien avec taux de propriété plus élevée que dans les autres régions (66 % en Bretagne contre 57% en moyenne nationale selon les chiffres de 2015) et l'importance des logements individuels (71 % de maisons individuelles en Bretagne contre 55 % en moyenne nationale, selon le recensement de 2015).

[112] Données publiées dans le compte-rendu du Conseil académique de l'Éducation nationale du 19 novembre 2019. Données actualisées au 31 octobre 2019.

[113] *Ibid*.

A la session 2019, les résultats au CAP agricole ont été moins bons en Bretagne qu'en moyenne nationale (94,4 % contre 95,8 %). En revanche ils ont été meilleurs pour les autres examens de l'enseignement agricole : BEP agricole, bac technologique, bac S option écologie, agronomie et territoire et BTS agricole[114].

3.5.3 Résultats dans l'enseignement maritime

Les taux de réussite aux examens de l'enseignement maritime sont les suivants pour la session de 2019 : 84 % de réussite au CAP maritime, 86,6 % de réussite au bac professionnel maritime et 95 % au BTS maritime[115].

3.5.4 Une meilleure espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de 6e

Dans l'académie de Rennes l'indicateur « espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de 6e » (Cf. note ci-dessous) est plus élevé qu'en moyenne. Il s'agit de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. Cette probabilité s'élève à 75,5 % en Bretagne, toutes voies de formation confondues hors apprentissage, alors qu'elle est seulement de 62 % au niveau national (France métropolitaine).

Si on ne regarde que la voie professionnelle, elle est supérieure de presque 4 points par rapport à la moyenne nationale (17,7 % dans l'académie de Rennes contre 13,9 % en France métropolitaine)[116].

[114] *Ibid*.

[115] Données publiées dans le compte-rendu du Conseil académique de l'Éducation nationale, académie de Rennes, du 19 novembre 2019.

[116] DEPP, *Note d'information n°20.10*, mars 2020. Fanny THOMAS, « Résultats définitifs de la session 2019 du baccalauréat : les candidats de la voie professionnelle obtiennent plus souvent une mention qu'à la session 2018 ». L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6e donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de 6e, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.
Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de 6e en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.
Les résultats relatifs à la session 2018 sont disponibles pour la voie scolaire et l'apprentissage, ceux de la session 2019 le sont seulement pour la voie scolaire.

Chapitre 2

L'orientation en bac professionnel, le parcours et l'accompagnement des jeunes

Ce chapitre 2 est consacré à l'orientation, au parcours et à l'accompagnement des jeunes qui préparent un bac professionnel en Bretagne.

Après une présentation du processus d'orientation à l'issue de la 3e, et un rappel des chiffres de l'orientation vers la voie professionnelle (principalement vers le bac professionnel sous statut scolaire), il aborde les facteurs extérieurs aux jeunes qui influencent et/ou contraignent leur orientation.

La question de l'égalité filles-garçons est de nouveau abordée sous l'angle des disparités d'orientation selon les différentes spécialités du bac professionnel (statistiques, constats, réflexions).

Ce chapitre rend compte également du travail de terrain qui a été réalisé dans le cadre de cette étude avec les interviews de lycéens et lycéennes de la voie professionnelle, et de l'analyse qui en a été faite portant sur les déterminants de leurs choix d'orientation et de leurs moyens de s'informer. Cette analyse a permis de dessiner quatre profils de parcours ou de stratégies de ces jeunes.

La parole des jeunes est complétée par ce que l'on peut savoir par ailleurs au sujet de l'information et de l'accompagnement à l'orientation des élèves de 3e et des lycéens et lycéennes professionnels, sur les conceptions de l'orientation, le Parcours avenir, l'accompagnement à l'orientation dans les lycées, les rôles respectifs de l'Etat et de la Région en matière d'information, les rôles des CIO et des BDI. Cette approche a été notamment nourrie par l'audition d'équipes éducatives et d'équipes de direction dans cinq lycées professionnels de la région.

1. L’orientation dans la voie professionnelle et ses enjeux

1.1. Ce que s’orienter veut dire

Qu'ils optent pour la voie générale et technologique ou pour la voie professionnelle, en fin de collège, les élèves de 3e et leurs familles sont confrontés au choix de la poursuite d'études.

Ce choix intervient à un moment encore précoce de la scolarité et du développement des adolescents et adolescentes. A ce moment de leur vie, leurs centres d’intérêt ne sont pas encore stabilisés, leur représentation des métiers tout comme leur vision de l’avenir et de leurs propres possibilités de parcours non plus. Ils s’élaborent en même temps que se construisent leur identité et leur personnalité dans leur rapport aux autres et au monde.

Le projet d’orientation de l’élève est ainsi toujours « situé » dans une temporalité et un contexte donnés – pour une bonne part celui de sa scolarité. Mais il dépend aussi étroitement de la représentation de soi et de la confiance en soi de l’adolescent·e. Selon Françoise VOUILLOT (Maîtresse de conférence en psychologie, directrice-adjointe de l’Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle - INETOP - et responsable du groupe de recherche OriGenre), il est important de comprendre que les choix d’orientation chez les jeunes s’inscrivant dans un processus humain de recherche de reconnaissance, ils sont, de ce fait, marqués par le poids de la norme et par l’injonction (réelle ou supposée) à s’y conformer. Les choix d’orientation sexués en sont une des illustrations…

Or, dans cette période délicate de leur vie, tous les jeunes ne disposent pas des mêmes ressources ni des mêmes appuis pour les aider à prendre une distance réflexive à l’égard de l’ensemble de ces déterminations et à se projeter dans leur vie future. La famille et le milieu jouent ici un rôle déterminant.

En fonction de son vécu, du contexte et de son environnement, notamment familial, l’adolescent ou l’adolescente va parvenir plus ou moins facilement à formuler un projet qui lui soit propre et à réfléchir aux moyens de le réaliser. Pour de multiples raisons, un jeune ou une jeune peut notamment ne pas se sentir légitime, ou « pas à la hauteur », du projet désiré et se mettre en situation de s’autocensurer. Nous avons pu le vérifier dans le cadre des entretiens que nous avons menés avec des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle scolaire.

Il ne faut donc pas seulement du temps mais aussi un véritable accompagnement pour aider les jeunes à travailler à la fois sur leurs représentations et sur leur « estime de soi ». Différents acteurs peuvent venir les épauler dans ce travail mais compte tenu de l’importance du temps scolaire dans la vie des adolescents et adolescentes, ce sont, en premier lieu, les équipes pluri-professionnelles des établissements qui sont amenées à les accompagner.

Ce temps et cet accompagnement nécessaires visent à faire émerger un projet d’orientation qui se doit certes d’être construit mais aussi de rester ouvert puisque celui-ci ne peut constituer à cet âge qu’un « moment » dans la construction de la personne en devenir.

Pour autant, ils viennent se heurter à deux autres logiques du système scolaire français : celle des décisions d'orientation dès l'âge de 14 ans, en particulier pour les jeunes qui vont en voie professionnelle, puis celle des décisions d'affectation dans un établissement, qui se font en fonction des demandes et des places disponibles, là aussi essentiellement après la 3e pour les jeunes qui vont en voie professionnelle.

ORIENTATION/AFFECTATION : TROIS LOGIQUES AVEC DES OBJECTIFS DISTINCTS

L'orientation est la résultante du processus de construction du projet d'un adolescent ou d'une adolescente et des différents éléments de contexte dans lequel celui-ci est construit.

La procédure d'orientation ou la décision du conseil de classe confrontent le projet d'orientation de l'élève au regard porté par l'institution sur son parcours scolaire, ses possibilités, sa motivation etc. Si la décision d'orientation peut être vécue difficilement par le jeune et/ou sa famille elle découle cependant d'un dialogue sur l'avenir dans lequel se projette l'élève.

La procédure d'affectation confronte les demandes de formations et d'établissements formulées par l'élève aux capacités d'accueil des formations dans les établissements. La décision d'affectation découle du calcul par un algorithme de classement en fonction du dossier de l'élève candidat et du nombre de demandes et de places disponibles pour une formation donnée.

1.2. La procédure d'orientation post-3e

L'orientation n'est pas seulement un processus d'accompagnement des collégiens et collégiennes tout au long de leur scolarité. C'est également une procédure institutionnelle – aujourd'hui informatisée via des téléservices Orientation, scandée par différentes étapes durant l'année de 3e, depuis la formulation de vœux d'orientation par l'élève jusqu'à la décision d'affectation (Cf. cette procédure est décrite en annexe).

1.3. Les chiffres de l'orientation vers la voie professionnelle après la 3e ou la 2de générale et technologique

1.3.1 D'où viennent les jeunes qui arrivent en 2de ou en 1re professionnelles ?

Chaque année le rectorat publie un document d'analyse de l'orientation dans les établissements publics sur l'académie. Selon le rectorat, il s'agit d'un bilan qui présente les résultats du dialogue autour des projets d'orientation, les demandes des familles et les décisions des chefs d'établissements. Nous ne disposons pas de ce document pour l'enseignement privé.

A la rentrée 2020, 31,3 % des élèves issus de 3e générale dans l'académie ont demandé une orientation dans la voie professionnelle, c'est-à-dire en 2de professionnelle ou en première année de CAP et les décisions d'orientation dans cette voie ont concerné finalement 32,3 % des élèves.

Concernant la seule 2de professionnelle (sans les CAP), ce sont 24,5 % des élèves de 3e générale qui ont demandé cette orientation, et les décisions des chefs d'établissement en ont concerné 25,4 %.

Le tableau qui suit permet de voir plus précisément l'orientation vers les différentes filières, l'écart entre les demandes et les décisions, ainsi que les différences entre les filles et les garçons.

Figure 31.Demandes et décisions d'orientation après la 3e générale dans l'académie de Rennes et en France en 2017, 2018, 2019 et 2020 (en %)

			Effectifs 2020 : 10991 filles et 10792 garçons. Total 21783				
			Académie 2017	Académie 2018	Académie 2019	Académie 2020	France
Seconde générale et technologique	filles	demandes	75,7	75,3	75,2	74,8	75,8
		décisions	75,8	73,7	73,4	73,8	74,4
	garçons	demandes	65,9	64	63,6	62,5	63,5
		décisions	65,6	61,4	60,8	61,5	61,3
	Total	demandes	70,9	69,8	69,4	68,7	69,6
		décisions	70,7	67,7	67,1	67,7	67,8
Seconde professionnelle	filles	demandes	20,2	20,5	20,2	20,1	18, 7
		décisions	21,5	22,1	21,9	21,1	20,1
	garçons	demandes	28,2	28,1	28,1	28,8	26,3
		décisions	30,3	30,5	30,7	29,7	28,5
	Total	demandes	25,8	24,2	24,1	24,5	22,5
		décisions	25,9	26,2	26,3	25,4	24,3
Première année CAP	filles	demandes	4,1	4,1	4,6	5,1	5,4
		décisions	2,8	4,2	4,8	5	5,4
	garçons	demandes	5,9	7,9	8,3	8,6	10,1
		décisions	4,1	8,1	8,5	8,8	10,1
	Total	demandes	5	6	6,5	6,8	7,8
		décisions	3,4	6,1	6,6	6,9	7,8
Maintien en 3e	Filles		0,3	0,2	0,3	0,4	NC
	garçons		0,3	0,5	0,5	0,4	NC
	Total		0,3	0,3	0,4	0,4	NC

Source : Rectorat, Orientation 2020

En 2020, en Bretagne, les décisions d'orientation vers la 2de professionnelle diminue de 0,9 point comparativement à 2019. Le taux de décision vers la 2de professionnelle y est supérieur de 1,1 point à la moyenne nationale.

En Bretagne comme au niveau national, il y a plus de décisions d'orientation en 2de professionnelle qu'il n'y a de demandes des jeunes et des familles. Le niveau des demandes est plus élevé en Bretagne, ce qui explique sans doute que l'écart entre les demandes et les décisions y soit moins important qu'au niveau national (0,8 point contre 1,8 point au niveau national).

L'orientation en 2de professionnelle concerne les élèves de 3e générale mais également des élèves après une 3e prépa-métiers ou après une 3e effectuée en SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté (Cf. encadré ci-après). Elle peut aussi concerner des élèves après une 2de générale et technologique ou après un CAP.

LA 3e EN SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE (SEGPA)(1)

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

- Une pré-orientation se fait en fin de classe de CM2 : les élèves sont pré-orientés pour aller en classe de 6e SEGPA. Un dossier d'orientation est constitué durant l'année de CM2 en tenant compte de la procédure de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA).
- Pour les élèves de 6e qui n'ont pas bénéficié d'une pré-orientation en SEGPA, un dossier doit être constitué avant le conseil de classe du deuxième trimestre, les représentants légaux sont alors avisés par le chef d'établissement de l'éventualité d'une orientation vers les enseignements adaptés du second degré. Puis lors du conseil de classe du deuxième trimestre, les représentants légaux sont informés de cette proposition d'orientation. Le chef d'établissement transmet ensuite les éléments à la CDOEA.
- L'organisation spécifique de la scolarisation des élèves du collège bénéficiant de la SEGPA se caractérise par un enseignement au sein de la SEGPA, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de la SEGPA et les classes du collège.

La SEGPA a pour ambition l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, l'acquisition de connaissances, de compétences et de culture ainsi que l'accès à une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau V.

À l'issue de la classe de 3e, l'offre de formation s'analyse dans le cadre de la carte des formations qualifiantes.

Diverses possibilités d'accession à une qualification de niveau V sont offertes aux élèves.

La plupart des élèves ont vocation à continuer une formation en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA).

À destination des autres élèves, une solution au cas par cas, notamment au sein de formations qualifiantes dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) est proposée pour qu'ils poursuivent leur projet de formation.

(1) En application des dispositions de l'article L. 351-1 du code de l'éducation, la SEGPA scolarise également les élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation et qui ont fait l'objet d'une décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles. En 2017, 10 % des élèves de SEGPA sont en situation de handicap. Les SEGPA scolarisent des élèves présentant des troubles du comportement ou des troubles du langage. Il n'est pas rare non plus que les SEGPA scolarisent, faute de structures adaptées au niveau local, des élèves allophones.

LA 3e « PREPA-METIERS »

A l'issue de la classe de 4e, les élèves volontaires entrant en classe de 3e peuvent bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements appelée classe de « 3e prépa-métiers ». Les élèves concernés bénéficient d'heures d'enseignement de découverte professionnelle et doivent effectuer une à quatre semaines de stages et de périodes d'immersion en milieu professionnel, en lycée professionnel, en Centres de formation d'apprentis ou en Unités de formation d'apprentis ainsi que des visites d'information.

La vocation de la classe de 3e prépa-métiers est notamment la préparation de l'orientation vers la voie professionnelle. Néanmoins, elle reste une classe de 3e comme les autres ; le choix d'orientation des élèves reste donc ouvert et ceux-ci peuvent également poursuivre en voie générale et technologique.

- **Les élèves des SEGPA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté**

En 2020, dans l'académie de Rennes, sur un effectif de 324 filles et de 492 garçons en classe de 3e SEGPA :
- 8,3 % des filles,
- 3,3 % des garçons,
- soit 5,3 % des élèves,

ont obtenu une décision d'orientation en 2de professionnelle.

Le niveau des demandes d'orientation en 2de professionnelle des **élèves de 3e SEGPA** est moins élevé en Bretagne qu'en moyenne nationale, et de très loin. En effet, alors qu'au niveau national, 16,7 % des élèves de 3e SEGPA font cette demande en moyenne nationale, ils ne sont que 6,2 % en Bretagne.

L'écart est également très net s'agissant des décisions : ces dernières concernent 5,3 % des élèves de 3e SEGPA en Bretagne contre 15,2 % en moyenne nationale.

En Bretagne, les élèves de 3e SEGPA s'orientent en CAP très majoritairement et dans des proportions plus importantes qu'en moyenne nationale (93,7 % demandent cette orientation en Bretagne contre 82,4 % au niveau national, en 2020).

Cet écart avec la moyenne nationale interroge. On pourrait penser que la part des élèves de 3e SEGPA orientés en 2de professionnelle est plus faible en Bretagne du fait que la part des collégiens scolarisés en SEGPA y est plus élevée. Mais ce n'est pas le cas puisqu'en 2018-2019 le pourcentage d'élèves scolarisés en SEGPA était presque identique (2,43 % en Bretagne contre 2,5 % en moyenne nationale).

Un tel écart par rapport à la moyenne nationale souligne combien les différences peuvent être importantes en matière d'orientation selon les académies. L'académie de Rennes apparait de ce point de vue plus sélective en matière d'orientation.

- **Les élèves de 3e prépa-métiers**

En Bretagne, en 2020, sur un effectif de 202 filles et de 454 garçons inscrits en 3e prépa-métiers :
- 69,8 % des filles,
- 58,1 % des garçons,
- soit 61,7 % des élèves,

ont obtenu une décision d'orientation en 2de professionnelle.

Les différences entre la Bretagne et la moyenne nationale sont beaucoup moins importantes que pour les élèves de 3e SEGPA. Cependant, en Bretagne, les élèves de 3e prépa-métiers, comme ceux de 3e SEGPA, s'orientent plus souvent en CAP. Ainsi, 37 % des élèves de 3e prépa-métiers demandent à aller en CAP en Bretagne, contre 32,6 % en moyenne nationale. Les décisions d'orientation concernent 37,5 % des élèves de 3e prépa-métiers en Bretagne, contre 34 % au niveau national.

Ils sont moins nombreux en Bretagne à demander et à obtenir une orientation en 2de générale et technologique (en Bretagne, 1,2 % de ces élèves demandent et 0,8 % obtiennent alors

qu'au niveau national 2,4 % demandent et 1,7 % obtiennent cette orientation). Ils sont aussi moins nombreux à demander et à obtenir une orientation en 2de professionnelle (en Bretagne 61,7 % demandent et obtiennent cette orientation alors qu'au niveau national 65 % demandent et 64,3 % l'obtiennent)[1].

L'orientation vers la voie professionnelle peut également se faire après une 2de générale et technologique, pour des élèves qui sont réorientés, à leur initiative ou non. A la rentrée 2020, sur 15 438 élèves en 2de générale et technologique dans l'académie de Rennes, 4,1 % ont demandé une réorientation dans la voie professionnelle et 3,9 % l'ont obtenue. C'est un peu plus souvent les garçons qui ont souhaité cette réorientation (4,7 % des garçons contre 3,6 % des filles). La Bretagne s'inscrit dans la moyenne nationale (en moyenne nationale 4,3 % ont demandé et 4 % ont été réorientés).

La majorité des élèves souhaitant préparer un bac professionnel après une 2de générale demandent un passage direct en 1re professionnelle, sans passer par une 2de professionnelle. Cette tendance s'accentue au fil des ans.

Figure 32. Evolution des demandes d'orientation en voie professionnelle après la 2de générale et technologique depuis 2014 dans l'académie de Rennes : demandes par niveau

Année	Demandes Première pro	Demandes Seconde pro et CAP
2014	1,9	2,2
2015	2,6	1,9
2016	2,8	2,3
2017	3,1	1,1
2018	3,3	1,7
2019	3,2	1,4
2020	3,1	1

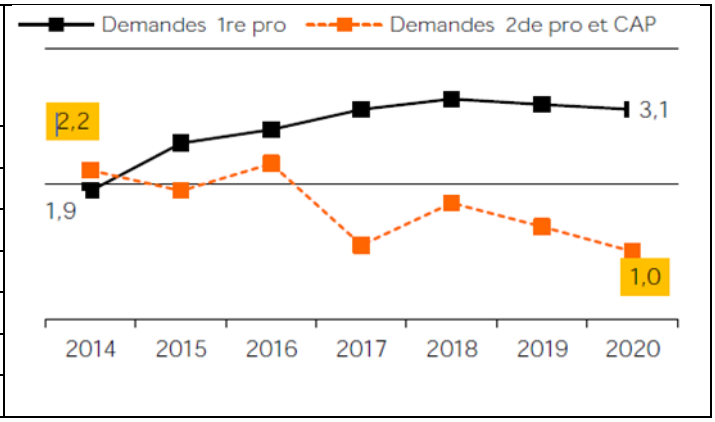

Source : Rectorat, Orientation 2020

Lecture : En 2020, 3,1 % des élèves de 2de générale et technologique ont demandé à l'issue de la 2de à changer d'orientation en allant en 1re professionnelle et 1% a demandé à aller en 2de professionnelle ou en première année de CAP.

Par ailleurs, certains **élèves ayant obtenu leur CAP** souhaitent accéder à une qualification supérieure en préparant un bac professionnel. Ils peuvent alors demander leur inscription en 1re professionnelle. Dans l'académie de Rennes, ils représentaient 5 % des élèves affectés en 1re professionnelle à la rentrée 2020[2].

Les élèves en 1re professionnelle pouvant être issus d'une 2de professionnelle (88 % en 2020), mais aussi d'un CAP (5 %) ou d'une 2de générale et technologique (5 %), de 1re (1 %) ou autre (1 %), il s'ensuit une hétérogénéité des profils d'élèves que les lycées professionnels et les enseignants de ces lycées doivent prendre en charge[3].

[1] Rectorat de l'académie de Rennes, *Orientation 2020.*
[2] Rectorat de l'académie de Rennes, *Affectation 2020.*
[3] *Ibid*.

1.3.2 L'écart entre les demandes et les décisions

Il est intéressant de regarder comment a évolué ces dernières années dans l'académie de Rennes, le rapport entre les demandes et les décisions d'orientation concernant la voie professionnelle. C'est ce que montre le graphique qui suit.

Figure 33. Evolution 2011 – 2020 des demandes et décisions en matière d'orientation vers la voie professionnelle (bac professionnel et CAP) à l'issue de la 3e générale (en pourcentage)

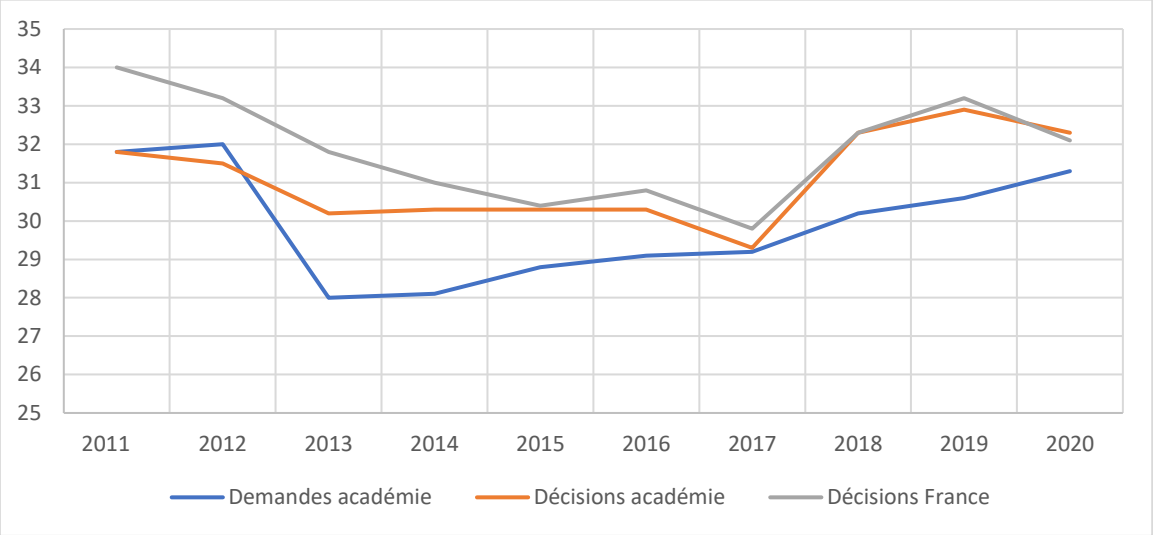

Source : Rectorat, Orientation 2020

Lecture : En 2020, en Bretagne, concernant l'orientation dans la voie professionnelle, 31,3 % des élèves de 3e générale ont demandé cette orientation et les décisions des chefs d'établissement ont concerné 32,3 % des élèves de 3e générale. Au niveau national, les décisions des chefs d'établissement ont concerné 32,1 % des élèves de 3e générale.

En 2011, 31,5 % des familles bretonnes demandaient une orientation vers la voie professionnelle et les décisions étaient identiques aux demandes. C'était moins que la moyenne nationale (34 %).

On observe une chute des demandes d'orientation vers la voie professionnelle entre 2011 et 2013 mais la demande des familles progresse ensuite de manière continue, tendant à retrouver en 2020 un niveau comparable à celui de 2011 (31,3 % en 2020 et 31,8 % en 2011).

Les décisions d'orientation vers la voie professionnelle ont, quant à elles, fortement augmenté depuis 2017, même si elles marquent le pas en 2020.

En 202, en Bretagne, le taux de décisions d'orientation en 2de professionnelle est plus élevé qu'en moyenne nationale (25,4 % contre 24,3 %)[4].

L'année 2020 a été une année particulière, et l'on peut noter qu'en Bretagne comme au niveau national, les décisions d'orientation en 2de professionnelle ont diminué. Cette baisse

[4] Le document source *Orientation 2020* du rectorat de l'académie de Rennes ne précise pas s'il s'agit de données pour la France entière ou pour la France métropolitaine.

peut s'expliquer par le fait que la pandémie de Covid-19 avec la fermeture des établissements n'a pas permis les mêmes échanges avec les familles autour des choix d'orientation des élèves.

1.4. Des facteurs extérieurs aux jeunes qui influencent leur orientation

De nombreux facteurs ont un effet sur l'orientation des élèves à la fin de 3e ou à la fin de la 2de générale ou technologique. Des études montrent l'influence de l'âge, du sexe, du niveau scolaire, de l'origine sociale et de l'implication des familles dans l'orientation, voire du type de territoire (urbain/rural).

Les disparités entre les académies sont également régulièrement mises en évidence, ce qui fait de l'académie de scolarisation une variable significative.

1.4.1 Disparités en fonction de l'académie

Dans une étude publiée en 2016, la Direction de l'évaluation des politiques du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) a analysé les disparités d'orientation à la fin de la 3e ou de la 2de générale et technologique, en fonction de l'académies *et* du niveau scolaire des élèves[5]. Cette étude met en évidence des disparités entre les académies, et tout particulièrement pour les élèves en difficulté scolaire. Une de ces disparités concerne le taux de poursuite d'études dans la voie générale et technologique des élèves qui présentent le plus de difficultés scolaires : il varie sensiblement d'une académie à l'autre.

Si, en moyenne nationale, 23 % des élèves les plus faibles scolairement (un élève est considéré ici comme faible scolairement s'il a obtenu au plus 8 de moyenne aux épreuves écrites du diplôme national du brevet) s'orientent en 2de générale et technologique à l'issue de la 3e, cette proportion tombe à 13 % dans trois académies : celles de Caen, de Nantes et de Rennes (à l'inverse, elle atteint 38 % en Corse, 34 % dans l'académie de Créteil, 31 % dans celle de Versailles et 30 % à Paris)[6].

L'interaction entre le niveau scolaire et l'orientation selon les académies, déjà mise en évidence à l'issue de la 3e, existe également en fin de 2de générale et technologique. La probabilité de passage en 1re générale des élèves de 2de générale et technologique ayant obtenu une note inférieure à 9,5 aux épreuves du DNB varie du simple au double entre les académies d'Orléans-Tours ou Rennes (22 %) et celle de Corse (44 %).

A chaque fois, l'académie de Rennes ressort comme une académie sélective.

Une partie de ces disparités académiques s'explique par l'offre de formation proposée dans l'environnement de l'élève.

[5] Nicolas MICONNET, « *Parcours des élèves en difficulté scolaire. Influence de l'offre de formation et de l'académie »*, in MENESR-DEPP, *Éducation et formation* n°90, 2016.

[6] DEPP, *Note d'information n°17*, Nicolas MICONNET, « Parmi les élèves qui étaient en difficulté scolaire en troisième, un sur deux a obtenu son baccalauréat », Juin 2016.

L'étude de la DEEP met en évidence les faits suivants :

- la présence d'un lycée général et technologique à proximité du collège favorise la poursuite d'études dans la voie générale et technologique pour les élèves les plus faibles scolairement ;
- ce sont ceux d'entre eux qui ont dans la proximité de leur collège une offre de formation professionnelle agricole ou par apprentissage importante qui poursuivent le plus dans la voie professionnelle.

D'une façon générale, l'offre de formation dans l'environnement du collège fréquenté joue un rôle décisif pour l'orientation des élèves en difficulté scolaire.

Les politiques académiques d'orientation – c'est-à-dire à la fois les objectifs clairement définis par les autorités académiques en lien avec leurs partenaires (carte des formations, flux, redoublement) mais aussi les pratiques constatées relevant de l'ambition scolaire, des choix d'orientation, ou de la mobilité des élèves – influencent le destin scolaire des élèves les plus en difficulté scolaire, tandis qu'elles semblent être sans impact sur celui des meilleurs élèves[7].

Une des conclusions de l'étude de la DEPP est que le destin scolaire des élèves les plus en difficulté scolaire dépend de leurs propres caractéristiques (l'âge, le sexe, l'origine sociale, …) mais aussi de variables de contexte, comme l'offre de formation dans l'environnement proche de l'élève, les politiques académiques et le niveau d'exigence en termes de résultats aux examens, etc. On peut sans doute ajouter à la liste, la géographie sociale des villes et les logiques d'implantation des différents types de lycées dans les villes.

Ces variables de contexte ont des effets sur la façon dont les jeunes perçoivent leurs chances de réussite scolaire et se sentent « à la hauteur » du projet désiré.

1.4.2 Selon une étude nationale des disparités en fonction du type de territoire (rural/urbain)

Il existerait aussi un lien entre le territoire de résidence et l'orientation des élèves.

La DEPP a montré que les parcours des élèves se différencient suivant le type de territoire, ce qui tient en partie au contexte socio-économique, aux conditions d'accès à l'offre scolaire et aux perceptions des familles vis-à-vis des études.

Pour ce faire, elle a construit une typologie des communes en 9 catégories qui sert à décrire le système éducatif. Il s'agit d'une typologie très particulière, spécifique à cette étude[8].

---

[7] DEPP, *Éducation & Formations n°90*, « Parcours des élèves en difficulté scolaire. Influence de l'offre de formation et de l'académie », Avril 2016.

[8] DEPP, *Note d'information 19.35*, Cécile DUQUET-METAYER et Olivier MONSO, « Une typologie de territoires pour décrire le système éducatif », Octobre 2019.
Dans le cadre des débats actuels autour de la ruralité, la DEPP a proposé une typologie des communes pour caractériser les territoires, à des fins d'étude et de pilotage du système éducatif. Cette démarche inclut une définition du rural et de l'urbain, et propose également des distinctions au sein de ces deux sous-ensembles. Neuf types de communes sont définis pour la France métropolitaine, en combinant trois zonages et outils de l'Insee : deux se rapportent à la morphologie de la commune (zonage en unités urbaines et grille de densité), le troisième se rapporte aux liens fonctionnels que les communes entretiennent entre elles et avec les grands pôles

Figure 34.Typologie des communes rurales et urbaines en Bretagne pour décrire le système éducatif (selon une étude de la DEPP)

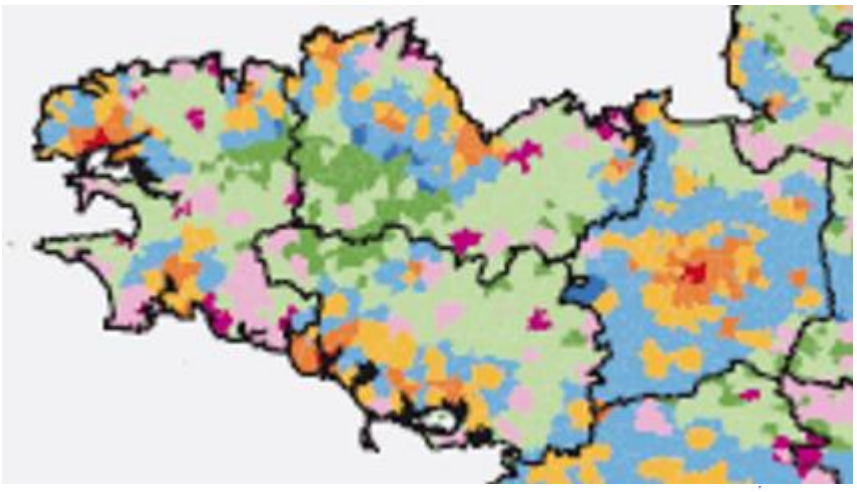

Type de commune (ZUU)	Sous l'influence des grands pôles urbains (ZAU)	Grille de densité	Type de commune « DEPP »
Hors unité urbaine/rurale	non	Très peu dense	Rurale éloignée très peu dense
		Peu dense	Rurale éloignée peu dense
		Densité intermédiaire	
	oui	Très peu dense	Rurale périphérique très peu dense
		Peu dense	Rurale périphérique peu dense
		Densité intermédiaire	
Urbaine	non	Très peu ou peu dense	Bourg
		Densité intermédiaire	Petite ville
	oui	Très peu ou peu dense	Urbaine périphérique peu dense
		Densité intermédiaire	Urbaine dense
		Très dense	Urbaine très dense

ZUU : zonage en unités urbaines ; **ZAU** : zonage en aires urbaines ; **RPI** : regroupement pédagogique intercommunal.

Source : DEPP, Note d'information 19.35, Octobre 2019

En regardant ce que sont devenus les élèves neuf ans après leur entrée en 6e, l'étude relève que ceux qui résidaient en 6e dans des communes rurales éloignées ont obtenu un bac général ou technologique à 46 % alors que ceux qui résidaient dans une commune urbaine très dense ont obtenu ce type de bac à 60 % (soit un écart de 16 points).

urbains, au sens des trajets domicile-travail (zonage en aires urbaines). Le travail statistique a visé à produire des catégories de communes suffisamment homogènes, au sens des valeurs prises sur des indicateurs scolaires fréquemment associés à la ruralité : existence d'une école publique sur le territoire de la commune, taille de cette école et appartenance à un réseau pédagogique intercommunal.

La différence n'est pas si importante si l'on considère la proportion d'élèves ayant obtenu un bac toutes filières confondues : ainsi les résidents d'une commune rurale éloignée ont obtenu un bac à 73 % et les résidents d'une commune urbaine très dense, à 79 % (ce qui ne représente plus qu'un écart de 6 points).

L'étude conclut que **les élèves des communes rurales éloignées** (en vert sur la carte) **s'orientent plus fréquemment dans l'enseignement professionnel**.

Figure 35. Niveau de diplôme obtenu 9 ans après l'entrée en 6e selon le type de commune de résidence en 6e (en %)

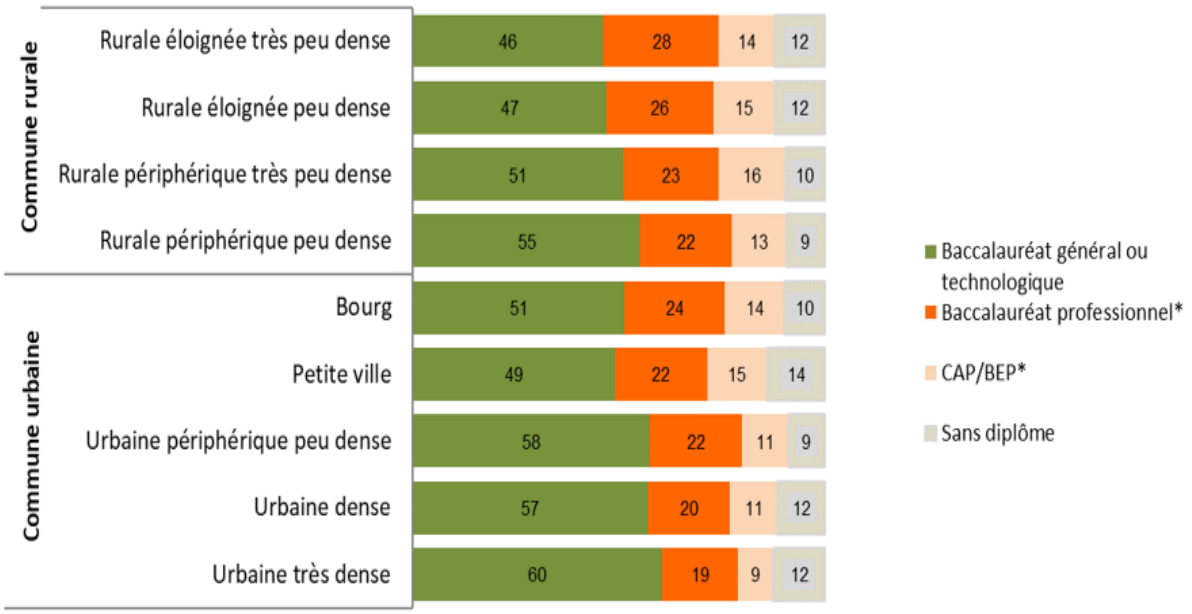

* les niveaux bac professionnel et CAP/BEP intègrent les diplômes de niveaux équivalents
Champ : élèves entrés en sixième pour la première fois en 2007 dans un collège public ou privé sous contrat, France métropolitaine.
Source : DEPP, 2019, Note d'information 19.35

Cette étude montre aussi des disparités de parcours en fonction du type de territoire en ce qui concerne la poursuite des études après le bac. Les plus significatives sont les suivantes :

- 17 % des élèves bacheliers généraux issus d'une commune urbaine très dense intègrent l'année suivante une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), contre 10 % des élèves bacheliers généraux issus d'une commune rurale éloignée ;
- 65,6 % des bacheliers professionnels poursuivent leurs études après le bac lorsqu'ils résident dans une commune urbaine très dense, contre 51 % de ceux qui résident dans une petite ville.

Dans une autre publication de la DEPP, on peut lire que les élèves qui préparent un bac professionnel dans un environnement urbain le préparent plus souvent dans les filières des services, tandis que ceux qui le préparent dans un environnement rural le préparent plus souvent dans des filières de la production[9].

[9] DEPP, *Note d'information 20.29*, *op. cit*. On peut lire dans cette note que les élèves de communes rurales préparent davantage un bac professionnel dans le domaine de la mécanique, l'électricité ou l'électronique : 29 % contre 26 % pour les élèves urbains. Mais ils étudient également plus dans le domaine des services aux personnes

1.4.3 Dans l'académie de Rennes, des disparités en fonction du département de résidence

Dans l'académie de Rennes, il existe des différences concernant les décisions d'orientation après la 3e dans les collèges publics selon les départements[10]. Le Morbihan est le département qui a eu le plus de décisions d'orientation vers le bac professionnel en 2019 (28,6 %), devant les Côtes d'Armor (27,6 %) puis le Finistère (26,3 %) et l'Ille-et-Vilaine (24,2 %). C'est aussi le département qui a connu la plus forte baisse en 2020.

En 2020, c'est le département des Côtes d'Armor qui a connu le taux de décision d'orientation vers le bac professionnel le plus élevé (27,5 %), l'Ille-et-Vilaine enregistrant toujours le taux le plus faible (23,5 %).

Figure 36. Décisions d'orientation en 2de professionnelle après la 3e en 2019 et 2020 dans les quatre départements de l'académie (en %)

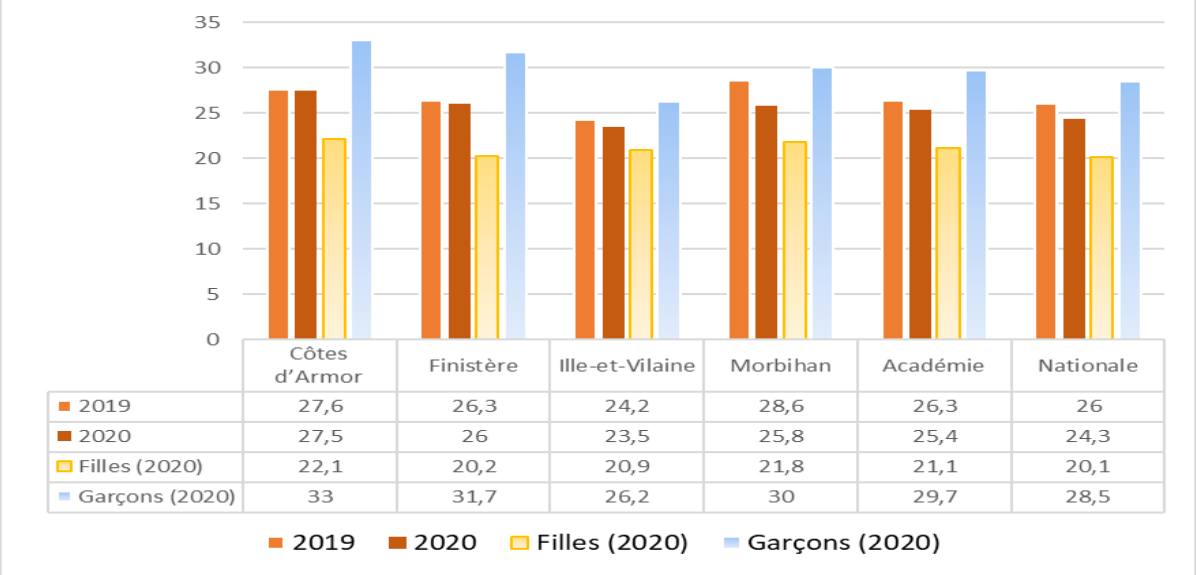

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Académie	Nationale
2019	27,6	26,3	24,2	28,6	26,3	26
2020	27,5	26	23,5	25,8	25,4	24,3
Filles (2020)	22,1	20,2	20,9	21,8	21,1	20,1
Garçons (2020)	33	31,7	26,2	30	29,7	28,5

Source : Rectorat de l'académie de Rennes, Orientation 2020

(19 % contre 16 %). À l'inverse, les élèves urbains étudient nettement plus dans les spécialités plurivalentes des services : 15 %, contre 9 % pour les ruraux. Ils s'orientent également davantage vers les domaines de l'échange et de la gestion (25 % contre 22 %).

[10] Nous ne disposons pas de ces informations pour les collèges privés.

Figure 37. Evolution des décisions d'orientation en 2de professionnelle après la 3e de 2013 à 2020 dans les quatre départements de l'académie de Rennes (en %)

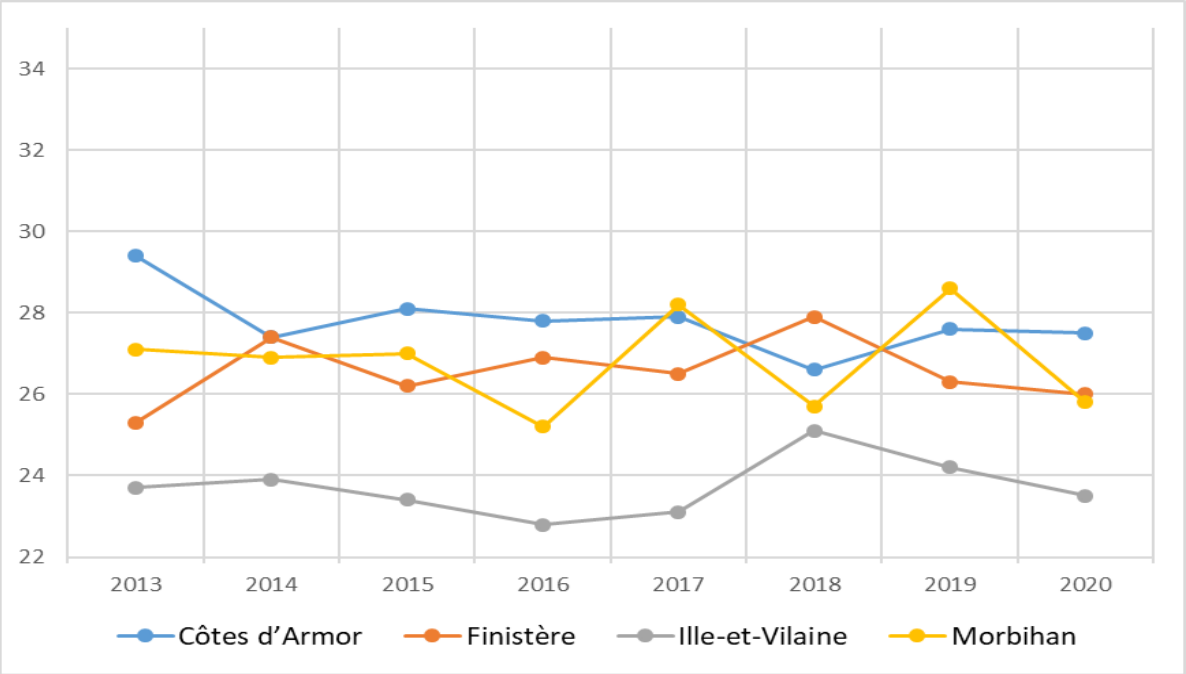

Réalisé par le CESER – Réf. : Rectorat de l'académie de Rennes, Orientation 2020 et Orientation 2018

Sur une période de huit ans, de 2013 à 2020, les fluctuations sont comprises dans une fourchette qui va de 29,4 % à 25,2 % pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan. Seul le département d'Ille-et-Vilaine reste toujours au-dessous de 25,1 %.

1.4.4 Dans l'académie de Rennes des disparités en fonction du bassin d'éducation et de formation (BEF)

Ces disparités entre territoires infrarégionaux s'accentuent encore si on les mesure à l'échelle des bassins d'éducation et de formation (BEF)[11] et peuvent devenir importantes entre certains de ces bassins qui sont des périmètres pour les politiques académiques[12].

Ainsi, comme on peut le voir dans le graphique suivant, dans le BEF 22 Est qui va de Quintin à Dinan et de Erquy à Loudéac, le taux de décisions d'orientation vers la 2de professionnelle est supérieur de 11,4 points à celui du BEF 35 Rennes (32,1 % contre 20,7 %).

Mais l'écart est aussi de plus de 8 points entre ce dernier et le BEF 56 Ouest qui correspond au secteur de Lorient-Quimperlé et de Scaër-Pontivy (28,9 %).

[11] Nous ne disposons de ces informations que pour les établissements publics.

[12] Bassins d'éducation et de formation (BEF) : il s'agit du découpage qui s'est substitué, en 2019, aux 12 BAPE de l'académie de Rennes. Afin de permettre l'observation de l'évolution des décisions d'orientation, cette classification a été reproduite sur les années 2017 et 2018.

Figure 38. Taux des décisions d'orientation après la 3e générale par Bassin d'éducation et de formation (BEF) en 2020 (académie de Rennes)

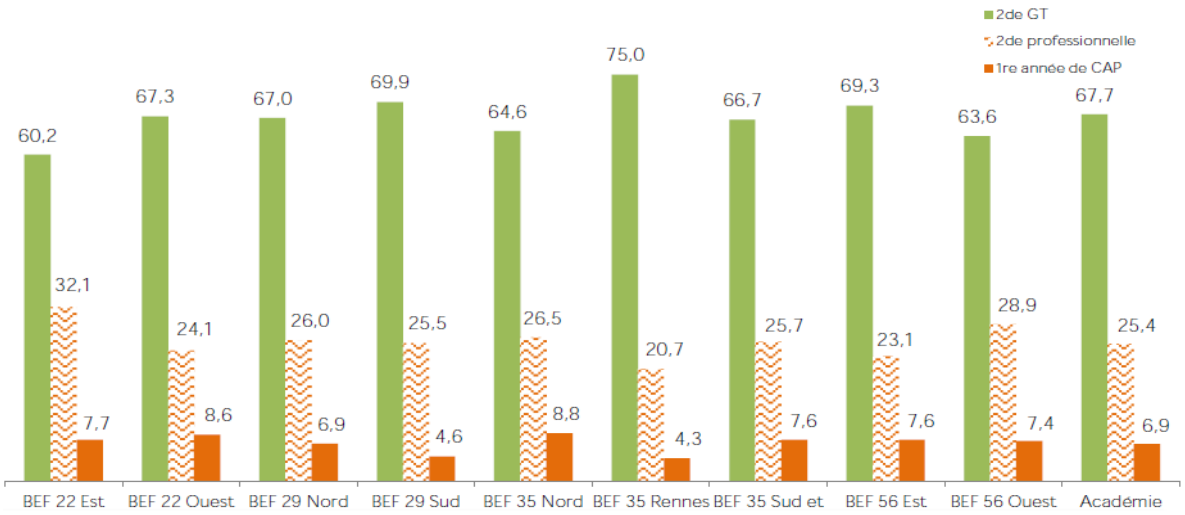

Source : Rectorat, Orientation en 2020.

Pour expliquer ces écarts différentes hypothèses sont envisageables, relativement :

- à la sociologie des territoires (en raison des liens entre catégories socio-professionnelles et orientation scolaire) ;
- à la proximité et la diversité de l'offre de formation professionnelle ;
- aux politiques des directions départementales de l'Éducation nationale ;
- aux politiques de certains établissements parfois dans un contexte de concurrence entre les réseaux.

Sans pouvoir mesurer le poids relatif des différents facteurs invoqués dans ces hypothèses on peut penser qu'ils se conjuguent dans certains territoires, notamment du fait de la métropolisation autour de Rennes.

Ainsi il n'y a pas une réelle égalité en fonction des territoires. Mais alors que dans le préambule du bilan de l'orientation en 2020, le Recteur de l'académie de Rennes reconnait ces disparités importantes et appelle à poursuivre et renforcer les efforts de lutte contre les stéréotypes de genre, il n'aborde pas la question de la lutte contre les inégalités territoriales.

1.4.5 Dans l'académie de Rennes de fortes disparités entre les filles et les garçons

On sait que les filles s'orientent moins que les garçons dans la voie professionnelle et la Bretagne ne fait pas exception. Dans l'académie, à la rentrée 2020, 26,1 % des filles se sont orientées dans la voie professionnelle (bac professionnel ou CAP) après la 3e générale contre 38,5 % des garçons. L'écart (de 12,4 points) a augmenté très légèrement par rapport à l'année précédente (+0,3 point).

Si l'on met de côté les orientations en CAP et que l'on ne regarde que les orientations en bac professionnel, l'écart entre les filles et les garçons est un peu moins important : 21,1 % des filles et 29,7 % des garçons se sont orientés en 2de professionnelle après la 3e générale[13].

Un autre indicateur est la part des filles dans les effectifs en 2de, 1re et terminale du bac professionnel et du brevet des métiers d'art. En 2019, cette part était de 38,3 % dans l'académie de Rennes[14].

Les disparités filles-garçons en matière d'orientation s'observent aussi en fonction du secteur (services/production) et des spécialités. Ainsi, dans l'académie, les filles sont nettement plus présentes que les garçons dans le secteur des services, et à l'inverse nettement moins présentes dans le secteur de la production. A la rentrée 2019, elles représentaient seulement 14,4 % des élèves préparant un bac professionnel sous statut scolaire en production.

- **Le secteur des services**

Dans l'académie, à la rentrée 2018, d'après les chiffres du rectorat, dans les classes de 1re et de terminale du bac professionnel, les filles étaient présentes dans 19 spécialités des services, avec des effectifs compris dans une fourchette très large, allant de seulement 4 (dans la spécialité *transport*) jusqu'à 1 200 (dans la spécialité *accompagnement soins et services à la personne, option structures*).

Les garçons, quant à eux, étaient présents dans toutes les spécialités des services à l'exception de la spécialité *esthétique - cosmétique - parfumerie* (où l'on comptait 171 filles), voire de la spécialité *services aux personnes et aux territoires* (SAPAT) dans laquelle ils étaient seulement 3 (3 en classe de 1re et aucun en terminale, contre 40 filles).

Le graphique qui suit permet de comparer les effectifs de filles et de garçons pour chaque spécialité du secteur des services.

[13] Rectorat de l'académie de Rennes, *Orientation 2020*. Seulement 5 % des filles se sont orientées en en CAP après la 3e générale dans l'académie. Notons aussi que la proportion de 21,1 % de filles en bac professionnel est supérieure d'un point à la moyenne nationale (20,1 %). Pour les garçons aussi la proportion est supérieure à la moyenne nationale si bien que l'orientation en 2de professionnelle après la 3e générale est plus élevée dans l'académie qu'en moyenne nationale (25,4 % en Bretagne contre 24,3 % en moyenne nationale).

[14] Données fournies par le rectorat de l'académie de Rennes.

Figure 39. Les effectifs filles et garçons, en 1re et terminale du bac professionnel et du brevet des métiers d'art dans les spécialités des services, en Bretagne à la rentrée 2018

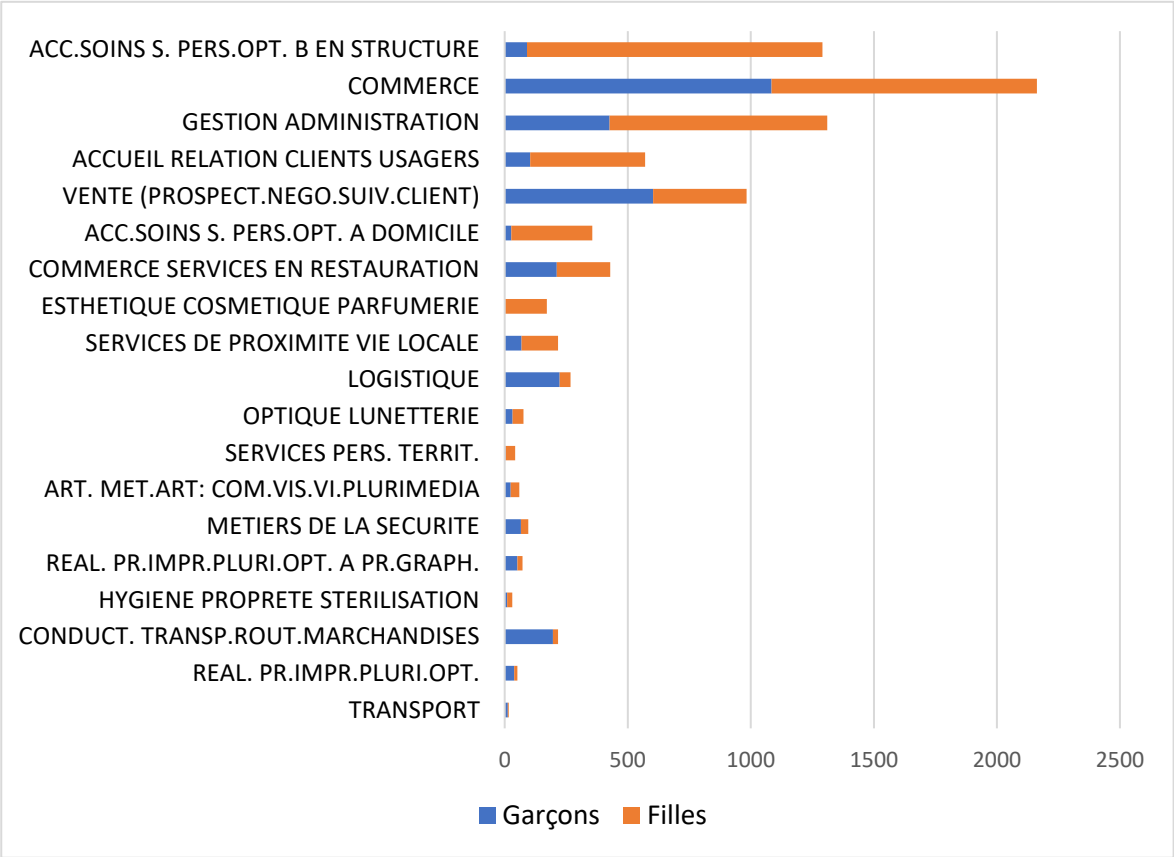

Données du rectorat, Constat de rentrée 2018, traitement par le CESER

Plusieurs spécialités du bac professionnel dans le domaine des services sont **des formations non-mixtes, autrement dit des formations qui comptent moins de 30 % et parfois 0 % d'élèves de l'autre sexe**.
Ainsi, à la rentrée 2018, dans l'académie de Rennes, sur la base des effectifs inscrits en 1re et terminale du bac professionnel, on a dans le secteur des services :

- **Des formations à dominante très « féminine » :**
  - *Accompagnement soins et services à la personne - option structures* : 1 200 filles pour seulement 91 garçons, soit 7 % de garçons ;
  - *Accompagnement soins et services à la personne - option à domicile* : 329 filles pour seulement 27 garçons, soit 7,6 % de garçons ;
  - *Services aux personnes et territoires* : 40 filles pour seulement 3 garçons, soit 7 % de garçons.

- **Et à l'inverse des formations à dominante très « masculine » :**
  - *Conducteur transport routier de marchandises* : 196 garçons pour seulement 21 filles, soit **9,7 % de filles ;**
  - *Logistique* : 223 garçons pour seulement 45 filles, soit **16,8 % de filles.**

Les formations les plus mixtes étaient *commerce - vente* et *commerce - services en restauration*. La première est de loin la spécialité qui attire le plus grand nombre de jeunes en bac professionnel (2 163 élèves en 1re et terminale) mais elle est aussi la spécialité qui est la moins déterminante. En effet, de nombreux jeunes la choisissent sans avoir décidé précisément d'un métier et certains, comme nous l'avons vu lors des entretiens avec des élèves, n'ont pas pour projet de travailler à court terme dans le commerce.

- **Le secteur de la production**

Dans le secteur de la production, qui compte 45 spécialités en Bretagne, la situation est différente. A la rentrée 2018, les garçons étaient présents dans toutes les spécialités, même s'il n'y avait aucun élève en année de 1re dans la spécialité *technicien outilleur* (mais 10 élèves en année de terminale).

Si on cumule les effectifs inscrits en 1re et en terminale, c'est dans la spécialité *métiers de l'électronique et des environnements connectés* que les effectifs étaient les plus nombreux (1 094 élèves), et dans la spécialité *métiers du pressing* qu'il y en avait le moins (1 seul élève).

Le graphique qui suit permet de comparer les effectifs de filles et de garçons pour chaque spécialité du secteur de la production, à la rentrée 2018 dans l'académie.

En année de 1re, les filles étaient absentes de 8 spécialités sur les 44 qui comptaient des garçons, mais il s'agit de spécialités dans lesquelles les garçons eux-mêmes étaient relativement peu nombreux :

- *Métiers du pressing et de la blanchisserie* (1 seul garçon) ;
- *Menuiserie aluminium verre* (6 garçons) ;
- *Ouvrages du bâtiment métallerie* (12 garçons) ;
- *Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques* (15 garçons) ;
- *Maintenance de matériels, option de construction et de manutention* (30 garçons) ;
- *Étude et définition de produits industriels* (39 garçons) ;
- *Technicien.ne du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre* (56 garçons) ;
- *Technicien·ne maintenance systèmes énergétiques et climatiques* (25 garçons).

Les filles étaient donc présentes dans 36 spécialités, mais parfois cette présence se réduit à une seule fille. Dans une vingtaine de ces spécialités, les filles n'étaient pas plus de 4, et même parfois pas plus d'une :

- *Aéronautique, option système* (1 fille, 54 garçons) ;
- *Aéronautique, option avionique* (4 filles, 24 garçons) ;
- *Etude définition de produits industriels* (3 filles, 75 garçons) ;
- *Maintenance nautique* (4 filles, 76 garçons) ;
- *Maintenance des matériels, option matériels agricoles* (2 filles, 99 garçons) ;
- *Maintenance des matériels, option espaces verts* (1 fille, 36 garçons) ;
- *Maintenance véhicule, option motocycle* (5 filles, 87 garçons) ;
- *Plastiques et composites* (4 filles, 46 garçons) ;
- *Réparation de carrosseries* (1 fille, 79 garçons) ;
- *Technicien·ne chaudronnerie industrielle* (2 filles, 302 garçons) ;
- *Technicien·ne fabrication bois et matériaux associés* (5 filles, 41 garçons) ;

- *Technicien·ne du froid et du conditionnement d'air* (1 fille, 63 garçons);
- *Technicien·ne constructeur bois* (3 filles, 142 garçons) ;
- *Technicien·ne d'usinage* (3 filles, 184 garçons) ;
- *Technicien·ne géomètre topographe* (2 filles, 43 garçons) ;
- *Technicien·ne en installation de systèmes énergétique et climatique* (3 filles, 172 garçons) ;
- *Technicien·ne du froid, conditionnement d'air* (1 fille, 63 garçons) ;
- *Travaux publics* (2 filles, 42 garçons)
- *Systèmes numériques, option sûreté, sécurité* (4 filles, 161 garçons) ;
- *Systèmes numériques, option ressources équipements domotique* (11 filles, 310 garçons).

Au lycée professionnel Tristan Corbière à Morlaix, les élèves de terminale du bac professionnel *aéronautique option système* étaient tous des garçons ; lors des entretiens que nous avons réalisés, plusieurs ont mentionné le fait qu'une fille était présente en 2de mais n'était pas restée et avait changé de filière, selon leurs dires parce que « *C'était vraiment trop dur pour elle d'être la seule fille* ».

En année de terminale, les filles étaient absentes de 13 spécialités sur les 43 qui comptaient des garçons et dans 11 autres, il n'y avait qu'une seule fille ou deux.

Figure 40. Les effectifs filles et garçons, en 1re et terminale du bac professionnel et du brevet des métiers d'art dans les spécialités de production, en Bretagne à la rentrée 2018

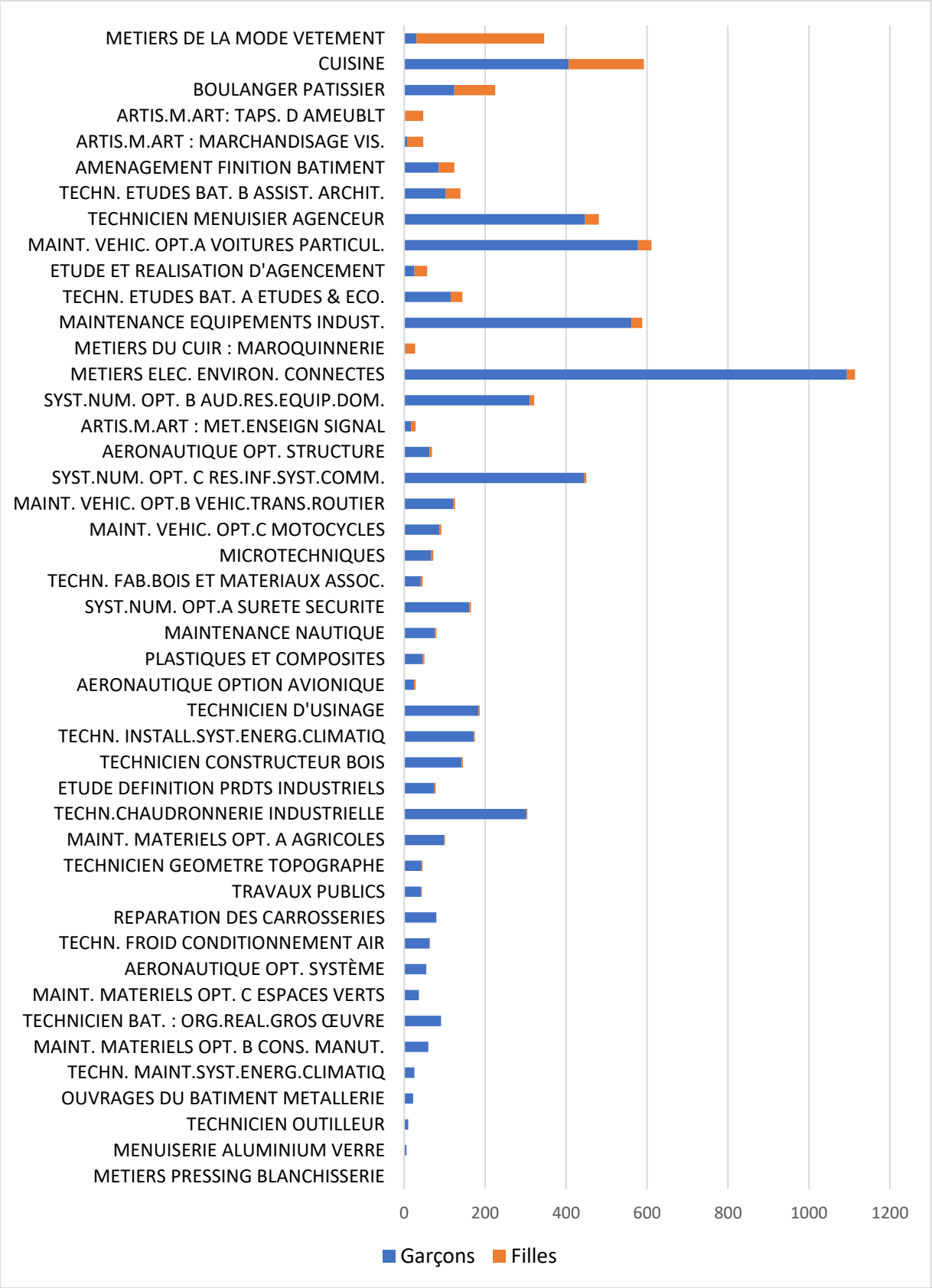

Données du rectorat, Constat rentrée 2018, traitement par le CESER

On peut noter en particulier, en lien avec la question des « métiers en tension » (métiers qui peinent à recruter), que les filles sont très peu présentes, voire presqu'absentes **dans les formations liées au numérique**.

Ainsi **la spécialité « système numérique »** forme à l'ensemble des compétences professionnelles permettant à un·e technicien·ne d'exercer les activités liées à la préparation, l'installation, la réalisation, la mise en service et la maintenance des systèmes de son domaine. Cette spécialité comprend trois options : une *option A – sûreté et sécurité des infrastructures*, une *option B – audiovisuels, réseau et équipement domestiques*, et une *option C - réseaux informatiques et systèmes communicants*. Cette spécialité du bac professionnel conduit en principe à exercer des métiers tels que technicien ou technicienne conseil d'installation ou de maintenance, ou technicien ou technicienne de services après-vente, ou encore intégrateur.trice domotique. Rien n'empêche les filles *a priori* de choisir cette spécialité, et pourtant, cette formation est caractéristique des formations non-mixtes.

On comptait en effet, dans l'académie de Rennes, à la rentrée 2018, en classes de 1re et de terminale préparant ce bac, toutes options confondues : **1 116 garçons pour seulement 20 filles** (dont une majorité, soit 11 filles, dans l'option B), ce qui correspond à **1,8 % de filles**.

De même, la spécialité *étude et définition de produits industriels* qui mène à des métiers où le numérique tient une part importante, attire très peu les filles et demeure une formation non-mixte. Alors que cette spécialité débouche sur les métiers de technicien ou technicienne de bureau d'études, où il s'agit de rechercher les solutions techniques susceptibles de répondre à un problème posé (en exploitant les documentations disponibles, en analysant les produits mécaniques existants, en identifiant les fonctions mises en œuvre) puis de réaliser le modèle 3D de la solution choisie et des dessins spécifiques du produit pour des catalogues, et que rien n'empêche *a priori* des filles de se projeter dans ce type de métiers, on comptait en 1re et en terminale préparant ce bac dans l'académie de Rennes à la rentrée 2018 : **75 garçons pour seulement 3 filles (3,8 % de filles)**.

La mixité n'est pas non plus acquise dans les spécialités regroupées à partir de la rentrée 2019 dans la famille des **« métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment »**, et qui correspondent en 1re et en terminale aux spécialités *technicien·ne d'études du bâtiment* et *technicien·ne géomètre-topographe*[15].

En effet, on comptait en 1re et en terminale à la rentrée 2018, dans l'académie de Rennes, pour les bacs professionnels :

- *Technicien géomètre topographe* : **43 garçons pour 2 filles (4,4 % de filles) ;**
- *Technicien d'études du bâtiment, option A - étude* : **115 garçons pour 29 filles (20 % de filles) ;**
- *Technicien d'études du bâtiment, option B - assistant·e en architecture* : **103 garçons pour 36 filles (26 % de filles).**

[15] Désormais c'est après une 2de professionnelle « métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment » que les élèves qui poursuivent en 1re professionnelle choisissent une des spécialités suivantes : *technicien d'études du bâtiment option A étude et économie*, *technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture* ou *technicien géomètre-topographe*.

Ces bacs professionnels dans lesquels la dimension numérique est importante permettent en principe des poursuites d'études en BTS ; plusieurs BTS peuvent être envisagés comme des prolongements de ces bacs[16].

Les filles qui n'ont pas choisi ces bacs ne se retrouveront pas non plus dans les BTS concernés. Or la branche du numérique, de l'ingénierie, du conseil, de l'événement et de la formation professionnelle cherche à recruter des femmes, en particulier à ce niveau de formation, ainsi que le note l'observatoire prospectif de la branche qui a réalisé en 2016 une étude déclenchée par le constat d'une « féminisation durablement trop faible » dans les métiers du numérique et de l'informatique[17].

On observe **la même absence des filles dans les formations liées à la transition environnementale**, qui, comme les filières du numérique, sont a priori des filières professionnelles d'avenir.

Ainsi, en Bretagne, on comptait **172 garçons pour seulement 3 filles** (1,7 % de filles) dans la spécialité *technicien installateur systèmes énergétiques et climatisation* en 1re et terminale à la rentrée 2018.

- **Zoom sur la mixité filles-garçons dans l'enseignement agricole**

En Bretagne, les filles représentent presque la moitié des effectifs de l'enseignement agricole mais avec des disparités selon les filières de formation.

[16] Exemples de possibilités de poursuites d'études après les bacs professionnels cités, selon l'Onisep : Bac *systèmes numériques Option B* > BTS *métiers de l'audiovisuel option métiers de l'image* // Bac *systèmes numériques option C* > MC *mécatronique navale* ou BTS maritime *maintenance des systèmes électro-naval s*ou BTS *services informatiques aux organisations opt. A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* ou BTS *systèmes numériques opt. A informatique et réseaux* ou BTS *systèmes numériques, opt. B électronique et communications* ou BTS *systèmes photoniques* // Bac *technicien du bâtiment option A* > BTS *architectures en métal : conception et réalisation* ou BTS *bâtiment* ou BTS *enveloppe des* bâtiments : conception et réalisation ou BTS *étude et réalisation d'agencement* ou BTS *management économique de la construction* ou BTS *métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique* ou BTS *systèmes constructifs bois et habitat* ou BTS *travaux publics* // Bac *technicien du bâtiment opt.B* > BTS *architectures en métal : conception et réalisation* ou BTS *bâtiment* ou BTS *enveloppe des bâtiments : conception et réalisation* ou BTS *étude et réalisation d'agencement* ou BTS *management économique de la construction* ou BTS *métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique* ou BTS *systèmes constructifs bois et habitat* ou BTS *travaux publics* ou BTSA *aménagements paysagers* // Bac *études et définitions de produits industriels* > BTS *assistance technique d'ingénieur* ou BTS *conception des produits industriels* ou BTS *conception et industrialisation en microtechniques*.

[17] OPIIEC, *Attractivité des métiers du numérique et de l'ingénierie pour les publics féminins en France*, Février 2016.

Figure 41.Répartition des filles et des garçons dans l'enseignement agricole par secteur – tous niveaux confondus, en Bretagne en 2019-2020

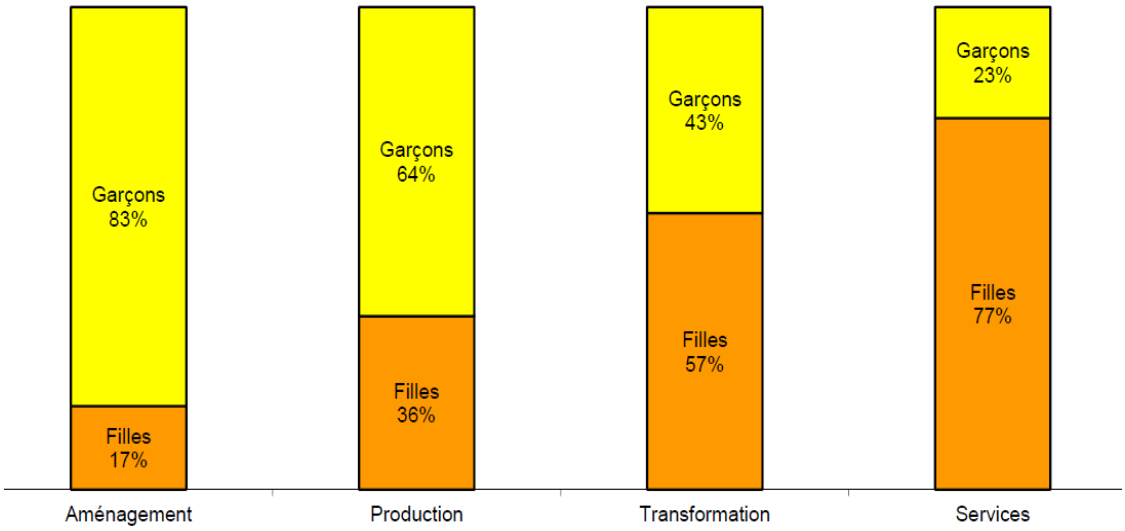

Source : DRAF Bretagne, L'enseignement agricole en Bretagne. Données statistiques en formation scolaire.

Certains sous-secteurs sont presque exclusivement masculins :

- la forêt avec 2 filles sur 93 élèves ;
- l'agroéquipement tous niveaux confondus avec 9 filles sur 54 élèves ;
- les travaux paysagers avec 89 filles pour 1 130 élèves.

D'autres, sans être exclusivement masculins, sont néanmoins très masculins :

- la production agricole qui reste une filière essentiellement masculine avec seulement un peu plus d'un tiers de filles ;
- la gestion et maîtrise de l'eau qui ne compte que 16,5 % de filles.

Des secteurs sont au contraire majoritairement féminins :

- le secteur élevage canin, félin et hippisme avec 80,4 % de filles ;
- l'ensemble des services avec 84,4 % de filles.

Les secteurs tendant vers la parité sont :

- le secteur laboratoire d'analyse : 57,6 % de filles ;
- l'industrie agroalimentaire : 56,1 % de filles ;
- la production horticole : 43,7 % de filles ;
- le commerce et la distribution : 50,9 % de filles.

- **Zoom sur la mixité filles-garçons dans l'enseignement maritime**

Dans son rapport sur les formations aux métiers de la mer de septembre 2015[18], le CESER soulignait la faiblesse de la mixité filles-garçons dans les formations professionnelles maritimes, à l'exception des formations *cultures marines* au lycée professionnel maritime d'Etel.

Chiffres de l'étude du CESER de Bretagne réalisée en 2014-2015 sur les formations aux métiers de la mer (1)

A la rentrée 2014, la part des filles dans les formations oscillait entre 9,4 % à Etel et 0,8 % à Le Guilvinec.

Si on regarde de façon plus détaillée :

Au lycée maritime de Le Guilvinec, il y avait une seule fille sur 121 élèves ; elle préparait le bac professionnel *conduite et gestion des entreprises maritimes*.

Au lycée maritime de Paimpol, il n'y avait que 8 filles sur 168 élèves (4,7 %) :
- 1 fille en classe de mise à niveau pour le BTS maritime ;
- 3 filles dans le bac *conduite et gestion des entreprises maritimes, option commerce* ;
- 1 fille dans le bac *électro-mécanicien.ne marine* ;
- 1 fille dans le bac *maintenance nautique* ;
- 2 filles dans le CAP *matelot*.

Le lycée maritime et aquacole d'Etel est celui qui comptait le plus grand nombre de filles : 17 filles sur un total de 179 élèves (9,5 %) :
- 7 filles dans le bac *cultures marines* ;
- 5 filles dans le bac *conduite et gestion des entreprises maritimes, option commerce* ;
- 3 filles dans le bac *conduite et gestion des entreprises maritimes, option pêche* ;
- 1 fille dans le bac *éléctro-mécanicien.ne marine* ;
- 1 fille dans le CAP *matelot*.

(1) CESER Bretagne, *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime*, 2015, Rapporteurs : Michel CLECH et Thierry LENEVEU

Il est possible que le fait que la formation *cultures marines* attire plus facilement des filles ait des retombées positives sur la mixité dans les autres formations au sein de ce lycée. On note, en effet, que les filles dans les bacs *conduite et gestion des entreprises maritimes* sont plus nombreuses au lycée d'Etel que dans les autres lycées maritimes de la région.

Le rapport du CESER préconisait déjà de développer la mixité filles-garçons dans les formations aux métiers de la mer : « *pour respecter le principe d'égalité femmes-hommes, pour casser les stéréotypes, pour renforcer l'attractivité et moderniser les métiers et les formations* ».

[18] CESER Bretagne, *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime*, Septembre 2015, Rapporteurs : Michel CLECH et Thierry LENEVEU. Une filière est considérée comme « non mixte » quand il y a moins de 30 % de l'autre sexe dans la filière.

Selon le ministère en charge de la mer, actuellement, en Bretagne, 5 % des élèves des lycées professionnels maritimes bretons sont des filles (6,5 % à l'échelle nationale). Le ministère cherche à attirer des filles dans ces formations, à travers les publications officielles (par ex. collection *Zoom métiers* de l'Onisep, brochure « Les métiers de navigants »), les articles de presse et des vidéos[19].

- **Des disparités filles-garçons qui sont aussi des inégalités**

Qu'il s'agisse de l'orientation vers la voie professionnelle ou des choix des secteurs et des filières de l'enseignement professionnel, les différences entre filles et garçons sont très marquées. Or ces différences sont aussi des inégalités.

En effet, d'une part, les différences révèlent les inégalités, du moment et celles à venir, pour les jeunes et futurs adultes, en termes d'accès à l'emploi, de rémunération (en 2017, en France, les femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne 16,8 % de moins que les hommes en équivalent temps plein[20]). Parmi les filières qui conduisent à un domaine professionnel avec des perspectives d'emploi certaines et des niveaux de rémunération attractifs, s'en trouvent plusieurs qualifiables de non-mixtes (de moins de 30 % d'un sexe ou l'autre dans la filière jusqu'à 0 %) et comprenant des effectifs très largement, voire exclusivement masculins.

La Convention interministérielle (…) dans le système éducatif 2019-2024.

S'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation

Faire évoluer la représentation des métiers et favoriser leur découverte

- Favoriser la découverte de tous les métiers, sans stéréotype de sexe, dès l'école élémentaire ; utiliser le stage d'orientation de 3e pour faire découvrir aux élèves des filières peu mixtes.
- Mobiliser les branches professionnelles dans la lutte contre les stéréotypes liés aux métiers notamment dans le cadre des conventions de coopération avec les entreprises.
- Faire du nouveau lycée et de Parcoursup des leviers pour l'égalité et la mixité : accompagner les choix des lycéens et lycéennes pour une orientation plus éclairée et plus libre (programmes des heures d'orientation, formation des personnels, soutien aux associations, etc.) et améliorer l'analyse de ces choix.
- Sensibiliser les étudiantes à la gestion de leur carrière et aux fonctions de direction et de management.
- Sensibiliser les jeunes filles aux métiers du numérique et lutter contre les stéréotypes associés à ces filières.

[19] Vidéos réalisées à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2021.

[20] Insee, *INSEE Première n°1803*, Simon GEORGES-KOT, « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », Juin 2020.

Les filles qui optent malgré tout pour une filière dite « masculine » s'exposent à des échecs (nous avons été frappés d'entendre, au cours des entretiens, qu'une élève qui avait choisi la spécialité *aéronautique* où il n'y avait que des garçons avait, au dire des élèves, fini par changer de filière pour cette raison). On en conclura qu'un certain nombre de filières attractives en termes d'emploi et de rémunération accueillent encore trop peu de femmes/filles.

Ce cercle vicieux de « ségrégation professionnelle » contre-productive du point de vue économique peut être brisé. Tout d'abord, comme indiqué dans la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif 2019-2024 (cf. ci-contre) : « *Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est aussi permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation* ». Cela passe par la remise en question des représentations sur les métiers, leur découverte, le développement d'actions spécifiques visant à permettre aux filles de choisir des filières majoritairement masculines puis à les y accueillir…

Ces actions curatives doivent nécessairement être complétées par des actions préventives visant à empêcher, dès le plus jeune âge, le développement des représentations et des stéréotypes de genre générateurs d'inégalités.

Le CESER identifie comme enjeu le développement de la mixité filles-garçons dans les filières du bac professionnel et formule à cet effet les préconisations qui suivent.

Fixer des objectifs pour une plus grande mixité des filières de formation et d'emploi

- Atteindre 40 % de filles dans les filières scientifiques du supérieur et 30% de filles dans les filières techniques de l'enseignement supérieur artistique et culturel (ex : chef opérateur et cheffe opératrice, ingénieur et ingénieure du son etc.).
- Promouvoir les formations scientifiques et techniques auprès des filles : encourager les entreprises et centres de recherche à permettre à leurs employés ou aux étudiants et étudiantes de participer à des actions de promotion des sciences ou de mentorat dans les établissements scolaires sur leur temps de travail.
- Faire du numérique un vecteur d'emploi pour les femmes : des objectifs de 30 % à 50 % de femmes bénéficiaires des formations proposées par la Grande École du Numérique, pour favoriser l'employabilité des femmes dans ce secteur.
- Évolution de la voie professionnelle et de l'apprentissage : proposer systématiquement aux élèves l'ensemble des possibilités de carrières et de formations. Initier les filles aux carrières majoritairement masculines (production, BTP etc.) et les garçons aux carrières majoritairement féminines (aide à la personne, etc.).

Articuler politique de climat scolaire et mixité dans les établissements

- Favoriser dans les établissements une approche par la mixité des publics à défaut de mixité dans les filières : établissements polyvalents, etc.
- Élaborer une politique d'accueil des élèves minoritaires de sexe dans toutes les filières peu mixtes.

Favoriser les recherches en sciences sociales permettant d'éclairer les vecteurs favorisant la mixité.

Enjeu : développer la mixité filles-garçons dans les filières du bac professionnel

PRECONISATIONS

Le CESER invite à une mobilisation plus forte de l'ensemble des acteurs (Etat, Région, branches professionnelles, etc.) dans la mise en œuvre de la *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024* car elle devrait permettre de parvenir à une plus grande mixité dans les formations professionnelles.

Il préconise également à l'attention de la Région Bretagne de :

- Favoriser l'implication des partenaires de la jeunesse et de l'éducation populaire, dans l'éducation à l'égalité femmes-hommes, en particulier dans les lycées professionnels, et y consacrer des financements.

- Aller systématiquement à l'encontre des stéréotypes de genre dans les descriptifs et les visuels des métiers et des formations, dans le cadre de la mission d'information sur les métiers et sur les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants, qui échoit à la Région depuis la loi du 5 juillet 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel.

- Coordonner et mutualiser les outils et ressources existants sur la mixité filles-garçons (par ex. « Vivre son métier », …) dans le cadre de l'Espace numérique de travail *Toutatice* (outil qui dépend du rectorat et bénéficie d'un financement de la Région Bretagne) et du service public d'information et d'aide à l'orientation appelé IDEO. Les partenaires d'IDEO pourraient être chargés d'accompagner leur appropriation et leur utilisation par les équipes éducatives (en particulier par les référents égalité nommés dans les établissements scolaires), par les jeunes et leurs familles ainsi que par les milieux professionnels et notamment les tuteurs et tutrices qui encadrent des stagiaires ;

- Créer un annuaire régional de personnes-ressources, comprenant des femmes ayant réussi dans des formations ou secteurs traditionnellement masculins et des hommes ayant réussi dans des formations ou secteurs traditionnellement féminins, pour venir témoigner de leur parcours auprès des élèves des lycées professionnels. La responsabilité de cet annuaire pourrait relever de la Délégation régionale aux droits des femmes, et mobiliser le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), les branches professionnelles, le rectorat, les établissements de l'enseignement supérieur ;

(Suite)

- Inciter à développer les projets régionaux *Karta* sur la thématique de l'égalité filles-garçons tout particulièrement dans les lycées professionnels avec une évaluation de la progression et du nombre de lycées professionnels ayant mis en œuvre de tels projets ;

- Elaborer au niveau régional un label « égalité-mixité » pour les lycées professionnels qui auraient engagé des démarches en ce sens. Si ce label était créé à l'initiative de la Région, cela présenterait l'avantage de couvrir les établissements scolaires relevant des différentes autorités académiques (Éducation nationale, Agriculture, Mer).

- Inciter et aider les lycées professionnels à analyser les causes qui font que des jeunes filles engagées dans des filières de la voie professionnelle traditionnellement masculines abandonnent leur formation et à lever les freins identifiés ;

- Faire de la mixité filles-garçons dans les lycées professionnels un des axes de la construction de la carte régionale des formations professionnelles initiales. Cette mesure doit engager une dynamique d'ensemble visant à « dégenrer » à la fois les filières de formations professionnelles et les profils des établissements eux-mêmes (par ex. en proposant l'ouverture de bacs professionnels modifiant le caractère très « genré » de certains lycées professionnels).

1.5. L'affectation dans une formation après la 3e

Une fois que le choix de l'élève est fait et que la décision d'orientation a été prise, il reste une étape qui est l'affectation dans une formation, laquelle n'est pas toujours celle qui a été demandée.

1.5.1 Description de la procédure de l'affectation

Dans le privé, ce sont les directeurs d'établissement qui prononcent l'admission dans leur formation.

Dans le public, l'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale. Les élèves qui ont une décision d'orientation vers une 2de générale et technologique ont de droit une place dans le lycée de leur secteur, mais il n'en est pas de même pour la voie professionnelle. Il n'y a pas de sectorisation pour la voie professionnelle.

Les élèves formulent des vœux de 2de professionnelle qu'ils classent en fonction de leur préférence. Ils peuvent formuler 10 vœux maximum dans l'académie et 5 hors académie. L'ordre de leurs vœux indique leurs préférences. Ils sont ensuite affectés en fonction de leur dossier et du nombre de demandes et de places disponibles selon une procédure commune

gérée par l'application Affelnet-Lycée (Cf. encadré sur la procédure ci-après). Chaque année, le rectorat dresse le bilan de cette affectation pour les établissements publics et ce bilan est publié.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, les formations du réseau privé sont intégrées à l'application Affelnet-Lycée. Dès la fin de la saisie des vœux des élèves, les établissements d'accueil du réseau privé disposent des élèves ayant sollicité leur admission. C'est en fonction du dossier de l'élève et de l'entretien mené dans l'établissement que la décision est prise par le directeur de l'établissement (admis, inscrit sur liste supplémentaire ou refusé). A l'issue des opérations d'affectation, tout élève affiché « admis » dans un établissement privé par l'application Affelnet-Lycée doit pouvoir s'inscrire[21].

Depuis septembre 2019, du fait de la réforme du bac professionnel, certains parcours de formation sont organisés en « familles de métiers ». Le choix définitif de la formation préparée pour le bac se fera à l'issue de l'année de 2de. A la date de la rentrée 2020, il existait 10 familles de métiers. Les formations agricoles n'étaient pas encore concernées, de même que les formations en 2de professionnelle par apprentissage.

LE CALENDRIER DE L'AFFECTATION

(Source : ministère de l'Éducation nationale)

À partir du mois d'avril, l'élève de 3e et sa famille peuvent consulter l'ensemble de l'offre de formation de chaque académie en se connectant au téléservice Affectation.
Ce téléservice Affectation est un portail public unique ayant pour objectif de :

- présenter l'ensemble de l'offre de formation post-3e de chaque académie ;
- permettre aux familles de saisir les vœux d'affectation ;
- permettre aux familles de consulter les résultats.

L'élève de 3e et sa famille peuvent faire des vœux d'affectation à partir du mois de mai, en utilisant ce téléservice ou en remplissant un dossier de demande d'affectation.
Les demandes formulées pour chaque élève sont enregistrées dans l'application Affelnet-Lycée.
Les résultats de l'affectation sont diffusés à la fin du mois de juin.
Une fois l'affectation reçue, les élèves doivent s'inscrire dans l'établissement.

La plupart des élèves sont affectés dès la fin du mois de juin et des phases d'affectation supplémentaires sont organisées en juillet et septembre afin d'affecter tous les élèves qui pourraient être encore sans solution (situations liées par exemple à des déménagements durant l'été).

Chaque année, le calendrier de l'orientation et de l'affectation des élèves est fixé au niveau national.

[21] Rectorat de l'académie de Rennes, Circulaire départementale d'orientation et d'affectation post-3e – Ille-et-Vilaine – Rentrée 2020.

LA PROCEDURE AFFELNET-LYCEE

(Source : ministère de l'Éducation nationale)

La procédure d'affectation des élèves au lycée en fin de de 3e repose sur l'application nationale Affelnet-Lycée pour tous les collégiens, dans toutes les académies.

Cette application permet de traiter simultanément les affectations en première année de CAP, en 2de professionnelle, générale et technologique, en 1re professionnelle et en 1re technologique.

C'est un outil d'aide à la décision qui s'appuie sur un calcul de barème selon des règles générales fixées au niveau national.

Pour la voie professionnelle Affelnet-Lycée prend en compte :

- le bilan de fin de cycle établi à la fin de la 3e et attestant de la maîtrise des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture figurant dans le livret scolaire unique de l'élève. Ce critère est prépondérant.
- les résultats de l'élève dans les différentes disciplines renseignées dans les bilans périodiques de la classe de 3e. Le nombre de matières enseignées peut varier selon la formation suivie (3e générale, 3e prépa-métiers, 3e SEGPA, 3e agricole). C'est pourquoi elles sont regroupées en sept champs disciplinaires communs : français / histoire-géographie et enseignement moral et civique / langues vivantes / éducation physique et sportive / arts /sciences-technologie et découverte professionnelle.

Les coefficients varient selon les exigences du domaine professionnel demandé. Ils sont définis et appliqués de la même façon quelle que soit l'académie.

Des bonus peuvent être accordés selon certains critères. Ainsi, les élèves en situation de handicap, par ex., peuvent bénéficier d'une priorité d'affectation sur dossier médical et après avis d'une commission académique.

Par ailleurs, certains bonus peuvent être accordés selon les académies. En Bretagne, des bacs professionnels sont dits « à recrutement particulier » car il est procédé à une pré sélection sur dossier ou entretien par l'établissement d'accueil. Les élèves retenus bénéficient alors d'un bonus qui leur garantit l'accès à la formation.

En 2020 il s'agit des bacs professionnels : *métiers de la sécurité, aéronautique option avionique systèmes structure, esthétique cosmétique parfumerie, artisanat métiers d'art : communication visuelle pluri média, artisanat des métiers d'art : marchandisage visuel, métiers de la coiffure*.

1.5.2 Obtenir l'orientation de son choix : des possibilités très variables

En 2020, en Bretagne, le nombre de places en 2de professionnelle publique s'élève à 5 639, il s'élevait à 5 729 en 2016, 5 734 en 2017 et en 2018, 5 611 en 2019.

86 % des candidats et candidates ont obtenu satisfaction pour entrer en 2de professionnelle (5 412 admis tous vœux / 6 284 candidats vœux 1). Ils sont 74 % pour la première année de

CAP. Mais le document-source du rectorat[22] ne nous dit pas quel est le pourcentage de candidats et candidates qui obtiennent satisfaction sur leur premier vœu. On sait cependant que sur les 5 412 admis en 2de professionnelle, 199 ont été retenus à l'issue du second tour destiné aux jeunes qui n'ont pas eu d'affectation sur l'ensemble des vœux exprimés.

Certaines formations professionnelles sont plus difficiles à obtenir que d'autres et cela peut varier d'année en année en fonction de l'évolution des demandes des familles et de la démographie.

La chance d'entrer dans le lycée de son premier choix varie selon les secteurs demandés. Ainsi il y a en moyenne plus de candidats en premier vœu que de places dans le secteur des services et c'est l'inverse dans le secteur de la production. Mais à l'intérieur de ces secteurs, il y a des variations importantes en fonction des spécialités.

Le rectorat calcule ainsi pour chaque spécialité, un « taux d'attractivité » qui est le rapport entre le nombre de candidats 1ers vœux et les capacités d'affectation. Quand ce taux est inférieur à 1, le nombre de candidats est inférieur au nombre de places.

En 2020, **dans le secteur de la production** les spécialités les plus demandées dans le réseau public sont, dans l'ordre décroissant :

- *Métiers de l'alimentation* (nombre de candidats et candidates premier vœux : 3 pour 1 place, et seulement deux établissements, l'un à Rennes et l'autre à Saint-Quay Portrieux) ;
- *Systèmes numériques* (1,5 pour 1 place, sept établissements) ;
- *Maintenance des véhicules* (1,4 pour 1 place, douze établissements) ;
- *Artisanat métiers d'art : marchandisage visuel* (1,3 pour 1 place, un seul établissement à Auray) ;
- *Métiers de l'aéronautique* (1,24 pour 1 place, un seul établissement à Morlaix) ;
- *Etude et réalisation d'agencement* (1,17 pour 1 place, un seul établissement à Landerneau) ;
- *Métiers du cuir maroquinerie* (1,13 pour 1 place, un seul établissement à Fougères) ;
- *Artisanat des métiers d'art : métiers de l'enseigne et de la signalétique* (1,13 pour 1 place, un seul établissement à Hennebont) ;
- *Microtechniques* (1,1 pour 1 place, un établissement à Morlaix et l'autre à Rennes) ;
- *Technicien en chaudronnerie industrielle* (1,04 pour 1 place).

Les spécialités les moins demandées sont :

- *Technicien maintenance systèmes énergétiques et climatiques* (14 élèves présents à la rentrée 2020 mais seulement 7 candidats en premier vœu, pour 15 places et deux établissements, l'un à Pontivy et l'autre à Rennes) ;
- *Technicien outilleur* (6 élèves présents à la rentrée 2020 pour 15 places, et un seul établissement, à Questembert).

[22] Rectorat de l'académie de Rennes, *Affectation 2020*.

Dans le secteur des services, les spécialités les plus demandées sont :

- *Artisanat métiers d'art : communication visuelle plurimédia* (nombre de candidatures premier vœux : plus de 4 pour 1 place, soit précisément 64 pour une capacité de 15 places, dans un seul établissement) ;
- *Métiers de la sécurité* (3 pour 1 place, soit précisément 141 pour une capacité de 39 places, deux établissements) ;
- *Animation : enfance et personnes âgées* (plus de 2 pour 1 place, soit précisément 121 pour une capacité de 45 places, trois établissements) ;
- *Métiers de la beauté et du bien-être* (1,9 pour 1 place, soit précisément 170 pour une capacité de 90 places, deux établissements) ;
- *Conducteur transport routier marchandises* (1,6 pour 1 place, soit précisément 114 pour une capacité de 72 places, trois établissements).

Les spécialités sur lesquelles la pression est la moins forte, autrement dit dont le taux d'attractivité (nombre de candidatures premier vœu / nombre capacité d'affectation) est faible (inférieur à 1) sont :

- *Optique lunetterie* (nombre candidat·e·s premier vœux : 25 pour une capacité de 30 places) ;
- *Métiers de gestion administrative du transport et de la logistique* (485 pour une capacité de 584 places, vingt-et-un établissements) ;
- *Hygiène-propreté-stérilisation* (10 pour une capacité de 24 places, un seul établissement à Lannester).

Ces chiffres peuvent également varier selon les lycées ou la localisation demandés. Ainsi par exemple pour la 2de professionnelle *systèmes numériques*, il y a plus de deux candidatures en premier vœu pour seulement une place au lycée Charles Tillon à Rennes, mais seulement 0,5 candidature pour une place au lycée Ampère à Josselin. Alors que ces deux établissements offrent chacun 30 places, il y a précisément 67 candidatures pour le premier lycée et seulement 16 pour le second.

Autre exemple : pour la spécialité *animation enfance et personnes âgées*, il y a moins de 2 candidatures en premier vœu pour 1 place au lycée Rosa Parks à Rostrenen (29 candidatures pour 15 places) mais plus de 3 candidatures pour 1 place au lycée Bréquigny à Rennes (52 candidatures pour 15 places).

Un élève qui n'a pas obtenu d'affectation dans un lycée professionnel est en droit de demander son maintien en classe de 3e dans son collège d'origine.

1.5.3 Affectation 2020 dans l'académie : pas de nouvelles tendances concernant la mixité des bacs professionnels

Le bilan des affectations en 2de professionnelle dans l'académie à la rentrée 2020 montre qu'elles ne permettent pas de développer la mixité dans les bacs professionnels non-mixtes, et l'on retrouve à cette rentrée les mêmes caractéristiques de répartition filles-garçons que lors des rentrées précédentes.

Figure 42. Nombre de filles et de garçons affectés en 2de professionnelle à la rentrée 2020 dans l'académie de Rennes

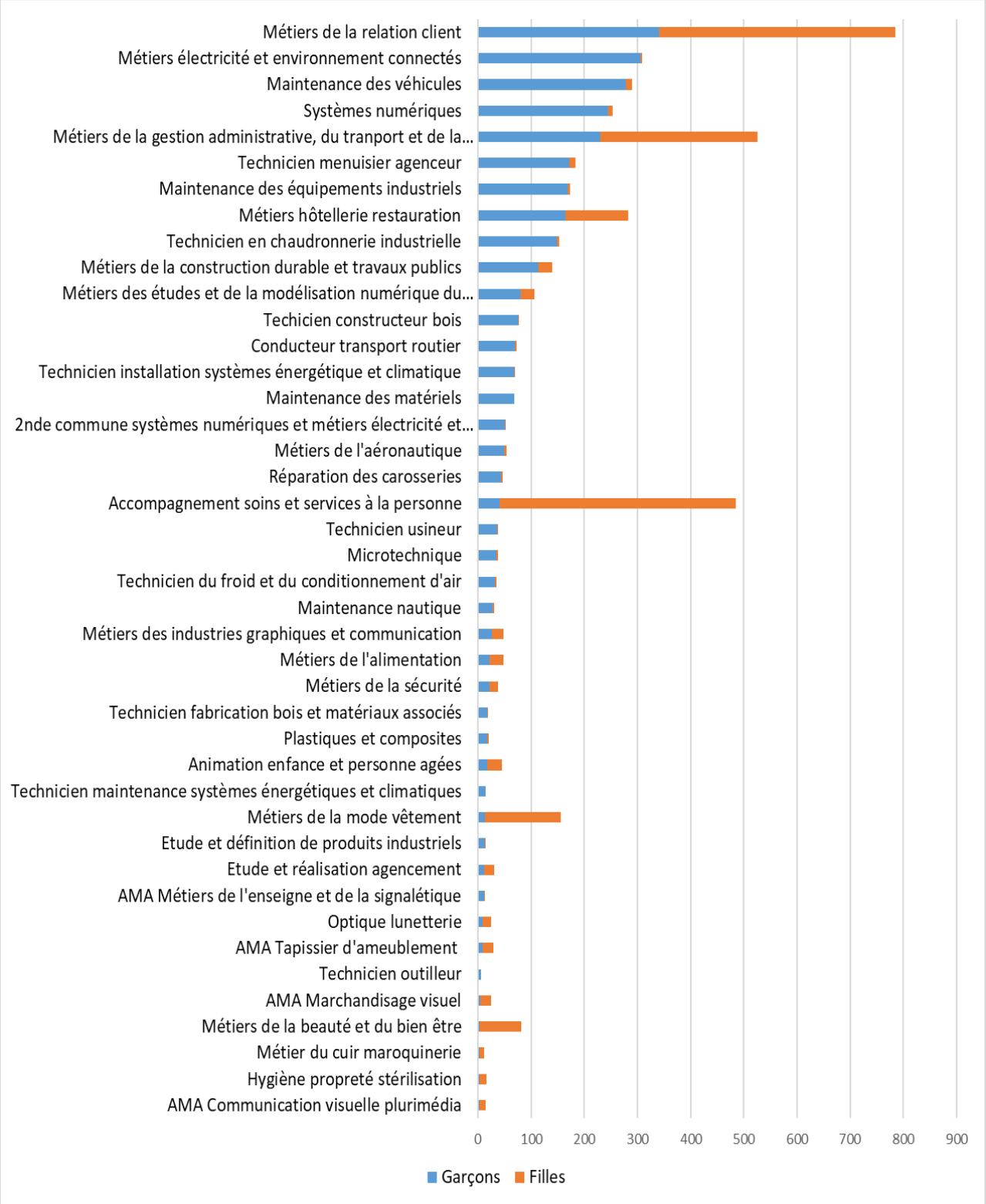

Réf. Rectorat de l'académie de Rennes, Affectation 2020

1.5.4 L'indicateur des places vacantes, un indicateur mais de quoi ?

Du fait du décalage entre les demandes des jeunes et l'offre de formation, il reste des places vacantes à l'issue des procédures d'affectation. Cette question des places vacantes est une préoccupation forte du rectorat.

En 2020, le nombre de places vacantes (690) augmente ; il s'élève à 13 % des capacités de la carte scolaire contre 11 % en 2019. Si, comme nous l'avons fait dans le tableau qui suit, nous prenons les capacités d'affectation ajustées et saisies dans Affelnet-Lycée, plutôt que les capacités annoncées dans la carte scolaire, alors la part des places vacantes s'élève à 12,3 % en 2020 (725 places).

Ce pourcentage moyen cache de fortes disparités selon les spécialités comme on peut le voir dans le tableau qui suit (tableau réalisé sur la base des regroupements de spécialités réalisés par le CESER).

Figure 43. Places vacantes en 2de professionnelle selon les domaines dans les lycées publics, dans l'académie de Rennes à la rentrée 2020 (dans l'ordre décroissant du nombre de places vacantes)[23]

Spécialités du bac professionnel	Capacité d'accueil*	Présent·e·s rentrée	Places vacantes	% de places vacantes
Energie/électricité/numérique	915	730	185	20,2%
Bâtiment travaux publics	396	299	97	24,5%
Bois	360	280	80	22,2%
Maintenance matériel /véhicule/bateaux	502	434	68	13,5%
Maintenance/Prod. et conception indust.	507	440	67	13,2%
Commerce	875	810	65	7,4%
Gestion/logistique/transport	656	598	58	8,8%
Matériaux souples (vêtement cuir tapisserie)	219	197	22	10%
Services aux personnes	549	530	19	3,5%
Beauté/ bien être	90	81	9	10%
Hôtellerie restauration	288	283	5	1,7%
Communication	63	63	0	0%
Alimentation	48	48	0	0%
Autres*	136	121	15	11%
Total général	5604	4914	690	12,3%

Source : Académie de Rennes, Bilan de l'affectation 2d degré 2020, traitement CESER

Autres : cette rubrique regroupe par exemple : AMA Métiers de l'enseignement et de la signalétique, métiers de l'aéronautique, Hygiène – propreté – stérilisation, Métiers de la sécurité

Certaines de ces formations peinent à faire le plein. Ces difficultés ne sont pas récentes, les plus importantes s'observent dans la production.

[23] Nous ne disposons pas de ces informations pour les lycées privés. Notons par ailleurs que la capacité d'accueil des lycées diffère des capacités de la carte scolaire. Selon cette dernière, il y avait 5 639 places en 2de professionnelle dans les lycées publics de l'académie à la rentrée 2020.

Ainsi, le secteur de l'énergie, de l'électricité, du numérique est celui qui, après le commerce, recrute le plus de collégiens mais c'est aussi celui qui, avec 185 places vacantes, manque le plus cruellement de candidats. Il comprend à lui seul presque le tiers des places vacantes.

On voit ici que **l'attractivité des formations ne dépend pas des taux d'insertion ou des perspectives d'emploi offertes par les diplômes**.

Les moyens d'attirer un plus grand nombre de candidats et candidates dans les formations qui peinent le plus à recruter

PRECONISATIONS

- Travailler à développer la mixité de ces filières ;

- Accroître l'information sur leur contenu et leurs débouchés auprès des collégiens /collégiennes et de leurs familles ;

- Regarder où se trouvent ces formations : le manque d'attractivité ne serait-il pas lié parfois à l'environnement dans lequel elles se situent (l'offre de formation au sein de l'établissement, les possibilités de poursuites d'études, le manque de mixité filles-garçons, etc.) ? ;

- Travailler sur l'attractivité des métiers auxquels ces formations conduisent et l'attractivité des entreprises qui recrutent ;

- Revoir certains intitulés de formations dont certains ne sont pas évidents (par ex. formation technicien outilleur).

Au sujet des places vacantes, il convient de souligner que les formations dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration ont fait le plein à la rentrée 2020, en dépit de la pandémie de la Covid-19.

2. Comment s'orientent les jeunes qui choisissent la voie professionnelle : la parole des élèves

2.1. Un travail de terrain pour recueillir la parole des élèves

Pour cette partie de l'étude, une grande place est accordée aux données issues d'un travail de terrain dans des établissements scolaires.

Entre janvier et mars 2020, puis en mars 2021, une douzaine de conseillers et conseillères de la commission *Formation, emploi et éducation* du CESER ont interviewé 86 jeunes ; 71 étaient des lycéens et lycéennes en dernière année du bac professionnel et 15 des étudiants et étudiantes en dernière année du BTS. Bien que nous ayons souhaité rencontrer autant de

lycéennes et de lycéens, au final ont été vus 57 lycéens et seulement 14 lycéennes, un déséquilibre qui est malheureusement un peu à l'image de la représentativité des filles et des garçons dans les lycées professionnels.

La commission s'est également rendue dans des lycées pour y rencontrer les équipes éducatives (enseignants, infirmière scolaire, conseillers principaux d'éducation, etc.) et les équipes de direction (chefs d'établissement, directrices déléguées aux formations technologiques et professionnelles)[24].

Les deux rapporteurs ont, de plus, animé des séances d'échanges sur la question de l'orientation avec des classes entières d'élèves en dernière année du bac professionnel.

Un sondage en ligne a également été réalisé pour inclure dans l'étude des élèves d'autres bacs professionnels que ceux que nous pouvions rencontrer en entretien. Une cinquantaine de lycéens et lycéennes en terminale d'un bac professionnel et une soixantaine d'étudiants et étudiantes en dernière année de BTS après un bac professionnel y ont répondu.

Les jeunes rencontrés et les équipes auditionnées l'ont été dans cinq lycées professionnels, publics et privés : le lycée F. Ozanam à Cesson-Sévigné (35), le lycée Pierre Mendès France à Rennes (35), le lycée agricole Le Gros Chêne et le lycée Le Blavet à Pontivy (56) et le lycée Tristan Corbière à Morlaix (29). Les équipes de direction de ces établissements ont été mises à contribution – qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées – pour l'organisation des auditions, des entretiens avec les élèves, ainsi que des visites sur place : des ateliers, un laboratoire et une ferme pédagogique. En raison de la pandémie de Covid-19, certaines visites n'ont pas pu se faire comme celle du hangar de l'antenne aéronautique du lycée Tristan Corbière qui était prévue.

Ces établissements ont été choisis en raison de leur inscription dans des territoires qui présentent chacun des caractéristiques spécifiques au regard du sujet de l'étude. Ainsi Rennes, Cesson-Sévigné, Pontivy et Morlaix font partie de bassins d'éducation et de formation (BEF) qui orientent plus ou moins dans la voie professionnelle : Morlaix fait partie d'un bassin où 26 % des élèves de 3e générale ont été orientés en 2de professionnelle en 2020, ce qui le situe dans la moyenne académique (25,4 %) ; Pontivy fait partie d'un bassin parmi ceux qui ont le plus orienté en 2de professionnelle (28,9 %) tandis que Rennes et Cesson-Sévigné font partie du bassin qui a, au contraire, le moins orienté en 2de professionnelle (20,7 %).

La sélection des établissements s'est faite également selon d'autres critères comme le territoire (rural/urbain), les spécialités du bac professionnel (recherche d'un panel diversifié), la présence ou non de BTS dans l'établissement, l'appartenance aux réseaux public ou privé, la tutelle académique (ministère de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture).

La crise sanitaire et les confinements ont perturbé le déroulement de l'étude. En raison de la pandémie, le travail de terrain a dû s'interrompre, les établissements n'étant plus accessibles à compter du 13 mars 2020, et des établissements que nous souhaitions inclure dans l'étude n'ont pas pu l'être.

[24] Dans les cinq lycées où nous nous sommes rendus, les DDFTP étaient des femmes.

Quelques entretiens ont pu être complétés à la rentrée 2020 lors d'un nouvel échange téléphonique avec des anciens élèves qui ont été recontactés pour un échange au sujet de la façon dont ils avaient vécu la crise sanitaire et le confinement. Mais la part d'élèves ayant donné suite à ces relances a été faible.

Un travail d'analyse des entretiens a ensuite été réalisé, sur les déterminants des choix d'orientation et les moyens de s'informer. Il a conduit à identifier quatre « profils types » qui sont des profils de parcours. Ce sont ces profils qui sont présentés ici.

Les déterminants des choix d'une part, et les moyens de s'informer d'autre part, sont présentés à la suite de ces profils.

2.2. Quatre profils de parcours ou de stratégies

Les quatre profils de jeunes que nous avons établis l'ont été sur la base d'entretiens réalisés exclusivement avec des élèves en classe de terminale. Ce choix a été fait car nous souhaitions pouvoir échanger avec des élèves qui ont une expérience des trois années du bac professionnel et surtout sont susceptibles de poursuivre leurs études après le bac (une partie de notre sujet porte sur le bac+3 des élèves de la voie professionnelle).

En raison de ce choix, les quatre profils n'intègrent pas les élèves pour qui l'orientation dans cette voie professionnelle s'est avérée un échec et qui ne sont donc pas allés jusqu'au bout de la formation.

Avec cette limite, les profils nous renseignent néanmoins de façon très utile sur d'autres aspects des parcours et de l'accompagnement à l'orientation dans la voie professionnelle. Ils montrent, tout d'abord, qu'il n'y a pas une unique façon de réussir dans cette voie. Ils montrent aussi que les lycées professionnels sont des lieux qui proposent une pédagogie adaptée pour un grand nombre de jeunes auxquels ils permettent de se remobiliser et d'atteindre le niveau du baccalauréat, et d'envisager une poursuite d'études dans le supérieur, concourant ainsi à élever le niveau de formation des jeunes qui entrent sur le marché du travail (sachant que l'objectif est maintenant de conduire 60 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici 2025).

Les quatre profils sont les suivants :

- **Profil 1 : J'ai choisi dès la 3e la voie professionnelle et une spécialité du bac pour atteindre un objectif professionnel ;**
- **Profil 2 : J'ai choisi la voie professionnelle (parfois par opposition à la voie générale) sans projet professionnel bien défini, une fois dans la formation j'ai (mieux) vu ce que je pourrais faire ;**
- **Profil 3 : Je n'ai pas choisi cette formation (mais je la finis) et ensuite je pourrai faire autre chose ;**
- **Profil 4 : Je suis dans la voie professionnelle et dans cette spécialité à la suite d'une ou de plusieurs réorientation(s) et cela finit par me convenir et me conduit à envisager un métier.**

Figure 44. Répartition des jeunes interviewés entre les quatre profils

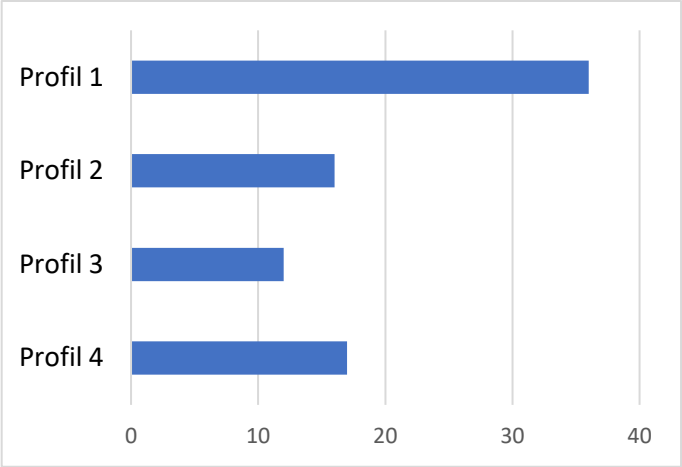

Sur un effectif total de 81 entretiens entre janvier 2020 et mars 2021

Le profil 1 est ici surreprésenté car nous avons interviewé de nombreux élèves du bac professionnel *aéronautique option systèmes* (18) et plus de 80 % de ces lycéens relèvent du profil 1.

On note des différences de profils selon le bac professionnel préparé. Ainsi, par exemple, les élèves en *aéronautique option systèmes* se retrouvent massivement (à plus de 80 %) dans le profil 1, de même que les élèves en *maintenance automobile* (66 %), en *conduite agricole* (66 %) et en *accompagnement, soins et services à la personne* (57 %).

On trouve dans le profil 3 beaucoup d'élèves de la spécialité *commerce* (55 %) et dans une moindre mesure de la spécialité *électricité* (33 %).

Cette différence de profils semble davantage liée aux spécialités préparées qu'au territoire : ainsi sur la même ville, entre un établissement qui prépare des diplômes agricoles et un autre plus axé sur les métiers du bâtiment, on retrouve une répartition très différente des profils.

Nous verrons également dans la partie 3 du rapport que les poursuites d'études varient fortement selon les profils et en particulier que les jeunes relevant du profil 3 sont ceux qui envisagent le moins de poursuivre en BTS.

2.2.1 Profil 1 : J'ai choisi dès la 3e la voie professionnelle et une spécialité du bac pour atteindre un objectif professionnel

Les jeunes de ce profil ont choisi la voie professionnelle et la formation dans laquelle ils sont. Ils ont fait ce choix pour pouvoir exercer un métier auquel leur formation les prépare.

Certains des jeunes de ce profil déclarent qu'ils ont « toujours voulu faire cela », parce que cela correspond à une passion, à un centre d'intérêt, une activité qu'ils ont pratiquée dans le cadre familial, ou à quelque chose de connu dans leur environnement.

Le plus souvent, ils ont choisi leur formation sans passer par une démarche exploratoire, ni s'appuyer sur une connaissance de l'ensemble des possibilités.

Ainsi, Julia en bac pro conduite et gestion d'une entreprise agricole (CGEA) dit : *« Depuis toute petite, je vis agricole si on veut, ce n'est pas une passion mais j'ai l'impression que c'est un peu ce que je dois faire. Depuis toute petite, je me suis dit que j'allais faire comme mes parents, le fait que mon père l'ait fait ça aide si on veut »*. Elle n'a réfléchi à rien d'autre.

Bastien en BTS *maintenance des véhicules automobiles* (MVA) : L'envie de la mécanique lui est venue quand il était petit, en allant voir une course de voitures. Passionné par le pilotage, il pratique l'auto-cross. Il aurait aimé être pilote et s'est renseigné sur l'école de pilotage du Mans mais c'était très cher, tandis que la formation de mécanicien est gratuite. Il aimerait ensuite être embauché par Citroën à la réception ou comme chef d'équipe. Son rêve c'était d'être pilote automobile, mais il dit à ce sujet que *« c'est chaud de se faire sa place ».* Il dit également à propos de son parcours : *« Le collège, moi je n'étais pas très très fort, j'avais 13 de moyenne, 14 maxi et je me suis plus orienté vers la mécanique parce que j'aimais bien la mécanique et là, direct ma moyenne, elle a augmenté. On me disait toujours au collège qu'on allait perdre trois points en passant en 2de au lycée mais au final j'en ai gagné trois et c'était bien ».*

Quenan en bac pro *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* (MELEC) a construit son projet professionnel de chef d'entreprise en électricité depuis la 5e. Il raconte : *« Je voyais mon père rentrer le soir, je m'y suis intéressé et c'est devenu une passion. Je veux être électricien plus tard. (…) Dans une dizaine d'année, je veux me mettre à mon compte et gérer les gars. Mais il faut savoir de quoi on parle. Mon père a déjà des responsabilités et je vois un peu comment cela se passe ».* Il s'est donc tout naturellement orienté vers un bac pro électricité au lycée F. Ozanam. S'agissant du choix du lycée, pour lui, il n'y avait qu'un choix possible, car il savait que ce lycée avait une excellente réputation parmi les professionnels du bâtiment et son père (qui est chef d'entreprise dans le secteur de la domotique) avait effectué sa scolarité dans ce lycée. *« On m'a dit attention, si ce n'est pas l'électricité qui te convient, tu ne pourras pas facilement revenir en arrière, mais c'est vraiment ce que je voulais ».*

Harold en bac pro *technicien constructeur bois* (TCB) : Il avait décidé tôt d'aller vers une formation technique professionnelle. Il dit : *« Depuis que je suis tout petit j'ai toujours voulu travailler dehors ».* Il aimait bien regarder des émissions sur la construction, le bois. Harold dit que le bois est « sa voie » et il évoque son grand-père avec lequel il a travaillé le bois étant petit. Il évoque également son stage de 3e : il avait fait la démarche de solliciter lui-même une entreprise de charpente située à quelques kilomètres de chez lui (à 10 km à vélo !). Ce stage s'étant très bien passé, c'est ce qui l'a finalement décidé à choisir cette formation. Pour l'après-bac professionnel, Harold hésite entre un BTS ou un DUT *Génie Civil*, voire une école d'ingénieur... *A priori*, il est plutôt dans l'idée de faire un BTS et dit à ce sujet : *« Avec après, une Licence, je sais pas. Mais ça me titille en ce moment ».* Quand on lui demande comment il se voit plus tard, il répond qu'il se voit sur les chantiers c'est certain, plutôt comme patron s'il le peut car il a le projet de *« créer [sa] boîte (…) et pour ça aussi avoir plus de qualification c'est pas mal ».*

Clémentine en bac pro *commerce* dit que ce bac pro est son premier choix. Elle voulait travailler dans le commerce. Dès la 3e, elle a effectué un stage en hôtellerie ; elle s'est trouvée en relation avec la clientèle et elle a aimé cela. Clémentine explique que sa mère travaille dans une jardinerie et que lorsqu'elle était enfant, elle allait avec sa mère à la jardinerie. Elle dit aussi que son frère fait également des études de commerce.

Sofia en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) dit : *« J'ai toujours voulu faire des trucs dans le médical, depuis que je suis petite. Alors dans la voie pro j'ai choisi ASSP qui propose ça… Mais mon projet c'est pas les personnes âgées ni la petite enfance, moi c'est soigner des maladies, des accidents… Mon projet c'est aide-soignante, et, si je peux, infirmière… Infirmière en urgence, dans un SMUR, c'est ça mon rêve ! ».*

D'autres élèves relevant du profil 1 n'avaient pas encore d'idée avant la 3e et n'ont pas été déterminés par une passion ou une activité expérimentée dans le cadre familial, ni par le métier de l'un ou l'autre de leurs parents. L'idée d'un métier leur est venue en cours de 3e et à partir de là, ils ont construit leur projet sur la base d'un travail de réflexion avec des questionnaires d'intérêts ou de personnalité de l'Onisep, des stages d'observation, des Journées portes ouvertes dans les établissements, etc. Le témoignage suivant est un exemple.

Albane en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) a eu personnellement, lorsqu'elle était en 3e, des problèmes de santé qui l'ont conduite à rencontrer des infirmiers et des aides-soignantes. Elle les a observés et déclare : *« Du coup j'ai bien aimé alors j'ai demandé à faire mon stage de 3e avec eux (…) En fait, ils m'ont aidée et j'aimais bien comment ils s'occupaient de moi alors j'ai voulu savoir comment ils faisaient, comment leurs journées étaient rythmées. Finalement j'ai adoré, alors je me suis renseignée pour savoir quelles études pour être plus tard aide-soignante. J'ai trouvé SAPAT ou ASSP. SAPAT c'est la même chose que ASSP sauf que c'est par rapport aux territoires. (…) J'ai pas aimé les écoles de SAPAT que j'ai trouvées donc j'ai préféré venir ici ».* Elle ne regrette pas du tout son orientation et souhaite poursuivre sa formation après son bac en intégrant une école d'aide-soignante.

2.2.2 Profil 2 : J'ai choisi la voie professionnelle (parfois par opposition à la voie générale) sans projet professionnel bien défini. Une fois dans la formation, j'ai (mieux) vu ce que je pourrais faire

Les élèves de ce profil se sont engagés dans une formation professionnelle sans connaitre précisément les objectifs de cette formation et les débouchés professionnels. Ils n'avaient pas pour objectif un métier en particulier. Ils ont pu vouloir surtout éviter, après la 3e, de continuer dans la voie générale, pour des raisons diverses selon les cas. Certains se sont dits au départ : « Pourquoi pas tenter cette formation ? ».

Malgré les incertitudes de départ, ce sont des jeunes qui ont réussi dans leur formation (ils sont en terminale) et certains souhaitent poursuivre dans la voie dans laquelle ils·elles se sont engagé·e·s, au-delà du baccalauréat.

Souvent la voie professionnelle a permis à ces jeunes de construire un projet professionnel, et une idée plus précise de ce qu'ils·elles souhaitent. La préparation d'un bac professionnel sous statut scolaire (à la différence de l'apprentissage) leur a permis de tester différents métiers grâce aux enseignements professionnels et aux stages qui peuvent être effectués dans différentes entreprises ou différents secteurs d'activités (par exemple en commerce). Les stages en milieu professionnel durent 22 semaines réparties sur les trois années de préparation du bac professionnel. A ces occasions, les élèves peuvent découvrir l'organisation interne et le fonctionnement d'un milieu professionnel ; ils·elles peuvent se confronter à des

situations professionnelles en conditions réelles et découvrir ainsi une réalité qu'ils·elles n'appréhendaient pas bien, et se forger une idée plus sûre de ce qu'ils·elles aiment/n'aiment pas.

Ainsi par exemple, Annah qui prépare un bac pro *commerce* explique qu'elle est allée dans la voie professionnelle mais sans vraiment avoir un projet professionnel. Elle aime l'esthétique et la mode. Elle a fait son stage de 3e dans un magasin de vêtements et dit : *« ça m'avait plutôt plu. Après, en 4 jours, j'avais pas pu voir vraiment le métier mais bon, j'aimais bien la mode donc je me suis ne dit pourquoi pas ».* Par la suite, ses stages dans la vente de vêtements l'ont déçue car, dit-elle : *« Je me suis rendue compte du métier que c'était »*. Elle reconnait qu'elle n'en avait une vision qu'en tant que cliente, et que la réalité du métier est bien différente de ce qu'elle imaginait. A la suite de ses stages, elle a réalisé que le secteur du vêtement ne lui convient pas. Elle a ensuite effectué des stages en chocolaterie et elle préfère (*« La vente du chocolat, on a plus de relations avec les clients, c'est pas la même vente que les chaussures »*).

Il y a aussi, par exemple, Corey, en bac pro *commerce* également, qui explique : *« Les stages m'ont permis de connaitre un peu les métiers car je ne connaissais pas du tout ; j'ai trouvé ça vraiment bien. Les vendeurs, ils ne font pas que vendre ».*

Quelques extraits de ce que nous ont dit d'autres élèves du profil 2 :

Basile en bac pro *aéronautique option systèmes* : *« Avec 11,5 de moyenne j'ai hésité entre le général et professionnel, je me suis plus orienté vers un lycée professionnel à cause de mon niveau : cela aurait été un peu compliqué je pense, de perdre une année en faisant une 2de et refaire un 2de pro (…) ».* Il dit aussi : *« Je voulais aussi travailler assez vite, m'insérer vite dans la vie professionnelle et les stages c'était pas mal, ça donne une idée de comment se comporter dans le monde professionnel ».* Et il ajoute : *« Pour le choix du lycée et de la spécialité aéronautique c'est un peu un hasard on va dire ». « Il me fallait une formation je ne savais pas trop quoi prendre. Quand on a 15 ans ce n'est pas facile de savoir quoi faire ».* La mécanique auto était le premier choix de Basile, et ce n'est qu'au dernier moment qu'il s'est inscrit en aéronautique. Au final, il a choisi aéronautique car *« ça fait un peu rêver, c'est pas très commun alors que mécanique auto on peut le découvrir autour de soi ».*

Lucille en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* déclare : *« De base je ne voulais pas aller dans une filière professionnelle, je voulais aller dans une filière littéraire ».* Elle ajoute concernant le choix de ce bac professionnel : *« Ma mère avait peur que cela ne me convienne pas car c'était un peu mon dernier choix. J'ai choisi assez tard elle se demandait si c'était vraiment ce que je voulais faire ou parce que l'on m'avait dit qu'il fallait que j'aille là et je lui ai dit que cela m'intéressait même si ce n'est pas ce que je voulais au départ ».*

Kevin en *bac pro technicien menuisier agenceur* est arrivé en bac professionnel après avoir passé 7 ans dans un Institut médico-éducatif (IME). Après avoir préparé un CAP *menuiserie* en deux ans, effectué deux stages et testé différents ateliers, il a choisi de s'inscrire dans ce bac pro. Il dit : *« J'ai eu un déclic en IME ». « Je me suis dit qu'il me fallait un diplôme pour trouver un emploi ».* Il déclare être attiré par la recherche esthétique qu'il associe à la menuiserie : *« Le bois, avec le vernis, la résine, c'est joli ».* S'il obtient son bac, il arrêtera ses études et il cherchera du travail. Et s'il n'en trouve pas, il intégrera l'armée.

Oscar en bac pro *aménagement finition du bâtiment* dit qu'il n'avait pas envie d'aller en général car : *« C'était trop de boulot, je n'aimais pas tellement »*. Ses parents étaient du même avis. Avec le recul pourtant, il déclare : *« Je me dis que si j'avais pu aller en général j'aurais peut-être réussi quand même. Mais j'avais pas trop envie de bosser à ce moment-là ».* Son stage de 3e qu'il avait fait chez un peintre près de chez lui, lui avait bien plu et c'est ce qui lui a fait envisager une formation dans le domaine de la peinture en bâtiment. Il avait choisi ce stage *« pour voir »,* sans avoir de connaissance dans le domaine. Après son bac, Oscar pense poursuivre en BTS, considérant que le BTS a *« un meilleur niveau »* que le brevet professionnel, avec plus de perspectives professionnelles : *« Avec BTS on peut aller vers chef de travaux, tout ça »* dit-il.

Tom en bac pro *aménagement finition du bâtiment* déclare : *« Pour aller en général c'était compliqué.* Comme il n'a pas été pris en menuiserie, il s'est retrouvé en aménagement finition, mais finalement il ne le regrette pas et dit qu'il préfère largement à la menuiserie. Dans le futur, il se voit exercer un métier dans le domaine de la peinture, et précise que ce serait comme salarié et non comme patron : *« Je vois mon patron qui doit tout faire, c'est trop lourd »*. Après son bac, il souhaite préparer un brevet professionnel. Son « patron » lui a parlé de le prendre pour une année de brevet professionnel avec une embauche à la clé, et cela le motive (sa famille rencontre des difficultés financières et lui-même doit travailler).

2.2.3 Profil 3 : Je n'ai pas choisi cette formation (mais je la finis) et ensuite je pourrai faire autre chose

Les jeunes de ce profil sont allé·e·s dans la voie professionnelle, par choix ou par défaut, pour avoir un niveau de formation. Pour eux il s'agit de décrocher un bac pour pouvoir faire autre chose qu'une poursuite d'études dans la voie préparée ou une insertion professionnelle en lien avec le bac préparé.

Certains veulent ensuite passer un concours, d'autres veulent travailler, d'autres encore souhaitent entrer dans une formation pour laquelle il faut avoir un bac. Ils ont donc poursuivi leur formation pour obtenir un niveau de qualification.

Certains jeunes de ce profil 3 correspondent au profil des **jeunes « sans projet »** défini par Céline DAGOT et Véronique DACIE, c'est-à-dire des jeunes qui s'accommodent de leur situation en faisant du baccalauréat une ligne de mire, sans pour autant en faire l'enjeu d'un projet professionnel, ni même plus largement identitaire. Ces jeunes sont installés dans le présent, ils n'ont pas forcément élaboré un projet. Et ils ne revendiquent pas le désir d'exercer le métier auquel leur formation actuelle les prépare[25].

Quelques extraits de ce que nous ont dit les élèves du profil 3 :

Maeva en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* a choisi ce bac pro après une 3e à l'IREO de Lesneven MFR (école d'agriculture), sans vraiment s'informer, et parce qu'elle aimait les bébés et garder les enfants de la famille. Elle ne se voyait pas en voie

[25] Céline DAGOT et Véronique DACIE, « L'injonction au projet chez les jeunes en baccalauréat professionnel : entre soumission et prise en main fragile de son destin », in *Formation Emploi, n°128*, Octobre-Décembre 2014, pp. 7-29.

générale car il y a trop de cours. Elle préfère les stages. *« J'ai du mal avec l'école je préfère être dans un milieu professionnel que de devoir travailler au lycée et c'est comme cela depuis la 6e ».* Finalement la formation qu'elle a choisie ne lui convient pas du tout : *« Je ne connaissais pas les personnes âgées. Je n'avais jamais mis les pieds dans un EHPAD ». « J'ai un problème avec la nudité, la toilette auprès des personnes âgées ».* Elle n'a plus du tout envie d'être dans ce domaine et veut aller en école de gendarmerie.

Mathis en bac pro *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* (MELEC) dit qu'il aurait voulu s'orienter en sports ou en cuisine, mais que ses notes n'étaient pas assez bonnes pour sports études, et que *« pour aller en école de cuisine, il faut avoir plein de thune ».* Mathis dit qu'il a choisi MELEC parce qu'il s'agit d'une filière « porteuse ». Il ne compte pas devenir électricien après le bac : il veut obtenir le bac et entrer ensuite dans la gendarmerie. A cet effet, il passe actuellement des concours et dit qu'il commencera comme gendarme adjoint et a l'intention de progresser ensuite en interne. Au cours de l'entretien, il dit : *« J'aime les costumes et les formations militaires ».* Son but final serait d'être dans le GIGN et il se prépare physiquement à cela en pratiquant le karaté et la boxe. Cependant il dit que l'électricité ouvre à des compétences variées, et qu'une fois qu'il sera en retraite du GIGN à 36 ans, il pourra reprendre ce métier.

David en bac pro MELEC, lui aussi, dit qu'il n'a pas réussi à trouver d'apprentissage en soudure et a renoncé à la filière mécanique automobile car il trouvait les tâches trop répétitives, et que c'est la raison pour laquelle il s'est orienté en bac pro MELEC. David ne veut pas du tout travailler dans l'électricité plus tard. Après le bac, il souhaite intégrer une école de sous-officiers de l'armée de terre à Saint-Maixent. On lui a expliqué auparavant que c'était mieux d'avoir le bac avant de commencer cette formation même si ce n'était pas obligatoire. L'entrée se fait sur concours. S'il échoue au concours, il fera un autre bac ou travaillera en intérim en attendant de repasser le concours (le concours a lieu tous les 6 mois). Après Saint-Maixent, David aimerait intégrer Saint-Cyr-Coëtquidan. Il voit comment réutiliser ce qu'il apprend en préparant le bac pro MELEC plus tard dans sa vie professionnelle.

Evan en bac pro *commerce* voulait aller dans la voie générale et dit que ce sont ses professeurs (et surtout sa professeure principale) qui l'ont orienté dans la voie professionnelle et qui ont décidé pour lui. Il dit à propos de sa professeure principale: *« Elle pensait savoir ce qui était mieux pour moi ».* Ayant été pris de court, il a rapidement fait un choix, celui de la spécialité *commerce*, mais ses parents n'étaient pas d'accord, il a donc dû faire une 2de professionnelle en électricité (en rapport avec le métier de son père). Cela ne lui a pas plu du tout, et a donc fini par imposer à ses parents son choix qui était d'aller en commerce. Il apprécie cette formation mais n'en fera pas son métier. Il souhaitait faire des études en lien avec sa passion qui est le rugby. Il a choisi *commerce* parce qu'il se voyait mieux passer un bac commerce qu'un bac électricité, mais ce n'est pas dans un objectif professionnel. Il veut obtenir son bac pour entrer ensuite dans la gendarmerie.

Naël en bac pro *commerce* a fait une 2de générale qui ne lui a pas convenu : il l'explique en disant qu'il n'est pas très concentré. Au bout de deux mois, il a demandé un rendez-vous à la responsable de la filière professionnelle et s'est réorienté dans la voie professionnelle. Il dit : *« Je ne suis pas fait pour rester assis toute la journée, je suis un hyper actif, j'aime être en relation avec les gens ». « La vente ce n'est pas mon premier choix ».* Son projet est de faire un BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Il veut

devenir éducateur sportif et pratique le sport à un bon niveau depuis longtemps, le hand-ball depuis 13 ans et le basket depuis 4 ans.

Olivia, en bac pro *aménagement finition du bâtiment* n'évoque pas de vocation pour cette spécialité ; elle voulait être vétérinaire ou faire l'armée. Elle semble avoir choisi le lycée Le Blavet car il est situé près de chez elle. Elle veut avoir son bac pour trouver un travail et être autonome financièrement. Elle n'a aucun soutien familial et dit que si elle obtient son bac, elle deviendra caissière. Elle travaille déjà pendant tous ses temps libres, les vacances et les week-ends, pour être indépendante. Son objectif est le suivant : *« Avoir mon bac pour montrer à mes parents mon diplôme et leur dire que je vaux mieux qu'eux ».*

Lilian en bac pro *commerce* a été orienté dans ce lycée par ses parents pour faire un CAP *vente*. Cela lui a permis, dit-il, de se calmer et de faire *« une analyse personnelle »,* pour se mettre au travail. Après son CAP, il est arrivé en bac pro directement en 1re, sans passer par la 2de. Son objectif est de devenir gendarme (comme son père).

Mathis en bac pro *commerce* finit sa formation mais dit : *« Mon projet ça a toujours été de faire l'armée. Il fallait quand même un bac pour pouvoir y aller. Au niveau de la réinsertion professionnelle après l'armée, ce qui me correspondait le plus c'était le commerce, donc on s'est renseigné un peu et on est parti sur un bac pro commerce. (…) Ma mère, elle voulait que j'ai un bac, voire un bac +2. Finalement je n'irai pas jusqu'au BTS parce que ça commence à faire long ».* Il affirme ne pas être déçu d'avoir choisi la spécialité commerce, même s'il ne sait pas si cette formation lui servira un jour.

2.2.4 Profil 4 : Je suis dans la voie professionnelle et dans cette spécialité à la suite d'une ou de plusieurs réorientation(s), cela finit par me convenir et me conduit à envisager un métier

Les jeunes du profil 4 n'ont pas choisi d'emblée, c'est-à-dire dès la 3e, de s'orienter dans la voie professionnelle ou dans la spécialité du bac professionnel qu'ils sont en train de préparer.

Ce profil illustre des parcours de jeunes de la voie professionnelle dont la linéarité est la moins évidente, du moins au départ.

Leur parcours est constitué d'essais et parfois d'erreurs d'orientation. Ils ont essayé des choses qui n'ont pas marché mais une fois dans la voie professionnelle sous statut scolaire, ils construisent un projet professionnel. Ces réorientations, dans la plupart des cas, leur ont permis de se remotiver et de s'extraire d'une situation qui aurait pu les conduire à décrocher. Ainsi Antoine qui est arrivé en 1re professionnelle *métiers de l'électricité et des environnements connectés* après une 2de générale dit : *« Si je n'avais pas réussi à changer d'orientation quand scolairement ça s'est mis à ne pas aller du tout je me serais senti vraiment mal. Quand on voit les autres réussir et que toi tu es toujours en train de rater, ça c'est dur ! ».*

Ce profil 4 correspond à ce que Céline DAGOT et Véronique DACIE (2014) définissent comme le profil des jeunes en « contre-projet », qui assument les raisons de leur orientation, quels qu'en soient les motifs (rejet de l'école, erreur d'orientation, goût pour d'autres choses que

l'école, …). Ils ont une *« propension à objectiver des contraintes et à « tenir » [leur] propre destin en main, situation propice à l'élaboration d'un projet d'avenir »*[26].

La majorité des élèves de ce profil ont tenté, comme Antoine, une filière générale et n'ont pas réussi ou ne se sont pas plu dans cette formation et ne voyaient pas ce qu'ils allaient y faire. En bac professionnel, ils tirent parti de la situation en cherchant à donner du sens à « leur projet ». Ils apprécient tout particulièrement d'être désormais dans une filière de formation initiale qui applique la pédagogie de projet, une mise en activité pratique, avec des périodes en ateliers et en entreprises, et des relations différentes avec les professeurs (cela a été plusieurs fois souligné dans les entretiens).

On retrouve aussi dans ce profil presque tous les jeunes qui ont été affectés dans une formation qu'ils n'avaient pas choisie (cf. ci-après à propos de l'affectation) et sont néanmoins en terminale et souhaitent poursuivre dans cette voie ou encore des jeunes qui ont changé de filières professionnelles en cours de route avant de trouver celle qui leur convenait.

Quelques extraits de ce que nous ont dit les élèves du profil 4 :

Basile s'est réorienté en bac pro *aéronautique option systèmes* après une 2de générale en économique et social car il s'est aperçu, une fois en 2de générale, que cela ne lui plaisait pas. Il dit : *« J'ai fait une recherche approfondie, je voulais être directement sur le terrain, dans la mécanique. J'ai trouvé cette idée, j'ai fait toutes les portes ouvertes, tous les mini-stages ».* Il a effectué des recherches sur Internet, en cherchant dans la mécanique, appliquée aux avions. Il a essayé de savoir s'il existait des formations dans l'aéronautique. Il aussi rencontré une conseillère d'orientation qui lui a conseillé de réaliser des mini-stages. Il a appelé le lycée Tristan Corbière à Morlaix et est venu y faire un mini-stage ; au cours d'une matinée dans le hangar où sont les avions, les professeurs l'ont renseigné sur la formation. Avec le recul, il dit qu'il est très content de s'être réorienté et explique à propos de la voie générale : *« J'aurais pu continuer et avoir mon bac, mais je me voyais pas à la fac ».*

Hoel en bac pro *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* (MELEC) est passé, lui aussi, par une 2de générale mais il n'avait pas une bonne moyenne et a donc, dit-il, *« été réorienté dans la voie professionnelle »*. Il voulait aller en *maintenance et entretien industriels* mais il n'y avait pas de place alors il est allé en MELEC, directement en 1re. Il a rattrapé ses stages et a travaillé sur la partie théorie pendant les vacances scolaires. Il voulait faire un métier manuel, qui lui permettra d'être dehors. Après son bac, Hoel souhaite poursuivre par un BTS en *électrotechnique*, qui est une suite logique de son bac. Ce BTS offre selon lui les meilleures perspectives professionnelle et ouvre sur les métiers les plus intéressants.

Martin en bac pro *technicien menuisier agenceur* dit, qu'après la 3e, il ne savait pas quoi faire. Il a fait une 2de puis une 1re générales et dit : *« comme je ne travaillais pas, je ne pouvais pas continuer en terminale ».* Il a cherché une filière professionnelle, et s'est dit qu'il pouvait *« essayer la menuiserie »* car le bois l'intéressait. Il a alors fait une 1re passerelle au lycée Le Blavet et déclare que cela s'est très bien passé. Au sujet du choix du bois et de la voie professionnelle Martin explique : *« Je ne sais même plus pourquoi je suis venu là. Je ne sais plus trop ce qui m'a motivé… mon père faisait ça, je trouvais ça joli et c'est vrai que c'est une belle matière… et comme je cherchais du manuel, beaucoup plus que de l'intellectuel… ».* Après

[26] Céline DAGOT et Véronique DACIE, *op. cit*.

son bac, Martin veut s'orienter vers le CAP *charpente*, qu'il souhaite préparer en 1 an. La charpente est une formation complémentaire à la menuiserie et dit à ce sujet : *« ça nous fait un diplôme en plus. (…) ça m'ouvre un peu plus de portes d'avoir un diplôme en plus. De base je voulais quand même travailler après le bac parce que j'en avais marre mais je me suis dit : allez un CAP c'est trois jours par semaine, je suis encore chez mes parents donc il faut que j'en profite maintenant ».*

Arthur en bac pro *technicien géomètre topographe* (TOPO) est arrivé au lycée Pierre Mendès France pour le rugby (sport-études). Il a été recruté par l'académie de Rugby. Il a d'abord fait une 2de générale mais ses résultats scolaires étaient insuffisants. Il avait alors le choix entre redoubler sa 2de ou aller en 1re professionnelle passerelle. Il a choisi la deuxième option. C'est son professeur principal qui lui a parlé des différents bacs pros et le bac TOPO est celui qui lui a semblé le plus intéressant. Depuis, il a effectué des stages qui se sont tous bien passés et le confortent dans le choix qu'il a fait. Il dit aussi que ses parents n'ont pas été très contents au départ de ce changement d'orientation, qu'ils ne connaissaient pas la profession de géomètre mais qu'à la suite des stages et après en avoir discuté avec lui, ils ont finalement changé d'avis et l'encouragent maintenant à continuer. Après le bac, Arthur souhaite poursuivre par un BTS *métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique* ou un BTS *travaux publics*. Il préférerait le BTS *travaux publics* car il préfère l'ambiance dans les travaux publics.

Edward en bac pro *technicien constructeur bois* a commencé par une 2de générale avec l'intention d'aller dans la filière S. Il dit qu'en 2de, il a perdu progressivement toute motivation : *« J'ai continué en me laissant couler ; j'étais là sans être là ».* A la fin de l'année, il n'avait pas le niveau pour poursuivre en S ; il aurait pu aller en ES mais n'a pas voulu. Il dit qu'il a alors cherché un peu partout des idées, sur Internet notamment avec l'aide de sa mère. Il a regardé les bacs technologiques mais aucun ne l'intéressait. Il a alors regardé du côté des bacs professionnels et a découvert le bac *constructeur bois* avec la possibilité de passerelle directe en 1re professionnelle. Au début de la formation, Edward avait de grosses lacunes sur la partie atelier, il dit : *« Je ne savais même pas ce que c'est qu'une scie circulaire ! ».* Ce qui l'a beaucoup aidé c'est son premier stage : *« C'est là que j'ai vraiment appris tous les termes techniques »* dit-il, et aussi son professeur principal qui l'a soutenu : *« C'était un prof assez rude mais c'était un bon prof ».* Après son bac, Edward souhaite poursuivre sa formation, et vise l'École Boulle, *« même si je sais que c'est énorme à avoir ».* Il finit l'entretien en disant : *« Il y a vraiment un truc qui est grave dans les mentalités au collège. Au collège on nous vend le bac pro comme un échec total. Moi aussi je le prenais comme ça : bac pro, pas question… En fait les informations sur les métiers ça explique les métiers mais pas ce qu'on fait dans les bahuts ; il faudrait expliquer bien comment ça marche. Mais ça fait peur aux petits de déjà choisir son avenir surtout que c'est, en gros, toi tu as des mauvaises notes alors tu vas en pro. En tous cas la présentation, faudrait la changer ».*

Kyle en bac pro *technicien d'études du bâtiment – étude et économie* a intégré un lycée général en 2de au lycée Benjamin Franklin à Auray, dans l'idée de faire un bac littéraire et de *« longues études »*, car il ne se voyait pas dans le monde du travail. Mais il n'avait pas *« La moyenne qu'il fallait »* pour poursuivre en 1re, il n'a pas réussi à rattraper le niveau. Il dit : *« Le directeur m'a bien fait comprendre que je devais aller en lycée professionnel ».* Kyle a eu juste un été pour trouver un lycée professionnel, sinon il devait partir en apprentissage. Après une séance au CIO d'Auray, pour trouver une solution dans l'urgence, il a été réorienté en 2de professionnelle de géomètre au lycée Le Blavet parce qu'il restait de la place dans cette filière,

qu'il ne connaissait pas. Cependant, du fait de son handicap, en novembre, ses profs l'ont réorienté, avec son accord, dans la spécialité *technicien d'études du bâtiment***.** Aujourd'hui il ne regrette pas ce choix de filière.

Kurt en bac pro *commerce vente alimentation* (lycée agricole) avait plusieurs idées d'orientation en 3e. Il avait fait une demande en bac pro *commerce* mais précise que ce n'était pas son premier choix. Il dit : *« J'aurai voulu aller en enseignement général pour faire un bac littéraire. J'avais des résultats dans la moyenne. Mais ma famille et moi pensions que cela aurait été trop juste ».* N'ayant pas trouvé de place en bac pro *commerce*, il a accepté d'intégrer le bac professionnel *commerce vente alimentation* au lycée agricole de Pontivy (il habite à Pontivy). Il dit à propos de cette formation : *« Cela s'est bien passé ; j'ai trouvé mes marques et cela correspondait bien à l'enseignement que je voulais avoir ».* Après son bac, il souhaite poursuivre ses études et intégrer un BTS *management commercial opérationnel* ou changer complétement et *« partir dans l'édition »*. L'édition, même s'il n'y croit pas trop, reste un objectif ; il évoque à ce sujet un centre de formation d'apprentis qui dispense une formation à Paris. Il l'a trouvé en cherchant sur Internet. Kurt en a parlé à ses parents qui sont d'accord mais il pense que *« Ce ne sera pas possible à cause de la distance et des coûts ».* Le BTS *management commercial opérationnel*, son autre objectif, lui permettra de réaliser des stages dans le commerce non alimentaire, ce qu'il souhaite. Il aime le commerce et le vente, mais pas dans le secteur alimentaire.

Gaspard en bac pro *organisation et réalisation de gros œuvre* a d'abord intégré la spécialité *technicien du bâtiment : études et économie* ; il y est resté 3 mois mais ne comprenait rien et s'est dit *« ça ne sert à rien que j'aille m'aventurer là-dedans alors que je ne connais rien ».* Il ne se sentait pas en capacité d'apprendre ; il dit qu'il *« n'aime pas trop les calculs ».* Il a échangé avec le CPE et a pu aller faire des stages de quelques jours dans les ateliers des différentes filières proposées par le lycée. C'est la maçonnerie qui lui a plu le plus, parce qu'il connaissait déjà le métier. Et c'était ce qu'il voulait faire au départ. Gaspard se projette très bien dans son métier, s'y sent à sa place et apprécie que ses compétences soient reconnues.

2.3. La famille et les résultats scolaires, des éléments déterminants de l'orientation

Concernant l'orientation post-3e, les élèves s'informent sur les formations ainsi que leur contenu, voire les métiers sur lesquels elles débouchent, et nous verrons plus loin ce qu'ils nous ont dit concernant la façon dont ils recherchent ou recueillent ce type d'informations et l'influence qu'elles ont sur leur choix.

Ces dernières participent de la construction de leur parcours d'orientation à la fin de la 3e, mais nous avons relevé aussi, à travers ce qu'ils nous ont dit, que d'autres déterminants interviennent, qui ne sont ni le contenu de la formation ni ses débouchés.

Parmi ces autres déterminants figurent : la famille, les copains et les pairs, la formation antérieure, la réputation du lycée ou de la spécialité (quand elle est sélective), la présence d'une section sportive dans le lycée, les relations avec des membres de l'équipe éducative (un·e professeur·e, une professeur.· principal.·, un·e conseiller·e. d'orientation, un·e conseiller·e principal·e d'éducation, voire le·la chef·fe d'établissement), une pratique

personnelle, un centre d'intérêt ou une activité de loisirs pratiquée au sein de la famille, les résultats scolaires ou le rapport à la scolarité (par ex. manque d'appétence pour les matières générales), la distance entre le domicile et le futur lycée avec la question de l'internat, le coût des études, et l'affectation (l'élève est affecté dans une formation qu'il n'avait pas demandée).

Parmi tous ces déterminants possibles, deux semblent particulièrement importants si l'on tient compte du nombre de fois où ils ont été cités par les jeunes. Le premier est la famille et le second, les résultats scolaires jusqu'à la 3e.

Figure 45.Les déterminants du choix (nombre de citations lors des entretiens réalisés par le CESER)

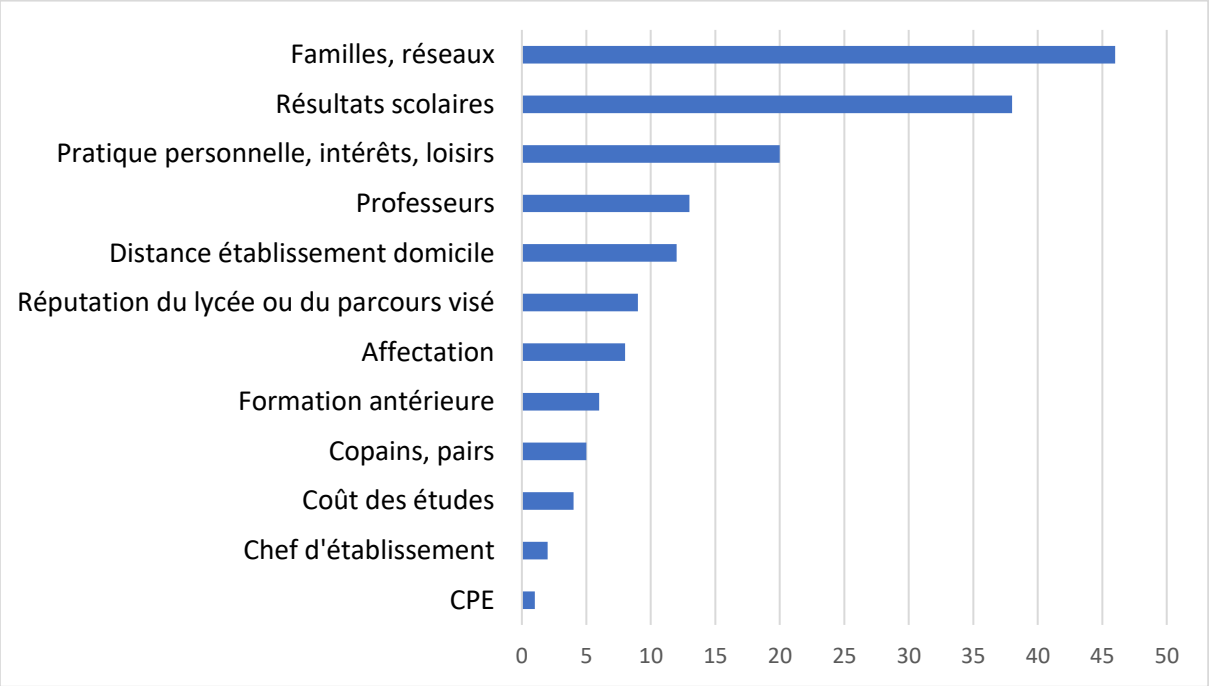

Sur la base de 81 entretiens réalisés entre janvier 2020 et mars 2020 puis en mars 2021

2.3.1 La famille et les amis de la famille

L'influence de la **famille**, qu'il s'agisse du père, de la mère, d'un autre parent (oncle, grand-père, sœur ou frère, …), et parfois d'amis de la famille, s'exerce de différentes manières. Souvent, c'est le métier ou l'expérience du parent ou du proche de la famille qui a donné l'idée de la formation. Le contact avec un métier ou avec l'entreprise, et la connaissance qui s'ensuit, se font essentiellement par la famille et le réseau familial. Cette influence est importante quel que soit le profil du jeune mais elle est cependant plus souvent évoquée par les jeunes du profil 1 « J'ai choisi dès la 3e la voie professionnelle et une spécialité du bac pour atteindre un objectif professionnel » (24 des 36 élèves de ce profil). Elle est également particulièrement importante dans certaines spécialités du bac professionnel comme *aéronautique* (11 jeunes sur 18), *électricité* (7 jeunes sur 10) ou *commerce* (5 jeunes sur 9).

Ainsi, les élèves de la spécialité *commerce* ont souvent mentionné un parent qui travaille dans ce domaine :

- la mère de Clémentine travaille dans un commerce et son frère fait des études dans le commerce ;
- le parrain de Maxime est directeur d'un magasin d'électro-ménager et une grande partie de sa famille travaille dans le commerce ;
- la famille du côté du père de Franck est dans le commerce et un oncle qui tient un magasin Carrefour City l'a pris en stage ;
- la famille Patrick est dans le commerce, etc.

Dans la spécialité *aéronautique option systèmes*, presque tous les jeunes rencontrés (tous des garçons) ont mentionné un parent ou un ami de la famille qui exerce un métier lié à l'aéronautique, la mécanique ou la marine :

- César mentionne que de nombreux amis de ses parents sont dans l'aéronautique et lui ont conseillé d'aller vers les métiers de ce secteur ;
- Louen a commencé à s'intéresser à l'aéronautique avec un oncle qui est dans l'aéronautique. Il dit à ce sujet : *« Du coup moi j'ai été dirigé par lui, il m'a montré ce lycée »* ;
- Louann dit : *« Je suis assez proche du métier de mon père qui est électrotechnicien sur les bateaux. J'avais envie de faire un métier dans la mécanique »* ;
- le grand-père de Brian était engagé dans la marine et lui en a parlé ;
- un ami de la famille de Quillian est dans l'aéronautique ;
- Naël dit qu'il a toujours voulu faire de la mécanique et que son père est mécanicien poids lourds et qu'il a toujours bricolé avec lui ;
- Tristan veut devenir sous-officier de marine après son bac se dit attiré par l'armée car son père et son grand-père sont militaires ;
- Malo précise que son père travaille dans le secteur aéronautique depuis 30 ans ;
- le père de Stephan est retraité de l'armée de l'air et lui a conseillé l'aéronautique, etc.

De même, dans la spécialité *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*, plusieurs jeunes (tous des garçons) ont fait référence à un parent qui exerce un métier qui n'est pas sans rapport avec l'électricité :

- le grand-père de Kenji est électricien et frigoriste ;
- le père de Quenan travaille dans la domotique et l'électricité ;
- le père de Mathis est enseignant en électricité, etc.

Et plus généralement, cette l'influence de la famille et/ou d'un parent se retrouve dans presque tous les parcours. Ainsi :

- Kyle qui est en bac pro *technicien d'études du bâtiment* : il dit que c'est son père, qui est ouvrier municipal, qui lui a fait connaître les métiers du bâtiment ;
- Tom, en bac pro *aménagement finition du bâtiment* : il dit que son père lui a conseillé de chercher une formation dans le secteur du bâtiment *« Où ils prennent pas mal de gens »* et lui a aussi conseillé le lycée où lui-même a été élève ;

- Lénaig qui est en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) mentionne au cours de l'entretien que sa mère est aide-soignante et a fait son lycée dans le même établissement et le même type de formation ;
- Albane qui est en bac pro ASSP, elle aussi, dit qu'elle savait ce qu'elle voulait faire mais que le lycée, c'est sa mère car elle-même avait pensé aller en MFR ;
- Julia qui est en bac pro *conduite et gestion de l'entreprise agricole* : elle dit qu'elle a toujours été sur l'exploitation avec ses parents. Elle dit aussi : *« Depuis toute petite, je me suis dit que j'allais faire comme mes parents, le fait que mon père l'ait fait ça aide si on veut. C'est aussi l'amour des animaux : j'adore m'occuper des vaches, des veaux, c'est difficile à expliquer »* Son père a fait ses études au lycée agricole Le Gros Chêne, comme elle.

Il y a aussi :

- Martin en bac pro *technicien menuisier agenceur* qui ne sait plus exactement ce qui l'a conduit à choisir cette formation mais évoque l'influence de son père qui est ébéniste de formation mais n'exerce pas ce métier ;
- Bastien en bac pro *maintenance des véhicules automobiles* qui, lorsqu'on lui demande pourquoi il a choisi la mécanique, répond qu'il a un oncle qui travaille dans ce domaine et lui en a parlé. Bastien s'est inscrit dans lycée où son oncle a lui-même été élève ;
- Harold en bac pro *technicien constructeur bois* dit que, lorsqu'il était petit, il aimait bien regarder des émissions sur la construction et le bois ; qu'il a envisagé l'armée durant un temps et aussi *« faire paysagiste »* mais qu'il a finalement *« bifurqué vers le bois »*. Lors de l'entretien, Harold évoque son grand-père avec qui il a travaillé le bois, ce grand-père qui avait également travaillé un temps comme paysagiste avant de s'orienter dans les métiers de bouche.

Au final, les garçons que nous avons rencontrés paraissaient être plus influencés par la famille ou ce qui est connu dans l'environnement proche tandis que les filles sont peut-être un peu plus influencées par les stéréotypes de genre (le soin, le rapport aux autres, la mode, le social, les métiers de relations, …). Mais cette hypothèse d'analyse ne repose que sur notre enquête, laquelle porte sur un échantillon restreint et très largement composé de garçons.

Dans tous les cas cités ici, les jeunes qui ont dû choisir une orientation professionnelle à l'âge de 15 ans (en 2019 64 % des élèves ont 15 ans ou moins à leur entrée en bac professionnel en lycée) ont fait ce choix par rapport à ce qu'ils connaissaient dans leur environnement proche et familier. Une conseillère d'orientation mentionne ainsi le cas des jeunes filles qui vont par exemple dans le secteur de la petite enfance parce qu'elles pensent que ce n'est pas trop éloigné de ce qu'elles ont l'habitude de faire.

La famille est également déterminante du point de vue de l'aide et de l'accompagnement à la recherche d'informations ; c'est ce que nous verrons plus loin.

2.3.2 Les résultats ou « déterminants » scolaires

Les **résultats scolaires** jusqu'à la 3e mais aussi le sentiment que les **enseignements généraux** n'apportent pas de satisfaction, ou le volume de travail à fournir dans les matières générales et le fait de devoir « rester assis toute la journée », jouent également un rôle très important

dans le fait de choisir la voie professionnelle. Sur les quelques 81 jeunes rencontrés, presque la moitié a fait référence à l'un ou l'autre de ces déterminants scolaires. Cependant, ces déterminants ne sont pas toujours ce qui vient en premier, ni les seuls évoqués.

Il est à noter que deux tiers des lycéens du profil 3 (« Je n'ai pas choisi cette formation (mais je la finis) et ensuite je pourrai faire autre chose ») les ont évoqués, mais seulement un tiers du profil 1 (« J'ai choisi dès la 3e la voie professionnelle et une spécialité du bac pour atteindre un objectif professionnel »).

Ils sont également plus fréquemment cités par les élèves des filières *métiers de l'électricité et des environnements connectés* (6 sur 10), *accompagnement, soins et services à la personne* (5 sur 7), *aménagement finition du bâtiment* (4 sur 6) et *maintenance des véhicules automobiles* (3 sur 3). *A contrario*, seulement 4 lycéens de la filière *aéronautique option systèmes* les évoquent.

Ainsi Myriam qui est en *accompagnement, soins et services à la personne* explique à propos d'une orientation en 2de générale : *« J'y ai pensé mais mon niveau scolaire ne me le permettait pas. Cela ne servait à rien d'aller dans une filière où j'allais avoir du mal et passer à côté d'une filière où c'était un peu plus facile et où ça me plaisait vraiment »*.

Beaucoup disent qu'ils en avaient *« marre des cours »* ou *« marre du général ».* Certains garçons précisent qu'ils sont *« manuels »* et que c'est l'une des raisons pour laquelle la voie générale ne leur convient pas. Plusieurs garçons nous ont dit aussi qu'ils ne se voyaient pas rester assis toute la journée.

Ainsi par exemple :

- Nathan qui est en BTS *maintenance des véhicules automobiles* revient sur le moment où il a choisi la voie professionnelle : *« J'étais lassé du collège, je voulais quelque chose de manuel, de concret j'en avais un peu marre de rester assis sur une chaise moi je voulais quelque chose de concret, toucher, utiliser mes mains véritablement » ;*
- Baptiste qui est en bac pro *aménagement finition du bâtiment* dit lui aussi : *« Rester assis, écouter un prof pendant une heure... après je dis pas, c'est bien d'apprendre, mais voilà » ; il dit préférer « Bosser, rester en mouvement » ;*
- Mathis qui a choisi les *métiers de l'électricité et ses environnements connectés* déclare aussi qu'il ne voulait pas rester *« Assis sur sa chaise »* ;
- Maël qui prépare un bac *technicien menuisier agenceur* déclare lui aussi : *« Je ne voulais pas aller en filière générale parce que les cours… rester assis 4h sur une chaise ça me fait mal » ;*
- Naël qui est en bac pro *commerce* déclare de même *: « Je ne suis pas fait pour rester assis toute la journée, je suis un hyper actif, j'aime être en relation avec les gens ».*
- Clémentine en bac pro *commerce* explique qu'elle voulait travailler dans le commerce, ce pour quoi elle a fait des stages dès la 3e et qu'à cette occasion, elle a beaucoup aimé la relation avec la clientèle, et que de toutes façons, il n'était pas question pour elle de faire un travail dans lequel l'on reste assis sur une chaise.

Tous ceux et toutes celles qui avaient une moyenne modeste en 3e disent qu'ils ne se voyaient pas en 2de générale, que cela aurait été trop difficile. Il s'agit bien de la manière dont les jeunes considèrent leurs notes, et les considèrent rétrospectivement.

Mais certains et certaines élèves avaient une bonne moyenne et ne se voyaient pas, eux non plus, dans la voie générale. Ainsi :

- Lénaig en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP), n'avait apparemment pas de difficulté scolaire ni de rejet de l'enseignement général, elle dit : *« J'aurais pu continuer en général mais je voulais faire ASSP. Si je ne l'avais pas eu j'aurai continué en général, peut-être après en techno, en ST2S »* ;
- Malo, en *aéronautique option systèmes,* dit qu'il n'avait pas de difficultés scolaires mais aucune envie de poursuivre en général : *« J'ai toujours voulu faire quelque chose de manuel. Les profs me conseillaient le général mais moi je ne voulais pas »* ;
- Romain qui prépare également un bac pro *aéronautique option systèmes* dit : *« J'étais parti pour faire du général. C'est au dernier moment que j'ai mis aéro en premier vœu. J'avais le niveau pour aller en général, j'avais le choix. Si je n'avais pas eu aéronautique avec option systèmes, je serais allé en général »* ;
- Mathéo qui est en *commerce* est passé par une 2de générale avant de se réorienter dans un bac professionnel et explique : *« Après la 3e j'avais les capacités. Donc j'y suis allé, même si au fond de moi je savais que ça n'allait pas forcément me plaire mais on s'est dit que j'allais essayer quand même. Au final ça a été une catastrophe. Je n'arrivais pas à me mettre au travail (…) ».*

Ceux et celles qui ont évoqué d'emblée un problème de notes ajoutent souvent que leurs professeurs de collège leur ont conseillé, pour cette raison, la voie professionnelle. **L'influence des professeurs**, de ce qu'ils disent ou conseillent en matière d'orientation, a une influence importante, laquelle n'est pas la même selon les cas et selon les élèves.

Ainsi :

- Lucille qui est en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) dit : *« De base je ne voulais pas aller dans une filière professionnelle, je voulais aller dans une filière littéraire, mais les profs m'ont dit que ce n'était pas possible d'aller en général. Au conseil de classe du premier trimestre, les notes ne suffisaient pas. Sur le conseil de mon prof principal, j'ai pris rendez-vous avec la conseillère d'orientation de mon collège qui m'a demandé ce que j'aimais. Je lui ai dit que j'aimais bien le social, et elle m'a proposé en fonction de mes notes, le bac pro ASSP. Ma mère avait peur que cela ne me convienne pas car c'était un peu mon dernier choix. J'ai choisi assez tard ; elle se demandait si c'était vraiment ce que je voulais faire ou parce que l'on m'avait dit qu'il fallait que j'aille là et je lui ai dit que cela m'intéressait même si ce n'est pas ce que je voulais au départ » ;*
- Evan qui est en bac pro *commerce* dit qu'à la fin de la 3e, il a été orienté en lycée professionnel alors qu'il souhaitait aller en filière littéraire : *« Ils m'ont forcé la main pour que je choisisse une voie professionnelle »,* ce à quoi il ne s'était pas préparé *;*
- Blaise qui est en bac pro *aéronautique option systèmes* dit qu'avec 11,5 de moyenne, il a hésité entre le général et le professionnel, et que ce qui l'a décidé ce sont ses résultats scolaires mais aussi les professeurs, ce qu'ils en ont dit. Pour finir donc il s'est décidé pour la voir professionnelle *« aussi à cause de ce que l'on entend, les rumeurs et les profs me disaient que c'était possible mais pas non plus… que je n'aurais pas un excellent niveau et au final après le bac général, il faut*

continuer les études aussi et après imaginons si je n'avais pas plus de 12 je n'aurais peut-être pas fait une grande école » ;

- Romain qui prépare le même bac pro dit : *« J'avais une super prof principale en 3e ; elle m'a beaucoup influencé. C'est grâce à elle que j'ai mis Corbière [le lycée Tristan Corbière] en premier vœux. Sinon j'avais le choix, j'aurais pu faire ce que je voulais » ;*
- Lénaig en bac pro a*ccompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) dit : *« Les profs m'ont soutenue, ils m'ont dit que c'était bien pour moi » ;*
- Ophélie, elle aussi en bac pro ASSP, dit : *« Ils ne voulaient pas que j'aille en général de toute façon ».*

2.3.3 Un centre d'intérêt, une pratique personnelle, des loisirs

D'autres critères interviennent et peuvent compter dans les choix d'orientation. Il s'agit par exemple d'un **centre d'intérêt,** d'une **pratique personnelle (parfois le sport)** ou des **activités récréatives expérimentées dans le cadre familial ou dans un contexte de loisirs**. Pour plusieurs élèves, une activité récréative pratiquée avec un membre de la famille (souvent le père) a beaucoup compté. Pour plusieurs autres, une activité sportive a été déterminante dans leur orientation. Ainsi au lycée Pierre Mendès France, certains élèves que nous avons rencontrés étaient venus dans ce lycée pour être en section rugby. Le choix du bac professionnel s'est fait après. Au lycée professionnel Le Gros Chêne, la section football attire de nombreux jeunes, filles et garçons. Selon la direction, 1/3 des élèves sont des footballeurs ou footballeuses ayant le souhait de devenir éducateurs sportifs, éventuellement de continuer dans la filière des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), à l'université, ou par un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). Selon une des membres de l'équipe éducative (audition du 20 mars 2020), le choix d'orientation se fait par le foot, ce qui induit des choix d'orientation par défaut ; elle souligne que pour les parents concernés, le plus important est que leur fils ou fille puisse rester dans la section foot.

2.3.4 La distance entre le domicile et l'établissement scolaire

Pour certains jeunes et/ou leurs parents, le critère de la distance entre le domicile et le lycée est un élément important. Un élève nous a expliqué qu'il ne serait pas allé ailleurs car il ne veut quitter ni ses parents, ni ses copains. Deux autres ont dit s'être déterminés dans leur (ré)orientation en fonction de l'offre du lycée dans lequel ils étaient (il s'agit de deux élèves qui se sont réorientés, l'un pour aller dans la voie professionnelle, l'autre pour changer de bac professionnel).

- Le père de Stephan en bac pro *aéronautique option systèmes* lui conseillait l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air de Saintes ou une formation en aéronautique et sa mère l'a encouragé à privilégier la formation aéronautique située en Bretagne plutôt que l'école de Saintes jugée *« trop loin à son âge » ;*
- Simon en bac pro *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* (MELEC) a choisi de faire le bac pro MELEC le plus proche de chez lui ;
- Annah en bac pro *commerce* est actuellement interne au lycée F. Ozanam et trouve que *« 5 jours en internat c'est lourd »*, elle cherche une formation de préférence près

de chez elle et elle essaiera de trouver une entreprise près de chez elle. Quand on lui demande si elle irait à Nantes, elle répond que non : *« Rennes à la limite » ;*

- Lilian qui prépare le même bac pro nous a dit : *« J'ai choisi ce lycée parce qu'il est proche de chez moi »*.

De très nombreux jeunes que nous avons rencontrés, à l'exception notable des élèves ayant choisi une filière sélective (par ex. les élèves en aéronautique qui étaient presque tous en internat, ou les élèves de la section rugby au lycée Pierre Mendès France), ont choisi **un lycée proche de chez eux**. L'offre de formation dans leur environnement proche a donc été déterminante, qu'ils le disent ou que l'on puisse le déduire de leurs propos.

Les témoignages des élèves peuvent être mis en relation avec ce que nous ont dit plusieurs professionnels (professeurs, conseillères d'orientation, etc.) : de nombreux élèves et leur famille font un choix de proximité qui rassure les familles qui ne sont pas toujours prêtes à laisser leurs enfants partir en internat, d'autant qu'ils sont encore très jeunes (ils ont en moyenne 15 ans). Cette réticence des familles s'ajoute parfois à des problèmes de logistique des déplacements, ce qui est le cas par exemple autour de Pontivy.

Au lycée Le Gros Chêne à Pontivy, une professeure nous a dit à propos de trois jeunes filles inscrites dans une formation non choisie : « *elles sont là, en formation vente alimentation, pour des raisons géographiques, parce que les familles ne souhaitent pas qu'elles soient internes plus loin (…) peut-être pour des questions financières ou parce qu'ils ne veulent pas envisager la séparation* ».

2.3.5 L'affectation dans une formation

L'affectation à l'issue du processus d'orientation peut être un déterminant du parcours d'orientation de certains élèves de la voie professionnelle lorsqu'un jeune n'est pas admis dans la formation qu'il souhaitait.

Ainsi, Enzo n'a pas eu de place dans le lycée professionnel qu'il avait choisi pour y faire une formation en boulangerie. *« Il fallait trouver rapidement autre chose pour l'année*, explique-t-il, *alors j'ai patienté un an en 3e prépa-pro [dans ce même établissement]. Ça m'a permis de découvrir plusieurs métiers »* Au terme de sa 3e « prépa-pro », Enzo ne souhaitait plus aller en boulangerie, ni non plus dans la voie professionnelle. Il est alors allé en 2de générale dans un autre lycée, après quoi il a fait une 1re *sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)* pour s'orienter vers la vente. Mais une fois en STMG il dit avoir trouvé que ce n'était *« pas assez centré sur les entreprises »,* alors il a de voulu se réorienter dans la voie professionnelle. Il a demandé à aller en terminale professionnelle dans un autre lycée, mais n'a pas été admis. Il poursuit son récit : *« Ils ne m'ont pas pris alors il fallait à nouveau que je trouve rapidement quelque chose, et qui se rapproche de la vente ».* C'est ainsi que son choix s'est finalement porté sur le bac pro *commerce - vente en alimentation* au lycée agricole Le Gros Chêne. N'ayant pas effectué les stages nécessaires, il n'a pas pu aller directement en classe de terminale comme il le souhaitait et a refait une année de 1re.

Kyle, après la 3e, a intégré une 2de générale avec l'idée de faire un bac littéraire et de *« longues études »* car il ne se voyait pas dans le monde du travail. Mais n'ayant pas obtenu *« la moyenne qu'il fallait »* il n'a pas pu poursuivre en 1re générale. Il précise : *« Le directeur m'a bien fait*

comprendre que je devais aller en lycée professionnel ». N'étant pas préparé à ce changement d'orientation, Kyle a eu juste l'été pour trouver un lycée professionnel, sans quoi il aurait dû partir en apprentissage. Il s'est aussi renseigné au CIO et dit avoir été orienté en 2de professionnelle de géomètre parce qu'il restait de la place dans cette filière que lui-même ne connaissait pas. Plus tard, au mois de novembre, du fait de son handicap ses professeurs l'ont réorienté en bac professionnel de *technicien d'études du bâtiment*, avec son accord.

Hoel a fait une 2de générale mais n'avait pas une bonne moyenne. Il dit qu'il a été de ce fait réorienté dans la voie professionnelle. Il voulait aller en *maintenance et entretiens industriels* mais faute de place s'est retrouvé à préparer un bac professionnel dans les *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*. C'est une affectation qui finalement semble lui convenir car il dit envisager de poursuivre par un BTS en *électrotechnique*, ce qui est une suite logique du bac qu'il prépare.

La spécialité *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* n'est pas non plus le premier choix de Lucas. Lui voulait préparer un bac professionnel dans les systèmes numériques, mais ses notes n'étaient pas suffisantes et il s'est donc retrouvé sur listes d'attente dans les quatre lycées où il avait postulé. Il a donc dû trouver autre chose. Après le bac, Lucas souhaite poursuivre en BTS et revenir au numérique.

2.3.6 Le coût des études

Parmi les autres déterminants cités par des jeunes, nous avons relevé le coût des études qui a pu conduire certains de ceux que nous avons interrogés à renoncer à la formation qu'ils auraient aimée. Ainsi :

- Mathis en bac pro *métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* dit qu'il aurait souhaité aller dans une école de cuisine mais qu'il n'a pas pu car cela coutait trop cher ;
- Olivia en bac pro *aménagement finitions bois* évoque le coût des études en école vétérinaire (mais aussi ses notes qui paraissaient trop faibles) ;
- Sofia en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) explique le choix du public car *« avec l'internat ça fait déjà cher, alors on cherchait plutôt dans le public » ;*
- Ophélie qui prépare également un bac pro ASSP évoque, elle aussi, le coût des études dans le privé.

3. L'information et l'accompagnement à l'orientation dans le choix de la voie professionnelle et pendant la formation

Comme il a été dit, il faut du temps mais aussi un véritable accompagnement pour aider les jeunes à travailler sur leurs envies et leurs représentations et les aider à faire des choix d'orientation. Différents acteurs peuvent venir les épauler dans ce travail mais compte tenu de l'importance du temps scolaire dans la vie des adolescents et adolescentes ce sont, en

premier lieu, les équipes pluri-professionnelles des établissements scolaires qui sont amenées à les accompagner.

Les activités menées à cet effet dans les établissements visent à sensibiliser les élèves à la diversité du monde professionnel et à travailler leurs représentations des métiers. Le but de l'ensemble du processus est de développer une capacité de recherche, d'analyse et d'exploitation de l'information afin de rendre l'élève acteur ou actrice de son orientation et de réduire l'autocensure.

3.1. Les conceptions de l'orientation, le Parcours avenir, les heures dédiées

3.1.1 Un nouveau modèle d'accompagnement à l'orientation

Les acteurs de l'orientation sont porteurs de différentes conceptions de l'orientation et de ce qu'elle doit être. Ces conceptions ont connu différents changements au cours du temps.

Au sein de l'Éducation nationale, la façon de se représenter les choses s'apparenterait à la figure ci-après qui présente trois conceptions et semble indiquer le passage d'une conception dite « adéquationniste » à une conception dite « formative ».

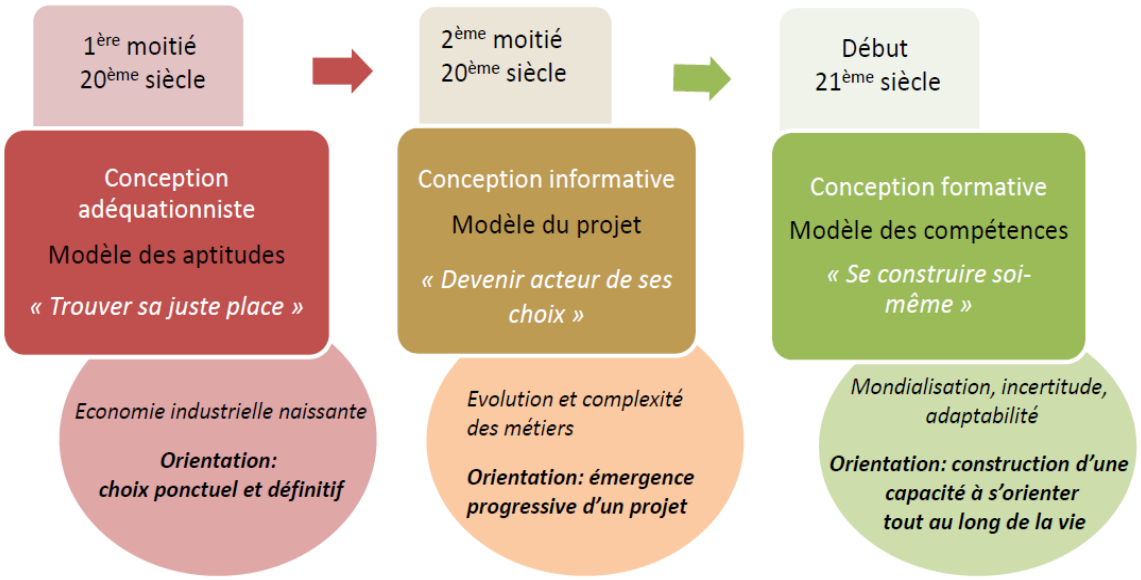

Réf. Audition de Sylvie Gozzi, Directrice du CIO de Rennes

Aujourd'hui, la conception « formative » est celle dont l'Éducation nationale se veut porteuse. Elle vise à développer les compétences des jeunes pour que chacun d'entre eux ait une capacité « à se construire soi-même ». L'orientation est considérée ici comme la construction d'une capacité à s'orienter tout au long de la vie.

Alors que le monde du travail évolue sans cesse et que ces évolutions génèrent de nombreuses incertitudes, ce modèle semble mieux correspondre à la situation : en se formant et en construisant son rapport aux apprentissages, on apprend à s'orienter.

Suivant cette conception, les compétences de synthèse, d'argumentation et de raisonnement que l'on cherche à développer à « l'école » sont des compétences mobilisables et qui peuvent servir à l'orientation. Par ailleurs, il y a de nombreux intervenants et l'on est aussi dans l'idée d'un processus. Ce modèle est en effet constructiviste car il ne s'agit pas de révéler à la personne ce pour quoi elle est faite, mais plutôt de considérer que cette personne a de multiples possibilités[27].

Si actuellement, dans les discours de l'Éducation nationale, cette conception domine et devrait tendre à remplacer les autres, dans les faits, les deux autres logiques n'ont pas disparu.

En raison d'un contexte de chômage important avec des difficultés de recrutement dans certains métiers, la logique « adéquationniste » (modèle des aptitudes, « trouver sa juste place », l'orientation vue comme un choix ponctuel et définitif), continue d'exister. On la trouve dans le monde de l'entreprise (« entreprise » au sens large) avec, par exemple, la volonté des entreprises de trouver la main d'œuvre dont elles ont besoin. Elle existe aussi au niveau des acteurs publics, notamment dans les politiques de formation-emploi portées par la Région Bretagne, l'Etat, les branches professionnelles… Enfin, on la trouve également dans le monde de l'éducation car elle intervient dans les relations entre les équipes éducatives et les élèves, ainsi que dans les préoccupations des familles.

Quant à la conception dite « informative » (modèle du projet, « devenir acteur de ses choix », l'orientation vue comme l'émergence progressive d'un projet), elle est toujours à l'œuvre, elle aussi, en étant même souvent plébiscitée, en particulier dans l'enseignement supérieur où les jeunes ont déjà acquis des compétences à s'orienter.

On notera que la conception « formative » qui consiste à rendre les jeunes responsables de choix complexes et lourds de conséquences, peut s'avérer une source d'inquiétude et de stress pour eux et leur famille. Ainsi selon un sondage BVA réalisé pour l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) en octobre 2019, 85 % des parents dont l'enfant est au collège ou au lycée déclarent que l'orientation est pour eux une source d'inquiétude et 60 % (collège) ou 72 % (lycée) que c'est aussi une source d'inquiétude pour leur enfant[28].

La conception « formative » pose problème pour un certain nombre d'élèves auxquels il est demandé de construire leur parcours sans qu'ils aient tous les moyens de le faire et sans qu'il y ait dans le système scolaire toute la souplesse leur permettant d'essayer et d'adapter leur parcours en fonction des évolutions de leur projet.

Le paradoxe de cette conception est que la construction des capacités à s'orienter demande du temps, de l'autonomie, de la confiance en soi et l'appropriation des codes de l'école et du

[27] Audition de Sylvie GOZZI, directrice du CIO de Rennes, 12 novembre 2019.

[28] Institut BVA, *Orientation : les élèves à l'heure des choix*, Octobre 2019. Ce sondage a été réalisé du 22 au 25 octobre 2019 auprès d'un échantillon de 600 parents d'enfants scolarisés de la maternelle au supérieur, dans le public et le privé.

milieu professionnel. Or ce sont souvent aux jeunes qui sont le plus loin d'avoir acquis ces capacités à qui l'on demande le plus tôt de se positionner par rapport à l'orientation.

3.1.2 Le Parcours avenir, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique

Cette conception « formative » est celle qui sous-tend le Parcours avenir mis en place à compter de la rentrée 2015.

Selon ce qui est prévu par le ministère, le Parcours avenir désigne le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel qui est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale. Il doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Ainsi, chaque élève doit construire progressivement, tout au long de ses études secondaires, une véritable compétence à s'orienter.

Le Parcours avenir ne fait pas l'objet d'un enseignement dédié mais il est ancré dans l'enseignement des disciplines. Ainsi, par exemple, un professeur de français peut le travailler lorsqu'il fait intervenir un archiviste, un écrivain, etc. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle, en bénéficie.

Au collège, il peut s'appuyer sur l'enseignement pratique interdisciplinaire appelé « découverte du monde professionnel », sur le stage d'observation ou la « séquence d'observation » en 3e et des actions de découverte collège-lycée[29].

Le stage d'observation en 3e, qui est obligatoire, doit être, selon le ministère de l'Éducation nationale, l'occasion pour les élèves de découvrir le monde du travail, de partager le quotidien de professionnels et de bénéficier d'une expérience concrète. Son objectif n'est pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalider une hypothèse d'orientation professionnelle, que d'enrichir leur culture générale citoyenne. Le site du ministère précise que les élèves et leurs familles doivent être activement impliqués dans la recherche et le choix des lieux du stage et que les équipes pédagogiques sont à leur écoute pour permettre aux élèves de donner de donner du sens à ce moment d'observation du monde professionnel[30].

D'une durée en principe de 5 jours, consécutifs ou non, individuellement ou collectivement, cette « séquence d'observation » se déroule durant le temps scolaire. Elle peut donc aussi être divisée en plusieurs périodes, par exemple trois jours puis deux jours.

Pour les élèves qui suivent une 3e « prépa-métiers », pour les élèves des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et ceux qui bénéficient de dispositifs particuliers, elle est intégrée aux stages en milieu professionnel qu'ils doivent effectuer.

[29] https://www.education.gouv.fr/le-parcours-avenir-7598

[30] A cet effet, des informations et des ressources sont mises à la disposition des élèves, des familles, ainsi d'ailleurs que des employeurs et professionnels de l'éducation sur le site du ministère.

Au collège comme au lycée, le Parcours avenir, selon le site du ministère de l'Éducation nationale, s'appuie sur la rencontre avec des acteurs du monde professionnel, des visites d'entreprise, des projets pédagogiques axés sur l'esprit d'initiative, d'engagement et le travail de groupe (mini-entreprises, mini-coopératives, concours, etc.). Il peut, pour cela, s'appuyer sur des partenariats locaux et sur des actions éducatives dédiées à la découverte du monde professionnel. Nous verrons plus loin quels sont ces partenariats en Bretagne (Cf. chapitre 4).

3.1.3 Des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation de la 6e à la terminale

En classes de 6e et de 5e, l'accompagnement à l'orientation est travaillé dans le cadre ordinaire des différentes disciplines, des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des temps d'accompagnement personnalisé.

En 4e, l'activité au sein de la classe consacrée à l'orientation vise la découverte et l'exploration des voies de formation après la 3e : les élèves s'informent des possibilités de formation après le collège et des voies d'accès aux différents métiers ou familles de métiers ; ils appréhendent la complexité des activités professionnelles ainsi que les savoirs et l'expérience nécessaires pour les exercer. Un volume horaire de 12 heures annuelles est dédié à cet accompagnement et doit en principe être inscrit dans l'emploi du temps des élèves.

En classe de 3e (y compris 3e prépa-métiers, 4e et 3e de l'enseignement agricole), l'horaire annuel est porté à 36 heures pour l'accompagnement au choix de l'orientation. Il doit permettre l'organisation, la mise en œuvre et le suivi d'actions d'information sur les métiers et sur les formations. Les professeurs principaux assurent le suivi et la coordination des différentes actions menées, en lien étroit avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative, et tout particulièrement les professeurs documentalistes et les psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN).

Les Régions, dans le cadre de leurs nouvelles compétences en matière d'information sur les formations et sur les métiers, contribuent à cette démarche d'accompagnement.

Dans la voie professionnelle (sous statut scolaire ou apprentissage lorsque cela est prévu), les heures dites de « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation » peuvent être mobilisées.

D'après les textes en vigueur, la durée totale de l'accompagnement personnalisé en bac professionnel est de 265 heures à répartir sur les 84 semaines du cycle de trois ans et de 192,5 heures en CAP (101,5 heures la première année et 91 heures la seconde année), dans les lycées professionnels publics et privés, de l'Éducation nationale ainsi que de l'enseignement agricole.

Nous verrons un peu plus loin, en partant des témoignages recueillis, comment cet accompagnement est effectivement mis en œuvre.

De nombreux acteurs interviennent, plus ou moins directement, dans le cadre de cet accompagnement à l'orientation.

Le site du ministère de l'Éducation nationale liste les acteurs impliqués (Cf. encadré ci-après qui reprend la présentation sur le site du ministère).

LES ACTEURS DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES ELEVES ET DES ETUDIANTS (TOUTES VOIES)

(Source : ministère de l'Éducation nationale)

- Des réseaux rattachés à l'enseignement scolaire (Onisep et centres d'information et d'orientation - CIO) ;
- Un réseau d'associations organisées au niveau régional, labellisées par le ministère chargé de la jeunesse pour une mission de service public : les centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ), et leurs centres et bureaux locaux ;
- Le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), qui assure également la production des outils de son réseau et son animation et fait fonction de CRIJ pour l'Île-de-France ;
- Les services centraux (CSAIO) et les services départementaux du rectorat ;
- La Région ;
- Dans les établissements : chefs d'établissement, CDI dans les établissements scolaires, BDI dans les collèges et lycées privés ;
- Les branches professionnelles ;
- Les Centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) ;
- Des réseaux rattachés à l'enseignement supérieur (services universitaires ou interuniversitaires d'orientation et d'information) ou au ministère chargé de la jeunesse.

En Bretagne, on peut distinguer le rôle joué par l'Etat et la Région (3.2), les CIO et conseillers d'orientation psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN), lesquels assurent une présence dans les collèges et lycées publics (3.3), les bureaux de documentation et d'information (BDI) de ces mêmes établissements, le service information et conseil aux familles dans les établissements privés (3.4), et, bien entendu, les équipes éducatives (3.5).

3.2. En Bretagne, le rôle de l'Etat et de la Région dans l'information délivrée aux jeunes et aux familles

3.2.1 Le service public d'aide à l'information et à l'orientation IDEO

La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel a introduit une nouvelle évolution du champ des compétences de la Région relativement au service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP) :

- en lui retirant sa compétence sur la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle mais en réaffirmant sa responsabilité sur la coordination des services participant au service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle ;

- en renforçant sa compétence d'information sur les métiers et les formations, au service de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie, par le nouveau transfert de responsabilité sur le public scolaire et étudiants.

Ainsi la Région se voit confier la responsabilité d'organiser « *des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveau régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires* »[31].

Cette responsabilité relève du SPRO-EP, nommé IDEO en Bretagne, lequel doit permettre à chacun d'exercer son droit à l'orientation tout au long de la vie[32]. Dans le cadre d'IDEO, sont mis en œuvre des accueils physiques et une plateforme Web régionale d'informations mise en ligne en septembre 2020.

Cette dernière, appelée IDEO elle aussi, est destinée au grand public, aux jeunes (collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s, apprenti·e·s) et aux adultes (parents, demandeurs d'emplois, adultes en reconversion professionnelle ou en recherche d'une formation). Elle recense les métiers et les formations initiales et continues présentes en Bretagne, ainsi que les différentes aides qui peuvent être mobilisées pour la réalisation des projets d'orientation professionnelle.

Pour la partie destinée aux jeunes, la nouvelle plateforme se substitue à un ancien service d'informations en ligne, NADOZ, qi était animé par la DRONISEP (délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions) et était bien connu des conseillers et conseillères d'orientation-psychologues.

Les missions de la DRONISEP en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications de portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants ont été transférées à la Région (les 10 emplois en équivalent temps plein ont été mis à disposition de la Région).

La plateforme Web IDEO est appelée à se développer avec, par exemple, des ressources d'information portant sur les secteurs d'activité ou destinées à la recherche de stages, le développement de l'espace professionnel en ligne, etc.

[31] Article 18 de la loi du 5 septembre 2018 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel.

[32] La « bannière » IDEO réunit 11 réseaux régionaux d'information participant à la mise en œuvre effective du SPRO-EP. Ces 11 réseaux sont : les centres d'information et d'orientation (CIO), le réseau des missions locales, le réseau information jeunesse, les services universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle de Bretagne (SUIO-IP), Transitions Pro Bretagne, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), Pôle emploi, les Cap emploi (organismes spécialisés au service des personnes handicapées), le réseau des structures de proximité emploi-formation, le Groupement Évolution Bretagne, les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). A ces 11 réseaux s'ajoutent des membres associés comme : l'association Jeunes-Industries régionale (AJIR Bretagne), les associations Jeunesse et Entreprises du Finistère et des Côtes d'Armor (AJE 22 et 29), Cap Avenir, la Chambre de commerce et d'industrie régional (CCIR), la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA), la Chambre régionale de l'agriculture de Bretagne, la Cité des métiers des Côtes d'Armor, l'espace Orientation Métiers des Capucins, l'Exploratoire, La Touline.

Les nouvelles compétences que la Région s'est vu confier ont également conduit à conforter le partenariat avec les autorités académiques. Ainsi une convention a été signée en 2019.

3.2.2 La Convention Etat-Région en matière d'information sur les métiers et les formations

La loi affirme que la nouvelle compétence confiée aux régions en matière d'information à destination des jeunes et de leurs familles s'inscrit dans le cadre du service public de l'orientation tout au long de la vie, et elle précise que celui-ci : « *garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux.* » Le service public de l'orientation, de plus, *« concourt à la mixité professionnelle en luttant contre les stéréotypes de genre* ».

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle responsabilité, elle a prévu un cadre national de référence précisant les rôles respectifs de l'Etat et de la Région et les principes d'intervention de chacun. Ce cadre de référence a été signé par l'Etat et l'association des Régions de France, en mai 2019. Il fait ensuite l'objet de déclinaisons régionales.

Ainsi, en déclinaison de ce cadre, en Bretagne, une convention a été conclue en 2019 pour cinq ans entre l'Etat, les autorités académiques (Éducation nationale, Agriculture, Mer) et la Région. Cette Convention relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti 2019-2024 a pris effet le 1er janvier 2020.

Elle prévoit que les uns et les autres interviennent de manière coordonnée dans les établissements et qu'ils doivent veiller à la cohérence, à la complémentarité et continuité de leurs interventions respectives ou conjointes en matière d'information et d'orientation. Elle précise aussi qu'il leur appartient tout particulièrement de :

- Lutter contre l'autocensure des jeunes et contre les discriminations auprès des publics à profil particulier (handicap) et ouvrir le champ des possibles ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Concourir à la mixité dans les métiers et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en luttant contre les stéréotypes sexistes ;
- Améliorer l'accompagnement ou la démarche d'information des élèves, apprentis et étudiants pour leur permettre d'élaborer leur projet de manière progressive et réfléchie et ainsi mieux réussir dans la voie qu'ils auront choisie ;
- Présenter dans leur diversité les mondes économique et professionnel ainsi que les différentes voies et modalités de formation dans l'enseignement secondaire et supérieur relevant de différents ministères ;
- Garantir la qualité des prestations proposées notamment en s'assurant de la qualification des intervenants et du respect des règles déontologiques ainsi que leur évaluation régulière pour juger de leur pertinence.

Pour sa part, la Région Bretagne s'engage à :

- Définir, de manière concertée avec les autorités académiques en cohérence avec les gouvernances régionales et locales installées en la matière (contrat de plan régional de développement de formations et de l'orientation professionnelles - CPRDFOP, SPRO-EP), un plan d'actions visant à favoriser l'ouverture sur les mondes économique et professionnel, dont les secteurs du sport et de la culture, tout en luttant contre les stéréotypes et les préjugés sexistes ou discriminatoires ;
- Élaborer la documentation de portée régionale et diffuser la documentation régionale, nationale voire européenne, sur les enseignements et professions, en lien avec les services de l'Etat et de l'Onisep pour garantir la qualité et la pertinence des informations délivrées ;
- Mobiliser l'ensemble des réseaux d'acteurs, y compris les branches professionnelles et les représentants du monde économique, selon des modalités à définir en lien avec l'Etat, afin de garantir une équité dans l'offre de service disponible qui répondent à des besoins identifiés en amont par les parties prenantes et de faciliter l'accueil des élèves, apprentis, étudiants en milieu professionnel ;
- Participer au conseil académique éducation économie mis en place par le rectorat

Quant à l'Etat, dans le cadre de sa compétence et du renforcement de l'accompagnement à l'orientation, il s'engage à :

- Travailler la complémentarité des orientations définies dans le cadre du CPRDFOP et des priorités définies au niveau académique ;
- Veiller à la prise en compte de ces priorités dans la mise en œuvre des actions d'information, en cohérence avec le projet d'établissement au niveau local en lien avec les services d'orientation ;
- Mobiliser ses services avec l'Onisep et d'autres opérateurs dans une logique de complémentarité avec la Région ;
- Favoriser la participation active des établissements aux actions d'information sur les métiers et les formations organisées par la Région,
- Garantir les liens avec les plans d'actions école-entreprise portés sur les territoires ;
- Partager les informations avec la Région et mettre à disposition les données nécessaires pour l'exercice de ses missions dans le respect des orientations générales qui découlent du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et sous forme de convention.

La convention prévoit que l'Etat et la Région proposeront de manière concertée un plan d'actions spécifique qui pourra être contractualisé au niveau de chaque établissement, et qui précisera les modalités d'accès aux actions proposées. Le plan d'action devra s'inscrire dans le projet d'établissement et s'effectuer en coordination avec la direction de chaque établissement, les professeurs principaux et les équipes éducatives, y compris les psychologues de l'Education nationale (psy-EN) pour les établissements publics et avec les équipes enseignantes et les personnels en charge de l'information et l'orientation pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

La convention concerne aussi l'enseignement supérieur et précise que le plan d'actions s'appuiera sur les dispositifs déployés dans le cadre du projet *BRIO - Bretagne Réussite Information Orientation* (Cf. encadré ci-après).

Elle mentionne que l'Etat associera la Région au déploiement et à l'animation des Comités locaux Ecole-Entreprise. Nous verrons plus loin que ces comités n'ont pas encore été mis en place dans l'académie (Cf. chapitre 4).

BRETAGNE REUSSITE INFORMATION ORIENTATION (BRIO)

BRIO est le nom donné au projet de création d'un écosystème de l'orientation à l'échelle de la Bretagne, ayant pour cible un public très large : les lycéens et leurs familles, les étudiants, les enseignants et les enseignants-chercheurs, les personnels d'orientation, les chefs d'établissement, les corps d'inspection
Le projet comprend 3 axes :

- Développement des compétences à s'orienter, notamment en créant une culture de l'éducation au choix et en développant pour les élèves les possibilités d'aller en entreprises ainsi que les outils de connaissance de soi ;
- Développement d'une démarche d'éducation collective à l'orientation, en particulier par la professionnalisation des acteurs : enseignants des établissements scolaires, enseignants du supérieur, CPE, psy-EN, … ;
- Création d'une plateforme numérique commune à l'académie et aux universités, portée par l'université Rennes 1, qui a vocation à constituer une « brique » de la plateforme du service public IDEO et qui intégrera un moteur Qwant-Brio, un E-portfolio lycéen, une plateforme d'échanges entre pairs, un intranet pour les équipes pédagogiques.

3.3. Le rôle des CIO et des conseillers d'orientation psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN)

Il existe à l'échelle de l'académie, 17 centres d'information et d'orientation (CIO). Les personnels de ces CIO sont 144 psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN) spécialité Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle, appelés conseiller·e·s d'orientation-psychologues, ainsi que des personnels administratifs chargés en particulier de l'accueil.

Leurs missions sont :

- L'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leurs familles ;
- L'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions ;
- Le conseil individuel ;
- L'observation, l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail et la production de documents de synthèse à destination des équipes éducatives ou des élèves ;
- L'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques ;
- La lutte contre le décrochage scolaire.

On voit que les tâches sont importantes pour un personnel en nombre limité. Sur le terrain les équipes sont donc amenées à établir des priorités.

Le contact avec les élèves a lieu au CIO ou dans les établissements scolaires au sein desquels les psy-EN assurent des permanences (dans les collèges et lycées publics, et non dans les collèges et lycées privés, ni dans les établissements de l'enseignement agricole ou maritime).

Dans les collèges publics, les psy-EN peuvent être amenés à travailler dès la classe de 6e avec les élèves. La directrice du CIO de Morlaix nous a expliqué qu'un programme d'activités sur les quatre niveaux scolaires est négocié et décidé, en fonction de l'établissement, avec le principal et les professeurs principaux dès le début de l'année. Les interventions avec les 3e sont les plus fréquentes et peuvent être réalisées, soit en individuel lors des entretiens élèves avec ou sans les parents, soit en collectif.

En individuel, les entretiens peuvent porter sur leurs intérêts professionnels, leur personnalité, les formations, les métiers, leurs doutes, leur confiance en eux, à un mal être personnel, un soutien psychologique, un conflit avec des pairs…

Les interventions en collectif, en classe entière ou dans le cadre d'ateliers, consistent en :
- un travail sur la connaissance de soi, l'estime de soi ;
- la passation de questionnaires d'intérêts, de personnalité ;
- la présentation des différentes filières post-3e ;
- un travail sur les parcours atypiques ;
- un travail sur les nouveaux métiers ;
- un travail de recherche d'informations sur les métiers et sur les formations (site Onisep par exemple) ;
- l'aide à l'écriture d'un rapport de stage en entreprise ou en lycée professionnel ;
- la participation aux oraux des rapports de stages ;
- la participation à la création d'une mini-entreprise.

Les psy-EN organisent aussi des réunions d'informations destinées aux parents[33]. Ils ou elles (ce sont souvent des femmes) ont des échanges réguliers avec les équipes éducatives des établissements : participation aux conseils de classe, concertation et participation aux cellules de veille pour le suivi des élèves rencontrant des difficultés (une fois par mois).

Dans les lycées professionnels publics, les psy-EN :
- Interviennent dans chaque classe de terminale pour présenter les poursuites d'études après le bac (en fonction des spécialités) ;
- Organisent une séance d'information sur la plateforme d'inscription Parcoursup en janvier à destination des parents ;
- Réalisent des entretiens individuels tout au long de l'année ;
- Participent aux conseils de classe et aux cellules de veille[34].

[33] Audition de Martine BLUTEAU, Directrice du CIO de Morlaix, le 3 novembre 2020.

[34] Audition de Martine BLUTEAU, et à propos du GPS Folio : audition de Dominique PRIGENT, Inspecteur d'académie et Karine RUBAUD, Directrice déléguée aux formations professionnelles au lycée Bréquigny à Rennes, le 7 janvier 2020.

Dans les quelques lycées professionnels publics de l'académie où a été utilisé le **GPS Folio**, nouvel outil pour aider les élèves de la voie professionnelle à mieux se connaitre pour mieux s'orienter (encadré ci-après), les psy-EN participent avec les enseignants à l'animation des séances.

LE GPS FOLIO POUR LES ELEVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le GPS Folio est un outil qui a été élaboré par un groupe de production de l'académie de Rennes composé d'inspecteurs et d'inspectrices, d'enseignants et d'enseignantes, de psy-EN, de directeurs et directrices de CIO et de l'Onisep Bretagne. Ce groupe est accompagné par un sociologue. Il a travaillé sur la liaison bac professionnel - BTS.

L'outil « GPS Folio » vise à permettre aux jeunes des lycées professionnels (LP) de mieux se connaitre pour mieux s'orienter.
Il a été testé en 2018-2019 dans cinq LP de l'académie et il peut être désormais mobilisés par les LP qui le souhaitent. Pour chaque utilisation il est prévu une formation des enseignants, un programme d'actions à réaliser sur les 3 années du bac professionnel et l'utilisation des différents outils qui ont été mis au point par le groupe de production.

Premier volet de l'outil : proposer aux élèves des activités ludiques pour travailler le savoir-être et développer la communication au sein de la classe.
Deuxième volet : organiser des temps de réflexion personnelle. Les élèves, par le biais de questionnaires, repèrent leurs compétences, leurs atouts, leurs centres d'intérêt…
Cette étape déclenche des questionnements chez certains : quels sont mes points forts ? Qu'est-ce que j'ai envie de faire ?
En apprenant à mieux se connaître, les élèves prennent aussi confiance en eux.
La réflexion et les compétences développées se concrétisent par la construction d'un projet motivé de poursuite d'études ou d'insertion. A l'issue de la démarche, les élèves sont également mieux outillés pour mener leurs démarches, rédiger CV et lettres de motivation sur Parcoursup ou pour postuler à une offre d'emploi.

Dans les lycées professionnels, s'agissant des entretiens individuels, c'est auprès des élèves de 2de professionnelle et des élèves décrocheurs de tout niveau que les psy-EN sont le plus mobilisés[35].

Les professionnels auditionnés nous soulignent que certaines modalités d'intervention sont plus efficaces que d'autres. C'est le cas en particulier du travail en individuel, lorsque l'élève est au centre de l'entretien, mais les psy-EN n'ont pas les moyens de rencontrer tous les élèves en entretien.
En effet, si l'on considère le CIO de Morlaix, par exemple, il compte 5 psy-EN (4 en équivalent temps plein) pour un territoire qui couvre 14 établissements publics, soit 5 259 élèves, auxquels il faut ajouter les établissements privés dans lesquels les psy-EN n'interviennent pas mais dont les élèves peuvent également solliciter un entretien au CIO et qui représentent

[35] Audition de Martine BLUTEAU, Directrice du CIO de Morlaix, le 3 novembre 2020.

4 447 élèves supplémentaires[36]. Cela fait au total 5 psy-EN pour 9 706 élèves, et cela encore sans compter le lycée agricole public dans lequel les psy-EN interviennent ponctuellement (295 élèves) et les trois Maisons familiales et rurales (MFR) privées également présentes sur le territoire.

Rencontrer tous les jeunes en entretien individuel s'avérant matériellement impossible, les CIO organisent des séances d'information collectives, d'autant plus utiles que tous les jeunes ne vont pas à la rencontre des conseillers d'orientation. Certains estiment, en effet, qu'il savent et sont capables de faire leurs choix sans l'aide d'une personne extérieure à la famille[37].

La directrice du CIO de Morlaix souligne les points suivants qui coïncident avec ce que nous avons pu relever au cours des entretiens avec les élèves :

- les jeunes sont intéressés lorsque l'information les concerne, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, par exemple, l'information sur les différentes filières post-3e n'intéresse pas l'élève qui envisage un bac général et ne n'envisage nullement la voie technologique ou professionnelle, et vice versa ;
- les rencontres avec les anciens élèves du collège fonctionnent bien car l'échange avec les pairs rend possible une certaine identification ;
- les stages et les Journées portes ouvertes des établissements sont des moyens particulièrement efficaces d'éclairer les décisions d'orientation (autant de moyens qui n'ont pas pu être mis en œuvre comme à l'ordinaire pendant la pandémie liée à la Covid-19).

L'ACTIVITE D'UN CIO EN QUELQUES CHIFFRES

Au CIO de Rennes en 2018-2019, le public reçu en entretien était composé :
- à 47 % d'élèves du secondaire ;
- à 14 % d'étudiants ;
- à 39 % de jeunes (ou adultes) non scolarisés.

En 2018-2019, les psy-EN ont réalisé au CIO de Rennes et dans les établissements scolaires :
- 14 443 entretiens-conseil individuels ;
- 3 865 entretiens-parents ;
- 1 623 entretiens « documentaires » ;
- 1 332 réponses par téléphone ou mail ;
- 1 294 ateliers, séances collectives en direction des élèves et des familles ;
- 764 réunions de concertation ou groupes de travail avec des équipes éducatives

Par ailleurs, 60% des entretiens d'orientation avec les parents sont réalisés au CIO et non dans les établissements scolaires
A cela s'ajoutent des participations à différentes instances et à différents évènements : salon du lycéen, Nuit de l'orientation, cellule d'accueil de la DSDEN, MDPH, etc.

[36] Etablissements publics : 3405 élèves dans 12 collèges - dont 3 ULIS et 1 SEGPA - et 1 854 élèves dans 2 lycées - dont 1 ULIS et 1 PM). Etablissements privés : 2 614 élèves de collèges et 1 833 élèves de lycées.
[37] Audition de Martine BLUTEAU, le 3 novembre 2020.

3.4. Dans l'enseignement privé, le rôle des bureaux de documentation et d'information (BDI) et du service information et conseil aux familles

Les conseillers et conseillères d'orientation psychologues de l'Éducation nationale n'interviennent pas dans les établissements de l'enseignement catholique privé sous contrat. Ici, les associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) se sont saisies, depuis longtemps, de la question de l'information sur les formations et de l'accompagnement à l'orientation, en mettant en place dans les collèges et les lycées des Bureaux de documentation et d'information (BDI) qui sont des espaces de dialogue et d'écoute dédiés à l'orientation.

Créés à l'initiative de l'APEL et placés sous la responsabilité des chefs d'établissement, les BDI sont animés par des parents bénévoles. Ils mettent à la disposition des élèves, de leurs familles et des enseignants, une information sur les métiers, sur les études et sur les diplômes. Les parents bénévoles qui y assurent l'accueil des élèves et des familles sont formés par les permanents de l'APEL départementale. L'information qu'ils délivrent est indépendante de l'évaluation scolaire.

L'organisation de l'enseignement catholique privé sous contrat comprend aussi, au niveau départemental, un Service information et conseil aux familles qui accueille également les jeunes et les familles. A la différence des BDI, il est tenu par des salariés de l'APEL : ces derniers sont au nombre de 11 pour l'ensemble de la Bretagne (quatre en Ille-et-Vilaine, deux dans chacun des autres départements : Morbihan, Finistère, Côtes d'Armor, plus une personne au niveau académique). Ils reçoivent chaque année, à l'échelle de la Bretagne, quelques 1 500 jeunes, qui viennent avec ou sans leurs parents. Ces jeunes sont principalement inscrits dans le réseau privé mais ce service reçoit aussi des jeunes du réseau public[38].

A côté de ces instances qui assurent des permanences, l'APEL et les établissements organisent des évènements liés à l'orientation : notamment des interventions en soirée pour présenter les filières post-3e. Les représentants de l'enseignement catholique que nous avons auditionnés ont souligné l'importance particulière accordée aux présentations de la voie professionnelle, toujours présentée en premier pour que les familles entendent qu'elle est, elle aussi, une voie de réussite et qu'elle permet, elle aussi, de belles poursuites d'études[39].

D'autres actions sont menées par les instances de l'enseignement catholique sous contrat, comme par exemple des visites de lycées professionnels à l'attention des enseignants (initiative de la direction diocésaine du Finistère depuis 2018, et de la direction diocésaine d'Ille-et-Vilaine plus récemment).

[38] Audition de Sylvie LELOUP, Déléguée Générale du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), de Michel PELLE, Directeur diocésain d'Ille-et-Vilaine référent du PEF pour la Bretagne, Marie-Claire POULBOT, permanente de l'APEL d'Ille-et-Vilaine et Ivan LEROUX, chef d'établissement du groupe Saint-Jean à Rennes, le 11 février 2020.

[39] *Ibid*.

3.5. Le rôle des équipes éducatives dans les collèges et lycées professionnels et ce qu'elles en disent

3.5.1 Les membres de l'équipe éducative impliqués dans l'accompagnement à l'orientation des élèves de lycées professionnels

D'une façon générale, l'accompagnement à l'orientation des élèves mobilise dans les collèges et les lycées professionnels : le chef ou la cheffe d'établissement, le directeur ou la directrice délégué·e aux formations technologiques et professionnelles (DDFTP), les enseignant·e·s et tout particulièrement les professeur·e·s principaux·ales, les professeur·e·s documentalistes, les conseiller·e·s principaux·ales d'éducation (CPE), mais aussi parfois conseiller·e·s d'orientation psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN), et une assistante sociale, une infirmière scolaire (Cf. encadré ci-après).

Selon le type d'établissement, la composition de l'équipe éducative peut varier. Ainsi les psy-EN n'interviennent pas dans les établissements privés, ni dans les lycées agricoles[40]. Dans ces derniers, il n'y a pas non plus d'assistante sociale.

On peut noter également l'absence d'assistantes sociales à temps complet dans les lycées professionnels alors que les besoins sont importants.

LES ACTEURS DE L'ORIENTATION DANS LES ETABLISSEMENTS

(Description extraite du site Internet du ministère de l'Éducation nationale https://eduscol.education.fr/805/les-acteurs-de-l-orientation)

Le chef d'établissement, en matière d'orientation :
- est responsable de la mise en œuvre du programme d'information et d'orientation de l'établissement ;
- facilite le dialogue entre les familles, les élèves et l'équipe éducative ;
- préside le conseil de classe et arrête les décisions d'orientation ;
- reçoit les familles et les jeunes en cas de désaccord entre les demandes d'orientation et les propositions du conseil de classe ;
- est responsable, avec son équipe du suivi du devenir individuel de ses élèves pendant l'année suivant leur sortie de l'établissement.

Les enseignants sont, dans le référentiel des compétences pour la formation initiale et continue, chargés d'aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel. Participant à l'évaluation scolaire individuelle, ils s'impliquent dans l'accompagnement du parcours de chacun afin d'éclairer les propositions faites en conseil de classe.

Le·professeur principal a un rôle renforcé dans l'accompagnement à l'orientation. Dès la classe de 3e, il conduit des entretiens personnalisés d'orientation en associant en tant que de besoin les psy-EN et les autres membres de l'équipe éducative. Ces entretiens sont inscrits le plus tôt possible dans l'année scolaire, et à tout moment en fonction des besoins.

[40] Audition au lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy, le 2 mars 2020.

LES ACTEURS DE L'ORIENTATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (suite)

Ceux-ci permettent de mieux construire le parcours d'orientation des élèves, y compris pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en tenant compte de leurs résultats scolaires et de leurs souhaits d'orientation ainsi que ceux de leur famille. Il exerce les activités de coordination et de suivi des élèves dans le cadre du Parcours avenir, et a un rôle spécifique dans les procédures d'orientation.

Le professeur documentaliste a vu ses missions évoluer avec les politiques éducatives récentes et l'essor des nouvelles technologies. Il est à la fois :
- enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias ;
- maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition. A ce titre, travaille en partenariat avec les psy-EN ;
- acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

Le conseiller principal d'éducation, par sa connaissance de la vie quotidienne des élèves et de leur environnement familial, ainsi que de l'organisation de l'établissement, apporte également son concours. Il facilite le dialogue avec les élèves et leur famille.

Le psychologue de l'éducation nationale (psy-EN) est le conseiller technique de l'établissement en matière d'orientation. Sa connaissance des systèmes de formation, des procédures d'affectation, des professions et de l'insertion comme ses compétences en psychologie en font un acteur ressource. Il travaille également au centre d'information et d'orientation (CIO).

A cette liste il convient d'ajouter (ne figure pas sur le site Eduscol à la rubrique « acteurs de l'orientation ») :
Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), anciennement appelé « chef des travaux », exerce son activité au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements professionnels et/ou technologiques : les LEGT, les LP, les LPO, les EREA. Placé sous l'autorité directe du chef d'établissement, le DDFPT participe, en tant que conseiller et proche collaborateur de ce dernier, au même titre que le(s) adjoint(s) et l'adjoint gestionnaire, aux travaux de l'équipe de direction et aux instances de l'établissement où sa présence est requise.
Sa mission, de nature essentiellement pédagogique, s'exerce :
- à l'intérieur de l'établissement, auprès des équipes pédagogiques impliquées dans les formations professionnelles et technologiques, qu'il s'agisse de formation initiale (sous statut scolaire et par apprentissage) ou de formation continue, et en étroite relation avec les corps d'inspection territoriaux ;
- à l'extérieur de l'établissement, avec les partenaires économiques et institutionnels du bassin d'emploi-formation dans lequel est intégré l'établissement ;
- dans certains dispositifs spécifiques tels que par exemple la validation des acquis de l'expérience, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, ou l'organisation de jurys de concours et d'examens.
Au titre de ses missions, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques peut être chargé de l'animation d'un pôle de stages.

3.5.2 En quoi consiste l'accompagnement à l'orientation dans les lycées professionnels

Etant désormais appelé « consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation », le dispositif d'accompagnement à l'orientation dans les lycées professionnels (ci-après « l'accompagnement à l'orientation ») a connu une évolution récente avec une mise en place à partir de la rentrée 2019 pour tous les élèves à leur entrée en 2de professionnelle ou en première année de CAP.

Ce dispositif avait déjà évolué en 2017 avec l'introduction des binômes de professeurs principaux pour renforcer l'accompagnement à l'orientation. Ces binômes sont souvent formés par un professeur d'enseignement général et un professeur de spécialité ; la présence de ce dernier facilite le conseil aux élèves pour les poursuites d'études ou l'insertion professionnelle.

Selon l'information diffusée par le ministère au sujet du nouveau dispositif (site Internet), la durée totale de l'accompagnement à l'orientation en bac professionnel, qui s'inscrit dans l'emploi du temps scolaire des élèves, représente 265 heures à répartir sur les 84 semaines du cycle de trois ans.

Selon un vade-mecum publié en octobre 2020, les enjeux en matière d'orientation pour les élèves qui préparent un bac professionnel ne sont pas les mêmes tout au long des trois années du bac professionnel.

En 2de, l'accompagnement dans les lycées est, d'une part, une consolidation du parcours de l'élève (ce qui justifie notamment le test de positionnement en français et en mathématiques, réalisé par tous les élèves au début de l'année scolaire) et, d'autre part, un accompagnement au choix de la spécialité qui doit désormais s'effectuer au terme de l'année de 2de.

En 1re, l'enjeu principal est l'approfondissement de la réflexion de l'élève sur son projet et la préparation du choix qu'il devra faire en terminale entre suivre un module consacré à la poursuite d'études et un module consacré plutôt à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat.

En terminale, selon le module qu'il a choisi, l'élève se prépare à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou dans le monde du travail.

Chaque établissement décide de l'organisation de l'accompagnement à l'orientation. Par conséquent, les formes varient d'un établissement à l'autre ainsi que nous avons pu le constater au cours des auditions.

Le ministère précise qu'il peut se faire, par exemple :

- en modules, lesquels peuvent regrouper des élèves d'une même classe ou de classes différentes ;
- en groupes de taille variable, pour une aide plus individualisée, portant notamment sur les savoirs fondamentaux ;
- en tutorat, adapté à la préparation d'un concours ou à un changement d'orientation.

Il précise, de plus, que si l'accompagnement à l'orientation est assuré par les enseignants de l'établissement, la contribution d'autres acteurs est possible en fonction des besoins. Les établissements peuvent solliciter les conseillers d'orientation psychologues de l'Éducation nationale, des intervenants de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) lorsqu'il s'agit d'un établissement public[41], mais aussi la Région pour l'information sur les métiers en lien avec les branches professionnelles et des entreprises, etc.

Les heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation ne sont pas toujours utilisées pour un travail de réflexion sur l'orientation, ou la construction d'un projet d'orientation de moyen ou long termes. Nous avons pu voir qu'en terminale, les professeurs principaux les utilisent parfois pour accompagner leurs élèves au moment d'inscrire leurs vœux de poursuite d'études sur la plateforme Parcoursup (cf. annexe 2). Ils mentionnent que certains de leurs élèves rencontrent des difficultés pour se connecter à la plateforme, que certains ont perdu leurs identifiants, etc.

Les heures d'accompagnement à l'orientation servent aussi parfois à faire de la consolidation des savoirs en vue des poursuites d'études en BTS.

En lien avec la réforme, l'accompagnement à l'orientation a commencé à être mis en œuvre dans les lycées professionnels.

Ainsi par exemple, au lycée F. Ozanam à Cesson-Sévigné deux modules au choix ont été proposés aux élèves de terminale. Dans le cadre du module « insertion », le lycée a fait intervenir des professionnels extérieurs à l'établissement et a organisé, avec des entreprises partenaires, des simulations d'entretiens d'embauche. Dans le cadre du module « poursuite d'études », des enseignants du lycée ont co-animé avec des professeurs de l'enseignement supérieur des séances de présentation des attendus du supérieur, et les élèves ont été aidés pour s'inscrire sur la plateforme Parcoursup (ce qui semble être une pratique courante dans les lycées professionnels).

Dans beaucoup de lycées professionnels publics, l'accompagnement au choix d'orientation, l'accompagnement personnalisé et la consolidation forment un tout. Dans certains lycées, cela peut représenter dans l'emploi du temps des élèves : 3 heures hebdomadaires en 2de, 3 heures hebdomadaires en 1re et 3,5 heures en terminale. De façon générale, l'accompagnement personnalisé s'y fait plutôt en classe entière, les moyens de dédoublement étant essentiellement captés par les enseignements en ateliers et laboratoires.

3.5.3 Un rôle particulièrement important des professeurs principaux dans l'accompagnement à l'orientation

Nous avons pu voir, lors de visites de terrain, que l'accompagnement au choix d'orientation pour le post-bac est, pour une large part, le fruit d'un échange en continu des élèves avec leurs professeurs, en particulier les professeurs de spécialité.

[41] Pour les établissements privés, l'équivalent de la MLDS est la MIJEC – Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique. Elle n'est pas mentionnée ici par le ministère.

Les auditions et les entretiens avec les élèves montrent que les professeurs ont une approche personnalisée de la poursuite d'études qui se traduit de leur part par des propositions qu'ils estiment être en adéquation avec les capacités de leurs élèves (leurs capacités dans les matières générales ainsi qu'à s'organiser pour travailler ces matières en autonomie ont été plusieurs fois mentionnées) Pour les poursuites d'études, les professeurs font référence aux attendus du BTS en termes de connaissances et de compétences scolaires. Leurs témoignages tendent à montrer qu'ils considèrent assez généralement que la « marche » à gravir est haute pour les bacheliers professionnels, et les entretiens avec les élèves indiquent que ces derniers se sont appropriés cette idée.

Les professeurs des lycées professionnels ont aujourd'hui intégré le fait que les élèves peuvent poursuivre leurs études après un bac professionnel. Mais alors qu'il leur revient d'accompagner les projets de poursuite d'études de leurs élèves, les entretiens avec les élèves ont fait ressortir les faits suivants :

- les professeurs informent les élèves essentiellement sur les poursuites d'études possibles au sein du lycée lorsque celui-ci a des BTS ou des mentions complémentaires ;
- Parcoursup apparait comme la principale sinon unique source d'information sur les autres formations supérieures ;
- les professeurs des disciplines professionnelles qui jouent un rôle très important ont une bonne connaissance des formations dans leur domaine mais pas une bonne connaissance des possibilités en dehors ;
- les professeurs n'ont pas une vision d'ensemble de l'offre régionale en matière de formation professionnelle initiale.

L'accompagnement comprend donc certaines limites, comme le niveau des connaissances des professeurs des lycées professionnels et parfois aussi des logiques de l'établissement.

3.5.4 Un accompagnement des lycéens et lycéennes en difficulté dans leur formation

Dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation, les équipes éducatives accompagnent aussi des élèves en difficulté, voire en souffrance dans leur formation et pour lesquels un changement d'orientation peut s'avérer nécessaire. Ce ne sont pas les élèves que nous avons rencontrés dans le cadre de nos entretiens puisque nous avons choisi de n'interroger que des élèves en terminale, par conséquent qui finissaient leur formation. Mais lors des auditions des équipes éducatives, des professeurs (principaux, documentalistes) et des infirmières scolaires ont régulièrement fait état des difficultés rencontrées par des élèves qui n'ont pas choisi leur formation, qui la subissent et en souffrent. Certaines spécialités apparaissent particulièrement concernées. C'est le cas notamment de la spécialité « vente » ou « commerce » qui compte parmi les plus gros effectifs avec une proportion importante de jeunes qui n'ont pas encore de projet professionnel et ont choisi cette formation par défaut, parce qu'elle n'est pas trop déterminante. Ainsi une infirmière scolaire nous a confié qu'elle recevait beaucoup d'élèves de cette filière et qu'elle pensait qu'ils·elles viennent à l'infirmerie car ils·elles « *ont besoin de s'échapper une petite heure* ». Dans un autre lycée, une professeure nous a dit avoir l'impression que des élèves de la filière vente alimentation (bac professionnel CGEA) *« sont là*

parce qu'ils ne savaient pas où aller après la 3e (…) ; certains aiment bien la vente mais ce n'est pas leur premier choix ».

Ce sont généralement les professeurs principaux qui font savoir lorsqu'un élève est en souffrance, bien que cela puisse relever également du rôle des infirmières scolaires (lorsqu'il y en a dans l'établissement, ce qui n'est pas toujours le cas). Tous les lycées professionnels ont une organisation interne qui permet un suivi particulier des élèves en difficultés, quelle que soit la nature de ces difficultés qui peuvent être scolaires, sociales, familiales, liées aux savoirs de base, des problèmes de santé ou d'addictions.

Ainsi, par exemple, au lycée professionnel Le Blavet à Pontivy[42], on nous a expliqué que lorsque des difficultés sont repérées, les élèves sont reçus en entretien. Lorsqu'ils·elles sont en souffrance dans une formation qui ne leur convient pas, la possibilité leur est donnée de faire un essai pendant une quinzaine de jours dans une autre formation. Un bilan s'ensuit, avec les parents, et la durée de l'essai peut être prolongée. Au moment de notre visite dans cet établissement, 12 élèves issus de différentes filières bénéficiaient de cette procédure ; une majorité d'entre eux envisageait un changement du bac professionnel vers un CAP, deux cas concernaient le passage d'un bac professionnel vers un autre.

Les étapes sont nombreuses avant un changement en cours d'année. Les élèves ont en principe jusqu'aux vacances scolaires de la Toussaint pour indiquer qu'ils souhaitent changer de bac professionnel. Ils déposent alors une demande mais la concrétisation de leur souhait va dépendre des capacités d'accueil dans la formation choisie. Parfois, les élèves et les équipes éducatives doivent aussi lever d'autres freins comme l'opposition des parents. Lorsque les changements impliquent en plus de quitter l'établissement pour un autre, la décision d'affectation relève alors, non plus de l'établissement où est scolarisé l'élève, mais de la direction des services académiques.

En raison des contraintes et des freins, certains changements d'orientation ne peuvent se faire. Or la possibilité de changer tout comme l'accompagnement à l'orientation sont essentiels, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, pas anodin dans la voie professionnelle (Cf. plus loin à propos du décrochage).

Le CESER identifie un enjeu qui est de rendre effectif un droit au changement d'orientation et de fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle. A cet effet, il formule les préconisations qui suivent.

[42] Audition au lycée Le Blavet à Pontivy, le 10 février 2020.

Enjeu : rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

- Créer des passerelles avec des dispositifs d'accompagnement pour les passages du lycée général et technologique vers le lycée professionnel mais aussi du lycée professionnel vers le lycée général et technologique ou encore de la voie scolaire vers l'apprentissage et l'inverse, afin de permettre et de faciliter le plus possible les réorientations souhaitées.

- Dans le cadre de la construction de nouveaux lycées ou de la restructuration du bâti des lycées existants, travailler sur la polyvalence des établissements afin d'offrir sur un même lieu des possibilités de formation diversifiées et des possibilités de passerelles variées.

- Pour améliorer la fluidité des parcours, développer les possibilités de changements et favoriser l'ouverture du champ des orientations possibles : faciliter les passages d'un établissement à un autre ; encourager des rapprochements entre les lycées professionnels (ministère de l'Éducation nationale), les lycées maritimes (ministère de la Mer) et les lycées agricoles (ministère de l'Agriculture).

- Evaluer le label *Lycées des métiers* (Cf. plus loin à propos de ce label) en termes d'impacts sur l'orientation et sur les parcours de formation des jeunes, et notamment des jeunes filles. En effet, les *Lycées des métiers* favorisent une fluidité des parcours vers le supérieur mais qu'en est-il de la fluidité des parcours pour les jeunes inscrits dans un *Lycée des métiers* et qui souhaiteraient changer de filière de formation ?

- Favoriser pour les élèves de la voie professionnelle les échanges à l'international qui contribuent à ouvrir le champ des possibles.

- Soutenir des expérimentations sur le modèle des « workshops étudiants » (ateliers collaboratifs) impliquant des jeunes de différentes spécialités du bac professionnel, autour de sujets ou projets inspirants, tournés vers le développement durable et permettant pendant un temps limité (une journée ou quelques jours) des échanges et un partage d'expériences et d'expertises. Un tel projet pourrait être, par exemple : l'élaboration d'un élevage futuriste de poissons, pour lequel on a besoin de compétences dans les domaines de l'énergétique, du bâtiment, des métiers techniques de la terre, des métiers de la mer, etc.

- Faciliter les transports (train, covoiturage, cars, bus, permis de conduire, mise à disposition de véhicules, etc.), en particulier pour les jeunes du centre de la Bretagne, dans la perspective des changements d'établissement ; développer des internats de qualité et l'offre d'hébergement pour les élèves qui se réorientent loin de chez eux et réfléchir aussi aux possibilités de développer de l'accueil dans des familles. Prendre en compte la question du coût des transports et de l'hébergement.

3.5.5 Une intervention des lycées professionnels dans l'orientation post-3e

Il convient de souligner que les lycées professionnels interviennent également, d'une certaine manière, dans l'accompagnement à l'orientation des élèves de 3e. En effet :

- les lycées professionnels organisent des mini-stages de découverte destinés aux élèves de 3e et parfois de 4e qui envisagent de s'orienter dans la voie professionnelle ;
- les directrices ou directeurs délégués aux formations technologiques et professionnelles des lycées professionnels sont parfois invités à présenter leur établissement dans les collèges ;
- les Journées portes ouvertes des lycées professionnels sont destinées notamment aux collégiens.

Certaines limites ont été soulignées à propos des présentations dans les collèges, lors des auditions au lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy :

- tous les collèges du secteur géographique n'invitent pas le lycée agricole à venir se présenter ;
- le lycée agricole n'est pas invité non plus à venir se présenter dans tous les forums du supérieur mais dans quelques-uns seulement (ceux de Rennes et ceux du Finistère, mais pas ceux du Morbihan).

Il s'ensuit, par exemple, que les élèves de Rostrenen connaissent le lycée agricole de Gourin (situé à 30 km) mais pas le lycée de Pontivy (situé à moins de 40 km).

A propos des mini-stages, le lycée professionnel Le Blavet à Pontivy par exemple, accueille chaque année, des élèves des collèges de Pontivy, Rohan, Baud, Mur de Bretagne, … En 2020, 57 collégiens ont bénéficié de ces mini-stages qui leur ont permis de découvrir le lycée en participant pendant une demi-journée à des cours en ateliers en présence des lycéens.

Lors de l'audition du chef d'établissement de ce lycée, qui est lycée public, deux limites ont été soulignées :

- les collégiens accueillis sont originaires exclusivement du secteur en raison des transports scolaires ;
- ils sont presque tous issus de collèges publics.

Les mini-stages peuvent être aussi une occasion de découvrir l'internat et la vie à l'internat du lycée. Cette question de l'internat est parfois déterminante dans le choix de l'établissement par les jeunes et leur famille. Ceci nous a été dit lors des visites de terrain.

3.6. Le rôle des partenaires du monde économique dans l'orientation

Tout au long du parcours de formation des élèves de lycées professionnels, les interventions de représentants du monde professionnel permettent également de consolider les acquis de connaissances et de compétences au travers :

- d’actions de découverte (visites d'entreprise, forums, conférences-débats) ;
- d’interventions de sensibilisation ou de formation (intervention de responsables d'entreprise ou de professionnels) ;
- d’actions d'immersion en milieu professionnel (classes en entreprise, stages) ;
- de projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers).

Les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle et les stages d’observation des élèves en 3e sont des moments importants pour la découverte du milieu professionnel, l’orientation, le choix de poursuite d’études après le bac ou d’insertion professionnelle directe (Cf. Chapitre 4).

3.7. Ce que les jeunes disent de leurs moyens de s’informer au collège avant de s’orienter dans la voie professionnelle

Lors des entretiens menés dans les lycées, nous avons cherché à savoir auprès de qui les élèves s’étaient informés avant de choisir la voie professionnelle et ce qu’ils pensaient de l’information qu’ils avaient eue. L’exploitation des réponses nous a permis d’identifier une dizaine de « moyens de s’informer » mentionnés par les jeunes.

Figure 46. Nombre de fois où les différents moyens de s’informer ont été mentionnés lors des entretiens réalisés par le CESER

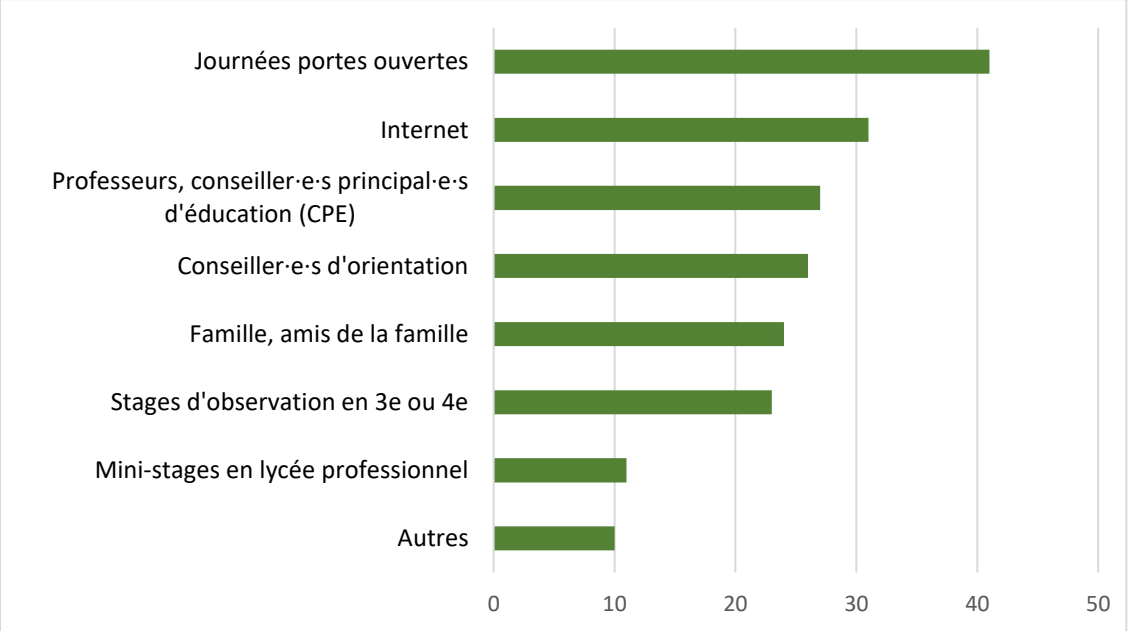

Sur la base de 86 entretiens réalisés par le CESER entre janvier 2020 et mars 2021.

Les stages d’observation en 3e ou 4e sont principalement effectués en 3e mais certains jeunes ont pu en faire en 4e dans le cadre d’un parcours de découverte des métiers.
Autres = brochures (2 fois), copains/copines (4 fois), forums (2 fois), club de rugby (2 fois)

Les élèves ont souvent cité plusieurs sources qui sont reprises ci-après une à une.

3.7.1 Les Journées portes ouvertes des établissements scolaires

41 élèves sur 86 nous ont parlé des Journées portes ouverts. Certains (une toute petite minorité) en ont parlé pour dire qu'ils n'avaient pas pu les faire (problème de transport pour certains) ou qu'ils n'avaient pas eu besoin de les faire parce qu'ils s'étaient déjà renseignés auprès du lycée ou parce qu'ils y avaient fait un mini-stage et que cela leur avait suffi pour se déterminer, mais la grande majorité a fait les portes ouvertes du lycée où ils ont finalement choisi d'aller, et souvent de plusieurs lycées. Ils expliquent généralement qu'à cette occasion ils ont pu discuter avec les enseignants, se rendre mieux compte du contenu de la formation, du cadre de vie proposé, et se sentir rassurés. Ces informations ont beaucoup pesé dans leur choix de l'établissement. Certains disent même que c'est la qualité de cet accueil qui les a conduits à choisir ce lycée plutôt qu'un autre.

A l'occasion des Journées portes ouvertes des établissements, les élèves recueillent des informations auprès des professeurs et d'autres élèves. Ces informations portent sur le contenu des formations mais aussi sur la vie du lycée et sur l'internat. Les élèves ont aussi l'occasion de se représenter plus concrètement les choses lors des visites d'ateliers qui sont organisées à cette occasion, ainsi qu'en échangeant avec des élèves. C'est un moyen de s'informer qui compte beaucoup pour eux et leur famille, et qui souvent les conforte dans leur choix d'orientation.

- Albane en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* est venue aux Journées portes ouvertes et dit que c'est là qu'elle a obtenu les informations dont elle avait besoin, que les professeurs qu'elle a rencontrés à ce moment-là lui ont bien expliqué comment ils faisaient, et que grâce à cet échange elle n'a pas été surprise par le contenu de la formation.
- Edward, en bac pro *technicien constructeur bois* dit que c'est aux Journées portes ouvertes du lycée Pierre Mendès France qu'il a découvert le parcours « constructeur bois » avec la possibilité de passerelle directe en 1re professionnelle (car il était en 2de générale).

Les élèves qui ont choisi aéronautique ont presque tous mentionné le fait que leur venue aux journées portes ouvertes du lycée Tristan Corbière, et plus particulièrement au hangar où sont stationnés les avions avait été importante car il y avait des enseignants et des élèves qui leur ont expliqué *« Comment cela se passe, ce que l'on peut faire, etc. »*, et ils ont vu les avions.

3.7.2 La recherche d'informations sur Internet

Avec 31 mentions, Internet est le deuxième moyen d'information en nombre de fois mentionné, et l'on pouvait s'y attendre. Il est probable que presque tous les élèves y ont eu recours à un moment ou un autre, mais que beaucoup n'ont pas pensé à le signaler au cours de l'entretien, parce que pour eux cela va de soi.

Internet est presque toujours utilisé pour compléter des informations obtenues par un autre moyen (échanges avec un professeur, échange avec une conseillère d'orientation, Journées portes ouvertes, …), sauf lorsque cette utilisation est accompagnée par un professionnel.

L'utilisation qui en est faite par les élèves est rarement « experte » au sens où ils ont rarement recours à des sites spécialisés. Ainsi :

- Quenan qui est en bac pro *métiers de l'électricité et des environnements connectés* dit : *« Les infos sur internet, on cherche direct sur Google. Par exemple « lycée en bac pro 35 » (…) Un site spécialisé ? Je ne me rappelle plus »* ;
- Maeva qui est en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* dit : *« Je me suis posé beaucoup de questions sur moi-même. Je marquais des idées sur un papier puis sur Internet. Je cherchais ce qui pouvait me plaire. Je marquais par exemple : « quelles sont les qualités requises pour travailler en école ».*

Plusieurs élèves ont mentionné avoir fait un quiz de l'Onisep en classe, qui leur a permis, à partir de leurs intérêts et de leurs qualités, d'obtenir une liste de métiers. Par exemple, Blaise qui est en *aéronautique option systèmes,* estime que ces tests sur le site de l'Onisep l'ont aidé à choisir et explique : *« En cours, on rentrait des intérêts et des qualités et des défauts et cela donnait des métiers possibles comme pour moi la mécanique ».*

Certains élèves sont allés chercher des informations sur le site du lycée dans lequel ils envisageaient de s'inscrire et n'ont pas cherché d'informations au-delà.

Toutefois, et même si c'est loin d'être le cas de tous les élèves, certains connaissent le site de l'Onisep et l'ont consulté.

Au cours des entretiens, aucun élève n'a mentionné les plateformes régionales spécialisées dans l'information sur les métiers et les formations comme NADOZ (qui n'existe plus) ou la plateforme Internet IDEO (qui l'a remplacé).

Au final, le nombre de fois où Internet a été cité parait excéder son importance réelle en termes d'influence. Les démarches les plus importantes pour les élèves que nous avons rencontrés sont assurément plutôt celles qui sont liées à un échange direct avec un professionnel, c'est-à-dire les entretiens avec les CIO, les échanges avec leurs professeurs (principaux), les journées portes ouvertes, les mini-stages, les stages de découverte en 3e.

3.7.3 Le rôle des professeurs et des conseillers d'orientation

Les professeurs et les conseillers d'orientation sont les troisième et quatrième moyens d'information les plus souvent mentionnés (respectivement 27 et 26 fois).

Les échanges avec leurs professeurs (souvent il s'agit des professeurs principaux) apparaissent très importants pour les élèves qui les ont mentionnés. Ainsi :

- Tristan en bac pro *aéronautique option systèmes* a vu une conseillère d'orientation puis a discuté avec sa professeure principale. A propos de la première étape, il dit : *« Je ne savais pas quoi faire en 3e comme tous les 3e. J'ai eu un rendez-vous avec la conseillère d'orientation pour voir si j'allais en pro ou en général par rapport à mes notes et comment je suis en classe ».* Cet échange lui a permis d'avoir une vision d'ensemble des voies de formation mais ne l'a pas dirigé vers quelque chose de précis. Le rendez-vous avec sa professeure principale, en présence de sa mère, a été en revanche décisif dit-il. Il explique qu'il savait seulement qu'il avait envie d'une

formation manuelle *(« je voulais toucher, pratiquer »)* dans le secteur électrique ou mécanique, quand il a eu ce rendez-vous, et c'est elle qui lui a parlé des bacs pro *métiers de l'électricité* et *aéronautique* ;

- Naël en bac pro *commerce* explique que lorsqu'il a voulu passer de la 2de générale à la voie professionnelle, il a demandé un rendez-vous avec la professeure responsable de la filière professionnelle du lycée ;
- Clément, lui aussi en bac pro *aéronautique option systèmes*, dit que son professeur principal et le CPE de son collège se sont beaucoup impliqués pour qu'il ait les informations sur les possibilités en aéronautique du lycée Tristan Corbière. Il déclare : *« Ils se sont intéressés à moi et m'ont donné toutes mes chances ».*
- Blaise, Naël, Louann, Tugdal et Romain qui préparent le même bac pro : le premier dit avoir beaucoup parlé du choix de la voie professionnelle avec sa professeure principale de collège ; le deuxième mentionne que ses professeurs l'ont aidé dans ses démarches ; le troisième dit que c'est son professeur principal de collège qui lui a parlé du lycée Tristan Corbière ; le quatrième savait qu'il voulait faire aéronautique mais ne savait pas qu'il y avait des formations en Bretagne et c'est sa professeure principale de collège qui lui a donné la liste des lycées ; le cinquième déclare : *« J'avais une super professeure principale en 3e, elle m'a aidé et soutenu pour mon projet ».*
- Myriam et Ophélie en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) : la première savait déjà en 3e qu'elle souhaitait travailler dans l'accompagnement et le soin aux personnes âgées. Elle dit que ses professeurs lui ont donné beaucoup d'informations sur les différentes filières et comme elle était décidée, elle n'a pas eu besoin d'aller chercher au-delà des informations qu'ils lui ont données ; la deuxième dit avoir fait plusieurs stages en 3e et que ce sont ce sont ses professeurs qui le lui ont conseillé.

Les entretiens avec les « conseiller·e·s d'orientation » qui peuvent être des psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN) ou des adultes rencontrés dans les BDI des établissements privés (nous n'avons pas fait préciser au cours des entretiens), sont également très importants. Les élèves les mentionnent pour la recherche d'informations sur les formations ou pour aider les élèves à identifier leurs goûts et centres d'intérêts (quiz de l'Onisep, tests d'évaluation des intérêts professionnels, etc.), mais il s'agit souvent d'un échange ponctuel sans continuation dans le temps, même si les psy-EN peuvent rencontrer un jeune plusieurs fois[43]. En raison du caractère ponctuel de ces entretiens, l'échange avec les psy-EN, pour important qu'il soit notamment comme aiguillage à un moment donné, ne peut être considéré comme un véritable accompagnement au processus de construction d'un projet.

De plus, si l'on en croit les témoignages, cet échange n'est pas toujours intervenu au bon moment dans le parcours de l'élève. Ainsi, par exemple, Albane en bac pro ASSP dit qu'elle a vu une conseillère d'orientation qui lui a conseillé les MFR, mais que ce n'est pas ce qu'elle a choisi finalement, préférant préparer son bac dans un lycée professionnel, ce qu'elle ne regrette pas. Elle explique qu'elle comprend la proposition qui lui a faite la conseillère car, à l'époque, dit-elle, elle-même se voyait plutôt aller dans une Maison familiale et rurale (MFR). Elle a rencontré la conseillère d'orientation à un moment où dit-elle « *Je voulais plus trop*

[43] Audition de Mme LE GOFF, directrice du Centre d'information et d'orientation (CIO) de Pontivy, le 2 mars 2020.

parler des cours, j'en avais marre, je voulais faire beaucoup de stages, donc les MFR ça m'est venu à l'idée aussi ».

Les entretiens avec des conseillères d'orientation ont été mentionnés spontanément par 26 des 86 élèves avec lesquels nous nous sommes entretenus, sachant que nous n'orientions pas leurs réponses. Certains élèves les ont seulement mentionnés, d'autres déclarent que ces entretiens ne les ont pas vraiment aidés et d'autres, qu'ils leur ont été au contraire très utiles.

Basile en bac pro *aéronautique option systèmes* avait vu une conseillère d'orientation en 3e qui lui a conseillé de faire des mini-stages de découverte dans les lycées professionnels. Il a suivi son conseil, a réalisé un mini-stage qui a été déterminant.

Mathis qui est en bac pro *commerce* dit : *« Ma conseillère d'orientation au lycée en 2de générale m'a beaucoup aidé ; j'avais la même en plus au collège donc le suivi était bien du coup car on avait déjà parlé de bac pro en 3e mais on avait décidé d'aller en général. Au final elle savait déjà à peu près ce qu'on avait parlé en 3e ; on n'est pas partis de nulle part ».*

3.7.4 Les stages d'observation effectués en 3e et parfois en 4e

Le milieu professionnel où le stage d'observation en 3e, voire en 4e, a été réalisé est souvent mentionné comme ayant compté pour le choix de l'orientation[44].

Ces stages de 3e sont mentionnés non par tous les élèves mais par tous ceux qui ont pu l'effectuer dans un domaine qui correspond à l'orientation qui a suivi. Ainsi par exemple :

- Oscar en bac pro *aménagement finition du bâtiment* (AFB) a fait son stage de 3e chez un peintre et ce stage lui ayant plu, il s'est dit : « Pourquoi pas ? » à propos de la spécialité AFB. Il avait choisi ce stage « *Pour voir* », mais sans connaissance dans le domaine ;
- Léo en BTS *maintenance des véhicules automobiles* le mentionne aussi. Il a eu un déclic en regardant des courses de voiture à la télévision et il a fait son stage de découverte de 3e dans un garage, puis un mini-stage au lycée F. Ozanam (où il passé son bac). Pour lui, c'est clair, pour s'informer, ce qui l'a le plus aidé ce sont les Journées portes ouvertes et les mini stages ainsi que les discussions avec les professionnels de l'automobile ;
- Héloïse qui est en bac pro *aménagement finition du bâtiment* (AFB) a eu la possibilité de faire des stages de découverte en 4e, et a ainsi découvert la vente et la peinture. Elle a *« vite accroché avec la peinture »* dit-elle et a donc choisi le bac pro AFB *« pour continuer » ;*
- Clémentine mentionne aussi son stage de 3e pour dire qu'elle l'a fait dans l'hôtellerie et qu'à cette occasion elle s'est trouvée en relation avec la clientèle et qu'elle a beaucoup apprécié, ce qui fait qu'elle a choisi un bac pro *commerce* ;
- Martin en bac pro *commerce* lui aussi dit que son stage de 3e a beaucoup compté dans son choix d'orientation : son parrain qui est directeur d'un magasin d'électro-ménager lui a fait découvrir à cette occasion le secteur de la vente et cela lui a beaucoup plu. Il

[44] Pour les élèves ayant bénéficié d'un parcours de « découverte des métiers en 4e et 3e ».

dit même : *« J'ai changé avec mon stage d'observation, qui m'a ouvert l'esprit. J'ai eu un déclic » ;*

- David en bac pro *métiers de l'électricité et des environnements connectés* a bénéficié du parcours de découverte des métiers en 4e et 3e, ce qui lui a permis de réaliser plusieurs stages, en cuisine, mécanique auto, gestion administration, soudure… Il avait pensé à la filière mécanique auto, mais grâce à son expérience de stage il a vu les tâches à réaliser et les a trouvées trop répétitives, ce qu'il n'aime pas ;
- Jules en bac pro *technicien géomètre topographe* : il dit que l'idée de ce bac pro lui est venue après un stage de 3e. Il ne savait pas où faire ce stage et c'est son collège qui lui en trouvé un chez un géomètre. Ce stage lui a plu car c'est à moitié à l'intérieur et à moitié à l'extérieur ;
- Harold en bac pro *technicien constructeur bois* évoque également son stage de 3e : il avait fait la démarche de solliciter lui-même une entreprise de charpente à quelques kilomètres de chez lui. Durant ce stage il a eu un excellent contact avec le patron *« Du coup ça s'est tranché net par la charpente ! ».*

3.7.5 L'apport des mini-stages dans les lycées professionnels

Les mini-stages organisés par les lycées professionnels pour permettre à des élèves de 3e de venir découvrir les formations en ateliers agissent sur les élèves comme les Journées portes ouvertes dans la mesure où il s'agit d'une expérience directe avec le lycée, qui leur permet d'être au contact réel avec ce qu'ils imaginent de la formation qu'ils envisagent. Les deux sont complémentaires car le mini-stage porte sur une formation en particulier, tandis que les Journées portes ouvertes donnent aux élèves un aperçu beaucoup plus large des formations proposées par le lycée, en même temps que du lycée lui-même.

Au final, de très nombreux élèves ont mentionné les stages d'observation et les mini-stages en lycées professionnels qu'ils ont réalisés en 3e. L'efficacité de ces stages et mini-stages est indéniable ; ils permettent aux jeunes de se projeter dans une formation. C'est un moyen de s'informer qui parait vraiment leur convenir. Certains jeunes auraient d'ailleurs aimé pouvoir en réaliser encore pour décider de ce qu'ils vont faire après le bac professionnel. Ainsi Annah, alors qu'elle envisage de s'orienter dans le secteur de l'assurance après son bac pro *commerce*, dit éprouver le besoin d'effectuer des stages d'observation dans ce domaine, pour vérifier son projet.

3.7.6 L'aide de la famille et des amis de la famille

Les élèves que nous avons rencontrés mentionnent aussi le rôle de **leur famille, principalement les parents**, **voire d'amis de leurs parents**, dans leur recherche d'informations. Le rôle de la famille est très important en tant que « déterminants du choix d'orientation » mais aussi dans la recherche d'informations. Or il existe des différences importantes de niveau d'information selon les familles : tous les parents n'ont pas toujours, loin s'en faut, une très bonne connaissance des possibilités de formations il existe des différences importantes de niveau d'information selon les familles.

Certains parents apportent des informations qui sont déjà orientées vers un choix de formation : informations sur un métier ou un établissement en particulier (parfois l'établissement qu'ils ont eux-mêmes fréquenté) plutôt que sur le contenu d'une formation ou l'éventail des formations. Plusieurs élèves nous ont dit que l'un de leur parent (un père, un oncle, …) avait lui-même été élève dans le lycée où ils se sont inscrits.

Certains parents ne font en revanche qu'apporter une aide dans la recherche d'informations. Cette aide est plus ou moins experte. Il s'agit souvent de recherches sur Internet.

Malo en bac pro *aéronautique option systèmes* a fait des recherches avec l'aide de sa mère et dit au sujet de cette dernière : *« Elle est très portée sur les études* ; *elle l'a déjà fait pour mon frère qui est dans les études supérieures ».*

Martin en bac pro *technicien menuisier agencement* dit à propos de ses recherches d'informations : *« J'ai juste cherché avec ma mère sur internet ce qu'il y avait comme [formation en] bois ».*

De nombreux élèves mentionnent également le fait que leurs parents les ont accompagnés lors des Journées portes ouvertes.

Les entretiens nous ont permis de constater l'importance des parents et de la famille au sens large dans l'orientation après la 3e et les choix de bacs professionnels. Il est donc indispensable d'associer les parents à l'information sur les formations et les métiers et d'accompagner les familles pour qu'elles puissent au mieux aider leurs enfants et ouvrir le choix des possibles.

Nous avons vu pendant les entretiens :

- que l'information sur les métiers ne suffit pas, que les jeunes et leurs parents ont également besoin d'informations sur les formations, leurs contenus et les possibilités de poursuites d'études ;
- qu'ils ne vont que très rarement sur des sites Internet dédiés à l'orientation ;
- que le contact direct avec des professionnels, des filières de formation ou d'autres jeunes en formation a tendance à beaucoup peser dans leurs choix ;
- que très (trop) souvent ils se cantonnent à ce qui existe près de chez eux et/ou à ce qu'ils connaissent par l'intermédiaire du réseau familial.

Les préconisations qui suivent pourraient répondre à certains besoins que les entretiens ont mis en évidence.

Le CESER identifie un enjeu qui est d'éclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, et d'aider les familles à construire le projet d'orientation avec leurs enfants. A cet effet, il formule les préconisations qui suivent.

Enjeu : éclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, aider les familles à construire le projet d'orientation avec leurs enfants

PRECONISATIONS

- Développer dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et de la Région Bretagne en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis, les actions qui permettent aux jeunes dans les collèges et lycées professionnels d'avoir un contact direct avec les métiers et les formations : mini-stages en milieux professionnels ou en établissements de formation, journées portes ouvertes, témoignages de pairs et de professionnels au sujet de leur expérience professionnelle et de leurs parcours de formation, visites d'entreprises, forums ;

- Développer des outils pour les enseignants qui leur permettent d'animer des séquences de formation à l'usage des jeunes de la voie professionnelle sur l'utilisation des ressources informationnelles pour l'orientation qui existent sur le Web ;

- Développer la connaissance des outils existants auprès des établissements scolaires, des Centres d'information et d'orientation (CIO), des associations de parents d'élèves, des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des partenaires du service public IDEO ;

- Aider à la prise en charge du transport et de l'hébergement afin que les jeunes ne se limitent pas dans leur projet d'orientation comme nous l'avons souvent constaté au cours des entretiens à l'offre de formation qui se trouve près de chez eux ;

- Faire des parents une cible de la communication du service public IDEO ;

- Aller vers les familles les plus démunies en s'appuyant sur le réseau associatif et les partenaires du service public IDEO afin de développer leur connaissance des métiers et des formations ;

- Favoriser et évaluer les expérimentations qui laissent aux familles le choix de la décision finale d'orientation à la fin de la 3^{e} ;

- Associer les parents à la vie de l'établissement et aux temps forts de l'orientation dans les lycées professionnels, en s'appuyant notamment sur les associations de parents d'élèves ;

- Permettre aux Centres d'information et d'orientation (CIO) en leur en donnant les moyens, d'assurer un accompagnement individualisé qui puisse avoir une certaine continuité dans le temps (au lieu d'un seul rendez-vous, le plus souvent, actuellement) pour les jeunes et leur famille qui en ont besoin.

4. Le parcours des élèves en bac professionnel : difficultés, ressources, moyens de rebondir

4.1. Le décrochage dans la voie professionnelle sous statut scolaire

Les élèves de bac professionnel que nous avons rencontrés en entretiens étaient tous arrivés en terminale, et à l'exception d'un ou deux cas ils ne semblaient pas être sur le point de « décrocher » avant d'avoir obtenu leur diplôme. Ces élèves qui n'avaient pas décroché, ne sont donc pas, de ce point de vue, représentatifs de tous les élèves, et l'on ne peut ignorer que des élèves de la voie professionnelle « décrochent » en cours de formation[45].

Ces décrochages trouvent différentes explications selon les cas. Il arrive par exemple que des élèves décrochent après avoir été affectés dans une formation qu'ils n'avaient pas choisie. Nous avons rencontré quelques élèves qui avaient été ainsi affectés en fonction des places disponibles et non en fonction d'un choix de leur part, mais les situations que nous avons eu à connaitre étant toutes celles d'élèves qui étaient arrivés en terminale, elles témoignent seulement des cas où ces jeunes ont « fait avec » et sont parvenus à construire néanmoins un projet. Ce n'est pas le cas de tous les jeunes qui subissent une affectation ; tous ne parviennent pas à rebondir. Les décrochages peuvent aussi trouver d'autres explications.

4.1.1 Un tiers des « décrocheurs » préparaient un bac professionnel

Dans sa synthèse annuelle 2018-2019, l'Observatoire régional du décrochage scolaire donne des chiffres clés en Bretagne.

En cumulant les campagnes de repérage d'octobre 2018 et de mars 2019, dans l'académie, 7 254 jeunes étaient potentiellement décrocheurs (c'est-à-dire signalés comme tels par le service interministériel d'échange d'informations)[46]. Après un travail de vérification de chaque situation, réalisé par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs chargées de contacter les élèves[47] :

[45] Selon l'Observatoire régional du décrochage, la définition du décrochage scolaire en Bretagne a été précisée au sein du cadre de référence régional « Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme 1 ». Il s'agit de la situation des jeunes de 16 à 25 ans issus du second degré, n'ayant pas terminé leur formation, qu'ils possèdent ou non un premier diplôme ou une certification. Suivant cette définition, les décrocheurs ne sont pas tous non diplômés – certains ont un diplôme. L'observatoire précise que cette non-restriction aux non-diplômés est en accord avec l'instruction interministérielle sur la mise en œuvre de l'obligation de formation.

[46] Ce système croise des bases de données informatisées pour essayer pour retrouver les jeunes provenant des établissements de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Il a des limites : il ne recense pas les apprentis ayant rompu leur contrat d'apprentissage, ni les élèves des lycées militaires, ni les jeunes de l'agence du service civique, des écoles de la deuxième chance et des établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE).

[47] Les 17 plateformes sont des organisations de travail dont l'objectif est d'identifier et d'accompagner les jeunes « décrocheurs ». Chacune est co-pilotée par un binôme CIO-Mission locale. La coordination des plateformes est assurée par la Région Bretagne en étroite collaboration avec le rectorat. Deux fois par an, en automne et au printemps, est effectuée une campagne de repérage.

- 36 % des jeunes potentiellement décrocheurs, soit 2 642 jeunes, avaient en réalité retrouvé une formation initiale sous statut scolaire, par apprentissage ou par correspondance. Ils n'étaient par conséquent pas « décrocheurs » ;

- 25 %, soit 1 819 jeunes, étaient dans une situation n'ayant pas pu être identifiée (par ex. des jeunes qui se sont avérés être injoignables).

Selon l'Observatoire régional du décrochage scolaire, la part de jeunes ayant effectivement décroché représentait donc 39 % des jeunes identifiés au départ comme étant potentiellement décrocheurs, soit **2 793 jeunes.**

Certains de ces jeunes décrocheurs n'étaient pas pour autant sans solution puisque 807 avaient trouvé un emploi et 142 avaient trouvé une formation continue. Mais le gros des effectifs, c'est-à-dire 1 825 jeunes n'étaient ni en emploi, ni en formation.

49 % des 2 793 « décrocheurs », soit 1 376 jeunes, étaient issus de la voie professionnelle, c'est-à-dire de la préparation d'un CAP (267 jeunes), d'un bac professionnel (1 000 jeunes) ou d'une autre formation professionnelle (109 jeunes)[48].

Les jeunes issus d'un bac professionnel représentaient donc 35,8 % des « décrocheurs » (soit 1 000 décrocheurs).

Parmi eux :

- 457 avaient décroché en terminale
- 328 avaient décroché en 1re
- 215 avaient décroché en 2de

Si l'on rapporte 1 000 décrocheurs aux 25 000 élèves inscrits en bac professionnel dans les établissements publics et les établissements catholiques privés sous contrat, auxquels il convient d'ajouter quelques 5 000 élèves de l'enseignement agricole, cela représente une part de 3,3 %.

4.1.2 Les raisons des décrochages en bac professionnel

C'est en terminale que les élèves de bac professionnel sont les plus nombreux à décrocher.

Ces « sorties précoces » peuvent s'expliquer de différentes manières. Certains jeunes, après avoir exercé une activité professionnelle au cours de l'été, n'ont plus envie de reprendre les cours à l'automne car ils ont tout particulièrement apprécié de percevoir une rémunération[49]. Certains se laissent aussi convaincre par des entreprises qui leur proposent de les embaucher

[48] 267 jeunes avaient décroché en CAP et 109 dans une formation professionnelle « autre ».

[49] Audition de Christophe RICHARD, Chef du service académique d'information et d'orientation, au rectorat de Rennes et Délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), Isabelle TOUSSAINT, adjointe, Adil MAHMOUDI, Doyen IEN du 2nd degré, le 9 septembre 2019.

dès la terminale et[50]. D'autres abandonnent quelques mois avant de passer l'examen du bac car ils n'ont pas trouvé de stages et ont l'impression qu'ils ne rattraperont jamais leur retard[51].

Selon une élève que nous avons rencontrée qui préparait le bac professionnel *accompagnement, soins et services à la personne*, il est assez courant que des élèves s'en aillent après l'année de 1re car le BEP qu'ils·elles ont alors obtenu leur permet déjà de travailler dans des structures en tant qu'agents des services hospitaliers (ASH)[52]. Ces élèves qui abandonnent en cours de formation (sans avoir obtenu le bac) visent une insertion professionnelle rapide.

Il existe d'autres explications possible, comme, par exemple, la grande difficulté scolaire, les difficultés sociales et financières, les accidents de la vie, l'affectation dans une formation qui ne les intéressait pas.

Malheureusement, pour le moment, les travaux de l'Observatoire régional du décrochage ne permettent pas d'identifier les différentes raisons de ces abandons de formation.

4.1.3 La situation des jeunes « décrocheurs » du bac professionnel

Selon l'observatoire régional du décrochage, les 1 000 « décrocheurs » du bac professionnel identifiés lors de la campagne 2018-2019 se trouvaient dans des situations variables :

- 404 avaient trouvé un emploi (y compris service civique) ;
- 53 étaient entrés en formation continue ;
- 423 n'étaient plus scolarisés et n'étaient ni en emploi, ni en formation (« NEETS »), mais néanmoins accompagnés, soit par une Mission locale, soit par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) pour les jeunes sortis d'établissements publics, soit par la Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC) pour les jeunes sortis d'établissements catholiques privés, soit suivis dans un autre cadre (Pôle emploi, Protection judiciaire de la jeunesse, etc.) ; certains étaient « empêchés » (hospitalisation, maternité, …) ;
- 120 n'étaient plus scolarisés et n'étaient ni en emploi, ni en formation, et de surcroît non accompagnés.

Le CESER identifie un enjeu autour de l'effectivité d'un droit au changement d'orientation et de la fluidité des parcours de formation des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle. A cet effet, il formule des préconisations dont certaines sont celles qui suivent.

[50] Audition au lycée F. Ozanam à Cesson Sévigné, le 14 janvier 2020.

[51] Auditions de Sylvie GOZZI, Directrice du CIO de Rennes, 12 novembre 2019, et de Mme LE GOFF, directrice du CIO de Pontivy, le 2 mars 2020.

[52] Les agents des services hospitaliers (ASH) sont chargés d'assurer la propreté et l'entretien de locaux. Ils peuvent exercer en établissement hospitalier SSR (soins de suite et réadaptation) ou dans les EHPAD.

Enjeu : Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours de formation des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

- Inviter l'Observatoire régional du décrochage à regarder :
    - Quelle est la part des 2des, des 1eres et des terminales du bac professionnel « décrocheurs » que l'on retrouve dans chacune des situations : en emploi / en formation continue / ni en emploi, ni en formation ;
    - Quelle est la part respective des filles et des garçons parmi les décrocheurs de la voie professionnelle ;
    - Quelle sont les différentes causes du décrochage par spécialité du bac professionnel ;
    - Que sont devenus une ou deux années plus tard les jeunes qui ont décroché.

- Aider à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques de remédiation sur les savoirs de base dans les lycées professionnels, savoirs indispensables pour la réussite de leur parcours.

De nombreuses autres préconisations figurant dans ce rapport sont également, sans le spécifier, de nature à éviter le décrochage scolaire, soit parce qu'elles visent à faciliter les réorientations des jeunes et la fluidité des parcours, soit parce qu'elles visent à permettre aux jeunes et à leur famille de mieux maîtriser le processus d'orientation, soit parce qu'elles visent à renforcer l'accompagnement à l'orientation.

4.2. Quels effets de la crise et du confinement sur le décrochage en bac professionnel ?

4.2.1 De quelles données publiques dispose-t-on en Bretagne ?

Le premier semestre 2020 a été marqué par les conséquences de la pandémie mondiale de Covid-19. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour l'endiguer : fermeture des établissements scolaires, confinement de la population, mise en télétravail et chômage partiel massifs, etc.

Dès le premier confinement, la mise en place de la « continuité pédagogique » a suscité des inquiétudes en particulier pour le suivi des élèves les plus fragiles. Les analyses à l'issue de ce premier confinement semblent avoir confirmé pour partie ces inquiétudes. S'agissant des élèves de la voie professionnelle, les inquiétudes sont d'autant plus justifiées que les enseignements des spécialités qui revêtent une grande importance pour la motivation des élèves (ainsi que nous l'avons amplement vérifié lors des entretiens) sont difficilement transposables, pour la partie pratique, en enseignements à distance, ou « numérisables ».

La question se pose donc de savoir quel a pu être l'impact de la crise et des périodes de confinement sur les parcours et la motivation des élèves qui préparaient le bac professionnel.

A notre connaissance il n'existe pas encore d'étude du rectorat sur les effets que la crise a pu produire sur le décrochage scolaire. Le rectorat de l'académie de Rennes parait estimer qu'il n'y a pas eu d'augmentation des « décrochages »[53].

La dernière synthèse annuelle (2019-2020) de l'Observatoire régional du décrochage porte sur les campagnes d'octobre 2019 et de mars 2020. Elle ne tient donc pas compte du premier confinement qui a duré du 17 mars au 11 mai 2020. Les chiffres qui sont à prendre avec cette réserve font état de 3 253 « décrocheurs » en 2020 (sur 7 100 jeunes identifiés comme potentiellement « décrocheurs »), soit 154 de moins que l'année précédente.

La crise a eu un effet sur les activités des structures chargées d'animer les PSAD (CIO et Missions locales) et par voie de conséquence sur leurs possibilités de renseigner les données relatives au décrochage qui permettent d'alimenter l'observation régionale. En avril 2021, la Région Bretagne a pris acte de ces difficultés conjoncturelles et adopté en conséquence une mesure d'urgence : les CIO seront déchargés des opérations de suivi des renseignements de la situation des jeunes repérés comme potentiellement décrocheurs afin d'être pleinement disponibles pour les accompagner[54].

En parallèle, la Région Bretagne s'est mobilisée pour aider les jeunes dans le contexte de crise suscité par la pandémie de Covid-19, notamment en définissant des actions de lutte contre le décrochage et visant à permettre aux jeunes qui ont quitté les cursus de formation initiale, soit de retourner en formation, soit d'acquérir une expérience professionnelle.

Ces mesures sont venues conforter les démarches en cours dans le cadre de trois chantiers constitutifs du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, adopté par le Conseil régional en avril 2021 (Cf. encadré ci-après).

Ainsi, la Région Bretagne a ouvert des places supplémentaires en formation, destinées aux jeunes de moins de 30 ans et elle prévoit pour l'accès aux stages, de produire et mettre en ligne sur la plateforme du service public d'information et d'aide à l'orientation IDEO un dossier thématique, et de réaliser un travail d'identification et d'agrégation des offre de stages au niveau régional[55]. Le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses prévoit de « *favoriser la diversité des offres de stages (une plateforme d'offres de stages de 3e)* ».

[53] Réunion du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, Juin 2020.
[54] Conseil régional de Bretagne, *Vivre sa jeunesse*, dossier présenté à la session plénière du 9 avril 2021.
[55] *Ibid*.

Plan breton de mobilisation pour les jeunesses (Région Bretagne)

(Avril 2021)

Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel
Objectifs généraux :

- Diversifier les opportunités d'entrer dans le monde professionnel en développant l'accompagnement de nouvelles formes d'engagement.
- Accompagner les jeunes dans leur parcours de formation, tout au long de la vie.
- Lever les freins externes à l'entrée dans la vie active (mobilité, logement, santé, discriminations, etc.) afin d'éviter les orientations et les choix faits par défaut.
- Travailler à la valorisation des métiers, des territoires, des compétences extra-scolaires, etc.

Chantier 2 : Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunesses bretonnes
Objectifs généraux :

- Développer l'approche par compétences dans le choix et le cursus de formation.
- Renforcer la flexibilité entre les filières.
- Garantir et rendre possible la réorientation, sans qu'elle soit vécue comme un échec et/ou sanctionnée (perte de temps).
- Permettre une connaissance accrue des métiers, valoriser les métiers locaux et l'ensemble des secteurs pour dépasser les représentations.
- Renforcer l'éducation au choix en individualisant et personnalisant l'information et l'accompagnement, en partant des envies des jeunes. Reconnaître la complémentarité entre l'Éducation nationale, les organismes de formation et l'éducation populaire.

Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin
Objectifs généraux :

- Proposer de l'information bien référencée sur internet.
- Intégrer les usages numériques dans les pratiques des professionnel·le·s du Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle.
- Reposer un cadre éthique et juridique des usages des réseaux sociaux et des logiciels utilisés.
- Réinterroger la posture d'accueil et d'accompagnement des jeunes.
- Compléter l'approche numérique avec une démarche d'aller-vers.
- Étendre les possibilités de contact entre les professionnel·le·s et les jeunes.

4.2.2 Ce que nous apprennent les entretiens au sujet des effets de la crise et du confinement

Lors des entretiens réalisés en mars 2021 au lycée Tristan Corbière à Morlaix, nous avons interrogé les élèves sur la façon dont ils avaient vécu le premier confinement.

Différents effets ont été évoqués, qui vont des difficultés à suivre les cours pendant le premier confinement et/ou à retrouver de la motivation après, jusqu'à du décrochage.

Les élèves ont également fait état des problèmes liés aux stages qui n'ont pas pu se faire, des problèmes rencontrés sur les lieux de stage du fait de la pandémie de Covid-19 (des cas de Covid-19 dans des EHPAD où se déroulent les stages), ou des perspectives plus sombres pour les possibilités de poursuites d'études en alternance après le bac (entreprises en difficulté dans le secteur aéronautique).

Ce n'est là qu'un aperçu très partiel des effets possibles de la crise et du premier confinement. Nous n'avons pas eu de retours de la part de jeunes préparant un bac professionnel en commerce-vente, hôtellerie, bâtiment, etc.

Voici ce que nous ont dit des élèves de terminale du bac professionnel *aéronautique* (exclusivement des garçons) rencontrés en mars 2021 :

Tugdal dit que l'entreprise où il a fait l'un de ses stages qui est selon lui *« une bonne boîte »* prenait des élèves de 1re, 2de et terminale mais n'en prend plus à cause de la crise, car son activité s'est réduite et si elle prend encore des stagiaires ce ne sont plus désormais que des élèves qui ont déjà le bac et qui préparent une mention complémentaire (MC) car *« les MC savent déjà faire plus de choses »*.

Pour Louen le confinement a beaucoup participé à son relâchement au niveau des matières générales. *« On est resté chez nous, on a eu des devoirs par correspondance. J'avais un ordinateur. Ils nous ont mis du travail, mais trop quand même. Moi je faisais les matières pro, le reste je m'en souciais pas trop. Après, il y en a, ils ont rien fait du tout. Quand je vois avec d'autres potes qui sont dans d'autres lycées, c'est pareil, tout le monde relâche. C'est très démotivant ».* Il retient aussi que lui et les autres élèves de sa classe n'ont pu faire qu'un seul stage au lieu de deux (en année de 1re).

Malo explique : *« Au niveau de la pratique l'année dernière ça a été un problème. On a fait que du théorique. Et avec le stage annulé il manque 4 semaines à tout le monde. ».* Pour autant il n'est pas pessimiste et ajoute : *« Mais bon moi j'ai bossé cet été dans la boîte où j'avais fait mon stage de 2de ; ça m'a fait rattraper un niveau ».*

Adrien déplore : *« Le confinement l'année dernière ça a été une catastrophe. Moi ça a été mais on a eu du programme en moins. On a été en vacances d'été avant l'heure ».* Mais lui aussi relativise les conséquences négatives du confinement et dit : *« Cette année on a rattrapé un peu, ça va ».*

Romain regrette d'avoir pris un peu de retard dans son projet : *« J'ai raté la prépa militaire qu'on me proposait. Je pourrai la refaire mais ce sera après maintenant, mais quand même c'est dommage. »* Il note : *« Pour chercher des stages ça a pas été trop compliqué pour ceux qui ont le partenariat avec la Marine. Pour les autres ils ont eu plus de mal à trouver ».* Il relève, de même que plusieurs élèves du bac *accompagnement, soins et services à la personne* (cf. ci-après), que les conditions de déroulement des stages ont été modifiées : *« Sur le stage cette année à Lanvéoc, le Covid a un peu tout compliqué sur la base, on a pu moins circuler et discuter avec les personnels sur la base ».*

Stephan, Blaise et Tristan ont rencontré des difficultés avec les cours pendant le confinement.

L'un dit qu'il n'a pas « *lâché pendant le confinement »* même s'il considère que la charge du travail à la maison l'a mis en difficulté : *« Ça a été tout ou rien ! Sois silence radio avec certains profs, soit 3 000 pages à lire ! (…) On l'a dit des fois : là, franchement ça fait trop ».*

Le deuxième souligne qu'il a eu du mal à se motiver tout seul : *« Décroché je ne sais pas mais pas trop de motivation pour travailler chez soi, le télétravail c'est compliqué pour nous et pour les profs aussi. On avait un suivi avec les profs mais compliqué ».* Il ajoute : *« Quand j'avais un peu de temps je travaillais quand même, mais ce n'était pas facile ».*

Le troisième fait référence à la démultiplication des canaux pour le travail à la maison et à ses difficultés de connexion : *« Pendant le confinement, il faut tenir entre tous les profs qui utilisent des plateformes différentes pour nous contacter. Pronote c'était un peu la misère. J'ai réussi à suivre tout ce qui était aéro. En matières générales j'ai réussi à suivre aussi mais j'avais des problèmes de connexion et de boîte mail. J'ai réussi à rester dans les cours pour pas être largué en septembre ».*

Louann dit à propos des conséquences à venir : *« On a passé le CAP mais sans vraiment le passer. Ce qui nous fait le plus peur, c'est le bac. On a commencé il y deux semaines notre programme de terminale en Français et je ne pense pas que l'on va pouvoir le rattraper ; on est assez tendus ».*

Pour Naël : *« Le pire cela a été le stage annulé ».* A propos des cours il estime que : *« Au final ça s'est bien passé ».* Et il tire des enseignements de cette période : *« C'est le moment de faire des études, vu la situation mais ce n'est pas que le Covid qui me pousse à poursuivre ».*

Il semble que le confinement ait eu des conséquences plus lourdes pour certaines élèves en terminale du bac professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne ».

Lucille, Ophélie et Lénaig mettent en avant leurs difficultés avec les cours à distance, non pour des raisons de connexions, mais en raison des modalités pédagogique qui étaient nécessairement différentes.

La première dit : *« Pendant la période de confinement, cela a été compliqué car je suis quelqu'un qui apprend en cours au niveau de l'oral et du visuel. Les profs faisaient comme ils pouvaient et nous envoyaient des feuilles d'exercices à faire. Mais on avait moins d'explications et plus de mal à comprendre. Je me suis quand même accrochée ».* La deuxième : *« Les cours ça a manqué d'explications, c'était dur de suivre mais j'ai toujours tout fait ».* Et la troisième : *« Les profs essayaient de nous expliquer, on faisait les exercices mais des fois on était perdues… C'est pas pareil ».*

Lorsqu'elles tirent le bilan de la période, la première dit : *« A la rentrée, un peu bizarre au début, puis on s'est réhabituées ».* La deuxième : *« On a un peu repris à la rentrée, heureusement ».* L'autre mesure encore les effets négatifs de cette période : *« Ça m'a un peu démotivée pour cette rentrée-ci. J'ai pas eu une moyenne top au premier semestre. Je me suis rattrapée là, mais ça a été dur quand même. ».*

Toutes ont vu certains de leurs stages être annulés. Lénaig dit : *« Ça a été galère pour le premier stage de terminale. Ils ont annulé au dernier moment à cause de cas Covid ».*

Ophélie regrette un autre effet de la crise, à savoir que les oraux des concours d'aides-soignantes ont été supprimés. Elle considère en effet qu'à l'oral elle a plus de chances qu'à l'écrit : *« A l'oral on défend ses chances »*.

La crise a eu des effets plus négatifs sur le parcours de Maeva et Albane.

La première reconnait : *« J'ai totalement décroché, il n'y avait personne pour me pousser et comme en plus je n'aimais pas la formation, je n'ai pas travaillé. Avant j'avais une bonne moyenne, j'arrivais à tenir, après j'ai rechuté et il n'y avait plus personne. Je n'aurai pas mon bac ».*

La deuxième déclare : *« J'ai totalement décroché. J'avais plus de motivation. Et ça a duré de mars à septembre »*. Lorsqu'on lui demande si cela a remis en question sa motivation pour devenir aide-soignante elle répond : *« ça n'a pas joué dessus, mais par contre, là, je vois que j'ai plus de motivation pour les cours, j'ai mes notes qui dégringolent »* et elle ajoute : *« Maintenant je rentre chez moi, je fais rien ».*

Albane ajoute : *« On est 5 à peu près à avoir décroché [sur 23 élèves en terminale] »,* mais elle précise aussi : *« Il y en a qui ont décroché de la formation, mais c'est parce que la filière leur plait pas. Elles savent pas ce qu'elles veulent faire ».*

En conclusion, sur la base de ces témoignages, on peut noter que la pandémie de Covid-19 et la période de confinement ont entraîné pour les jeunes en bac professionnel (mais certaines difficultés sont sans doute communes avec la voie générale et technologique) :

- des problèmes avec les enseignements professionnels qui ne sont pas transposables ;
- un nouvel équilibre enseignements généraux/ enseignements professionnels ;
- des difficultés avec l'écrit qui a été surabondant au cours de cette période ;
- la démultiplication des supports et canaux pour le travail à la maison rendant celui-ci plus compliqué ;
- des difficultés liées au fait que le travail en groupe n'a pas été possible alors qu'il s'agit d'une modalité pédagogique importante pour les élèves de la voie professionnelle ;
- un problème avec le nombre de notes qui au final sera moins important qu'en temps normal (moins de possibilités de rattrapage) ;
- des conditions de travail modifiées à cause de la pandémie de Covid-19 lors des stages dans les EHPAD ;
- des possibilités de poursuite d'études en alternance qui deviennent plus rares en raison des conséquences de la crise sur certains secteurs économiques (aéronautique par exemple).

Les conséquences sont variables selon les spécialités du bac, selon les établissements aussi, en termes d'accès aux stages notamment.

Ainsi par exemple au lycée professionnel Louis Guilloux de Rennes, la majeure partie des élèves en *hôtellerie et restauration* sont restés au restaurant d'application du lycée et les élèves de *mode* ont rencontré de grosses difficultés pour trouver des stages, tandis qu'il n'y a pas eu de problèmes en *commerce-vente*.

Pour autant tous les élèves en hôtellerie-restauration n'ont pas eu de problèmes de stages. Les élèves du lycée professionnel Chaptal-Quimper, par exemple, ont pu trouver des stages sans trop de difficulté mais en optant pour des secteurs d'activité plus indirectement liés à la formation : en agro-alimentaire pour les élèves de cuisine ou dans des fromageries pour parfaire leur connaissance des produits (élèves de service), dans des épiceries fines pour la vente...

On peut noter par ailleurs qu'au lycée professionnel Louis Guilloux l'expérience du BTS en parcours mixte 1+1 (une année en apprentissage et une année sous statut scolaire) a tourné court du fait de la crise.

Un peu partout les annonces-contre annonces ont parfois rendu difficile la situation : des stages annulés avec les déplacements de la période des congés de Printemps (des tuteurs de stage prenant des congés sur cette période… pour garder leurs enfants). Et il y a eu aussi parfois des cafouillages autour du retour en classe annoncé : des familles/élèves recevant des messages du lycée professionnel annonçant le « retour de tous en classes », ont cru devoir mettre fin à leur stage en entreprise…

Chapitre 3

Après le bac professionnel : insertion directe ou poursuite d'études ? Et quelles poursuites d'études ?

Nos entretiens l'ont montré, les profils des jeunes entrant dans la voie professionnelle différent, comme diffèrent leurs motivations de départ pour les formations dans lesquelles ils ou elles sont entré·e·s : tou·te·s n'ont pas un projet professionnel précis ni une « vocation » pour un métier et une partie d'entre eux entre au lycée professionnel en se sentant plus ou moins éloigné·e·s des « attendus scolaire ».

Pour autant les motivations de ces jeunes comme leur rapport aux apprentissages peuvent changer au long des trois années du bac professionnel. Les « années lycées » interviennent à un moment charnière dans la vie de l'adolescent·e où s'affirment davantage sa personnalité et ses aspirations comme ses facultés réflexives et sa capacité à prendre du recul vis-à-vis de ses déterminations ou de ses représentations. La relation aux pairs comme aux adultes change également.

La vie quotidienne au lycée participe elle-même de ce changement. Le lycée n'est pas qu'un espace d'apprentissage de savoirs, c'est aussi un espace de vie et d'échange dans lequel les jeunes s'intègrent plus ou moins facilement mais où ils vont aussi nouer des relations sociales fortes notamment avec leurs pairs et faire des expériences aux travers desquelles ils apprennent à se « situer ». Comme nous avons pu le constater, bien plus qu'au collège, les lycéens et lycéennes prennent appui sur les pairs pour s'informer, discuter de leurs choix, voire parfois pour faire ensemble des projets d'avenir.

Avec ses réussites ou ses « accidents », le parcours effectué au lycée participe de l'affirmation progressive d'une personnalité adulte : arrivé·e·s au terme de leurs « années lycées », une partie des jeunes met en récit son parcours et lui donne un sens, quel qu'il soit, c'est ce que nous avons pu vérifier avec les jeunes que nous avons interviewé·e·s. C'est pourquoi comme il a déjà été dit, il est capital que l'orientation soit appréhendée comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central.

A ces éléments communs à tous les lycéens et lycéennes, le lycée professionnel ajoute des spécificités. Parmi les élèves que nous avons interrogés beaucoup ont souligné un changement dans leur relation aux matières scolaires comme aux enseignants et

enseignantes. Ces derniers et dernières semblent davantage perçu·e·s comme des « entraineurs », peut-être parce que la relation prof-élève apparaît souvent moins verticale.

L'articulation des enseignements, notamment des matières générales, à l'acquisition de compétences professionnelles, pourrait être un des facteurs expliquant ce changement de perception par les élèves (par exemple l'enseignement en langue vivante peut se faire dans la perspective d'un stage professionnel à l'étranger, telle ou telle notion de mathématiques entre en résonance avec l'acquisition d'une compétence professionnelle mise en pratique en atelier, etc.).

Le changement de posture des élèves comme des enseignant·e·s s'explique aussi par la mise en œuvre d'autres approches pédagogiques, notamment par des méthodes de travail laissant plus de place à la coopération. Si la réussite n'est pas au rendez-vous pour tou·te·s, un certain nombre d'élèves interrogé·e·s nous ont dit avoir fait pour la première fois l'expérience de « bonnes notes » au cours de leur cursus au lycée professionnel.

Les périodes de stages en milieu professionnel constituent un autre élément spécifique qui semble jouer un rôle central dans la conquête de la « confiance en soi scolaire » des élèves du bac professionnel. Cela peut jouer de multiples façons : ainsi que des professeures nous l'ont dit, les différents milieux professionnels que l'élève peut expérimenter au cours de son cursus lui permettent de confirmer ou d'infirmer un projet professionnel et le cas échéant de décider de « bifurquer » vers une autre spécialisation ; pour les élèves qui se lassent ou s'impatientent durant leur parcours, les périodes de stage semblent également permettre des « temps de respiration » à l'intérieur du temps scolaire vécu comme pesant par certain·e·s. Plus généralement, la période du stage permet d'expérimenter d'autres types de relations avec d'autres adultes que les enseignant·e·s… sans oublier des perspectives possibles d'emploi une fois « le diplôme en poche » pour une partie des élèves qui ne se projettent pas dans une poursuite d'études.

Il serait sans doute exagéré de dire que ces « années bac pro » rebattent les cartes pour tou·te·s ces jeunes. De fait, nous avons constaté que parmi les élèves de terminale que nous avons interrogé·e·s, les différences de profils qui avaient marqué leur entrée au lycée professionnel continuaient de jouer dans leurs choix d'orientation post-bac : ainsi les « profils 3 » sont nettement moins représentés en BTS et quand ils ou elles le sont, c'est essentiellement dans le cadre de l'alternance.

Pour autant on constate que leur façon d'aborder leur orientation n'est plus la même que lors de leur passage de la 3e au lycée. S'ils ou elles ne savent pas tou·te·s très clairement vers quoi se diriger après le bac, le choix ne semble plus être vécu comme quelque chose qui s'impose à eux (par héritage familial ou par la force des choses du fait du parcours scolaire) mais plutôt comme quelque chose qu'ils ou elles ont pu réfléchir – cela même lorsque les possibilités qui s'offrent ne sont pas très vastes.

Dans ce chapitre 3, l'accent a été mis sur les poursuites d'études davantage que sur l'insertion car le développement des poursuites d'études est un objectif du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022. En Bretagne, en effet, les autorités académiques, la Région et les partenaires sociaux se sont fixés pour objectif, à travers ce contrat, de : « Conforter l'articulation entre l'enseignement

secondaire professionnel et l'enseignement supérieur (…) dans une logique de parcours du bac-3 à bac+3 et, plus globalement dans une ambition d'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à bac +5 ». Il s'appuie sur ce que les lycéens et lycéennes interviewé·e·s nous ont dit vouloir faire après leur bac ; ce qu'ils·elles nous ont dit au sujet de leurs moyens de s'informer sur le post-bac ainsi que sur des statistiques au sujet des poursuites d'études et de l'insertion sur le marché du travail des bacheliers et bachelières professionnel·le·s.

1. Ce que les élèves disent vouloir faire après le bac

1.1. Les différentes poursuites d'études qu'ils envisagent

Les 71 élèves en terminale du bac professionnel (dans 13 spécialités différentes) que nous avons interviewés ont été notamment interrogés sur leurs intentions après le bac.

Sur cette base, nous avons pu identifier une dizaine de types de projets :

- BTS ;
- Mention complémentaire ;
- École militaire ou concours de la gendarmerie ;
- Emploi
- IFSI ou IFAS ;
- Université ;
- Brevet professionnel (BP) en apprentissage ;
- Diplôme universitaire technologique (DUT) ou Bachelor universitaire de technologie (BUT)[1] ;
- Beaux-Arts/Ecole Boulle ;
- Autre bac professionnel ;
- Concours SNCF ;
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;
- Compagnons du devoir.

Et, en plus, pour les élèves du bac professionnel *accompagnement, soins et services à la personne* :

- Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) ;
- Centre de formation aux métiers d'aides-soignants (IFAS).

La répartition des intentions après le bac montre que le bac professionnel est bien compris par les élèves comme étant un diplôme qui permet de poursuivre des études. Ils ne sont finalement que 8 sur 71 élèves à formuler comme premier souhait de travailler aussitôt après avoir obtenu leur bac.

Il est possible de croiser les souhaits concernant l'après-bac professionnel avec les quatre profils établis précédemment, à savoir :

[1] Les Bachelors universitaires de technologie (BUT) remplacent les DUT et proposent un cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade de licence avec 24 spécialités qui restent inchangées.

- Profil 1 : J'ai choisi dès la 3e la voie professionnelle et une spécialité du bac pour atteindre un objectif professionnel
- Profil 2 : J'ai choisi la voie professionnelle (parfois par opposition à la voie générale) sans projet professionnel bien défini ; une fois dans la formation j'ai (mieux) vu ce que je pourrais faire
- Profil 3 : Je n'ai pas choisi cette formation (mais je la finis) et ensuite je pourrai faire autre chose
- Profil 4 : Je suis dans la voie professionnelle et dans cette spécialité à la suite d'une ou de plusieurs réorientation(s) et cela finit par me convenir et me conduit à envisager un métier

Figure 47. Répartition des souhaits pour l'après-bac des élèves rencontrés en entretien le cadre de cette étude, en fonction des profils

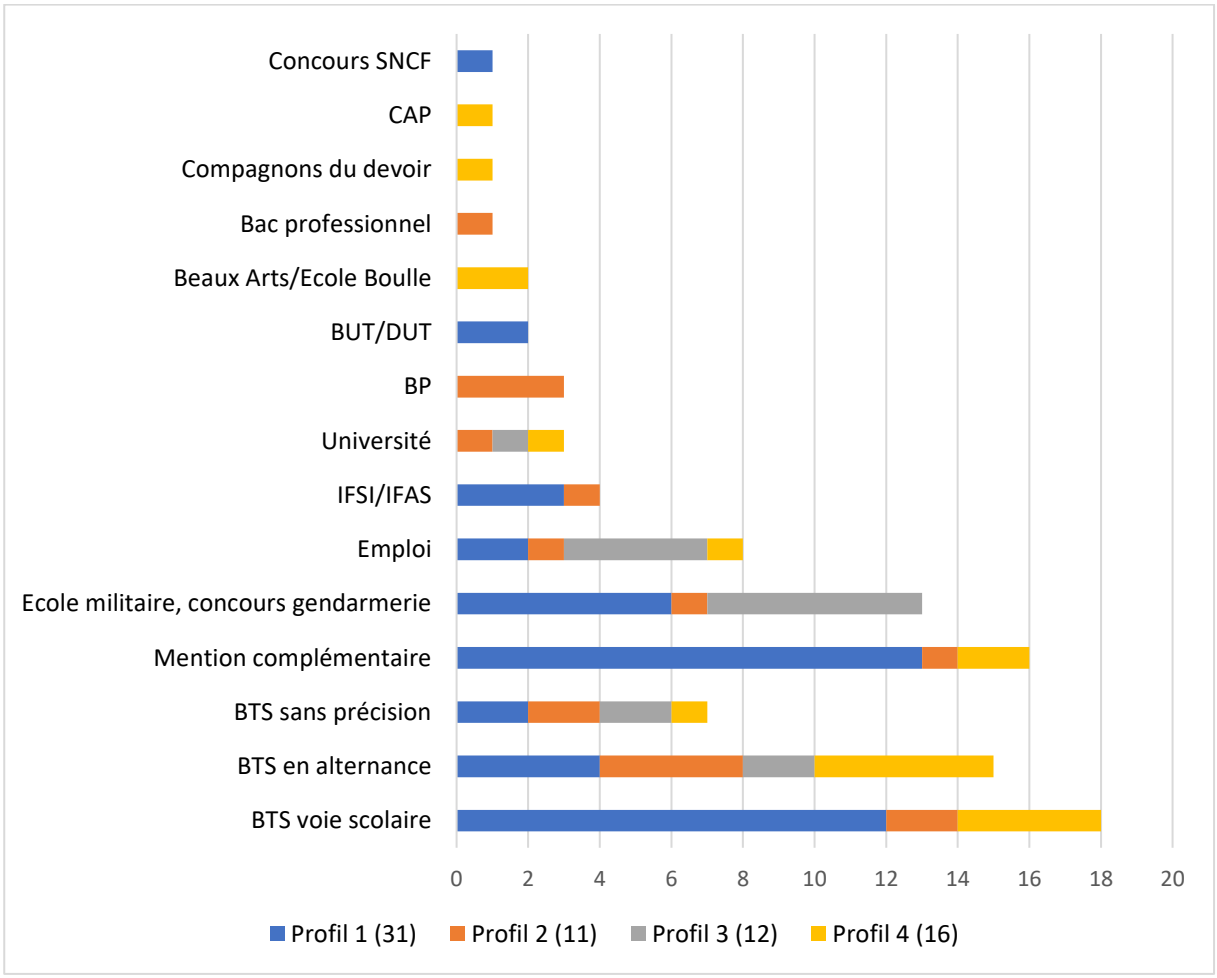

Source : CESER, sur la base d'un effectif de 70 élèves en terminale du bac professionnel interviewés par le CESER en février-mars 2020 ou en mars 2021[2]

Quelques caractéristiques apparaissent en fonction des profils.

[2] Sur les 71 élèves que nous avons rencontrés en entretien, le profil d'un élève n'a pas pu être identifié.

Plus de la moitié des élèves expriment un souhait de poursuite d'études en BTS (40 sur 71) ; ce sont cependant majoritairement des jeunes des profils 2, 4 et 1. Les élèves du profil 3 sont deux fois moins nombreux à envisager de poursuivre en BTS. Les élèves qui souhaitent aller vers l'armée ou la gendarmerie sont très majoritairement des élèves du profil 3 et des élèves du profil 1. Pour ce profil 1, les deux tiers sont des élèves issus de la spécialité *aéronautique* au lycée Tristan Corbière à Morlaix. Leur lycée a une convention avec l'armée et les élèves ont des contacts avec la Marine pour leurs stages.

Ce sont également majoritairement des jeunes du profil 3 qui envisagent d'aller directement en emploi après leur bac professionnel.

Le souhait de poursuivre en mention complémentaire est certainement surreprésenté dans ce graphique, car ce sont tous des jeunes de la filière aéronautique. La MC est préparée dans leur établissement et ils la demandent souvent en parallèle avec un BTS. On voit ici l'importance dans les souhaits de poursuites d'études des filières préparées dans les établissements où sont scolarisés les jeunes bacheliers professionnels.

Seulement deux des jeunes rencontrés envisagent une poursuite en IUT. Nous verrons plus loin que le pourcentage de bacheliers professionnels en IUT est également très faible en Bretagne.

Il est à noter que les types de bac peuvent jouer sur le type de poursuite que les élèves envisagent. Il y aurait aussi à prendre en compte pour expliquer les poursuites, selon des professeurs de lycées professionnels auditionnés, des effets de groupe ou « de classe ». Ainsi le même bac professionnel au sein du même établissement déboucherait sur une proportion plus ou moins importante de souhaits de poursuites d'études en STS selon les années.

Notre échantillon est trop petit et porte sur les souhaits et non sur les admissions dans les différentes filières. Il ne nous permet pas de mesurer le poids respectif des différentes poursuites d'études des élèves de bac professionnel, notamment dans une perspective de comparaison avec les poursuites d'études des élèves de la voie générale et technologique. Pour mesurer le poids relatif des bacheliers professionnels dans les différentes poursuites d'études nous avons eu recours au traitement des données publiques de la plateforme Parcoursup (cf. annexe 2 pour une présentation de Parcoursup).

1.2. Ceux qui envisagent de préparer un Brevet de technicien supérieur (BTS)

1.2.1 Plus de la moitié des élèves interrogés fera une demande d'admission en Section de technicien supérieur (STS)

Parmi les jeunes rencontrés, plus de la moitié des élèves (40 sur 71, soit 56 %) ont indiqué qu'ils envisagent de préparer un BTS après le bac. On parle souvent pour les bacheliers professionnels d'une orientation « naturelle ». Pour certains, ce n'est pas un premier choix, mais néanmoins une option qu'ils envisagent et pour laquelle ils feront une demande dans Parcoursup.

Le graphique qui suit montre la répartition de ces élèves en fonction de la spécialité du bac. Deux des treize bacs professionnels ne sont pas représentés. Il s'agit du bac *technicien menuisier agenceur* pour lequel seulement quatre élèves ont été vus en entretien et aucun ne projetait une poursuite en STS, et du bac *organisation et réalisation gros œuvre*, pour lequel un seul élève a été vu et il ne projetait pas de préparer un BTS, mais souhaitait réaliser un tour de France avec les Compagnons du devoir.

Sur ce graphique, nous voyons que les souhaits de poursuites d'études varient selon le type de bac professionnel préparé. Ainsi les lycéens et lycéennes en ASSP sont ceux et celles qui proportionnellement demandent le moins un BTS, alors même que leur lycée propose un BTS *services et prestations des secteurs sanitaire et social* (SP3S). De plus, sur les 340 places disponibles dans ce BTS en Bretagne en 2019 pour le public et le privé, il y a eu 313 admis dans Parcoursup, dont 258 sont des néo-bacheliers (bacheliers de l'année). Plus de la moitié des néo-bacheliers admis (145) sont issus d'un bac professionnel mais à la rentrée, d'après les statistiques du rectorat, ils ne sont plus que 82. Il y a donc une forte déperdition de candidats qui avaient accepté leur admission en BTS SP3S et qui ne donnent pas suite à la rentrée. En tout en Bretagne, à la rentrée 2019, il n'y a donc dans cette spécialité sur les 322 places occupées que 25 % de bacheliers professionnels.

Nous avons réalisé un sondage en ligne pour essayer d'interroger des élèves en terminale du bac professionnel en plus de ceux que nous avons rencontrés individuellement en entretien.

Ce sondage permet d'intégrer dans les statistiques des élèves de trois autres spécialités :

- *maintenance des équipements industriels* ;
- *maintenance des véhicules automobiles, option A voitures particulières* ;
- *métiers de l'accueil* Nous n'avons intégré les élèves qui ont répondu en ligne que pour ces formations supplémentaires afin de ne pas créer des doublons dans les autres.

Figure 48. Elèves en terminale du bac professionnel souhaitant préparer un BTS selon le bac professionnel préparé

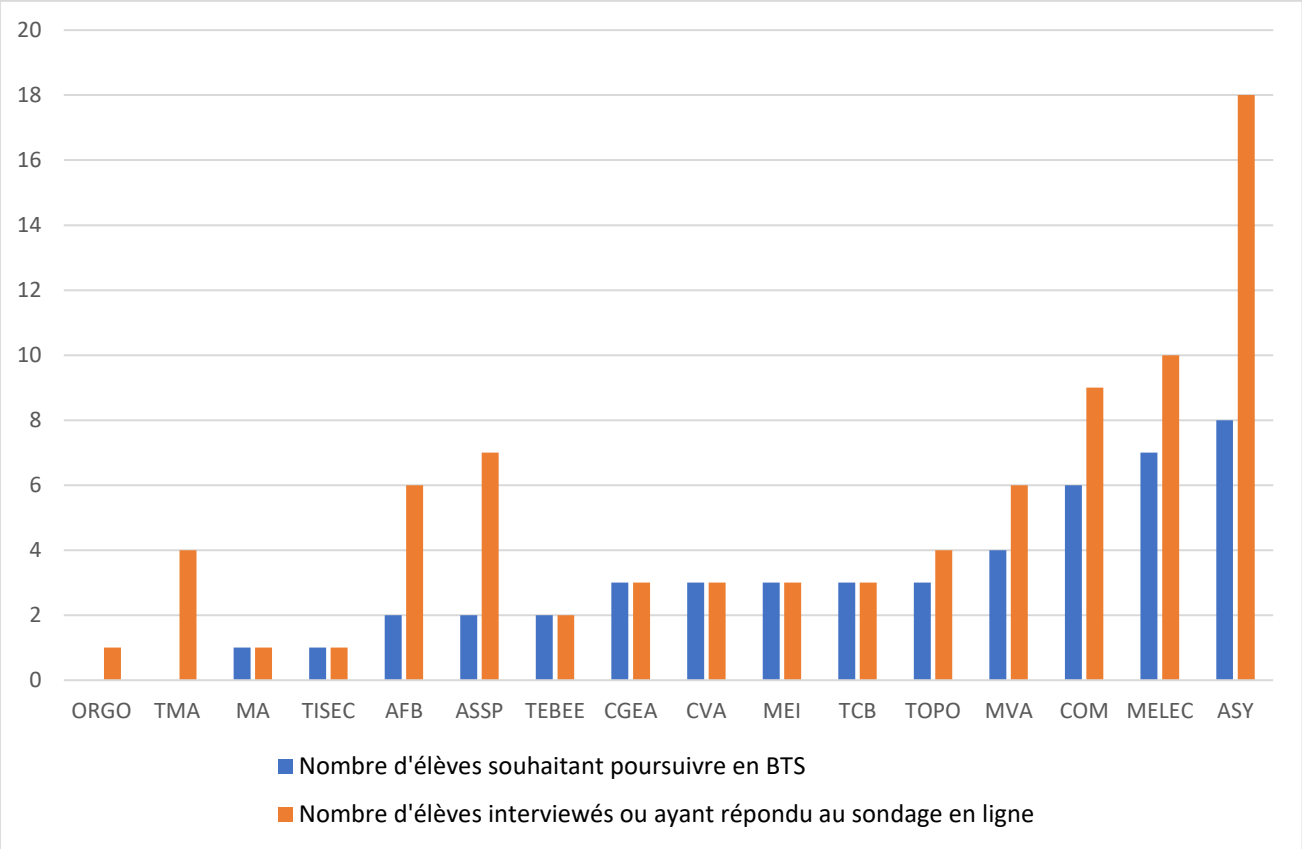

Source : CESER. Sur la base de 71 entretiens d'élèves en terminale de bac professionnel réalisés en février-mars 2020 et mars 2021 + d'un sondage en ligne réalisé en janvier-mars 2020 auquel ont répondu 10 élèves en terminale du bac professionnel MEI, MVA ou MA.

Légende : ORGO : Organisation et réalisation gros œuvre ; TMA : Technicien menuisier agenceur ; TISEC : Technicien installation de systèmes énergétiques et climatiques ; TEBEE : Technicien d'études bâtiment - étude et économie ; AFB : Aménagement, finition du bâtiment ; ASSP : Accompagnement, soins et services à la personne - option en structures ; CGEA : Conduite et gestion de l'entreprise agricole ; CVA : Conseil, vente en alimentation ; TCB : Technicien constructeur bois ; TOPO : Technicien géomètre topographe ; COM : Commerce ; MELEC : Métiers électricité et environnements connectés ; ASY : Aéronautique, option systèmes.

1.2.2 Certains préfèrent l'alternance et d'autres, la voie scolaire

Selon une étude nationale de la DEPP publiée en 2019, sur un panel d'élèves ayant obtenu un bac professionnel en 2014, 2015 ou 2016 (tous sont entrés en 6e en 2007), 34 % ont intégré une STS l'année suivant l'obtention de leur bac : 2/3 sont allés dans la voie scolaire et 1/3 est allé en alternance[3].

Parmi les 40 lycéens et lycéennes interviewés qui souhaitent aller en BTS : 15 souhaitent le faire en alternance, 18 par la voie scolaire, et 7 ne précisent pas.

[3] DEPP, *Note d'information n°19.12*, Guirane NDAO et Claudine PIRUS, « Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études », Avril 2019.

Ceux qui disent préférer le BTS par la voie scolaire ont des motivations variables. Ils visent l'obtention d'un BTS pour avoir un diplôme supérieur et une meilleure insertion, et il semble à nombre d'entre eux qu'il est plus difficile de l'obtenir en alternance. Ils disent en effet que le programme est le même quelle que soit la voie (alternance ou scolaire), en particulier dans les matières générales, mais qu'en alternance ils devront passer plus de temps dans l'entreprise et devront par conséquent fournir un travail plus important en autonomie sur les matières générales. Pour les élèves originaires d'un bac professionnel, cela représente souvent une difficulté supplémentaire ; leurs professeurs les alertent sur cette difficulté et nous l'ont dit également lors des auditions.

Arthur en bac pro *technicien géomètre topographe* au lycée Pierre Mendès France souhaite continuer par un BTS *travaux publics* pour travailler ensuite comme géomètre dans des entreprises de ce secteur. Si ce souhait ne se réalise pas, à défaut il choisira un BTS *géomètre-topographe*. Sa préférence va vers le BTS *travaux publics* à Saint-Brieuc, mais comme il n'est pas certain d'être pris, il demandera aussi à Caen (TP), Angers (TP), Nantes (TP ou *géomètre-topographe*) et même à Toulouse (TP) où il a de la famille. Il n'y a pas de BTS *travaux publics* à Rennes. Dans son lycée d'origine, il existe un BTS *géomètre-topographe* mais il est en alternance, or Arthur tient à *« le faire en initial »*, autrement dit par la voie scolaire, car il considère qu'il y a moins de travail à la maison.

Ethan en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* fera, lui aussi, son BTS en voie scolaire, car il explique que le format de l'alternance 2 semaines au lycée/2 semaines en entreprise ne lui convient pas. En effet, il préfère effectuer un stage de 5 semaines estimant qu'avec un stage unique d'une durée plus longue, il *« a le temps de faire plus de choses en entreprise »*. Ethan a déjà eu plusieurs propositions d'embauche dans les entreprises où il a effectué ses stages et même des propositions de contrats d'apprentissage, mais il les a refusées, car, dit-il : *« Se mettre en alternance risque de me mettre en échec ».*

Gabin en bac pro *commerce* hésite mais envisage plutôt un BTS sous statut scolaire. : *« Les deux ont des atouts. L'alternance donne plus de temps en entreprise au contact des choses. Mais le défaut c'est les études, on travaille deux fois plus du coup ».* Donc ce qui jouera ce sera son niveau scolaire et selon lui cela penche clairement vers la formation sous statut scolaire.

Kyle en bac pro *technicien d'étude bâtiment* qui depuis le début souhaite faire des études longues (et avait d'ailleurs commencé par la voie générale) préfère l'approche scolaire à l'alternance. Il souhaite faire un BTS *études et réalisation d'agencement* (à Landerneau ou à Saint-Brieuc) qui conduit à l'architecture d'intérieur, ou un BTS *bâtiment* à Brest qui ouvre sur la conduite de chantier. Il envisage de poursuivre ensuite par une licence professionnelle. Il garde ainsi son projet initial d'études longues, même si ce n'est pas en filière générale.

Kendal qui prépare le même bac que Kyle préfère lui aussi la voie scolaire, estimant que le taux de réussite y est plus élevé qu'en alternance. Julia qui est en bac pro *conduite et gestion de l'entreprise agricole* préfère la voie scolaire pour la même raison.

Par ailleurs, des étudiants qui sont déjà en BTS, nous ont également parlé de leur choix du BTS en voie scolaire ou en alternance, ce qui nous permet d'identifier une autre motivation possible, à savoir celle de Noa en BTS *management des unités commerciales* qui a choisi la

voie scolaire car l'alternance eut été selon lui inconciliable avec sa pratique assidue du sport (il voulait faire du rugby sa profession).

Les élèves préférant l'alternance ont, eux aussi, des motivations qui peuvent varier. Ils évoquent, comme les autres, leur souhait d'une meilleure insertion et d'un diplôme supérieur, mais aussi le désir d'avoir plus d'expérience professionnelle, et pour certains d'entre eux le désir d'indépendance et le souhait ou la nécessité de gagner de l'argent.

Maxime en bac pro *commerce* préfère l'alternance car, dit-il, cela permet à la fois d'être étudiant et d'avoir un revenu. Enzo en bac pro *conseil vente en alimentation* souhaite poursuivre ses études et choisit l'alternance car cela lui permettra d'avoir des ressources financières.

Annah en bac pro *commerce* explique qu'elle choisit plutôt l'alternance : *« Pour l'expérience déjà, je pense sur un CV, ça peut être bien. Et puis logiquement quand un patron prend un jeune en alternance il s'apprête peut-être quand même à l'embaucher après. Donc ça peut peut-être amener un métier à la fin et y a l'histoire de l'argent aussi, c'est motivant pour nous et j'ai pas trop envie d'arriver à 20 ans sans avoir de sous pour un logement, une voiture. J'ai envie d'être indépendante ».*

Quenan en bac pro *métiers de l'électricité et des environnements connectés* veut faire un BTS *fluides, énergies, domotique* en alternance au CFA du Bâtiment. Il a déjà trouvé l'entreprise. Il explique : *« Je préfère l'alternance, car j'ai peur qu'en initial ce soit trop scolaire, mais associer le monde de l'entreprise et le monde scolaire c'est bien ».*

Joseph en bac pro *conduite et gestion de l'entreprise agricole* veut faire un BTS *agro fournitures*, en alternance car il pense que cela lui permettra de mieux progresser en vente.

1.3. Ceux qui envisagent une autre poursuite d'études que le BTS

1.3.1 Une mention complémentaire (MC)

Les élèves envisageant de faire une mention complémentaire après leur bac, parmi ceux que nous avons interrogés, sont tous des élèves du bac pro *aéronautique option systèmes* au lycée Tristan Corbière à Morlaix. Ce sont leurs professeurs qui leur ont conseillé de poursuivre leur formation par une mention complémentaire. Parfois leurs maîtres de stage leur ont également conseillé de poursuivre leurs études après le bac.

Ainsi Louen dit à propos de la mention complémentaire : « *C'est toujours ça de plus. Je compte aller dans l'armée après, mais par rapport à mes stages et à ce que m'ont dit mes maîtres de stage, juste avec un bac pro c'est compliqué. Pour entrer dans l'armée il y a une école, et sans mention complémentaire c'est 8 mois alors qu'avec une mention complémentaire c'est 4 mois je crois. C'est pour cela que je veux la faire aussi. Et aussi pour acquérir la licence à la fin. Une licence Part 66 qui nous permet quand on fait une intervention sur un avion de signer un papier qui dit que l'avion peut repartir. Sans ce papier l'avion ne peut pas repartir. Et pour avoir plus d'argent sur le salaire aussi ».*

Certains demandent une mention complémentaire pour s'assurer une poursuite d'études car ils aimeraient faire un BTS dans le prolongement de leur bac mais doutent de leurs chances d'être admis dans cette formation sélective.

Ainsi Stephan : *« Il faut un bon niveau et moi je n'ai pas forcément bien travaillé au 1er trimestre. Là maintenant je me suis repris mais ça suffira peut-être pas. Il n'y a que 9 places et il y en a des bien plus forts que moi ».* Il précise que ce n'est pas que par défaut car les deux mentions complémentaires (avions ou hélicoptères) lui plaisent aussi.

D'autres seraient peut-être également intéressés par un BTS mais sont convaincus de ne pas avoir le niveau.

Ainsi Tugdal déclare à propos du BTS : *« C'est pas pour moi. Déjà j'ai pas le niveau. »* A cela s'ajoute le fait que les débouchés professionnels du BTS ne sont pas ceux qu'il préfère : *« La mention c'est pour être mécano tandis que le BTS c'est plus une gestion du hangar, quand est-ce que l'avion va partir et revenir, ce qu'il y a à faire ».*

1.3.2 Un IFSI (infirmiers) et un IFAS (aides-soignants)

Sur les sept élèves (toutes des filles) préparant le bac pro *accompagnement, soins et services à la personne*, quatre souhaitent poursuivre par des études dans un IFSI (Institut de formation en soins infirmiers), ce qui nécessite de déposer des vœux dans Parcoursup, ou dans un IFAS (centre de formation au métier d'aides-soignants) qui ne nécessite pas de s'inscrire dans Parcoursup et est une formation plus courte, d'un an.

Lénaig se présentera au concours d'auxiliaire de puériculture (dossier de candidature et oraux) et déposera un dossier pour la formation d'aide-soignante.

Albane, Sofia et Ophélie ont toutes trois fait les démarches pour s'inscrire dans une école d'aides-soignantes (IFAS) et, via Parcoursup, dans une formation d'infirmières (IFSI). Mais pour Anaëlle, le premier choix est la formation d'aides-soignantes, tandis que pour Sandra, le premier choix est la formation à l'IFSI. Pour les IFSI elles ont formulé des vœux en Bretagne et en dehors de la région. Sandra dit : *« J'ai demandé un peu partout en Bretagne et aussi à Aix-en-Provence où est mon copain ».*

1.3.3 Un brevet professionnel (BP) en apprentissage

Trois élèves interrogés projettent de faire un brevet professionnel aussitôt après le bac, dans le but de mieux maîtriser un métier. L'un est en bac pro *technicien menuisier agenceur* et les deux autres, en bac pro *aménagement finition du bâtiment*.

Pour Héloïse en bac pro *aménagement finition du bâtiment*, le choix du brevet professionnel (BP) n'est pas lié à l'aspect financier de l'apprentissage *« même si ça joue un peu parce que ça donne envie de travailler »,* sa priorité c'est plutôt le contact avec le métier *: « savoir bien manier les outils, bien savoir poser le papier, tout ça... ».* Elle dit que le BP, *« c'est juste un petit diplôme en plus »* mais il permet de mieux maîtriser le métier avec une plus grosse partie pratique. Elle estime aussi qu'avec un BP, ce sera plus facile de trouver un emploi.

Tom, lui aussi en bac pro *aménagement finition du bâtiment*, dit que son patron de stage lui a parlé de le prendre pour une année de BP avec une embauche par la suite. C'est pour lui une motivation pour avoir son bac.

1.3.4 L'université

Seulement trois élèves parmi ceux que nous avons interviewés souhaiteraient aller à l'université. Pour deux d'entre eux, c'est un retour à une passion, et pour l'une ce n'est qu'un plan B.

A propos des poursuites à l'université un élève nous a dit que *« beaucoup mettent des choix pour la fac au cas où »*.

Dans les trois exemples cités ci-après, cela semble être le cas de Louane, mais pas celui de Léo ou de Mathieu.

Ainsi Léo en bac pro *technicien géomètre topographe* a vraiment le souhait d'aller à l'université. C'est un profil 3 : après la 3e, il ne savait pas quoi faire. Sa mère, qui est CPE, lui a fait rencontrer une « conseillère d'orientation-psychologue « (psy-EN) : *« Elle a parlé du domaine des géomètres-experts et j'ai dit je prends ça (…), je connaissais pas du tout. (…) Je me suis retrouvé là-dedans et j'aurais dû partir dès la première année je pense. J'ai fait deux ans, trois ans et il était un peu trop tard pour me réorienter »*. Il souhaite aller à l'université pour faire une licence d'histoire de l'Art, option archéologie. Il a fait les Journées portes ouvertes de l'université de Rennes 2, où il a échangé avec la professeure d'archéologie. Cette dernière lui a parlé des mises à niveaux pour les néo bacheliers professionnels qui vont à l'université. Elle lui a dit de ne pas s'inquiéter de la marche. Mais lui pense que ce sera sûrement difficile quand même. Il dit que la conseillère d'orientation ne lui avait pas parlé des mises à niveau alors il est content d'être allé aux Journées portes ouvertes, sinon il n'aurait pas eu cette information. S'il a fait cette démarche à l'université c'est grâce à son dernier stage, qu'il a fait à l'Institut national des recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le cas de Louane en bac pro *aménagement finition bâtiment* est différent. Elle se verrait bien dans le secteur de la peinture mais pas sur les chantiers. Elle souhaite poursuivre en BTS, mais si elle n'est pas admise alors elle pourrait faire un autre bac professionnel ou la fac d'Arts plastiques.

Mathieu en bac pro *technicien géomètre topographe* ; s'il a le choix entre travaux publics et STAPS, il prendra STAPS et dit qu'il devra convaincre ses parents encore une fois. Il explique que STAPS ouvre sur de nombreux métiers ; il aimerait bien être entraîneur mais tous les métiers du sport lui plaisent. C'est un profil 4 qui est passé par une 2de générale mais s'y est vite démotivé. Il aime être dehors, bouger et pratique plusieurs sports.

1.3.5 Une Ecole des Beaux-Arts/ l'Ecole Boulle

Deux élèves projettent une école des Beaux-Arts ou l'Ecole Boulle.

Maël en bac pro *technicien menuisier agenceur* cherche en priorité *« une bonne école »* en lien avec le monde du spectacle. Il est passionné par le cirque qu'il pratique en activité de loisirs. Il dit: « *Je veux être dans ce monde-là, le monde du spectacle ».* Il vise donc en priorité l'école des Beaux-Arts du Mans, puis celle de Paris. Concernant le bois, il dit qu'il est épanoui dans sa formation, que le bois ouvre des portes. Sa formation lui permet d'envisager maintenant le métier de décorateur de spectacle, qui lui permettrait d'être dans le monde du cirque tout en ayant plus d'opportunités professionnelles qu'en étant « seulement » circassien.

Edward bac pro *technicien constructeur bâtiment* souhaite après son bac préparer un diplôme national des métiers d'art et du design en sculpture bois à l'école Boulle, et à défaut un BTS *systèmes constructifs bois et habitat*. A cet effet, il prend des cours du soir.

1.3.6 Un Diplôme universitaire technologique ou un Bachelor universitaire de technologie (DUT/BUT)

Deux élèves projettent d'aller en IUT immédiatement après leur bac.

Harold en bac pro *technicien constructeur bâtiment* souhaiterait faire un BTS *systèmes constructifs bois et habitat*, qui serait un prolongement logique de son bac, ou un DUT à Rennes ou à Saint-Nazaire, voire une école d'ingénieur à Nantes.

Brian en bac pro *aéronautique option systèmes* souhaite faire un BUT Hygiène sécurité environnement de l'université de Lorient s'il n'est pas pris dans la formation de maistrance à Brest.

1.3.7 Un Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP)

Martin en bac pro *technicien menuisier agenceur*, va préparer un CAP charpente en 1 an, après son bac. Il dit que la charpente est une formation complémentaire à la menuiserie : *« Et ça nous fait un diplôme en plus. (…) ça m'ouvre un peu plus de portes d'avoir un diplôme en plus. De base je voulais quand même travailler après le bac parce que j'en avais marre mais je me suis dit : Allez un CAP c'est 3 jours par semaine, je suis encore chez mes parents donc il faut que j'en profite maintenant ».* Martin apprécie le travail à l'atelier, fabriquer des choses, c'est la raison pour laquelle un BTS ne l'intéresse pas.

1.4. Ceux qui envisagent de travailler directement après avoir obtenu leur bac

Certains élèves envisagent de travailler directement après le bac et n'envisagent pas du tout de poursuivre leurs études dans l'immédiat. Ils ne sont pas les plus nombreux (8 élèves sur 71) et leurs motivations peuvent varier. Il y a ceux qui sont dans la continuité de stages (peu

nombreux) ; ceux qui ont envie de gagner de l'argent pour être indépendants et/ou pour financer des études supérieures ultérieures et ceux qui, faute de projet, s'engagent dans le monde du travail. La question du coût des études est mentionnée plusieurs fois.

Baptiste en bac pro *aménagement finition bâtiment* aimerait bien être embauché dans l'entreprise où il va retourner en stage et travailler cet été. Il connaît l'entreprise et il s'y sent bien. Il dit qu'il n'y a pas d'impératif à aller travailler pour lui et il parle de prendre son indépendance, mais pas tout de suite, car il a encore besoin de ses parents (*« Je ne pourrais pas gérer tout seul »* précise-t-il). Il connaît les formations possibles en BTS mais il *« n'accroche pas trop avec les études, même si les études c'est important ».* Il préfère *« bosser, rester en mouvement ».* Lorsqu'on lui demande s'il pourrait envisager de reprendre une formation plus tard, il répond : *« Pourquoi pas ? si besoin ».* Ses projets sont axés sur la peinture, ce qui est en adéquation avec le bac qu'il a préparé et son objectif est d'accumuler de l'expérience et peut-être à terme de se mettre à son compte. Il dit : *« Avoir ma boîte, ça j'aimerais bien ».*

Corey en bac pro *commerce* n'envisage pas non plus de poursuivre ses études : *« Moi, l'école ça m'intéresse plus trop, et tous ces stages me donnent envie d'aller tout de suite travailler ».* Lorsque l'on insiste un peu au sujet de l'après-bac, il dit : *« J'ai envie de partir de l'école mais je me dis que rester un an ou deux quand même, ce serait peut-être quand même un peu mieux. J'ai envie de faire autre chose, j'ai envie de faire chauffeur de bus, mais il faut avoir 21 ans et j'ai 17 ans. ».* Pour lui, l'objectif est d'avoir son bac. Pour la suite, il verra.

Corey et Lilian relèvent tous les deux du profil 3, qui est celui des élèves qui n'ont pas choisi leur formation mais qui la finissent néanmoins et pourront ensuite faire autre chose. Olivia aussi a un profil 3 : à l'origine elle souhaitait faire des études de vétérinaire mais a dû renoncer à cause de ses notes et du coût des études. Elle a aussi envisagé d'entrer dans l'armée mais n'a pas pu le faire pour des raisons médicales. Elle n'envisage pas un travail en adéquation avec sa formation. Elle dit que, si elle obtient son bac, elle ira travailler comme caissière. Sa priorité est de gagner son indépendance.

Mila en bac pro *conseil vente en alimentation*, dans une logique de raison plus que d'envie, souhaite prioritairement travailler pendant un an, dès l'année prochaine, pour avoir le temps de réfléchir et mieux savoir ce qu'elle veut faire par la suite. A ce jour, elle n'a pas de pistes d'emploi. Si elle trouve un emploi, cela lui permettra, dit-elle, de faire des économies pour sa future reprise d'études.

Maeva et Myriam sont toutes les deux en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne*. La première veut travailler après son bac comme aide à domicile à l'ALDS car sa meilleure amie y travaille déjà. Elle dit que ce serait seulement pour une année, le temps de se faire un peu d'argent en vue de payer l'école de gendarmerie qu'elle souhaite faire, et son logement. Quant à Myriam, elle souhaite gagner sa vie, vivre chez elle, être autonome et indépendante. Elle dit : *« Moi j'ai envie de rentrer dans la vie. Je veux que quand j'arrive chez moi, sur la boîte aux lettres, ce soit mon nom ».* Elle a déjà des pistes pour être embauchée dans une entreprise d'aide à domicile.

Lilian en bac pro *commerce* déclare qu'il pourrait faire un BTS, mais qu'il aimerait aussi prendre *« une année sabbatique »*, pour faire des petits boulots. Son projet, c'est, dit-il : *« Construire mon corps pour être gendarme et préparer des concours ».*

1.5. Ceux qui envisagent de s'engager dans l'armée ou d'entrer dans la gendarmerie

Nous avons été frappés au cours des entretiens par le nombre relativement important d'élèves nous ayant parlé de l'armée. Six garçons nous ont dit vouloir s'engager dans l'armée après leur bac. Quatre d'entre eux sont des élèves du bac professionnel *aéronautique, option systèmes* et ils envisagent d'intégrer la Marine. Plusieurs élèves préparant ce bac pro ont signé un « partenariat Marine » qui leur assure des stages sur des bases situées en Bretagne. L'un d'entre eux explique : *« Il y a deux semaines on a reçu un mail de l'armée de l'air qui nous proposait de découvrir l'armée de l'air à travers des pilotes (…) Ils viennent ici assez régulièrement et sinon les trois armées sont déjà venues ici ».* Il dit aussi : *« En ce moment des mécanos il y en a de moins en moins, y a une pénurie et l'armée est venue pour faire des contrats ».*

En plus de ces six élèves, deux autres envisagent d'intégrer l'armée comme une possibilité : Kevin en bac pro *technicien menuisier agenceur* s'il ne trouve pas de travail après son bac et Quincy en bac pro *technicien constructeur bâtiment* s'il n'est pas admis en BTS (ou après son BTS).

Cinq autres élèves dont deux filles, souhaitent entrer dans la gendarmerie.
Mathis en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* et Evan en bac pro *commerce* qui visent de passer les concours dès que possible ; Lilian en bac pro *commerce* qui se donne une année pour se préparer ; Maeva en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* qui dit vouloir tenter une école de gendarmerie après avoir travaillé pendant un an pour mettre de l'argent de côté et Mila en bac *pro conseil vente en alimentation* qui présente ce projet comme un troisième choix (tout en précisant que depuis toute petite elle souhaite faire ce métier).

2. Ce que les élèves nous disent à propos de leurs moyens de s'informer sur l'après-bac

2.1. Le premier moyen de s'informer : l'échange avec les professeurs du lycée

L'enquête nous a permis d'identifier plusieurs moyens de s'informer mais surtout de reconnaitre l'importance relative de chacun. Il ressort nettement de cette analyse que le principal moyen pour les lycéens de s'informer sur les poursuites d'études possibles après le bac, ce sont leurs professeurs.

L'ordre d'importance des différents moyens de s'informer n'est pas tout à fait le même qu'à la fin de la 3e lorsqu'ils devaient choisir leur orientation. Pour mémoire, les moyens d'information les plus fréquemment mentionnés étaient dans l'ordre : les Journées portes ouvertes, Internet, les professeurs, les conseillères d'orientation, la famille et les amis de la famille, les stages de découverte.

Figure 49. Les moyens de s'informer sur les possibilités après le bac professionnel ou après le BTS (nombre de fois cités)

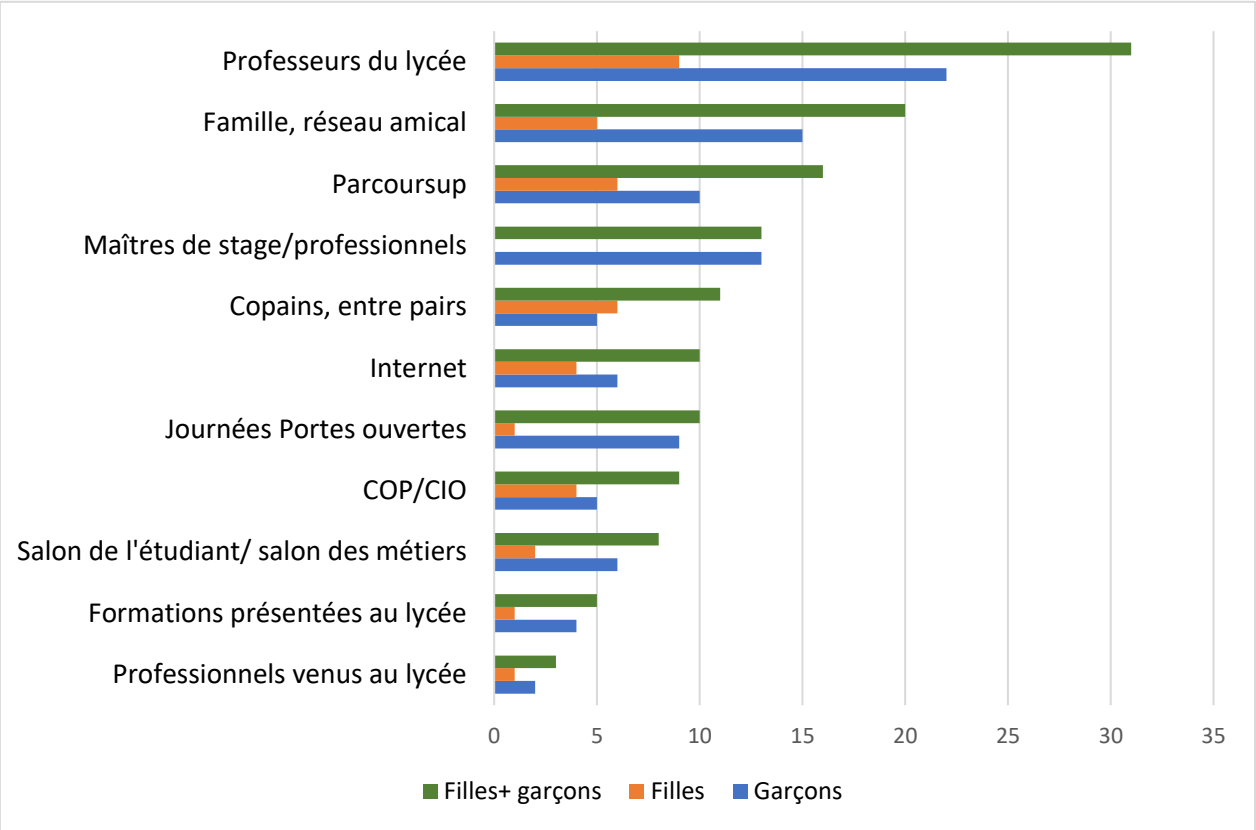

Source : Sur la base de 86 interviews réalisées par le CESER : 71 élèves de bac professionnel dont 57 garçons et 14 filles, et 15 étudiants en BTS). Interviews réalisés en février-mars 2020 et mars 2021

Leurs professeurs leur parlent en priorité des possibilités de poursuites au sein du lycée, quand il en existe (BTS, mention complémentaire). D'ailleurs 21 élèves envisagent de poursuivre leurs études après le bac au de leur lycée. Mais le rôle des professeurs ne s'arrête pas là.

Ainsi Romain en bac pro *aéronautique option systèmes* explique : *« Clairement moi maintenant j'ai envie de poursuivre. Avant je me voyais en mention complémentaire et puis armée mais là maintenant les profs m'ont fait clairement comprendre que j'avais ma place en BTS. Quand un prof te dit que t'es meilleur que des élèves qu'il a envoyés en école d'ingé, ça te fait réfléchir ».* Tristan qui prépare le même bac pro explique qu'il a beaucoup demandé de conseils aux professeurs de spécialité qui lui ont conseillé la mention complémentaire plutôt que le BTS. Il dit à leur sujet : *« Ils voient de quoi je parle et comment je travaille, ce que je peux faire. Je leur fais confiance. Ils nous parlent franchement ».*

Quant à Mathis, en bac pro *commerce*, il ne va pas continuer ses études car il veut faire l'armée (c'était son projet dès le début). Au sein de l'armée, il commencera par un contrat de 3 ans et verra ensuite pour les concours de sous-officiers. Il a parlé avec son professeur principal des possibilités de reprises d'études après les 3 ans et celui-ci lui a expliqué qu'il existe dans Parcoursup un accès pour ceux qui veulent reprendre des études après une césure.

Plusieurs élèves comme Mathis évoquent aussi les heures d'accompagnement à l'orientation (AP) *: « Les AP ici, c'est 2 heures par semaine, tous les mardis, pour nous aider à nous orienter,*

nous aider à trouver ce qui nous plairait ». Ethan en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* dit : *« On prépare notre futur parcours en accompagnement individualisé avec le professeur de français. On a les fiches Onisep et un exemple d'une lettre d'un bac scientifique ».*

Albane qui est en bac pro *accompagnement soins et services à la personne* explique que les professeurs l'ont aidée, elle et les autres élèves de sa classe, à formuler leurs demandes dans Parcoursup : *« Elles nous ont dit de faire bien attention quand on accepte les vœux (…) je trouve ça un peu compliqué, c'est stressant ».* Anaëlle ajoute *: « Ma prof principale, elle essaie souvent de me trouver les réponses. Même pour mon BAFA que j'ai pu passer cet été, elle a su me dire auprès de qui me renseigner ».*

Plusieurs élèves mentionnent aussi le rôle des professionnels qui sont intervenus dans l'établissement dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et le fait que des professeurs ou des étudiants de BTS soient venus leur présenter les formations qui existent dans le lycée. Ainsi par exemple Martin qui est en bac pro *technicien menuisier agenceur* et qui va compléter sa formation par un CAP charpente, explique que c'est le professeur de charpente du lycée qui est venu présenter ce CAP dans les classes de terminale.

2.2. Et sinon des échanges avec des professionnels, des copains/copines, des pairs…

Parmi les autres moyens de s'informer sur ce qu'ils feront après le bac, les élèves de terminale que nous avons rencontrés ont mentionné en particulier les professionnels rencontrés pendant leurs stages en entreprise, des copains ou copine, des pairs, et Parcoursup.

S'agissant des professionnels rencontrés pendant leurs stages en entreprise :

Ethan en bac pro *métiers de l'électricité et des environnements connectés* a reçu des conseils par les professionnels. Il dit qu'ayant fait des stages, et rencontré des professionnels, il sait ce qu'il veut, et ce qu'il ne veut pas.

Pour Naël en bac pro *aéronautique option systèmes,* avoir pu parler dans les entreprises avec les professionnels, les interroger sur leur parcours, l'a aidé à faire son choix d'orientation après le bac.

Louann qui prépare le même bac pro explique avoir découvert le métier de la maintenance en stage, et en discutant avec des professionnels qui l'ont poussé poursuivre en BTS.

Blaise en bac pro *aéronautique option systèmes* lui aussi, raconte que nombre de professionnels qu'il a rencontrés à l'occasion de ses stages regrettaient de ne pas avoir eux-mêmes poussé plus loin leurs études et que cela lui a donné envie pour sa part de poursuivre.

Le rôle des copains/copines et des pairs est plus important qu'à la fin de la 3e comme en témoignent les jeunes rencontrés.

Ainsi Nathan en BTS *maintenance des véhicules automobiles* a été aidé par ses professeurs, et plus particulièrement le professeur d'atelier, mais il dit aussi qu'il en a surtout parlé avec ses copains.

Louane en bac pro *aménagement finition du bâtiment* a un ami qui est dans l'un des deux BTS qu'elle envisage et c'est lui qui lui a donné les informations concernant ce BTS.

Annah en bac pro *commerce* en parle avec ses amis à l'internat et en classe.

Enzo en bac pro *conduite vente en alimentation* dit que pour le choix de l'établissement à Rennes, il s'en remet au *« bouche à oreille »,* à ce que lui en disent ses connaissances sur place et que c'est surtout avec ses copains qu'il en parle.

Malo en bac pro *aéronautique option systèmes* en discute avec les élèves de BTS qu'il voit en atelier.

Lucille en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* a été informée par une amie qui est en BTS *services et prestations des secteurs sanitaire et social* au lycée et qui lui a montré ses cours.

2.2.1 Parcoursup comme source d'informations sur les possibilités après le bac

Certains élèves que nous avons rencontrés mentionnent utiliser Parcoursup comme moyen de s'informer, et notamment pour trouver les établissements.

Antoine en bac pro *métiers de l'électricité et des environnements connectés* a recherché sur Parcoursup des renseignements sur les deux BTS qui l'intéressent et les établissements qui les dispensent ; il dit qu'il connaît un peu la procédure Parcoursup mais qu'il trouve cela *« Vraiment compliqué »* (combien de vœux faire ? Comment cela se décide ensuite ?)

Quillian en bac pro *aéronautique option systèmes* a assisté à une réunion d'information organisée par le lycée ; il a parlé de son orientation avec les enseignants et a vu des informations sur Parcoursup.

Marine n'est pas en terminale mais en BTS *analyse et conduite des systèmes d'exploitation*. Elle revient sur la façon dont elle s'était informée lorsqu'elle était en terminale et dit qu'elle avait recherché des informations au sujet de différents BTS avec les professeurs, pendant les heures consacrées à Parcoursup. Cela avait constitué son unique source d'informations. Elle a eu un souci sur Parcoursup car après avoir accepté une licence à Angers qui finalement ne l'intéressait pas, tous ses vœux suivants ont disparu. Elle s'était résignée à finalement chercher du travail, mais à la rentrée elle s'est ravisée, a eu peur de se retrouver sans rien et a appelé le lycée Le Gros Chêne où elle a été finalement acceptée.

2.3. Plusieurs élèves soulignent des manques et des besoins en matière d'information sur l'après-bac et l'après-BTS

Plusieurs élèves signalent qu'ils n'ont pas toutes les informations sur les possibilités après le bac, ou après le BTS.

Simon en bac pro *métiers de l'électricité et des environnements connectés* dit que lui et les autres élèves ont eu du temps d'AP pour regarder ce qu'il y a sur Parcoursup et qu'il va faire plusieurs demandes pour être sûr d'obtenir quelque chose. Il explique que beaucoup mettent des choix pour la fac au cas où et que lui-même a peur de se tromper encore une fois. Il a besoin de rechercher pour être sûr d'avoir toutes les informations. Il aimerait avoir une liste de tous les BTS accessibles après son bac et dit qu'il aurait davantage besoin d'informations sur les formations que sur les métiers. Il a peur de passer à côté. Il va sur Internet mais ce n'est pas très précis.

Mathis en bac pro *commerce* explique avoir bénéficié d'un accompagnement à l'orientation avec trois professeurs (un de BTS et deux de bac professionnel) mais regrette le manque d'ouverture des propositions : *« Ils sont trop fixés sur l'initial, BTS initial ; ils ne sont pas assez sur l'alternance, moi je trouve, et quand on leur parle de l'alternance, ils disent que l'alternance c'est comme l'initial mais en beaucoup plus dur parce qu'on a moins de cours mais le même programme ».*

Annah qui est dans la même spécialité et le même établissement regrette elle aussi que les professeurs se focalisent sur un seul type de poursuite d'études. Elle dit : *« Ils font comme si tout le monde allait poursuivre en MCO [Management commercial opérationnel] ».* Et elle ajoute : *« Les profs ne sont pas assez renseignés sur tous les métiers ».* Elle estime que l'accompagnement à l'orientation n'est pas assez personnalisé, ne correspond pas assez à ce dont, elle, a besoin. Elle souhaiterait avoir un interlocuteur avec lequel elle pourrait s'entretenir. Elle trouve aussi que les informations sur Internet concernant les BTS qui pourraient l'intéresser sont trop « fouillis », qu'il n'y a pas l'information principale mais de nombreux détails, et dans ceux-ci, des éléments qui font peur, comme par exemple, les attentes. Elle dit : *« Les attentes, quand on a 17 ans… ».* Pour sa part, elle souhaiterait pouvoir faire des mini-stages dans les secteurs où elle n'a pas pu en faire et qui sont ceux maintenant qui l'intéressent (le secteur de l'assurance).

Mathis en bac pro *métiers de l'électricité et des environnements connectés* regrette que des professionnels ne viennent pas parler de leurs expériences au lycée. Sa remarque est surprenante car, au sein du même lycée, un élève d'une autre spécialité (*commerce*) nous a expliqué que des professionnels étaient intervenus (notamment des commerçants et un gendarme) dans le cadre des heures d'accompagnement à l'orientation.

Lucille en bac pro *accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) dit qu'elle aurait voulu avoir, dès la 2de, plus d'informations sur les formations possibles après le bac. Elle dit : *« Beaucoup d'ASSP vont après en aide-soignant mais pour ceux qui préfèrent le social, il n'y a pas assez d'informations. C'est vraiment à nous de chercher. Pas assez d'exploration, pour ceux qui veulent faire des choses plus « exotiques » on va dire ».*

Ces témoignages des élèves conduisent à réfléchir aux moyens d'améliorer leur niveau d'information sur les possibilités d'études après un bac professionnel.

3. Les poursuites d'études des bacheliers et bachelières professionnels en Bretagne selon les statistiques

3.1. Comment les bacheliers et bachelières professionnels se répartissent dans les filières du supérieur selon une étude nationale

Une étude nationale publiée en 2019, portant sur un panel d'élèves entrés en 6e en 2007 et ayant obtenu leur bac en 2014, 2015 ou 2016 (selon leurs parcours) indique qu'à la rentrée suivant l'obtention de leur bac, **63 % de ceux et celles qui avaient obtenu un bac professionnel ont poursuivi des études** (quand les bacheliers de la voie générale et technologique poursuivent à 90 %)[4].

Au sujet de ces poursuites d'études :

- 50 % ont continué dans l'enseignement supérieur ;
- 13 % ont continué dans une formation non supérieure.

Au sujet des 50 % qui ont continué dans l'enseignement supérieur :

- 34 % ont continué en BTS ;
- 7 % en licence ;
- 5 % dans une autre formation supérieure ;
- 3 % en paramédical.

Figure 50. Poursuite d'études des élèves entrés en sixième en 2007 et ayant obtenu un baccalauréat professionnel en 2014, 2015 ou 2016 (France entière)

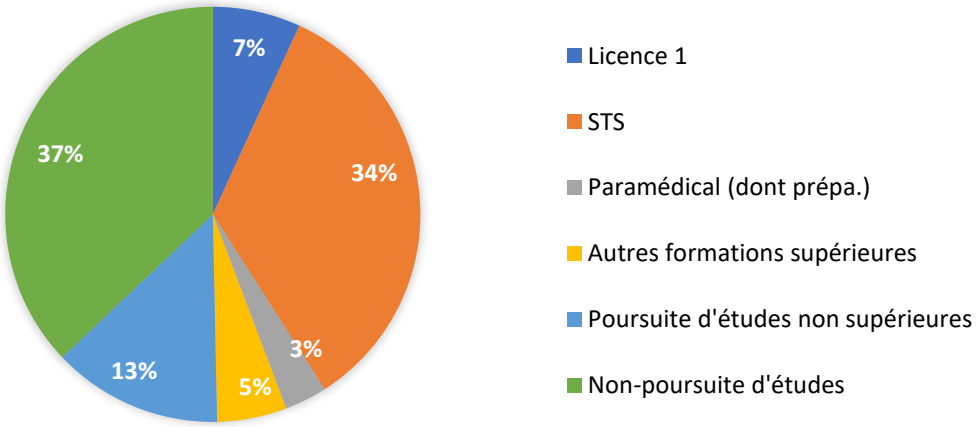

Source : MENJ-DEPP, MESRI-SIES DEPP, Note d'information n°19.12, avril 2019.

[4] DEPP, *Note d'information n°19.12*, *op. cit*.

Les titulaires d'un bac professionnel ayant continué leurs études, dans l'enseignement supérieur ou non, se sont surtout orientés dans des formations courtes « professionnalisantes ».

Au sujet de ceux qui ont poursuivi dans une formation ne relevant pas de l'enseignement supérieur :

- 70 % se sont inscrits dans une filière professionnelle de niveau V (CAP, mention complémentaire, BEP ou diplôme d'État) ;
- 30 % se sont inscrits en terminale dans une autre série du bac professionnel ou pour suivre une formation de niveau équivalent (BP ou brevet de technicien).

Selon cette étude, les bacheliers diplômés des spécialités du bac professionnel *transformations*, *génie civil, construction et bois* et *services aux personnes* ont une probabilité très élevée de poursuivre dans une formation ne dépendant pas de l'enseignement supérieur, ce qui s'explique en partie par le potentiel d'insertion professionnelle de certains CAP, comme le CAP Petite enfance par exemple.

Parmi ceux et celles qui ont poursuivi dans l'enseignement supérieur, une majorité s'est inscrite en BTS (Cf. ci-après à propos du BTS).

3.2. Le troisième rapport annuel du Comité éthique et scientifique de Parcoursup au sujet des bacs professionnels

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription dans les formations de l'enseignement supérieur (cf. annexe 2). En janvier 2018, elle a remplacé le système d'affectation des candidats et candidates qui s'appelait APB pour « admission post-bac ».

En février 2021 est paru le troisième rapport annuel adressé au Parlement par le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP). Ce rapport dresse plusieurs constats qui intéressent directement les bacheliers et bachelières professionnels et leur accès à l'enseignement supérieur.

Parmi les éléments soulignés, figurent notamment :

- l'augmentation des candidatures de bacheliers professionnels ;
- des délais de réponse trop longs de la part de la plateforme ;
- les différences de taux d'admission des néo-bacheliers en fonction du type de baccalauréat ;
- l'insuffisance de l'offre de formations supérieures professionnalisantes (en IUT notamment).

Le rapport du Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) constate que le nombre de candidats inscrits dans la plateforme nationale Parcoursup de préinscription dans les formations de l'enseignement supérieur a fortement augmenté entre 2018 et 2020 (+17 %, avec plus d'un million de candidats en 2020). Cette augmentation s'explique par le taux de réussite exceptionnel de l'édition 2020 du baccalauréat mais « *L'explication majeure vient du*

taux de candidature des bacheliers professionnels qui est passé de 52 % à plus de 60 % en trois ans ».

Par ailleurs, le CESP remarque que la procédure principale de Parcoursup est trop longue : trop de candidats attendent trop longtemps avant d'obtenir une proposition, ce qui peut avoir pour conséquence une angoisse des candidats et des abandons par lassitude. Cette durée induit également une aggravation des inégalités sociales. Par exemple, 11 % des néo-bacheliers boursiers finalement admis attendront plus de deux mois pour recevoir la proposition qu'ils accepteront, et 13 % des bacheliers professionnels. Or, selon le CESP « *Les candidats les plus défavorisés ont particulièrement besoin de pouvoir s'organiser en termes de logement et d'emplois estivaux le plus en avance possible. Enfin, cette durée complique l'organisation de la rentrée pour les formations et ne permet pas de connaitre suffisamment tôt les places vacantes utiles pour la procédure complémentaire et les CAES [Commissions d'accès à l'enseignement supérieur qui peuvent être saisies à l'issue de la procédure]* ».

En 2020, 81 % des candidats ont été « admis », c'est-à-dire qu'ils ont accepté une proposition en réponse à leur candidature (dont 1,8 % en apprentissage). Mais il reste que 119 000 néo-bacheliers n'ont pas été admis (dont les deux tiers avaient une proposition) et qu'à la fin de la procédure, environ 78 000 places étaient non pourvues (hors apprentissage). Selon le CESP, ces chiffres montrent la difficulté de l'adéquation de l'offre et de la demande. Du côté de la demande, le taux d'admission se situe à 81 %, mais avec des différences importantes en fonction du type de baccalauréat :

- 89 % des bacheliers généraux candidats ont été admis (taux en hausse depuis 2018) ;
- 77 % des bacheliers technologiques ont été admis (taux en augmentation en 2019 en raison de l'arrivée des IFSI/EFTS, et stable depuis) ;
- 61 % des bacheliers professionnels ont été admis (taux en légère diminution depuis 2019, même si 7 200 bacheliers professionnels supplémentaires ont été admis en 2020).

Le CESP estime que la répartition finale des admis dans ces formations en fonction du type de bac ne montre aucune évolution depuis trois ans, malgré la politique en faveur des admissions des bacheliers professionnels dans cette filière de l'enseignement supérieur, qui s'appuie sur des quotas de places réservées à ces bacheliers. Le CESP note que l'on peut encore améliorer les quotas mais qu'ils ne pourront pas résoudre à eux seuls cette insuffisance. Il note aussi que l'on peut également améliorer l'accompagnement à l'orientation mais que même cela ne suffirait pas car les causes relèvent plutôt de l'offre de formation. Ainsi il note que la première explication réside dans l'insuffisance de l'offre de formations professionnalisantes, notamment en IUT. En 2018, et à la fin de la procédure en 2020, le nombre de places en BTS (hors apprentissage) a augmenté de 22 400 places, soit +15 %. Sur la même période, le nombre de places en IUT est resté quasiment stable: 195 places de plus. Les résultats sont identiques concernant l'offre en apprentissage : 25 000 places de plus en BTS, 353 en IUT.

La conséquence de cette insuffisance est claire et a un impact direct sur les bacheliers professionnels en BTS. La concurrence entre bacheliers généraux et bacheliers technologiques qui peinent à trouver leur place en IUT fait que ceux-ci se reportent alors sur les STS. De ce fait, malgré la forte augmentation des capacités d'accueil en STS, la part de bacheliers professionnels qui y sont admis ne progresse pas.

3.3. Les néo-bacheliers professionnels admis dans les formations supérieures via Parcoursup : comparaison Bretagne/France et évolutions 2019/2020

La base de données de Parcoursup est accessible en open data. Elle permet de recueillir des informations sur la présence des bacs professionnels admis dans les différentes filières d'enseignement supérieur en Bretagne mais aussi sur l'ensemble du territoire.

Nous avons réalisé une exploitation de ces données en 2019 et en 2020 en faisant le choix de retenir le nombre de candidats néo-bacheliers « admis », c'est-à-dire qui ont accepté la proposition d'admission de l'établissement, à l'issue de la phase principale et complémentaire, et de regarder parmi ces admis quelle est la proportion de bacheliers professionnels.

Nous n'avons pas pu utiliser les vœux des candidats puisqu'il n'y a plus de classement des vœux dans Parcoursup et que chaque candidat peut faire 10 vœux, ce qui amène à des chiffres très élevés par rapport au nombre de places disponibles et ne reflète pas la réalité.

En 2019, selon le ministère de l'Éducation nationale, 74,6 % des élèves inscrits en terminale professionnelle dans l'académie de Rennes ont confirmé au moins un vœu dans Parcoursup (+0,4 point par rapport à 2018) et 88 % des vœux confirmés des bacheliers professionnels se sont faits en section de technicien supérieur (STS)[5].

3.3.1 La répartition des admissions en Bretagne en 2019, et une comparaison Bretagne/France

Le tableau ci-après montre pour chaque filière, le pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en France et Bretagne, en 2019.

Figure 51. Les néo-bacheliers admis dans les différentes filières de l'enseignement supérieur en Bretagne/France selon les données Parcoursup 2019

FRANCE public et privé	Effectif des admis néo bacheliers	Néo bacheliers gén.	% bacs gén.	Néo bacheliers techno.	% bac techno	Néo bacheliers pro.	% bac pro
BTS/BTSA	**99339**	17903	18,02%	41524	41,80%	39912	40,18%
CPGE	**39244**	36485	92,97%	2647	6,74%	112	0,29%
DUT	**48550**	31229	64,32%	16628	34,25%	693	1,43%
EFTS	**1768**	710	40,16%	694	39,25%	364	20,59%
IFSI	**11790**	4185	35,50%	5157	43,74%	2448	20,76%
Licence	**193551**	158042	81,65%	25527	13,19%	9982	5,16%
PACES	**37531**	35248	93,92%	1691	4,51%	592	1,58%
Autre formation	**38559**	28379	73,60%	5964	15,47%	4216	10,93%
Total général	***470332***	***312181***	***66,37%***	***99832***	***21,23%***	***58319***	***12,40%***

[5] Rectorat de l'académie de Rennes, Comité technique académique, Novembre 2019.

BRETAGNE public et privé	Effectif des admis néo bacheliers	Néo bacheliers gén.	% bacs gén.	Néo bacheliers techno.	% bac techno	Néo bacheliers pro.	% bac pro
BTS/BTSA	**5870**	1096	18,67%	2342	39,90%	2432	41,43%
CPGE	**1787**	1647	92,17%	140	7,83%	0	0,00%
DUT	**3015**	2079	68,96%	911	30,22%	25	0,83%
EFTS	**85**	40	47,06%	38	44,71%	7	8,24%
IFSI	**416**	172	41,35%	210	50,48%	34	8,17%
Licence	**10349**	8505	82,18%	1439	13,90%	405	3,91%
PACES	**1563**	1484	94,95%	57	3,65%	22	1,41%
Autre formation	**2014**	1621	80,49%	211	10,48%	182	9,04%
Total général	***25099***	***16644***	***66,31%***	***5348***	***21,31%***	***3107***	***12,38%***

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Lecture : Les « autres formations » regroupent des formations diverses telles que : mentions complémentaires (MC), diplôme universitaire *Rebond*, mise à niveau en hôtellerie restauration, mise à niveau pour les BTS maritime, diplôme national des métiers d'art et du design, école d'architecture, BPJEPS, …

Dans les STS, en 2019, en Bretagne, le nombre de néo-bacheliers professionnels admis en STS s'élevait à 2432, ce qui représentait 41,5 % des néo-bacheliers admis en STS, devant les néo-bacheliers technologiques (39,9 %) et les néo-bacheliers généraux (18,7 %).

La comparaison avec la moyenne nationale montre que la Bretagne compte en STS un pourcentage plus important de bacheliers professionnels (+1,25 point), un pourcentage plus faible de bacheliers technologiques (-1,90 point) et un pourcentage plus élevé de bacheliers généraux (+0,65 point).

Dans les IUT, la proportion de lycéens issus d'un bac professionnel reste très faible au niveau national mais elle l'est encore plus en Bretagne (moins de 1 %, soit 25 jeunes). Comme nous le verrons plus loin ils ne sont présents que dans quelques IU (cf. *infra*).

Dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et les Etablissements de formation en travail social (EFTS), les néo-bacheliers professionnels représentent respectivement 8,17 % et 8,24 % des néo-bacheliers admis. On note également une différence importante avec la moyenne nationale (plus de 20 %). Comme nous le verrons plus loin les bacheliers professionnels sont très peu nombreux en 2019 dans les différents IFSI en Bretagne (Cf. *infra*).

Dans les universités, les néo-bacheliers professionnels sont moins représentés en Bretagne (3,91 % en Bretagne contre 5,16 % en France). Ils représentent cependant plus de 400 étudiants en 2019. Nous verrons plus loin comment ils se répartissent entre les différentes filières et départements.

3.3.2 L'évolution de la situation entre 2019 et 2020

La comparaison 2019/2020 nous apporte quelques informations, même si une comparaison sur deux années seulement est susceptible d'être marquée par une conjoncture particulière et alors même que l'année 2020 a été un peu spéciale du point de vue des admissions dans l'enseignement supérieur.

En STS, en Bretagne, le nombre de néo-bacheliers professionnels admis en 2020 s'élevait à 2 628 (+196 par rapport à 2019). Le pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis parmi tous les néo-bacheliers admis a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (42,3 % contre 41,43 %), alors que l'on observe une légère baisse en moyenne nationale. Il s'ensuit que ce pourcentage y dépasse de 2 points le niveau national en 2020.

En Bretagne le pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis **dans les licences générales à l'université** a légèrement augmenté (4,5 % en 2020)[6]. Cette augmentation s'observe aussi au niveau national.

Les néo-bacheliers professionnels y représentent 1 % des néo-bacheliers admis en licences à option « accès santé » (LAS) et 0,5 % des admis dans le parcours spécifique « accès santé » (PASS), les deux nouvelles voies d'accès aux études médicales. Ces filières n'existaient pas en 2019 ; elles ont pris la suite du PACES où les néo-bacheliers professionnels représentaient 1,4 % des admis en Bretagne.

Le pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis a fortement augmenté dans les IFSI en Bretagne en 2020, même s'il reste encore inférieur à la moyenne nationale. Il a progressé plus légèrement dans les EFTS[7].

Dans les IUT, les titulaires d'un bac professionnel représentent toujours une très faible proportion de l'ensemble des néo-bacheliers admis en 2020. Leur poids, déjà faible en 2019, diminue encore en 2020, en Bretagne comme en moyenne nationale. On trouve ces néo-bacheliers principalement dans le DUT Gestion logistique et transport[8].

Dans les « autres formations », le nombre de néo-bacheliers professionnels augmente légèrement, passant de 4 216 en 2019 à 5075 en 2020. L'augmentation beaucoup plus marquée en pourcentage (la part des bacs professionnels passe de 11 % en 2019 à 19 % en 2020) s'explique par le fait que les écoles de commerce et d'ingénieurs qui accueillent très peu de bacheliers professionnels ne sont plus classées dans cette rubrique en 2020.

Le détail des chiffres issus de la plateforme Parcoursup figure en annexe 3.

[6] En Bretagne, 4,5 % en 2020 contre 3,9 % en 2019. Cela représente 478 étudiants en 2020 (dont 7 en licence LAS), soit 73 étudiants de plus qu'en 2019.

[7] En Bretagne, les bacheliers professionnels représentaient néanmoins, en 2020, 113 des 639 néo-bacheliers admis pour les IFSI (seulement 34 en 2019) et 16 des 79 néo-bacheliers admis dans les EFTS (7 en 2019).

[8] En Bretagne 0,8 % en 2019 et 0,5 % en 2020. En Bretagne, en 2020, ils ne représentent que 15 étudiants admis (ils étaient 25 en 2019).

Figure 52.Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis parmi les néo-bacheliers admis via Parcoursup dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, en 2019 et 2020, en Bretagne et France entière

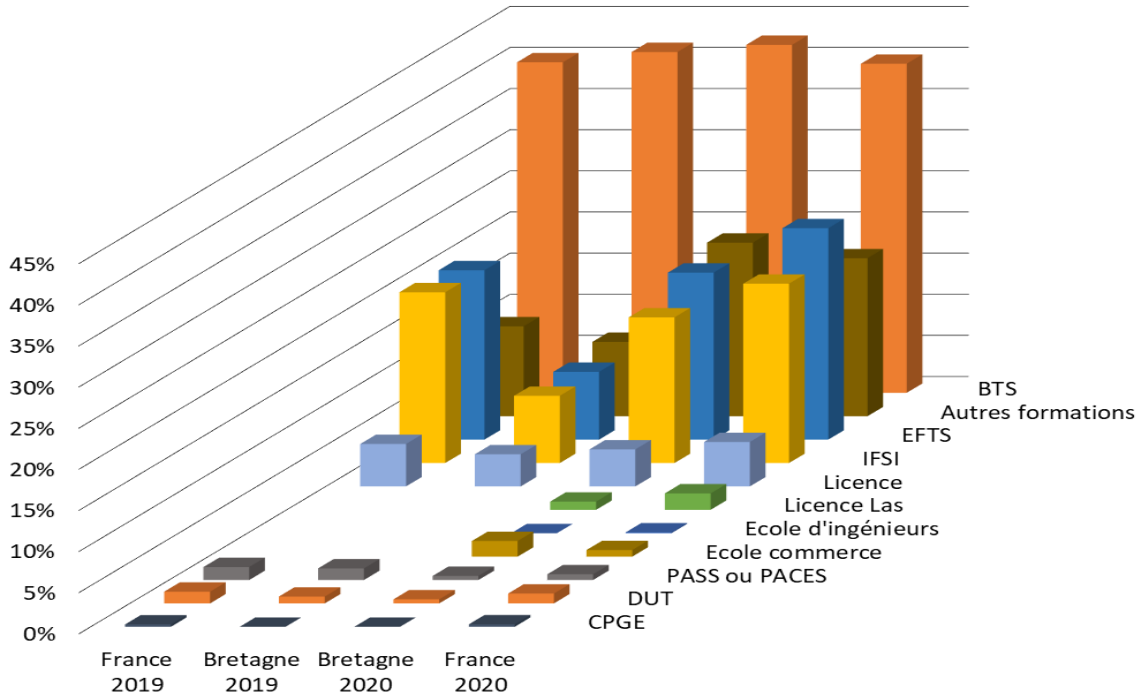

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Sur la base des témoignages des jeunes rencontrés et des statistiques, le CESER identifie un enjeu autour du développement des poursuites d'études des jeunes de la voie professionnelle et de leurs compétences à s'orienter tout au long de la vie professionnelle. A cet effet, il formule des préconisations dont plusieurs figurent ci-après.

Enjeu : Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de ma vie professionnelle et favoriser les poursuites d'études

PRECONISATIONS

- Développer à l'attention des professeurs des lycées professionnels, des tuteurs/tutrices, des jeunes et de leurs familles, une information spécifique sur toutes les poursuites d'études possibles après le bac professionnel et après le BTS, en détaillant les contenus des formations, leurs attendus et les conditions d'entrée.

- Construire des ressources pour aider les professeurs des lycées professionnels dans l'accompagnement du projet de leurs élèves, dès la première année du bac professionnel et au cours de la première année de BTS.

- Prévoir une démarche spécifique pour les bacheliers et bachelières professionnels dans le cadre du projet *BRIO - Bretagne Réussite Information Orientation* de création d'un véritable écosystème de l'orientation à l'échelle de la région impliquant les lycées, les universités et les grandes écoles.

- Ouvrir des possibilités réelles de poursuites d'études pour les jeunes filles engagées dans un bac professionnel (on a vu qu'elles sont souvent majoritaires dans les bacs professionnels pour lesquels les poursuites d'études en BTS sont les plus difficiles).

Dans le but d'inciter à la poursuite d'études :

- Développer les Cordées de la réussite entre les lycées professionnels et les établissements d'enseignement supérieur. Ces Cordées de la réussite sont des mises en réseau d'établissements, dont le but est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e jusqu'au bac et au-delà.

- Développer dans les lycées professionnels un dispositif d'accompagnement par la Région (à l'image du dispositif *Karta*) dont le but serait de favoriser dans ces lycées des projets collectifs permettant de travailler avec les lycéens et lycéennes sur la confiance en soi, l'estime de soi et les compétences psychosociales (ce que certains nomment aujourd'hui les « compétences douces » ou « soft skills », par opposition aux compétences techniques ou « hard skills »).

- Soutenir le *GPS Folio* qui est un outil conçu par un groupe de production de l'académie de Rennes qui vise à permettre aux jeunes des lycées professionnels de mieux se connaitre pour mieux s'oriente : le faire connaitre largement et favoriser sa généralisation dans les lycées professionnels.

4. Les bacheliers professionnels en STS en Bretagne

4.1. La Bretagne au-dessus de la moyenne nationale pour le pourcentage de bacheliers professionnels admis en STS, mais des inégalités fortes selon les réseaux et selon les secteurs professionnels

4.1.1 Des différences entre les réseaux publics/privés et entre les secteurs professionnels

Les données de la plateforme Parcoursup permettent de prolonger la comparaison entre les réseaux public/privé, et leur situation respective en Bretagne ou en moyenne nationale. Elles permettent aussi d'approfondir l'analyse par secteur professionnel.

Dans le réseau public, le pourcentage de bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en STS en 2019 s'élève à 45 % en Bretagne (ce qui est conforme au quota moyen de places réservées ainsi qu'il sera vu plus loin) alors qu'il est de 42 % en moyenne nationale.

Dans le réseau privé, le pourcentage s'élève à 38 % en Bretagne, alors qu'il est de 34 % en moyenne nationale.

Public et privé ensemble, le pourcentage est de 41 % en Bretagne, contre 40% en moyenne nationale (Cf. annexe 4).

Figure 53. Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis en BTS en 2019 selon les réseaux publics et privés, en Bretagne et France entière

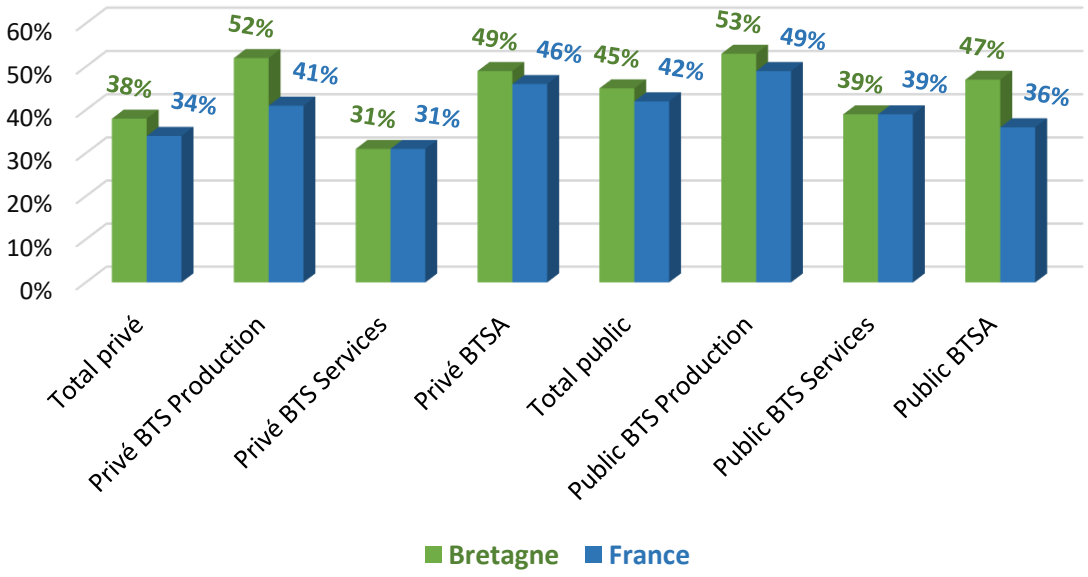

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Lecture : BTS : Brevet de technicien supérieur, BTSA : brevet de technicien supérieur agricole

On note également des différences importantes entre les secteurs des services et de la production avec une part beaucoup plus importante de néo-bacheliers professionnels admis dans les BTS du secteur de la production. Ceci s'observe en Bretagne et en moyenne nationale, mais avec une importance plus marquée en Bretagne.

Or, ainsi que nous l'avons vu précédemment, ce sont les bacs professionnels du secteur des services qui scolarisent le plus de lycéens et en particulier de lycéennes (cf. pages 92 et suivantes) : il n'y a donc pas d'égalité dans les admissions en STS selon le statut de l'établissement (public/privé) et selon le secteur dans lequel est préparé le bac professionnel.

A l'intérieur des secteurs professionnels, des différences importantes apparaissent aussi selon les spécialités du BTS.

4.1.2 Des différences en fonction des spécialités du BTS

Toutes les spécialités du BTS n'accueillent pas la même part de bacheliers professionnels et des quotas ont été fixés pour chaque section dans le cadre de l'expérimentation académique en 2017. Une liste des sections de STS avec le pourcentage qui leur est appliqué existe pour les STS publiques et pour les STS privées. Ces quotas ont été définis au niveau académique en 2017 et ils n'ont pas été modifiés depuis[9]. Ils figurent en annexe 3.

A partir des données de Parcoursup, nous avons regroupé les spécialités du BTS par grands domaines, puis nous avons classé ces grands domaines dans l'ordre décroissant du poids des bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis.

Le graphique qui suit rend compte de ce classement. Nous y avons distingué les réseaux public et privé. Certains BTS n'existent que dans un seul des deux réseaux.

[9] Arrêté rectoral relatif aux pourcentages minimaux de bacheliers professionnels pour l'accès aux STS de la région académique de Bretagne, 26 avril 2019.

Figure 54. Pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis dans les spécialités du BTS regroupées par grands domaines, en Bretagne en 2019, en distinguant les réseaux publics et privés

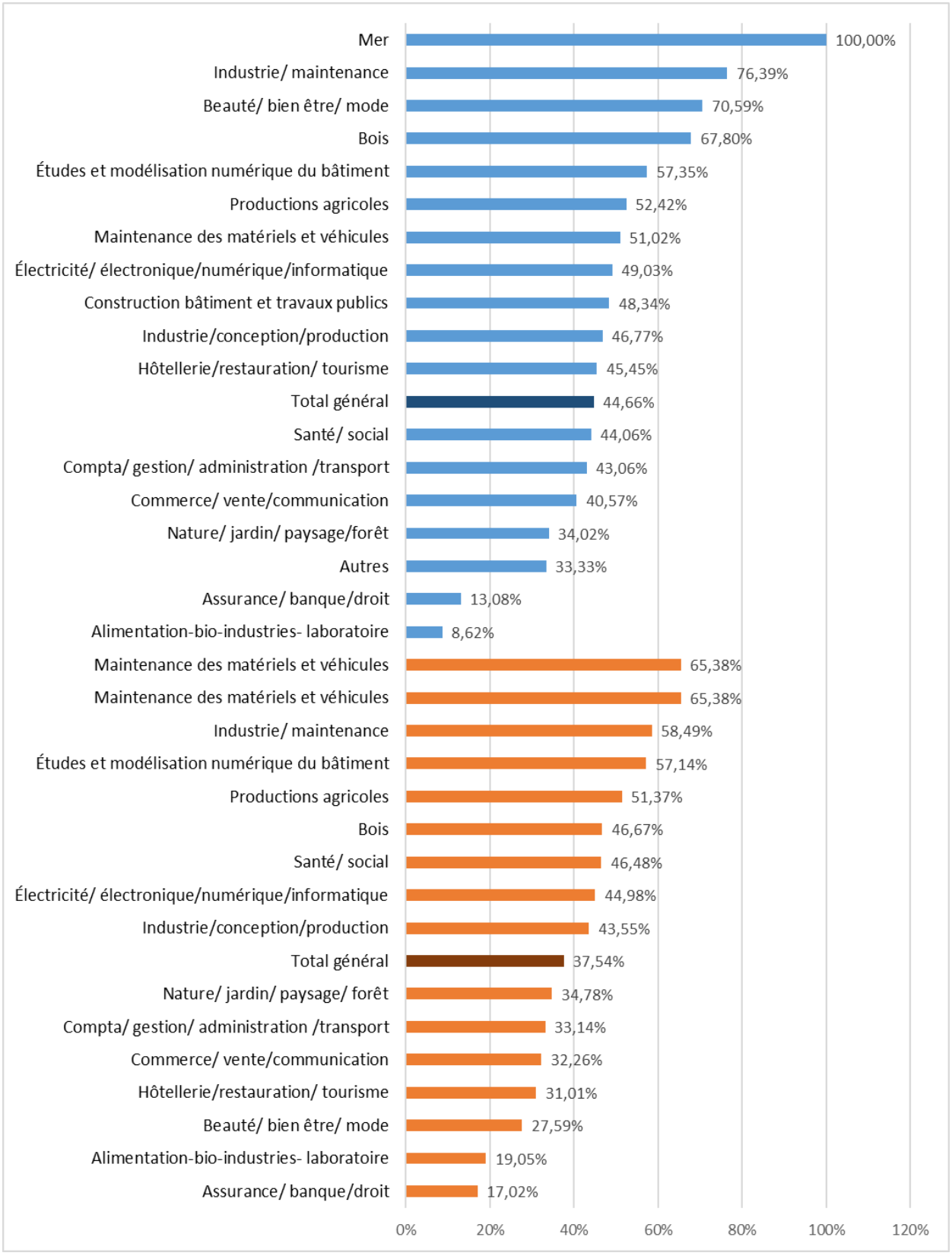

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Légende : réseau public (en bleu) et réseau privé (en orange)

Le pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis varie dans des proportions importantes selon les grands domaines. Il est possible d'observer aussi de fortes variations d'une spécialité à l'autre, à l'intérieur de ces regroupements. Nous ne les faisons pas apparaitre ici mais elles figurent dans le tableau en annexe 6.

On voit ainsi que tous les BTS n'admettent pas la même part de bacheliers professionnels.

Dans le réseau public, le pourcentage le plus faible de bacheliers professionnels parmi les nouveaux bacheliers admis s'observe dans le domaine « Alimentation bio, industrie et laboratoire » qui correspond à trois spécialités du BTS (*analyses agricoles biologiques et biotechnologiques* ; *bio analyses et contrôles* ; s*ciences et technologies des aliments spécialité aliments et processus technologiques*) mais nous avons vu aussi que le vivier de bacheliers professionnels du domaine de la transformation agricole est très faible en Bretagne (seulement 1,8% des bacheliers professionnels agricoles). Ce n'est pas le cas du domaine « Comptabilité/ gestion/ administration/ transports »[10] où il existe un grand nombre de bacheliers professionnels et qui pourtant se situe au-dessous de la moyenne dans notre classement, dans le privé comme dans le public. Ce sont des BTS qui admettent beaucoup de bacheliers technologiques, en particulier de la spécialité *sciences et technologies du management et de la gestion* (STMG) qui est celle qui compte le plus de lycéens scolarisés dans la filière technologique.

4.2. Les poursuites d'études des bacheliers professionnels : quelle progression dans l'académie ?

Alors qu'à l'origine, le bac professionnel visait surtout à permettre à des jeunes de s'insérer directement dans le marché du travail après l'obtention du bac, il s'est produit des évolutions importantes vers la poursuite d'études. La grande majorité des lycéens et lycéennes que nous avons interrogés ont intégré cette dimension et expriment le souhait de poursuivre leurs études.

Quelle est la réalité de cette évolution en Bretagne d'après les statistiques ?

4.2.1 Un objectif politique partagé dans le cadre du CPRDFOP

L'augmentation des poursuites d'études des bacheliers professionnels est un objectif politique, en Bretagne, inscrit dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2017-2022 (CPRDFOP) qui constitue le cadre stratégique à l'échelle de la région. Celui-ci, signé par le rectorat et les autres autorités académiques, la Région, ainsi que les partenaires sociaux[11], mentionne comme un objectif partagé par tous les signataires de : « *Conforter l'articulation entre l'enseignement secondaire professionnel et l'enseignement supérieur, en référence au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), dans une logique de parcours, du bac - 3*

[10] Soit les BTS *comptabilité et gestion*, *gestion de la PME*, *gestion des transports et logistique associée*, *management commercial opérationnel*, *support à l'action managériale*.

[11] Les signataires au titre des partenaires sociaux sont : CFE-CGC, CFDT, CGT, CFTC, UNSA, CPME, FRSEA, MEDEF, U2P, UDES.

au bac + 3 et, plus globalement, dans une ambition d'accès à l'enseignement supérieur jusqu'au bac + 5 ».

4.2.2 L'expérimentation académique pour développer les poursuites d'études des bacheliers professionnels en STS

En 2013, la « loi Fioraso » avait prévu différentes dispositions visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels et technologiques, et en particulier une politique de quotas en STS pour les bacheliers professionnels et en IUT pour les bacheliers technologiques. Elle n'a pas rencontré tout le succès escompté.

Découlant de cette loi, tous les bacheliers professionnels et technologiques lauréats d'une mention « Bien » ou « Très bien » au baccalauréat peuvent être admis de droit en première année de BTS, quelle que soit l'académie. Cette admission est de droit pour les élèves, mais aussi les apprentis qui, ayant préalablement fait acte de candidature dans les formes et délais prévus par le Recteur, obtiennent la même année l'une de ces mentions au bac professionnel ou technologique dont le champ professionnel correspond à celui de la section de technicien supérieur (STS) demandée[12].

Dans la région académique de Bretagne, cette disposition est complétée par une expérimentation menée depuis 2017, visant à augmenter le nombre de bacheliers professionnels en STS. Devant s'appliquer durant trois ans, l'expérimentation moyennant quelques adaptations a été prorogée[13]. Dans ce cadre, la possibilité a été ouverte pour tous les élèves de terminale professionnelle de l'académie qui font une demande de poursuite d'étude dans une STS de l'académie et qui bénéficient pour cela d'un avis favorable du conseil de classe du premier semestre (ou du deuxième trimestre)[14], d'obtenir, de droit et dans la limite d'un nombre de places réservées, une place en STS.

L'expérimentation a pour objet de passer d'un processus de sélection à un processus d'orientation en STS, en déplaçant la décision d'admission de l'établissement d'accueil à l'établissement d'origine et en favorisant les relations entre les équipes des établissements d'origine et d'accueil pour améliorer la réussite du futur étudiant dans la formation intégrée (vade-mecum à l'attention des académies expérimentatrices, 2017).

[12] Article D612-31 du code de l'Éducation.

[13] Références : Décret n°2017-515 du 10 avril 2017 portant expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ; Décret n°2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel. A compter de la rentrée 2017, une expérimentation, d'une durée de trois ans, a été engagée dans cinq académies (Rennes, Dijon, Besançon, Lille et Amiens), correspondant à trois régions académiques (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France). A la rentrée 2018, 18 nouvelles académies (Grenoble, Lyon, Clermont-Ferrand, Orléans-Tours, Nancy-Metz, Strasbourg, Reims, Paris, Créteil, Versailles, Caen, Rouen, La Réunion, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Montpellier, Toulouse) correspondant à 8 régions académiques (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Ile-de-France, Normandie, La Réunion, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) ont intégré le dispositif.

[14] L'avis du conseil de classe est un avis d'orientation, qui prend en compte le projet motivé de formation de l'élève, la solidité de celui-ci compte tenu de son profil, la cohérence des vœux, sa motivation, des chances de réussite au regard des attendus de la /des formation(s). Ces éléments sont aussi constitutifs de la fiche Avenir remplie par le chef d'établissement sur avis du conseil de classe. L'avis d'orientation et la synthèse de la fiche Avenir doivent donc être cohérents.

Toutes les STS sont concernées, à l'exclusion des sections d'apprentissage et des spécialités relevant du ministère de l'agriculture (toutefois un élève de terminale scolarisé dans un lycée agricole qui candidate pour une STS relevant du ministère de l'Education nationale entre dans le cadre de l'expérimentation).

Cette expérimentation a été intégrée à la procédure Parcoursup. Pour être admis en STS, les candidats doivent multiplier les vœux de spécialité et cibler plusieurs établissements (10 vœux vers des STS peuvent être formulés au maximum). Des critères académiques sont appliqués à l'ensemble des candidatures pour les classer. Un algorithme est utilisé pour faire le classement des candidatures pour le réseau public. Une convention a été signée avec le réseau privé sous contrat, par laquelle le rectorat s'est engagé à transmettre aux établissements d'accueil un fichier de classement.

4.2.3 Une forte augmentation des bacs professionnels dans les BTS entre 2016 et 2018

- **Des bacs professionnels plus mobilisés vers la poursuite d'études en BTS**

En 2019, dans l'académie de Rennes, 88 % des vœux confirmés dans le cadre de Parcoursup par les bacheliers professionnels l'ont été pour une poursuite d'études en STS. D'après les statistiques du rectorat, la part des dossiers de bacheliers professionnels reçus par les STS a fortement augmenté entre 2017 et 2018, passant de 22,6 % à 29,8 %. Elle a ensuite légèrement baissé en 2019, passant à 28,3 % (28,1 % dans le public et 28,8 % dans le privé)[15].

- **Des admissions qui progressent**

En Bretagne, à la rentrée 2018, selon les données du rectorat, les bacheliers professionnels représentaient 33,2 % des effectifs en STS (+0,9 point par rapport à 2017). Ils arrivaient en deuxième position derrière les bacheliers technologiques à 33,9 %. Mais ils représentent 43,5 % dans le secteur de la production et 28,5 % dans celui des services[16].

L'expérimentation académique a eu un effet visible sur le niveau des propositions d'admission puisque la part des bacheliers professionnels admis en STS est passée globalement (pour les deux réseaux) de 31,4 % à 36,5 % entre 2017 et 2019[17].

Par ailleurs, si l'on croise le nombre de bacheliers reçus aux différentes sessions et le nombre de bacheliers professionnels présents à la rentrée correspondante, on peut estimer qu'en 2011, ils étaient 23,3 % à aller en BTS (public et privé) et qu'ils sont 31 % en 2019 ; ce qui constitue une progression importante en 8 ans.

[15] Rectorat de l'académie de Rennes, Comité technique académique, 12 novembre 2019.
[16] *Ibid*.
[17] *Ibid*.

STATISTIQUES DU RECTORAT/ STATISTIQUES ISSUES DE LA PLATEFORME PARCOURSUP

Les données disponibles pour analyser la progression des effectifs de bacheliers professionnels en STS sont de deux sortes :

- les bases de données accessibles sur Parcoursup qui nous indiquent les effectifs de tous les admis et parmi ceux-ci les effectifs des admis ayant obtenu leur bac dans l'année (« néo-bacheliers ») en détaillant par type de bac, pour les années 2018, 2019 et 2020 ;
- les statistiques du rectorat de l'académie qui indiquent le nombre d'admis mais aussi le nombre de lycéens effectivement présents à la rentrée en BTS.

Les bases Parcoursup donnent les résultats pour l'ensemble des BTS, y compris les BTS maritimes et les BTS agricoles, tandis que les statistiques du rectorat ne portent que sur les BTS de l'Éducation nationale.

4.2.4 Des quotas de bacs professionnels atteints dans la grande majorité des BTS en 2019

Si l'on compare les admissions de bacheliers professionnels dans Parcoursup 2019 avec les quotas de BTS décidés par le Recteur, on constate que dans la grande majorité des BTS concernés, qu'il s'agisse du réseau privé ou public, les quotas ont été atteints, voire même quelquefois largement dépassés.

C'est le cas, par exemple, du BTS *management en hôtellerie restauration* dans le réseau privé (80 % d'admis bacheliers professionnels pour un quota fixé à 30 %) ou du BTS *maintenance des systèmes - option B systèmes énergétiques et fluidiques* dans le réseau public (100 % d'admis bacheliers professionnels pour un quota de 50 %).

Cependant il reste certaines spécialités qui peinent à atteindre les quotas.

C'est le cas, par exemple, dans le privé, du BTS *systèmes numériques - option électronique et communication* (26,9 % d'admis pour un quota de 40 %) ou du BTS *commerce international à référentiel européen* (6,5 % d'admis pour un quota de 10 %).

Et c'est le cas, dans le réseau public, du BTS *assistance technique d'ingénieur* (0 % d'admis pour un quota de 30 %) ou des BTS *analyses de biologie médicale* et *bio-analyses et contrôles* (0 % d'admis pour un quota de 10 %).

4.2.5 La Bretagne se situe au-dessus de la moyenne nationale en pourcentages des néo-bacheliers professionnels admis en STS

Les données de Parcoursup permettent de classer les régions en fonction du pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en BTS et BTSA (BTS agricoles) en 2019.

Dans l'ordre décroissant de ce classement, la Bretagne passe de la 5e place en 2018 (derrière les Hauts-de-France, Mayotte, la Normandie et la Bourgogne Franche Comté) à la 7e place en 2019 (derrière les Hauts-de-France, la Guyane, la Normandie, la Martinique, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine) et à la 6e place en 2020 (derrière les Hauts-de-France, Mayotte, la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe).

Elle s'inscrit dans la moyenne nationale, voire légèrement au-dessus. Ainsi, le pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en BTS s'élève à 41,43 % en Bretagne contre 40,18 % en moyenne nationale, en 2019.

4.2.6 Mais depuis 2018, les admissions ne progressent plus

Les données des bases Parcoursup (qui intègrent les diplômes du secteur agricole et maritime) permettent seulement de voir l'évolution depuis 2018. Elles permettent de constater que seulement **35 néo-bacheliers professionnels** de plus ont été admis en BTS/BTSA (agricole) en Bretagne, entre 2018 et 2020.

En effet, si l'on regarde, dans la base Parcoursup, les effectifs admis de 2018 à 2020, on constate que 270 candidats de plus ont été admis en BTS et BTSA grâce à une augmentation de la capacité d'accueil de 129 places et à une diminution des places vacantes à l'issue de la procédure de 141 places. Cette augmentation a profité à 128 bacheliers de l'année dont 35 bacheliers professionnels et à 142 autres candidats.

Ainsi si l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels admis était relativement importante entre 2019 et 2020 (+196), elle a surtout compensé la baisse significative apparue entre 2018 et 2019 (-161).

Figure 55. Admis Parcoursup dans les BTS (y compris BTS agricoles) : évolution sur trois années (2018-2020)

Session	Total admis	Admis néo bac (tous bacs)	Admis néo bac pro	% de bac pro parmi les néo bac admis	Admis autres	% de bac pro parmi tous les admis (néo-bac et autres)	Capacité d'accueil	Places vacantes
2020	7592	6210	2628	42,3%	1382	34,6%	8476	884
2019	7246	5870	2432	41,4%	1376	33,5%	8286	1040
2018	7322	6082	2593	42,5%	1240	35,4%	8347	1025

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Au final, la comparaison entre les chiffres de 2018 et ceux de 2020 montre ainsi une très faible augmentation du nombre de néo-bacheliers professionnels admis (+35), et une diminution de la part des néo-bacheliers professionnels parmi tous les admis en BTS et BTS agricoles (néo-bacheliers et autres admis).

4.2.7 Des résultats à nuancer avec le nombre de présents à la rentrée

Si nous comparons les données issues de Parcoursup en 2019 aux chiffres du rectorat, relatifs aux flux d'entrée en première année de STS, pour le réseau public et privé, nous constatons qu'il y a une différence relativement importante. En effet, la base Parcoursup nous donne les candidats qui ont accepté la proposition de l'établissement en mai-juin-juillet, les statistiques du rectorat utilisés portent sur les effectifs présents à la rentrée en septembre. Or à la rentrée, il y a eu un traitement des places vacantes et il y a eu aussi des élèves qui avaient accepté une place en BTS et qui finalement ne sont pas venus.

Ainsi, pour illustrer, si on considère le BTS *assurance*, à la fin de la procédure Parcoursup, il y avait 127 admis dont 16 néo-bacheliers professionnels mais les flux d'entrées indiquent 131 entrées et 17 néo-bacheliers professionnels. Autre exemple : pour le BTS *négociation et digitalisation de la relation client*, sur la base de Parcoursup il y a 489 admis dont 177 néo-bacheliers professionnels alors que les flux d'entrées indiqués par le rectorat donnent 507 entrés et 164 néo-bacheliers professionnels, ce qui montre que 13 néo-bacheliers professionnels qui avaient accepté la proposition ne sont finalement pas venus.

Globalement, si l'on compare les deux bases (Cf. en annexe 7, le tableau de comparaison), c'est-à-dire celle des candidats admis dans Parcoursup et celle des lycéens effectivement présents à la rentrée dans le réseau public et privé, on constate qu'en 2019, il y a eu 1 824 bacheliers professionnels présents pour 2 025 bacheliers professionnels admis[18], soit une différence de -201. Cette différence est particulièrement nette pour le BTS SP3S qui compte à la rentrée 63 bacheliers professionnels de moins (par rapport aux admis).

L'écart est significatif entre ces données, mais nous n'avons pas les éléments pour expliquer cette déperdition : s'agit-il de candidats qui ont abandonné car ils ont attendu trop longtemps d'avoir une proposition via Parcoursup (cf. plus haut, les remarques du Comité éthique et scientifique de Parcoursup dans son troisième rapport), ou parce qu'ils ont entre-temps trouvé une autre solution (une entrée dans un IFAS, une formation en apprentissage, un emploi) ?

S'il s'agit d'abandons, il serait intéressant d'en analyser les raisons avec les établissements de formation concernés et en particulier pour le BTS *services et prestations des secteurs sanitaire et social*, afin de pouvoir mettre en place si besoin des solutions de remédiation.

[18] Pour comparer les deux bases nous n'avons retenu dans la base Parcoursup que les diplômes figurant dans la base du rectorat. Nous avons donc retiré les BTS des domaines maritimes et agricoles. Ce qui explique la différence avec les 24 32 admis en 2019 évoqué plus haut.

4.2.8 Des résultats incomplets qui ne tiennent pas compte des poursuites d'études en apprentissage

La Région Bretagne, jusqu'en 2019, a fortement augmenté les formations de BTS en apprentissage car elle avait cette compétence dans le cadre de l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales.

En 2017, première année de l'expérimentation académique, un effort particulier a été opéré afin de conforter l'offre de BTS au niveau régional et permettre ainsi à un plus grand nombre de bacheliers professionnels, dès la rentrée 2017, d'accéder à l'enseignement supérieur. Des BTS ont été créés en nombre, sous statut scolaire ou en apprentissage.

En ce qui concerne les BTS en apprentissage, en 2017, 5 nouvelles formations ont été ouvertes dans l'académie, et les capacités d'accueil d'un BTS en apprentissage préexistant ont été augmenté. En 2018, ce sont 6 autres BTS en apprentissage qui ont été ouverts, pour un BTS en apprentissage fermé. En 2019, 13 nouveaux BTS en apprentissage ont été ouverts et les capacités d'accueil d'un BTS ont été augmentés. A ces mesures s'est ajoutée en 2019 la mise en œuvre d'une formation avec mixité des publics (contrat de professionnalisation - apprentissage) pour trois autres BTS[19].

A partir de 2020, il devient impossible d'avoir une vue d'ensemble des ouvertures de BTS par apprentissage car les compétences de la Région en matière d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales ont été ramenées au seul périmètre de la formation professionnelle sous statut scolaire.

Il est évident, comme nous l'avons vu dans les entretiens, qu'un pourcentage important de bacheliers professionnels cherche à poursuivre par la voie de l'apprentissage. Ces poursuites doivent donc s'ajouter à celles qui se font dans la voie scolaire. Mais nous ne disposons d'aucune donnée sur les effectifs recrutés en BTS par apprentissage.

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, **le CESER identifie un enjeu autour du développement des poursuites d'études des jeunes de la voie professionnelle, qui appelle des préconisations. A cet effet, il formule les préconisations qui suivent.**

[19] Ces calculs reposent sur l'examen de la carte des formations professionnelles initiales telle qu'elle est présentée annuellement pour avis au CESER.

Enjeu : Favoriser les poursuites d'études des jeunes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

- Améliorer la connaissance par les pouvoirs publics de la réalité des poursuites d'études après le bac professionnel à l'échelle de la région :
    - Analyser avec les établissements les formations qui n'atteignent pas les quotas de bacheliers et bachelières professionnel·le·s en BTS afin de comprendre et de lever les freins ;
    - Demander au GREF Bretagne de suivre l'évolution des effectifs de bacheliers et bachelières professionnel·le·s inscrits en BTS par apprentissage afin d'avoir une vision complète des poursuites d'études en BTS des bacheliers et bachelières professionnel·le·s.

- Analyser avec les établissements les formations qui n'atteignent pas les quotas de bacheliers et bachelières professionnel·le·s en BTS afin de comprendre et de lever les freins.

- Créer un « Observatoire de la voie professionnelle » qui réaliserait le recueil et la mise en cohérence des données relatives aux parcours dans la voie professionnelle (poursuites d'étude, mixité filles-garçons, insertion professionnelle), qui émanent des différents ministères et réseaux d'enseignement (public/privé). Cet observatoire pourrait aussi produire des études prospectives utiles pour adapter l'offre de formation (notamment dans la perspective de la carte régionale des formations professionnelles initiales).

On peut noter que l'évolution des créations et fermetures de BTS sous statut scolaire n'a pas connu tout à fait la même temporalité que celle des BTS par apprentissage. Concernant les BTS sous statut scolaire, en 2017, 8 BTS ont été créés dans le réseau public et 4 dans le réseau privé. En 2018, seulement 1 BTS a été créé dans chacun des réseaux. En 2019, 3 BTS ont été créés dans le public et 2 BTS dans le privé.

4.3. Les taux de réussite des bacheliers professionnels en Section de technicien supérieur (STS)

Tous les étudiants qui intègrent une STS ne vont pas jusqu'au bout du cursus.

Selon l'étude nationale de la DEPP publiée en 2019, sur un panel d'élèves ayant obtenu un bac professionnel en 2014, 2015 ou 2016 (tous sont entrés en 6e en 2007), la moitié de ceux qui ont intégré une STS l'année suivant l'obtention de leur bac ont obtenu le BTS en deux ans. Mais certains ont abandonné au cours de la première année et d'autres ont abandonné par la suite. C'est ce que montre la figure suivante [20].

[20] DEPP, *Note d'information n°19.12*, *op. cit*.

Figure 56. Résumé de la situation des bacheliers professionnels d'un panel d'élèves entrés en 6e en 2007 deux ans après leur entrée en STS (base de 100 bacheliers)

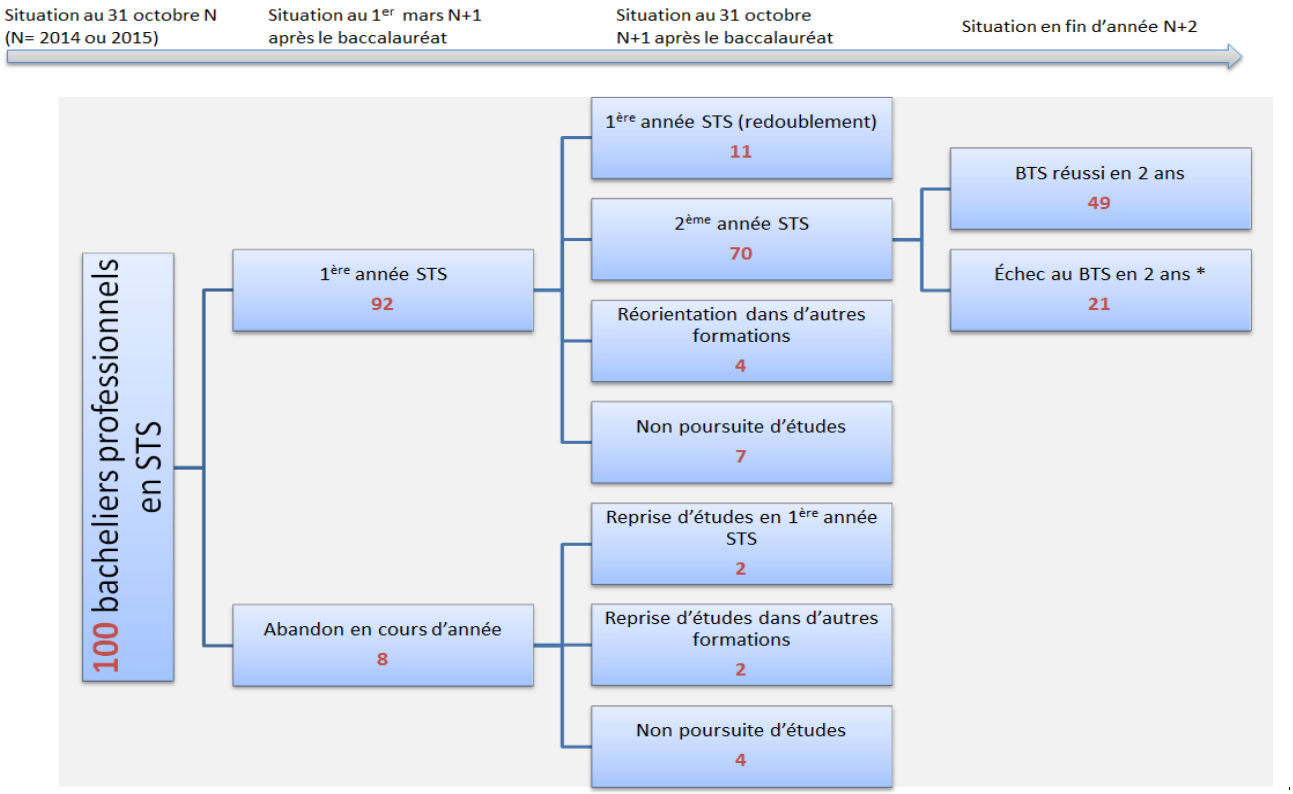

DEPP, Note d'information n°19.12, avril 2019

* Certains de ces élèves vont redoubler

Dans la région académique de Bretagne, on peut noter les choses suivantes.

Le nombre de candidats admis en BTS a augmenté dans les deux réseaux, mais le taux de passage en 2e année a baissé régulièrement. Ainsi il s'établit à :

- 73,6 % pour la cohorte 2016 (avant l'expérimentation académique) ;
- 72 % pour la cohorte 2017 ;
- 69,1 % pour la cohorte 2018 (données provisoires).

La baisse est plus conséquente dans le secteur des services que dans celui de la production[21].

Les bacheliers professionnels de la première cohorte ayant bénéficié de l'expérimentation académique, sont entrés en BTS en 2017 et se sont présentés à l'examen en 2019.

Le taux d'accès des bacheliers professionnels, c'est-à-dire le nombre de candidats admis à l'examen par rapport au nombre de candidats présents à la rentrée en 1re année, a diminué, passant de 52,6% avant l'expérimentation (cohorte 2016) à 50,3 % en 2019.

Le nombre d'admis à l'examen a augmenté, passant de 1 882 à 2 062 candidats, ce qui représente une augmentation de +9,5 %.

[21] Rectorat de l'académie de Rennes, Comité technique académique, 12 novembre 2019.

Le taux de réussite à l'examen à la session de 2019 s'établit par ailleurs à 74,5 % (admis/présents, chiffres provisoires), ce qui est stable par rapport au taux de la cohorte précédente (avant expérimentation)[22].

Ces chiffres tendent à montrer que c'est bien au niveau de la 1re année de BTS que se concentrent les difficultés des bacheliers professionnels. **C'est pourquoi il est important de prévoir un accompagnement spécifique de ces étudiants.**

Une circulaire de 2018 a créé les « classes passerelles » dans le but précisément d'améliorer la réussite des bacheliers professionnels en BTS en favorisant le passage de la première à la seconde année de STS et en limitant le décrochage[23]. A notre connaissance, aucune n'a été créée en Bretagne.

D'une durée d'une année scolaire, ces « classes passerelles » sont destinées aux bacheliers professionnels et à titre exceptionnel, les bacheliers technologiques souhaitant s'orienter vers une section de technicien supérieur peuvent en bénéficier. Leur organisation pédagogique et les contenus de formation doivent être adaptés aux besoins des élèves au regard des spécialités de BTS visées. Elles doivent comprendre des enseignements généraux, des enseignements professionnels et des périodes de stages en entreprise.

Elles ne doivent pas être confondues avec les classes de mise à niveau pour l'accès en STS, lesquelles accueillent des élèves titulaires d'un baccalauréat, quel qu'il soit, pour les préparer en un an, à l'admission dans une STS. En Bretagne, il existe des classes de mise à niveau pour l'accès au BTS *management en hôtellerie-restauration*.

5. Les autres poursuites d'études des bacheliers professionnels dans l'académie de Rennes

5.1. Les bacheliers professionnels qui poursuivent dans les filières sélectives (IUT, IFSI et EFTS)

5.1.1 Moins d'une trentaine d'admis dans les IUT en 2019 et 2020

Les bacheliers professionnels ne sont pas nombreux dans les IUT. Si on regarde les données de Parcoursup : 25 néo-bacheliers professionnels admis en 2019 et seulement 15 en 2020.

Selon les données du rectorat (bilan de l'affectation post-bac), les bacheliers professionnels (Éducation nationale + Agriculture) représentaient moins de 1% des présents à la rentrée en 2020 dans les IUT (17 sur un effectif total de présents de 3 568).

13 étaient dans le domaine des services et 4 étaient dans le domaine de la production[24].

[22] *Ibid*.
[23] Circulaire du 18 Juillet 2018.
[24] Rectorat de l'académie de Rennes, *Bilan de l'affectation post-bac 2020*.

On ne peut pas dire que leur nombre ait progressé au cours des dernières années : le nombre de présents à la rentrée (à distinguer du nombre d'admis via Parcoursup) s'élevait à 34 en 2019, à 28 en 2018, à 33 en 2017 et à 45 en 2016[25].

Les néo-bacheliers professionnels sont admis dans quelques IUT seulement.

En 2018, selon les données de Parcoursup qui permettent de connaitre le nombre des admis néo-bacheliers dans chaque IUT en fonction du type de bac, ils étaient 27 néo-bacheliers professionnels admis, répartis entre 10 IUT. 10 étaient admis en DUT *gestion logistique et transport* et seulement 1 en DUT *gestion des entreprises et administrations*. Ces effectifs qui sont ceux des admis dans Parcoursup ne sont pas les effectifs de la rentrée[26]. Ils donnent néanmoins une vision assez juste des poursuites d'études des bacheliers professionnels en IUT.

En 2019, les 25 néo-bacheliers professionnels admis en IUT (selon Parcoursup) se répartissaient comme suit :

- *Gestion logistique et transport* : 6 néo-bacheliers professionnels admis (sur 70 néo-bacheliers admis) ;
- *Carrières sociales Option animation sociale et socio-culturelle* : 5 (sur 42 néo-bacheliers admis) ;
- *Gestion des entreprises et des administrations* : 5 (sur 685 néo-bacheliers admis) ;
- *Génie électrique et informatique industrielle* : 4 (sur 187 néo-bacheliers admis) ;
- *Réseaux et télécommunications* : 3 (sur 146 néo-bacheliers admis) ;
- *Génie mécanique et productique* : 1 (sur 162 néo-bacheliers admis) ;
- *Carrières juridiques* : 1 (sur 77 néo-bacheliers admis).

Quelques dispositifs spécifiques ont été mis en place pour favoriser la poursuite d'études en IUT des bacheliers professionnels, comme par exemple, un dispositif pour une dizaine de bacheliers professionnels inscrits l'IUT de Saint-Malo. Ces bacheliers sont accompagnés dès le mois d'aout, ils bénéficient de cours intensifs de mise à niveau et d'une bourse d'études. On estime que le taux de réussite de ces jeunes est de 70 %[27].

[25] *Ibid*.

[26] Selon les données du rectorat, qui sont un peu différentes, ils étaient 26 bacheliers professionnels entrant en IUT à la rentrée 2018 (1 de moins que le nombre d'admis/Parcoursup), répartis non plus entre 10 mais entre 11 IUT : 7 en IUT *gestion logistique et transport* à Quimper ; 5 en IUT *carrière sociales* à Rennes ; 5 en IUT *réseaux et télécommunications* (1 à Lannion et 4 à Saint-Malo) ; 2 en IUT *génie industriel et maintenance* à Saint-Malo ; 1 en IUT *gestion administrative et commerciale des organisations* à Morlaix ; 1 en IUT *gestion des entreprises et des administrations* à Vannes ; 1 en IUT *informatique* à Lannion ; 1 en IUT *génie informatique et électrique* à Brest ; 1 en IUT *génie mécanique et productique* à Rennes ; 1 en IUT *génie thermique et énergie* à Lorient ; 1 en IUT *qualité, logistique industrielle et organisation* à Lorient.

[27] Audition de Cécile LECOMTE, vice-présidente de l'université de Rennes 1, présidente de la Conférence universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants, le 20 mai 2019.

5.1.2 Autour d'une centaine de bacheliers professionnels dans les IFSI et moins d'une vingtaine dans les EFTS en 2020

Comme on l'a vu précédemment, les données de Parcoursup permettent de dire que les néo-bacheliers professionnels admis représentaient en Bretagne à peine plus de 8 % des néo-bacheliers admis en 2019, aussi bien dans les IFSI que dans les EFTS.

Comme on le voit dans le tableau qui suit, en Bretagne, seulement 416 des 1 023 néo-bacheliers admis en 2019 étaient des néo-bacheliers professionnels. Ces derniers, ou plus exactement ces dernières (les filles sont très majoritaires), étaient, de plus, très peu nombreuses par IFSI, voire absentes à l'IFSI de Vannes.

Figure 57. Admis dans les IFSI en Bretagne en 2019 (données Parcoursup)

Etablissements en Bretagne	Effectif total des candidats admis	Effectif des admises	% des admises	Admis néo bacheliers	Dont néo bac pro	% de bac pro dans les admis néo bacheliers
IFSI C.H. Morlaix	59	57	96,61%	27	1	3,70%
IFSI CH Bretagne Sud Lorient	87	80	91,95%	46	1	2,17%
IFSI CH Centre Bretagne Pontivy	83	72	86,75%	52	2	3,85%
IFSI CH Dinan	28	25	89,29%	8	3	37,50%
IFSI CH Fougères	42	39	92,86%	18	2	11,11%
IFSI CH Guillaume Régnier	84	75	89,29%	28	3	10,71%
IFSI CH Lannion	39	33	84,62%	11	4	36,36%
IFSI CH Saint Malo	45	37	82,22%	10	1	10,00%
IFSI CH St Brieuc	83	72	86,75%	27	2	7,41%
IFSI CHRU Brest	96	90	93,75%	45	2	4,44%
IFSI CHRU Rennes	138	122	88,41%	46	4	8,70%
IFSI Croix Rouge Française Brest	79	74	93,67%	34	3	8,82%
IFSI Quimper	78	72	92,31%	34	6	17,65%
IFSI Vannes	82	74	90,24%	30	0	0,00%
Total général	*1023*	*922*	*90,13%*	*416*	*34*	*8,17%*

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup 2019, avril 2021

En 2020, les néo-bacheliers professionnels admis dans les IFSI en Bretagne étaient un peu plus nombreux qu'en 2019 et leur poids était également un plus important parmi les bacheliers de l'année admis.

Figure 58. Admis dans les regroupements d'IFSI en Bretagne en 2020 (données Parcoursup)

Regroupement d'IFSI	Effectif total des candidats admis	Admis néo-bacheliers	Dont néo bac pro	% de bac pro dans les admis néo bacheliers
Université Bretagne Occid.	332	195	21	10,76%
Université Bretagne Sud	254	156	13	8,33%
Université Rennes	464	288	79	27,43%
Total général	1050	639	113	17,68%

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup 2020, avril 2021

Dans les EFTS, ils n'étaient que 7 néo-bacheliers professionnels à avoir été admis en 2019. Par ailleurs, le nombre de néo-bacheliers admis était faible par rapport aux nombre total d'admis.

Dans le tableau qui suit, comme dans le tableau de la figure 57, nous faisons apparaitre la part des filles pour souligner au passage le fait que ces poursuites d'études sont très majoritairement féminines.

Figure 59. Admis dans les EFTS en Bretagne en 2019 (données Parcoursup)

Diplôme préparé (diplôme d'Etat)	Effectif total des candidats admis	Effectif des admises	% des admises	Admis néo bacheliers	Dont néo bac pro	% de bac pro dans les admis néo bacheliers
Assistant de service social	119	112	94,12%	37	3	8,11%
Educateur de jeunes enfants	27	27	100%	14	1	7,14%
Educateur spécialisé	176	143	81,25%	31	2	6,45%
Educateur technique spécialisé	10	6	60%	3	1	33,33%
Total général	332	288	86,75%	85	7	8,24%

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup 2019, avril 2021

En 2020, le nombre de néo-bacheliers professionnels admis a très légèrement augmenté, mais il reste très faible (16 admis).

Figure 60.Admis dans les EFTS en Bretagne en 2020 (données Parcoursup)

Diplôme préparé (diplôme d'Etat)	Effectif total des candidats admis	Admis néo-bacheliers	Dont néo-bac pro	% de bac pro dans les admis néo bacheliers
Assistant de service social	141	49	8	16,32%
Educateur de jeunes enfants	60	6	0	0%
Educateur spécialisé	182	16	6	37,5%
Educateur technique spécialisé	15	8	2	25%
Total général	398	79	16	20,25%

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup 2020, avril 2021

5.2. La poursuite d'études des bacheliers professionnels dans les filières non sélectives à l'université

5.2.1 Les effectifs des bacheliers professionnels admis à l'université

L'exploitation des données de la plateforme Parcoursup permet également de connaitre le nombre de néo-bacheliers professionnels admis en première année de licence à l'université dans l'académie de Rennes.

Ainsi, en 2020, ce sont **471 néo-bacheliers professionnels qui ont été admis à l'université en Bretagne**, soit 78 néo-bacheliers de plus qu'en 2019 à périmètre constant. A ces effectifs, il faut ajouter 7 néo-bacheliers professionnels admis en licence LAS (licence option accès santé) en 2020, filière qui n'existait pas en 2019, ce qui fait au final 478 néo-bacheliers professionnels admis en 2020, contre 393 en 2019.

Ce nombre est relativement modeste, en particulier comparé aux 2 628 néo-bacheliers professionnels admis en STS en 2020, mais il représente quand même un nombre non négligeable de jeunes.

Au niveau global (les quatre universités bretonnes), les néo-bacheliers professionnels admis le sont plus particulièrement dans certaines filières comme :

- Langues, littératures et civilisations étrangères ou régionales : 71 (49 en 2019) ;
- Langues appliquées : 48 (41 en 2019) ;
- Psychologie : 46 (42 en 2019) ;
- Arts plastiques : 39 (19 en 2019) ;
- Administration économique et sociale : 37 (29 en 2019) ;
- Histoire : 35 (32 en 2019) ;
- Sciences sanitaires et sociales : 24 (26 en 2019) ;
- STAPS : 22 (24 en 2019).

Certaines filières universitaires accueillent un ou deux néo-bachelier(s) professionnel(s) seulement. Le graphique à la plage suivante indique le détail pour chacune d'entre elles.

Figure 61. Nombre de néo-bacheliers professionnels admis à l'université en première année de licence en Bretagne en 2019 et en 2020 (données Parcoursup)

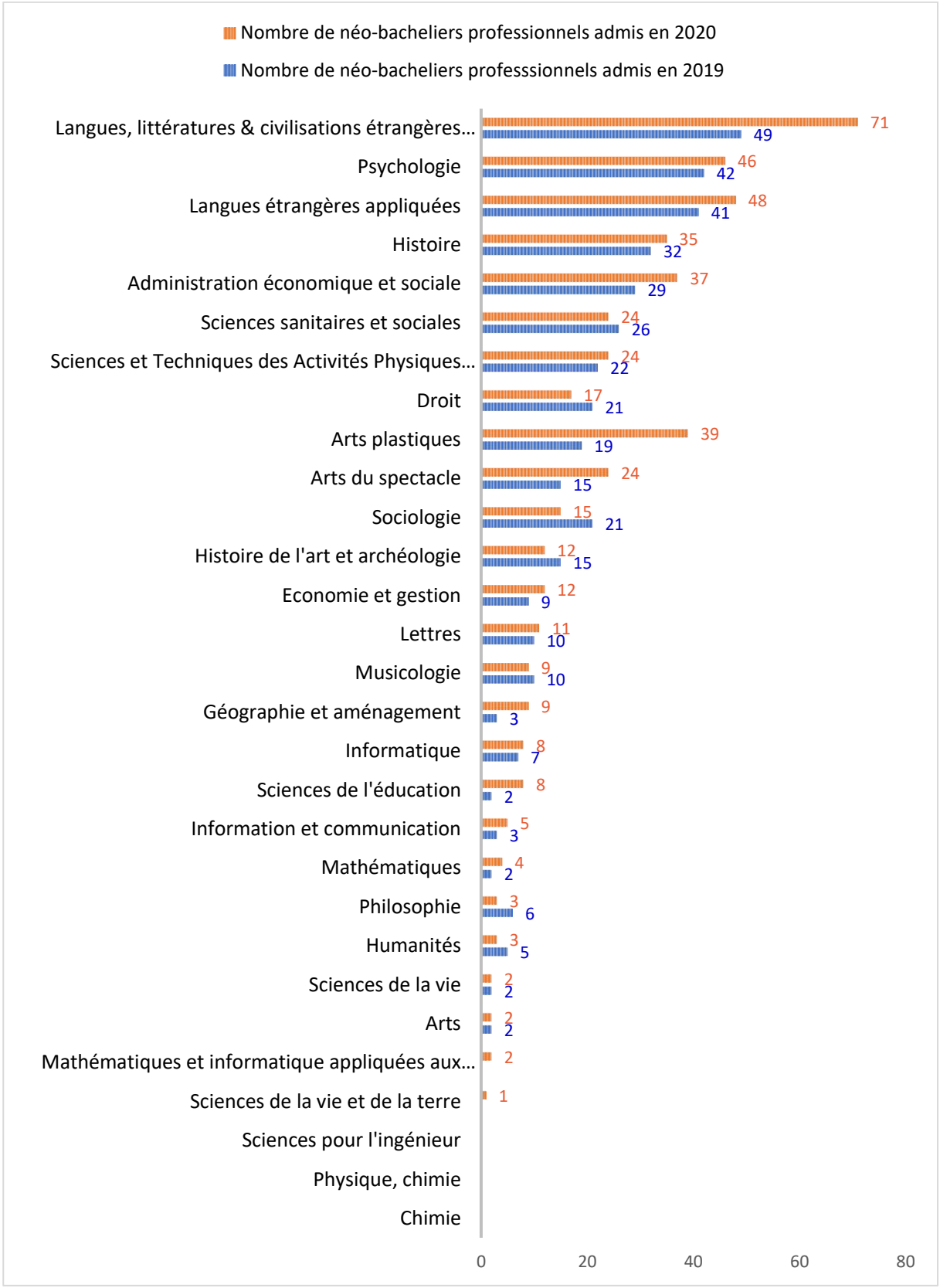

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Toutes filières confondues, en 2020, 4,5 % des néo-bacheliers admis à l'université via Parcoursup viennent de la voie professionnelle, ce qui représente 0,5 point de plus qu'en 2019.

Ce pourcentage varie fortement en fonction des filières, comme le montre le graphique à la page suivante.

A la rentrée 2020, il s'élevait au plus à 14,7 % en Arts plastiques.

Figure 62.Pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis à l'université en 1ere année en Bretagne en 2019 et 2020 (en %) (Données Parcoursup)

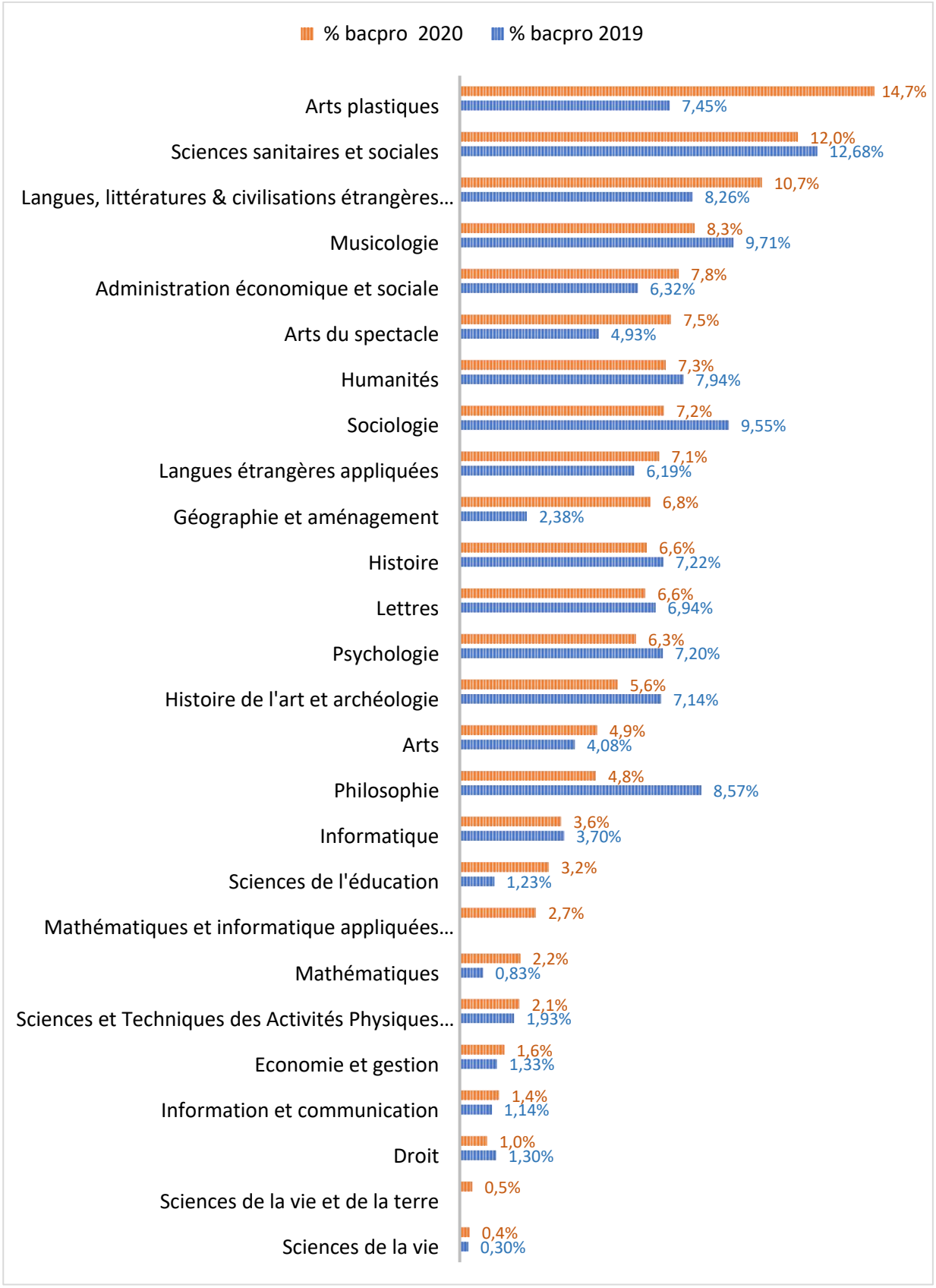

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup

Si les effectifs au global sont faibles, voire très faibles, ils peuvent néanmoins représenter une part non négligeable dans certaines formations.

Ainsi on note qu'une part importante de ceux et celles qui choisissent l'université sont en Langues (25 %) et que dans certaines formations ces « nouveaux bacheliers » comme on les appelle parfois, commencent à peser de façon sensible : c'est le cas en Arts plastiques (14 % des admis) ce qui est peut-être circonstanciel (leur poids a doublé de 2019 à 2020...) mais aussi en langues et littérature (10 %) et en sciences sanitaires et sociales surtout (12 %).

Inversement on constate que les néo-bacheliers professionnels représentent moins de 2 % des effectifs de STAPS. Au vu de ce que l'on a appris concernant les parcours des jeunes sportifs et de l'appétence pour le sport de nombre des jeunes de terminale de bac professionnel que nous avons interviewés (voire comme motivation pour l'armée et la gendarmerie), on peut se demander s'il n'y a pas un hiatus entre les attentes des jeunes et les places qui pourraient leur être offertes... On nous objectera peut-être les attendus difficiles de ces formations (SVT par exemple) mais est-ce recevable ?

Compte tenu des filières de prédilection des bacheliers professionnels, l'importance de leurs effectifs varie d'une université à l'autre. C'est à l'université de Rennes 2 et à l'université de Bretagne occidentale (UBO) qu'ils sont les plus nombreux.

En 2016-2017, selon les chiffres qui nous ont été communiqués lors des auditions, leur nombre (en première, deuxième ou troisième année) s'élevait à :

- 550 à l'université de Rennes 2 ;
- 158 à l'université de Bretagne occidentale (UBO) ;
- 55 à l'université de Bretagne Sud (UBS) ;
- moins de 40 à l'université de Rennes 1[28].

Les données de Parcoursup qui ne portent que sur les admissions en 1re année donnent le même classement des universités.

En regardant la répartition géographique des admis Parcoursup en 2020, on remarque le poids particulier de Rennes, avec les universités de Rennes 1 et de Rennes 2 et, dans une moindre mesure, de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), c'est-à-dire de Brest avec le site de Quimper. On retrouve les 12 % de néo-bacheliers en sciences sanitaires et sociales dans les chiffres du Finistère et ils représentent aussi dans le Finistère, 15 % des effectifs en administration économique et sociale, et près de 19 % en géographie-aménagement du territoire. Cela peut poser la question de l'accompagnement spécifique de ces bacheliers à l'université.

[28] Audition de Cécile LECOMTE, vice-présidente de l'université de Rennes 1, le 20 mai 2019.

Figure 63.Répartition entre les quatre départements de Bretagne des néo-bacheliers professionnels admis dans la procédure Parcoursup en 2020

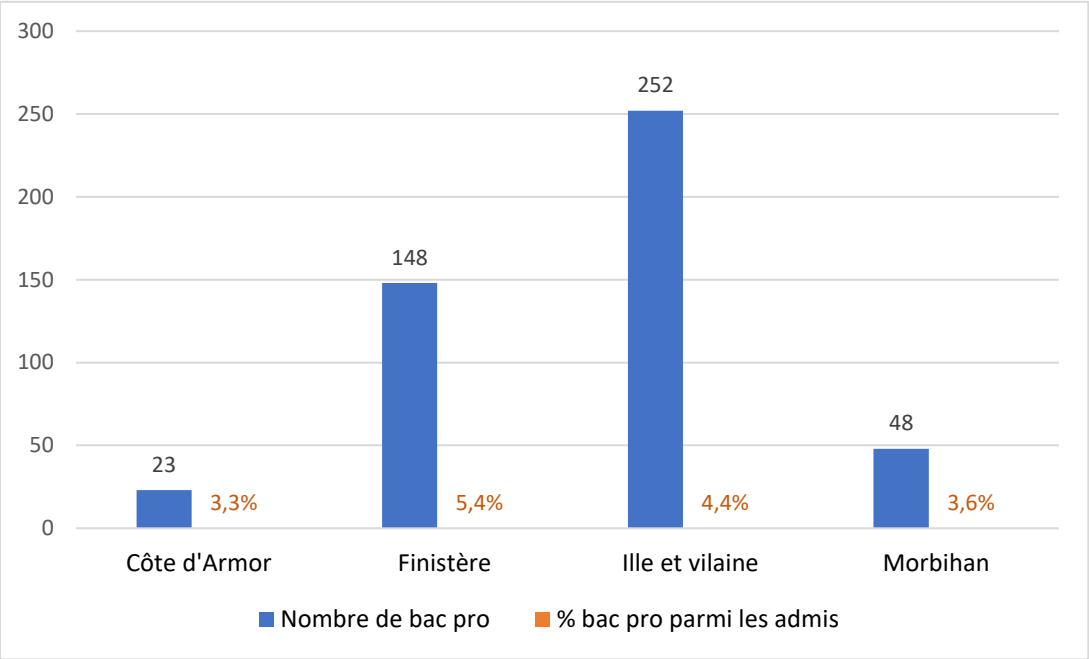

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup

5.2.2 Les taux de réussite des bacheliers professionnels à l'université

A l'université, les taux de réussite des bacheliers professionnels sont faibles. A l'université de Rennes 2, par exemple, leur taux de réussite est de l'ordre de 6 %[29].

A l'UBS, sur une cohorte de 55 bacheliers professionnels inscrits en licence 1 en 2013-2014 : 38 avaient quitté l'université au bout de la première année et un seul a obtenu la licence en trois ans[30].

L'université de Rennes 2 est, des quatre universités de Bretagne, celle qui en accueille le plus grand nombre. Des études de suivi des cohortes montrent les faits suivants.

Les étudiants possédant un bac professionnel y représentaient en 2018-2019 :

- 6 % des inscrits en première année de licence (414 étudiants) ;
- 3 % des inscrits en licence 2 (146 étudiants) ;
- 3 % des inscrits en licence 3 (99 étudiants) ;
- 2 % des inscrits en première année de master (27 étudiants) ;
- 2 % des inscrits en deuxième année de master (28 étudiants)[31].

[29] *Ibid*.
[30] *Ibid*.
[31] Audition de Erwan QUESSEVEUR, vice-président à la formation tout au long de la vie, à l'orientation et à l'insertion professionnelle de l'université de Rennes 2, Sandrine ROUCELIN, Directrice du SUIO-IP de Rennes 2, Sylvie DAGORNE, responsable de l'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de Rennes 2, le 11 février 2020.

Si on s'intéresse à la part des femmes/ hommes parmi ces étudiants titulaires d'un bac professionnel, on note :

- L1 : 7 % d'hommes et 6% de femmes ;
- L2 : 5 % d'hommes contre 3% de femmes ;
- L3 : 3 % d'hommes contre 2% de femmes ;
- M1 : 3 % d'hommes contre 1% de femmes ;
- M2 : 4 % d'hommes contre 1% de femmes[32].

Les études de suivi de cohorte 2014 et 2018 réalisées à l'université de Rennes 2 montrent que les départs se font majoritairement dès la première année chez les néo-bacheliers titulaires d'un bac professionnel. Dans la cohorte 2018, 71 % de ces étudiants ont quitté Rennes 2 dès la première année ; et ce taux de départ était de 53 % pour la cohorte 2014. Dans ces deux cohortes, plus de 80 % des titulaires d'un bac professionnel ont quitté l'université au bout de 2 ans et ce taux de départ est de 90 % au bout de 3 ans. Au niveau des néo-bacheliers titulaires d'un bac général, 64 %-65 % ont quitté l'université au bout de 3 ans, pour les deux cohortes (2014 et 2018)[33].

L'étude de la cohorte 2014 montre que, quel que soit le type de bac, la majorité des étudiants sortants quittent l'université pour poursuivre des études en dehors de l'université Rennes 2, mais alors que 70 % des étudiants titulaires d'un bac général ou technologique vont poursuivre leurs études, moins de la moitié des titulaires d'un bac professionnel va se retrouver en études (ils sont plus nombreux à occuper un emploi : 21 % contre 8 % pour les bacs généraux).

Par ailleurs, les étudiants titulaires d'un bac professionnel de cette cohorte qui quittent l'université se dirigent majoritairement vers les formations courtes professionnalisantes de type BTS (42,5 %). 24,5 % se dirigent vers des formations diverses et variées mais tournées vers des formations professionnelles (CAP, formation de technicien du son, etc.). Pour les titulaires de bacs généraux, le type de poursuites d'études est plus varié (25 % vont en BTS, 21 % reprennent une L1 dans un autre établissement, 10 % vont en IUT).

La faiblesse des taux de réussite des bacheliers professionnels à l'université s'explique de plusieurs façons : des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université par défaut et dans l'attente d'être admis dans une formation sélective et/ou pour se donner le temps de réfléchir ; certains sont obligés de travailler plus de 15 heures par semaine ce qui ne leur permet pas de suivre pleinement les cours, etc.[34]

D'une manière générale, on estime que la première année de licence constituerait pour 1/3 des étudiants (quel que soit le bac d'origine) une parenthèse pour réfléchir à leur orientation[35]. Certains en profitent aussi pour faire une césure, généralement à partir du mois de janvier. La possibilité est prévue dans Parcoursup et elle permet aux étudiants dont la demande est acceptée de conserver le statut d'étudiants ainsi que des bourses éventuelles[36].

---

[32] *Ibid*.

[33] *Ibid*.

[34] Audition de Cécile LECOMTE, vice-présidente de l'université de Rennes 1, le 20 mai 2019.

[35] *Ibid*.

[36] Ceux qui souhaitent faire une année de césure (deux semestres maximum) après le bac et avant l'entrée en études supérieures, peuvent cocher la case dédiée sur Parcoursup. S'ils sont acceptés dans la formation et que

5.2.3 L'accompagnement dans le supérieur à l'université

A l'université, dans le cadre des licences générales, il n'existe pas d'accompagnement spécifique pour les bacheliers professionnels, à l'exception peut-être du diplôme universitaire *Rebond* (Cf. ci-après), mais des accompagnements qui s'adressent aux étudiants en général, quel que soit leur bac d'origine.

- Dans le cadre de la procédure Parcoursup, les titulaires d'un bac professionnel peuvent bénéficier du **dispositif « Oui si »** au même titre que ceux des autres bacs. Ce dispositif qui a accompagné la mise en place de Parcoursup s'adresse aux jeunes qui n'ont pas exactement tous les prérequis et sont admis en première année de licence générale mais doivent s'engager à suivre un accompagnement spécifique.

Pour les « oui si », différents dispositifs existent. A l'université de Rennes 2 par exemple, la proposition de « oui si » est faite essentiellement *a posteriori* de l'admission. Un test de positionnement est réalisé à la rentrée. Les aménagements peuvent concerner le français (remédiation orthographique, ateliers d'écriture), un module de formation « être étudiant » et un module disciplinaire (exemple de la musique et des langues)[37].

A l'UBO, à la rentrée 2019, la faculté de sciences a proposé un allongement des études pour une cinquantaine de bacheliers « oui si » (première année de licence en deux ans au lieu d'une), avec un accompagnement renforcé. Les bénéficiaires étaient surtout des jeunes diplômés d'un bac S ou d'un bac technologiques qui n'avaient pas de grandes difficultés mais à qui il manquait toutefois certains prérequis.

- Les titulaires d'un bac professionnel peuvent aussi bénéficier du diplôme d'université *Rebond*, qui est proposé aux jeunes qui se retrouvent sans proposition d'inscription au terme de la phase principale de Parcoursup. Ce dispositif vise surtout les bacheliers professionnels. En 2019, dans les universités de Rennes 1 et Rennes 2, il a surtout concerné les bacheliers professionnels qui avaient candidaté pour les IFSI et plus globalement à des études dans le secteur de la santé ou du travail social. Le dispositif a concerné 17 étudiants inscrits à Rennes 2 à la rentrée 2019.

Les étudiants inscrits dans ce DU le sont par la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), laquelle traite de juillet à septembre les situations des « naufragés de Parcoursup ».

Le DU est une formation qui vise à leur faire maturer leur projet d'orientation et leur permettre d'élargir leur champ des possibles[38]. Les crédits que les étudiants concernés acquièrent pendant l'année de DU sont capitalisables pour une inscription à l'université de Rennes 2 s'ils s'y inscrivent l'année suivante.

Ce dispositif bénéficie d'un financement spécifique de l'Etat, dont il est donc dépendant. L'université n'a pas les moyens de pérenniser ce dispositif sans cette aide financière alors qu'elle a développé les compétences pour le faire.

---

leur césure l'est aussi, ils auront donc accès à la formation demandée à la fin de leur période de césure. Ils auront donc le statut étudiant durant la césure et commencerons leurs études ensuite.

[37] Audition de Erwan QUESSEVEUR, Sandrine ROUCELIN et Sylvie DAGORNE, le 11 février 2020.

[38] *Ibid*.

- D'autres formes d'accompagnement à l'université sont proposés les Services universitaires d'information et d'orientation et de l'insertion professionnelle (SUIO-IP). Il peut s'agir, par exemple, d'accompagnements individuels et collectifs pour l'orientation ou pour l'insertion professionnelle. Le SUIO-IP de Rennes 2 organise aussi des séances d'information et des conférences « Les clés de la réussite », « Parcoursup », « Conférences de professionnels », « Forum de la réorientation », « S'informer sur les stages », « Les aides financières pour les stages à l'étranger », etc. Ces évènements et les outils proposés sont destinés à l'ensemble des étudiants, aux titulaires d'un bac professionnel comme aux autres.

Le projet *BRIO - Bretagne Réussite Information Orientation* (Cf. encadré à la page 150) vise à compléter ces formes d'accompagnement.

Enjeu : Favoriser les poursuites d'études des jeunes de la voie professionnelle

PRECONISATION

- Engager un travail de réflexion sur le repérage des bacheliers professionnels dans les licences générales à l'université où ils sont les plus nombreux, afin de leur proposer si nécessaire un accompagnement spécifique sur le modèle du « oui si » et généraliser le diplôme universitaire *Rebond* en sécurisant son financement.

6. Après le BTS : la licence professionnelle ?

6.1. Les bacheliers professionnels dans les licences professionnelles

Il arrive que des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université pour y préparer une licence générale après avoir obtenu un BTS. Selon Cécile Lecomte, Vice-présidente de l'université de Rennes 1, bien qu'ils soient peu nombreux, certains le font, et réussissent. Les bacheliers professionnels ont de meilleurs taux de réussite à l'université quand ils n'y arrivent pas directement après le baccalauréat[39].

Par ailleurs, 80 % des étudiants de licences professionnelles viennent d'un BTS (majoritairement), ou d'un DUT. On retrouve donc dans ces étudiants des élèves qui sont d'abord passés par le bac professionnel.

Une étude réalisée à l'université de Rennes 2 sur plusieurs promotions montre une très claire augmentation du pourcentage des titulaires de BTS dans les licences professionnelles depuis 2010.

[39] Audition de Cécile LECOMTE, vice-présidente de l'université de Rennes 1, le 20 mai 2019.

Figure 64. Taux de titulaires de BTS dans les licences professionnelles à l'université de Rennes 2 depuis 2010

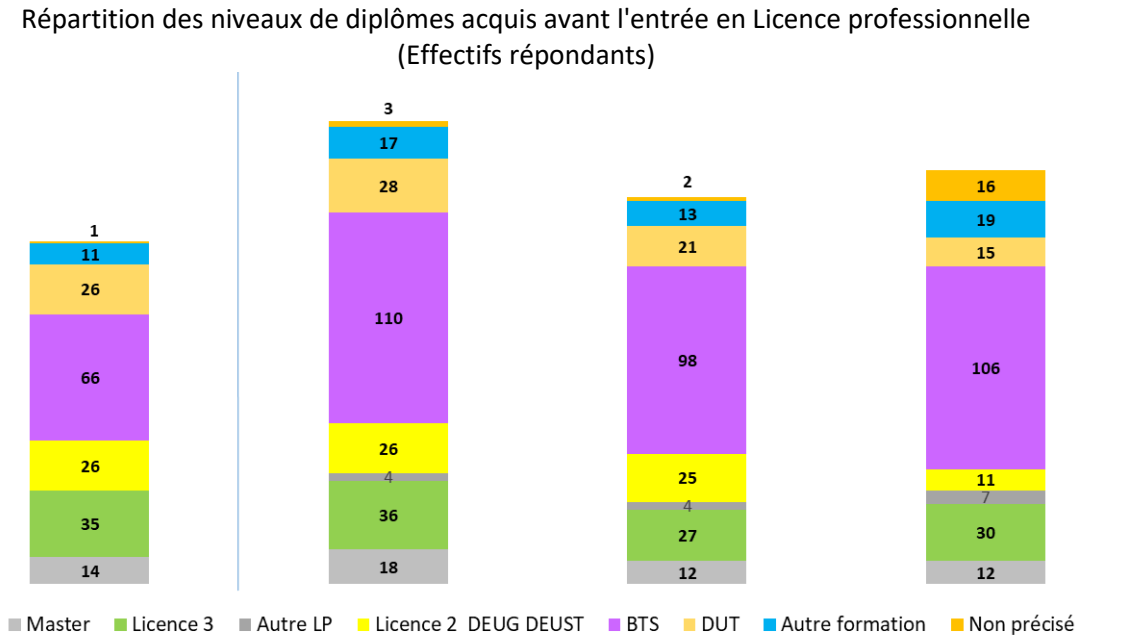

Source : Université de Rennes 2

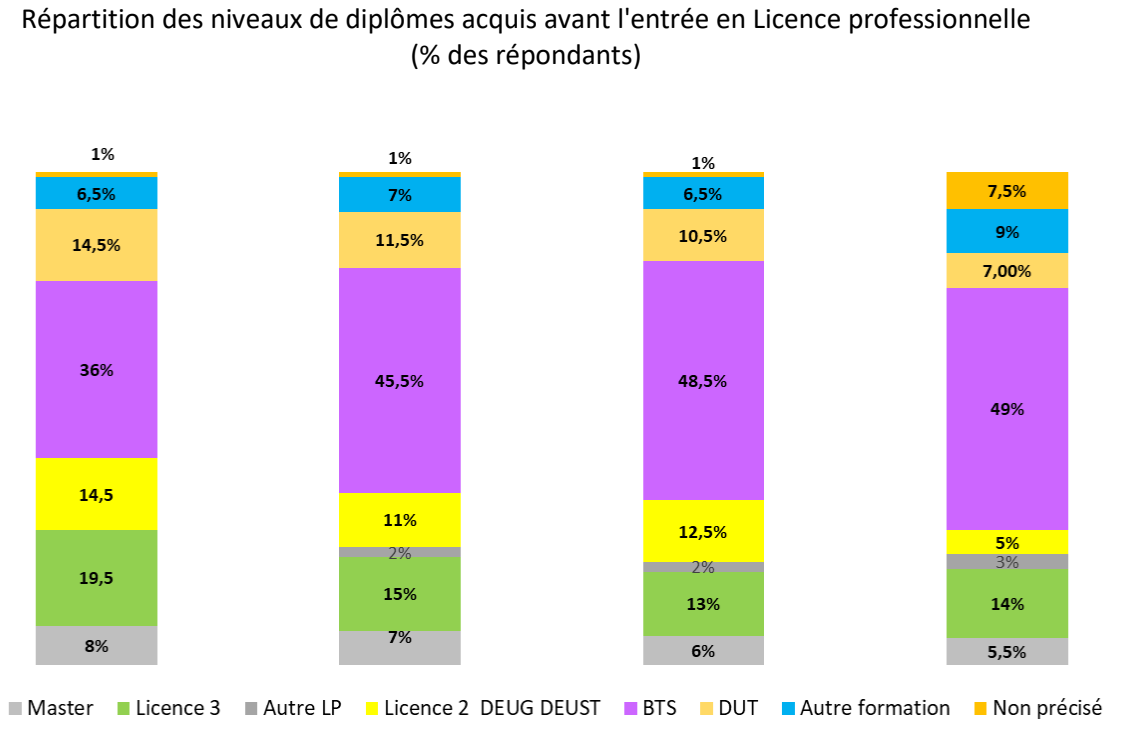

Source : Université de Rennes 2

Quelle que soit la promotion concernée, les inscrits présents dans les licences professionnelles sont majoritairement des étudiants titulaires d'un BTS. Et leur poids s'est accru depuis 2014. Les BTS sont davantage présents dans ¼ des licences professionnelles et notamment dans les trois licences professionnelles suivantes : *métiers de l'administration territoriale*, *métiers*

techniques des collectivités territoriales, métiers de la formation individualisée et de l'insertion[40].

La part des bacheliers professionnels dans les licences professionnelles a augmenté ces dernières années. Selon le service universitaire d'information et d'orientation (SUIO-IP) de l'université de Rennes 2, cette part augmente de façon continue depuis 2014. Ainsi elle est passée de 3-4 % avant 2014 à 13 % en 2019. En 2010 : 8 étudiants, en 2014 : 26 étudiants et en 2019 : 29 étudiants[41].

Figure 65. Répartition des baccalauréats chez les diplômés d'une licence professionnelle à l'université de Rennes 2

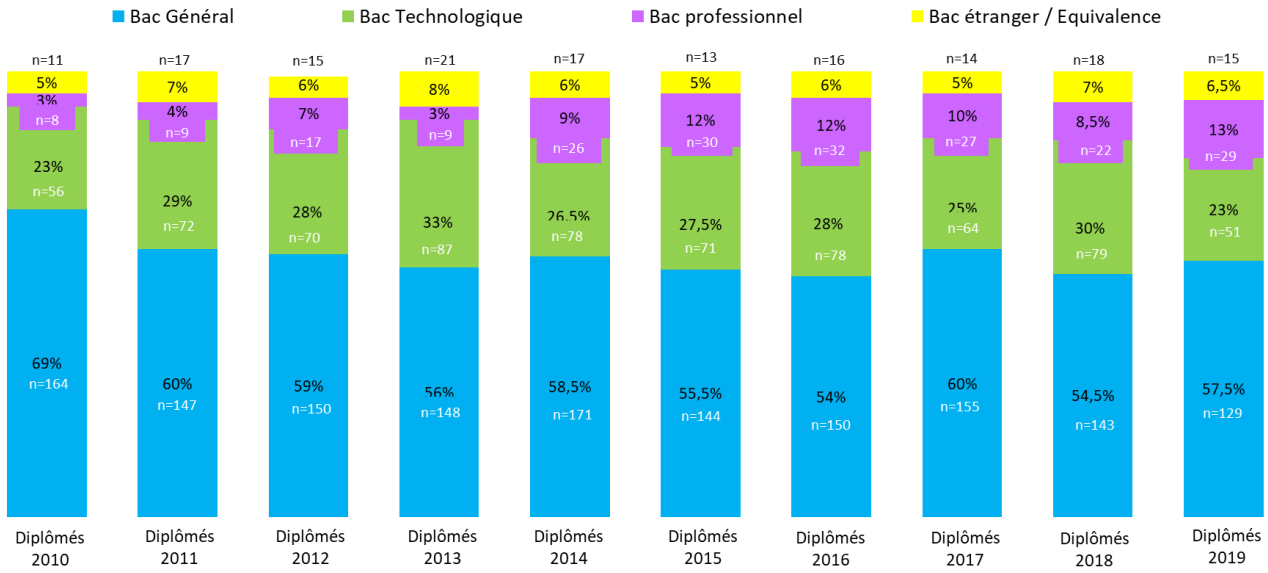

Source : SUIO-IP de l'université de Rennes 2

Et après la licence professionnelle ?

Une étude à 6 et 30 mois de la situation des diplômes d'une licence professionnelle à l'université de Rennes 2 montre qu'après l'obtention de la licence professionnelle, les titulaires de bacs professionnels se retrouvent majoritairement en emploi 6 mois après l'obtention de leur diplôme et ce taux d'emploi progresse significativement 30 mois après, ceci quelle que soit la promotion concernée entre 2010 et 2016[42].

Une étude réalisée à l'université de Rennes 2 sur l'emploi occupé 30 mois après l'obtention de la licence professionnelle par les diplômés titulaires d'un bac professionnel (Cf. graphique ci-après) montre qu'avant 2014, ces titulaires de licences professionnelles affirment qu'ils auraient pu accéder à l'emploi occupé sans avoir obtenu la licence professionnelle.

[40] Audition de Erwan QUESSEVEUR, Sandrine ROUCELIN et Sylvie DAGORNE, le 11 février 2020.
[41] *Ibid*.
[42] *Ibid*.

Après 2014, l'offre de formation s'est complètement modifiée : quelle que soit la promotion considérée (2010, 2014, 2015, 2016) les titulaires d'un bac professionnel diplômés d'une licence professionnelle estiment majoritairement que leur emploi à 30 mois correspond à leur formation de licence professionnelle[43].

Figure 66.Emploi occupé 30 mois après l'obtention de la licence professionnelle par les titulaires d'un bac professionnel

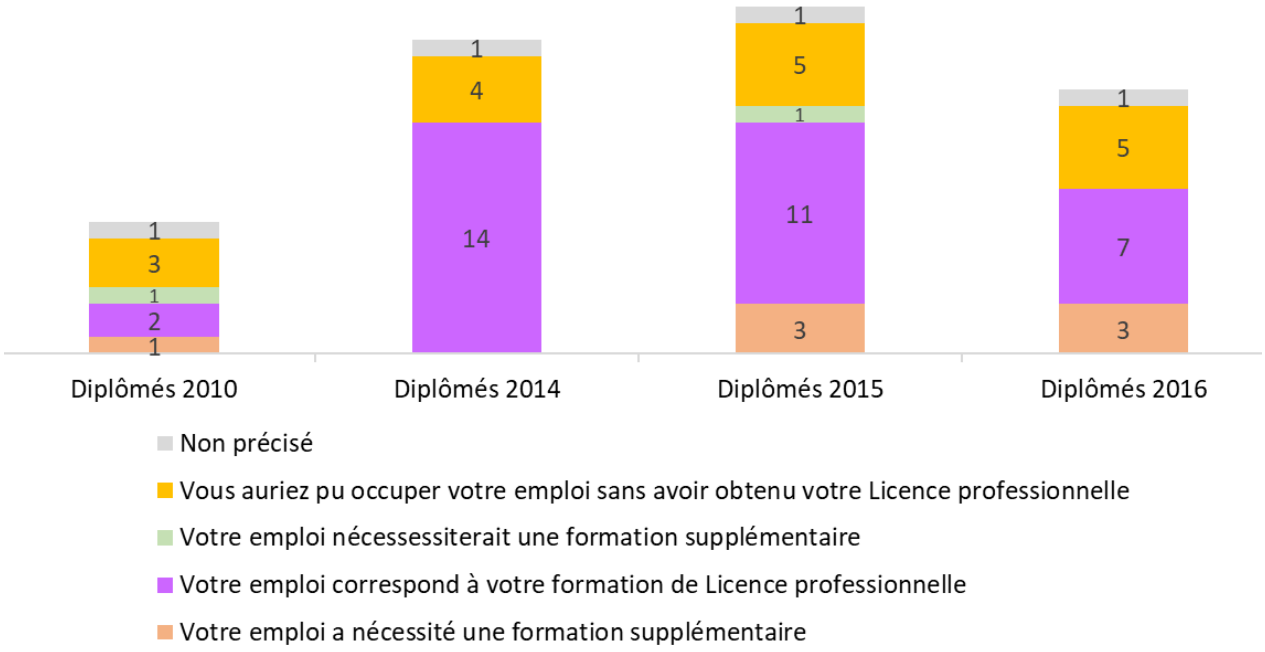

Source : SUIO-IP de l'université de Rennes 2

6.2. Ce que nous apprennent un rapide sondage en ligne et les entretiens avec des étudiants

Nous avons réalisé au début de l'année 2020 **un sondage en ligne** auquel les étudiants de BTS des lycées professionnels F. Ozanam à Cesson-Sévigné, Pierre Mendès France à Rennes, Le Blavet et Le Gros Chêne à Pontivy étaient invités à répondre.

65 étudiants et étudiantes ont répondu : 43 venaient d'un bac professionnel, 17 venaient d'un bac technologique et 5 venaient d'un bac général. On peut noter que sur les 43 titulaires d'un bac professionnel, 23 préparaient leur BTS dans leur lycée d'origine (là où ils avaient préparé leur bac).

Une question portait sur leur désir de poursuivre ou non leurs études après le BTS.

[43] *Ibid*.

Les étudiants et étudiantes venant d'un bac professionnel ont été relativement moins nombreux que les étudiants et étudiantes venant d'un bac général ou technologique à répondre qu'ils souhaitaient poursuivre, mais ils étaient néanmoins 15 sur 43, ce qui représente une part de 35 % (71 % pour les bacs technologique et 100 % pour les bacs généraux).

Quel que soit le bac d'origine, la majorité a déclaré vouloir poursuivre par une licence professionnelle. Sur les 15 bacheliers professionnels, 10 envisageaient une licence professionnelle.

Par ailleurs, au cours des entretiens que nous avons réalisés dans les lycées, plusieurs des 15 étudiants et étudiantes de BTS que nous avons rencontrés envisageaient aussi de poursuivre après leur BTS.

Plusieurs ont regretté un manque d'accompagnement à l'orientation post-BTS au sein de leur lycée.

Chloé en BTS *management des unités commerciales* (MUC) explique : *« Là en BTS on n'a pas eu d'info. Du coup on est tous un peu perdus. Donc je suis retournée au salon de l'étudiant. En BTS c'est pas suffisant, ce n'est pas comme en bac ».* Elle estime que ce serait bien d'être plus accompagnée dans l'orientation. Elle dit : *« On en a parlé avec les profs. Trois intervenants sont venus nous présenter les écoles mais des écoles en anglais. En fait c'était deux anciens élèves de BTS d'ici qui sont venus, de l'école de commerce de la CCI de Rennes, mais ça n'intéressait aucun élève de la classe. Et ça coûte 30 000€ (!) »*.

Noa, dans le même BTS MUC au sein du même lycée dit : *« Au niveau de l'accompagnement, le lycée commence à mettre des choses en place, mais on est au milieu de l'année, c'est tard, les inscriptions sont presque déjà finies. Ils auraient peut-être pu avant (dès le début de la 2ème année) nous parler plus des écoles ou faire venir des professionnels. Pour l'instant on n'a eu qu'une intervention, d'une école de commerce dans le marketing. On a reçu une brochure du bâtiment, de la formation. C'est le seul ».* Il ajoute : *« Je pense que ce serait vraiment bien d'avoir des professionnels à venir nous voir. Aussi, il faudrait parler du projet professionnel dès la première année pour que les lycéens sachent bien s'ils sont dans la bonne filière ».* Il souhaiterait faire un Bachelor après son BTS mais hésite entre deux secteurs : l'immobilier ou l'automobile. Il déclare : *« Je ne vois pas très clair, j'aimerais voir des professionnels en immobilier ou en automobile. C'est ça qui me manque en ce moment ».* Quant à la forme que prendrait son Bachelor, il dit que cela devra être en alternance car les écoles sont chères précise-t-il (*« Il faudrait absolument que je sois en alternance »*).

Patrick qui prépare, lui aussi, un BTS MUC, trouve également que les entreprises et les professionnels ne viennent pas au lycée et que c'est dommage. Après le BTS, il veut faire une licence professionnelle en travaux publics et assainissement [qui ne recrute pas avec le BTS MUC].

Le projet de Franck après son BTS MUC sera une sorte de réorientation par rapport à sa formation actuelle. Il compte faire un Bachelor *marketing en communication* avec une spécialité *« digital »*, tournée vers la création de sites internet. Pour lui, *« cela reste du commerce »* et il pourra réinvestir *« ses bases »* bien que ce ne soit plus du tout une activité en magasin précise-t-il. L'intérêt qu'il y voit est une certaine liberté, le travail en ligne dans un

bureau lui semblant plus libre que dans un magasin. Mais il dit vouloir conserver le lien à la clientèle. Il vise une école privée à Cesson-Sévigné qu'il a découverte lors de Journées portes ouvertes. Il estime que son projet est bien avancé, même s'il n'a pas encore trouvé l'entreprise pour son alternance. Son projet professionnel est clair maintenant mais Franck dit que le déclic ne lui est venu que récemment, et qu'au départ, il était *« totalement perdu »*. Il en a discuté avec les copains mais il a fait ses recherches lui-même, sur Internet (il cite l'Onisep). Il n'a jamais rencontré de Conseiller d'orientation et dit qu'il ne sait même pas s'il y en a dans son lycée. L'avis de sa famille compte dans son choix de poursuivre : ses parents le soutiennent pour aller le plus loin possible dans sa formation.

S'agissant de l'aide à l'orientation, de même que Noa et Chloé, il déplore le manque d'éléments pour se déterminer durant le parcours de BTS. Il trouve qu'en termes d'aide à l'orientation l'accompagnement en bac professionnel lui avait permis d'avoir beaucoup plus d'éléments, plus tôt. Il dit que ce n'est qu'en fin de parcours de BTS que le lycée commence à leur parler de l'après et que c'est trop tard. Il déplore qu'on les amène seulement maintenant à se poser la question de l'orientation alors qu'à ce stade de l'année il faut déjà en être à la recherche active des écoles et surtout des entreprises pour l'alternance. Selon lui le fait de manquer de perspectives claires pour l'après-BTS est la cause principale d'arrêt des études.

Bastien en BTS *maintenance des véhicules automobiles* veut poursuivre en licence professionnelle en apprentissage pour devenir réceptionnaire, chef d'équipe ou patron d'un garage. La concession où il a effectué son stage de BTS lui a proposé de le prendre en apprentissage et il gagnerait un peu d'argent. Pour s'informer il en parle avec ses parents mais ces derniers ne connaissent pas ce milieu professionnel, alors il en discute surtout avec ses professeurs et dans l'entreprise avec les apprentis qui préparent la licence professionnelle. Il s'est aussi renseigné en allant voir sur le site du CFA de Ploufragan où ces apprentis sont en formation. Il dit qu'il a cherché des informations sur le site mais que ce n'est pas très bien expliqué. Il va aller aux Journées portes ouvertes pour avoir plus d'explications. Il doit se renseigner notamment au sujet des possibilités d'aller en internat ou de trouver un logement à la semaine (pour ne pas payer tout le mois alors qu'il n'y serait pas).

Gwendal en BTS *sciences et technologies des aliments* à Pontivy souhaite préparer ensuite une licence professionnelle *contrôle qualité des produits alimentaires* à l'IUT de Pontivy. Cette fois, il ira en alternance car il se sent prêt. Il s'est informé auprès de son professeur principal qui lui a indiqué les formations et lui a parlé de la licence professionnelle et d'une école d'ingénieurs.

Léo en BTS *maintenance des véhicules automobiles* souhaite poursuivre par une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)[44]. Pendant ses loisirs, il fait partie d'une écurie privée de voitures historiques comme mécanicien. C'est le patron de l'écurie et le chef mécanicien qui lui ont conseillé de préparer un BTS puis une *FCIL préparation mécanique des véhicules de sport et de collection.* La concession dans laquelle il réalise ses stages lui a également proposé de le prendre en licence professionnelle par apprentissage, mais ce n'est pas son premier vœu.

[44] Les FCIL sont une spécialisation correspondant aux caractéristiques locales de l'emploi et donnant aux jeunes titulaires d'un diplôme professionnel ou technologique, une compétence complémentaire ou une double compétence. La formation se fait en alternance (en partie au lycée professionnel ou au centre de formation d'apprentis, en partie en entreprise, avec des stages). Elle dure de 6 à 9 mois d'études après un CAP, un BEP ou un bac professionnel. Elle n'est pas sanctionnée par un diplôme, mais l'élève obtient une attestation de formation.

7. Une ambition du CPRDFOP à interroger

Nous avons vu que les poursuites d'études des bacheliers professionnels en BTS ont progressé à la fois dans les faits et dans les représentations des élèves, des familles et des enseignants. En revanche, il n'est pas du tout de même pour l'après-BTS. Ainsi si un tiers des bacheliers professionnels poursuivent en BTS, ils ne sont que la moitié à réussir leur BTS (cf. *supra*, point 4.3) et ils sont très peu à envisager de poursuivre ensuite en licence professionnelle.

On note aussi que, dans les établissements, l'information et la connaissance des possibilités de poursuites après le BTS semblent manquer (source : entretiens).

Or l'ambition du CPRDFOP est plus large que la seule poursuite en BTS pour les bacheliers professionnels (il s'agit de favoriser les parcours du bac - 3 au bac + 3, voire l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'au bac + 5) et d'autres chantiers pourraient par conséquent être ouverts à l'avenir (prochain CPRDFOP ?) en vue de parvenir à l'objectif d'une augmentation de la part des titulaires d'un bac professionnel parmi les diplômés de niveau bac+ 3.

Autour de l'enjeu du développement des poursuites d'études des jeunes de la voie professionnelle, le CESER formule les préconisations qui suivent, en complément des précédentes.

Enjeu : Favoriser les poursuites d'études des jeunes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

- Travailler l'articulation BTS-licence professionnelle dans le cadre d'un chantier du futur Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et des contrats d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation qui associent l'Etat, la Région Bretagne et les branches professionnelles ;

- Ouvrir au niveau régional (dans le cadre du CPRDFOP et du Schéma régional de l'enseignement supérieur et la recherche - SRESR) un chantier sur l'augmentation des effectifs, l'accueil et l'accompagnement des bacheliers et bachelières professionnels dans les Instituts universitaires technologiques (IUT) et les Etablissements de formations en travail social (EFTS). Nous avons vu que les bacheliers et bachelières professionnels sont très peu nombreux dans les IUT en Bretagne : ce chantier est d'autant plus important que le développement des BUT (à la place des DUT) pourrait réduire la part des BTS qui pourront continuer en licence professionnelle ;

- Travailler l'accompagnement et le suivi des bacheliers et bachelières professionnels dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), où leur nombre a fortement augmenté entre 2019 et 2020 et va continuer à augmenter ;

(Suite)

- Réfléchir à la mise en place en Bretagne de « classes passerelles » pour permettre aux bacheliers et bachelières professionnels qui n'auraient eu aucune proposition d'admission en section de technicien supérieur (STS), de consolider leurs acquis au regard des attendus des différentes spécialités du BTS ;

- Mettre en place des dispositifs pour mieux accompagner les bacheliers et bachelières professionnels lors de la première année du BTS puisque c'est à ce moment-là que se concentrent leurs difficultés.

- Etendre le modèle des *Cordées de la réussite* (Cf. encadré ci-après) aux relations entre BTS et licences professionnelles. Ces cordées sont des mises en réseau d'établissements entre les lycées professionnels et les établissements d'enseignement supérieur, dont le but est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu à partir de la classe de 4e jusqu'au bac et au-delà.

LES CORDEES DE LA REUSSITE

Le dispositif des Cordées de la réussite vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. Une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées avec CPGE ou STS et des établissements dits « sources » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). Ces « établissements-sources » relèvent des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en faveur des élèves volontaires. Il ne se résume pas à une seule mise en relation entre un élève et un étudiant mais se concrétise par un programme d'accompagnement global conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements « encordés », avec le soutien des autorités académiques.

Dans l'académie de Rennes, 18 Cordées sont affichées. Portées par un, deux, voire trois établissements « tête de cordée », elles comprennent un nombre variable « d'établissements-sources ». Les dispositifs sont construits essentiellement en réseaux départementaux : 6 en Ille-et-Vilaine, 6 dans le Morbihan, 5 dans le Finistère et 1 cordée qui se partage entre l'Ille-et-Vilaine et les Côtes d'Armor.

Les filières professionnelles semblent relativement peu visées par le dispositif. Seuls deux lycées professionnels (LP) apparaissent nommément dans la liste des « établissements de cordées » (le LP Bréquigny à Rennes et le LP Emile Zola à Hennebont).

La liste des Cordées de la réussite évolue avec des entrées régulières, mais il n'est pas facile d'identifier les dispositifs réellement actifs. Certaines, récentes, ont été construites autour de l'articulation bac pro/BTS, avec dernièrement 5 ou 6 Cordées proposées essentiellement par le réseau privé.

Lors de leur audition au CESER, les représentants du CAEC ont mentionné ces Cordées de la réussite. Dans le cadre de ces cordées, les établissements repèrent les bacheliers professionnels motivés par une poursuite d'études en BTS ou des bacheliers généraux motivés par un CPGE pour les aider à anticiper.

8. Les bacheliers professionnels qui ne poursuivent pas leurs études

8.1. L'insertion professionnelle directe après le bac professionnel

L'une des finalités du bac professionnel est, par la formation des élèves à un métier, l'insertion sur le marché du travail, ce qui explique en partie que la part de bacheliers professionnels ne poursuivant pas leurs études (37 %) soit nettement plus importante que celle des bacheliers de la voie générale (3 %) et des bacheliers de la voie technologique (9%). Il s'agit là des données publiées par la DEPP en 2019 ; elle porte sur les élèves entrés en 6e en 2007 et ayant donc obtenu un bac professionnel en 2014, 2015 ou 2016[45].

Selon la même source, lorsqu'ils ne poursuivent pas d'études, les bacheliers professionnels sont 54% à occuper un emploi au cours de l'année qui suit l'obtention du bac[46].

Nous ne disposons pas de données chiffrées régionalisées concernant l'insertion des diplômés de la voie professionnelle. Cependant il existe désormais un système d'information, **InserJeunes**, qui est un service d'aide à l'orientation de jeunes de la voie professionnelle ayant notamment pour finalité de fournir des outils de pilotage aux acteurs de la voie professionnelle en même temps que des informations destinées aux jeunes[47]. Ce système d'information calcule et diffuse chaque année, pour chaque établissement (lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis - CFA), des indicateurs tels que le taux de poursuite d'études, le taux d'interruption en cours de formation, le taux d'emploi des sortants de l'établissement concerné…

InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études, que ce soit en apprentissage ou en voie scolaire, dans le secondaire ou le supérieur en France. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). L'emploi des sortants de formation couvre ici l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs et une partie des salariés du secteur agricole, en France.

[45] DEPP, *Note d'information 19.12*, *op. cit*.
[46] *Ibid.*
[47] Les informations de ce système sont obtenues par rapprochement de bases de données administratives dites « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données dites « emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Le système est piloté par la DEPP et la DARES. Il permet de répondre à la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel.

En février 2021, pour la première fois a été publiée une analyse de l'insertion des élèves sortants de la voie professionnelle basée sur des indicateurs issus du dispositif InserJeunes[48]. Cette analyse montre que parmi les lycéens inscrits en 2018-2019 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS (y compris bac pro) dans un lycée public ou privé sous contrat et étant sortis du système scolaire en 2019, **41 % sont en emploi salariés 6 mois après leur sortie**. **Pour les bacs professionnels, c'est 37%**.

La même étude montre que **plus le niveau de formation est élevé et plus les chances de trouver rapidement un emploi à la sortie de la formation sont élevées.** Ainsi, six mois après la sortie, 24 % des élèves sortant d'un CAP ont un emploi alors que c'est le cas de 37 % des élèves qui sortent d'un bac professionnel et le cas de 54 % de ceux qui sortent d'un BTS.

Que ce soit au niveau CAP ou du bac professionnel, **les garçons s'insèrent un peu mieux à 6 mois que les filles**. L'écart entre les filles et les garçons diplômés d'un bac professionnel est de 5 points (39 % des garçons contre 34 % des filles). Cet écart est constaté de manière assez constante au fil des études et est expliqué généralement par le fait que les filles sont plus présentes dans les formations liées aux services. Cependant, l'écart en défaveur des filles s'observe en réalité aussi bien dans les formations de la production que dans celles des services, ainsi que le montre le tableau qui suit.

Figure 67. Taux d'emploi des sortants de formation professionnelle selon le secteur et le sexe (en %)

	Production			Services		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CAP	20	26	24	21	27	24
Bac pro	33	40	39	34	37	35
BTS	50	56	55	55	52	54
Ensemble	34	41	40	42	42	42

Référence : DEPP, Note d'information n°21.06, février 2021

Lecture : en janvier 2020, parmi les lycéens sortants en emploi, 20 % des femmes de niveau CAP issues d'une formation relevant de la production
Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié et l'effectif de sortants.
Source : DARES, DEPP, InserJeunes

Tous les sortants ne sont pas sortis de la dernière année de leur formation en ayant obtenu leur diplôme. Les taux d'emploi à 6 mois sont meilleurs pour les sortants diplômés. Ainsi, 6 mois après leur sortie, 39 % des lycéens qui préparaient le bac professionnel et l'ont obtenu occupent un emploi alors que cette part n'est que de 30 % pour les lycéens qui préparaient le bac professionnel et ne l'ont pas obtenu.

[48] DEPP, *Note d'information n°21.06*, Christel COLLIN et Nathalie MARCHAL, « Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 41 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié », Février 2021.

Figure 68.Taux d'emploi 6 mois des sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle, par niveau de sortie et avec ou non l'obtention du diplôme (en %)

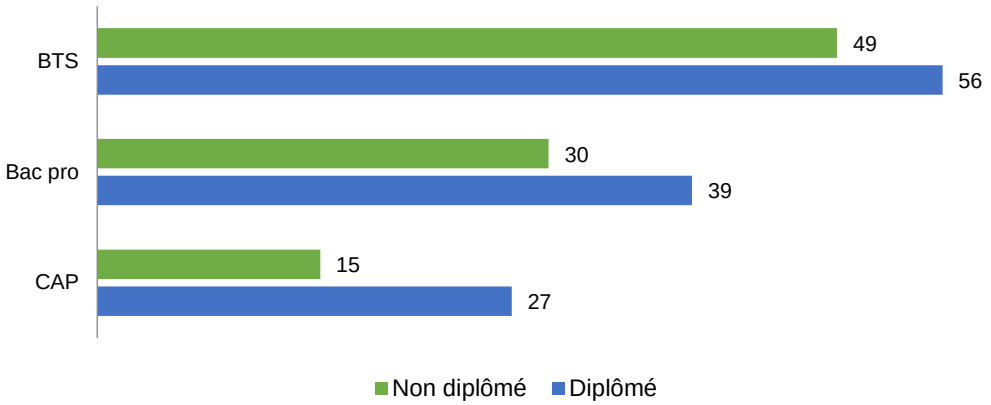

Référence : DEPP, Note d'Information, n° 21.06

Lecture : le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis en 2019 d'un bac professionnel en ayant obtenu leur diplôme s'élève à 39 % (30 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme).
Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié et l'effectif de sortants.
Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 8% des lycéens en CAP, 6% des lycéens en bac professionnel et 3% des étudiants en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.
Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.
Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Une insertion à 6 mois ne signifie pas toujours une insertion durable et les contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ne constituent pas la norme pour le premier emploi des jeunes sortants de la voie professionnelle. Ce type de contrat concerne 38 % des lycéens qui occupent un emploi 6 mois après leur sortie d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat (quel que soit le niveau de diplôme : bac professionnel, CAP ou BTS).

Les autres se répartissent comme suit : 31 % ont un contrat à durée déterminée (CDD), 18 % un contrat d'intérim, 12 % un contrat de professionnalisation et 2 % un autre type de contrat.

On peut noter que l'intérim est nettement plus représenté chez les garçons, tandis que les filles sont plus souvent en CDD.

Selon l'étude publiée en 2021 basée sur InserJeunes, **l'entrée dans la vie active des jeunes de la voie professionnelle varie selon les régions**. Elle est plus aisée dans les régions les moins touchées par le chômage et avec davantage de sortants du niveau BTS. Ainsi, en France métropolitaine, concernant les jeunes sortants de formation initiale, six mois après leur sortie d'un lycée professionnel (publics et privés), les régions où les taux d'emploi sont les plus faibles sont la Corse (32 %) et les Hauts-de-France (36 %) et les régions où ces taux sont les plus élevés sont la Bretagne, l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Pays de la Loire où ils avoisinent 50 %[49]. La DARES et la DEPP soulignent qu'en Bretagne comme dans les Pays de la Loire, la bonne insertion des jeunes est liée à un chômage plus faible mais aussi au niveau de diplôme des sortants. En effet, dans ces régions, les sortants de niveau BTS représentent

[49] Sortants en 2019 et en 2018 d'une dernière année de formation professionnelle

respectivement 47 % et 43 % des jeunes sortants contre 36 % en moyenne en France (hors Mayotte)[50].

Les taux d'emploi à 6 mois après la sortie du système scolaire des élèves de dernière année d'un bac professionnel, **ne sont pas non plus les mêmes selon la spécialité du diplôme préparé.** Le tableau qui suit montre les différences selon les spécialités.

Figure 69. Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialité et le niveau de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)

	CAP	Bac pro	BTS	Ensemble
Alimentation et agroalimentaire, transformation (4,2 %)	23,5	45,5	49,5	34,8
Énergie, chimie, métallurgie (2,9 %)	30,2	41,2	54,9	47,2
Matériaux souples (1,7 %)	19,9	30,1	45,7	30,4
Mécanique et structures métalliques (9,9 %)	24,9	43,3	59,2	43,0
Génie civil, construction, bois (6,4 %)	26,1	38,0	61,0	38,5
Électricité, électronique (7,9 %)	22,2	34,4	53,5	37,5
Technologies industrielles (3,3 %)	23,0	28,4	51,8	49,1
Transport, manutention, magasinage (3,0 %)	39,2	48,9	59,0	48,0
Commerce, vente (21,3 %)	17,6	37,4	57,8	42,4
Finances, comptabilité (12,1 %)	.	31,3	56,8	44,3
Secrétariat, communication et information (6,6 %)	18,3	22,4	49,3	45,6
Services aux personnes (santé, social) (11,2 %)	25,9	29,8	48,6	34,2
Coiffure esthétique (1,9 %)	38,0	53,4	65,6	50,7
Hôtellerie, restauration, tourisme (5,3 %)	19,2	47,4	50,3	40,2
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) (2,1 %)	23,8	38,4	53,1	36,6

Référence : DEPP, Note d'Information, n° 21.06

Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 18 % des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 37 % des sortants d'un bac pro et 58 % pour les sortants de BTS.
Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié et l'effectif de sortants.
Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.
Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Pour tous les niveaux de formation, ce sont les spécialités *coiffure – esthétique* et *transport, manutention, magasinage* qui présentent les meilleurs taux d'insertion sur le marché du travail à six mois. L'étude de la DARES et de la DEPP souligne que c'est le cas, en particulier, pour le CAP en un an *conducteur routier marchandises* et le bac professionnel *conducteur transport routier marchandises*, avec respectivement 77 % et 67 % des jeunes en emploi au bout de six mois.

[50] DEPP, *Note d'information n°21.06, op. cit.*

A contrario, le taux d'emploi à 6 mois est la plus faible pour les spécialités *services à la collectivité (sécurité, nettoyage)* et *secrétariat, communication et information*, quel que soit le niveau de formation. Les formations *commerce - vente* prédominent pour chaque niveau de diplôme, en regroupant environ un sortant sur cinq. Excepté pour les sortants d'un CAP, elles offrent une meilleure insertion que la moyenne.

On note, par ailleurs, que l'insertion à six mois peut varier fortement en fonction du niveau de diplôme. Ainsi, dans les formations de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la transformation, le gain de taux d'emploi à six mois entre le CAP et le bac professionnel est de 22 points (en faveur du bac professionnel). Dans les spécialités de l'hôtellerie-restauration et du tourisme, le gain est également important entre le CAP et le bac professionnel (+ 28 points). A contrario, dans les formations en secrétariat-information et communication, les jeunes sortants de CAP ont des taux d'emploi proches de ceux qui sortent du bac professionnel (respectivement 18 % et 22 %) et c'est au niveau du BTS que l'écart se creuse (49 %).

Le site du ministère indique que les « *résultats du dispositif InserJeunes sont publiés sous forme de "Note d'information" et de fichiers de données à télécharger. Ils sont également disponibles au niveau régional sur les sites des rectorats* ». Certaines académies ont effectivement travaillé ces données au niveau régional mais, en Bretagne, nous sommes toujours en attente de ces données.

8.2. Et les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en poursuite d'études après un bac professionnel

Selon les données nationales publiées en 2021 (InserJeunes), parmi les lycéens inscrits en 2018-2019 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS, 46 % sont toujours en formation en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau. Pour les bacs professionnels, c'est 51 % et parmi les inscrits en bac professionnel qui sont sortis du système scolaire (donc en 2019), 37 % sont en emploi salarié 6 mois après. Cela signifie notamment que 63 % des sortants ne sont pas en emploi salarié 6 mois après leur sortie.

Ces données sont issues, elles aussi, du dispositif InserJeune décrit ci-dessus. Par conséquent, les 63 % comprennent des jeunes « ni en emploi, ni en études, ni en formation » (NEETS) mais aussi des jeunes entrés dans des dispositifs de formation qui ne relèvent pas du système éducatif et des jeunes qui ont trouvé un emploi qui ne relève pas du champ salarié privé tel que celui-ci est défini ci-dessus.

Ces jeunes sont dans des situations variées. Certains sont en contact avec le service public de l'emploi ou un autre organisme d'insertion (Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, agences d'intérim, …).

Les statistiques nationales des taux d'emploi à 6 mois des jeunes sortants de bac professionnel montrent que les situations diffèrent selon les diplômes préparés et cela rejoint ce qui nous a été dit en audition par des représentants de Missions locales. Ainsi par exemple, en 2019, près de 18 % des 1 917 jeunes accompagnés par la Mission locale du Centre Bretagne étaient des jeunes sortis d'un bac professionnel. Sur les 339 jeunes concernés, 27 % avaient un bac dans

le domaine des services aux personnes, 23 % dans le domaine de la vente, 9,5 % dans le domaine du bâtiment, 8,5 % dans le domaine de la maintenance, de l'usinage et de la chaudronnerie, 7 % dans la conduite et la gestion d'une entreprise agricole et 6 % dans le domaine de la comptabilité – gestion[51]. Ces jeunes, soit ont un souhait de réorientation, soit recherchent un emploi et un accompagnement pour surmonter des difficultés. Plusieurs de ces domaines de formation correspondent à des secteurs d'activité qui recrutent, voire ont des difficultés de recrutement. Dans le domaine des services aux personnes, parmi les éléments d'explication donnés par la directrice de la Mission locale : beaucoup des jeunes qui pourraient postuler n'ont pas le permis ; certains employeurs trouvent les sortants de bac professionnel « trop jeunes » ; parfois les contrats de travail à temps partiel sont trop peu attractifs ; les jeunes ont souvent plus envie de travailler dans le secteur de la petite enfance qu'auprès des personnes âgées.

[51] Audition de Laurence LANOË, Directrice et Thibault LOTOUT, Directeur adjoint en charge de la formation à la Mission locale du Centre Bretagne, le 13 octobre 2020.

Chapitre 4

La voie professionnelle en lycées, au cœur de la relation « école-monde professionnel »

Le monde économique est un partenaire de première importance pour l'enseignement professionnel initial à plus d'un titre.

Ce chapitre traite de ces partenariats qui s'entendent, d'une part, à l'échelle de chaque établissement scolaire et, d'autre part, à l'échelle de l'académie toute entière. Ces partenariats donnent lieu à des actions diverses d'information des élèves et des enseignants sur les métiers et les « milieux professionnels » ou de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.

Un enjeu essentiel de ces relations dites « École-Entreprises » sont les périodes de formation en milieu professionnel (les « stages ») que les élèves des lycées professionnels doivent impérativement réaliser (22 semaines au total) pour valider leur formation.

Ce chapitre aborde accorde une large place à la parole des lycéens et lycéennes sur la question des stages.

Il s'intéresse enfin aux aspects institutionnels de la construction de l'offre de formation professionnelle initiale en Bretagne, et à la manière dont est prise en compte la relation entre les lycées professionnels et le monde professionnel, dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-formation-compétences- orientation impliquant l'Etat, la Région et les branches professionnelles, ou des Commissions territoriales emploi-formation.

1. Les relations lycées professionnels – milieux professionnels

1.1. La relation « Ecole-Entreprise » à l'échelle des établissements scolaires

Chaque lycée professionnel noue des relations avec les milieux professionnels de son environnement et les partenariats locaux sont une dimension fondamentale du fonctionnement de ces établissements, comme de la réussite des élèves de la voie professionnelle.

Ces partenariats locaux s'illustrent à travers :

- l'organisation de visites d'entreprises ;
- des interventions d'entreprises dans les établissements scolaires ;
- une participation des entreprises à la dotation en équipements des plateaux techniques des lycées professionnels (le plus souvent sous forme de dons) ;
- du sponsoring par les entreprises (par ex. pour des voyages) ;
- la mise à disposition par le lycée de salles ou d'équipements pour des entreprises ;
- une participation des entreprises (tuteurs et tutrices) aux jurys d'examens ;
- les opérations de collecte de la taxe d'apprentissage ;
- l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel (stages).

1.1.1 Les périodes de formation en milieu professionnel (stages)

Les stages que l'on appelle aujourd'hui « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP) sont une partie extrêmement importante et structurante de la formation des élèves qui préparent un bac professionnel (ou un CAP). Depuis la réforme du bac professionnel de 2018, ces périodes sont d'une durée de 4 à 6 semaines en 2de, de 6 à 8 semaines en 1re et de 8 semaines en terminale. Leur durée totale en est ainsi de 22 semaines, soit l'équivalent de 5 mois[1].

Les périodes de formation en milieu professionnel sont définies à l'article L. 124-1 du code de l'Education comme suit : « *Les périodes de formation en milieu professionnel (...) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (...) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ».*

Elles complètent l'enseignement des disciplines générales et l'enseignement des disciplines professionnelles réalisé dans les espaces professionnels des lycées (plateaux techniques automobiles ou aéronautiques, magasins et fermes pédagogiques, plateformes énergétiques, simulateurs de pilotage de navires, etc.). Le ministère de l'Éducation nationale précise à ce propos qu'elles impliquent un rapport particulier avec le milieu professionnel car « *l'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle* ».

Leur réalisation nécessite que les établissements scolaires nouent des relations avec les lieux des formations en milieu professionnel, lesquels peuvent être des entreprises commerciales, industrielles ou artisanales, des administrations, des collectivités territoriales, des associations, des organismes divers, sans oublier les établissements de formation. Comme le souligne un rapport national, « *les PFMP démontrent à l'évidence combien le système scolaire*

[1] La durée des PFMP varie selon la spécialité : elle est fixée par l'arrêté de création de la spécialité, à l'occasion des créations ou rénovations examinées en commissions professionnelles consultatives. L'objectif est de mieux adapter le temps de formation en entreprise aux spécificités du secteur d'activité concerné. Pour la rentrée 2019, l'ensemble des spécialités avait une durée de PFMP maintenue à 22 semaines.

doit s'adapter à tout type de structure pour engager un suivi efficace en termes de professionnalisation des élèves. S'il existe des terrains de prédilection selon les spécialités, il n'est pas rare que les terrains de stage s'élargissent à des secteurs apparemment plus éloignés des cœurs de métiers »[2].

Chacune de ces périodes fait l'objet d'une convention, obligatoire, signée par le chef d'établissement, le chef d'entreprise, le professeur référent, le tuteur ainsi que l'élève s'il est majeur ou son représentant légal s'il est mineur.

Au sein des lycées professionnels, l'organisation de ces périodes repose principalement sur les professeurs des disciplines professionnelles, les professeurs-référents, voire les directeurs et directrices délégués aux formations professionnelles et technologiques – DDFPT (ex « chefs de travaux ») ; qu'il s'agisse de trouver des lieux d'accueil pour les élèves, puis d'y effectuer des visites et/ou d'avoir des entretiens téléphoniques, de rencontrer les tuteurs et tutrices sous la responsabilité desquels sont placés les élèves et de s'assurer que le stage est en adéquation avec l'élève ainsi que les attendus pédagogiques[3].

Alors que les périodes de formation en milieu professionnel sont obligatoires, évaluées et constitutives de la formation des élèves en bac professionnel, les auditions et entretiens ont souligné les difficultés auxquelles sont régulièrement confrontés les équipes pédagogiques et les élèves (cf. *infra*, les témoignages de ces derniers) pour trouver des lieux de stages, et ceci en dépit des listings d'entreprises que les établissements ou les professeurs entretiennent. Lors des auditions, une responsable d'établissement soulignait que : « *Placer le jeune pour un stage relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique ce qui met bien les équipes en stress* ».

Une difficulté maintes fois soulignée est lié au jeune âge des élèves. La même responsable d'établissement expliquait : « *On dit aux familles : "venez en bac pro MEI" [maintenance des équipements industriels], mais dès son premier stage le jeune est en difficulté car il a seulement 14-15 ans ; on a beaucoup de mal à trouver des stages pour les jeunes de cet âge. De gros services de RH gèrent les entreprises de maintenance et ils ne veulent pas accueillir des mineurs*. » Elle soulignait de plus que de grands groupes n'acceptent pas les jeunes de moins de 18 ans : « *Donc ils travaillent avec nous pour les BTS mais pas les bacs pro* ».

Par rapport aux activités réglementées, des dérogations permettent à des élèves mineurs d'effectuer néanmoins leurs stages. Les inspecteurs ont l'habitude de faire des fiches pédagogiques expliquant les taches que les élèves peuvent effectuer en fonction de leur âge, mais ceci n'empêche pas que des entreprises refusent de prendre des élèves mineurs. La même responsable d'établissement disait à ce sujet : « *On dialogue facilement avec les entreprises pour leur expliquer cette possibilité de dérogation, mais toutes les entreprises n'y ont pas recours* ».

[2] IGÉSR, Rapport n°2021-162, Didier MICHEL, Bénédicte ABRAHAM et Jean-Marc DESPREZ*, La qualité de formation durant les périodes de formation en milieu professionnel*, Janvier 2021.

[3] Le ministère de l'Éducation nationale précise d'ailleurs que « *les professeurs des disciplines professionnelles ont un rôle essentiel pour aider à repérer les entreprises qui correspondent le mieux aux objectifs de la formation dispensée* ».

Le CESER identifie un enjeu autour de l'élargissement des possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS. A cet effet, il formule les préconisations qui suivent.

Enjeu : Elargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS

PRECONISATIONS

- Accompagner les entreprises, associations et administrations qui accueillent des stagiaires de la voie professionnelle, en prenant modèle sur ce qui a été fait pour l'accueil des apprentis, afin de leur permettre de faire face à certaines difficultés dans l'accueil et le suivi des élèves de 3e, des lycéens et lycéennes ou des étudiants et étudiantes de BTS.

- Dans les difficultés soulevées par les entreprises pour l'accueil des jeunes (stages, visites d'entreprise, etc.), figure la question des assurances ; le CESER préconise de mettre en place une organisation qui permette aux entreprises d'identifier facilement un interlocuteur régional sur la question des assurances (une sorte de cellule d'accueil juridique).

1.1.2 De nombreux autres échanges organisés à l'échelle des établissements

Au-delà des périodes de formation en milieu professionnel, les échanges peuvent être des interventions de professionnels dans le lycée pour la présentation de métiers ou pour des conseils dans le cadre des modules de préparation à l'insertion professionnelle en terminale, etc. Les modalités d'organisation de ces relations sont variables d'un établissement à autre.

Ainsi, par exemple, au lycée Pierre Mendès France, à Rennes, des enseignants organisent des soirées « *Speed Dating* » au cours desquelles des représentants de milieux économiques viennent « choisir » des stagiaires de certaines formations. Au lycée Tristan Corbière, à Morlaix, les recruteurs formateurs de la Marine proposent des stages aux élèves du bac professionnel *aéronautique, option systèmes* ; les élèves intéressés candidatent et les recruteurs opèrent une sélection (ils en retiennent environ 5). Ce « partenariat Marine » se fait, selon un jeune que nous avons interviewé, par l'intermédiaire du professeur principal. Les élèves retenus réalisent ensuite leurs PFMP sur différentes bases de l'armée (Lanvéoc, Landivisiau, …) et sont nourris et hébergés, ce qui présente pour les jeunes un net avantage par rapport à d'autres stages (et cela d'autant plus que beaucoup ont évoqué lors des entretiens des problèmes de transports liés aux stages). Un autre exemple est celui du lycée agricole Le Gros Chêne, à Pontivy, qui organise chaque année une rencontre avec les tuteurs et tutrices en milieu professionnel et les sollicite parfois pour qu'ils viennent présenter les métiers aux élèves, ou celui du lycée F. Ozanam, à Cesson-Sévigné, qui en particulier a réalisé un « Hall des métiers », lieu d'accueil des entreprises, et qui organise, par ailleurs, chaque année une soirée à laquelle sont conviées de très nombreuses entreprises. Les entreprises

partenaires des lycées sont aussi parfois invitées à tenir des stands lors des Journées portes ouvertes.

En dehors des stages, les établissements organisent des actions spécifiques destinées à permettre aux élèves de la voie professionnelle de mieux comprendre le mode économique et professionnel.

Pour ce faire, ils peuvent organiser leurs propres actions, participer à des événements régionaux ou puiser dans un programme d'actions « Ecole-Entreprise » que la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) du rectorat de l'académie de Rennes adresse chaque année aux établissements (Cf. ci-après).

Bien que déjà très nombreuses, les actions inscrites dans le programme de la DAFPIC (dont un aperçu est donné ci-après) ne constituent pas la liste complète des moyens que les établissements mobilisent. Ces derniers, en effet, participent aussi à des actions en matière d'information sur les formations et les métiers comme par exemple les forums des métiers, les *Olympiades des métiers*, les salons de l'étudiant. Ils organisent de leur propre initiative des opérations, avec les entreprises ou associations avec lesquelles ils sont en contact, en s'appuyant parfois sur d'anciens élèves avec lesquels ils ont conservé des relations : visites d'entreprises, conférences-débats, interventions de directeurs ou directrices des ressources humaines dans le module de préparation à l'insertion professionnelle en terminale, etc.

Il convient de noter aussi que des actions portées par des organisations professionnelles ne figurent pas dans le programme de la DAFPIC, comme par exemple, le *Printemps de l'entreprise* pour les lycéens en partenariat avec le Centre des jeunes dirigeants[4], les *Artimobiles* pour les collégiens en partenariat avec les Chambres de métiers et de l'artisanat[5], etc.

La DAFPIC souligne qu'elle encourage les actions de proximité qui peuvent accompagner les enseignements, le travail d'orientation et la préparation à l'insertion professionnelle.

1.2. Les partenariats et les actions « Ecole-Entreprise » organisés à l'échelle académique

Le monde économique est un partenaire de première importance pour l'Éducation nationale à plus d'un titre : information sur les métiers, élaboration des diplômes professionnels, périodes de formation en milieu professionnel et stages pour les élèves et les étudiants, promotion de l'esprit d'entreprendre, organisation de stages en entreprise pour les enseignants et formation continue des adultes…

[4] Par exemple, au lycée F. Ozanam à Cesson-Sévigné, le *Printemps de l'entreprise* se décline autour de trois axes : des salariés et/ou des chefs d'entreprise présentent à une classe ou un groupe d'élèves/étudiants, leurs parcours professionnels ; les entreprises ouvrent leurs portes aux élèves/étudiants de l'établissement tout au long de la semaine ; une soirée de lancement avec une table ronde et des débats autour de témoignages de dirigeants. On peut lire sur le site du lycée que : « *Ce partenariat a pour objectif d'immerger les élèves et étudiants dans le monde de l'entreprise » et que : « Cette démarche entre dans la logique du projet d'établissement et du label " lycée des Métiers" du commerce* ».

[5] Organisée depuis 2006, cette opération nationale est soutenue par les Chambres de métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles et les spécialistes de la formation.

Les rectorats nouent à leur niveau des partenariats, formalisés dans des conventions ou accords de coopération. Ces derniers se traduisent par de nombreuses actions en direction des élèves et des enseignants. Ces actions, même si elles ne sont pas à l'initiative du rectorat, doivent néanmoins répondre aux attentes de l'Éducation nationale et s'inscrire dans les orientations du Parcours avenir.

A titre d'exemples, les conventions suivantes sont mentionnées sur le site du rectorat de l'académie de Rennes :

- Convention UE-MEDEF Bretagne 2018 ;
- Convention CNIEL - Centre national de l'économie laitière 2016 ;
- Convention SNEFCCA - Syndicat national des entreprises du froid, d'équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air 2016 ;
- Convention ESPER - Economie sociale et solidaire 2015 ;
- Convention Marine nationale 2014 ;
- Convention UIMM Union des industries et métiers de la métallurgie 2012 ;
- Convention FRB - Fédération régionale du bâtiment 2012 ;
- Convention CAPEB - Confédération de l'artisanat des petites entreprises du bâtiment 2012 ;
- Convention FNCF - Union régionale coiffure Bretagne 2010 ;
- Convention CCI Bretagne - CRMA 2009 ;
- Convention FRTP - Fédération régionale des travaux publics 2009 ;
- Convention EDF – 2019 ;
- Convention BPGO – Banque populaire Grand Ouest 2019 ;
- Convention Ordre des experts comptables 2018 ;
- Convention Banque de France 2016 ;
- Convention SEMTCAR Metro Rennes 2015 ;
- Convention PSA Peugeot Citroën 2011 ;
- Convention Ordre des notaires 2010 ;
- Convention Orange 2016.

Les partenariats couvrent ainsi de nombreux secteurs professionnels : la métallurgie, le bâtiment, la coiffure, les travaux publics, l'agro-alimentaire, la Marine nationale, le secteur bancaire, etc.

Un exemple de mise en œuvre de la mobilisation d'une branche professionnelle sur les questions de formation professionnelle initiale, le cas de la Fédération régionale des travaux publics FRTP en Bretagne au cours de l'année 2020-2021 :

- Des interventions dans des collèges : environ 50 interventions dans des classes de 3e, de 4e, générale ou « prépa-pro » en collèges animées par la Fédération ou des chefs d'entreprise ;
- Des visites du CFA-TP de branche par des collégiens et lycéens ;
- Des Journées portes ouvertes au CFA-TP ;
- Des Journées portes ouvertes au lycée Freyssinet à Saint-Brieuc ;
- Des visites de chantiers pour les jeunes des IUT et BTS ;
- Le Forum des Travaux public à l'IUT Génie civil à Morlaix : il est co-organisé tous les ans avec la FRTP et constitue un moment de rencontre entre les étudiants en Génie Civil - Construction Durable et les professionnels du secteur ;
- La participation à la 46e édition des *Olympiades des Métiers* en 2020 avec le CFA-TP, la MFR de Plabennec et le lycée Freyssinet de Saint-Brieuc ;
- Le forum IUT Génie civil à Rennes 1 ;
- Une réunion des établissements de formation à la fédération, à laquelle ont participé : la MFR Plabennec, le lycée Freyssinet, l'IUT de Rennes 1 et Morlaix, l'IRTEC - Institut régional de ressources, de formations techniques et énergies renouvelables de Quimper, le CFA des Travaux publics de Ploërmel, l'AFPA, … ;
- Une action avec le lycée Freyssinet pour la promotion des BTS TP.

Sur la base de ces conventions, le rectorat propose aux établissements scolaires, collèges et lycées, un programme d'actions éducatives destinées à « *Donner du sens aux apprentissages, ouvrir des perspectives d'orientation, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle* », en même temps qu'à « *Diversifier les projets des établissements et développer l'expertise des équipes éducatives* » [6]. Il s'agit d'une liste assortie d'un calendrier, établie chaque année par la DAFPIC.

Ce programme est adressé à tous les lycées et collèges publics, ainsi qu'à tous les lycées et collèges privés sous contrat. Les établissements dépendant du ministère de l'Agriculture ou du ministère de la Mer n'en sont pas destinataires. Les autres établissements le reçoivent au mois de juin afin de pouvoir planifier les actions auxquelles ils souhaitent prendre part au cours de l'année scolaire qui suit. La DAFPIC répond ensuite aux questions que certains d'entre eux peuvent lui adresser et elle organise la présentation de dispositifs sous forme de webinaires.

Depuis 2021, ce programme d'actions s'inscrit dans le cadre de la convention 2019-2024 qui définit les missions complémentaires de l'Etat et de la Région Bretagne en matière d'information et d'orientation.

[6] Sur le site Internet du rectorat de l'académie de Rennes.

Pour l'année 2020-2021 comme pour l'année 2021-2022, le rectorat distingue dans le cadre de ce programme deux grands types d'actions ; celles qui visent à développer chez les jeunes et/ou les enseignants la compréhension du monde économique et professionnel et celles qui visent à développer plutôt le sens de l'engagement et l'esprit d'entreprendre des jeunes en formation.

Pour ce qui est des actions destinées aux lycéens et lycéennes professionnels, deux opérations sont à noter tout particulièrement : *Une entreprise dans votre lycée* (en partenariat avec le Conseil régional) et la *Mention régionale création d'entreprises*. Elles relèvent l'une et l'autre du volet « Sens de l'engagement et esprit d'entreprendre ».

Les exemples qui sont repris ci-après intéressent les lycées professionnels, voire les étudiants et étudiantes de BTS. Les actions qui n'intéressent que les collèges ne sont pas mentionnées.

1.2.1 Des actions pour développer « le sens de l'engagement » et « l'esprit d'entreprendre » des lycéens et lycéennes

- **Une entreprise dans votre lycée**

Cette opération permet à des élèves de s'investir dans la création d'une mini-entreprise. Ils sont accompagnés par leur enseignant et par un ingénieur pour l'école (Cf. ci-après). L'objectif est que les jeunes comprennent le fonctionnement d'une entreprise, s'approprient les outils de communication et de gestion pour construire et présenter leur projet. Cette démarche prend la forme d'un concours.

L'édition 2022 en célébrera les 25 ans.

L'accompagnement des projets dans ce cadre comprend, outre l'accompagnement des équipes-projets, une formation des enseignants (initiation à la démarche de création d'entreprises et aux outils associés), obligatoire pour tous ceux qui sont inscrits dans le dispositif.

En 2020, *Une entreprise dans votre lycée* a concerné 19 équipes dans l'académie de Rennes[7]. Chaque année, le nombre de projets est limité par les contraintes budgétaires.

Les publics visés sont les lycéens des établissements publics et privés de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole de l'académie de Rennes.

Les partenaires de l'opération sont : le rectorat, la Région Bretagne, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bretagne, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne, l'Ordre des Experts-comptables de Bretagne, le Pôle Etudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépite) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

[7] Site Internet du rectorat de l'académie de Rennes.

- **Entreprendre pour apprendre**

L'association *Entreprendre pour apprendre* est porteuse en France du concept de Mini-Entreprise®. En 2018, la fédération du même nom a reçu un agrément du ministère de l'Éducation nationale reconnaissant la qualité de ses programmes comme activités éducatives complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'écoles et des établissements. Une association *Entreprendre Pour Apprendre* (EPA) existe en Bretagne depuis 2010. Au niveau national, l'histoire est beaucoup plus ancienne puisqu'elle remonte à 1965, lorsque Louis Alvin, avec et sous l'impulsion de la Jeune Chambre Economique et de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public ont souhaité déployé le dispositif des Mini-Entreprises® en France.

Chaque Mini-Entreprise® est un projet concret et collectif dans lequel un groupe de jeunes expérimente l'entrepreneuriat de façon ludique et professionnelle. Pour les publics scolaires la Mini-Entreprise® se déroule pendant les heures de cours, les heures d'options ou de club, selon les établissements. La Mini-Entreprise® est reconnue comme activité complémentaire de l'école. Elle se décline en trois parcours différents : les élèves doivent, soit répondre à un challenge proposé par un partenaire (entreprise, collectivité, association) en imaginant en équipe des solutions, soit répondre à une problématique entrepreneuriale et prototyper en équipe un projet qui répond à un besoin, soit construire en équipe un projet d'entreprise menant à la commercialisation d'un produit (bien ou service).

Les trois parcours reposent sur une base commune : trouver collectivement une idée, faire sa place dans un groupe, oser proposer, argumenter, puis réaliser concrètement un projet, se défier, se lancer et enfin avoir le courage et l'envie de présenter ce projet. Donner à cette démarche un angle entrepreneurial permet aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, les métiers et l'écosystème économique. La Mini-Entreprise® s'appuie sur une alliance éducative entre encadrants de jeunes et mentors dans laquelle chacun se complète en apportant ses savoirs, savoir-être et savoir-faire pour développer les compétences des jeunes, dans un mode d'animation et d'organisation de type coopératif et participatif. Les mentors sont des entrepreneurs·euses, salarié·e·s d'entreprise, intrapreneur·euse ayant envie de s'investir personnellement.

Les publics visés sont : les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s, les étudiant·e·s et les publics en insertion accompagnés par les Missions locales.

En Bretagne, la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) promeut cette action davantage auprès des collégiens du fait que d'autres opérations de création de mini-entreprises existent déjà à l'attention des lycéens (*Une entreprise dans votre lycée*, la *Mention régionale création d'entreprise)*.

- **La Mention régionale création d'entreprise**

La *Mention régionale création d'entreprise* est une formation dispensée hors temps scolaire qui vise à accompagner des élèves et des étudiants dans leur projet personnel de création d'entreprise. Les jeunes qui participent le font à titre individuel. Ils bénéficient de 12 demi-journées de formation pour construire leur projet avec l'aide de professeurs et de professionnels. Les enseignements sont assurés en co-animation par un enseignant

d'économie, de gestion, de droit… et un intervenant professionnel, dirigeant ou cadre d'entreprise, membre d'une chambre consulaire, banquier, expert-comptable, juriste… Le dispositif prévoit du tutorat par les enseignants et à la fin, la remise d'un certificat et une soutenance devant un jury de professionnels et d'enseignants.

Les formations sont réparties sur quatre sites et il est prévu 15 places par site :

- Lycée Jean Moulin à Saint Brieuc (22) ;
- Lycée Paul Sérusier à Carhaix (29) ;
- Lycée Victor et Hélène Basch à Rennes (35) ;
- Lycée Lesage à Vannes (56).

Les publics visés sont : les lycéens de terminale de toutes filières : professionnelle, technologique et générale, les étudiants de BTS (toutes filières), d'une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ou du diplôme national des métiers d'art et du design.

Les partenaires de l'opération sont : le rectorat, la Région Bretagne, le MEDEF Bretagne, l'Ordre des experts-comptables de Bretagne, le Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépite)[8] de Bretagne.

- **Mon ESS à l'école**

Mon ESS à l'école existe depuis 2016. L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir des pratiques et des valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en s'investissant dans un projet collectif de création d'association ou de coopérative. L'opération comprend un accompagnement des élèves et des équipes éducatives. A cette occasion, les élèves développent des compétences, savoir-faire et savoir-être, rencontrent des professionnels, militants et bénévoles de leur territoire.

L'opération est portée par l'ESPER, une association située à la croisée des mondes de l'éducation et de l'économie sociale et solidaire. Cette association dont le sigle signifie « Économie sociale partenaire de l'École de la République » représente 44 organisations agissant dans le champ de l'éducation (mutuelles, associations, coopératives et syndicats), et est animée par des correspondants en région. En Bretagne, ses partenaires sont les pôles ESS et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

Le correspondant et l'équipe de l'ESPER épaulent l'enseignant ; un parrain issu des réseaux professionnels suit le projet et peut organiser, par exemple, une visite de son entreprise ; l'ESPER met à disposition des outils pédagogiques et des interventions de bénévoles.

Depuis 2016, dans le cadre de cette opération, 265 entreprises sociales et solidaires ont été créées dans des établissements scolaires en France. Les projets étaient, par exemple : une ressourcerie de vêtements, un média collaboratif, une coopérative d'objets décoratifs à base de cartons, une association de rénovation de vélos, la création d'une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne), une boutique pédagogique éphémère, une production

[8] PEPITE Bretagne est l'un des 33 PEPITE (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) labellisé en 2014, par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour développer la culture entrepreneuriale chez les étudiants et les jeunes diplômés.

de pense-bêtes avec des matières recyclées, un journal d'interviews de structures de l'économie sociale et solidaire…

Les publics visés sont : les collégien·ne·s à partir de la 5e et les lycéen·ne·s de toutes filières : professionnelle, technologique et générale.

Les partenaires de l'opération sont : le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Transition écologique, la Fondation du crédit Coopératif, la Fondation Harmonie mutuelle, la MGEN, la MAIF, la MACIF, la Mutualité française, la CASDEN.

- **Témoignages d'entrepreneur·e·s (association 100 000 entrepreneurs)**

Cette opération existe depuis 2007. Elle consiste à organiser des rencontres et des témoignages d'entrepreneurs pour sensibiliser les élèves à l'esprit d'initiative et d'entreprendre. Ce sont les enseignants qui prennent l'initiative de faire bénéficier leurs élèves de ces échanges.

Elle est portée par l'association 100 000 entrepreneurs et se déploie sur tout le territoire. Cette association qui est également impliquée dans d'autres actions « Ecole-Entreprise » s'est donnée pour mission de transmettre la culture et l'envie d'entreprendre aux jeunes de 13 à 25 ans. A cet effet, elle a signé des conventions de partenariats avec des académies où elle intervient.

Les publics visés sont : les collégiens à partir de la 4e, les lycéens de toutes filières : professionnelle, technologique et générale, les apprentis et les étudiants de BTS, IUT, Universités, Grandes écoles, ainsi que les élèves décrocheurs. Les jeunes issus des quartiers défavorisés constituent une cible prioritaire des actions de l'association (près de 35 % des témoignages leur sont destinés).

Les partenaires de l'opération sont : le ministère de l'Éducation nationale, le rectorat de l'académie de Rennes et de nombreux autres acteurs. L'association distingue, sur son site Internet, des partenaires financiers (BpiFrance, Fondation entreprendre, BNP Paris, The Adecco Group, Banque Populaire Grand Ouest), des partenaires publics nationaux (plusieurs ministères) et régionaux, ainsi que des entreprises (Fondation groupe EDF, le groupe La Poste, Google, Manitou Group, …)[9].

100 000 entrepreneurs coopèrent notamment avec *Entreprendre pour Apprendre France* (EPA), fédération d'associations loi 1901 qui développe l'esprit d'entreprendre des jeunes grâce à la création de Mini-Entreprises®. On peut lire sur son site : « *100 000 entrepreneurs et Entreprendre pour Apprendre (EPA) ont décidé d'aller plus loin à la rentrée 2015 en recrutant des collaborateurs communs en tant que chargés de mission régionale en Aquitaine, Midi-Pyrénées et en Bretagne. En mutualisant leurs ressources, les deux associations réaffirment leur complémentarité qui permet en outre de proposer une implication globale et sur mesure aux entrepreneurs ainsi qu'aux enseignants mobilisés ».*

[9] https://www.100000entrepreneurs.com/partenaires/les-partenaires/

- **La Semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin**

Cette action existe depuis 2013. Elle a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et la mixité dans les organisations, en faisant intervenir des femmes entrepreneures et intrapreneures dans les établissements scolaires où elles viennent partager leur expérience.

On peut lire sur le site de l'association : « *Réaliser son ambition et développer son avenir professionnel doit pouvoir répondre à ses souhaits et ses talents sans se mettre de freins en ayant la croyance que certains métiers peuvent être réservés aux filles et d'autres aux garçons. Les jeunes filles peuvent parfois se restreindre dans leurs choix professionnels car elles manquent de modèles féminins auxquels s'identifier pour se projeter dans leur avenir professionnel. Pour les jeunes garçons, rencontrer des femmes qui entreprennent est aussi une ouverture sur le monde professionnel et leur permet de visualiser comment les entreprises sont à la fois portées par des femmes et des hommes, qui en sont les acteurs au sein d'équipes qui travaillent ensemble* ».

Les publics visés sont : les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s de toutes filières : professionnelle, générale et technologique.

Les partenaires sont : le ministère en charge des Droits des femmes, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Economie et des finances, le ministère de l'Agriculture, Pépite France, Bpifrance Création, Les Premières, Réseau entreprendre, le réseau Mampreneures, FCE France – Femmes chefs d'entreprises, et le Centre des jeunes dirigeants (CJD). Dans l'académie de Rennes, cette action est portée l'association 100 000 entrepreneurs.

1.2.2 Des actions pour développer « la compréhension du mode économique et professionnel »

De nombreuses autres actions soutenues par le rectorat portent sur le volet « comprendre le monde économique et professionnel ».

- **La Semaine École-Entreprise**

La *Semaine École-Entreprise* existe depuis 2000. Elle permet à des élèves et leurs enseignants de développer leur connaissance du monde économique et professionnel à travers diverses actions : interventions de professionnels en classe, visites d'entreprises, dispositif « classe en entreprise »[10], forums, conférences sur les métiers émergents et les besoins en formation, stages enseignants en entreprise, valorisation d'exemples de coopération école-entreprise conduites dans le cadre de la formation des élèves. Le lycée Frédéric Ozanam dont nous avons rencontré l'équipe de direction le mentionne sur son site Internet[11].

[10] L'opération *Classes en entreprise* est issue d'un partenariat entre l'UE35 avec le rectorat de l'académie de Rennes, le Conseil départemental et le Medef Bretagne. L'UE35 présente comme suit cette opération : « *Le principe est d'accueillir pendant 2,5 jours des collégiens en classe de 4e ou de 3e et de leur faire découvrir les métiers. A travers ce projet, l'entreprise peut jouer un rôle dans l'orientation des jeunes notamment sur des métiers méconnus*. » En 2019, ce sont environ 630 élèves de 4e et de 3e qui ont bénéficié de ce dispositif.

[11] La *Semaine école/entreprise* y est décrite comme suit : « *Lors de cette journée, les lycéens et étudiants bénéficient de l'intervention d'un chef d'entreprise, d'un responsable de recrutement, d'un manager d'unité*

Cette opération se déroule chaque année en novembre, en s'appuyant sur un thème national. À partir de la semaine de lancement, les partenaires sont libres de proposer différentes actions qui se déroulent tout au long de l'année.

En Bretagne, les partenaires sont : le rectorat, le MEDEF Bretagne, l'Association jeunes entreprises 29 (AJE 29) et plus récemment l'AJE 22.

En 2019, la *Semaine Ecole-Entreprise* y a donné lieu à près de 80 actions dans 47 établissements scolaires (des collèges et des lycées) ; elle a impliqué 75 entreprises et touché près de 3 000 élèves. La mobilisation est inégale selon les territoires. Ainsi aucune action n'a été organisée en 2019 dans les Côtes d'Armor. Dans les autres départements :

- Finistère : 16 établissements mobilisés pour des interventions de professionnels en classe, 44 entreprises sont intervenues, 1589 élèves ont pu bénéficier de ces interventions en classe ;
- Ille-et-Vilaine : 24 établissements et 24 entreprises associés, 688 élèves bénéficiaires ;
- Morbihan : 6 établissements, 9 entreprises mobilisées, 388 élèves bénéficiaires (2 visites d'entreprises et 4 interventions de professionnels en classes).

Les publics visés sont : les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s de toutes filières : professionnelle, technologique et générale, les enseignants et les conseillers d'orientation (psy-EN).

- **La Semaine de l'industrie**

La Semaine de l'industrie (qui peut en réalité s'étaler sur plus d'une semaine) est une opération d'ampleur nationale, elle aussi, qui existe depuis 2011. Elle vise à changer le regard du public et plus particulièrement des jeunes sur l'industrie, en créant des contacts entre les industriels, les enseignants et les conseillers d'orientation, pour qu'ils puissent ensuite « *agir conjointement pour renforcer l'attractivité de ce secteur auprès des jeunes et des adultes* » (peut-on lire sur le site du rectorat). Elle comprend à cet effet des temps de visites devant notamment permettre aux enseignants d'échanger avec des professionnels sur la réalité de l'industrie dans la région, la diversité des entreprises, les opportunités d'emploi, la technicité des métiers, les exigences de qualification.

Ces rencontres offrent l'opportunité, peut-on lire sur le site du rectorat, de développer les liens durables entre les établissements scolaires et des entreprises de proximité et de construire ensuite des actions de coopérations en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours avenir ou des stages en entreprise.

Les publics visés sont : tous les enseignants des collèges et des lycées de l'académie (lycées généraux, technologiques et professionnels), les animateurs de la mission générale d'insertion, les formateurs de GRETA, les conseillers bilan et les conseillers d'orientation.

En Bretagne, pour la 9e édition, en 2019, la *Semaine de l'industrie* a duré quatre semaines et des actions ont également visé les parents d'élèves.

commerciale, d'une directrice de ressources humaines, d'un responsable d'équipe... Chacun présente son parcours scolaire et professionnel. C'est l'occasion pour les jeunes d'échanger sur les satisfactions et difficultés au travail et ainsi de mieux connaître un métier et appréhender les exigences du monde professionnel. »

En 2020, de nouveaux outils numériques - un site Web *Parcours des métiers industriels* - ont été développés pour favoriser la découverte de l'industrie. AJIR Bretagne qui est une association interindustrielles créée par le GFI Bretagne porte le développement de ces outils[12].

Les partenaires sont : le rectorat, la Région Bretagne, le GFI Bretagne (Groupement des fédérations industrielles), la DRAAF, la CCI Bretagne, les Missions locales de Bretagne, l'Université de Rennes 1 et Pôle emploi.

- **La Semaine de l'Economie sociale et solidaire à l'école**

Cette Semaine vise à mettre un coup de projecteur sur des actions réalisées durant toute l'année scolaire ou spécialement organisées pendant la semaine : il peut s'agir de visites d'entreprises, de ciné-débats, d'interventions en classe de dirigeants, bénévoles, salariés de l'ESS.

Les publics visés sont : les collégien·ne· et les lycéen·ne·s, les enseignants et les conseillers d'orientation (psy-EN).

Les partenaires sont : l'ESPER, l'OCCE - Office central de la coopération à l'école (association loi 1901) et Coop FR (organisation représentative des entreprises coopératives françaises), le ministère de l'Éducation nationale, le Secrétariat d'état à l'Economie sociale, solidaire et responsable.

- **Les Coulisses du bâtiment**

Les Coulisses du bâtiment est une opération d'envergure nationale qui existe depuis 2003.

Pendant deux jours, elle permet aux élèves avec leurs professeurs de découvrir la face cachée d'un chantier ou d'un atelier et tous les secrets de fabrication ou de rénovation d'un bâtiment, de chantiers de toutes tailles, de maisons individuelles, d'immeubles de bureaux, de monuments historiques. Pour la 19e édition en 2020, les visites ont été étendues aux CFA (centres de formation des apprentis).

Les publics visés sont : les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s, les enseignants et les conseillers d'orientation (psy-EN).

Les partenaires sont : le rectorat, la Fédération française du bâtiment (FFB) de Bretagne.

[12] AJIR Bretagne a pour but de développer les relations entre les jeunes et les entreprises industrielles ; de contribuer à l'information, l'orientation professionnelle des scolaires et de tous les publics en mobilité professionnelle en leur faisant appréhender plus concrètement l'entreprise industrielle ; de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et de tous les publics en mobilité professionnelle au sein des entreprises industrielles de Bretagne et d'accompagner les efforts et les actions des branches professionnelles et des entreprises en faveur de l'information, de la formation et de l'emploi des jeunes et de tous les publics en mobilité professionnelle.

- **La Semaine de l'attractivité des métiers de l'expertise-comptable**

Cette opération vise à faire découvrir la diversité des métiers de l'expertise-comptable par des témoignages et des visites d'agences, dans l'objectif d'enrichir les perspectives d'orientation des élèves.

Les publics visés sont : les lycéen·ne·s, les enseignants et les conseillers d'orientation (psy-EN).

Les partenaires sont : le rectorat, l'Ordre des experts-comptables de Bretagne.

- **Option innovation**

Dans le cadre de cette action (7e édition nationale en 2021), les jeunes sont invités à se rendre avec leurs enseignants dans des lieux innovants (incubateurs, pépinières d'entreprises, accélérateurs, Fablabs, espaces de « coworking », tiers lieux, startups, écoles avec incubateurs, PME et ETI) ou depuis leur salle de classe pour vivre des rencontres interactives. L'objectif est de leur faire découvrir le monde de l'innovation et ses métiers.

Les publics visés sont : les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s, les enseignants et les conseillers d'orientation (psy-EN).

Cette opération est organisée par Paris&Co, l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole qui en est à l'origine, sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale. En dépit de son nom, Paris&Co est bien aujourd'hui un organisme d'envergure nationale et de très nombreuses académies sont mobilisées dans le cadre de cette opération.

Dans l'académie de Rennes, les partenaires sont : Explore (fonds de dotation au service des nouveaux explorateurs), Bretagne Business School (incubateur), Le grenier numérique (incubateur), Les fabriques du Ponant (tiers-lieux), la technopôle Brest-Iroise, l'UBO Open Factory, Pépite Bretagne.

- **Let's GO : Rendez-vous des métiers du transport, de la logistique et de la Supply Chain**

Lets Go est un évènement régional annuel organisé par Bretagne Supply Chain et l'AFT (l'organisme de développement de la formation professionnelle créé par l'Union des fédérations du transport). Dans ce cadre, durant deux semaines, ont lieu des visites d'entreprises et d'ateliers, des rencontres de professionnels qui visent à faire découvrir les activités et la diversité des métiers du transport et de la logistique et à élargir les choix d'orientation des élèves. L'objectif est notamment de « *Valoriser les métiers du transport, de la logistique et de la supply chain présents dans tous les secteurs d'activité (industrie, distribution, transport, logistique…) auprès des collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s, mais également auprès des demandeurs·euses d'emploi en reconversion, des acteurs de l'orientation et plus largement du grand public* ».

Les publics visés sont : les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s, les enseignants et les conseillers d'orientation (psy-EN).

Les partenaires sont : le rectorat, l'AFT, la Région Bretagne, Rennes métropole, Pôle emploi, We Ker (la Mission locale et la Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes), le réseau régional des Missions locales.

- **Je filme le métier qui me plaît, Je filme ma formation**

Je filme le métier qui me plait et *Je filme ma formation* sont deux concours vidéo qui permettent aux jeunes de développer leurs compétences numériques en participant activement à leur parcours d'information et à leur orientation. *Je filme le métier qui me plait* a été créé 10 ans avant *Je filme ma formation*. Ce concours pédagogique vidéo a été inventé par leCanaldesMetiers.tv afin de sensibiliser les collégiens et lycéens sur les différentes représentations des métiers et du monde du travail. Il est co-organisé par Euro-France Association et par Euro-France Médias, sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale. *Je filme le métier qui me plait* est une démarche préconisée dans le Parcours avenir, basée sur l'idée qu'en réalisant une vidéo sur un métier, les jeunes vont eux-mêmes acquérir progressivement (scénario, préparation, tournage, montage, communication) les compétences pour interroger et comprendre les métiers (notion de tâche, de compétence, de responsabilité, de parcours…), ce qui est indispensable dans une démarche d'orientation. Toutes les organisations (entreprises, administrations, associations) peuvent faire l'objet de la réalisation d'un film. *Je filme ma formation* est basée sur l'idée qu'en réalisant une vidéo, les jeunes peuvent mettre en valeur leur formation, leur établissement, les enseignants et formateurs qui la dispensent, les étudiants qui la suivent ainsi que les professionnels qui exercent les métiers de la filière et recrutent pour certains d'entre eux.

En 2020, *Je filme le métier qui me plait* a suscité en Bretagne, 86 candidatures et 35 vidéos, et 9 films récompensés.

Les publics visés par *Je filme le métier qui me plait* sont : les collégiens, les lycéens de toutes filières (professionnelle, générale et technologique), les étudiants, avec les équipes éducatives de collèges, de lycées mais aussi des étudiants d'universités, d'IUT, des apprentis de CFA, des stagiaires de centres de formation, d'élèves d'écoles de la deuxième chance, de MFR, … Les élèves qui participent dans un cadre scolaire le font au titre de l'accompagnement personnalisé (vu précédemment).

Les publics visés par *Je filme ma formation* sont : tous les établissements publics ou privés de formation initiale français ou étrangers, de formation continue, de tous niveaux (CAP, bacs, BTS, licence, master…) de France métropolitaine, d'Outre-mer et des autres pays du monde entier : lycées professionnels, lycées agricoles, lycées Français à l'étranger, CFA, centres de formation, universités, grandes écoles… (selon la description donnée sur le site dédié à l'opération).

Les partenaires sont : le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère du Travail, la Région Bretagne…

- **Les Sciences de l'ingénieur au féminin**

Cette journée nationale existe depuis 2013. Elle a pour objectifs :

- de sensibiliser les jeunes collégiennes et lycéennes aux carrières scientifiques et technologiques, au travers des témoignages d'ingénieures, de techniciennes et d'élèves ingénieures ;
- de les informer sur la variété des métiers et des parcours de formation menant aux emplois d'ingénieure ;
- de susciter des vocations pour des métiers d'avenir dans l'industrie, sources d'innovations technologiques, et nécessaires au renouvellement et à la pérennisation de l'appareil industriel dans sa globalité ;
- de leur donner de l'ambition dans leur parcours professionnel.

Sur le site dédié à l'opération on peut lire : « *Lors de cette journée, les jeunes filles dialoguent avec des femmes et hommes passionné·e·s par leur métier et ayant réussi leur parcours professionnel après avoir suivi des études scientifiques dans des fonctions et secteurs d'activités très variés. Cela doit leur permettre d'élargir leurs perspectives d'orientation et leur donner une autre vision des études scientifiques, encore trop souvent destinées à une population masculine* ».

Les publics visés sont les collégien·ne·s et les lycéen·ne·s.

Les partenaires sont : les associations *Elles bougent* et *UPSTI*, avec la mobilisation de chefs d'établissements, de correspondants académiques, de conseillers principaux d'éducation (CPE), de professeurs, d'intervenants, de marraines, de relais, d'étudiantes.

On peut noter que sur la question de la mixité filles-garçons, une autre action emblématique en Bretagne est la journée *Le numérique, des métiers en tous genres* mais cette opération vise les collégiens et collégiennes de 3e (350 élèves de collèges ont participé en 2020)[13], et non les élèves des lycées (dans notre liste ne figurent que des actions qui intéressent les lycéens).

En dehors du programme d'actions proposé aux établissements scolaires par le rectorat (DAFPIC), la relation « Ecole-Entreprise » est également travaillée au niveau académique dans le cadre du dispositif Ingénieurs pour l'école (1.3, ci-après). Par ailleurs, un service du ministère de l'Éducation nationale, le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions (Cefpep), propose aux enseignants des stages en immersion dans les entreprises.

[13] La journée *Le numérique, les métiers en tous genres* résultent d'un travail partenarial : ENS Rennes, IMT Atlantique, Université de Bretagne Sud -IUT de Vannes-, Université Rennes 1, ENSTA Bretagne, IUT Lannion ; rectorat d'académie de Rennes, Onisep Bretagne, association Femmes & Sciences. Elle bénéficie du soutien financier de Mitsubishi Electric, du Crédit Mutuel ARKEA, des instituts de recherche IRISA et INRIA et du laboratoire d'excellence dans la recherche en informatique CominLabs.

1.3. Le dispositif Ingénieurs pour l'école

Le dispositif *Ingénieurs pour l'école* consiste à détacher des ingénieurs et cadres issus d'entreprises auprès des recteurs et rectrices d'académies afin qu'ils mettent leur expérience professionnelle au service du système éducatif dans les académies.

A l'échelle nationale, une cinquantaine d'Ingénieurs pour l'école sont détachés et le ministère de l'éducation donne la liste suivante des entreprises participantes : Air France, Airbus Group, Arian Group, EDF, Legrand, Michelin, Orange, SAFRAN Schneider Electric, la SNCF, ST, Thales, TOTAL.

Le dispositif s'appuie sur une association du même nom et la première convention entre cette association et le ministère de l'Éducation nationale date de 1994. En 2020, le ministère de l'Éducation nationale a renouvelé sa convention avec l'association Ingénieurs pour l'école autour des enjeux clefs de la transformation de la voie professionnelle et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Selon la convention pluriannuelle actuellement en vigueur, les missions des Ingénieurs pour l'école sont notamment les suivantes :

- Favoriser les parcours d'excellence des élèves et sécuriser leur insertion sociale et professionnelle ;
- Soutenir le développement des C*ampus des métiers et des qualifications* et des *Campus d'excellence* (Cf. ci-après) ;
- Développer la formation en milieu professionnel et l'apprentissage ;
- Promouvoir la mixité, la diversité et l'inclusion ;
- Participer à la formation des personnels de l'Éducation nationale et à la formation tout au long de la vie ;
- Développer l'esprit d'initiative des jeunes ;
- Participer à l'information, promotion, découverte et attractivité des métiers et des parcours de formation, en priorité pour les filières professionnelles et technologiques.

Pour mener leurs actions, les *Ingénieurs pour l'école* peuvent s'appuyer sur les associations en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Ainsi ils sont particulièrement mobilisés par les temps forts que sont la *Semaine Ecole-Entreprise*, la *Semaine de l'industrie*, la *Semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin*, la *Semaine de l'économie sociale et solidaire*.

Chaque académie compte entre un et six Ingénieurs pour l'école. La région Bretagne en comptait un seul en 2019-2020 (un ingénieur détaché de l'entreprise Orange) alors que les régions les plus pourvues en comptaient douze (Ile-de-France), dix (Auvergne-Rhône-Alpes) ou huit (Provence-Alpes-Côte d'Azur)[14]. En 2019-2020, en Bretagne, 5 683 élèves et 560 enseignants ont bénéficié de ce dispositif.

[14] Selon le bilan annuel 2019-2020 du dispositif *Ingénieurs pour l'école*. Au niveau national, en 2019-2020, les établissements bénéficiaires étaient majoritairement les collèges (40 %) puis les lycées professionnels (22 %). Les élèves bénéficiaires étaient majoritairement des collégiens (46 %) et les lycéens des lycées professionnels (27 %). La grande majorité des actions auprès des élèves étaient des actions sur l'information et l'orientation (58 %).

Toutes les actions précédemment citées visent les lycées professionnels et sont proposées par le rectorat (DAFPIC) aux établissements. Cette liste n'est pas exhaustive et dans la lettre qu'elle adresse aux établissements, la DAFPIC précise d'ailleurs qu'il existe d'autres possibilités d'interventions de professionnels, de visites, de conférences, de webinaires dans le cadre des partenariats.

On peut constater qu'il existe de nombreuses initiatives, de nombreuses possibilités pour permettre aux élèves et leurs professeurs de mieux connaitre les différents milieux professionnels. Mais est-ce suffisamment connu ? Est-ce également suffisamment mis en œuvre ? Et qu'en est-il de certains secteurs qui ne paraissent pas figurer dans les partenariats avec le rectorat comme, par exemple, les secteurs sanitaire et social, les administrations et les services publics, les hôpitaux, etc. ?

PRECONISATION

- Réaliser un bilan et une évaluation des actions « Ecole-Entreprise » mises en œuvre dans la région académique de Bretagne, qui permettraient notamment de connaitre, le cas échéant, les disparités territoriales.

1.4. L'accueil d'enseignants dans les entreprises

On a vu que la plupart des actions relevant des partenariats du rectorat concerne non seulement les élèves mais également les enseignants (par exemple de la *Semaine École-Entreprise*, la *Semaine de l'industrie*, les *Coulisses du bâtiment*).

Ces derniers peuvent par ailleurs s'appuyer sur le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions (Cefpep), service du ministère de l'Éducation nationale qui travaille en partenariat avec les entreprises, les associations et les organisations publiques pour leur proposer des formations en immersion dans les entreprises et les autres sortes d'organisations.

Ces formations s'adressent aux professeurs des premier et second degrés de toutes les disciplines, ainsi qu'aux personnels de direction, aux inspections, etc. Elles permettent une immersion dans une organisation pour des objectifs divers :

- Découverte à travers une entreprise, d'enjeux de société, de métiers et compétences associées, de pistes d'orientation pour ses élèves ;
- Approfondissement d'une discipline, développement de compétences professionnelles ;
- Transformation de la voie professionnelle et *Campus des métiers et des qualifications* ;
- Sensibilisation à l'entrepreneuriat ;

- Accompagnement pour les postes des personnels de direction, des personnels d'orientation et d'éducation des personnels d'inspection[15].

Le Cefpep propose ces immersions mais les enseignants peuvent également trouver et négocier eux-mêmes des stages en immersion avec une entreprise ou une organisation professionnelle en rapport avec leurs enseignements. Ces stages individuels peuvent être des stages de formation communs avec des salariés d'entreprises de leur secteur (par ex. une formation à la réglementation thermique 2012 organisée par la Fédération française du bâtiment - FFB de Bretagne).

Le Cefpep précise à l'attention des enseignants qu'il les accompagne dans l'organisation administrative de ces « stages individuels à la carte » mais qu'ils doivent aussi savoir que dans ce cas de figure « *aucune prise en charge financière n'est prévue par [leur] rectorat (frais de formation, de transport, d'hébergement et de repas)* »[16].

Les professeurs d'enseignement professionnel peuvent aussi assister à des colloques ou des forums organisés par des organisations professionnelles (par exemple en Bretagne, les Assises régionales du bâtiment, organisées par la FFB).

Toutes les actions « Ecole-Entreprise » qui ont été mentionnées ici ont vocation à se décliner et à se prolonger localement au sein des Comités locaux école-entreprise (CLEE), ces derniers devant réunir des établissements scolaires, des Centres d'information et d'orientation (CIO) et des entreprises d'un même territoire (Cf. infra).

1.5. Les actions spécifiques de la Région Bretagne

Dans les actions citées précédemment, la Région joue un rôle important en qualité de partenaire mais elle déploie aussi des mesures de soutien spécifiques (par ex. subventions), comme l'aide aux actions de présentation des métiers par les structures organisant des actions d'information sur les métiers (forums, rencontres) : associations, entreprises, collectivités, établissements de formation. Elle soutient notamment des actions comme *Je filme le métier qui me plait*.

De plus, la Région Bretagne assure notamment l'organisation des *Olympiades des métiers* qui sont un concours international se déroulant tous les deux ans. Ces olympiades constituent un temps fort pour les jeunes professionnels d'une cinquantaine de métiers. Elles sont une occasion importante pour les jeunes et leurs familles de s'informer sur les métiers. L'événement qui a lieu à Saint-Brieuc comprend, outre les espaces dédiés aux concours et démonstrations, des espaces d'information sur les formations et les métiers où les jeunes peuvent rencontrer des professionnels et des conseillers et conseillères d'orientation.

[15] https://eduscol.education.fr/1512/cefpep-qui-sommes-nous
[16] https://eduscol.education.fr/1521/stages-individuels-la-carte

LES OLYMPIADES DES METIERS

Les *Olympiades des métiers* sont une compétition internationale qui a lieu tous les deux ans et qui permet à de jeunes professionnels du monde entier, champions de France dans leur métier, de mesurer leurs savoir-faire dans plus de 50 métiers.

Le concours comprend des sélections régionales, puis les finales nationales et les compétitions mondiale et européenne.

En 2018, les 45e *Olympiades des métiers* ont été organisées par la Région Bretagne. Elles se sont déroulées au parc des expositions de Saint-Brieuc, où pendant 2,5 jours d'épreuves, 52 métiers ont été en compétition ou en démonstration. Cette édition a mobilisé 250 candidats, 130 jurés, 44 établissements ressources et 50 experts métiers, 12 000 visiteurs dont 9 500 scolaires.

Pendant les sélections régionales, les métiers sont organisés en 10 pôles métiers : végétal et agricole ; automobile et engins ; construction ; industrie ; métiers de la mer ; métiers de bouche ; métiers des services ; métiers d'art ; métiers de la communication et du numérique ; transport et logistique.

Pour participer aux sélections régionales en Bretagne, les candidats doivent habiter et/ou être en formation et/ou être salarié dans la région. Les candidats disputent les épreuves et les vainqueurs de chaque métier intègrent l'équipe de Bretagne. Ils suivent alors une formation spécifique pour concourir aux épreuves nationales et en cas de victoire ils intégreront l'équipe de France.
Pour les sélections régionales, la Région Bretagne prend en charge les frais de transport, d'hôtel et de restauration des candidats dans le cadre d'une indemnisation forfaitaire.

On peut noter également que la Région Bretagne a adopté, en avril 2021, une communication *Vivre sa jeunesse en Bretagne - Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir* pour répondre aux besoins des jeunes durement affectés par la crise sanitaire et ses conséquences (sentiment de mal-être, interrogations sur l'avenir, difficultés très concrètes, …), qui comprend parmi les mesures d'urgence, **l'information sur les aides et les outils facilitant l'accès aux stages** et, au-delà de l'information, sa participation en tant à l'accueil de stagiaires (« Ouvrons nos portes »).

Depuis l'annonce de ces mesures, la Région a mis en ligne sur la plateforme Web IDEO, un guide pratique pour la recherche des stages et une page dédiée au référencement de sites qui proposent des offres de stage.

Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Etat-Région en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis. Elles font partie des chantiers identifiés comme prioritaires[17] et répondent à une demande de

[17] Les trois autres chantiers prioritaires ont également trait à la découverte des milieux professionnels : la publication d'un inventaire et le calendrier des évènements et des actions, destinés aux établissements de façon

la Conférence sociale régionale dans le cadre de la mobilisation pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

A côté des actions « École-Entreprise » qui viennent d'être décrites, les relations entre les lycées professionnels et le monde professionnel s'expriment aussi à travers les Lycées des métiers et les campus, et notamment les Campus des métiers et des qualifications.

1.6. D'autres formes de relations « École-Entreprises » à l'échelle des établissements

1.6.1 Les Lycées des métiers

Le label *Lycée des métiers* est délivré par les recteurs et rectrices d'académies aux établissements d'enseignement professionnel ou polyvalent ayant mis en place une organisation répondant à un cahier des charges académique. Il a pour objectif de rendre visible l'offre de formation professionnelle pour les usagers et les partenaires de l'école. Il valorise une dynamique particulière déployée par l'établissement[18].

Chaque établissement sollicitant la labellisation ou son renouvellement, doit avoir défini et mis en place une organisation répondant à un cahier des charges académique, comprenant au moins les 7 critères suivants qui figurent dans le code de l'Éducation :

- une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation ;
- l'accueil de publics de statuts différents ;
- un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion ;
- l'organisation d'actions culturelles ;
- la mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale ;
- la mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2 ;
- une politique active de communication.

La procédure de labellisation prévoit que dans chaque académie, un groupe académique *Lycée des métiers* est mis en place sous l'autorité du Recteur. Composé de personnels de l'académie compétents en matière de formation professionnelle, de parents d'élèves et de représentants de la Région et des milieux professionnels, ce groupe académique définit la procédure de labellisation, la met en œuvre et instruit les demandes de délivrance du label des établissements. Le label est délivré pour une durée de 5 ans sur décision du Recteur, sur

à leur permettre d'anticiper leur programme d'activités ; la mobilisation d'un réseau d'intervenants avec réalisation d'un répertoire à destination des établissements (en lien direct avec le chantier précédent) ; l'accompagnement des intervenants avec la production d'un guide commun aux établissements et aux professionnels pour permettre une préparation en commun des intervention.

[18] Source : site du ministère de l'Éducation nationale.

proposition du groupe académique et après avis du Conseil académique de l'éducation nationale.

Dans la région académique de Bretagne, le label *Lycée des métiers* est délivré au terme d'une procédure dont l'étape finale est l'audit de l'établissement et de son organisation. Dans ce cadre, une équipe d'auditeurs, pilotée par un inspecteur de l'éducation nationale, s'assure de la mise en œuvre de la démarche auprès des équipes éducatives de l'établissement, des élèves, des familles et des partenaires. A l'issue d'une journée d'audit dans l'établissement, l'attribution du label est proposée au Recteur. Celui-ci, pour prendre sa décision finale, prend l'avis du groupe académique de labellisation. Le label est attribué pour une durée de 5 ans pendant lesquels les lycées labellisés doivent poursuivre la dynamique en place, faire vivre la démarche et construire de nouveaux projets afin de renouveler le label au terme des 5 années.

Un audit est ainsi réalisé pour l'obtention de la labellisation, puis un autre pour son renouvellement : entre les deux, des audits de suivi sont de plus réalisés. Ces audits prennent en compte les actions de proximité « École-Entreprise ».

En Bretagne, environ la moitié des lycées potentiellement concernés est aujourd'hui labellisée *Lycées des métiers*.

Trois des cinq lycées professionnels retenus dans cette étude ont ce label : le lycée professionnel Le Blavet à Pontivy est *Lycée des métiers du bâtiment et du confort de l'habitat* ; le lycée professionnel Pierre Mendès France à Rennes est *Lycée des métiers du bâtiment et de l'énergétique* et le lycée professionnel Tristan Corbière à Morlaix est *Lycée des métiers de l'aéronautique, de la mécatronique et du sanitaire et social*.

Le CESER identifie ici un levier autour de l'enjeu du droit au changement d'orientation et de la fluidité des parcours de formation des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle.

Enjeu : Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

- Evaluer le label *Lycées des métiers* en termes d'impacts sur l'orientation et sur les parcours de formation des jeunes, et notamment des jeunes filles. En effet, les *Lycées des métiers* favorisent une fluidité des parcours vers le supérieur mais qu'en est-il de la fluidité des parcours pour les jeunes qui souhaitent changer de filière de formation ?

- Introduire dans la labellisation *Lycées des métiers* un axe portant sur le développement de la mixité filles-garçons.

1.6.2 Les Campus des métiers et des qualifications

Le *Campus des métiers et des qualifications* est un label attribué à un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs.

Chacun de ces campus développe des formations initiales (voie scolaire et apprentissage) et continues, centrées sur un secteur d'activité et un territoire donnés. L'offre de formation est construite autour d'un ensemble cohérent de métiers dans un secteur ou une filière économiques. Les campus sont ainsi invités à rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis (CFA), des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises. Regroupant en un même lieu et/ou en réseau, des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, le campus associe, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Il comprend au moins un établissement public local d'enseignement (EPLE).

Selon le cahier des charges, ils ont pour finalités :

- la transformation de la voie professionnelle et son attractivité ;
- l'élévation du niveau de qualification et de compétences des élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue ;
- l'amélioration de leur insertion professionnelle ;
- le développement des liens entre établissements de formation et entreprises ;
- la visibilité de l'ensemble des partenaires ;
- le développement socio-économique du territoire dans un secteur déterminé.

Tandis que le label *Lycée des métiers* est accordé sur la base de critères orientés sur la politique éducative, le label *Campus des métiers et des qualifications* l'est sur la base de critères orientés sur le développement économique et social[19]. Par conséquent, les campus associent clairement des entreprises.

A titre d'exemple le *Campus des métiers et des qualifications Bâtiment durable* (Cf. ci-après) associe :

- des entreprises : Eiffage Construction Bretagne, ITGA, Egis Bâtiments centre ouest, CNR Construction, Séché Environnement, Trimble Solutions France, ATTIC, CBTP, BIMEO, FORMALISA, CYPE ;
- des organisations professionnelles : FFB Bretagne, CAPEB Bretagne, l'Ordre des Architectes, SCOP BTP, ABIBOIS.

[19] https://eduscol.education.fr/670/le-label-lycee-des-metiers

Les campus associent également des universités et des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, par exemple, sont parties prenantes du *Campus des métiers et des qualifications Bâtiment durable* :

- les universités : l'Université de Rennes 1 (IUT de Rennes, ESIR, ISTIC, Campus numérique ENVAM), l'Université de Rennes 2, l'Université de Brest (UBO) et IUT de Brest Morlaix, l'Université de Lorient (UBS) ;
- des écoles d'ingénieurs : l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rennes, l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Rennes, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB de Rennes), le CESI de Brest.

Ils associent aussi des laboratoires de recherche, des clusters et associations (par ex. l'association Construire en chanvre, l'association Tiez Breizh, Ecobatys, le Réseau breton bâtiment durable, le Plan bâtiment durable breton, la cellule économique de Bretagne, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes).

Les premiers *Campus des métiers et des qualifications* ont été créés en 2014. Plus récemment, une catégorie *Excellence* est venue s'ajouter, et un nouveau cahier des charges national a été publié en 2018. Il précise que « *Le campus des métiers et des qualifications de catégorie « Excellence » est créé pour répondre à un enjeu socio-économique territorial et national particulièrement stratégique. Il participe au développement des métiers d'avenir et des filières d'excellence françaises. Il mobilise et fait valoir à cette fin une véritable capacité de recherche et d'innovation. Il est vecteur de transformation de la voie professionnelle et des lycées qui la portent* ».

L'obtention de la labellisation requiert que le dossier soit porté conjointement par le recteur de l'académie et le président de la Région et qu'il réponde à 11 critères. Parmi ces derniers figurent notamment :

- l'identification d'un établissement support qui peut être un établissement public local d'enseignement (EPLE) ou un établissement d'enseignement supérieur ;
- le fait que chaque campus doit développer un portail en ligne assurant la visibilité des offres de formation, des parcours, des stages, de l'insertion professionnelle et des métiers visés ;
- le fait qu'il doive aussi présenter une capacité d'hébergement susceptible d'accueillir les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, facilitant ainsi leur mobilité territoriale.

Les acteurs de la labellisation sont :

- le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, destinataires des candidatures qui en vérifient la recevabilité ;
- un groupe d'experts représentant à la fois les ministères labellisateurs, les partenaires économiques et les régions, qui expertise les candidatures au regard des critères précisés dans le cahier des charges.

Il existe actuellement en France une centaine de *Campus des métiers et qualification,* labellisés entre 2014 et 2018. Tous ces campus peuvent demander le renouvellement du label ou demander le label *Campus catégorie Excellence*.

En Bretagne, quatre *Campus des métiers et des qualifications* centrés autour de filières à fort enjeu économique régional ont obtenu la labellisation entre 2014 et 2018. Deux d'entre eux ont obtenu la mention « Excellence » dès février 2020 (première vague de labellisation). Il s'agit des *Campus des métiers et des qualifications d'excellence Numérique et photonique* et *Industries de la mer*. Les deux autres sont les *Campus des métiers et des qualifications Bâtiment durable* et *Filière alimentaire*.

On peut y ajouter un *Campus d'Excellence* situé à cheval sur la Bretagne et les Pays de la Loire dans le domaine l'aéronautique (ce campus est basé au Pôle aéronautique de la cité scolaire du lycée Aristide-Briand de Saint-Nazaire), et peut-être prochainement un *Campus d'Excellence* dans le secteur de l'Éducation artistique et culturelle, pour lequel le rectorat et la Région ont déposé un dossier ; ce nouveau campus serait lié au déploiement de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) du CNAM.

Le *Campus d'Excellence Numérique et photonique* est basé au lycée Félix Le Dantec à Lannion. Il conforte la place du territoire de Lannion comme pôle d'excellence dans les deux secteurs avec un rayonnement régional, national, voire international. Pour cela, il s'appuie sur le Pôle Images et Réseaux à rayonnement mondial, la technopole Anticipa ainsi que le cluster Photonics Bretagne. Les secteurs professionnels concernés sont : le numérique, la photonique, l'Internet des objets et la sécurité numérique. Les filières de formation sont : Informatique - multimédia - réseaux & télécommunication ; Electronique - électrotechnique - bâtiment intelligent ; Photonique - Fibre très haut débit ; Robotique ; Intelligence artificielle ; Sécurité - cyber sécurité.

Le *Campus d'Excellence Industries de la mer* est basé au lycée Vauban à Brest. Il concerne le territoire de la Bretagne occidentale, avec le pôle brestois (port de Brest) et est soutenu par le Pôle de compétitivité *Mer-Bretagne-Atlantique*. Les secteurs professionnels concernés sont : la mer (pêche, conchyliculture, poissonnerie, mareyage), le transport et la logistique (transport de marchandises, logistique), les travaux publics, les industries agricoles et alimentaires, la métallurgie, le bâtiment, l'agriculture, le nautisme et la propreté. Les filières de formation sont la chaudronnerie et la soudure, l'électrotechnique, la maintenance et l'électronique. Le Campus est une composante du Campus naval France et vise à optimiser la carte des formations professionnelles et technologiques du territoire autour des industries de la construction et des activités navales. Le dossier de présentation du pôle précise même que « *L'offre de formation est plus axée sur les niveaux de V à III afin de faciliter la compétitivité des PME de la filière navale de la région* ».

Le *Campus de métiers et des qualifications Bâtiment durable* est basé au lycée Pierre Mendès France de Rennes. Ce campus a pour vocation d'être un incubateur de nouveaux projets et de prolonger, nourrir les projets déjà lancés en Bretagne sur trois axes thématiques : le bâtiment durable respectant les enjeux environnementaux ; le bâtiment intelligent communicant et connecté ; l'usage des outils numériques qui servent d'appui aux deux axes précédents. Les secteurs professionnels concernés sont : les matériaux - les transformations, l'énergie, la maintenance et l'entretien. Les filières de formations sont : le génie civil, le génie climatique, la domotique, la construction, les énergies.

Trois des lycées professionnels retenus dans cette étude, à savoir les lycées Pierre Mendès France à Rennes, Le Blavet à Pontivy et F. Ozanam à Cesson-Sévigné font partie de ce Campus.

Le *Campus de métiers et des qualifications des techniques Filière alimentaire* est basé au lycée Chaptal à Quimper, labellisé depuis 2016. Son territoire est le Finistère. Les secteurs professionnels concernés sont les industries agro-alimentaires et les agro-industries. Les filières de formations sont des diplômes de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et/ou de l'Agriculture, ainsi que des certifications de qualification professionnelle de branche (CQP). Certaines de ces formations, aux contenus ciblés, préparent directement à l'exercice d'un métier de la filière alimentaire. D'autres, plus transversales, permettent d'exercer, dans cette filière, des activités de type laboratoire, maintenance, qualité, logistique, etc. Les domaines couverts sont, par exemple, la production agricole, les industries alimentaires, l'agroéquipement, les laboratoires et contrôles qualité, le pilotage de lignes de production, les biotechnologies, les bio-analyses, les sciences et technologies des aliments, le génie biologique, les aliments santé, etc. Ce campus est très tourné vers le développement économique et social d'un bassin d'emploi très spécialisé qui doit se développer en relation avec le Pôle de compétitivité *Valorial*, dont il renforce le volet formation. Il a aussi pour visée de travailler l'attractivité de la filière alimentaire, confrontée à un déficit d'image qui se traduit par un manque de candidats pour les formations préparant à ces métiers, d'où il résulte « *Une inadéquation entre les besoins des industriels et les jeunes formés arrivant sur le marché du travail ou les salariés en poste* »[20].

Ce campus a notamment contribué à la mise en place du BTS *diététique* au lycée Chaptal à Quimper en 2017, et à la demande d'ouverture du BTS *BioQualité* dans ce même lycée dans le cadre de l'évolution de la carte régionale des formations à la rentrée 2021.

Un des lycées professionnels retenus dans cette étude : le lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy, fait partie de ce campus.

D'autres campus de proximité, impliquant des lycées professionnels, existent en Bretagne ; ils n'ont pas, à ce jour, été labellisés *Campus des métiers et des qualifications*.

1.6.3 D'autres formes de campus

Parmi les autres campus, qui ne sont pas des *Campus des métiers et des qualifications*, figure le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Campus E.S.P.R.I.T. Industries - Enseignement Supérieur Professionnalisation Recherche Innovation Technologies, à Redon. Créé en 2014, ce campus s'appuie notamment sur le lycée polyvalent public Beaumont, le lycée polyvalent public Marcel Callo, le lycée général et technologique privé Saint-Sauveur, l'Institut Secondaire et Supérieur d'Agro-Technologies (ISSAT) et l'École supérieure de logistique industrielle (ESLI). Ce campus est tourné vers les formations supérieures dans le secteur de l'industrie : BTS, licences professionnelles, masters. Depuis l'origine il s'appuie sur un consortium d'entreprises partenaires qui diffusent de façon privilégiée leurs offres d'alternance, de stages ou d'emploi auprès des étudiants et diplômés du campus et organisent, à cet effet, des *Job Dating*, des conférences de présentation d'entreprises, des sessions de recrutement personnalisés. Le campus propose aussi aux entreprises partenaires de s'impliquer dans l'élaboration de nouveaux programmes de formation.

[20] Mentionné dans la fiche de présentation complète de ce campus.

Il existe aussi un projet de campus des métiers Fougères-Vitré industrie. Ce projet a été présenté le 21 septembre 2020 au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), pour un financement dans le cadre d'un programme d'investissements d'avenir (PIA3). Il a plusieurs objectifs tels que : augmenter l'attractivité et les effectifs de nos formations ; agir sur les ratios de l'emploi du bassin d'emploi ; développer de nouvelles formations ; valoriser les parcours et les réussites ; accroitre l'appétence aux métiers de l'industrie ; accompagner les entreprises, les salariés à la montée en compétences ; équiper les plateaux techniques (industrie 4.0) ; pallier l'évasion des apprenants(es).

Ainsi que nous le verrons plus loin de façon plus précise, une étude nationale réalisée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, portant sur la qualité de formation durant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) montre que les *Lycées des métiers* et les *Campus des métiers et des qualifications* ne sont presque jamais mobilisés comme ressources, réseaux ou dispositifs pour trouver des lieux pour les périodes de formation en milieu professionnel (Cf. ci-après au sujet de cette étude).

Le CESER identifie un enjeu autour de l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels. A cet effet, il formule les préconisations qui suivent.

Enjeu : Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels

PRECONISATIONS

- Dans le cadre des *Campus de métiers et des qualifications* qui associent notamment des lycées professionnels et polyvalents, des entreprises, des organisations professionnelles et l'enseignement supérieur, déployer une politique spécifique à destination des élèves de bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS. Ce déploiement pourrait se traduire par les actions suivantes :
    - Élargir les possibilités de stages en permettant aux élèves et aux étudiants de s'appuyer sur un réseaux d'entreprises ;
    - Amener les entreprises et les lycées des campus à travailler ensemble le contenu des stages des élèves en bac professionnel et des étudiants et étudiantes en BTS ;
    - Accroître l'ambition scolaire en direction des bacheliers et bachelières professionnels et favoriser leurs poursuites d'études.

- Introduire dans les *Campus des métiers et des qualifications* un axe sur le développement de la mixité filles-garçons.

- Dresser un bilan des *Campus des métiers et des qualifications* en termes d'orientation et de parcours post-bac pour les bacheliers et bachelières professionnels et évaluer comment les nouveaux BTS créés dans ces campus ont intégré ces élèves.

2. Ce que nous ont dit les lycéens et lycéennes à propos de leurs stages

2.1. Comment ils·elles ont trouvé leurs stages

Les lycéens et lycéennes qui préparent un bac professionnel ont de nombreux stages à effectuer pendant leurs trois années de formation. C'est dans ce cadre que souvent se construisent le projet des jeunes et leur relation aux entreprises. C'est aussi grâce aux stages que se nouent les liens entre le lycée et les entreprises.

Les élèves que nous avons rencontrés en entretien déclarent dans leur majorité (38 sur 86), sinon tous, s'être débrouillés seuls pour trouver au moins l'un de leurs stages, quand ce n'est pas tous leurs stages. Ces jeunes-là n'ont eu recours à l'aide, ni d'un parent, ni de leurs professeurs ou plus généralement du lycée, ni d'amis ou de camarades de classe.

Cette proportion comprend sans doute un biais lié au fait qu'il ne s'agissait que d'élèves en dernière année du bac, ce qui n'est pas anodin pour la question de l'autonomie dans la recherche des lieux de stages. Des entretiens qui auraient été conduits uniquement avec des élèves en classe de 2de et de 1re auraient sans doute conduit à une proportion plus faible de jeunes s'étant débrouillés tout seuls. En effet, l'autonomie dans la recherche des stages est une compétence travaillée pendant les trois années du bac professionnel (avec un travail sur le CV, la lettre de motivation et la façon de se présenter).

Ces élèves ont recherché par eux-mêmes les entreprises et souvent s'y sont rendus physiquement pour solliciter un stage. Certains déclarent avoir pratiqué le porte-à-porte.

Beaucoup disent avoir utilisé Internet pour rechercher les entreprises à contacter. Le plus souvent ils ont simplement saisi le type d'activité dans un moteur de recherche ainsi que leur lieux d'habitation pour trouver des lieux de stage à proximité de chez eux. Beaucoup ont cité Internet, mais aucun n'a évoqué l'utilisation du courriel. Plusieurs ont en revanche mentionné le téléphone.

Dans la plupart des cas, ils ont effectué leurs stages à proximité de chez eux, dans une entreprise, dans une école, dans un EHPAD, dans une collectivité territoriale…

- Corey en bac pro *commerce* dit : « *Pour trouver un stage, j'ai fait ma lettre et mon CV et j'ai démarché. J'ai fait 15 boutiques. Il y en a 2 ou 3 qui m'ont rappelé. (…) Il y a beaucoup d'enseignes qui prennent des stagiaires donc ça va ».*

- Mathis dans le même bac pro a trouvé l'un de ses stages en magasin de proximité, en envoyant une dizaine de CV et en se rendant directement dans les magasins. Cela lui pris deux après-midi dans Rennes.

- Evan lui aussi en bac pro *commerce* précise qu'il n'avait pas de réseau et qu'il est donc allé voir directement les entreprises situées près de chez lui.

- Olivia en bac pro *aménagement finition du bâtiment* dit qu'elle a trouvé seule ses stages par le démarchage, en faisant du porte-à-porte.

- Kendal en bac pro *technicien d'étude bâtiment - étude et économie* a trouvé ses stages en téléphonant aux entreprises qu'il avait repérées sur internet et qui se trouvaient aux alentours de chez lui.

- Louann en bac pro *aéronautique, option systèmes* dit : « *J'ai appelé. Je trouvais les adresses sur un site « Aéro contact » où il y a énormément d'entreprises et je les faisais une par une. J'ai eu plus de 50 demandes refusées. J'ai trouvé ce site au hasard en cherchant sur Google « entreprise de maintenance Aéro » et il m'a énormément aidé* ». Il ajoute : « *Je publiais aussi sur Facebook que j'avais besoin d'un stage et que c'était pressant car beaucoup de demandes refusées et les gens partageaient, partageaient. J'ai trouvé mon avant-dernier stage comme cel*a ».

- Albane en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* a effectué son premier stage, en 2de, dans une classe maternelle, à Ploujean. Elle précise : « *Je ne connaissais personne mais j'avais habité Ploujean* ».

- Tristan en bac pro *aéronautique, option systèmes* dit qu'en 2de, il a fait ses démarches tout seul; il est allé voir une entreprise située à l'aéroclub de Saint-Brieuc : « *J'habite à côté donc je la voyais (...) Je leur ai demandé et ça a été facile* ».

Si une majorité de jeunes interrogés déclare qu'ils se sont débrouillés seuls pour trouver les lieux de leurs périodes de formation en milieu professionnel, une part non négligeable (28 sur 86) déclare néanmoins en avoir trouvé un ou plusieurs **grâce à l'aide de leur famille ou du réseau familial**. Deux d'entre eux ont même effectué un ou plusieurs stages chez un parent.

- Baptiste en bac pro *aménagement finition du bâtiment* a trouvé ses premiers stages grâce aux amis de son père qui « *sont de la partie* ».

- Julia en bac pro *conduite et gestion de l'entreprise agricole* est allée avec son père, qui est lui-même agriculteur, rencontrer des éleveurs jusqu'à trouver celui qui lui convenait.

- Louann en bac pro *aéronautique, option systèmes* dit : « *Le premier stage c'est mon père qui m'a trouvé une place à la base aéro, son ancien travail. Il m'a pistonné* ».

- Tristan en bac pro *aéronautique, option systèmes* explique : « *Un collègue de mon père nous a donné un contact sur la base et a aidé pour que je sois pris. C'est plus facile de trouver quand on a du piston* ».

- Clémentine en bac pro *commerce* dit que sa mère l'a aidée à trouver un stage en jardinerie, qui est son domaine professionnel.

- Sofia en bac pro a*ccompagnement, soins et services aux personnes* a fait l'un de ses stages dans une école et l'a trouvé grâce à sa sœur qui travaille dans cette école.

- Ophélie du même bac pro a trouvé l'un de ses stages grâce à sa grand-mère (elle connaissait quelqu'un) et un autre, grâce à une tante.

- Louane en bac pro *aménagement finition du bâtiment* a trouvé ses stages grâce à ses parents car étant restaurateurs, ils connaissent beaucoup de monde et sa mère a pris les premiers contacts.

- Bastien en BTS *maintenance véhicules automobiles, option voitures particulières* a fait un stage dans la concession où travaille son oncle.

- Léo, dans le même BTS, a réalisé l'un de ses stages chez d'anciens voisins qui tiennent un garage.

- Les recherches de César en bac pro *aéronautique, option systèmes*, ont été facilitées par son réseau familial : « *Je connais pas mal de monde dans le milieu, du coup c'est plus facile : les personnes donnaient mon CV et ma lettre de motivation* ».

Une part moindre mais néanmoins notable des élèves interrogés (18 sur 86) déclare avoir trouvé un ou plusieurs lieux de stages **grâce à leurs professeurs**. Plusieurs élèves déclarent qu'un professeur leur a donné une liste d'entreprises à contacter et/ou leur a trouvé le lieu de stage. Les listes d'entreprises peuvent être celles de l'établissement ou celles que les professeurs ont eux-mêmes constituées, de façon empirique. L'étude nationale, réalisée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, sur la qualité de formation durant les périodes de formation en milieu professionnel confirme que les établissements et les équipes pédagogiques ont tendance à mobiliser leurs propres moyens ou ressources.

Les témoignages font apparaitre que les professeurs sont fréquemment sollicités dans l'urgence ; il leur faut alors trouver une solution dans des délais extrêmement brefs.

Il est probable que si nous avions rencontré des élèves en classes de 2de et de 1re, le recours aux professeurs pour la recherche des stages aurait été plus souvent mentionné (cependant nous avons bien interrogé les jeunes sur l'ensemble de leurs stages depuis la 2de).

- Albane en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* explique que ses deux stages de terminale ont été trouvés par ses professeurs et elle dit à propos de sa recherche du premier : *« j'ai été sauvée par eux ».* Elle a effectué les deux stages en question dans deux EHPAD où, dit-elle, les professeurs ont des places réservées, et elle n'a même pas eu besoin d'un CV et d'une lettre de motivation.

- Lucas en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* dit qu'en 2de, ce sont les enseignants qui lui ont donné des noms d'entreprises à contacter.

- Maël en bac pro *technicien menuisier agenceur* évoque lui aussi l'aide de ses professeurs ; l'un d'eux a utilisé ses réseaux pour lui trouver un stage dans le domaine du spectacle.

- Gaspard en bac pro *organisation et réalisation gros œuvre* dit que ses professeurs l'ont aidé pour trouver ses deux premiers stages (il s'est débrouillé pour les suivants).

- Valentin en bac pro *aéronautique, option systèmes* a trouvé l'un de ses stages grâce à ses professeurs qui « *ont un carnet d'adresses* ».

- Louen dans le même bac pro a obtenu son premier stage qui a été pour lui le plus difficile à trouver grâce à l'aide de la professeure d'économie-gestion qui a appelé une personne qu'elle connaissait. Pour les stages suivants, il a bénéficié du partenariat avec la Marine.

Figure 70. Les différents moyens pour trouver les stages en termes d'accompagnement

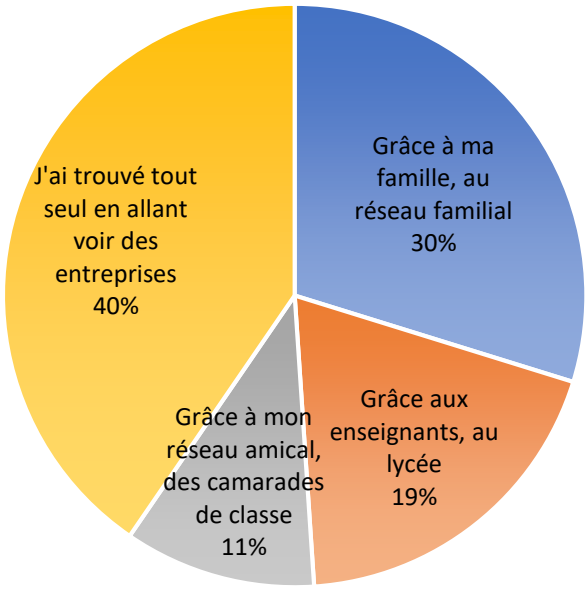

Source : CESER, sur une base de 86 élèves de terminale professionnelle rencontrés en entretiens

Plusieurs jeunes ont rencontré **des difficultés pour trouver leurs lieux de stages**.

Les témoignages font aussi apparaitre que des orientations professionnelles peuvent être contraintes du fait que le jeune n'a pas trouvé un lieu de stage en rapport avec son projet initial.

Ainsi, par exemple, Corey en bac pro *commerce* veut devenir agent immobilier, mais qu'il n'a jamais trouvé de stage en rapport avec ce projet. Il explique que son jeune âge a pu être un handicap : « *En 2de, (…) je n'ai jamais trouvé en agence immobilière car ils prenaient que des majeurs vu qu'il faut se déplacer en voiture* ». Par suite, il a été contraint d'effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel dans des secteurs qui n'ont rien à voir avec l'immobilier, à savoir l'habillement et le jouet.

Les témoignages que nous avons recueillis au sujet de ces difficultés sont notamment les suivants :

Oscar en bac pro *aménagement finition du bâtiment* dit : « *J'ai galéré, avec rien à quelques jours du début du stage* ». Lorsque cela lui est arrivé, il dit qu'il a appelé tout ce qu'il a pu trouver dans *« les pages jaunes »*.

Héloïse en bac pro *aménagement finition du bâtiment* n'a pas eu de mal à trouver ses premiers stages mais pour le prochain, c'est plus compliqué car elle a choisi de diversifier sa spécialisation et de rechercher dans un nouveau secteur, le placo/carrelage. Elle explique que c'est plus difficile à décrocher et que lorsqu'elle dit aux entreprises au téléphone qu'elle n'a encore jamais fait de placo/carrelage, *« les entreprises ne sont pas très chaudes ».* Lorsque nous l'avons rencontrée, elle avait appelé une vingtaine d'entreprises autour de chez elle mais n'avait pas trouvé et commençait à s'inquiéter.

Tristan en bac pro *aéronautique, option systèmes* dit à propos de ses difficultés à trouver des stages : « *Parfois directement les entreprises recalent. Ils disent : "T'as pas 18 ans, t'as pas de voiture, tu peux pas te déplacer"* ».

On note qu'aucun des élèves n'a évoqué le fait qu'il ou elle aurait pu être aidé dans sa recherche d'un lieu de stages par des professionnels rencontrés à l'occasion de visites d'entreprises, d'interventions de professionnels dans le lycée…

Le CESER formule les préconisations qui suivent autour de deux enjeux : d'une part, l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes et, d'autre part, l'élargissement des possibilités de stages pour les jeunes de la voie professionnelle.

Enjeu : Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels

PRECONISATIONS

- Inviter les professionnels qui interviennent dans les lycées professionnels et les collèges, à présenter leurs offres de stages et à partager avec les élèves et les professeurs des contacts pour la recherche des lieux des périodes de formation en milieu professionnel, et préparer les entreprises en amont de la recherche que feront les élèves en leur faisant connaitre à l'avance les formations pour lesquelles des périodes de formation en milieu professionnel seront nécessaires et le calendrier.

(Suite)

- Dans le cadre du travail actuellement mené par la Région Bretagne et ses partenaires sur l'offre de stages destinée aux élèves de la voie professionnelle, voire aux élèves de 3e, via la plateforme en ligne IDEO (nom donné au service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle) :

  - Prévoir une entrée spécifique pour les élèves des lycées professionnels dès la page d'accueil du site ;
  - Donner une plus grande visibilité à la rubrique « recherche de stages » ;
  - Engager une réflexion spécifique pour les élèves de bac professionnel et les étudiants et étudiantes de BTS ;
  - Accompagner les enseignants et les établissements à l'utilisation de la plateforme IDEO avec leurs élèves ;
  - Apporter une attention particulière à l'actualisation des offres de stages sur la plateforme.

2.2. Une part importante des stages dans la proximité

Sur les 86 jeunes que nous avons rencontrés, au moins une vingtaine précise avoir recherché un lieu de stage à proximité de chez eux. Cela semble d'autant plus significatif que les entretiens ne visaient pas à renseigner cette question ; c'est la récurrence de la notion de proximité qui nous conduit à le souligner.

Cela vaut pour toutes les spécialités du bac professionnel, à l'exception du bac professionnel *aéronautique* pour lequel les élèves déclarent plus souvent devoir rechercher un lieu de stage en dehors de la Bretagne.

Oscar en bac pro *aménagement finition du bâtiment* a recherché ses stages sur son secteur dans un rayon d'environ 20 mn autour de chez lui.

Tom dans le même bac pro a fait son premier stage en 2de à 10 mn de chez lui, à Pontivy. Plus tard il a trouvé une autre entreprise à 10mn aussi ; lorsque nous l'avons rencontré il y avait déjà effectué deux périodes de stages et il comptait y effectuer la prochaine.

Nathan en BTS *maintenance véhicules automobiles, option voitures particulières* les a faits dans des petits garages à proximité de chez lui.

Simon en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* est allé directement voir une entreprise de sa commune qui recrute.

Harold en bac pro *technicien constructeur bois* explique que la proximité était pour lui un impératif car les chantiers commencent parfois assez tôt le matin, il n'a pas le permis et il ne voulait pas que ce soit une trop grosse contrainte pour ses parents. Il s'est donc arrangé pour trouver des lieux de stage qu'il pouvait rejoindre à vélo.

Maël dans le même bac pro effectue tous ses stages à Rennes pour pouvoir continuer ses entrainements quotidiens de rugby.

Patrick en BTS *management commercial* dit qu'en bac pro, il recherchait des stages à proximité de chez lui, que comme il ne savait pas encore ce qu'il voulait faire, il prenait ce qu'il trouvait de plus proche.

Maeva en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* dit qu'elle a cherché ce qu'il y avait de plus proche de chez elle.

Lucille dans le même bac pro dit qu'elle a cherché à côté de chez elle, et en précise la raison : « *car c'est compliqué au niveau des transports là où j'habite* ».

Enjeu : Elargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS

PRECONISATION

- Prendre en compte les difficultés de transport, d'hébergement et de coût pour accéder aux lieux de stages, afin de favoriser la diversification des possibilités de stages.

Comme évoqué plus haut, une étude nationale de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche porte sur la qualité de la formation durant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)[21]. Elle a été réalisée sur la base d'une enquête exhaustive auprès de l'ensemble des établissements proposant des formations professionnelles de niveaux 3 et 4. Un questionnaire numérique a été adressé aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) auxquels il a été demandé de témoigner de leur expertise globale sur la mise en œuvre des PFMP, toutes sections confondues, mais aussi en synthétisant autant que faire se peut les retours des équipes pédagogiques. Plus de 700 établissements ont répondu, dont 32 dans l'académie de Rennes.

Cette étude montre que les principales difficultés pour mettre en place les périodes de formation en milieu professionnel sont constituées en premier lieu par la faible mobilité des élèves. Viennent ensuite les difficultés liées à l'environnement socio-économique (l'étude ne précise pas ce qu'il faut comprendre par-là), aux problèmes financiers des élèves, à leur âge, au genre, à l'origine sociale ou au handicap, et aux trop faibles compétences sociales.

Elle confirme, comme il a été dit, que les établissements et les équipes pédagogiques ont tendance à mobiliser leurs propres moyens ou ressources pour trouver des lieux de stages (80 % des équipes ayant répondu déclarent les avoir systématiquement mobilisés et 18 %, les avoir fréquemment mobilisés).

[21] IGÉSR, *La qualité de formation durant les périodes de formation en milieu professionnel*, *op. cit*.

Les ressources, réseaux ou dispositifs existants pour trouver des lieux de stages, qu'ils soient institutionnels ou professionnels, sont en définitive très peu, voire jamais mobilisés : les offres de stage Onisep ou les sites des branches professionnelles (jamais mobilisés : 85 % des réponses), les pôles de stages lorsqu'ils existent (jamais mobilisés : 90 % des réponses), les *Lycées des métiers* ou les *Campus des métiers et des qualifications* (jamais mobilisés : 85 % des réponses des conseillers locaux école-entreprises) qui pourraient faciliter la recherche et la mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel (jamais mobilisés : 80 % des réponses). Les établissements et les professeurs font davantage appel aux partenariats construits au sein de l'établissement, mobilisant les bases de données constituées au fil du temps, maintenant une prospection active afin d'enrichir les possibilités de trouver des périodes de formation en milieu professionnel. Les élèves et leurs familles sont également mis à contribution par la mobilisation de leurs propres réseaux personnels. Manifestement ni les enseignants, ni les élèves ne prospectent en direction d'événements professionnels comme les salons ou forums.

Figure 71. Une étude nationale souligne le poids des différents types de difficultés pour mettre en place des périodes de formation en milieu professionnel

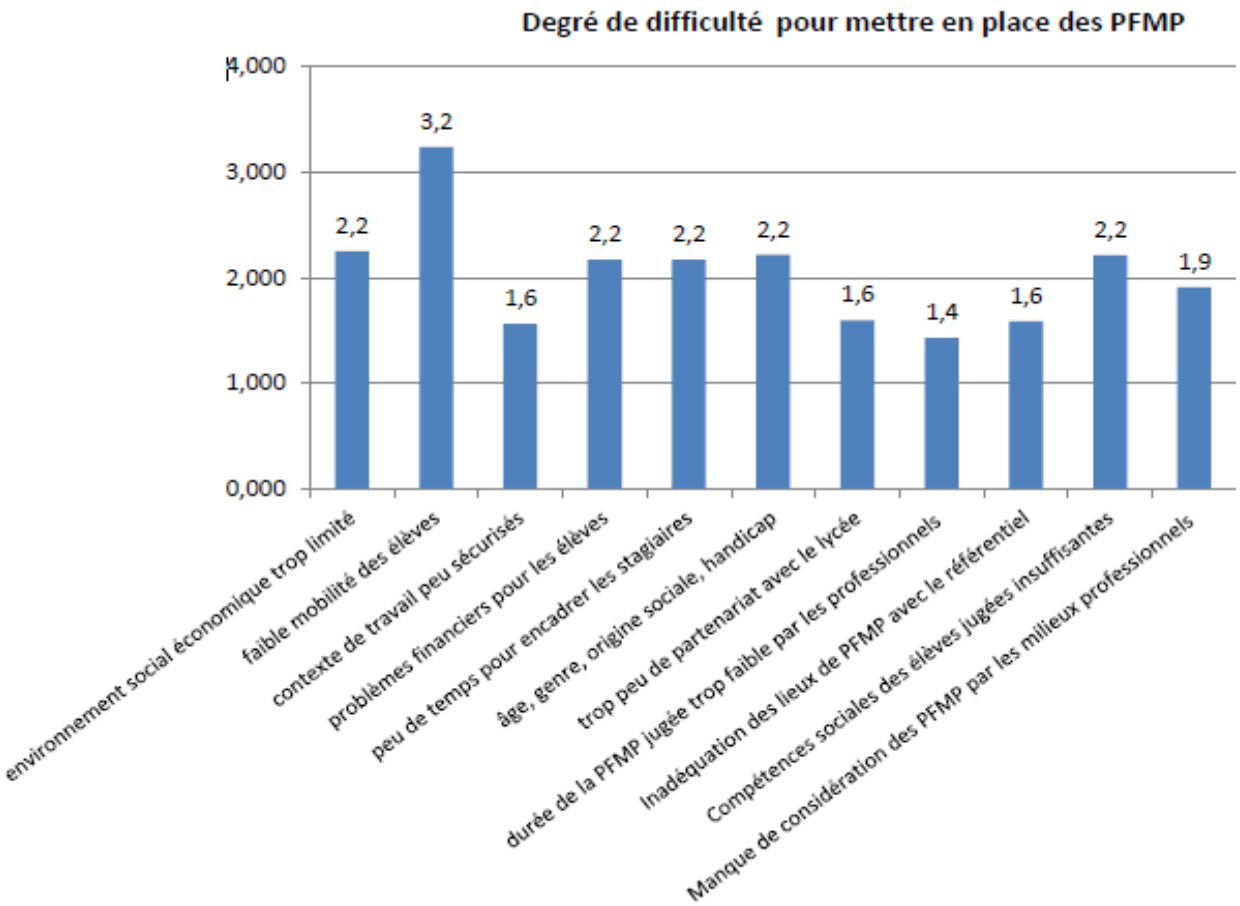

Source : IGÉSR, janvier 2021

Selon l'étude de l'Inspection générale, le faible appui constaté des réseaux institutionnels pour trouver des lieux de PFMP est à associer à la faiblesse relative de la sensibilisation des milieux professionnels à l'accueil des stagiaires alors même que plus de 80 % des répondants

estiment que, lorsqu'ils existent, les partenariats développés au sein des établissements de formation sont systématiquement ou fréquemment mobilisés pour la recherche de lieux de PFMP.

2.3. Au dire des élèves, ce que les stages leur apportent

Nous avons interrogé les jeunes sur ce que les stages en milieux professionnels leur ont apporté. 71 jeunes ont répondu à cette question. Sur la base de l'ensemble de ces réponses, huit types de bénéfices peuvent être identifiés.

Celui qui est revenu le plus souvent est l'acquisition d'une expérience et la pratique (20 jeunes). Arrivent ensuite : la possibilité de vérifier son projet, de savoir que ce l'on aime ou n'aime pas (19 jeunes), puis la motivation et l'encouragement (16 jeunes).

Les autres bénéfices sont principalement le fait d'avoir pu varier les activités (7 jeunes), la prise d'initiatives (6 jeunes) et l'ouverture culturelle que permettent les stages à l'étranger (6 jeunes).

Figure 72. Les différents bénéfices des périodes de formation en milieu professionnel (stages)

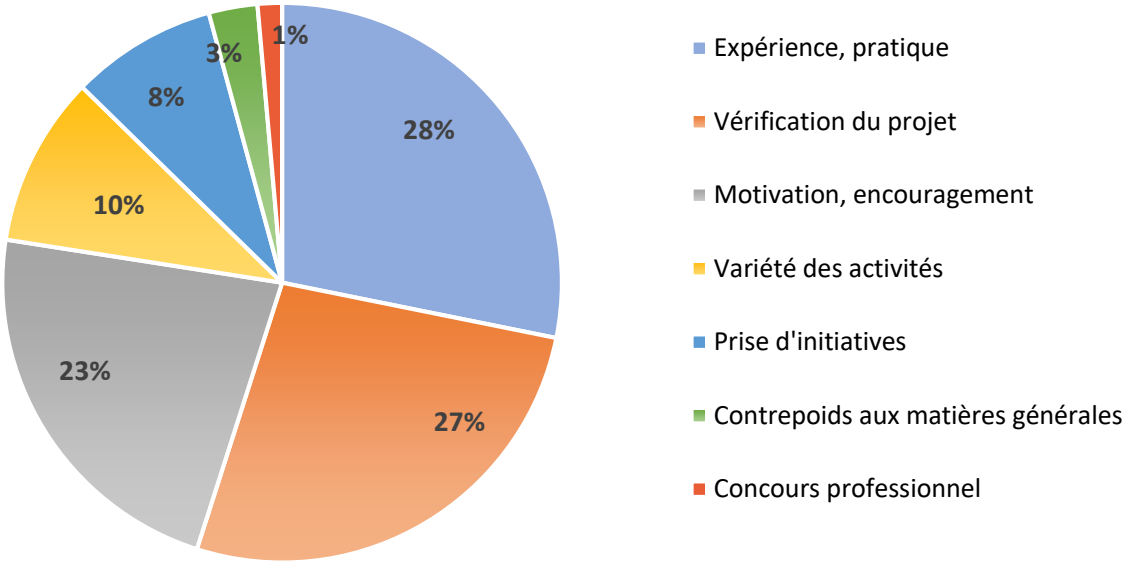

Source : CESER, sur la base des 86 élèves rencontrés en entretien

A propos de l'expérience et de la pratique :

- Martin en bac pro *technicien menuisier agenceur* dit : « *C'est vachement bien les stages. On apprend beaucoup plus qu'à l'école. Beaucoup plus vite, un peu de tout. (…) On y apprend ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas et après on a une meilleure idée* ».

- Julia en bac pro *conduite et gestion de l'entreprise agricole* explique à propos de stages : « *c'est concret on est dans le vif du sujet, il faut que l'employeur ait la volonté de partager son savoir* ».

- Kyle en bac pro *technicien d'étude bâtiment - étude et économie* dit : « *Le stage, ça sort de la théorie. Par rapport à des élèves de général, on a la pratique, et eux ils ont la théorie. Ils ont plus de mal à trouver un boulot, alors que nous on a déjà de l'expérience professionnelle parce qu'on a fait des stages. On sait comment marche une entreprise* ».

- Naël en bac pro *aéronautique, option systèmes* dit : « *A l'école on sait que ce sont des avions qui ne volent pas cela change complètement la façon de voir. En entreprise, on veut faire plus attention* ».

- Blaise dans le même bac pro dit avoir appris pendant ses stages « *Le fait de savoir comment se comporter en entreprise, la vie en entreprise. On apprend beaucoup sur le métier on touche à pas mal de choses en 5 semaines* ».

- Tristan en bac pro *aéronautique*, lui aussi, dit : « *Dans notre tête au lycée on est dans le milieu scolaire pas dans le monde professionnel. C'est sécurisé, il n'y a pas de risques, alors qu'en entreprise on doit être très attentif aux risques* ».

- Pour Lénaig en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* : « *ça fait apprendre des choses qu'on n'a pas encore vues en cours* ».

- Et Lucille dans le même bac pro, après un stage en EHPAD, parlant des personnes âgées dont elle s'est occupée : « *J'ai appris à donner à manger, à nettoyer, à aider à se déplacer et à s'habiller, à créer des jeux pour maintenir leur autonomie* ».

A propos de la vérification du projet :

- Pour Mathis en bac pro *commerce* : « *Le mieux dans le bac pro, c'est les stages car ça permet de s'orienter. Avant les stages j'aurais jamais su quel type de vente j'aurais aimé faire. Avec les stages on se rend compte comment c'est de travailler en équipes, et les secteurs* ».

- Annah dans le même bac pro explique qu'elle s'est aperçue, à l'occasion de stages, de ce qu'elle aime et n'aime pas ; elle a fait des stages dans le textile, la lingerie les chaussures, la maroquinerie et le chocolat et finalement c'est le chocolat qui lui plait le plus, elle n'aurait jamais cru cela quand elle était en 3e.

- Louane en bac pro *aménagement finition du bâtiment*, grâce aux stages, a découvert le concret des métiers de l'aménagement d'intérieur pour lesquels elle avait un intérêt auparavant grâce aux émissions à la télévision.

- Maël en bac pro *technicien menuisier agenceur* a appris grâce à ses stages que, dans la menuiserie, il n'apprécie pas la pose, que ce n'est pas son truc et qu'il préfère l'atelier.

- Albane en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* explique : « *J'ai bien aimé mais je savais que ce n'est pas cela que je voulais faire. Les stages nous aident aussi à savoir si on veut faire de l'animation ou du soin. J'aimais bien l'animation que l'on faisait en cours mais ce n'est pas du tout pareil que la réalité parce que, ici on est un peu supervisés alors que quand on est en stage on nous lâche dans le grand bain* ».

A propos de la motivation et l'encouragement :

- Pour Gabin en bac pro *commerce*, le stage est très motivant ; il reçoit beaucoup d'encouragements de la part de l'équipe et c'est ce qui le motive pour continuer à se former. « *J'aime bien me lever le matin et me dire que je vais au boulot rencontrer des gens. J'aime le contact client* » et aussi : « *Quand je suis au lycée les stages me manquent* ».

- Adrien en bac pro *aéronautique, option systèmes* dit : « *Le stage quand il est bien ça motive à continuer les études* ».

- Albane en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* aime les stages, « *parce que du coup on sait pourquoi on travaille* ».

- Myriam en bac pro « ASSP » également dit : « *Les stages, c'est ce qu'il y a de mieux, si ça se passe bien avec tes tutrices ton stage tu vas trop aimer. Tu as appris en cours et tu arrives là-bas et ils vont te donner des conseils. Si tu n'y arrives pas ils vont venir t'aider, ils vont t'expliquer* ».

Pour de nombreux élèves cette motivation/ces encouragements viennent de la relation avec le tuteur ou la tutrice en milieu professionnel.

A propos de la variété des activités :

- Kevin en bac pro *technicien menuisier agenceur* apprécie tout particulièrement les stages car ils lui donnent l'occasion de faire des choses variées : pose de fenêtres, des meubles, des portails.

- David en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* déclare : « *Mes stages j'adore. C'est génial en stage parce qu'on ne fait jamais la même chose* ».

- Edward en bac pro *technicien d'étude bâtiment - étude et économie* apprécie, sur le terrain, le fait de travailler avec tous les corps de métier.

- Lénaig en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* dit : « *Je l'ai fait en UVP [Unités de vie protégée] avec des malades d'Alzheimer, j'ai beaucoup aimé : on fait tout en même temps-là, de l'animation et aussi du soin. J'ai bien aimé travailler comme ça ».*

- Léo en bac pro *technicien géomètre topographe* a fait son premier stage en 2de dans un cabinet de géomètre et cela ne lui a pas plu. Il a fait le deuxième dans un cabinet de détection de réseaux électriques. Cela lui a permis de découvrir un autre domaine et à partir de là, il a souhaité faire tous ses stages dans des domaines différents afin de découvrir tous les domaines de la *« topo »*.

A l'inverse des élèves qui ont apprécié le fait d'avoir des activités variées et motivantes dans le cadre de leurs périodes de formation en milieu professionnel, d'autre se sont plaints au contraire du côté routinier et peu stimulant des tâches qui leur ont été confiées.

A propos de la prise d'initiatives :

- Lilian en bac pro *commerce* a apprécié de pouvoir réaliser une action pendant l'un de ses stages ; il s'agissait de créer un podium de vente. Il souligne que l'employeur lui a fait confiance et lui a donné les moyens de réaliser le projet.

- Naël dans le même bac pro a lui aussi eu la possibilité de créer une publicité sur les réseaux avec un prix à gagner et a particulièrement apprécié.

A propos des stages à l'étranger, l'ouverture culturelle et la découverte d'autres pratiques :

- Franck en BTS *management des unités commerciales* se rappelle son stage à l'étranger en terminale du bac professionnel. Ce fut une expérience des plus motivantes, dont il parle encore avec une grande joie. Il s'agissait d'un stage effectué avec d'autres élèves du lycée, dans une entreprise alimentaire à Grenade en Espagne, durant un mois. Il dit qu'il a pu à la fois travailler, pratiquer la langue et avoir des activités culturelles. Manifestement cela a constitué une expérience très valorisante pour lui mais aussi la première rupture un peu longue avec sa famille.

- Joseph en bac pro *conduite et gestion de l'entreprise agricole* parle de son stage Erasmus en Belgique comme d'une expérience très enrichissante. C'était dans une ferme très productiviste, très propre, avec des méthodes de travail très différentes. Il insiste au cours de l'entretien pour que ce stage soit mis en avant dans notre étude en préconisant que ce soit généralisé car très formateur.

2.4. Les difficultés rencontrées par les jeunes lors des stages

Au cours des entretiens, 19 jeunes (soit 20 %) ont mentionné des difficultés et 3 jeunes en ont même mentionné plusieurs. La difficulté la plus souvent citée (9 jeunes) est liée aux transports ; les autres difficultés ont trait au contenu de la période de formation en milieu professionnel.

Certains ont évoqué **la fatigue et la dureté physique**. Ainsi :

- Antoine en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* : « *On est dehors, dans le froid, le matériel n'est pas toujours aussi facile à utiliser qu'à l'atelier* ». Il avoue que lorsqu'il est en stage, au bout de deux semaines, il a « *hâte que ça s'arrête* » et qu'il ne s'imagine pas du tout travailler dans ces conditions durant toute sa vie.

- Maeva en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* explique qu'elle a fait deux stages en EHPAD en année de terminale et dit à propos du premier : « *J'ai détesté car on m'a forcé à faire une toilette et je n'étais pas du tout prête. Ça m'a vraiment perturbée jusqu'à en faire un malaise dans les vestiaires* ».

Il peut arriver que des jeunes se sentent **exploités** au cours de leur stage…

Ainsi, par exemple, Julia en bac pro *conduite et gestion de l'entreprise agricole* raconte qu'elle fait un stage de trois semaines dans une ferme laitière en Autriche dans le cadre d'Erasmus.

Elle dit : « *C'était bien mais en même temps compliqué avec la barrière de la langue. J'étais aussi un peu femme de ménage. Je commençais à 5h30 et je finissais vers 22h. Je m'entendais très bien avec eux mais je pense que dès fois ils ont oublié que j'étais stagiaire agricole* ».

… ou qu'ils soient confrontés à du **sexisme** (en général ce sont des filles). Ainsi :

- Louane en bac pro *aménagement finition du bâtiment* explique que son premier stage ne s'est pas bien passé car pour le patron, « *les filles n'ont pas trop leur place dans les métiers du bâtiment et il décourageait* ».

- Olivia, qui prépare le même bac pro, dit, elle aussi, avoir rencontré des problèmes de cet ordre.

… ou rencontrent des **problèmes relationnels, des problèmes de savoir-être,**

- Annah en bac pro *commerce* explique qu'elle a souvent été déçue par ses stages car elle ne s'entendait pas avec les personnes : « P*ar rapport à mon caractère, j'aimais pas trop que l'on me donne des ordres* ».

- Lénaig en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* dit à propos de l'un de ses stages de 1re : « *J'ai pas été bien traitée dans ce service…. Il y avait une aide-soignante qui me prenait un peu pour la bonniche… et elle me parlait pas bien* ».

… ou que les **tuteurs** ne les encadrent pas beaucoup (pour des raisons qui peuvent varier) :

- Bastien en BTS *maintenance véhicules automobiles* dit qu'en stage en 2de, il était souvent tout seul (un garage à côté de chez lui).

- Louann en bac pro *aéronautique, option systèmes* explique : « *Au lycée on a plus le temps de tout faire, d'aller poser des questions, on a le droit de rater. En entreprise, on n'a pas le droit de rater, c'est plus dangereux et on a moins de temps. On est déjà surveillé par un tuteur ; si on prend du temps, c'est lui qu'on va embêter surtout car c'est sur son temps de travail que l'on va prendre. On est là pour faire dans le rapide et l'efficace. On ne peut pas aller le voir toutes les 5 minutes pour lui dire je n'ai pas compris ».*

- Tugdal dans le même bac pro explique que lors de son dernier stage de terminale : *« Il y avait beaucoup de taf là, et sur plusieurs avions à la fois. Les gars étaient hyper sympas avec moi. C'est une petite entreprise, ils me n'encadraient pas tout le temps, ils regardaient après ; normalement en terminale, on sait faire des trucs ».*

… ou que les tâches qui leur sont confiées des **tâches trop routinières** :

- Enzo en bac pro *technicien conseil vente en alimentation* trouve que ses stages en grande surface ont manqué d'intérêt et dit à leur sujet : « C*'est surtout beaucoup de mises en rayon ; je trouve pas que c'est très intéressant pour le bac ; on n'utilise pas ce qu'on apprend en classe, c'est dommage ».*

… ou que leur handicap soit mal perçu.

- Kenji en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* dit avoir été plusieurs fois éliminé du fait de son handicap ; il dit que « *beaucoup se disent handicap = incompétence* », et qu'il doit donc faire beaucoup d'efforts pour démontrer le contraire.

Selon l'étude de l'Inspection générale déjà mentionnée[22], au niveau pédagogique proprement dit, le suivi de l'acquisition des compétences des élèves se fait essentiellement via des livrets et autres documents imprimés (qui paraissent privilégiés au détriment des outils et plateformes numériques proposant des « passeports professionnels ») ; les évaluations formatives et certificatives semblent faiblement associées à des évaluations permettant de réellement réguler et orienter le déroulement de la période de formation en milieu professionnel.

2.5. L'articulation entre les cours et les périodes de formation en milieu professionnel (stages)

En lycée professionnel, le processus de formation articule deux lieux de formation : les milieux professionnels où se déroulent les stages et l'établissement scolaire où sont enseignées les disciplines générales et professionnelles. La question de cette articulation a été posée de façon systématique dans le cadre de nos entretiens. Certaines réponses des jeunes sont laconiques sur ce point ; toutefois il est possible d'en relever quelques-unes.

Au final, les avis sont partagés : 17 jeunes disent avoir ressenti un décalage entre les deux lieux de formation et 19 autres disent ne pas en avoir ressenti. Ce que les élèves entendent par « décalage » est variable.

Quelques-uns des propos recueillis auprès des 19 jeunes qui n'ont pas ressenti de décalage :

- Annah en bac pro *commerce* dit : « *Heureusement qu'il y a les cours pour le vocabulaire. On ne se rend pas forcément compte mais il y a quand même du vocabulaire dans le commerce ».*

- Pour Logan en bac pro *aéronautique, option systèmes*, les stages, « c*'est motivant on voit plein de choses, on voit directement le métier à quoi ça ressemble »* mais *« c'est important aussi les cours qu'on a, ça apporte plein de connaissances théoriques. C'est le mixte entre les deux… »* même si pour lui, *« le plus agréable c'est quand même les stages* ».

- Blaise dans le même bac pro considère que la relation entre les cours et les stages : « *c'est une continuité. Au lycée où on a tous les cours généraux, et l'atelier où on fait les manipulations. En stage on ne fait que ça, donc on avance plus. On y apprend quasiment tout* ».

[22] *Ibid*.

- Harold en bac pro *technicien constructeur bois* trouve qu'entre le lycée et les chantiers « *il y a pas mal d'écart* » mais que « *c'est complémentaire* ». Pour sa part il apprécie de pouvoir passer de l'un à l'autre.

- Edward en bac pro TCB lui aussi, dit que l'aller-retour entre le lycée et les stages lui paraissent formateurs « *Par le contraste entre les deux* ». Il apprécie lors de ses stages de pouvoir travailler avec tous les corps de métier, mais il apprécie aussi l'atelier et notamment du fait qu'il y trouve *« des profs vachement plus à l'écoute que des maîtres de stage qui parfois pourraient être un peu...* » (rire).

Quelques-uns des propos recueillis auprès des 17 jeunes qui ont pu exprimer l'idée d'un décalage :

- Mathis bac pro *métiers électricité et environnements connectés* dit à propos de ses professeurs : « *Ils ne connaissent pas le monde du travail, ils sont déconnectés et quand ils viennent nous voir, ils peuvent être cassants et nous reprendre sur des règles qui n'ont rien à voir avec ce que l'on fait ».*

- Héloïse en bac pro *aménagement finition du bâtiment* considère qu'il existe *« un gros écart entre le terrain et l'atelier au lycée* », et que les consignes données au lycée sont beaucoup plus contraignantes, même si elle reconnait néanmoins que « *c'est utile pour plus tard aussi* ». Par ailleurs, elle regrette qu'il ne soit pas tenu compte de l'expérience acquise en stage, lors de ses retours en atelier.

- Brian en bac pro *aéronautique, option systèmes* ne voit pas toujours la concordance entre une partie de sa formation au lycée et ce qui lui a été demandé pendant ses stages, car les moteurs des avions étaient différents.

- Adrien en bac pro *aéronautique, option systèmes* dit : « M*on stage de terminale est un peu éloigné de ma formation, ce n'est qu'une petite partie du programme. C'est un peu décalé mais mon rapport de stage il est bien quand même. J'aurais quand même préféré un stage plus en rapport comme celui de 2de. Celui-là il m'avait bien boosté* ».

Mais parfois, le décalage est plus grave, lorsque le stage n'est pas tout à fait en rapport avec le contenu de la formation au lycée. Ainsi :

- Ethan en bac pro *métiers électricité et environnements connectés* explique qu'il y a parfois des décalages entre les techniques vues au lycée et celles qui sont utilisées dans les entreprises : « *Ce que j'ai vu en stage, je l'ai vu un an après en cours. Certains professeurs refusent les techniques apprises en entreprise, alors que les méthodes en entreprise, en particulier le câblage, ne sont absolument pas les mêmes, cela m'a parfois entraîné de mauvaises notes* ».

- Myriam en bac pro *accompagnement, soins et services aux personnes* a constaté un décalage entre les cours et la pratique en stage. Elle dit : « *Tout ce qu'on apprenait en cours ce n'était pas comme ça là-bas. Par exemple au lycée on avait appris que pendant une toilette il fallait garder les gants en plastique jusqu'au bout mais eux ne faisaient pas comme ça alors j'ai perdu des points pour mon bac. Les toilettes au lit ce n'est pas du tout pareil* ».

Certains jeunes soulignent aussi le fait que leurs retours d'expérience ne sont pas toujours exploités dans le cadre du lycée.

A propos de l'exploitation et du réinvestissement des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), le rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) montre que le réinvestissement systématique des PFMP dans les enseignements n'est pas acquis. Moins de 20 % des directeurs et directrices délégués aux formations professionnelles et technologiques des lycées ayant répondu à l'enquête le considèrent comme systématique dans les enseignements professionnels et la proportion tombe à moins de 5 % pour les enseignements généraux. Ceci vient en appui des témoignages que nous avons recueillis. Le rapport note que l'on peut s'interroger sur la façon dont les PFMP enrichissent ou non les séquences développées dans les espaces professionnels des lycées professionnels (plateaux techniques, magasins pédagogiques, etc.).

Il note aussi que la rédaction d'un rapport de stage est loin d'être systématique (moins de 40 % des cas) et qu'il en est de même pour les comptes rendus des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui ne sont systématiquement ou très fréquemment rédigés que dans moins de 20 % des cas. En revanche les soutenances orales à la suite des PFMP sont jugées plus systématiques et très fréquentes par plus de 65 % des répondants.

Le rapport de l'IGÉSR montre également que l'exploitation des liens avec les milieux professionnels ayant accueilli des élèves lors des PFMP reste très inégale, que ce soit par exemple pour concevoir des interventions, des événements, des soutenances conjointes ou encore pour nouer de nouveaux partenariats. Si près de 60 % des répondants y font référence, pareille réutilisation de ces liens n'est jamais réalisée dans près de 30 % des cas.

Au final, les témoignages des élèves soulignent l'extrême diversité des pratiques en matière de périodes de formation en milieu professionnel ainsi que les difficultés, pour certains d'entre eux, à trouver des lieux de stage adaptés et diversifiés. Ils montrent aussi, comme le disait une responsable d'établissement, que la recherche de stage peut s'avérer particulièrement compliquée pour les élèves mineurs. Aussi peut-on s'interroger : **les milieux professionnels, c'est-à-dire les entreprises, les associations, les collectivités territoriales, les organismes employeurs divers, sont-ils suffisamment mobilisés sur la question de l'accueil des jeunes qui préparent un bac professionnel ?** Des organisations professionnelles déploient des moyens pour faire connaitre les métiers qui n'attirent pas suffisamment de candidats, mais la question des stages des jeunes en formation est-elle assez travaillée ? On voit par ailleurs, à travers les témoignages, **l'importance des tuteurs et des tutrices**. Or ces derniers sont-ils suffisamment préparés et formés aux attendus pédagogiques des stages en milieu professionnel ? Ne faudrait-il pas leur attribuer une reconnaissance particulière et prévoir des formations à leur attention ? Quant aux enseignants, ont-ils les moyens, y compris en termes de temps, pour assurer le suivi et les visites sur les lieux de stages et agir en bonne synergie avec les tuteurs et tutrices ?

Enjeu : Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels

PRECONISATIONS

Pour la qualité des périodes de formation en milieu professionnel :

- Accompagner et former les tuteurs et tutrices, en s'appuyant sur les plans de développement des compétences ;
- Prévoir des réunions d'échange entre tuteurs/tutrices et professeurs, portant sur l'articulation « École-Entreprise » autour des périodes de formation en milieu professionnel

3. Structurer l'offre de formation professionnelle initiale en Bretagne : une mise en cohérence nécessaire mais complexe

Il existe différents périmètres d'action publique en matière de formation et de relation emploi-formation : bassins d'éducation et de formation de l'Éducation nationale, zones d'emploi, commissions territoriales emploi-formation. Le fait que ces périmètres ne se recoupent pas complique le travail d'analyse devant permettre d'élaborer des diagnostics partagés, avec, au bout du compte une difficulté accrue pour planifier l'évolution des formations, alors qu'il faut élaborer la carte régionale des formations professionnelles initiales, le schéma régional des formations sanitaires et sociales…

3.1. Pour la Région, plusieurs logiques d'intervention s'agissant des lycées professionnels et des formations professionnelles initiales

La question des lycées professionnels intéresse fortement la Région. En effet, elle assume des compétences essentielles dans les lycées (accueil, hébergement, restauration, maintenance informatique, entretien général et technique, travaux d'extension et de mises aux normes, équipements, …) et y emploie plus de 2 100 agents. La Région a également en charge la construction de nouveaux lycées et l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales sous statut scolaire qui est révisée chaque année en lien avec les autorités académiques.

A cela s'ajoutent les nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les formations et sur les métiers à destination des élèves, des apprentis et des étudiants.

Ainsi l'intervention de la Région Bretagne en direction des lycées professionnels et concernant l'offre de formations dans ces établissements se trouvent à la croisée de plusieurs compétences[23], qui renvoient à des logiques d'intervention se référant à différentes dimensions géographiques : des logiques structurées plutôt à l'échelle des départements pour les lycées et les transports (y compris transports scolaires) mais qui doivent aussi tenir compte des bassins de l'Éducation nationale ; des logiques plus centrées sur les bassins d'emploi et les commissions territoriales emploi-formation - CTEF, voire les EPCI, pour la relation emploi-formation[24] ; des logiques à l'échelle régionale pour les contrats d'objectif emploi-compétences-formation-orientation signées avec les branches professionnelles.

3.2. Pour le rectorat, un pilotage par bassins d'éducation et de formation

Ainsi que le rappelle une circulaire du 21 juin 2001 adressée aux recteurs et rectrices d'académies, « *La réussite des grandes orientations de politique publique pour l'éducation nationale dépend largement de la qualité du pilotage, et singulièrement du pilotage pédagogique à tous les niveaux du système éducatif, de l'administration centrale jusqu'aux établissements d'enseignement et aux écoles* ». A cet effet, les académies ont mis en place des échelons d'animation de proximité. Différentes initiatives et expériences académiques ont été menées et partout se sont mis en place, sous des terminologies diverses, ce que l'on peut appeler des bassins d'éducation et de formation (BEF). La circulaire de 2001 a, dans un esprit d'harmonisation, fixé un cadre pour ces bassins.

Elle est venue préciser que les bassins d'éducation et de formation sont des organisations infra-départementales au service de l'animation et de la cohérence de l'action pédagogique. Chacun d'entre eux « *est le cadre privilégié de la réflexion, des échanges, de la coopération entre les écoles, collèges et lycées d'un territoire donné » ; il « permet des réponses bien adaptées aux besoins et aux attentes des établissements en favorisant la confrontation des idées, la comparaison et la mise en commun des pratiques, l'échange et l'enrichissement professionnels, l'élaboration et la réalisation de projets communs, la mutualisation des moyens. »* C'est aussi un cadre d'animation *« au sein duquel peuvent s'exprimer des solidarités de proximité entre les niveaux d'enseignement et les établissements d'un même niveau ».*

Le bassin d'éducation et de formation offre en particulier, ainsi que la circulaire le précise, « *un cadre légitime pour le développement des partenariats, tant avec le milieu économique local et avec le milieu associatif qu'avec les autres partenaires institutionnels de l'éducation nationale (autres services de l'État, collectivités territoriales, établissements d'enseignement agricole...). Il peut être le niveau pertinent pour notamment renforcer les partenariats dans le*

[23] Ainsi que le Conseil régional de Bretagne l'a noté dans ses *Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics*, adoptées en 2016 : « *La conception d'un lycée, son évolution dans le temps, interrogent à la fois la qualité du bâti, la maîtrise de l'énergie, l'adéquation des formations aux bassins d'emploi, les mobilités et l'accès de tous aux formations, les conditions de travail des agents [un peu plus de 2500 agents de la Région] et donc le bien-être au travail, l'égalité, l'usage des langues régionales, la culture mais aussi les nouveaux modes de transmissions du savoir, l'accès au numérique, l'articulation avec l'enseignement supérieur dans une logique de parcours de formation…* ».

[24] Et cela sans parler des logiques par EPCI pour les questions économiques et de plus en plus les questions de formation continue, ou des logiques par pays pour les questions d'aménagement du territoire.

domaine des formations technologiques et professionnelles (plates-formes technologiques par exemple) et de la préparation à l'insertion professionnelle des jeunes ».

En Bretagne, les bassins ont d'abord pris la forme de 12 bassins d'animation de la politique éducative (BAPE). Ces bassins regroupaient les unités pédagogiques et éducatives de base que sont les établissement publics locaux d'enseignement (lycées, lycées professionnels, collèges) et les écoles publiques, elles-mêmes regroupées en circonscriptions.

Selon le rectorat, « *cette division est en principe fondée sur le parcours de l'élève, de la maternelle au post-baccalauréat. Toutefois, dans un souci de cohérence des logiques éducatives et formatives, pour mieux articuler les compétences de l'Etat et de la Région, il a été décidé de tenir compte, dans la mesure du possible, du découpage du territoire régional en 22 pays, espaces de projet. Ainsi les* bassins d'animation de la politique éducative *peuvent-ils recouvrir le territoire d'un pays, ou plus généralement regrouper plusieurs pays (ex.* bassins d'animation de la politique éducative *des pays de Fougères et Vitré). Ce choix doit permettre aux établissements et aux acteurs de bassin de mieux s'insérer dans les territoires de proximité, notamment en participant aux comités de développement des pays. »*

De plus, les bassins d'animation de la politique éducative « *sont d'abord au service du pilotage pédagogique, favorisant la recherche d'une meilleure continuité éducative (école/collège/ lycée), d'une meilleure cohérence entre les politiques éducatives des collectivités et l'action de l'Éducation Nationale ainsi qu'une meilleure articulation des projets d'établissement d'école ou de circonscription au projet académique ; c'est le niveau pertinent d'animation pédagogique, de mutualisation des réussites et des innovations* ». Il était dit aussi que « *chaque BAPE est animé par un « comité de pilotage » qui doit au minimum comprendre un proviseur, un principal, un directeur de CIO et un inspecteur du 1er degré. Le correspondant MGI [Mission générale d'insertion] comme un responsable de la formation continue des adultes doivent y être intégrés. L'un des membres, désigné par ses pairs, assure la fonction de coordonnateur de bassin ».*

Depuis 2019, les 12 bassins d'animation de la politique éducative de l'académie ont été transformés en 9 bassins d'étude et de formation (BEF), comme on le voit sur les cartes ci-après. Les contours des bassins d'étude et de formation suivent à peu près ceux des départements avec une exception pour le *BEF 56 Ouest,* à cheval sur les départements du Morbihan et du Finistère. Ces découpages ne prennent pas en compte, ou pas toujours, les découpages en pays.

Ainsi qu'on peut le voir en comparant les cartes, avec la transformation des bassins d'animation de la politique éducative en bassins d'étude et de formation, les communes de Pontivy et Loudéac ne font plus partie du même bassin, de même que celles de Saint-Malo – Combourg et Dinan, et que celles de Morlaix et Carhaix.

Un même CIO peut avoir à intervenir sur plusieurs bassins d'étude et de formation comme celui de Pontivy dont le secteur d'intervention relève de trois bassins.

Figure 73. Les 12 anciens bassins d'animation de la politique éducative (BAPE) en Bretagne

Source : rectorat de l'académie de Rennes

Figure 74. Les 9 bassins d'éducation et de formation (BEF) en 2021, avec les établissements publics du second degré par commune

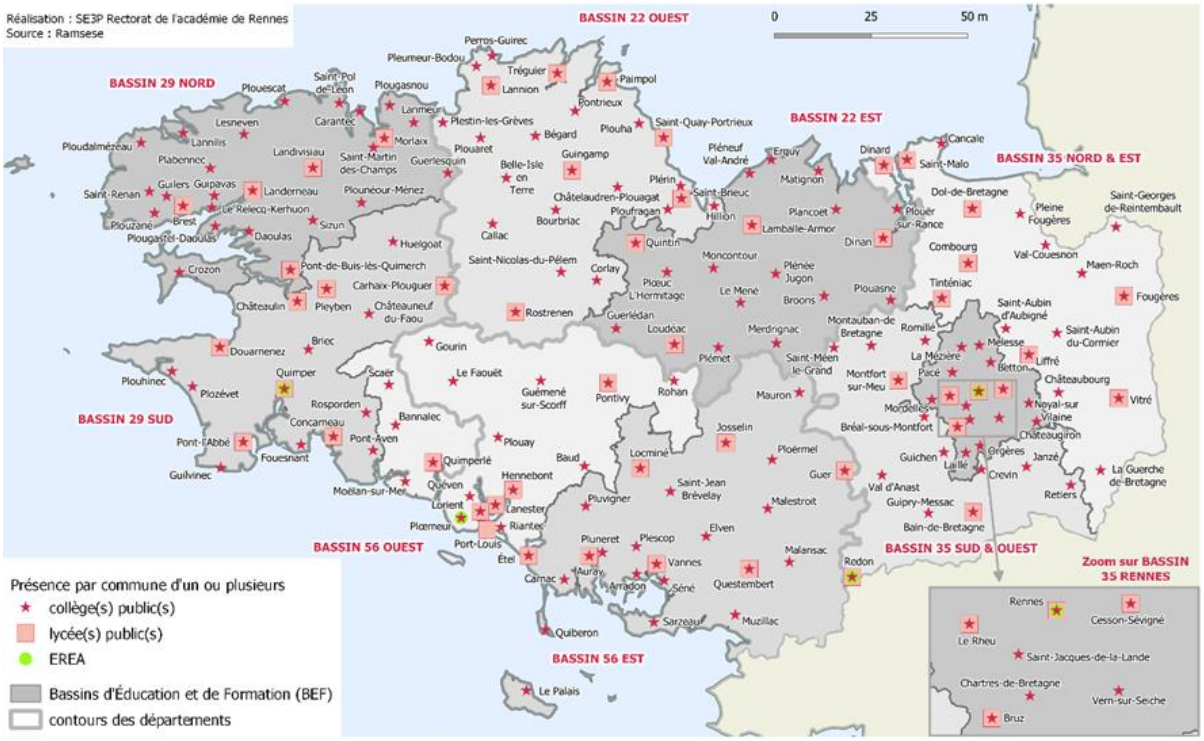

Source : rectorat de l'académie de Rennes

Figure 75. Les 9 bassins d'éducation et de formation (BEF) en 2021, avec les établissements privés du second degré par commune

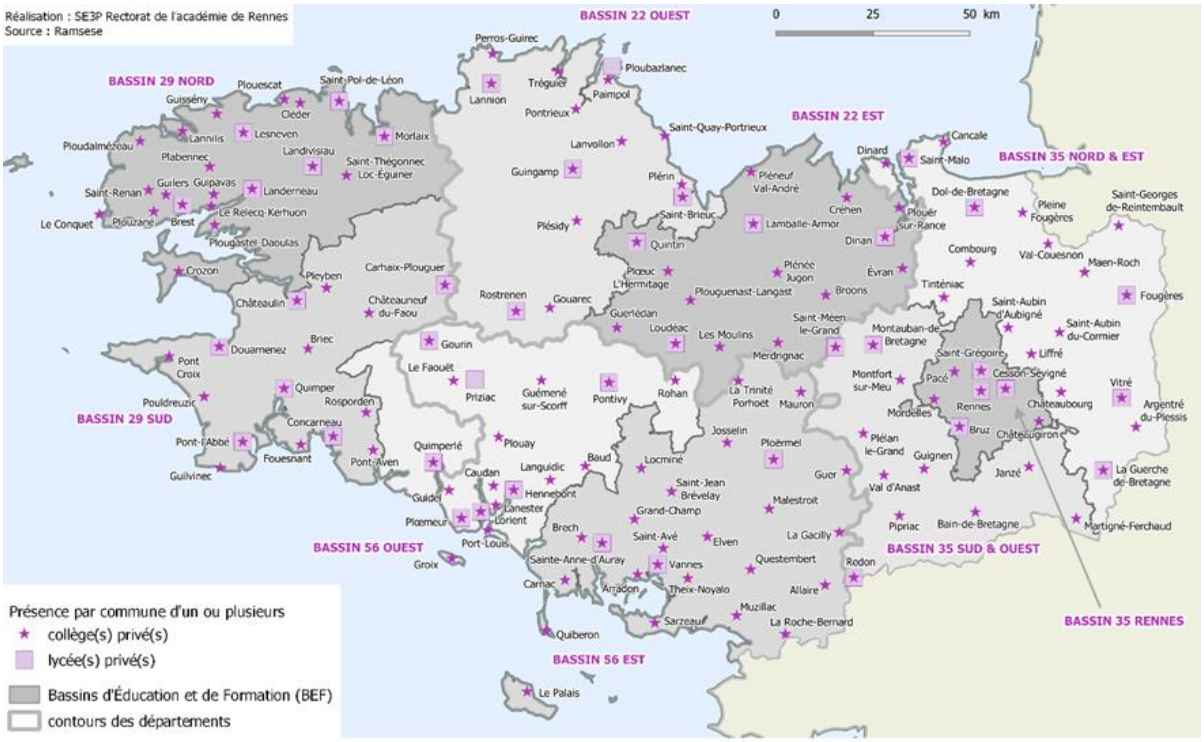

Source : rectorat de l'académie de Rennes

3.3. Les Comités locaux École-Entreprise (CLEE) adossés aux bassins de formation

Le rectorat de l'académie de Rennes a cherché à mettre en place, juste avant la crise liée à la Covid-19, des Comités locaux École-Entreprise, conformément à une directive ministérielle.

Ces comités locaux ont été créés dans de nombreuses académies comme lieux d'échanges et de ressources entre les entreprises et les établissements scolaires sur la relation emplois / métiers / formations.

Adossés aux bassins d'éducation et de formation (quel que soit leur dénomination précise, variable selon les académies), ils sont en principe pilotés par un chef d'établissement, un directeur de CIO et un acteur du monde économique local, et doivent aider les établissements d'enseignement et les entreprises d'un même territoire à réfléchir et agir ensemble, dans le respect des compétences de chacun, pour mettre en place des stratégies à l'échelle des bassins, en direction des élèves et des équipes pédagogiques.

Comme l'expliquent Frédérique DELAMARE (proviseure adjointe, animatrice d'un comité local École-Entreprise) et Frédéric LEFAUX (DAFPIC, académie de Rouen) : « *Chaque établissement d'enseignement met en œuvre au quotidien des actions avec les entreprises, en tout premier lieu les stages d'observation pour les collégiens, et les PFMP et stages pour les lycéens : c'est le maillon élémentaire de la relation École-Entreprise. À l'autre bout de l'échelle, les accords-cadres entre le ministère et les branches professionnelles affichent des volontés, indiquent les*

grands objectifs, fixent les grandes orientations qui légitimeront les initiatives des acteurs locaux. Entre les deux, le CLEE doit dérouler un plan d'action concret, en cohérence avec les spécificités socioculturelles, démographiques et géographiques de son territoire et avec ses orientations économiques et politiques. Cette cohérence est nécessaire d'une part pour assurer une envergure suffisante à chacune des actions et d'autre part pour afficher clairement les buts recherchés. On notera que la géographie des CLEE est souvent calquée sur les bassins éducation-formation de l'Éducation nationale, qui ne recoupent pas toujours les zones d'emploi, les découpages territoriaux des services de l'État en charge de l'emploi ou les regroupements d'employeurs, ce qui rend difficile le travail d'analyse des données territoriales ».[25]

En Bretagne, les Comités locaux École-Entreprise sont mentionnés notamment dans la convention Etat-Région relative à la mise en œuvre des compétences en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis, mais ils n'ont pas encore été effectivement mis en place. Le projet de les installer a été stoppé en 2020 par la crise liée à la pandémie de Covid-19 et le confinement.

3.4. Les commissions territoriales emploi-formation (CTEF)

En Bretagne, ont été installées en 2016 au niveau infra-départemental des commissions territoriales emploi-formation (CTEF) qui se sont substituées aux services publics de l'emploi de proximité (SPEP) et aux comités de coordination locaux des Maisons de la formation professionnelle (MFP). Leur mise en place coïncide avec le Plan breton de mobilisation pour l'emploi.

Ces commissions sont coprésidées par les représentants de l'Etat et les conseillers régionaux, référents emploi formation, désignés par le président du Conseil régional, et associent les partenaires sociaux. Sont invités : les Conseils départementaux, les établissements de coopération intercommunale (EPCI), les Pays, Pôle emploi, les Missions locales, Cap emploi, les Maisons de l'emploi, les Chambres consulaires.

A l'origine leur périmètre territorial recouvrait un pays ou un regroupement de pays. La géographie a pu évoluer en fonction de la carte des EPCI et du choix des acteurs locaux. Elles sont toujours au nombre de 14, comme instituées au départ.

Il est prévu qu'elles se réunissent quatre fois par an. Elles ont pour vocation d'analyser les enjeux territoriaux en matière d'emploi et de formation, d'identifier et prioriser les actions à mener, de suivre et participer à l'évaluation des actions menées localement.

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022 les mentionne comme étant « *le cadre de concertation territoriale privilégié pour élaborer les stratégies conjointes sur la base de diagnostics partagés* ».

[25] Frédérique DELAMARE et Frédéric LEFAUX, « Les comités locaux École-Entreprise (CLEE) », in *Administration & Éducation 2014/1* (n° 141), pages 67 à 71.

S'agissant de l'information sur les métiers et les formations, la Région Bretagne estime que « *la commission territoriale emploi formation (CTEF) constitue un espace pertinent de dynamique territoriale et de mise en cohérence des acteurs et des initiatives locales* »[26]. Malheureusement, les commissions territoriales emploi-formation abordent très peu, sinon jamais, les questions de formation professionnelle initiale, *a fortiori* les formations dans les lycées professionnels.

Figure 76.Les 14 commissions territoriales emploi-formation (CTEF) en Bretagne

Le CESER identifie un enjeu autour du renforcement de l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle. A cet effet, il formule des préconisations dont certaines sont les suivantes.

[26] Extrait du dossier *Pour une compétence régionale affirmée en matière d'information sur les métiers, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelles et du développement économique de la Bretagne,* Session du Conseil régional de Bretagne de décembre 2018.

Enjeu : Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

- Créer les conditions d'une meilleure articulation entre les différents niveaux d'analyse de la relation emploi-formation, avec la prise en compte de la formation professionnelle initiale (ce qui pose la question de la cohérence notamment des périmètres des bassins d'éducation et de formation – BEF et des commissions territoriales emploi-formation – CTEF).

- Inviter les commissions territoriales emploi-formation (CTEF), qui associent la Région, l'Etat et les partenaires sociaux, voire d'autres collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale (EPCI), à prendre en compte la question de la formation professionnelle initiale et à faire que les lycées professionnels puissent être associés aux réflexions.

3.5. Un exercice de coordination Région/autorités académiques : la carte régionale des formations professionnelles initiales

Depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République, la Région est chargée d'élaborer chaque année, en lien avec les autorités académiques (rectorat, DRAAF Bretagne, DIRM NAMO[27]), la carte régionale des formations professionnelles initiales. Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette carte n'englobe plus l'apprentissage ; son périmètre a été restreint aux formations sous statut scolaire (lycées publics, privés et Maisons familiales et rurales - MFR) à partir de la préparation de la rentrée 2020.

3.5.1 Le point de vue de la Région sur les évolutions de la carte des formations

La Région Bretagne élabore la carte en s'appuyant sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022, qui est le cadre de référence des politiques régionales en matière de formation, ainsi que sur le Document d'orientations des formations professionnelles, adopté par le Conseil régional en 2015. Ce document d'orientations a été élaboré par la Région Bretagne en lien avec les autorités académiques et les branches professionnelles.

[27] DRAAF - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / ministère de l'Agriculture ; DIRM NAMO – Direction interrégionale de la mer - Nord Atlantique Manche Ouest / ministère de la Mer.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Volet programmatique du CPRDFOP 2017-2022 de la Bretagne, il précise domaine par domaine, les évolutions à engager en matière d'offre de formation professionnelle sur le territoire régional et réaffirme quatre orientations prioritaires et leviers d'actions :

- Conforter les logiques de complémentarité entre les acteurs de la formation professionnelle via, notamment le développement des *Campus des métiers et des qualifications* ou l'optimisation de plateaux techniques ;
- Maintenir une offre de formation de niveau V afin de garantir l'accès à ce premier niveau de qualification pour tous ;
- Favoriser le développement des poursuites d'études en confortant des parcours de formation s'inscrivant dans un *continuum* Bac-3/Bac+3 et les parcours des bacs professionnels vers les STS ;
- Renforcer la fluidité des parcours, via le développement de passerelles entre formations ou l'expérimentation de parcours mixtes alliant statut scolaire et apprentissage.

Le Document d'orientations des formations professionnelles s'applique depuis la rentrée scolaire 2016 ; il a une visée pluriannuelle jusqu'en 2020.

Chaque année pour la préparation de la rentrée scolaire suivante, la Région adresse aux établissements scolaires une note générale de cadrage précisant les attendus relatifs à l'évolution de l'offre de formation.

Les établissements sont ainsi informés que les projets déposés seront instruits sur la base de certains critères.

A minima, les projets doivent s'inscrire dans les orientations régionales définies dans le cadre du CPRDFOP 2017-2022 et du Document d'orientations des formations professionnelles.

3.5.2 Le point de vue du rectorat d'académie sur les évolutions de la carte des formations

Le rectorat partage les orientations fixées dans le CPRDFOP 2017-2022 dont il est l'un des signataires. Pour lui, deux autres facteurs notamment conditionnent la carte régionale des formations et ses révisions. Ce sont :

- la demande sociale, les vœux des élèves et leurs familles de poursuivre leur formation dans des spécialité ;
- le marché de l'emploi et la réalité des besoins des entreprises tels que l'on peut les mesurer ; ces éléments exercent un effet sur plusieurs années car lorsque l'on ouvre une formation, les jeunes ne sortent qu'au bout de quelques années. De ce fait, on n'est pas dans des logiques purement adéquationnistes.

MESURER LA DEMANDE SOCIALE

Pour mesurer la demande sociale, le rectorat utilise différents outils tels que les taux d'attractivité des bacs professionnels, des mentions complémentaires de niveau bac et des CAP ou les taux de pression dans les BTS et les mentions complémentaires post-bac, qui donnent une idée du nombre d'élèves qui ont voulu aller dans ces formations (indépendamment de la question des places).

Le rectorat utilise aussi les enquêtes Insertion dans la vie active (IVA) de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (DEPP). L'enquête IVA rend compte de l'insertion des sortants des formations professionnelles de lycée, sept mois après la fin de leur formation initiale. Cette enquête est réalisée par les académies et les lycées publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, quelquefois en partenariat avec les instances régionales.

D'autres éléments de contexte vont jouer :

- la réalité des établissements scolaires (publics et privés) ;
- les contextes territoriaux (des besoins particuliers d'un territoire), qui renvoient à la question des mobilités (et pas uniquement des jeunes bretons) ;
- le contexte régional ou académique avec des priorités et spécificités bretonnes (ex. les lycées maritimes, la Bretagne est seule région à en avoir quatre, d'où des partenariats qui peuvent être particuliers) ;
- des consignes qui peuvent venir du ministère (par ex. diminuer le nombre des bacs professionnels en gestion et administration, considérés comme trop nombreux au niveau national, ce qui est moins vrai en Bretagne) ;
- les lycées, qui sont acteurs de la carte de deux manières : ils pensent qu'il est bon pour eux d'ouvrir des places ou de diminuer des capacités d'accueil ou alors ils font valoir des contraintes qui peuvent être des contraintes d'équipements (espaces professionnels des lycées tels que les plateaux techniques automobiles ou aéronautiques, les plateformes énergétiques, etc.).

A ces éléments s'ajoutent une série de contraintes :

- l'évolution des contenus des formations ;
- les changements de diplômes, de référentiels (par ex. récemment les deux bacs professionnels vente et commerce ont laissé la place à un seul bac professionnel comprenant deux options) ;
- le temps (on n'ouvre pas une formation pour une seule promotion) ;
- la réalité des parcours futurs (poursuite d'études, insertion professionnelle…) ;
- les niveaux de qualification des emplois (on n'ouvre pas un BTS si les recrutements se font à un autre niveau de qualification) ;
- la mobilité géographique (dans certains lycées, la limite est donnée par les possibilités d'accueil en internat) ;
- les moyens en enseignants ;
- les locaux et les équipements ;
- la démographie scolaire.

Le CESER constate qu'au niveau du rectorat, la carte des formations semble être moins travaillée dans une logique pluriannuelle que sous l'effet de contraintes budgétaires annuelles.

3.5.3 La remontée et l'instruction des demandes d'ouvertures/de fermetures/de transformations de formations

Dans la procédure actuelle, **en ce qui concerne les lycées publics**, la révision annuelle de la carte est basée sur des propositions d'établissements qui s'inscrivent dans le cadre d'une animation par le rectorat à l'échelle des bassins, à laquelle la Région peut être parfois associée. Ces propositions sont ensuite instruites par les services de la Région et des autorités académiques et, dans cette phase, chacun utilise tous les outils dont il dispose. La Région et les autorités académiques ne peuvent pas se contenter de cette remontée des établissements. En interne à l'Éducation nationale, pour les lycées professionnels publics, les services du rectorat réfléchissent avec les établissements à leur offre de formation et à ce qui serait pertinent. Cette réflexion est menée sur une durée plus longue, pas à l'échelle d'une année comme la carte[28].

En ce qui concerne les lycées publics, les réflexions sur les projets des établissements relatifs à la carte des formations font aussi l'objet de discussions au sein des conseils d'administration. Il est d'ailleurs à souligner qu'il peut arriver que ce soit des enseignants qui portent un projet.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, la procédure est similaire. Depuis 2020, les projets sont remontés aux autorités académiques, donc à la DRAAF (avant 2020, ils remontraient au ministère, à l'exception des formations à enjeux particuliers comme certains bacs professionnels et BTSA).

Les projets d'évolution sont présentés en Comité technique régional de l'enseignement agricole (qui ne concerne que le public) et en Comité régional de l'enseignement agricole (qui concerne le public et le privé), où un bilan du Plan régional de l'enseignement agricole (PREA) ainsi que du Plan régional de l'enseignement agricole public (PREAP) doit en principe être également présenté. La DRAAF recueille les avis de tous les partenaires et décide ensuite. La concertation en amont se fait avec les équipes de direction des établissements.

Pour prendre ses décisions, la DRAAF tient compte également d'autres éléments comme, par exemple, la diminution du nombre d'élèves dans certaines filières de l'enseignement professionnel (-660 élèves depuis 2015)[29]. Elle échange ensuite avec les services instructeurs de la Région[30].

---

[28] Audition de Paul QUENET, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), le 9 septembre 2019.

[29] Dans *L'enseignement agricole en Bretagne. Données statistiques en formations scolaires 2019-2020*, *op. cit*., la DRAAF Bretagne note par exemple au sujet des difficultés de recrutement dans certaines formations, au sujet des bacs professionnels : « *La diminution des effectifs, constatée depuis la rentrée 2017, continue et reste préoccupante. Elle est liée à la diminution des flux d'entrée en 2de pro depuis 2016. L'impact fluctue selon les secteurs professionnels. L'érosion des effectifs se poursuit en Services. Le bac pro CGEA connaît également des difficultés de recrutement*. »

[30] Audition de Martine GARNIER, Cheffe du service régional de la formation et du développement à la DAAF Bretagne, le 9 septembre 2019.

Dans l'enseignement catholique privé sous contrat, ont également lieu des échanges internes en amont du dépôt des demandes d'ouvertures/ fermetures/ transformations de formations auprès des services de la Région. Ces demandes sont étudiées par les Comités diocésains de l'enseignement catholique (CODIEC), instances départementales, et dans des groupes d'experts, instances thématiques par domaine d'activités professionnelles (ex. industrie et bâtiment ou hôtellerie-restauration). Les CODIEC et les groupes experts instruisent les demandes des établissements ; les premières en particulier vérifient qu'il n'y a pas de concurrence de l'offre sur un même territoire. Lorsque ces instances et les groupes experts ont donné leurs avis, le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) délibère en se basant sur ces avis, et prend les décisions d'autorisation d'ouverture. Ces décisions sont ensuite communiquées aux chefs d'établissements. Chaque année, le CAEC et les quatre directeurs diocésains échangent ensuite sur un ordre de priorités avec le Conseil régional parmi les projets effectivement déposés par les chefs d'établissement. Celui-ci ne retient que des dossiers qui ont été retenus par les instances de l'enseignement catholique. En parallèle une concertation a lieu également avec la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) du rectorat de l'académie de Rennes.

Pour la campagne de la rentrée 2021, 164 demandes avaient été remontées par les établissements (44 sous statut scolaire, 29 en apprentissage, 31 en formation continue, …) ; peu d'entre elles ont finalement abouti[31].

La révision annuelle de la carte des formations n'est jamais une remise à plat complète. A la rentrée 2020, 20 mesures ont été adoptées pour diversifier l'offre de formation tout en adaptant l'offre déjà existante en termes de capacités d'accueil ou de parcours, en réponse aux besoins des jeunes et des familles. Une majorité des mesures a concerné les bacs professionnels.

Cette révision est soumise pour avis au Comité régional emploi, de la formation et de l'orientation professionnels (CREFOP), qui est l'instance régionale qui assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région.

Concernant l'enjeu du renforcement de l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle, le CESER formule les préconisations, en complément des précédents.

[31] Audition du Comité académique de l'enseignement catholique, le 11 février 2020.

Enjeu : Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

- Créer une commission déléguée « lycées professionnels » au sein du Comité régional emploi, de la formation et de l'orientation professionnels (CREFOP), rattachée à la commission « Formation », pour donner un cadre permanent à ce qui doit être un sujet d'attention (et pas seulement un axe de travail de la commission « formation ») et prévoir la prise en compte de la parole des jeunes au sein de cette commission déléguée en lien avec les Commissions de la vie lycéenne des lycées professionnels et en lien avec le Conseil régional des jeunes lycéens, lycéennes et apprenti·e·s de Bretagne (« le CRJ »).

- Dans le cadre de la révision annuelle de la carte régionale des formations professionnelles initiales, rappeler aux établissements scolaires (note de cadrage envoyée par la Région) comme des critères importants :
  - la prise en compte des possibilités de parcours de formation afin de favoriser effectivement les poursuites d'études des bacheliers et bachelières professionnels ;
  - la mixité filles-garçons dans les formations professionnelles.

(Ce sont des attendus du CPRDFOP 2017-2022 et du Document d'orientations des formations professionnelles adoptés par le Conseil régional en 2015).

- Intégrer la problématique du droit aux changements d'orientation, de la fluidité des parcours et des poursuites d'études après le bac professionnel dans l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en développant notamment une offre de formation élargie à l'échelle des bassins d'éducation et de formation de l'académie.

3.6. Un autre exercice de coordination : les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation

Depuis janvier 2019, la Région et l'Etat, y compris le rectorat de l'académie de Rennes, au travers d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles marquent leur volonté conjointe de concourir à l'identification des enjeux en matière d'emplois et de compétences des différents secteurs économiques afin d'y apporter, de manière coordonnée, des réponses adaptées.

Les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, déclinaison opérationnelle du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2017-2022, visent à répondre à plusieurs défis :

- Anticiper les besoins en compétences et préparer aux métiers de demain ;
- Accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, dans un contexte d'accélération des mutations technologiques et organisationnelles ;
- Anticiper et accompagner les évolutions engendrées par les transitions énergétiques, environnementales et numériques sur les métiers et les besoins en compétences ;
- Favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers et de leurs conditions d'exercice, participant, plus globalement, aux processus d'orientation et d'évolution professionnelles.

Ces contrats d'objectifs ont vocation à devenir des outils de pilotage stratégique, dans un esprit de co-engagements quadripartites, sur les questions d'emploi-compétence-formation-orientation, au service des enjeux de développement économique d'un secteur ou d'une filière.

En plaçant le dialogue avec les branches, dans leur dimension paritaire, au cœur du dispositif, les contrats d'objectifs visent à définir et à partager des ambitions communes, puis à mobiliser, en déclinaison de ces orientations, les leviers d'action et les dispositifs adéquats, dans le respect des compétences de chacun.

Ils ont vocation à décloisonner les approches. Le cadre de référence précise : « *Les enjeux relatifs au développement de l'emploi et des compétences appellent différents registres d'action pouvant relever de l'information sur les métiers, participant aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle, de l'organisation de la réponse formation, tant dans la recherche d'un renforcement de la complémentarité des modalités de formation que dans les contenus, au travers des référentiels de certification ou encore de l'accompagnement des entreprises, en faveur, en particulier, du renforcement du management des Ressources Humaines. Les leviers d'action, tout comme les acteurs, sont multiples ».*

Actuellement, sept contrats d'objectifs ont été signés. Ils concernent les branches suivantes :

- le bâtiment ;
- les industries des carrières et des matériaux ;
- la métallurgie ;
- la pêche et l'aquaculture ;
- les travaux publics ;
- le secteur alimentaire ;
- le secteur de l'aide à domicile (en cours).

Les contrats d'objectifs se déclinent autour de quatre axes que l'on retrouve systématiquement :

- la production d'un diagnostic emploi-compétences partagé élargi et dynamique pour définir et partager des enjeux emploi-compétences dans la branche professionnelle ;
- la définition d'orientations pour une offre de formation adaptée et complémentaire, impliquant la mobilisation coordonnée des différentes voies et dispositifs de formation : formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue ;
- l'amélioration de la connaissance du secteur et de ses métiers auprès de tous les publics par la production d'informations en lien avec les réalités socio-économiques régionales et par la construction de ressources diversifiées et adaptées aux attentes

des usagers, via différents registres d'action relevant à la fois de l'information et de la mise en situation ;
- l'accompagnement des entreprises en matière de ressources humaines et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

On trouve dans tous ces contrats d'objectifs que :

- les signataires s'engagent, conformément à la loi, à ce que leurs actions intègrent les enjeux de la mixité des métiers et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- « *le présent contrat s'inscrit dans une logique de formation tout au long de la vie, de la formation initiale (scolaire et apprentissage) à la formation continue des actifs* ».

Cependant, la formation initiale en lycée professionnel est fort peu présente dans les contrats.

Si le contrat d'objectif du **bâtiment** parle de l'évolution des formations professionnelles (scolaire et apprentissage), d'autres comme celui du secteur alimentaire ne parlent pas du tout de la formation professionnelle sous statut scolaire ; celui des travaux publics donne juste un chiffre global des jeunes formés en lycée professionnel et détaille davantage les formations par apprentissage. Il précise plus loin que « *face aux difficultés de recrutement et à une pyramide des âges vieillissante, les partenaires sociaux souhaitent engager une dynamique afin d'attirer les jeunes notamment en passant par le développement de l'alternance (apprentissage et professionnalisation), qui est un levier d'intégration durable dans la profession* ».

Le contrat d'objectif du secteur de **l'aide à domicile** n'évoque pas du tout la formation initiale mais se donne comme axe de travail à court terme d'affiner trois diagnostics :

- définition du secteur de l'aide à domicile **:** les métiers, le profil des personnes accompagnées ;
- identité et cartographie du secteur : les secteurs d'activité, nombre de structures en Bretagne, leur répartition géographique, nombre de salariés… ;
- formations : identification des formations et de leur nature (initiale, apprentissage, continue).

Le contrat d'objectif de la **pêche et de l'aquaculture** ne comporte pas de diagnostic de la formation mais s'engage à « *contribuer à la réflexion sur le schéma d'avenir des lycées maritimes, souhaité par le Conseil régional et l'Etat, qui portera sur l'adéquation entre les besoins des différents bassins d'emploi et la formation initiale, la complémentarité entre établissements et positionnera les lycées maritimes comme des acteurs du transfert d'innovation vers le secteur de la pêche et de l'aquaculture* ». C'est l'un des rares contrats d'objectifs à faire référence aux lycées professionnels. Il le fait en évoquant le schéma d'avenir des lycées maritimes qui, dit-il : *« s'inscrit pleinement dans un partenariat renforcé avec l'éducation nationale et l'enseignement agricole qui a permis par exemple le lancement du brevet d'initiation mer, porté par le Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer et destiné à mieux faire connaître la mer et ses métiers aux élèves des collèges et des lycées et des centres de formation des apprentis (CFA)* ». Le contrat d'objectif pêche et aquaculture fait aussi référence à l'insertion professionnelle des jeunes à leur sortie de formation initiale, en indiquant que *« pour faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux*

arrivants, le parrainage/tutorat, tant en formation initiale que continue (reconversion) pourrait être développé, qu'il soit assuré par des professionnels en activité ou tout juste retraité (accompagnement à terre) ou encore par du personnel qualifié et spécialement formé à bord ». Enfin, il fait explicitement référence aux jeunes pour indiquer que *« Des articulations seront recherchées avec les dispositifs encourageant le développement de l'esprit d'entreprise et d'entrepreneuriat chez les jeunes »* (alors que comme dit précédemment, les lycées dépendant du ministère de la Mer ne sont pas destinataires du programme d'actions de la DAFPIC, lequel vise notamment à développer l'esprit d'entreprendre dans les lycées professionnels).

Le contrat d'objectif de la **métallurgie** ne comprend pas non plus d'analyse de la formation mais propose l'élaboration d'une cartographie des formations (continue, initiales scolaire et par alternance) afin d'avoir une vision quantitative et qualitative de l'offre régionale. Il évoque peu la formation initiale, néanmoins il mentionne qu'un travail spécifique concernant l'accueil des jeunes, notamment mineurs, en stage ou en période de formation en milieu professionnel, sera à engager.

La proposition d'une cartographie des formations est également présente dans le contrat d'objectif industries des **carrières et des matériaux**, mais le contrat d'objectif métallurgie est le seul à préciser que « *ces travaux permettent notamment de suivre le taux de remplissage, de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle* ».

Les industries de la **métallurgie** d'une part et **les carrières et matériaux** d'autre part, s'engagent à proposer des actions nouvelles visant à faire mieux connaitre auprès des publics leurs secteurs et les métiers. La découverte des métiers se concrétisera notamment dans la participation aux *Olympiades des métiers* (un engagement que l'on retrouve dans tous les contrats) mais aussi par les actions déployées dans le cadre des *Semaines de l'industrie* en Bretagne. Le contrat d'objectif métallurgie précise en plus que les partenaires considèrent comme prioritaire la sensibilisation des jeunes de classes de 4e et 3e, notamment au travers des stages de découverte.

Le contrat d'objectif du secteur **alimentaire** ne comprend pas non plus d'analyse de la formation et fait très peu référence à la formation initiale. Comme dans les autres contrats, les signataires s'y engagent à conduire une démarche en faveur d'une meilleure connaissance du secteur et de ses métiers, et les *Olympiades des métiers* sont mentionnées. Comme le contrat d'objectif pêche et aquaculture, il fait référence aux jeunes pour indiquer que *« des articulations seront recherchées avec les dispositifs encourageant le développement de l'esprit d'entreprise et d'entrepreneuriat chez les jeunes ».* Pour le reste, il met surtout l'accent sur l'attractivité du secteur et le dispositif nommé *AgroAvenir* qui est une démarche en cours de construction comportant un volet consacré à la visibilité des métiers et un autre, à l'intégration en entreprise.

A aucun moment les formations professionnelles universitaires, les DUT/BUT, les licences professionnelles et les masters professionnels ne sont mentionnées dans les contrats d'objectifs.

Le CESER formule les préconisations suivantes visant à renforcer la prise en compte de la voie professionnelle en lycée dans les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation.

Enjeu : Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

PRECONISATIONS

Dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation qui engagent la Région Bretagne, l'Etat et les branches professionnelles :

- Initier une réflexion sur l'accueil et le suivi des jeunes de lycées professionnels pendant leurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ;

- Développer les liens avec l'enseignement supérieur et la recherche afin d'aboutir à une vision d'ensemble de la formation professionnelle initiale (bacs professionnels, BTS, licences professionnelles, DUT/BUT, etc.) et de pouvoir en analyser la cohérence et la complémentarité ;

- Analyser l'apport de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et ses évolutions à prévoir, dans le cadre des diagnostics emploi-compétences partagés qui doivent accompagner chacun de ces contrats d'objectifs ;

- Assurer un suivi des contrats déjà signés et notamment des engagements qu'ils contiennent (par exemple les projets de cartographie des formations ou les travaux à venir concernant l'accueil des jeunes mineurs en stage, …) ;

- Travailler la question de l'accueil des jeunes filles à l'occasion des stages et des périodes de formation en milieu professionnel, analyser les freins et les leviers, prévoir de former les tuteurs et tutrices et prévoir un financement public pour aider les entreprises à mettre en place les équipements nécessaires pour cet accueil (vestiaires, équipements de port de charge, etc.).

Chapitre 5

Préconisations

Au terme de ce panorama, appuyé sur les études et statistiques disponibles et sur les témoignages des élèves et des équipes enseignantes et de direction de lycées professionnels, le CESER invite les acteurs de la formation à mieux accompagner les parcours de formation des jeunes de la voie professionnelle, autour de 7 grands enjeux :

- Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel ;
- Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle ;
- Éclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, aider les familles à construire le projet d'orientation de leurs enfants ;
- Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études ;
- Élargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du baccalauréat professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS ;
- Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels ;
- Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle.

Ces enjeux et les préconisations dont ils sont assortis ont été mentionnés dans les chapitres précédents. Les enjeux comme les préconisations sont repris ici à des fins de synthèse et conclusion.

1. Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel

L'étude montre que de nombreuses spécialités du bac professionnel sont des formations non-mixtes car elles comptent moins de 30 % et jusqu'à 0 % de filles ou de garçons. Ainsi les garçons sont très minoritaires dans des spécialités telles que *l'accompagnement, les soins et services à la personne* ou les *services aux personnes et aux territoires*. Les filles sont nettement moins présentes dans les secteurs de la production et elles sont pratiquement absentes de 14 des 36 spécialités de la production où les effectifs des garçons ne sont pas négligeables : *aéronautique option système*, *maintenance nautique*, *maintenance des matériels agricoles*, *maintenance des véhicules option motocycle*, *plastique et composite*, *technicien.ne du froid*, *technicien.ne géomètre topographe*, etc. On relève notamment qu'elles sont très peu présentes pour ne pas dire absentes dans des formations liées au numérique ou à la transition

environnementale. Elles sont seulement 9 pour 240 garçons à intégrer une 2de professionnelle *systèmes numériques* à la rentrée 2020 en Bretagne. La même absence de mixité s'observe dans des formations de l'enseignement agricole comme la production agricole, la gestion et la maîtrise de l'eau, la forêt, les travaux paysagers, l'élevage canin, et dans les formations de l'enseignement maritime (actuellement 5 % de filles dans les 4 lycées professionnels maritimes en Bretagne et 6,5 % dans l'ensemble des 12 lycées professionnels maritimes en France). Ces différences révèlent des inégalités, actuelles et à venir, pour les jeunes et les futurs adultes, et ne peuvent pas s'expliquer par la notion de libre choix : « *Sans mixité, la liberté de choix d'un métier n'est que formelle du fait de la puissance des mécanismes de reproduction qui empêchent filles et garçons à se projeter dans des métiers perçus comme convenant prioritairement, voire exclusivement, soit aux hommes, soit aux femmes* »[1].

Le CESER invite donc à une mobilisation plus forte de l'ensemble des acteurs (Etat, Région, branches professionnelles, milieux professionnels, etc.) dans la mise en œuvre de la *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024* car elle devrait permettre de parvenir à une plus grande mixité dans les formations professionnelles.

Il préconise également à l'attention de la Région Bretagne de :

- Favoriser l'implication des partenaires de la jeunesse et de l'éducation populaire, dans l'éducation à l'égalité femmes-hommes, en particulier dans les lycées professionnels, et y consacrer des financements ;

- Aller systématiquement à l'encontre des stéréotypes de genre dans les descriptifs et les visuels des métiers et des formations (dans le cadre de la mission d'information sur les métiers et sur les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants, qui échoit à la Région depuis la loi du 5 juillet 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel) ;

- Coordonner et mutualiser dans le cadre de l'Espace numérique de travail *Toutatice* (outil qui dépend du rectorat et qui bénéficie d'un financement de la Région Bretagne) et du service public d'information et d'aide à l'orientation IDEO, les outils et ressources existants sur la mixité filles-garçons (ex. « Vivre son métier », …). Les partenaires d'IDEO pourraient être chargés d'accompagner leur appropriation et leur utilisation par les équipes éducatives (en particulier des référents égalité nommés dans les établissements scolaires), les jeunes et leurs familles ainsi que les milieux professionnels et notamment les tuteurs et tutrices qui encadrent des stagiaires ;

- Créer un annuaire régional des personnes-ressources, composé de femmes ayant réussi dans des formations ou secteurs traditionnellement masculins et d'hommes ayant réussi dans des formations ou secteurs traditionnellement féminins, susceptibles de venir témoigner de leur parcours auprès des élèves des lycées professionnels. La responsabilité de cet annuaire pourrait relever de la Délégation régionale aux droits des femmes, et mobiliser le Comité régional de l'emploi, de la

[1] IGAS et IGAENR, *Rapport d'évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers*, *op. cit*.

formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), les branches professionnelles, le rectorat, les établissements de l'enseignement supérieur ;

- Inciter à développer les projets régionaux *Karta* sur la thématique égalité filles-garçons en ciblant tout particulièrement les lycées professionnels avec une évaluation de la progression et du nombre de lycées professionnels ayant mis en œuvre de tels projets ;

- Élaborer au niveau régional un label « égalité-mixité » pour les lycées professionnels qui auraient engagé des démarches. Si ce label était créé à l'initiative de la Région, cela présenterait l'avantage de couvrir les établissements scolaires relevant des différentes autorités académiques (Éducation nationale, Agriculture, Mer) ;

- Inciter et aider les lycées professionnels à analyser les causes qui font que des jeunes filles engagées dans des filières de la voie professionnelle traditionnellement masculines abandonnent leur formation et lever les freins identifiés ;

- Faire de la mixité filles-garçons dans les lycées professionnels un des axes de la construction de la carte régionale des formations professionnelles initiales. Cette mesure doit engager une dynamique d'ensemble visant à « dégenrer » à la fois les filières de formations professionnelles et les profils des établissements eux-mêmes (par exemple en proposant l'ouverture de bacs professionnels modifiant le caractère très « genré » de certains lycées professionnels) ;

- Dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation qui associent la Région et les branches professionnelles, travailler la question de l'accueil des jeunes filles en entreprise à l'occasion des stages, analyser les freins et les leviers, prévoir de former les tuteurs et tutrices et prévoir un financement public pour aider les entreprises à mettre en place les équipements nécessaires pour cet accueil (par exemple des vestiaires, des équipements de port de charge, etc.) ;

- Ouvrir des possibilités réelles de poursuites d'études pour les jeunes filles engagées dans un bac professionnel (on a vu qu'elles sont souvent majoritaires dans les bacs professionnels où les poursuites d'études en BTS sont les plus difficiles) ;

- Introduire dans les labélisations Lycées de métiers et *Campus des métiers et des qualifications* un axe sur le développement de la mixité filles-garçons.

2. Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

Les entretiens le montrent, les profils des jeunes entrant dans la voie professionnelle et leurs motivations de départ diffèrent : tous les élèves n'ont pas un projet professionnel précis, ni une « vocation » pour un métier et une partie d'entre eux arrivent en lycée professionnel en se sentant plus ou moins éloignés des « attendus scolaires ». Leurs motivations peuvent changer au long des trois années que dure le bac professionnel et cela d'autant plus, qu'ils

étaient très jeunes lorsqu'ils ont choisi la voie professionnelle (en 2019, 64% de ces élèves ont 15 ans ou moins à leur entrée en 2de professionnelle), et que les « années lycées » sont des années au cours desquelles les adolescents et adolescentes voient s'affirmer leur personnalité, leurs aspirations, leurs facultés réflexives et leur capacité à mettre une distance vis-à-vis de ce qui les a conduits à faire tel ou tel choix d'orientation. Il est donc capital que l'orientation scolaire soit appréhendée comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central, et sans conséquences négatives.

Cette nécessité est nettement apparue lors des entretiens avec les élèves, comme le montrent les extraits suivants.

- Corey : « *Les stages m'ont permis de connaitre un peu les métiers car je ne connaissais pas du tout* » ;

- Annah : « *Je me suis aperçue du métier que c'était* » ;

- Baptise : « *Pour le choix du lycée et de la spécialité aéronautique c'est un peu un hasard on va dire. Il me fallait une formation et je ne savais pas trop quoi prendre. Quand on a 15 ans ce n'est pas facile de savoir quoi faire* » ;

- Maxime : « *Je ne sais plus pourquoi je suis venu là, je ne sais plus trop ce qui m'a motivé… mon père faisait ça et je trouvais ça joli (…) et comme je cherchais du manuel beaucoup plus que de l'intellectuel…* » ;

- Maël : « *C'est dur à 15-16 ans de choisir pour toute ta vie* » *;*

- Léo : « *Beaucoup de jeunes choisissent des choses après la 3e, mais on nous demande trop tôt je pense : qu'est-ce que vous voulez faire plus tard ? Nous on est un peu désemparés alors on dit, je sais pas, bah je vais prendre ça. Dès qu'on n'a pas le niveau pour la voie générale… Nous on est un peu perdus, sincèrement* » *;*

- Il y a aussi Franck pour qui, « *ce qui est clair, c'est que la motivation est une chose qui se construit au fur et à mesure* ».

Interrogé sur ce que signifie pour eux une orientation réussie, Curtis répond que pour lui c'est « *être bien dans une formation, ne pas être là parce qu'on a été forcé ou parce qu'on ne savait pas quoi faire* ». Pour Brice, c'est : « *trouver un truc qu'on aime faire, pas par dépit* » et il ajoute : *« Faire un truc qu'on aime, ça donne envie de le faire. Et si on n'aime pas, même si c'est pas facile, il faut quand même changer* ».

Les entretiens nous ont également montré combien la possibilité de changer d'orientation et l'accompagnement des jeunes sont importants, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, qui n'est pas anodin dans la voie professionnelle sous statut scolaire (sur 2 730 jeunes identifiés comme « décrocheurs » en Bretagne en 2019, 1 000 étaient issus d'un bac professionnel).

Les préconisations qui suivent pourraient répondre au besoin de fluidification des parcours de formation des élèves.

- Créer des passerelles avec des dispositifs d'accompagnement pour les passages du lycée général et technologique vers le lycée professionnel mais aussi du lycée professionnel vers le lycée général et technologique ou encore de la voie scolaire vers l'apprentissage et l'inverse, afin de permettre et de faciliter le plus possible les réorientations souhaitées ;

- Dans le cadre de la construction de nouveaux lycées ou de la restructuration du bâti des lycées existants :
  - travailler sur la polyvalence des établissements afin d'offrir sur un même lieu des possibilités de formation diversifiées et des possibilités de passerelles variées ;
  - faciliter les passages d'un établissement à un autre ;
  - encourager des rapprochements entre les lycées professionnels (ministère de l'Éducation nationale), les lycées maritimes (ministère de la Mer) et les lycées agricoles (ministère de l'Agriculture).

- Intégrer la problématique du droit aux changements d'orientation, de la fluidité des parcours et des poursuites d'études après le bac professionnel dans l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en développant notamment une offre de formation élargie à l'échelle des bassins d'éducation et de formation de l'académie ;

- Soutenir des expérimentations sur le modèle des « workshops étudiants » (ateliers collaboratifs) impliquant des jeunes de différentes spécialités du bac professionnel, autour de sujets ou projets inspirants, tournés vers le développement durable et permettant pendant un temps limité (une journée ou quelques jours) des échanges et un partage d'expériences et d'expertises. Un tel projet pourrait être, à titre d'exemple, l'élaboration d'un élevage futuriste de poissons, pour lequel on a besoin de compétences dans les domaines de l'énergétique, du bâtiment, des métiers techniques de la terre, des métiers de la mer, etc. ;

- Favoriser les échanges à l'international des élèves de la voie professionnelle qui contribuent à ouvrir le champ des possibles ;

- Faciliter les transports (train, covoiturage, cars, bus, permis de conduire, mise à disposition de véhicules, etc.), en particulier pour les jeunes du centre de la Bretagne, dans la perspective des changements d'établissement ;

- Développer des internats de qualité et l'offre d'hébergement pour les élèves qui se réorientent loin de chez eux et réfléchir aussi aux possibilités de développer de l'accueil dans des familles. Prendre en compte la question du coût des transports et de l'hébergement ;

- Évaluer le label *Lycées des métiers* en termes d'impacts sur l'orientation et sur les parcours de formation des jeunes, et notamment des jeunes filles. En effet, les *Lycées des métiers* favorisent une fluidité des parcours vers le supérieur mais qu'en est-il de la fluidité des parcours pour les jeunes qui souhaitent changer de filière de formation ?

La préconisation qui suit concerne spécifiquement le décrochage dans la voie scolaire.

- Inviter l'observatoire régional du décrochage à regarder :
  - la part des 2des, des 1res et des terminales du bac professionnel « décrocheurs » que l'on retrouve dans chacune des situations : en emploi, en formation continue ou ni en emploi, ni en formation ;
  - la part respective des filles et des garçons parmi les décrocheurs de la voie professionnelle ;
  - les différentes causes du décrochage par spécialité du bac professionnel ;
  - ce que sont devenus une ou deux années plus tard les jeunes ayant décroché.

3. Eclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, aider les familles à construire le projet d'orientation avec leurs enfants

Les entretiens nous ont permis de constater l'importance des parents et de la famille au sens large dans l'orientation après la 3e et les choix de bacs professionnels. Il est donc indispensable d'associer les parents à l'information sur les formations et les métiers et d'accompagner les familles pour qu'elles puissent au mieux aider leurs enfants et ouvrir le choix des possibles.

Nous avons vu au travers des entretiens que :

- l'information sur les métiers ne suffit pas : les jeunes et leurs parents ont également besoin d'avoir des informations sur les formations, sur leurs contenus et sur les possibilités de poursuites d'études ;
- les élèves ne font pas un usage expert des recherches d'informations sur Internet au sens où ils ont rarement recours à des sites spécialisés ;
- les contacts directs qu'ils ont avec des professionnels, des filières de formations ou d'autres jeunes en formation ont particulièrement pesé dans leurs choix ;
- très (trop) souvent les jeunes se cantonnent à ce qui existe près de chez eux et/ou à ce qu'il·elles connaissent par l'intermédiaire de la famille ou des amis de la famille.

Les préconisations qui suivent pourraient répondre aux besoins que les entretiens ont mis en évidence :

- Développer dans le cadre de la convention rectorat-Région relative à la mise en œuvre de leurs compétences en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis, les actions qui permettent aux jeunes dans les collèges et lycées professionnels d'avoir un contact direct avec les métiers et les formations : mini-stages en milieux professionnels ou en établissements de formation, journées portes ouvertes, témoignages de pairs et de professionnels au sujet de leur expérience professionnelle et de leurs parcours de formation, visites d'entreprises, forums, … ;

- Développer des outils pour les enseignants qui leur permettent d'animer des séquences de formation à l'usage des jeunes de la voie professionnelle sur l'utilisation des ressources informationnelles pour l'orientation qui existent sur le Web ;

- Développer la connaissance des outils existants auprès des établissements scolaires, des Centres d'information et d'orientation (CIO), des associations de parents d'élèves, des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des partenaires du service public IDEO ;

- Aider à la prise en charge du transport et de l'hébergement afin que les jeunes ne se limitent pas dans leur projet d'orientation comme nous l'avons souvent constaté au cours des entretiens à l'offre de formation qui se trouve près de chez eux ;

- Faire des parents une cible de la communication du service public IDEO. Aller vers les familles les plus démunies en s'appuyant sur le réseau associatif et les partenaires du service public IDEO afin de développer leur connaissance des métiers et des formations ;

- Développer en Bretagne des initiatives comme la *Mallette des parents* pour organiser les conditions d'accueil et l'animation des rencontres entre les enseignants et les parents afin d'aider ces derniers à se positionner dans la construction du parcours de leur enfant ;

- Favoriser et évaluer les expérimentations qui laissent aux familles le choix de la décision finale d'orientation à la fin de la 3^{e} ;

- Associer les parents à la vie de l'établissement et aux temps forts de l'orientation dans les lycées professionnels, en s'appuyant notamment sur les associations de parents d'élèves ;

- Permettre aux Centres d'information et d'orientation (CIO) en leur en donnant les moyens, d'assurer un accompagnement individualisé qui puisse avoir une certaine continuité dans le temps (au lieu d'un seul rdv actuellement) pour les jeunes et leur famille qui en ont besoin.

4. Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études

Nous avons rencontré en entretien des jeunes qui regrettaient de ne pas avoir des informations plus larges sur les possibilités d'études qui leur sont offertes, voire certains qui en BTS souhaitaient s'engager ensuite dans des formations auxquelles ils n'auraient pas accès avec le BTS préparé.

Les entretiens et les visites d'établissements nous ont montré que les professeurs de lycées professionnels et les tuteurs en entreprise sont des interlocuteurs importants pour les jeunes en bac professionnel ou en BTS. Mais si les enseignants professionnels connaissent bien leur

secteur, certains ont aussi regretté de ne pas toujours avoir une vision exhaustive de toutes les possibilités.

L'orientation, qu'elle soit considérée comme « l'émergence progressive d'un projet » ou comme la « construction d'une capacité à s'orienter tout au long de la vie », nécessite que les jeunes aient accès aux informations sur les métiers et les formations, mais aussi qu'ils acquièrent des capacités à s'orienter. La construction de ces capacités demande du temps, de l'autonomie, de la confiance en soi et une appropriation des codes de l'école et du monde professionnel, sans parler des compétences de lecture, d'écriture, de compréhension de la langue.

Les actions qui sont préconisées ci-après pourraient permettre de développer les capacités s'orienter des jeunes de la voie professionnelle :

- Développer les *Cordées de la réussite*. Ces dernières sont des mises en réseau d'établissements dont le but est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e jusqu'au bac et au-delà, entre les lycées professionnels et les établissements d'enseignement supérieur. Etendre ce modèle des *Cordées de la réussite* aux relations entre BTS et licences professionnelles ;

- Développer dans les lycées professionnels un dispositif d'accompagnement par la Région (à l'image du dispositif *Karta*) dont le but serait de favoriser dans ces lycées des projets collectifs permettant de travailler avec les lycéens et lycéennes sur la confiance en soi, l'estime de soi et les compétences psychosociales (ce que certains nomment aujourd'hui les « compétences douces » ou « soft skills », par opposition aux compétences techniques ou « hard skills ») ;

- Soutenir le *GPS Folio* (outil conçu par un groupe de production de l'académie de Rennes qui vise à permettre aux jeunes des lycées professionnels de mieux se connaitre pour mieux s'orienter) : le faire connaitre largement et favoriser sa généralisation dans les lycées professionnels ;

- Aider à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques de remédiation sur les savoirs de base dans les lycées professionnels, savoirs indispensables pour la réussite de leur parcours ;

- Développer à l'attention des professeurs des lycées professionnels, des tuteurs, des jeunes et de leurs familles, une information spécifique sur toutes les poursuites d'études possibles après le bac professionnel et après le BTS, détaillant notamment les contenus des formations, les attendus et les conditions d'entrée ;

- Construire des ressources pour aider les professeurs des lycées professionnels dans l'accompagnement du projet de leurs élèves, dès la première année du bac professionnel et au cours de la première année de BTS ;

- Prévoir une démarche spécifique pour les bacheliers et bachelières professionnels dans le projet *BRIO - Bretagne Réussite Information Orientation* de création d'un véritable écosystème de l'orientation à l'échelle de la région impliquant les lycées, les universités et les grandes écoles ;

- Réfléchir à la mise en place en Bretagne de « classes passerelles » pour permettre aux bacheliers professionnels qui n'auraient eu aucune proposition d'admission en section de technicien supérieur (STS), de consolider leurs acquis en vue de réussir ensuite leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités du BTS ;

- Améliorer la connaissance par les pouvoirs publics de la réalité des poursuites d'études après le bac professionnel à l'échelle de la Région :
    - Analyser avec les établissements les formations qui n'atteignent pas les quotas de bacheliers professionnels en BTS afin de comprendre et de lever les freins ;
    - Demander au GREF Bretagne de suivre l'évolution des effectifs de bacheliers et bachelières professionnels inscrits en BTS par apprentissage afin d'avoir une vision complète des poursuites d'études en BTS des bacheliers et bachelières professionnels.
- Mettre en place des dispositifs pour mieux accompagner les bacheliers professionnels lors de la première année du BTS puisque c'est à ce moment-là que se concentrent leurs difficultés ;

- Engager un travail de réflexion sur le repérage des bacheliers professionnels dans les licences générales à l'université où ils sont les plus nombreux, afin de leur proposer si nécessaire un accompagnement spécifique sur le modèle du « oui si » et généraliser le diplôme universitaire *Rebond* et sécuriser son financement ;

- Travailler l'articulation BTS-licence professionnelle dans le cadre d'un chantier du futur Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientations professionnelles (CPRDFOP) et dans les contrats d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation associant la Région et les branches professionnelles ;

- Ouvrir au niveau régional (dans le cadre du CPRDFOP et du Schéma régional de l'enseignement supérieur et la recherche) un chantier sur l'augmentation des effectifs, l'accueil et l'accompagnement des bacheliers et bachelières professionnels dans les Instituts universitaires technologiques (IUT) et les Etablissements de formations en travail social (EFTS) ;

- Travailler l'accompagnement et le suivi des bacheliers et bachelières professionnels dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), où leur nombre a fortement augmenté entre 2019 et 2020 et va continuer d'augmenter.

5. Elargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS

Nous avons vu pendant les entretiens avec les jeunes de la voie professionnelle l'importance du contact direct avec des professionnels, et les stages en font partie, dans leurs choix d'orientation. Il faut donc que les lycéens et lycéennes, mais aussi les élèves de 3e et de 4e qui effectuent des stages d'observation, puissent tous et toutes avoir accès à une offre de stages diversifiée, alors que bien souvent leurs stages se déroulent, faute de mieux, dans l'environnement proche de la famille sans constituer des occasions d'élargir leurs perspectives et possibilités.

Les actions qui sont préconisées ci-après visent essentiellement à élargir les possibilités de stages en milieux professionnels.

- Dans le cadre du travail actuellement mené par la Région Bretagne et ses partenaires sur l'offre de stages destinée aux élèves de la voie professionnelle, voire aux élèves de 3e, via la plateforme en ligne IDEO :
  - Prévoir une entrée spécifique pour les élèves des lycées professionnels dès la page d'accueil du site ;
  - Donner une plus grande visibilité à la rubrique « recherche de stages » ;
  - Engager une réflexion spécifique pour les élèves de bac professionnel et les étudiants et étudiantes de BTS ;
  - Accompagner les enseignants et les établissements à l'utilisation de la plateforme IDEO avec leurs élèves ;
  - Apporter une attention particulière à l'actualisation des offres de stages sur la plateforme.

- Prendre en compte les difficultés de transport, d'hébergement et de coût pour accéder aux lieux de stages pour aller dans le sens de la diversification des possibilités de stages ;
- Accompagner les entreprises, associations et administrations qui accueillent des stagiaires de la voie professionnelle, en prenant modèle sur ce qui a été fait pour l'accueil des apprentis, afin de leur permettre de faire face à certaines difficultés dans l'accueil et le suivi des élèves de 3e, des lycéens et lycéennes ou des étudiants et étudiantes de BTS ;

- Dans les difficultés soulevées par les entreprises pour l'accueil des jeunes (stages, visites d'entreprise, etc.) figure la question des assurances ; le CESER préconise de mettre en place une organisation qui permette aux entreprises d'identifier facilement un interlocuteur régional sur la question des assurances (une sorte de cellule d'accueil juridique).

6. Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels

Chaque lycée professionnel noue des relations avec les milieux professionnels de son environnement et les partenariats locaux sont une dimension fondamentale du fonctionnement de ces établissements. Ces partenariats s'illustrent à travers l'organisation de visites d'entreprises, des interventions de professionnels dans les établissements scolaires, la participation d'entreprises aux dotations en équipements des espaces professionnels des lycées, la mise à disposition par les lycées de salles ou d'équipements pour des entreprises, la participation des entreprises aux jurys d'examens du baccalauréat, les opérations de collecte de la taxe d'apprentissage et l'organisation des stages que l'on appelle désormais « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP). Les établissements peuvent de plus bénéficier des actions « Ecole-Entreprise » qui leur sont proposées par le rectorat dans le cadre de partenariats académiques avec le monde professionnel (organisations professionnelles, associations à vocation éducative, …) formalisés dans des conventions ou des accords de coopération.

Les relations entre les lycées professionnels et le monde professionnel s'expriment aussi à travers les *Lycées des métiers*, les *Campus des métiers et des qualifications*, voire d'autres types de campus.

Elles s'illustrent tout particulièrement à l'occasion des PFMP, qui sont obligatoires (un total de 22 semaines) et peuvent se dérouler dans des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, des administrations, des collectivités territoriales, des associations, des organismes divers, sans oublier les établissements de formation.

Alors que ces PFMP sont si importantes, les auditions et les entretiens ont souligné les difficultés auxquelles sont régulièrement confrontés les équipes pédagogiques et les élèves pour trouver des lieux de stages, et ceci en dépit des listings d'entreprises que les établissements entretiennent. Selon une étude nationale de l'inspection générale les principales difficultés pour mettre en place les PFMP sont constituées en premier lieu par la faible mobilité des élèves. Viennent ensuite les difficultés liées à un environnement socio-économique limité, aux problèmes financiers des élèves, à l'âge (les élèves mineurs), au genre, à l'origine sociale ou au handicap, et aux trop faibles compétences sociales. Elle confirme aussi comme nous l'avons constaté que les établissements et les équipes pédagogiques mobilisent leurs propres moyens ou ressources pour trouver des lieux de stages ; que les élèves et leurs familles sont également mis à contribution et que les réseaux et dispositifs comme les *Lycées des métiers* ou les *Campus des métiers et des qualifications* ne sont presque jamais mobilisés à cet effet. Manifestement ni les enseignants, ni les élèves ne prospectent en direction d'événements professionnels comme les salons ou forums.

Au final, les témoignages des élèves soulignent l'extrême diversité des pratiques en matière de PFMP ainsi que les difficultés, pour certains d'entre eux, à trouver des lieux de stage adaptés et diversifiés. La recherche de stage peut notamment s'avérer particulièrement

compliquée pour les élèves mineurs. Aussi peut-on s'interroger : les milieux professionnels sont-ils suffisamment mobilisés sur la question de l'accueil des jeunes qui préparent un bac professionnel sous statut scolaire ?

Certaines branches professionnelles déploient des moyens pour faire connaitre les métiers qui n'attirent pas suffisamment mais qu'en est-il de la question des périodes de formation en milieu professionnel des élèves ?

Les témoignages soulignent l'importance des tuteurs et tutrices mais ceux-ci sont-ils suffisamment préparés, voire formés aux attendus pédagogiques de ces « périodes de formation » ?

Le CESER suggère à partir de là quelques pistes :

- Inviter les professionnels qui interviennent dans les lycées professionnels et les collèges, à présenter leurs offres de stages et à partager avec les élèves et les professeurs des contacts pour la recherche des lieux des périodes de formation en milieu professionnel, et préparer les entreprises en amont de la recherche que feront les élèves en leur faisant connaitre à l'avance les formations pour lesquelles des périodes de formation en milieu professionnel seront nécessaires et le calendrier ;

- Réaliser un bilan et une évaluation des actions « Ecole-Entreprise » mises en œuvre dans la région académique de Bretagne, qui permettraient notamment de connaitre, le cas échéant, les disparités territoriales ;

- Dans le cadre des *Campus de métiers et des qualifications* qui associent notamment des lycées professionnels et polyvalents, des entreprises, des organisations professionnelles et l'enseignement supérieur, déployer une politique spécifique à destination des élèves de bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS, se traduisant par les actions suivantes :
    - Élargir les possibilités de stages en permettant aux élèves et aux étudiants de s'appuyer sur un réseau d'entreprises ;
    - Amener les entreprises et les lycées des Campus de métiers et des qualifications à travailler ensemble le contenu des stages des élèves en bac professionnel et des étudiants et étudiantes en BTS ;
    - Accroître l'ambition scolaire en direction des bacheliers et bachelières professionnels et favoriser leurs poursuites d'études.
- Dresser un bilan des *Campus des métiers et des qualifications* en termes d'orientation et de parcours post-bac pour les bacheliers et bachelières professionnels et évaluer comment les nouveaux BTS créés dans les *Campus* ont intégré ces élèves.

- Développer la qualité des périodes de formation en milieu professionnel :
    - Accompagner et former les tuteurs et tutrices, en s'appuyant sur les plans de développement des compétences ;
    - Prévoir des réunions d'échange entre tuteurs et tutrices et professeurs sur l'articulation « École-Entreprise » autour des périodes de formation en milieu professionnel.

- Dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation conclus par la Région Bretagne, l'Etat et les branches professionnelles :
    - Initier une réflexion sur l'accueil et le suivi des jeunes de lycées professionnels pendant leurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ;
    - Développer les liens avec l'enseignement supérieur et la recherche afin d'aboutir à une vision d'ensemble de la formation professionnelle initiale (bacs professionnels, BTS, licences professionnelles, DUT/BUT, etc.) et de pouvoir en analyser la cohérence et la complémentarité ;
    - Analyser l'apport de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire ? et ses évolutions à prévoir, dans le cadre des diagnostics emploi compétences partagés qui doivent accompagner chacun de ces contrats d'objectifs ;
    - Assurer un suivi des contrats déjà signés et notamment des engagements qu'ils contiennent (par exemple les cartographies des formations ou les travaux concernant l'accueil des jeunes mineurs en stage, …).

7. Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

La question la voie professionnelle sous statut scolaire, des lycées et lycéens-lycéennes professionnels, avec les enjeux liés aux périodes de formation en milieu professionnel, à la mixité filles-garçons dans les formations et les métiers, aux poursuites d'études pour le développement du continuum bac-3/bac+3 et l'élévation du niveau de qualification des jeunes qui entrent sur le marché du travail, mériterait d'être davantage présente dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnels (CREFOP), dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation, ainsi que dans le cadre des commissions territoriales emploi-formation (CTEF).

Il convient de souligner également qu'il existe différents périmètres d'action publique : bassins d'éducation et de formation de l'Éducation nationale, zones d'emploi, commissions territoriales emploi-formation. Le fait que ces périmètres ne se recoupent pas complique le travail d'analyse devant permettre d'élaborer des diagnostics partagés, avec, au bout du compte une difficulté accrue pour planifier l'évolution des formations, alors qu'il faut élaborer la carte régionale des formations professionnelles initiales, le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Le CESER suggère donc quelques pistes pour améliorer la prise en compte de la voie professionnelle sous statut scolaire au niveau institutionnel.

- Créer une commission déléguée « lycées professionnels » au sein du CREFOP, rattachée à la commission « formation », pour donner un cadre permanent à ce qui doit être un sujet d'attention (et pas seulement un axe de travail de la commission « formation ») et prévoir la prise en compte de la parole des jeunes au sein de cette commission déléguée en lien avec les Commissions de la vie lycéenne des lycées

professionnels et en lien avec le Conseil régional des jeune lycéens, lycéennes et apprenti·e·s de Bretagne (« le CRJ ») ;

- Créer un « Observatoire de la voie professionnelle » qui réaliserait le recueil et la mise en cohérence des données relatives aux parcours dans la voie professionnelle (poursuites d'étude, mixité filles-garçons, insertion professionnelle), qui émanent des différents ministères et réseaux d'enseignement (public/privé). Cet observatoire pourrait aussi produire des études prospectives utiles pour adapter l'offre de formation (notamment dans la perspective de la carte régionale des formations professionnelles initiales) ;

- Inviter les commissions territoriales emploi-formation (CTEF), qui associent la Région, l'Etat et les partenaires sociaux, voire d'autres collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale (EPCI), à prendre en compte la question de la formation professionnelle initiale et à faire que les lycées professionnels puissent être associés aux réflexions ;

- Créer les conditions d'une meilleure articulation entre les différents niveaux d'analyse de la relation emploi-formation, avec la prise en compte de la formation professionnelle initiale (ce qui pose la question de la cohérence notamment des périmètres des bassins d'éducation et de formation – BEF - et des commissions territoriales emploi-formation - CTEF) ;

- Dans le cadre de la révision annuelle de la carte régionale des formations professionnelles initiales, rappeler aux établissements scolaires (note de cadrage envoyée par la Région) comme des critères importants :
  - la prise en compte des possibilités de parcours de formation afin de favoriser effectivement les poursuites d'études des bacheliers et bachelières professionnels ;
  - la mixité filles-garçons dans les formations professionnelles.

  (Ce sont des attendus du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles – CPRDFOP ou du Document d'orientations des formations professionnelles adoptés par le Conseil régional en 2015).

Conclusion

Riche de plus de 30 000 jeunes en Bretagne, la formation au baccalauréat professionnel permet des parcours de réussite variés. Afin de mieux accompagner les parcours des lycéens et lycéennes qui se sont engagé·e·s dans cette voie souvent très jeunes, avec des motivations diverses et davantage issu·e·s de milieux « défavorisés »[1] que les autres lycéens et lycéennes, le CESER a identifié 7 principaux enjeux[2]. Cet accompagnement dépend de multiples partenaires institutionnels et économiques parmi lesquels figure la Région qui joue un rôle important.

L'accompagnement, le suivi et l'information des jeunes

La loi du 5 septembre 2018 *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* a fait évoluer la compétence de la Région sur le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle. Elle réaffirme sa responsabilité dans la coordination des structures qui participent à ce service public régional et renforce sa compétence d'information sur les métiers et les formations en l'élargissant à l'ensemble des publics, y compris les élèves à partir du collège. L'étude a montré les besoins importants d'informations et d'accompagnement adaptés, pour les jeunes mais aussi leur famille et les équipes éducatives dont l'influence est déterminante. Elle préconise ainsi de :

- Développer les outils permettant aux jeunes de développer leurs compétences à s'orienter et à réussir leur scolarité ;
- Développer les possibilités de contacts directs avec les établissements de formations et les professionnels, y compris en BTS (les entretiens ont mis en évidence que ces contacts directs sont décisifs dans les choix des jeunes) ;
- Développer la connaissance des outils existants et créer de l'information sur les métiers mais aussi sur les formations en allant systématiquement à l'encontre des stéréotypes de genre ;
- Développer des informations ciblées par exemple sur les poursuites d'études après le bac professionnel, ou après le BTS ou en créant dans la plateforme IDEO une entrée spécifique pour les élèves des lycées professionnels ;

[1] « Défavorisés » au sens des catégories construites par la Direction des études du ministère de l'Education nationale, Cf. page 46 du rapport

[2] Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel ; Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle ; Éclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles ; Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études ; Élargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du baccalauréat professionnel ainsi que des étudiants et étudiantes de BTS ; Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes dans le cadre des relations entre les lycées professionnels et les milieux professionnels ; Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

- Eduquer à une recherche plus « experte » sur internet en outillant les enseignants ;
- Aller vers les familles les plus démunies ;
- Aider à la recherche de stages pour élargir le champ des possibles de tou·tes les jeunes

La loi du 5 mars 2014 a confié aux régions, en lien avec les autorités académiques, la coordination des actions de prises en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire via les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. La Région Bretagne a mis en place avec le GREF Bretagne un observatoire du décrochage qui apporte de nombreux éléments de compréhension de ce public. Cependant, l'étude montre le besoin d'aller encore plus loin dans l'analyse pour construire une vision plus fine de ce public, de leur parcours et des causes de leur décrochage en particulier pour les élèves de bac professionnel qui sont majoritaires parmi les décrocheurs et décrocheuses.

Au travers des multiples relations qu'elle entretient avec les lycées, la Région est en capacité d'encourager des projets locaux visant à améliorer le suivi des jeunes filles engagées dans des filières traditionnellement masculines ou le suivi des périodes de formation en milieu professionnel, ou l'accompagnement des jeunes dès la 2de professionnelle dans la construction des compétences nécessaires pour s'orienter dans de bonnes conditions.

La construction de l'offre de formation

La Région élabore chaque année la carte des formations professionnelles pour l'enseignement sous statut scolaire, en lien avec les autorités académiques, en s'appuyant sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Document d'orientations des formations professionnelles adopté par le Conseil régional (Cf. p. 335). Ce dernier engage notamment à renforcer la fluidité des parcours et à favoriser le développement de poursuites d'étude en confortant les parcours de formations de bac-3 à bac+3. Or l'étude a montré que si les poursuites d'études des bachelier·e·s professionnel·le·s en BTS ont progressé en Bretagne, c'est de manière inégale selon le bac professionnel préparé. Elle a aussi mis en évidence une forte disparité entre les filles et les garçons dans le choix des filières professionnelles et les possibilités de poursuite d'étude. Elle préconise donc de rappeler aux établissements scolaires dans le cadre de la révision annuelle de la carte des formations ces critères importants : d'une part, la mixité filles-garçons dans les formations professionnelles et d'autre part, la prise en compte des possibilités de parcours de formation afin de permettre effectivement les poursuites d'études pour tou·te·s les bachelier·e·s professionnel·le·s.

Par ailleurs, comme l'ont montré les entretiens, il existe différents profils des jeunes entrant dans la voie professionnelle. Tou·te·s n'ont pas une vocation pour un métier et leur motivation peut évoluer pendant leurs « années lycées ». Il est donc capital que leur parcours soit appréhendé dans les politiques publiques comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central. Le CESER préconise par conséquent d'intégrer la problématique du droit aux changements d'orientation dans l'élaboration de la carte des formations en développant notamment une offre de formation élargie à l'échelle des bassins d'éducation et de formation (BEF). Dans le cadre de la construction de nouveaux lycées ou de restructuration du bâti existant, la Région peut également travailler sur la polyvalence des établissements afin d'offrir sur un même lieu des possibilités de formations diversifiées et de

passerelles variées, mais aussi des possibilités de passage d'un établissement à un autre et des rapprochements entre les lycées professionnels.

En réponse aux préconisations du CESER concernant les poursuites d'études des bacheliers professionnels dans les IFSI et demandant la mise en cohérence des données relatives aux parcours dans la voie professionnelle et la prise en compte de la formation initiale dans l'analyse de la relation formation-emploi, la Région pourrait proposer, dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), de travailler le Schéma régional des formations sanitaires et sociales en articulation avec les formations sanitaires et sociales dispensées dans les lycées.

Le transport et l'hébergement

Avec l'adoption de la loi de *Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*, dite « loi MAPTAM » de 2014, le législateur a fait de la Région le chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports. La Région est également en charge des internats dans les établissements scolaires. Les entretiens réalisés avec les jeunes ont montré que bien souvent leur choix de formation, de réorientation ou de stages sont liés aux possibilités existantes en matière de transport et d'hébergement. Aussi, afin de permettre aux jeunes des lycées professionnels d'élargir leurs possibilités en matière d'orientation, de stages et de parcours de formation, le CESER préconise de faciliter les transports, en particulier pour les jeunes du Centre Bretagne, de développer des internats de qualité et l'offre d'hébergement en prenant systématiquement en compte la question de leur coût.

L'animation de la réflexion sur les questions emploi-formation en partenariat avec l'Etat, les autres collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les milieux professionnels

L'étude a mis en évidence qu'il existe de multiples niveaux de coordination et de concertation sur les questions de l'emploi et de la formation, au niveau régional et infrarégional. Ces périmètres ne se recoupent pas, ce qui complique le travail d'analyse pour élaborer des diagnostics partagés et prévoir l'offre de formation à construire. De plus, la question de la voie professionnelle sous statut scolaire est loin d'avoir la place qu'elle mérite dans les discussions dans le cadre du CREFOP, des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation et des Commissions territoriales emploi formation (CTEF[3]). D'une part, le CESER suggère de créer une commission déléguée « lycées professionnels » au sein du CREFOP et un observatoire de la voie professionnelle. D'autre part, il invite les CTEF à prendre en compte la question de la formation professionnelle initiale et à prévoir d'associer les lycées professionnels à leurs réflexions.

Enfin, la double vocation du bac professionnel engage à réfléchir à la fois sur l'insertion directe après le bac et sur les poursuites d'études et l'augmentation du niveau de qualification. L'étude a montré que, si les bachelier·e·s professionnel·le·s sont aujourd'hui plus nombreux en BTS, seulement la moitié d'entre eux·elles réussit le BTS en deux ans et ils sont fort peu à envisager de poursuivre en licence professionnelle. Elle a également mis en avant qu'en

[3] Les CTEF sont co-présidées par l'Etat en région et par la Région. En sont membres : l'Etat, la Région, les partenaires sociaux. Sont invités : le Conseil départemental, les EPCI, le(s) Pays, Pôle emploi, les Missions locales, Cap emploi, les Maisons de l'emploi, les Chambres consulaires

Bretagne les bachelier·e·s professionnel·le·s sont moins représenté·e·s qu'en moyenne nationale dans les IUT (Institut universitaire technologique) et les EFTS (Ecole de formation au travail social) et qu'un nombre non négligeable d'entre eux·elles se retrouve en première année de licence à l'université. Le CESER souhaite par conséquent que l'articulation entre le BTS et la licence professionnelle soit travaillée dans le cadre du futur CPRDFOP ainsi que dans les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation signés avec les branches professionnelles. Il souhaite également que l'analyse de la formation professionnelle sous statut scolaire dans son ensemble soit systématiquement intégrée dans le diagnostic emploi-compétences qui accompagne chacun de ces contrats d'objectifs. Il préconise, de plus, d'ouvrir, dans le cadre du CPRDFOP et du Schéma régional de l'enseignement supérieur, un chantier sur l'augmentation des effectifs, l'accueil et l'accompagnement des bachelier·e·s professionnel·le·s dans les IUT et les EFTS et sur le suivi et l'accompagnement de ces publics dans les IFSI où leur nombre a fortement augmenté en 2019. Il souhaite que soit engagé un travail spécifique de repérage et d'accompagnement des bachelier·e·s professionnel·le·s engagé·e. dans les licences générales à l'université.

Le monde économique est un partenaire de première importance pour l'enseignement professionnel initial à plus d'un titre : information sur les métiers, élaboration des diplômes professionnels, périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves, stages d'immersion en entreprise pour les enseignants, etc. Un enjeu essentiel de ces relations « Ecole-Entreprises » sont les périodes de formation en milieu professionnel que les jeunes lyceéns et lycéennes de la voie professionnelle doivent réaliser. Les témoignages des élèves soulignent l'extrême diversité des pratiques ainsi que les difficultés, pour certain·e·s d'entre eux·elles, *a fortiori* quand ils·elles sont mineur·e·s, à trouver des lieux de stage adaptés et diversifiés. Les témoignages soulignent aussi l'importance des tuteurs et tutrices ainsi que le fait que l'articulation entre la formation au lycée et ces périodes de formation en milieu professionnel n'est pas toujours évidente. Le CESER suggère donc, dans le cadre des contrats d'objectifs signés avec les branches professionnelles, d'initier une réflexion sur l'accueil et le suivi pendant ces périodes de formation ou encore, dans le cadre des *Campus des métiers et des qualifications* de déployer une politique spécifique à destination des jeunes qui préparent un bac professionnel et un BTS afin d'élargir leurs possibilités de trouver un milieu professionnel pouvant les accueillir et d'amener les entreprises et les lycées professionnels membres du Campus à travailler ensemble sur le contenu de ces périodes de formation.

Remerciements

Nous remercions en premier lieu tous les élèves que nous avons interviewés dans les lycées Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné, Pierre Mendès France à Rennes, Tristan Corbière à Morlaix, Le Blavet et Le Gros Chêne à Pontivy. Tous les prénoms ont été changés.

Nous remercions également tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu répondre à nos deux questionnaires en ligne.

Nos remerciements vont aussi aux chefs d'établissement, aux équipes de direction et aux membres des équipes pédagogiques qui ont accepté d'être auditionnés. Nous tenons à remercier tout particulièrement les directrices déléguées aux formations technologiques et professionnelles (DDFTP) de ces établissements qui ont rendu possibles les entretiens avec les lycéens et lycéennes, et ont bien voulu organiser les auditions et les visites des établissements.

Nous remercions également toutes les autres personnes auditionnées dans le cadre de cette étude, ainsi que celles que nous avons sollicitées et qui ont bien voulu apporter des éléments de réponse en dehors des temps consacrés aux auditions.

Dans la liste qui suit ne figurent que les personnes qui ont été auditionnées par la commission, avec leurs titres ou mandats au moment de leur audition.

Anne AVEL	Responsable territoriale à l'ANFA (association nationale pour la formation automobile) Bretagne - Pays de la Loire
Hervé BAERT	Proviseur, Lycée professionnel Le Blavet à Pontivy
Pauline BELLAY	Directrice d'exploitation agricole, Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Alain BILLOIR	Directeur du Centre de formation et de promotion professionnelle agricole public (CFPPA), Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Martine BLUTEAU	Directrice, Centre d'information et d'orientation (CIO) à Morlaix
Sébastien BOSCHER	Secrétaire général régional, OPCO Santé Bretagne
Jérémy BOUCHET	Conseiller principal d'éducation, Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Marcel CADOR	Professeur en conception de produits industriels en BTS, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Michel CANEROT	Secrétaire général, Rectorat de l'académie de Rennes

Anne-Véronique CAP	Cheffe de service en charge de la carte des formations professionnelles initiales, Conseil régional de Bretagne
Magali CHARNAILLAT	Professeur documentaliste, Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Maï COCHEREL	Professeur documentaliste, Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Michèle COIRIER	Directrice, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Laure-Anne CUPIF	Professeur de lettres et histoire-géographie, coordinatrice des terminales, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Sylvie DAGORNE	Responsable de l'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle, Université Rennes 2
Solène DARTOIS	Professeur d'espagnol, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Vincent DEJOIE	Président, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Bretagne
Laurent DELOURMEL	Professeur en économie gestion, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Michel FAVE	Proviseur, Lycée professionnel Tristan Corbière à Morlaix
Martine GARNIER	Cheffe de service régional de la formation et du développement, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Bretagne
Marie-Sophie GIRARDIN	Responsable projets, Observatoire des métiers des services de l'automobile de l'ANFA (association nationale pour la formation automobile)
Sylvie GOZZI	Directrice, Centre d'information et d'orientation (CIO) à Rennes
Nicole GUENNEUGUÈS	Chargée de mission académique Egalité filles-garçons, Rectorat de l'académie de Rennes
Sylvain HARDY	Professeur en menuiserie et agencement, , Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Yannick HERNANDEZ	Délégué académique pour la pédagogie, Rectorat de l'académie de Rennes
Valérie ILARDI	Chargée d'études, CEREQ
E JACOB	Professeur en économie – gestion en BTS, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Olivier JOSEPH	Chargé d'études, CEREQ
Philippe JOURDAN	Directeur, Mission locale de Rennes

Anne LAGADEC	Directrice, Service Universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université de Bretagne Occidentale, Cap Avenir, à Brest
Laurence LANOË	Directrice, Mission locale du Centre Bretagne à Pontivy
Hervé Le BAERT	Chef d'établissement, Lycée professionnel Le Blavet à Pontivy
Nicolas LEBON	Secrétaire général, Fédération régionale du Bâtiment (FFB) Bretagne
Anne-Yvonne LE CLOIREC	Responsable de la vie scolaire, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Cécile LECOMTE	Vice-présidente, Directrice du Service universitaire d'information et d'orientation et de l'insertion professionnelle (SUIO-IP), Université Rennes 1
Ivan LEROUX	Chef d'établissement du groupe scolaire Saint-Jean à Rennes
Magali LE GOFF	Directrice, Centre d'information et d'orientation (CIO) à Pontivy
Sylvie LELOUP	Déléguée générale, Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) de Bretagne
Serge LEAUTÉ	Professeur en électrotechnique en BTS, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Gwénaël LE PAIH	Secrétaire général, SNES-FSU Rennes
Lydie LIZE	Responsable pédagogique du pôle supérieur, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Thibault LOTOUT	Directeur adjoint en charge de la formation, Mission locale du Centre Bretagne à Pontivy
Adil MAHMOUDI	Doyen Inspecteur de l'Education nationale second degré, Académie de Rennes
Nicolas MARCAULT	Professeur en maintenance industrielle, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Eric MÉNARD	Professeur en maintenance industrielle, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Lucile MIALHE	Conseillère principale d'éducation, Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Régine MOLINS	Directrice déléguée à la formation professionnelle, Lycée professionnel Le Blavet à Pontivy
Ronan OILLIC	Professeur, Lycée professionnel Louis Guilloux à Rennes
Sophie ORANGE	Maître de conférence, UFR sociologie/CENS, Université de Nantes
Anthony PALUSSIERE	Professeur, Lycée professionnel Le Blavet (Pontivy)

Michel PELLE	Directeur diocésain, Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) en Bretagne
Guillaume PELLERIN	Responsable de la vie scolaire en supérieur et coordinateur des élèves à besoins éducatifs particuliers, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Daniel PELLETREAU	Professeur en maintenance industrielle, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Marie-Claire POULBOT	Permanente à l'APEL (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) d'Ille-et-Vilaine
Dominique PRIGENT	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique (IA-IPR) sciences et techniques industrielles, Académie de Rennes
Paul QUENET	Délégué académique à la formation professionnelle continue (DAFPIC), Rectorat de l'académie de Rennes
Erwan QUESSEVEUR	Vice-président à la formation tout au long de la vie, à l'orientation et à l'insertion professionnelle, Université Rennes 2
Philippe RENAULT	Professeur en maintenance industrielle, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Christophe RICHARD	Chef du service académique de l'information et de l'orientation (CSAIO), Rectorat de l'académie de Rennes
Catherine ROLLING	Proviseur adjointe, Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Sandrine ROUCELIN	Directrice, Service universitaire d'information et d'orientation et de l'insertion professionnelle (SUIO-IP), Université Rennes 2
Karine RUBAUD	Directrice déléguée aux formations professionnelles « tertiaires », Lycée professionnel Bréquigny à Rennes
Emmanuel SULZER	Chargé de recherche et sociologue, CEREQ
Cécile TANGUY	Documentaliste, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Dominique TANGUY	Représentante de la cellule veille et de la MIJEC, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Isabelle TOUSSAINT	Adjointe au service académique d'information et d'orientation (SAIO), Rectorat de l'académie de Rennes
Micheline UZEL	Infirmière, Lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy
Brigitte VICTOR	Infirmière, Lycée professionnel Frédéric Ozanam à Cesson-Sévigné
Julian ZAPATA	Secrétaire général, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Bretagne

Glossaire

AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AFT	Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique
AJE	Association jeunesse et entreprises
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APB	Admission post-bac
ASH	Agent des services hospitaliers
BAPE	Bassin d'animation de la politique éducative
BDI	Bureau de documentation et d'information
BEF	Bassin d'éducation et de formation
BEP	Brevet d'études professionnelles
BMA	Brevet des métiers d'art
BP	Brevet professionnel
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BRIO	Bretagne réussite information et orientation
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
BTSM	Brevet de technicien supérieur maritime
BUT	Bachelor universitaire de technologie
CAEC	Comité académique de l'enseignement catholique
CAEN	Conseil académique de l'éducation nationale
CAES	Commission d'accès à l'enseignement supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPEB	Confédération de l'artisanat des petites entreprises du bâtiment
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDI	Centre de documentation et d'information
CDOEA	Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés
CESP	Comité éthique et scientifique de Parcoursup
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFA-TP	Centre de formation d'apprentis en Travaux publics
CIDFF	Centre d'information sur le droit des femmes et des familles
CIDJ	Centre d'information et de documentation jeunesse
CIO	Centre d'information et d'orientation

CIRFA	Centre d’information et de recrutement des forces armées
CJD	Centre des jeunes dirigeants d’entreprises
CLEE	Comité local école-entreprise
CMA	Chambre de métiers et de l’artisanat
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNIEL	Centre national de l’économie laitière
CNEAP	Conseil national de l’enseignement agricole privé
CNPC	Commission nationale professionnelle consultative
CODIEC	Comité diocésain de l’enseignement catholique
COP	Conseiller d’orientation psychologue
CPE	Conseiller principal d’éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
CRESS	Chambre régionale de l’économie sociale et solidaire
CRIJ	Centre régional d’information jeunesse
CRJ	Conseil régional des jeune lycéens, lycéennes et apprenti·e·s de Bretagne
CRMA	Chambre régionale des métiers et de l’artisanat
CSAIO	Chef du service académique de l'information et de l'orientation
CTEF	Commission territoriale emploi-formation
CVL	Commission de vie lycéenne
DAFPIC	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DDFPT	Directeur ou directrice délégué·e aux formations technologiques et professionnelles
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l’Éducation nationale
DEUG	Diplôme d’études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRM	Direction interrégionale de la Mer
DIRM-NAMO	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
DNB	Diplôme national du brevet
DN MADE	Diplôme national des métiers de l’art et du design
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DROM	Départements et régions d'Outre-mer
DU	Diplôme universitaire
DUT	Diplôme universitaire de technologie

EFTS	Etablissement de formation en travail social
ENS	Ecole normale supérieure
ENT	Espace numérique de travail
EPA	Entreprendre pour apprendre France
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPLE	Etablissement public local d'enseignement
EREA	Etablissement régional d'enseignement adapté
ESPER	Economie sociale partenaire de l'Ecole de la République
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale
FFB	Fédération française du bâtiment
FNCF	Fédération nationale de la coiffure française
FRB	Fédération régionale du bâtiment
FRTP	Fédération régionale des travaux publics
GFI	Groupement des fédérations industrielles
GIGN	Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
IFAS	Institut de formation aux métiers d'aides-soignants
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
IGAENR	Inspection de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGÉSR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
IME	Institut médico-éducatif
INRIA	Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
INSA	Institut national des sciences appliquées
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IPS	Indice de position sociale
IREO	Institut rural d'éducation et d'orientation
IUT	Institut universitaire de technologie
JAC	Jeunesse agricole catholique
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
LPM	Lycée professionnel maritime
LPO	Lycée polyvalent
MC	Mention complémentaire
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MENJS	Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports
MFP	Maison de la formation professionnelle
MFR	Maison familiale et rurale
MFREO	Maison familiale et rurale d'éducation et d'orientation
MGI	Mission générale d'insertion

MIJEC	Mission des jeunes de l'enseignement catholique
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
NEETS	*Not in Education, Employment or Training* traduit par : Ni en éducation, en emploi, ni en formation
MENESR-DEPP	Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PACES	Première année commune aux études de santé
PASS	Parcours scientifique accès santé
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
PFMP	Périodes de formation en milieu professionnel
PREAP	Plan régional de l'enseignement agricole public
PSAD	Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SIEI	Service interministériel d'échange d'informations
SIES	Système d'information et études statistiques
SPEP	Services publics de l'emploi de proximité
SRESR	Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion
STS	Section de technicien supérieur
SUIO-IP	Service universitaire d'information et d'orientation et de l'insertion professionnelle
UBO	Université Bretagne occidentale
UBS	Université Bretagne sud
UE35	Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
UFA	Unité de formation par apprentissage
UIMM	Union des industries et métiers de la métallurgie
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Liste des Annexes

- **Annexe 1 :** Description de la procédure d'orientation en classe de 3e – Secteur public…… **306**

- **Annexe 2 :** Parcoursup (présentation de la plateforme)…… **309**

- **Annexe 3 :**
  - Les néo-bacheliers professionnels dans les admissions Parcoursup en Bretagne en 2020…… **311**
  - Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis dans les admissions Parcoursup en Bretagne/France entière (2019 et 2020)……. **311**

- **Annexe 4 :**
  - Néo-bacheliers professionnels admis parmi tous les néo-bacheliers admis en BTS en 2019 en Bretagne, par grands domaines de spécialités de BTS…… **312**
  - Pourcentage de néo-bacheliers admis en BTS en 2019 selon le réseau public/privé, en Bretagne et France entière…… **313**

- **Annexe 5 :**
  - Pourcentages minimaux et maximaux de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs (SRS) publiques en Bretagne selon l'arrêté rectoral…… **314**
  - Pourcentages minimaux et maximaux de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs (SRS) privés en Bretagne selon l'arrêté rectoral…… **316**

- **Annexe 6 :**
  - Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis parmi les néo-bacheliers admis en STS en 2019 en Bretagne, par spécialités de BTS …… **317**

- **Annexe 7 :**
  - Comparaison entre le nombre de candidats admis en BTS dans Parcoursup et le nombre de lycéens effectivement présents à la rentrée en BTS (base Parcoursup/données du rectorat de l'académie) en 2019…….. **322**
  - Différence entre les deux bases (base Parcoursup/données du rectorat de l'académie en 2019)…… **326**

Annexe 1

Description de la procédure d'orientation en classe de 3e – Secteur public

(Description telle qu'elle figure sur le site du ministère de l'Éducation nationale)

C'est en 3e que les collégiens et collégiennes doivent préciser leur projet et se préparer à une filière d'études. Ils·elles doivent notamment choisir entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique et, en voie professionnelle, entre une formation sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation et pour préparer la poursuite de la scolarité au lycée.

Première étape : réfléchir à son projet d'orientation

Octobre - novembre : le temps de la réflexion

Dans la continuité du *Parcours avenir* durant lequel l'élève a acquis des connaissances sur le monde économique et professionnel et a progressivement construit son projet, l'élève et sa famille s'informent plus précisément sur les différentes voies possibles en vue de définir leur choix.
Organisé pendant l'année de 3e, **l'entretien individuel d'orientation** permet de mettre en place l'accompagnement individualisé de l'élève pour préparer l'après 3e. Il sert à faire le point sur le parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles. Cet entretien entre le professeur principal, l'élève et sa famille, est organisé en coopération avec le conseiller d'orientation psychologue de l'Education nationale (psy-EN) du collège lorsqu'il s'agit d'un collège public.

Décembre - janvier : le premier bilan scolaire

Dans les conseils de classe, les questions d'orientation commencent à être abordées.

Deuxième étape : indiquer ses intentions provisoires

Janvier - février : les demandes provisoires d'orientation

Les familles indiquent leurs demandes provisoires d'orientation. Ces demandes peuvent porter sur les voies d'orientation suivantes :
- 2de générale et technologique ou 2de spécifique vers un bac général ou technologique ;
- 2de professionnelle vers un bac professionnel ;
- première année de CAP.

Ces demandes provisoires sont formulées par le téléservice Orientation (Cf. ci-après) ou renseignées sur la fiche de dialogue remise par le collège.

Mars : la proposition provisoire du conseil de classe

En réponse aux demandes émises par les familles, le conseil de classe formule des propositions provisoires d'orientation. Le dialogue entre les familles et l'équipe éducative est poursuivi si les souhaits émis et les propositions faites sont discordants.

Troisième étape : faire ses demandes d'orientation et d'affectation

Mai : le choix de l'orientation et les demandes d'affectation

Avant le dernier conseil de classe, c'est l'heure des choix définitifs. L'élève et sa famille font connaître leur choix définitif d'orientation par le téléservice Orientation ou en renseignant la fiche de dialogue.

Le téléservice Orientation est accessible par le portail *Scolarité Services* pour les parents d'élèves de niveau 3e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale. Il leur permet :

- de demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de leur enfant : 2de générale et technologique, 2de professionnelle, première année de CAP ;
- de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées ;
- d'accuser réception (intentions provisoires) et de faire part de leur accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe ;
- de consulter la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en cas d'accord.

La fiche de dialogue est un document papier utilisé aux différentes étapes de l'orientation. Elle permet aux parents d'élèves d'indiquer les demandes d'orientation (ou intentions d'orientation) au deuxième trimestre et ses choix d'orientation définitifs au troisième trimestre. Le conseil de classe y notera ses propositions. La décision d'orientation prise par le chef d'établissement sera également notifiée sur cette fiche.
Pour les établissements publics, les familles ont la possibilité de saisir elles-mêmes les choix d'orientation via Internet par le téléservice.

L'élève et sa famille doivent aussi formuler des vœux d'affectation par le téléservice Affectation après la 3e ou en complétant le dossier de demande d'affectation transmis par le collège.

Le téléservice Affectation après la 3e est également accessible par le portail *Scolarité Services* pour les parents d'élèves de niveau 3e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale. Il leur permet :

- de consulter les offres de formation post-3e proposées via Affelnet par les académies et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations et les procédures d'admission (à partir de mi-avril) ;
- de saisir et enregistrer leurs demandes de poursuite d'étude (de fin mai à début juin) ;
- de consulter les résultats à leurs demandes (fin juin - début juillet).

Juin : la décision d'orientation et l'affectation

Le conseil de classe formule la proposition d'orientation.

- Si elle est conforme au choix de l'élève : la proposition d'orientation devient une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement
- Si elle est différente du choix de l'élève : le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue

Si le désaccord persiste après cette entrevue :

- la famille peut demander un recours dans un délai de trois jours ouvrables suivant la décision

prise par le chef d'établissement, auprès d'une commission d'appel qui statuera
- Le maintien dans la classe d'origine : il peut être demandé par la famille si le désaccord perdure à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement ou de la commission d'appel

L'affectation intervient sur décision du directeur académique des services de l'Éducation nationale qui s'appuie sur les avis des commissions préparatoires et sur un traitement informatisé via l'application nationale Affelnet-Lycée (cf. p.103).

La décision d'affectation dans un lycée tient compte de la décision d'orientation et du nombre de places disponibles. Les résultats de l'affectation, à l'issue de la procédure Affelnet-lycée, sont diffusés à la fin du mois de juin ou tout début juillet.

Fin juin - début juillet : l'inscription

La famille reçoit la notification d'affectation, elle peut également la télécharger depuis le téléservice. Cette notification précise la formation et le lycée d'affectation.
À sa réception, l'élève et sa famille doivent s'inscrire dans le lycée indiqué. Les consignes pour cette inscription sont le plus souvent transmises avec la notification d'affectation. Une procédure d'inscription par Internet se développe dans les lycées et concerne chaque année de plus en plus d'établissements d'accueil.

Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du psychologue de l'Éducation nationale.
Une période de consolidation de l'orientation a été mise en place pour tous les élèves ayant rejoint la voie professionnelle après la 3^{e}. Elle permet à des élèves qui se sont trompés d'orientation de changer de formation dès le mois de novembre.

Annexe 2

PARCOURSUP (présentation de la plateforme)

Peuvent s'inscrire dans Parcoursup toutes les personnes qui souhaitent intégrer une première année de l'enseignement supérieur. On retrouve ainsi principalement les néo-bacheliers, les étudiants en réorientation et les étudiants étrangers.

On trouve dans Parcoursup l'essentiel des formations disponibles en France, à savoir : les filières sélectives et non sélectives à l'université (licences, parcours spécifiques accès santé) et les formation sélectives : classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur, institut universitaire de technologie, écoles d'ingénieurs, de commerce et de management, instituts de formation en soins infirmiers et autres formations paramédicales, établissements de formation en travail social, Instituts d'études politiques, Écoles nationales vétérinaires françaises, etc.

La plateforme est renseignée d'une part par les candidats (vœux, lettre de motivation) et pour les néo-bacheliers par leur lycée (bulletins scolaires et Fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement), et d'autre part par les établissements d'enseignement supérieur qui déterminent le nombre de places disponibles et les « attendus » de leurs formations.

Les candidats doivent formuler et confirmer des vœux pour recevoir une affectation. Chaque candidat peut faire jusqu'à 10 vœux non hiérarchisés. Pour certaines formations, les vœux peuvent être multiples : chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné. C'est le cas par exemple pour les écoles d'ingénieur ou de commerce s'inscrivant dans le cadre d'un concours national.

Avant le début de la « phase d'admission » les recteurs de régions académiques fixent un certain nombre de critères auxquels doivent répondre les formations supérieures (taux minimum de bacheliers boursiers, taux de bacheliers technologiques en IUT, ou de bacheliers professionnels en BTS, taux maximum de bacheliers venant d'une autre académie).

Dans la « phase d'admission » un algorithme détermine de manière automatique l'affectation des candidats en fonction des taux fixés par l'académie, du nombre de places disponibles dans les formations et du classement pédagogique des candidats par les établissements supérieurs, celui-ci prenant en compte différents critères (notes de 1re et de terminale, avis du conseil de classe, lettre de motivation).

PARCOURSUP : LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE (année 2020-2021)

Jusqu'au 20 janvier : les candidats s'informent sur les filières, les formations et les débouchés sur le site terminales2020-2021.fr.

20 janvier - 11 mars inclus : les candidats s'inscrivent et formulent leurs vœux. Au cours de cette période, ils peuvent rechercher des formations sur Parcoursup (plus de 17 000 formations présentent leurs programmes, leurs attendus et leurs critères d'examen des vœux). Ils peuvent aussi participer aux Journées portes ouvertes dans les établissements

17 mars - 8 avril inclus : les candidats complètent leur dossier et confirment leurs vœux. Les candidats qui sont lycéens doivent vérifier après le conseil de classe que leurs bulletins scolaires et leur « fiche Avenir » sont bien renseignés dans leur dossier. Chaque vœu formulé fait l'objet d'une « fiche Avenir » comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement. Ils doivent confirmer leurs vœux un à un.

27 mai - 16 juillet : « phase d'admission principale ». Les candidats consultent les réponses des formations à partir du 27 mai. Les propositions d'admission sont reçues en continu par les candidat·e·s au fur et à mesure de leur « appel » par les établissements supérieurs. Les candidats doivent répondre obligatoirement à chaque proposition dans les délais indiqués.

Du 29 juin au 1er juillet : les candidats qui ont conservé des vœux pour lesquels ils sont en liste d'attente doivent confirmer ceux qui les intéressent toujours.
Lorsque les candidats ont définitivement accepté une proposition, ils effectuent l'inscription administrative auprès de l'établissement choisi.
16 juillet : fin de la phase d'admission principale.

De mai à septembre : les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission :

Dès le 27 mai : les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, IFSI ...) peuvent demander un accompagnement dans leur établissement ou au CIO pour préparer la phase complémentaire.

Du 16 juin au 16 septembre : ils peuvent participer à la phase complémentaire et formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles.

A partir du 2 juillet : ils peuvent solliciter depuis leur dossier la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de leur académie pour trouver une formation au plus près de leur projet.

Annexe 3

Les néo-bacheliers professionnels dans les admissions Parcoursup en Bretagne en 2020

BRETAGNE public et privé	Effectif des admis néo bacheliers	Néo bacheliers gén.	% bacs gén.	Néo bacheliers techno.	% bac techno	Néo bacheliers pro.	% bac pro
BTS	6 210	1065	17,1%	2517	40,5%	2628	42,3%
EFTS	79	37	46,8%	26	32,9%	16	20,3%
IFSI	639	215	33,6%	311	48,7%	113	17,7%
Licence	10504	8534	81,2%	1499	14,3%	471	4,5%
Ecole de Commerce	216	196	90,7%	16	7,4%	4	1,9%
Licence L.AS	715	651	91,0%	57	8,0%	7	1,0%
PASS	1295	1269	98,0%	20	1,5%	6	0,5%
DUT	3070	2128	69,3%	927	30,2%	15	0,5%
CPGE	1775	1631	91,9%	144	8,1%	0	0,0%
Ecole d'Ingénieurs	944	891	94,4%	53	5,6%	0	0,0%
Autre formation	999	599	60,0%	189	18,9%	211	21,1%

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis dans les admissions Parcoursup en Bretagne/France entière (2019 et 2020)

Formations public et prive	France 2019	Bretagne 2019	France 2020	Bretagne 2020
BTS	40,18%	41,43%	40,0%	42,3%
CPGE	0,29%	0,00%	0,3%	0,0%
DUT	1,43%	0,83%	1,2%	0,5%
Ecole de Commerce			0,8%	1,9%
Ecole d'Ingénieurs			0,1%	0,0%
EFTS	20,59%	8,24%	25,7%	20,3%
IFSI	20,76%	8,17%	21,8%	17,7%
Licence	5,16%	3,91%	5,4%	4,5%
Licence L.as			2,0%	1,0%
PASS	1,58%	1,41%	0,7%	0,5%
Autres formations*	10,93%	9,04%	19,2%	21,1%
Total général	**12,40%**	**12,38%**	**12,5%**	**13,1%**

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

*Autres formations : en 2019, les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce. Et sinon des mentions complémentaires de niveau (MC) de niveau 4, des formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), des écoles d'architecture, Beaux-Arts

Annexe 4

Néo-bacheliers professionnels admis parmi tous les néo-bacheliers admis en BTS en 2019 en Bretagne, par grands domaines de spécialités de BTS

Noter que dans Parcoursup, les pourcentages de filles ne sont donnés que pour les effectifs totaux admis, et non pour les néo-bacheliers. C'est pourquoi nous les avons utilisés dans ce tableau.

BRETAGNE PUBLIC	Effectif des candidats admis	% de filles admises	Néo bacheliers admis	% de néo-bacs pro. admis	% de néo-bacs généraux admis	% de néo-bacs techno. admis
Mer	12	8,33%	9	100,00%	0,00%	0,00%
Industrie/ maintenance	88	4,55%	72	76,39%	4,17%	19,44%
Beauté/ bien être/ mode	63	96,83%	51	70,59%	15,69%	13,73%
Bois	68	14,71%	59	67,80%	10,17%	22,03%
Études et modélisation num. du bât.	77	48,05%	68	57,35%	17,65%	25,00%
Productions agricoles	148	43,24%	124	52,42%	16,13%	31,45%
Maintenance des matériels et véhicules	54	1,85%	49	51,02%	16,33%	32,65%
Électricité/ électronique/numérique/ informatique	512	3,32%	412	49,03%	12,86%	38,11%
Construction bâtiment et travaux pub.	173	10,40%	151	48,34%	15,23%	36,42%
Industrie/conception/production	288	4,51%	248	46,77%	8,47%	44,76%
Hôtellerie/restauration/ tourisme	177	57,63%	132	45,45%	15,15%	39,39%
Santé/ social	321	89,72%	261	44,06%	14,56%	41,38%
Comptabilité/ gestion/ administration /transport	939	61,55%	706	43,06%	12,32%	44,62%
Commerce/ vente/communication	652	52,15%	557	40,57%	24,06%	35,37%
Nature/ jardin/ paysage/forêt	150	34,67%	97	34,02%	24,74%	41,24%
Autres	56	17,86%	48	33,33%	35,42%	31,25%
Assurance/ banque/droit	145	50,34%	107	13,08%	23,36%	63,55%
Alimentation-bio-industries-laboratoire	76	55,26%	58	8,62%	18,97%	72,41%
Total général	**3999**	**42,79%**	**3209**	**44,66%**	**15,89%**	**39,45%**
BRETAGNE PRIVE						
Maintenance des matériels et véhicules	27	0,00%	26	65,38%	11,54%	23,08%
Maintenance des matériels et véhicules	27	0,00%	26	65,38%	11,54%	23,08%
Industrie/ maintenance	56	3,57%	53	58,49%	7,55%	33,96%
Études et modélisation num. du bât.	15	20,00%	14	57,14%	7,14%	35,71%
Productions agricoles	310	34,84%	292	51,37%	13,36%	35,27%
Bois	17	17,65%	15	46,67%	13,33%	40,00%
Santé/ social	280	91,07%	213	46,48%	24,41%	29,11%
Électricité/ électronique/numérique/ informatique	325	2,46%	269	44,98%	14,87%	40,15%
Industrie/conception/production	70	1,43%	62	43,55%	14,52%	41,94%
Nature/ jardin/ paysage/ forêt	121	26,45%	92	34,78%	27,17%	38,04%
Comptabilité/ gestion/ administration /transport	815	55,83%	682	33,14%	18,04%	48,83%
Commerce/ vente/communication	767	49,15%	620	32,26%	27,42%	40,32%
Hôtellerie/restauration/ tourisme	215	73,95%	158	31,01%	41,14%	27,85%
Beauté/ bien être/ mode	45	100,00%	29	27,59%	31,03%	41,38%
Alimentation-bio-industries-laboratoire	50	70,00%	42	19,05%	19,05%	61,90%
Assurance/ banque/droit	134	58,21%	94	17,02%	38,30%	44,68%
Total général	**3247**	**48,08%**	**2661**	**37,54%**	**22,02%**	**40,44%**

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Pourcentage de néo-bacheliers admis en BTS en 2019 selon le réseau public/privé, en Bretagne et France entière

France	Effectif des admis néo bacheliers	% bacs pro	% bacs techno	% bacs généraux
Privé	**23738**	**34%**	**40%**	**26%**
BTS - Production	3420	41%	42%	16%
BTS - Services	17198	31%	40%	29%
BTSA	3120	46%	35%	20%
Public	**75601**	**42%**	**42%**	**16%**
BTS - Production	23833	49%	41%	11%
BTS - Services	46526	39%	44%	17%
BTSA	5242	36%	40%	24%
Total général	**99339**	**40%**	**42%**	**18%**
Bretagne	**Effectif des admis néo bacheliers**	**% bacs pro**	**% bacs techno**	**% bacs généraux**
Privé	**2661**	**38%**	**40%**	**22%**
BTS - Production	389	52%	40%	8%
BTS - Services	1763	31%	42%	27%
BTSA	509	49%	36%	15%
Public	**3209**	**45%**	**39%**	**16%**
BTS - Production	1154	53%	34%	12%
BTS - Services	1752	39%	43%	18%
BTSA	303	47%	36%	17%
Total général	**5870**	**41%**	**40%**	**19%**

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Annexe 5

Pourcentages minimaux et maximaux de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs (SRS) publiques en Bretagne selon l'arrêté rectoral

Spécialité de STS	Pourcentages minimaux
Aéronautique	30
Analyses de biologie médicale	10
Architectures en Métal : conception et Réalisation	60
Assistance technique d'ingénieur	30
Assurance	20
Banque conseiller de clientèle	20
Bâtiment	40
Bioanalyses et contrôles	10
Bioqualité	10
Commerce International	20
Communication	20
Comptabilité et gestion	30
Conception de produits industriels	40
Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	70
Conception et industrialisation en microtechniques	50
Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	60
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	70
Conseil et commercialisation de solutions techniques	70
Contrôle industriel et régulation automatique	50
Développement et Réalisation Bois	60
Diététique	20
Economie sociale familiale	30
Electrotechnique	60
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	50
Etude et réalisation d'agencement	60
Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	70
Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception c'Outillage	60
Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	60
Finitions, aménagement des bâtiments: conception et réalisation	70
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	50
Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	70
Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	60
Gestion de la PME	50
Gestion des transports et logistique associée	70
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de Parcours 2ème année en APP (Seconde année en apprentissage	80

Arrêté rectoral relatif aux pourcentages minimaux de bacheliers professionnels pour l'accès aux STS de la région académique de Bretagne, 26 avril 2019

Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	80
Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	70
Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	50
Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	80
Maintenance des véhicules option voitures particulières	60
Management Commercial Opérationnel	50
Management économique de la construction	50
Management en hôtellerie restauration	30
Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie (Seconde année en apprentissage)	50
Métiers de la mode-vêtements	60
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	40
Métiers des Services à l'environnement	50
Moteur à combustion interne	30
Négociation et digitalisation de la Relation Client	50
Notariat	20
Professions immobilières	20
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	50
Services informatiques aux organisations	40
Support à l'action managériale	40
Systèmes constructifs bois et habitat	60
Systèmes numériques - Option électronique et communication	50
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	40
Systèmes photoniques	20
Tourisme	20
Travaux publics	50

Arrêté rectoral relatif aux pourcentages minimaux de bacheliers professionnels pour l'accès aux STS de la région académique de Bretagne, 26 avril 2019

Pourcentages minimaux et maximaux de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs (SRS) privés en Bretagne selon l'arrêté rectoral

Spécialité de STS	Pourcentages minimaux
Assistance technique d'ingénieur	30
Assurance	20
Banque conseiller de clientèle	20
Commerce International	20
Communication	20
Comptabilité et gestion	30
Conception de produits industriels	40
Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	60
Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	60
Conseil et commercialisation de solutions techniques	70
Diététique	10
Economie sociale familiale	30
Electrotechnique	60
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	50
Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	70
Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	60
Gestion de la PME	50
Gestion des transports et logistique associée	70
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	80
Maintenance des véhicules option voitures particulières	60
Management Commercial Opérationnel	50
Management économique de la construction	50
Management en hôtellerie restauration	30
Métiers de la coiffure	10
Métiers de l'eau	20
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	30
Négociation et digitalisation de la Relation Client	50
Opticien-Lunetier	20
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	50
Services informatiques aux organisations	40
Support à l'action managériale	40
Systèmes constructifs bois et habitat	60
Systèmes numériques - Option électronique et communication	40
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	30
Tourisme	20

Arrêté rectoral relatif aux pourcentages minimaux de bacheliers professionnels pour l'accès aux STS de la région académique de Bretagne, 26 avril 2019

Annexe 6

Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis parmi les néo-bacheliers admis en STS en 2019 en Bretagne, par spécialités de BTS

Domaines professionnels détaillés PRIVE	Effectif total des candidats admis	% admises	Néo bacheliers	% bac généraux	% bac techno	% bac pro
Assurance/ banque/droit	**134**	**58,21%**	**94**	**38,30%**	**44,68%**	**17,02%**
Assurance	61	54,10%	43	18,60%	58,14%	23,26%
Banque conseiller de clientèle	34	41,18%	23	26,09%	47,83%	26,09%
Notariat	39	79,49%	28	78,57%	21,43%	0,00%
Bois	**17**	**17,65%**	**15**	**13,33%**	**40,00%**	**46,67%**
Systèmes constructifs bois et habitat	17	17,65%	15	13,33%	40,00%	46,67%
Études et modélisation numérique du bâtiment	**15**	**20,00%**	**14**	**7,14%**	**35,71%**	**57,14%**
Etude et économie de la construction	15	20,00%	14	7,14%	35,71%	57,14%
Industrie/ maintenance	**56**	**3,57%**	**53**	**7,55%**	**33,96%**	**58,49%**
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	56	3,57%	53	7,55%	33,96%	58,49%
Nature/ jardin/ paysage/ forêt	**121**	**26,45%**	**92**	**27,17%**	**38,04%**	**34,78%**
Aménagements paysagers	48	25,00%	40	20,00%	37,50%	42,50%
Gestion et protection de la nature	32	53,13%	23	39,13%	34,78%	26,09%
Gestion forestière	30	3,33%	21	33,33%	28,57%	38,10%
Métiers de l'eau	11	18,18%	8	12,50%	75,00%	12,50%
Productions agricoles	**310**	**34,84%**	**292**	**13,36%**	**35,27%**	**51,37%**
Agronomie : Productions végétales	14	7,14%	13	38,46%	38,46%	23,08%
Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole	195	27,18%	187	8,02%	30,48%	61,50%
Production horticole	17	47,06%	15	13,33%	26,67%	60,00%
Productions animales	84	54,76%	77	22,08%	48,05%	29,87%
Alimentation-bio-industries- laboratoire	**50**	**70,00%**	**42**	**19,05%**	**61,90%**	**19,05%**
Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques	32	84,38%	27	25,93%	44,44%	29,63%
Sciences et technologies des aliments spécialité Aliments et processus technologiques	18	44,44%	15	6,67%	93,33%	0,00%
Beauté/ bien être/ mode	**45**	**100,00%**	**29**	**31,03%**	**41,38%**	**27,59%**
Métiers de la coiffure	16	100,00%	4	0,00%	50,00%	50,00%
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	29	100,00%	25	36,00%	40,00%	24,00%

Commerce/ vente/communication	**767**	**49,15%**	**620**	**27,42%**	**40,32%**	**32,26%**
Commerce international à référentiel européen	177	61,02%	134	50,00%	43,28%	6,72%
Communication	164	77,44%	134	39,55%	45,52%	14,93%
Négociation et digitalisation de la Relation Client	260	38,46%	228	18,86%	39,91%	41,23%
Opticien-Lunetier	11	72,73%	7	28,57%	42,86%	28,57%
Technico-commercial (BTS)	62	6,45%	54	1,85%	35,19%	62,96%
Technico-commercial (BTSA)	93	32,26%	63	6,35%	28,57%	65,08%
Compta/ gestion/ administration /transport	**815**	**55,83%**	**682**	**18,04%**	**48,83%**	**33,14%**
Comptabilité et gestion	166	39,76%	132	20,45%	56,82%	22,73%
Gestion de la PME	179	65,36%	154	18,83%	47,40%	33,77%
Gestion des transports et logistique associée	29	24,14%	26	7,69%	30,77%	61,54%
Management Commercial Opérationnel	276	50,72%	243	16,87%	46,50%	36,63%
Support à l'action managériale	165	75,76%	127	18,90%	50,39%	30,71%
Électricité/ électronique/numérique/informatique	**325**	**2,46%**	**269**	**14,87%**	**40,15%**	**44,98%**
Electrotechnique	68	1,47%	63	3,17%	31,75%	65,08%
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	12	0,00%	11	0,00%	36,36%	63,64%
Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	11	0,00%	11	0,00%	27,27%	72,73%
Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	17	0,00%	16	0,00%	6,25%	93,75%
Services informatiques aux organisations	144	4,17%	101	29,70%	36,63%	33,66%
Systèmes numériques - Option électronique et communication	31	0,00%	26	0,00%	73,08%	26,92%
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	42	2,38%	41	19,51%	58,54%	21,95%
Hôtellerie/restauration/ tourisme	**215**	**73,95%**	**158**	**41,14%**	**27,85%**	**31,01%**
Management en hôtellerie restauration	39	33,33%	26	0,00%	19,23%	80,77%
Tourisme	176	82,95%	132	49,24%	29,55%	21,21%
Industrie/conception/production	**70**	**1,43%**	**62**	**14,52%**	**41,94%**	**43,55%**
Assistance technique d'ingénieur	13	0,00%	9	44,44%	33,33%	22,22%
Conception de produits industriels	13	0,00%	11	27,27%	45,45%	27,27%
Conception des processus de réalisation de produits (1ere année commune)	15	0,00%	15	6,67%	60,00%	33,33%
Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	29	3,45%	27	3,70%	33,33%	62,96%
Maintenance des matériels et véhicules	**27**	**0,00%**	**26**	**11,54%**	**23,08%**	**65,38%**
Génie des équipements agricoles	12	0,00%	11	0,00%	27,27%	72,73%
Maintenance des véhicules option voitures particulières	15	0,00%	15	20,00%	20,00%	60,00%
Santé/ social	**280**	**91,07%**	**213**	**24,41%**	**29,11%**	**46,48%**
Développement, animation des territoires ruraux	22	90,91%	17	11,76%	17,65%	70,59%
Diététique	31	90,32%	18	61,11%	33,33%	5,56%
Economie sociale familiale	108	92,59%	81	27,16%	37,04%	35,80%
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	119	89,92%	97	17,53%	23,71%	58,76%
Total général	**3247**	**48,08%**	**2661**	**22,02%**	**40,44%**	**37,54%**

Domaines professionnels détaillés PUBLIC	Effectif total des candidats admis	% admises	Néo bacheliers	% bac généraux	% bac techno	% bac pro
Assurance/ banque/droit	**145**	**50,34%**	**107**	**23,36%**	**63,55%**	**13,08%**
Assurance	66	50,00%	47	14,89%	72,34%	12,77%
Banque conseiller de clientèle	54	38,89%	38	23,68%	63,16%	13,16%
Notariat	25	76,00%	22	40,91%	45,45%	13,64%
Bois	**68**	**14,71%**	**59**	**10,17%**	**22,03%**	**67,80%**
Développement et Réalisation Bois	43	11,63%	39	10,26%	23,08%	66,67%
Systèmes constructifs bois et habitat	25	20,00%	20	10,00%	20,00%	70,00%
Construction bâtiment et travaux publics	**173**	**10,40%**	**151**	**15,23%**	**36,42%**	**48,34%**
Aménagement finition	12	16,67%	10	0,00%	20,00%	80,00%
Architectures en Métal : conception et Réalisation	26	15,38%	23	8,70%	8,70%	82,61%
Bâtiment	102	10,78%	90	18,89%	41,11%	40,00%
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	11	9,09%	9	11,11%	22,22%	66,67%
Travaux publics	22	0,00%	19	15,79%	63,16%	21,05%
Études et modélisation numérique du bâtiment	**77**	**48,05%**	**68**	**17,65%**	**25,00%**	**57,35%**
Etude et économie de la construction	29	34,48%	26	15,38%	38,46%	46,15%
Etude et réalisation d'agencement	48	56,25%	42	19,05%	16,67%	64,29%
Industrie/ maintenance	**88**	**4,55%**	**72**	**4,17%**	**19,44%**	**76,39%**
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	52	5,77%	43	4,65%	20,93%	74,42%
Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	12	0,00%	10	0,00%	0,00%	100,00%
Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	12	8,33%	12	8,33%	41,67%	50,00%
Maintenance des systèmes électro navals	12	0,00%	7	0,00%	0,00%	100,00%
Mer	**12**	**8,33%**	**9**	**0,00%**	**0,00%**	**100,00%**
Pêche et gestion de l'environnement marin	12	8,33%	9	0,00%	0,00%	100,00%
Nature/ jardin/ paysage/ forêt	**150**	**34,67%**	**97**	**24,74%**	**41,24%**	**34,02%**
Aménagements paysagers	53	26,42%	38	18,42%	39,47%	42,11%
Gestion et maitrise de l'eau	34	23,53%	23	26,09%	52,17%	21,74%
Gestion et protection de la nature	63	47,62%	36	30,56%	36,11%	33,33%
Productions agricoles	**148**	**43,24%**	**124**	**16,13%**	**31,45%**	**52,42%**
Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole	79	41,77%	70	5,71%	21,43%	72,86%
Aquaculture	26	23,08%	19	15,79%	42,11%	42,11%
Productions animales	43	58,14%	35	37,14%	45,71%	17,14%
Alimentation-bio-industries- laboratoire	**76**	**55,26%**	**58**	**18,97%**	**72,41%**	**8,62%**
Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques	34	47,06%	29	20,69%	65,52%	13,79%
Bio analyses et contrôles	26	65,38%	22	18,18%	81,82%	0,00%
Sciences et technologies des aliments spécialité Aliments et processus technologiques	16	56,25%	7	14,29%	71,43%	14,29%

Autres	**56**	**17,86%**	**48**	**35,42%**	**31,25%**	**33,33%**
Aéronautique	29	10,34%	29	48,28%	20,69%	31,03%
Métiers des Services à l'environnement	15	46,67%	12	16,67%	50,00%	33,33%
Systèmes photoniques	12	0,00%	7	14,29%	42,86%	42,86%
Beauté/ bien être/ mode	**63**	**96,83%**	**51**	**15,69%**	**13,73%**	**70,59%**
Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	15	93,33%	13	15,38%	7,69%	76,92%
Métiers de la mode-vêtements	33	96,97%	27	14,81%	14,81%	70,37%
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	15	100,00%	11	18,18%	18,18%	63,64%
Commerce/ vente/communication	**652**	**52,15%**	**557**	**24,06%**	**35,37%**	**40,57%**
Commerce international à référentiel européen	141	58,87%	122	49,18%	37,70%	13,11%
Communication	34	82,35%	31	41,94%	35,48%	22,58%
Etudes et réalisation d'un projet de communication - 1re année commune	29	34,48%	23	4,35%	17,39%	78,26%
Négociation et digitalisation de la Relation Client	229	51,09%	197	13,71%	44,16%	42,13%
Professions immobilières	69	75,36%	60	38,33%	38,33%	23,33%
Technico-commercial (BTS)	117	23,93%	92	9,78%	23,91%	66,30%
Technico-commercial (BTSA)	33	66,67%	32	3,13%	12,50%	84,38%
Compta/ gestion/ administration /transport	**939**	**61,55%**	**706**	**12,32%**	**44,62%**	**43,06%**
Comptabilité et gestion	207	52,17%	143	18,18%	52,45%	29,37%
Gestion de la PME	192	70,83%	148	8,11%	41,22%	50,68%
Gestion des transports et logistique associée	45	17,78%	34	14,71%	11,76%	73,53%
Management commercial opérationnel	273	57,51%	218	13,30%	44,50%	42,20%
Support à l'action managériale	222	76,13%	163	9,20%	47,85%	42,94%
Électricité/ électronique/numérique/informatique	**512**	**3,32%**	**412**	**12,86%**	**38,11%**	**49,03%**
Electrotechnique	122	0,82%	98	4,08%	36,73%	59,18%
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	36	2,78%	26	3,85%	34,62%	61,54%
Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	0,00%	12	0,00%	16,67%	83,33%
Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	26	0,00%	25	4,00%	32,00%	64,00%
Services informatiques aux organisations	126	6,35%	104	17,31%	37,50%	45,19%
Systèmes numériques - Option électronique et communication	89	3,37%	66	12,12%	45,45%	42,42%
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	101	3,96%	81	25,93%	40,74%	33,33%
Hôtellerie/restauration/ tourisme	**177**	**57,63%**	**132**	**15,15%**	**39,39%**	**45,45%**
Management en hôtellerie restauration	112	41,07%	85	0,00%	43,53%	56,47%
Tourisme	65	86,15%	47	42,55%	31,91%	25,53%
Industrie/conception/production	**288**	**4,51%**	**248**	**8,47%**	**44,76%**	**46,77%**
Assistance technique d'ingénieur	32	15,63%	20	40,00%	60,00%	0,00%
Conception de produits industriels	54	1,85%	47	4,26%	65,96%	29,79%
Conception des processus de réalisation de produits (1re année commune)	35	0,00%	30	3,33%	36,67%	60,00%
Conception et industrialisation en microtechniques	14	14,29%	11	18,18%	18,18%	63,64%
Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	91	2,20%	84	4,76%	39,29%	55,95%
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	28	3,57%	27	0,00%	37,04%	62,96%
Contrôle industriel et régulation automatique	10	10,00%	8	12,50%	62,50%	25,00%
Euro plastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'outillage	13	7,69%	11	9,09%	54,55%	36,36%
Euro plastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	11	0,00%	10	20,00%	10,00%	70,00%

Maintenance des matériels et véhicules	**54**	**1,85%**	**49**	**16,33%**	**32,65%**	**51,02%**
Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	3	0,00%	3	0,00%	33,33%	66,67%
Maintenance des véhicules option voitures particulières	27	0,00%	22	13,64%	22,73%	63,64%
Moteur à combustion interne	24	4,17%	24	20,83%	41,67%	37,50%
Santé/ social	**321**	**89,72%**	**261**	**14,56%**	**41,38%**	**44,06%**
Analyses de biologie médicale	30	73,33%	28	35,71%	64,29%	0,00%
Développement, animation des territoires ruraux	18	61,11%	14	7,14%	14,29%	78,57%
Diététique	14	92,86%	10	20,00%	60,00%	20,00%
Economie sociale familiale	65	92,31%	48	22,92%	47,92%	29,17%
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	194	93,81%	161	8,70%	36,65%	54,66%
Total général	**3999**	**42,79%**	**3209**	**15,89%**	**39,45%**	**44,66%**

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup, avril 2021

Annexe 7

Comparaison entre le nombre de candidats admis en BTS dans Parcoursup et le nombre de lycéens effectivement présents à la rentrée en BTS (base Parcoursup/données du rectorat de l'académie) en 2019

BTS BRETAGNE PUBLIC	Néo bacheliers admis Parcoursup	Nbre de bac pro Parcoursup	% bac pro Parcoursup	Nbre de places occupées à la rentrée	Bac pro présents à la rentrée (rectorat)
Aéronautique	29	9	31,0%	30	9
Aménagement finition	10	8	80,0%	13	9
Analyses de biologie médicale	28	0	0,0%	30	0
Architectures en métal : conception et réalisation	23	19	82,6%	25	15
Assistance technique d'ingénieur	20	0	0,0%	25	0
Assurance	47	6	12,8%	67	6
Banque conseiller de clientèle	38	5	13,2%	48	6
Bâtiment	90	36	40,0%	100	35
Bioanalyses et contrôles	22	0	0,0%	28	0
Commerce international à référentiel européen	122	16	13,1%	139	14
Communication	31	7	22,6%	34	6
Comptabilité et gestion	143	42	29,4%	209	36
Conception de produits industriels	47	14	29,8%	55	15
Conception des processus de réalisation de produits (1re année commune)	30	18	60,0%	36	19
Conception et industrialisation en microtechniques	11	7	63,6%	14	8
Conception et réalisation de systèmes automatiques	84	47	56,0%	93	46
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	27	17	63,0%	27	17
Contrôle industriel et régulation automatique	8	2	25,0%	12	3
Développement et réalisation bois	39	26	66,7%	44	26
Diététique	10	2	20,0%	12	1
Economie sociale familiale	48	14	29,2%	63	12
Electrotechnique	98	58	59,2%	122	55

Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	9	6	66,7%	11	6
Etude et économie de la construction	26	12	46,2%	28	11
Etude et réalisation d'agencement	42	27	64,3%	49	28
Etudes et réalisation d'un projet de communication - 1re année commune	23	18	78,3%	29	17
Europlastics et composites à référentiel commun européen - option conception d'outillage	11	4	36,4%	12	4
Europlastics et composites à référentiel commun européen - option pilotage et optimisation de la production	10	7	70,0%	10	6
Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	26	16	61,5%	33	15
Fluide, énergie, domotique, option B froid et conditionnement d'air	12	10	83,3%	16	7
Fluide, énergie, domotique, option C domotique et bâtiment communicants	25	16	64,0%	27	18
Gestion de la PME	148	75	50,7%	185	57
Gestion des transports et logistique associée	34	25	73,5%	34	17
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	43	32	74,4%	50	27
Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	10	10	100,0%	10	9
Maintenance des systèmes, option C Systèmes éoliens	12	6	50,0%	12	6
Maintenance des véhicules, option véhicules de transport routier	3	2	66,7%	3	2
Maintenance des véhicules, option voitures particulières	22	14	63,6%	28	14
Management commercial opérationnel	218	92	42,2%	282	88
Management en hôtellerie restauration	85	48	56,5%	111	46
Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	13	10	76,9%	15	10
Métiers de la mode-vêtements	27	19	70,4%	29	17

Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	11	7	63,6%	15	6
Métiers des services à l'environnement	12	4	33,3%	15	4
Moteur à combustion interne	24	9	37,5%	29	10
Négociation et digitalisation de la relation client	197	83	42,1%	236	74
Notariat	22	3	13,6%	26	4
Professions immobilières	60	14	23,3%	67	10
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	161	88	54,7%	187	54
Services informatiques aux organisations	104	47	45,2%	128	48
Support à l'action managériale	163	70	42,9%	218	66
Systèmes constructifs bois et habitat	20	14	70,0%	23	12
Systèmes numériques, option électronique et communication	66	28	42,4%	87	26
Systèmes numériques, option informatique et réseaux	81	27	33,3%	101	25
Systèmes photoniques	7	3	42,9%	9	1
Technico-commercial (BTS)	92	61	66,3%	117	53
Tourisme	47	12	25,5%	62	11
Travaux publics	19	4	21,1%	25	5
BTS BRETAGNE PRIVE	**Néo bacheliers admis Parcoursup**	**Nbre de bac pro Parcoursup**	**% bac pro Parcoursup**	**Nbre de places occupées à la rentrée**	**Bac pro présents à la rentrée (rectorat)**
Assistance technique d'ingénieur	9	2	22,2%	64	1
Assurance	43	10	23,3%	64	11
Banque conseiller de clientèle	23	6	26,1%	35	7
Commerce international à référentiel européen	134	9	6,7%	176	8
Communication	134	20	14,9%	168	18
Comptabilité et gestion	132	30	22,7%	164	28
Conception de produits industriels	11	3	27,3%	17	3
Conception des processus de réalisation de produits (1re année commune)	15	5	33,3%	15	4
Conception et réalisation de systèmes automatiques	27	17	63,0%	34	18
Diététique	18	1	5,6%	34	1
Economie sociale familiale	81	29	35,8%	108	21
Electrotechnique	63	41	65,1%	63	36

Etude et économie de la construction	14	8	57,1%	15	8
Fluide, énergie, domotique, option A génie climatique et fluidique	11	7	63,6%	13	7
Fluide, énergie, domotique, option B froid et conditionnement d'air	11	8	72,7%	16	10
Fluide, énergie, domotique, option C domotique et bâtiment communicants	16	15	93,8%	13	11
Gestion de la PME	154	52	33,8%	187	50
Gestion des transports et logistique associée	26	16	61,5%	14	8
Maintenance des systèmes, option A systèmes de production	53	31	58,5%	48	24
Maintenance des véhicules, option voitures particulières	15	9	60,0%	14	8
Management commercial opérationnel	243	89	36,6%	287	83
Management en hôtellerie restauration	26	21	80,8%	39	21
Métiers de la coiffure	4	2	50,0%	12	2
Métiers de l'eau	8	1	12,5%	14	1
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	25	6	24,0%	30	6
Négociation et digitalisation de la relation client	228	94	41,2%	271	90
Opticien-lunetier	7	2	28,6%	16	3
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	97	57	58,8%	135	28
Services informatiques aux organisations	101	34	33,7%	159	34
Support à l'action managériale	127	39	30,7%	202	36
Systèmes constructifs bois et habitat	15	7	46,7%	18	7
Systèmes numériques, option électronique et communication	26	7	26,9%	33	5
Systèmes numériques, option informatique et réseaux	41	9	22,0%	46	10
Technico-commercial (BTS)	54	34	63,0%	65	39
Tourisme	132	28	21,2%	176	25

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup et de données du rectorat, avril 2021

Différence entre les deux bases (base Parcoursup/données du rectorat de l'académie en 2019)

BTS privé et public	Places occupées à la rentrée	Bac pro présents à la rentrée (rectorat)	Bac pro admis Parcoursup	Différence rectorat /Parcoursup
Aéronautique	30	9	9	0
Aménagement finition	13	9	8	1
Analyses de biologie médicale	30	0	0	0
Architectures en métal : conception et réalisation	25	15	19	-4
Assistance technique d'ingénieur	89	1	2	-1
Assurance	131	17	16	1
Banque conseiller de clientèle	83	13	11	2
Bâtiment	100	35	36	-1
Bioanalyses et contrôles	28	0	0	0
Commerce international à référentiel européen	315	22	25	-3
Communication	202	24	27	-3
Comptabilité et gestion	373	64	72	-8
Conception de produits industriels	72	18	17	1
Conception des processus de réalisation de produits (1re année commune)	51	23	23	0
Conception et industrialisation en microtechniques	14	8	7	1
Conception et réalisation de systèmes Automatiques	127	64	64	0
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	27	17	17	0
Contrôle industriel et régulation automatique	12	3	2	1
Développement et réalisation bois	44	26	26	0
Diététique	46	2	3	-1
Economie sociale familiale	171	33	43	-10
Electrotechnique	185	91	99	-8
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	11	6	6	0
Etude et économie de la construction	43	19	20	-1
Etude et réalisation d'agencement	49	28	27	1
Etudes et réalisation d'un projet de communication - 1re année commune	29	17	18	-1

Europlastics et composites à référentiel commun européen, option conception d'outillage	12	4	4	0
Europlastics et composites à référentiel commun européen, option pilotage et optimisation de la production	10	6	7	-1
Fluide, énergie, domotique, option A génie climatique et fluidique	46	22	23	-1
Fluide, énergie, domotique, option B froid et conditionnement d'air	32	17	18	-1
Fluide, énergie, domotique,, option C domotique et bâtiment communicants	40	29	31	-2
Gestion de la PME	372	107	127	-20
Gestion des transports et logistique associée	48	25	41	-16
Maintenance des systèmes, option A systèmes de production	98	51	63	-12
Maintenance des systèmes, option B systèmes énergétiques et fluidiques	10	9	10	-1
Maintenance des systèmes, option C systèmes éoliens	12	6	6	0
Maintenance des véhicules, option véhicules de transport routier	3	2	2	0
Maintenance des véhicules, option voitures particulières	42	22	23	-1
Management commercial opérationnel	569	171	181	-10
Management en hôtellerie restauration	150	67	69	-2
Métiers de la coiffure	12	2	2	0
Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	15	10	10	0
Métiers de la mode-vêtements	29	17	19	-2
Métiers de l'eau	14	1	1	0
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	45	12	13	-1
Métiers des Services à l'environnement	15	4	4	0
Moteur à combustion interne	29	10	9	1
Négociation et digitalisation de la relation client	507	164	177	-13
Notariat	26	4	3	1
Opticien-lunetier	16	3	2	1
Professions immobilières	67	10	14	-4
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	322	82	145	-63

Services informatiques aux organisations	287	82	81	1
Support à l'action managériale	420	102	109	-7
Systèmes constructifs bois et habitat	41	19	21	-2
Systèmes numériques, option électronique et communication	120	31	35	-4
Systèmes numériques, option informatique et réseaux	147	35	36	-1
Systèmes photoniques	9	1	3	-2
Technico-commercial (BTS)	182	92	95	-3
Tourisme	238	36	40	-4
Travaux publics	25	5	4	1
Total général	**6310**	**1824**	**2025**	**-201**

Source : CESER – traitement des données de la base Parcoursup et de données du rectorat, avril 2021

Liste des figures

- **Figure 1.** Part de bacheliers par génération selon la voie (en %) en France **5**
- **Figure 2.** Les formations professionnelles dans les lycées relevant de l'Éducation nationale (hors enseignements agricole et maritime) : évolution des effectifs selon le diplôme préparé, base 100 en 1995 (France entière) **7**
- **Figure 3.** Impact de la réforme du bac professionnel sur les effectifs en formation professionnelle en Bretagne **8**
- **Figure 4.** Parcours d'un élève entrant en baccalauréat professionnel en 2019 **13**
- **Figure 5.** Evolution des effectifs de formations professionnelles en lycée (Éducation nationale, France entière) **17**
- **Figure 6.** Evolution des poursuites d'études à l'issue de la 3e de 2006 à 2008 (Éducation nationale et Agriculture, y compris SEGPA, EREA et ULIS) (en %) **18**
- **Figure 7.** Evolution des effectifs en bac professionnel au cours de l'année N comparée à l'évolution des effectifs scolarisés en 3e au cours de l'année N-1 **19**
- **Figure 8.** Evolution des effectifs d'élèves inscrits en bac professionnel ou en brevet des métiers d'art (BMA) par secteur public/privé, en Bretagne **20**
- **Figure 9.** Effectifs des élèves et des apprentis et part des apprentis selon le niveau de formation et selon le secteur (production/services) en France en 2009 et en 2019 **22**
- **Figure 10.** Au niveau national, évolution depuis 1998 des effectifs des élèves et apprentis dans les formations professionnelles du secondaire de niveau inférieur ou égal au baccalauréat selon le niveau de formation (y compris Agriculture et CFA) **22**
- **Figure 11.** Evolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation entre 2000 et 2019, en France entière **23**
- **Figure 12.** Niveaux de la formation préparée par les nouveaux entrants en apprentissage en Bretagne en 2019 (au 31 décembre 2019) **25**
- **Figure 13.** Evolution de la répartition des effectifs préparant un bac professionnel, un BMA ou un CAP selon le secteur de formation en France (en %) **26**
- **Figure 14.** Part de la production et des services dans les formations professionnelles initiales en Bretagne en 2018-2019, statut scolaire et apprentissage (public, privé sous et hors contrat, hors les enseignements agricole et maritime) **27**
- **Figure 15.** Evolution des effectifs d'élèves en préparation d'un bac professionnel selon le domaine de 2014 à 2019 en France entière (Effectifs en milliers) **29**

- **Figure 16.** Part des lycéen·ne·s de la voie professionnelle dans les quatre Domaines les plus représentés (en %) dans les régions en 2019-2020 **30**
- **Figure 17.** Part des filles dans les effectifs des spécialités du bac professionnel et du brevet des métiers d'art du secteur de la production en 2019 en France (en %) **32**
- **Figure 18.** Part des filles dans les effectifs des spécialités du bac professionnel et du brevet des métiers d'art du secteur des services en 2019 en France (en %) **32**
- **Figure 19.** Evolution de la part des filles dans les effectifs des spécialités du bac professionnel par domaine de formation depuis 2014 (données nationales) **33**
- **Figure 20.** Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France (en %) – Secteur de la production **36**
- **Figure 21.** Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France (en %) – Secteur des services **37**
- **Figure 22.** Comparaison de l'origine sociale regroupée des élèves préparant le bac en fonction du type de bac et du type d'établissement (public/privé) en France entière à la rentrée 2019 (en %) **38**
- **Figure 23.** Nombre d'établissements publics/privés (collèges et lycées) dans l'académie de Rennes et comparaison avec la France entière **40**
- **Figure 24.** Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2019 en pourcentage **41**
- **Figure 25.** Effectifs d'élèves du second degré par secteur public et privé sous contrat et hors contrat, en Bretagne à la rentrée 2019 (hors enseignements agricole et maritime) **42**
- **Figure 26.** Part du privé dans la scolarisation des élèves du second degré dans les établissements dépendant de l'Éducation nationale en 2019 par académie (France métropole) **42**
- **Figure 27.** Répartition des bacs professionnels entre les quatre secteurs professionnels de l'enseignement agricole en Bretagne à la rentrée 2019 **46**
- **Figure 28.** Etablissements préparant un bac professionnel en Bretagne à la rentrée 2019 (découpage par département et par pays) **50**
- **Figure 29.** Répartition des lycéens et lycéennes selon la distance domicile-lycée parcourue, déclinée par voie d'enseignement. Comparaison France métropolitaine / Bretagne **52**
- **Figure 30.** Comparaison Bretagne / France entière des taux de réussite au baccalauréat dépendant de l'Éducation nationale - session 2019 **53**
- **Figure 31.** Demandes et décisions d'orientation après la 3e générale dans l'académie de Rennes et en France en 2017, 2018, 2019 et 2020 (en %) **58**
- **Figure 32.** Evolution des demandes d'orientation en voie professionnelle après la 2de générale et technologique depuis 2014 dans l'académie de Rennes : demandes par niveau **62**

- **Figure 33.** Evolution 2011 – 2020 des demandes et décisions en matière d'orientation vers la voie professionnelle (bac professionnel et CAP) à l'issue de la 3e générale (en pourcentage) **63**
- **Figure 34.** Typologie des communes rurales et urbaines en Bretagne pour décrire le système éducatif (selon une étude de la DEPP) **66**
- **Figure 35.** Niveau de diplôme obtenu 9 ans après l'entrée en 6e selon le type de commune de résidence en 6e (en %) **67**
- **Figure 36.** Décisions d'orientation en 2de professionnelle après la 3e en 2019 et 2020 dans les quatre départements de l'académie (en %) **68**
- **Figure 37.** Evolution des décisions d'orientation en 2de professionnelle après la 3e de 2013 à 2020 dans les quatre départements de l'académie de Rennes (en %) **69**
- **Figure 38.** Taux des décisions d'orientation après la 3e générale par Bassin d'éducation et de formation (BEF) en 2020 (académie de Rennes) **70**
- **Figure 39.** Les effectifs filles et garçons, en 1re et terminale du bac professionnel et du brevet des métiers d'art dans les spécialités des services, en Bretagne à la rentrée 2018 **72**
- **Figure 40.** Les effectifs filles et garçons, en 1re et terminale du bac professionnel et du brevet des métiers d'art dans les spécialités de production, en Bretagne à la rentrée 2018 **75**
- **Figure 41.** Répartition des filles et des garçons dans l'enseignement agricole par secteur – tous niveaux confondus, en Bretagne en 2019-2020 **78**
- **Figure 42.** Nombre de filles et de garçons affectés en 2de professionnelle à la rentrée 2020 dans l'académie de Rennes **88**
- **Figure 43.** Places vacantes en 2de professionnelle selon les domaines dans les lycées publics, dans l'académie de Rennes à la rentrée 2020 (dans l'ordre décroissant du nombre de places vacantes) **89**
- **Figure 44.** Répartition des jeunes interviewés entre les quatre profils **93**
- **Figure 45.** Les déterminants du choix (nombre de citations lors des entretiens réalisés par le CESER) **103**
- **Figure 46.** Nombre de fois où les différents moyens de s'informer ont été mentionnés lors des entretiens réalisés par le CESER **132**
- **Figure 47.** Répartition des souhaits pour l'après-bac des élèves rencontrés en entretien le cadre de cette étude, en fonction des profils **154**
- **Figure 48.** Elèves en terminale du bac professionnel souhaitant préparer un BTS selon le bac professionnel préparé **157**
- **Figure 49.** Les moyens de s'informer sur les possibilités après le bac professionnel ou après le BTS (nombre de fois cités) **165**

- **Figure 50.** Poursuite d'études des élèves entrés en sixième en 2007 et ayant obtenu un baccalauréat professionnel en 2014, 2015 ou 2016 (France entière) **169**
- **Figure 51.** Les néo-bacheliers admis dans les différentes filières de l'enseignement supérieur en Bretagne/France selon les données Parcoursup 2019 **172**
- **Figure 52.** Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis parmi les néo-bacheliers admis via Parcoursup dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, en 2019 et 2020, en Bretagne et France entière **175**
- **Figure 53.** Pourcentage de néo-bacheliers professionnels admis en BTS en 2019 selon les réseaux publics et privés, en Bretagne et France entière **177**
- **Figure 54.** Pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis dans les spécialités du BTS regroupées par grands domaines, en Bretagne en 2019, en distinguant les réseaux publics et privés **179**
- **Figure 55.** Admis Parcoursup dans les BTS (y compris BTS agricoles) : évolution sur trois années (2018-2020) **184**
- **Figure 56.** Résumé de la situation des bacheliers professionnels d'un panel d'élèves entrés en 6e en 2007 deux ans après leur entrée en STS (base de 100 bacheliers) **188**
- **Figure 57.** Admis dans les IFSI en Bretagne en 2019 (données Parcoursup) **191**
- **Figure 58.** Admis dans les regroupements d'IFSI en Bretagne en 2020 (données Parcoursup) **192**
- **Figure 59.** Admis dans les EFTS en Bretagne en 2019 (données Parcoursup) **192**
- **Figure 60.** Admis dans les EFTS en Bretagne en 2020 (données Parcoursup) **192**
- **Figure 61.** Nombre de néo-bacheliers professionnels admis à l'université en première année de licence en Bretagne en 2019 et en 2020 (données Parcoursup) **194**
- **Figure 62.** Pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis à l'université en 1ere année en Bretagne en 2019 et 2020 (en %) (Données Parcoursup) **196**
- **Figure 63.** Répartition entre les quatre départements de Bretagne des néo-bacheliers professionnels admis dans la procédure Parcoursup en 2020 **198**
- **Figure 64.** Taux de titulaires de BTS dans les licences professionnelles à l'université de Rennes 2 depuis 2010 **202**
- **Figure 65.** Répartition des baccalauréats chez les diplômés d'une licence professionnelle à l'université de Rennes 2 **203**
- **Figure 66.** Emploi occupé 30 mois après l'obtention de la licence professionnelle par les titulaires d'un bac professionnel **204**
- **Figure 67.** Taux d'emploi des sortants de formation professionnelle selon le secteur et le sexe (en %) **211**

- **Figure 68.** Taux d'emploi 6 mois des sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle, par niveau de sortie et avec ou non l'obtention du diplôme (en %) **212**
- **Figure 69.** Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialité et le niveau de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants) **213**
- **Figure 70.** Les différents moyens pour trouver les stages en termes d'accompagnement **248**
- **Figure 71.** Une étude nationale souligne le poids des différents types de difficultés pour mettre en place des périodes de formation en milieu professionnel **252**
- **Figure 72.** Les différents bénéfices des périodes de formation en milieu professionnel (stages) **253**
- **Figure 73.** Les 12 anciens bassins d'animation de la politique éducative (BAPE) en Bretagne **264**
- **Figure 74.** Les 9 bassins d'éducation et de formation (BEF) en 2021, avec les établissements publics du second degré par commune **264**
- **Figure 75.** Les 9 bassins d'éducation et de formation (BEF) en 2021, avec les établissements privés du second degré par commune **265**
- **Figure 76.** Les 14 commissions territoriales emploi-formation (CTEF) en Bretagne **267**

Table des matières

Avant propos des rapporteur·e·s

L'essentiel (synthèse du rapport)

Introduction

Chapitre 1
L'enseignement professionnel en France et en Bretagne

1. Historique de l'enseignement professionnel 3

1.1. La création du baccalauréat professionnel en 1985 3

1.2. Une croissance des effectifs en bac professionnel qui contribue à la généralisation de l'accès au baccalauréat 4

1.3. Un bac qui se distingue des autres 5

1.4. La rénovation du bac professionnel de 2009 et la disparition du BEP 6

1.4.1 La rénovation du bac professionnel en 2009 6

1.4.2 Une hausse des effectifs en bac professionnel qui se poursuit 7

1.4.3 Un rajeunissement des bacheliers professionnels 8

1.4.4 Des perspectives de poursuites d'études accrues 8

1.5. Une multiplication des spécialités du bac professionnel dans la production, le bâtiment et les services 9

1.6. Une nouvelle réforme du bac professionnel en 2018 avec la création de « familles de métiers » 10

2. Les caractéristiques du bac professionnel et ses effectifs 16

2.1. Le bac professionnel dans les lycées : les effectifs et leur évolution 16

2.1.1 Les effectifs et leur évolution à l'échelle nationale 16

2.1.2 Les effectifs du bac professionnel et leur évolution en Bretagne 19

2.2. La part relative de l'apprentissage et de la voie scolaire 20

2.2.1 Un poids variable de l'apprentissage dans les bacs professionnels, les brevets professionnels (BP) et les CAP 20

2.2.2 Une hausse récente de l'apprentissage après des années de baisse 21

2.2.3 De plus en plus d'apprentis dans les EPLE ? 25

2.3. La part relative des secteurs de la production et des services dans les bacs professionnels 26

2.4. Quatre spécialités du bac professionnel concentrent 60 % des effectifs scolarisés 28

2.5. Les filles et les garçons dans la voie professionnelle 30

2.5.1 La part relative des filles et des garçons dans les préparations d'un bac professionnel en France 30

2.5.2 La part des filles et des garçons dans les effectifs du bac professionnel en Bretagne, quelle comparaison avec la moyenne nationale ? 35

2.6. L'origine sociale des bachelier·e·s professionnel·le·s 37

3. Les principales caractéristiques de l'enseignement professionnel en Bretagne 4040

3.1. Caractéristiques des établissements en Bretagne 40

3.1.1 Un lycée sur deux propose un enseignement professionnel 40

3.1.2 Un poids des établissements privés plus important qu'ailleurs 42

3.1.3 Des établissements en moyenne plus petits ? 43

3.2. L'enseignement professionnel agricole en Bretagne 44

3.2.1 Le poids de la région Bretagne dans l'enseignement agricole 44

3.2.2 L'importance du bac professionnel dans l'enseignement agricole et le poids relatif des différents secteurs 45

3.2.3 Répartition territoriale des établissements d'enseignement agricole 46

3.3. L'enseignement professionnel maritime 47

3.4. Un maillage territorial relativement fin des lycées professionnels 49

3.4.1 Des territoires marqués par des différences d'implantation en fonction des réseaux 49

3.4.2 Des distances domicile – lycée plus importantes pour les lycéens de la voie professionnelle 51

3.4.3 Des distances plus importantes en Bretagne que dans la moyenne des régions 52

3.5. La Bretagne se distingue par ses taux de réussite au bac professionnel 53

3.5.1 Des taux de réussite élevés au bac, toutes filières confondues 53

3.5.2 Des résultats moins bons aux examens de l'enseignement agricole 53

3.5.3 Résultats dans l'enseignement maritime 54

3.5.4 Une meilleure espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième 54

Chapitre 2
L'orientation en bac professionnel, le parcours et l'accompagnement des jeunes

1. L'orientation dans la voie professionnelle et ses enjeux 568

1.1. Ce que s'orienter veut dire 56

1.2. La procédure d'orientation post-3e 57

1.3. Les chiffres de l'orientation vers la voie professionnelle après la 3e ou la 2de générale et technologique 57

1.3.1 D'où viennent les jeunes qui arrivent en 2de ou en 1re professionnelles ? 57

1.3.2 L'écart entre les demandes et les décisions 63
1.4. Des facteurs extérieurs aux jeunes qui influencent leur orientation 64
1.4.1 Disparités en fonction de l'académie 64
1.4.2 Selon une étude nationale des disparités en fonction du type de territoire (rural/urbain) 65
1.4.3 Dans l'académie de Rennes, des disparités en fonction du département de résidence 68
1.4.4 Dans l'académie de Rennes des disparités en fonction du bassin d'éducation et de formation (BEF) 69
1.4.5 Dans l'académie de Rennes de fortes disparités entre les filles et les garçons 70
1.5. L'affectation dans une formation après la 3e 83
1.5.1 Description de la procédure de l'affectation 83
1.5.2 Obtenir l'orientation de son choix : des possibilités très variables 85
1.5.3 Affectation 2020 dans l'académie : pas de nouvelles tendances concernant la mixité des bacs professionnels 87
1.5.4 L'indicateur des places vacantes, un indicateur mais de quoi ? 89
2. Comment s'orientent les jeunes qui choisissent la voie professionnelle : la parole des élèves 90
2.1. Un travail de terrain pour recueillir la parole des élèves 90
2.2. Quatre profils de parcours ou de stratégies 92
2.2.1 Profil 1 : J'ai choisi dès la 3e la voie professionnelle et une spécialité du bac pour atteindre un objectif professionnel 93
2.2.2 Profil 2 : J'ai choisi la voie professionnelle (parfois par opposition à la voie générale) sans projet professionnel bien défini. Une fois dans la formation, j'ai (mieux) vu ce que je pourrais faire 95
2.2.3 Profil 3 : Je n'ai pas choisi cette formation (mais je la finis) et ensuite je pourrai faire autre chose 97
2.2.4 Profil 4 : Je suis dans la voie professionnelle et dans cette spécialité à la suite d'une ou de plusieurs réorientation(s), cela finit par me convenir et me conduit à envisager un métier 99
2.3. La famille et les résultats scolaires, des éléments déterminants de l'orientation 102
2.3.1 La famille et les amis de la famille 103
2.3.2 Les résultats ou « déterminants » scolaires 105
2.3.3 Un centre d'intérêt, une pratique personnelle, des loisirs 108
2.3.4 La distance entre le domicile et l'établissement scolaire 108
2.3.5 L'affectation dans une formation 109
2.3.6 Le coût des études 110
3. L'information et l'accompagnement à l'orientation dans le choix de la voie professionnelle et pendant la formation 110
3.1. Les conceptions de l'orientation, le Parcours avenir, les heures dédiées 111

3.1.1 Un nouveau modèle d'accompagnement à l'orientation 111
3.1.2 Le Parcours avenir, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique 113
3.1.3 Des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation de la 6e à la terminale 114
3.2. En Bretagne, le rôle de l'Etat et de la Région dans l'information délivrée aux jeunes et aux familles 115
3.2.1 Le service public d'aide à l'information et à l'orientation IDEO 115
3.2.2 La Convention Etat-Région en matière d'information sur les métiers et les formations 117
3.3. Le rôle des CIO et des conseillers d'orientation psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN) 119
3.5. Le rôle des équipes éducatives dans les collèges et lycées professionnels et ce qu'elles en disent 124
3.5.1 Les membres de l'équipe éducative impliqués dans l'accompagnement à l'orientation des élèves de lycées professionnels 124
3.5.2 En quoi consiste l'accompagnement à l'orientation dans les lycées professionnels 126
3.5.3 Un rôle particulièrement important des professeurs principaux dans l'accompagnement à l'orientation 127
3.5.4 Un accompagnement des lycéens et lycéennes en difficulté dans leur formation 128
3.5.5 Une intervention des lycées professionnels dans l'orientation post-3e 131
3.6. Le rôle des partenaires du monde économique dans l'orientation 131
3.7. Ce que les jeunes disent de leurs moyens de s'informer au collège avant de s'orienter dans la voie professionnelle 132
3.7.1 Les Journées portes ouvertes des établissements scolaires 133
3.7.2 La recherche d'informations sur Internet 133
3.7.3 Le rôle des professeurs et des conseillers d'orientation 134
3.7.4 Les stages d'observation effectués en 3e et parfois en 4e 136
3.7.5 L'apport des mini-stages dans les lycées professionnels 137
3.7.6 L'aide de la famille et des amis de la famille 137
4. Le parcours des élèves en bac professionnel : difficultés, ressources, moyens de rebondir 140
4.1. Le décrochage dans la voie professionnelle sous statut scolaire 140
4.1.1 Un tiers des « décrocheurs » préparaient un bac professionnel 140
4.1.2 Les raisons des décrochages en bac professionnel 141
4.1.3 La situation des jeunes « décrocheurs » du bac professionnel 142
4.2. Quels effets de la crise et du confinement sur le décrochage en bac professionnel ? 143
4.2.1 De quelles données publiques dispose-t-on en Bretagne ? 143
4.2.2 Ce que nous apprennent les entretiens au sujet des effets de la crise et du confinement 145

Chapitre 3
Après le bac professionnel : insertion directe ou poursuite d'études ?
Et quelles poursuites d'études ?

1. Ce que les élèves disent vouloir faire après le bac 153

1.1. Les différentes poursuites d'études qu'ils envisagent 153

1.2. Ceux qui envisagent de préparer un Brevet de technicien supérieur (BTS) 155

1.2.1 Plus de la moitié des élèves interrogés fera une demande d'admission en Section de technicien supérieur (STS) 155

1.2.2 Certains préfèrent l'alternance et d'autres, la voie scolaire 157

1.3. Ceux qui envisagent une autre poursuite d'études que le BTS 159

1.3.1 Une mention complémentaire (MC) 159

1.3.2 Un IFSI (infirmiers) et un IFAS (aides-soignants) 160

1.3.3 Un brevet professionnel (BP) en apprentissage 160

1.3.4 L'université 161

1.3.5 Une Ecole des Beaux-Arts/ l'Ecole Boulle 162

1.3.6 Un Diplôme universitaire technologique ou un Bachelor universitaire de technologie (DUT/BUT) 162

1.3.7 Un Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) 162

1.4. Ceux qui envisagent de travailler directement après avoir obtenu leur bac 162

1.5. Ceux qui envisagent de s'engager dans l'armée ou d'entrer dans la gendarmerie 164

2. Ce que les élèves nous disent à propos de leurs moyens de s'informer sur l'après-bac 164

2.1. Le premier moyen de s'informer : l'échange avec les professeurs du lycée 164

2.2. Et sinon des échanges avec des professionnels, des copains/copines, des pairs… 166

2.2.1 Parcoursup comme source d'informations sur les possibilités après le bac 167

2.3. Plusieurs élèves soulignent des manques et des besoins en matière d'information sur l'après-bac et l'après-BTS 168

3. Les poursuites d'études des bacheliers et bachelières professionnels en Bretagne selon les statistiques 169

3.1. Comment les bacheliers et bachelières professionnels se répartissent dans les filières du supérieur selon une étude nationale 169

3.2. Le troisième rapport annuel du Comité éthique et scientifique de Parcoursup au sujet des bacs professionnels 170

3.3. Les néo-bacheliers professionnels admis dans les formations supérieures via Parcoursup : comparaison Bretagne/France et évolutions 2019/2020 172

3.3.1 La répartition des admissions en Bretagne en 2019, et une comparaison Bretagne/France 172

3.3.2 L'évolution de la situation entre 2019 et 2020 173

4. Les bacheliers professionnels en STS en Bretagne 177

4.1. La Bretagne au-dessus de la moyenne nationale pour le pourcentage de bacheliers professionnels admis en STS, mais des inégalités fortes selon les réseaux et selon les secteurs professionnels 177

4.1.1 Des différences entre les réseaux publics/privés et entre les secteurs professionnels 177

4.1.2 Des différences en fonction des spécialités du BTS 178

4.2. Les poursuites d'études des bacheliers professionnels : quelle progression dans l'académie ? 180

4.2.1 Un objectif politique partagé dans le cadre du CPRDFOP 180

4.2.2 L'expérimentation académique pour développer les poursuites d'études des bacheliers professionnels en STS 181

4.2.3 Une forte augmentation des bacs professionnels dans les BTS entre 2016 et 2018 182

4.2.4 Des quotas de bacs professionnels atteints dans la grande majorité des BTS en 2019 183

4.2.5 La Bretagne se situe au-dessus de la moyenne nationale en pourcentages des néo-bacheliers professionnels admis en STS 184

4.2.6 Mais depuis 2018, les admissions ne progressent plus 184

4.2.7 Des résultats à nuancer avec le nombre de présents à la rentrée 185

4.2.8 Des résultats incomplets qui ne tiennent pas compte des poursuites d'études en apprentissage 186

4.3. Les taux de réussite des bacheliers professionnels en Section de technicien supérieur (STS) 187

5. Les autres poursuites d'études des bacheliers professionnels dans l'académie de Rennes 189

5.1. Les bacheliers professionnels qui poursuivent dans les filières sélectives (IUT, IFSI et EFTS) 189

5.1.1 Moins d'une trentaine d'admis dans les IUT en 2019 et 2020 189

5.1.2 Autour d'une centaine de bacheliers professionnels dans les IFSI et moins d'une vingtaine dans les EFTS en 2020 191

5.2. La poursuite d'études des bacheliers professionnels dans les filières non sélectives à l'université 193

5.2.1 Les effectifs des bacheliers professionnels admis à l'université 193

5.2.2 Les taux de réussite des bacheliers professionnels à l'université 198

5.2.3 L'accompagnement dans le supérieur à l'université 200

6. Après le BTS : la licence professionnelle ? 201

6.1. Les bacheliers professionnels dans les licences professionnelles 201

6.2. Ce que nous apprennent un rapide sondage en ligne et les entretiens avec des étudiants 204

7. Une ambition du CPRDFOP à interroger 207

8. Les bacheliers professionnels qui ne poursuivent pas leurs études 210

8.1. L'insertion professionnelle directe après le bac professionnel 210

8.2. Et les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en poursuite d'études après un bac professionnel 214

Chapitre 4
La voie professionnelle en lycées, au cœur de la relation « école-monde professionnel »

1. Les relations lycées professionnels – milieux professionnels 217

1.1. La relation « Ecole-Entreprise » à l'échelle des établissements scolaires 217

1.1.1 Les périodes de formation en milieu professionnel (stages) 218

1.1.2 De nombreux autres échanges organisés à l'échelle des établissements 220

1.2. Les partenariats et les actions « Ecole-Entreprise » organisés à l'échelle académique 221

1.2.1 Des actions pour développer « le sens de l'engagement » et « l'esprit d'entreprendre » des lycéens et lycéennes 224

1.2.2 Des actions pour développer « la compréhension du mode économique et professionnel » 228

1.3. Le dispositif Ingénieurs pour l'école 234

1.4. L'accueil d'enseignants dans les entreprises 235

1.5. Les actions spécifiques de la Région Bretagne 236

1.6. D'autres formes de relations « École-Entreprises » à l'échelle des établissements 238

1.6.1 Les Lycées des métiers 238

1.6.2 Les Campus des métiers et des qualifications 240

1.6.3 D'autres formes de campus 243

2. Ce que nous ont dit les lycéens et lycéennes à propos de leurs stages 245

2.1. Comment ils·elles ont trouvé leurs stages 245

2.2. Une part importante des stages dans la proximité 250

2.3. Au dire des élèves, ce que les stages leur apportent 253

2.4. Les difficultés rencontrées par les jeunes lors des stages 256

2.5. L'articulation entre les cours et les périodes de formation en milieu professionnel (stages) 258

3. Structurer l'offre de formation professionnelle initiale en Bretagne : une mise en cohérence nécessaire mais complexe 261

3.1. Pour la Région, plusieurs logiques d'intervention s'agissant des lycées professionnels et des formations professionnelles initiales 261

3.2. Pour le rectorat, un pilotage par bassins d'éducation et de formation 262
3.3. Les Comités locaux École-Entreprise (CLEE) adossés aux bassins de formation 265
3.4. Les commissions territoriales emploi-formation (CTEF) 266
3.5. Un exercice de coordination Région/autorités académiques : la carte régionale des formations professionnelles initiales 268
3.5.1 Le point de vue de la Région sur les évolutions de la carte des formations 268
3.5.2 Le point de vue du rectorat d'académie sur les évolutions de la carte des formations 269
3.5.3 La remontée et l'instruction des demandes d'ouvertures/de fermetures/de transformations de formations 271
3.6. Un autre exercice de coordination : les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation 273

Chapitre 5
Préconisations

1. Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel 279

2. Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle 281

3. Eclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, aider les familles à construire le projet d'orientation avec leurs enfants 284

4. Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études 285

5. Elargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3e et les stages des lycéens et lycéennes du bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS 288

6. Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes, dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels 289

7. Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle 291

Conclusion **293**
Remerciements **297**
Glossaire **301**
Liste des Annexes **305**
Liste des figures **329**
Table des matières **334**

Plus de 32 000 jeunes préparent un bac professionnel en Bretagne. Le CESER propose ici une approche nouvelle et approfondie de leurs parcours, depuis la construction de leur orientation jusqu'aux débouchés post-bac, qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle directe ou d'une poursuite d'études. Une attention particulière est portée à la façon dont les jeunes sont accompagnés dans la diversité de leurs parcours.

Pour cela, le CESER a souhaité donner la parole aux jeunes eux-mêmes. Une grande place est ainsi accordée aux témoignages issus d'un travail de terrain mené dans plusieurs lycées professionnels, auprès des élèves comme auprès des équipes enseignantes et éducatives.

Cette démarche, complétée par un travail inédit d'exploitation de données sur l'orientation post-bac à partir de la plateforme Parcoursup, permet de partager des constats et des analyses sur les choix qui guident les parcours, mais aussi sur la persistance de certaines contraintes : disparités entre filles et garçons, disparités selon les territoires, disparités selon les spécialités…

Le CESER formule des préconisations à l'attention des multiples partenaires éducatifs, institutionnels et économiques qui peuvent agir afin de mieux accompagner les lycéens et lycéennes qui se sont engagés dans la voie professionnelle souvent très jeunes vers des parcours de réussite variés.

CESER / ORIENTATION / JEUNESSE / BAC PRO / LYCÉES

Les rapports du CESER peuvent être :

- Téléchargés sur le site Internet
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande

Région Bretagne

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 – 35 069 Rennes Cedex
T. 02 99 87 18 75 • contact@ceser.bretagne.bzh
twitter.com/ceserbretagne • ceser.bretagne.bzh

Crédit photo : Fanch GALIVEL (photo prise au lycée professionnel Bertrand du Guesclin d'Auray)